



**HAL**  
open science

# Le Liber de rectoribus christianis de Sedulius Scottus : édition critique, introduction, traduction et notes

Julie Bonnafous

► **To cite this version:**

Julie Bonnafous. Le Liber de rectoribus christianis de Sedulius Scottus : édition critique, introduction, traduction et notes. Etudes classiques. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2021. Français. NNT : 2021MON30060 . tel-03662995

**HAL Id: tel-03662995**

**<https://theses.hal.science/tel-03662995>**

Submitted on 9 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivré par l'**Université Paul-Valéry, Montpellier 3**

Préparée au sein de l'école doctorale 58, Langues,  
Littératures, Cultures, Civilisations  
Et de l'unité de recherche C.R.I.S.E.S. (EA 4424)

Spécialité : **Études grecques et latines**

Présentée par **Julie Bonnafous**

***Le Liber de rectoribus christianis***  
**de Sedulius Scottus.**  
**Édition critique, introduction, traduction et notes**

Soutenue le 11 décembre 2021 devant le jury composé de

|   |                    |
|---|--------------------|
| Mme Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Professeur<br>émérite, Université de Lorraine        | Rapporteur         |
| Mme Anne FRAÏSSE, Professeur, Université Paul-<br>Valéry, Montpellier 3             | Présidente du jury |
| M. Jean MEYERS, Professeur, Université Paul-Valéry,<br>Montpellier 3                | Directeur          |
| M. Hérold PETTIAU, Maître assistant, Université du<br>Luxembourg                    | Membre             |
| Mme Christiane VEYRARD-COSME, Professeur,<br>Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 | Rapporteur         |





## Résumé en français

Le *Liber de rectoribus christianis* est un « miroir » rédigé par l'écrivain irlandais Sedulius Scottus, émigré à Liège au IX<sup>e</sup> s. L'expression « miroir des princes » désigne des œuvres très variées depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne. Un « miroir » est un traité écrit pour un prince, décrivant le souverain idéal, qui comprend toute une série de conseils sur la conduite que doit avoir un prince afin de mener à bien son entreprise de gouvernement. Le *Liber de rectoribus christianis* est l'un des miroirs les plus originaux et les mieux réussis de l'époque carolingienne, dû à l'un des grands intellectuels du milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Si aucune dédicace ne permet de désigner le dédicataire de l'ouvrage de manière certaine, l'étude détaillée de l'œuvre et de son contexte permet de déduire que c'est très certainement à l'attention de Charles de Chauve qu'il fut rédigé. La tradition manuscrite du *Liber* comprend à ce jour huit manuscrits : le manuscrit A de Brême, le manuscrit P du Vatican, le manuscrit H de Wolfenbüttel, le manuscrit B de Berlin, le manuscrit W de Baltimore, le manuscrit N de Paris, le manuscrit K de Karlsruhe et le manuscrit M de Paris. Or la seule édition critique du texte (celle de S. Hellmann), qui date de 1906, n'a été établie qu'à partir des trois manuscrits A, P et B. Depuis lors, la découverte de cinq autres manuscrits a rendu nécessaire une nouvelle édition. Le texte établi pour la présente édition tient compte des huit manuscrits, mais il se conforme autant que possible à celui du manuscrit A, qui est la copie la plus proche de l'original. L'étude de l'ensemble des manuscrits a permis, en outre, de dresser un nouveau *stemma codicum*. Enfin, l'œuvre n'a à ce jour été traduite qu'en anglais et en allemand. Notre thèse donne donc une nouvelle édition critique du *Liber*, une traduction en français accompagnée d'un riche appareil de notes, tant sur les sources que sur les problèmes de texte et d'interprétation, et une étude d'ensemble qui permet de replacer l'œuvre dans son contexte littéraire, historique, politique et religieux.

## Mots clés

Miroir, littérature latine, Renaissance Carolingienne, politique, Sedulius Scottus

## Résumé en anglais

The *Liber de rectoribus christianis* is a "mirror" written by the Irish writer Sedulius Scottus, who emigrated to Liège in the 9th century. The expression "mirror of the princes" designates a wide variety of works from Antiquity to modern times. A "mirror" is a treatise written for a prince, describing the ideal sovereign including a whole series of advice on how a prince must conduct himself and govern his secular state. The *Liber de rectoribus christianis* is one of the most original and successful mirrors of the Carolingian era, from an Irish scholar who is widely considered as one of the great intellectuals of the mid-ninth century. If nothing makes possible to known with certainty the prince to whom the work was dedicated, the detailed study of the *Liber* and its context allows us to deduce that it was most certainly for the attention of Charles the Bald. The manuscript tradition includes eight manuscripts : the manuscript A from Bremen, the manuscript P from the Vatican, the manuscript H from Wolfenbüttel, the manuscript B from Berlin, the manuscript W from Baltimore, the manuscript N from Paris, the manuscript K from Karlsruhe and the manuscript M from Paris. Although, the only critical edition of the text (that of S. Hellmann), which dates from 1906, was only established from the three manuscripts A, P and B. Since then, the discovery of five other manuscripts has necessitated a new edition. The text, prepared for this thesis, takes into account the eight manuscripts, but is as close as possible

to the A manuscript which is the closest copy to the original. The study of all the manuscripts has also made possible to draw up a new *stemma codicum*. Furthermore the work has so far only been translated into English and German. Our thesis therefore gives a new critical edition of the *Liber*, a translation into French with a rich resource of notes, both on the sources, problems of text and interpretation, and an overall study which allows to replace the work in its literary, historical, political and religious context.

## Mots clés

Middle Ages, Latin literature, Carolingian renaissance, Sedulius Scottus, Mirror

## Remerciements

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à mon professeur, M. Jean Meyers, pour avoir accepté de diriger ce travail de thèse, pour m'avoir proposé un si beau sujet de recherches me permettant de m'aventurer un peu plus avant dans l'univers littéraire médiéval et pour avoir patiemment accompagné, corrigé et amélioré ce travail de longue haleine.

Je remercie également Mme Veronika Von Büren, qui a bien voulu relire et corriger la partie de l'introduction sur la tradition manuscrite du *Liber*.

Je suis également reconnaissante envers les personnes rencontrées lors des stages effectués à l'IRHT – tout particulièrement Mme Caroline Heid, qui m'a consacré généreusement de son temps – et aux éditions des Sources Chrétiennes, pour leur passion à partager méthodes et connaissances dans le domaine de l'édition critique.

Je sais gré à tous ceux qui m'ont généreusement offert de leur temps pour m'aider dans la relecture et la mise en page de ce travail : Marie Lapie, Myriam du Jonchay, Isaure Youchtchenko, Isabelle de Guillebon, Chantal Weidenmann et surtout Marie-Édith et Nicolas Brejon de Lavergné pour leurs yeux avertis et amicaux, à qui je dois d'avoir révisé le bon usage de la virgule.

Je suis profondément reconnaissante envers tous ceux qui me sont chers et qui, proches ou lointains, ont soutenu et encouragé ce projet de leur chaleur amicale et, parfois, d'un silence valant mille paroles.

Je remercie ma mère qui, la première, eut l'intuition de m'orienter vers le latin.

Joseph, guide sûr de ce chemin.

Enfin, je dédie ce travail à mes filles Myriam, Nina, Gabrielle, Suzanne, Augustine et leur petite sœur à naître, qui font de ce quotidien un joyeux tourbillon. Je les remercie d'avoir si patiemment accepté de partager leur maman avec cette entreprise et d'en avoir porté avec cœur la progression.

Et surtout, à Frédéric, mon époux, sans qui tout cela ne serait pas.



# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>INTRODUCTION</b>   | 11 |
| <b>I. Sedulius Scottus, l’homme et son temps</b> .....                                    | 13 |
| A. Sedulius, un « irlandais » à Liège ?.....  | 13 |
| B. Le contexte historique.....  | 17 |
| <b>II. Sedulius et son œuvre</b> .....  | 21 |
| La poésie.....  | 21 |
| L’exégèse biblique.....   | 23 |
| Le Psautier bilingue de l’Arsenal.....  | 24 |
| Le <i>Collectaneum Miscellaneum</i> .....   | 24 |
| Les grammaires latines.....   | 25 |
| <b>III. Le <i>Liber de rectoribus christianis</i> : un miroir parmi<br/>d’autres</b>      | 27 |
| A. Un miroir des princes. Délimitation du genre.....                                      | 27 |
| B. Le <i>Liber</i> de Sedulius, un miroir parmi d’autres.....                             | 30 |
| <b>IV. Le <i>Liber de rectoribus christianis</i> : destinataire et<br/>datation</b> ..... | 35 |
| <b>V. Analyse du <i>Liber</i></b> .....   | 41 |
| A. Structure de l’ouvrage.....  | 41 |
| B. Thèmes développés.....   | 44 |
| a. Le roi et Dieu.....  | 44 |
| b. Le roi et l’Église.....  | 46 |
| c. Le roi et le peuple.....   | 50 |
| d. Le roi et l’État.....  | 53 |
| e. L’art de gouverner.....  | 56 |
| f. Le roi et ses proches.....   | 58 |
| g. La conduite du roi.....  | 61 |
| h. Le royaume des cieux, destination finale de la royauté terrestre....                   | 67 |
| C. Les sources du <i>Liber</i> .....  | 68 |
| Les sources bibliques.....  | 68 |
| Les sources littéraires de l’antiquité gréco-latine.....                                  | 69 |
| Les sources patristiques.....   | 70 |
| Les autres sources.....   | 71 |
| <b>VI. Tradition manuscrite et édition du <i>Liber</i></b> .....                          | 73 |
| A. Description des manuscrits.....  | 73 |
| 1. Le manuscrit de Brême (A).....   | 73 |
| 2. Le manuscrit du Vatican (P).....   | 74 |
| 3. Le manuscrit de Wolfenbüttel (H).....  | 75 |

|   |    |
|---|----|
| 4. Le manuscrit de Berlin (B).....                          | 76 |
| 5. Le manuscrit de Baltimore (W).....                       | 76 |
| 6. Le manuscrit de Paris (N).....                           | 77 |
| 7. Le manuscrit de Karlsruhe (K).....                       | 78 |
| 8. Le manuscrit de Paris (M).....                           | 78 |
| B. Éditions.....  | 79 |
| 1. Les éditions existantes.....                             | 79 |
| 2. Pourquoi une nouvelle édition ?.....                     | 81 |
| C. Classement des manuscrits et <i>stemma codicum</i> ..... | 81 |
| D. Notre classement des manuscrits.....                     | 83 |

## **CONSPECTUS SIGLORUM** 97

## **TEXTE ET TRADUCTION** 99

|   |     |
|---|-----|
| Préface.....  | 100 |
| Titre des chapitres.....  | 102 |
| I. Des dignes honneurs qu'un souverain pieux, après avoir reçu le pouvoir royal, doit en premier lieu vouer à Dieu et aux saintes églises.....              | 104 |
| II. De la façon dont un roi orthodoxe doit se gouverner lui-même.....   | 110 |
| III. Par quel art et quelle habileté un royaume passager peut être stabilisé.....   | 116 |
| IV. Du pouvoir royal qu'il faut orner, non pas tant de richesses et du gage de la force, que de la sagesse et du culte de la piété.....                     | 122 |
| V. Quel souci d'une sainte conduite un roi doit montrer vis-à-vis de son épouse, de ses enfants et de ses propres serviteurs.....                           | 128 |
| VI. Quels conseillers et amis un bon prince doit avoir.....   | 134 |
| VII. Ce qui fait les mauvais princes.....   | 140 |
| VIII. Des rois cupides et impies, et des grands maux dont la puissance divine, par leur faute, poursuit le peuple et eux-mêmes.....                         | 144 |
| IX. Du roi pacifique et clément ; ou de ceux à qui doivent être accordés les bienfaits.....   | 150 |
| X. Combien de colonnes soutiennent le règne d'un roi juste.....   | 156 |
| XI. Du fait qu'un bon prince doit favoriser les affaires ecclésiastiques avec une sollicitude bienveillante et attentive ; et des assemblées synodales..... | 158 |
| XII. Du fait qu'il est glorieux, pour un souverain pieux, de se conformer aux avertissements et aux reproches si salutaires des évêques.....                | 164 |
| XIII. Du zèle d'un bon souverain mêlé de raison et de piété.....  | 172 |
| XIV. Du chef chrétien, qui ne doit pas se fier en sa force ni en celle des siens mais en son Seigneur.....  | 178 |
| XV. Du fait que, devant le fracas imminent des guerres menées par les ennemis, il faut implorer le secours divin.....                                       | 184 |
| XVI. De l'adversité, si par malheur elle arrive.....  | 194 |

|   |     |
|---|-----|
| XVII. Du fait qu'il ne faut pas s'enorgueillir après la paix, même offerte par les ennemis, ou après la défaite des ennemis.....                            | 200 |
| XVIII. Les actions de grâce et les vœux dévoués qu'il faut rendre à Dieu après la paix ou la victoire.....  | 206 |
| XIX. Des privilèges de notre sainte mère l'Église qui doivent être maintenus par le pieux souverain, et des dignes intendants et ministres de l'Église..... | 212 |
| XX. Quelle infamie accompagne les orgueilleux, et quelle grande gloire accompagne, dès maintenant et à jamais, les princes orthodoxes.....                  | 218 |

|                      |     |
|----------------------|-----|
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> | 223 |
|----------------------|-----|

|              |     |
|--------------|-----|
| <b>INDEX</b> | 239 |
|--------------|-----|

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| Sources bibliques ..... | 239 |
| Auteurs.....            | 241 |
| Noms.....               | 245 |
| Lieux.....              | 246 |
| Animaux.....            | 246 |

|   |     |
|---|-----|
| <b>Liste des abréviations bibliques</b> | 247 |
|---|-----|



## **INTRODUCTION**



# Chapitre I

## Sedulius Scottus, l'homme et son temps

### A. Sedulius, un « irlandais » à Liège ?

De la vie de Sedulius, nous ignorons tout, ou presque<sup>1</sup>. Aucun élément biographique précis ne nous étant parvenu et l'auteur ne s'étant pas beaucoup dévoilé au-travers de ses écrits, ce n'est que par le biais d'allusions glissées çà et là au gré de ses vers qu'il est possible de se faire une idée de ce que fut sa vie et de reconstituer le fil de son existence sur le continent.

Nous ne savons rien de sa naissance et de sa jeunesse en Irlande. Il y naquit probablement au cours des premières années du IX<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons cependant affirmer, sans hésitation, qu'il y reçut une solide formation de lettré sans laquelle n'auraient jamais pu exister les œuvres qui nous sont parvenues. Ainsi a-t-il dû être initié aux disciplines du *trivium* (la grammaire, la dialectique et la rhétorique qui apportent une connaissance affinée de la langue latine et de son maniement dans l'art de composer un texte et de disserter) ainsi qu'à celles du *quadrivium* (l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie qui amènent à une véritable compréhension du monde et de son ordonnance sacrée) et, ce faisant, devenir le « docte grammairien » que l'on retrouvera par la suite sur les bords de la Meuse.

Un lointain mouvement d'émigration irlandaise s'était inscrit dans une tradition de la piété insulaire mettant en évidence une des caractéristiques du monachisme irlandais : le départ volontaire pour des pays lointains (comme en témoigne l'exemple de saint Colomban au IV<sup>e</sup> siècle). Comme l'a écrit Jacques Paul, « pour important qu'il soit, l'esprit missionnaire n'est pas l'explication fondamentale de ces départs. Il s'agit beaucoup plus de choisir un exil volontaire pour Dieu, loin de sa patrie et des siens, à la manière d'Abraham. [...] Le moine parti ainsi à l'aventure n'a peur de rien et sa liberté de langage est entière<sup>2</sup>. » Henri Pirenne rattache, lui aussi, la présence de Sedulius sur le continent « à un fait général, à tout un mouvement de prosélytisme chrétien parti de l'Hibernie, de l'île des saints, comme on disait, et de beaucoup antérieur à Charlemagne<sup>3</sup> ». Le départ d'Irlande de Sedulius s'inscrit donc, sans doute, dans

---

<sup>1</sup> Pour une première approche, cf. PIRENNE H., « Sedulius de Liège », dans *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, 33, 1882, p. 3-72 ; TRAUBE L., « Sedulius Scottus », dans « *O Roma nobilis. Philologische Untersuchungen aus dem Mittelalter* », *Abhandlungen der Historischen Klasse der Königlich-Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 19, 1891, p. 338-373 ; HELLMANN S., *Sedulius Scottus*, München (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 1), 1906 ; BOYLE P., « Sedulius Scotus of Liège. An Irish Scholar and Poet of the Ninth Century », dans *The Irish Ecclesiastical Record*, 5<sup>e</sup> sér., 7, 1916, p. 548-555 ; MEYERS J., « Sedulius Scottus », dans *Nouvelle biographie nationale de Belgique*, T. II, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1990, p. 339-342 ; IURATO F., « Sedulio Scoto : un profilo biografico e letterario alla luce dei suoi *Carmina* », dans *Schede medievali. Rassegna dell'Officina di studi medievali*, 57, 2019, p. 163-92. Mentionnons enfin deux bibliographies utiles : SHARPE R., *A Handlist of the Latin Writers of Great Britain and Ireland before 1450*, Turnhout, Brepols (*Publications of JML*, 1), 1997, p. 601-602 et D. Ó. CORRÁIN, *Clavis litterarum Hibernensium. Medieval Irish Books and Texts (c. 400-c. 1600)*, t. I, Turnhout, Brepols (*CC. Claves*), 2017, p. 533-550, spéc. p. 547-549 n° 436.

<sup>2</sup> PAUL J., *Le christianisme occidental au Moyen Âge, IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 152. Sur ce type de *peregrinatio* qui désigne plus, dans un contexte irlandais, un exil en dehors de son royaume d'origine qu'un pèlerinage, voir aussi PICARD J.-M., « Saints aquitains et irlandais : similarités ou emprunts réciproques ? », dans BOZOKY E. (dir.), *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, Rennes, 2010, p. 189-214, ainsi que JOHNSTON E., « Exiles from the Edge ? The Irish Contexts of *Peregrinatio* », dans *The Irish in Early Medieval Europe. Identity, culture and religion*, éd. FLECHNER R. et MEEDER S., Londres, Palgrave, 2016, p. 38-52.

<sup>3</sup> PIRENNE H., 1882, p. 9.

cette longue tradition mais c'est aussi très certainement mu par la poussée des invasions normandes qu'il fut forcé de quitter précipitamment l'île d'émeraude et, avec elle, tout son passé. En effet, pour citer à nouveau Henri Pirenne, « de la détresse où il était lorsqu'il parvint à Liège, de la haine et de la terreur qu'il témoigne à maintes reprises pour les Normands, des malheurs que ces barbares firent au IX<sup>e</sup> siècle subir à l'Irlande, on peut conjecturer avec assez de vraisemblance que ce fut l'arrivée des Scandinaves dans sa patrie qui le contraignit à la quitter<sup>4</sup> ».

Il faut aussi, pour comprendre l'immigration irlandaise sur le continent, tenir compte de l'importance de l'éducation dans la tentative carolingienne de mise en ordre de la société. Or les Irlandais avaient, dès le V<sup>e</sup> siècle, développé des techniques particulières d'enseignement de la grammaire et de l'analyse textuelle pour favoriser l'apprentissage du latin auprès des populations celtes<sup>5</sup>, et leur réputation d'érudits et d'enseignants d'exception avait retenu l'attention des princes carolingiens qui cherchaient à entretenir, comme l'a écrit Jean-Michel Picard, « un environnement capable d'attirer et de garder auprès d'[eux] ces amoureux du savoir (*philosophi*)<sup>6</sup> ». Si l'on en croit Heiric d'Auxerre, au IX<sup>e</sup> siècle, c'est « l'Irlande qui presque tout entière avec ses troupes de savants, au mépris des périls de l'Océan, migre vers nos rivages. Plus l'un d'entre eux est savant, plus il se voue à l'exil de son propre chef afin de venir au service du très sage Salomon [= Charles le Chauve]<sup>7</sup> ». Compte tenu de la dimension intellectuelle de Sedulius Scottus, son exil sur le continent semblait donc une évidence, et il eût été presque incompréhensible qu'il n'ait point quitté son île pour participer lui aussi, comme tant d'autres compatriotes, à l'enrichissement culturel de l'Europe<sup>8</sup>.

Si Sedulius ne nous dit rien des circonstances qui conditionnèrent son départ d'Irlande, nous savons grâce au *carmen* II, 3<sup>9</sup> que c'est au cours d'une violente tempête qu'il arriva, au terme d'errances dont nous ignorons la teneur, dans la ville de Liège, accompagné de deux compatriotes *docti grammatici* et *presbyteri* comme lui.

*Flamina nos Boreae niveo canentia vultu  
Pererrent subitis motibus atque minis.  
Tellus ipsa tremît nimio percussa pavore,  
Murmurat at pelagus duraque saxa gemunt.  
Aereos tractus Aquilo nunc vastat iniquus  
Vocibus horrisonis murmuribusque sonans.  
Lactea nubifero densantur vellera caelo,  
Velatur nivea marcida terra stola.  
Labuntur subito silvoso vertice crines  
Nec stat harundineo robur et omne modo...  
Nos tumidus Boreas vastat miserabile visu,  
Doctos grammaticos presbyterosque pios.  
Namque volans Aquilo non parcit honori  
Crudeli rostro nos laniando suo.*

<sup>4</sup> PIRENNE H., 1882, p. 18.

<sup>5</sup> Voir PICARD J.-M., « L'usage du latin en Irlande médiévale », dans *Études irlandaises*, 27, 2002, p. 107-117.

<sup>6</sup> Voir PICARD J.-M., « Pour une économie du savoir à l'époque carolingienne : l'apport irlandais », dans *Revue du Nord*, 391-392, 3-4, 2011, p. 721-733, ici p. 726.

<sup>7</sup> Heiric d'Auxerre, *Vita Germani* (vers 876), dédicace, éd. L. Traube, *MGH, PLAC* III, 1896, p. 429, cité par PICARD J.-M., 2011, p. 726.

<sup>8</sup> Sur l'apport des Irlandais, cf. par ex. L. GOUGAUD L., « L'œuvre des *Scotti* dans l'Europe continentale (fin VI<sup>e</sup>-fin XI<sup>e</sup> siècles) », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 9, 1908, p. 22-37 et p. 255-277 ; BIELER L., *Ireland. Wegbereiter des Mittelalters*, Olten, 1961 et LÖWE H. (éd.), *Die Iren und Europa im früheren Mittelalter*, 2 vol., Stuttgart, 1982.

<sup>9</sup> MEYERS J., *Sedulii Scotti carmina*, édition critique avec introduction et notes, Turnhout, Brepols (*CCCM*, 117), 1991, p. 7.

« Les souffles stridents de Borée à la face blanchie,  
 Nous épouvantent de leurs chocs soudains et de leurs menaces.  
 La terre elle-même tremble, frappée d'une immense terreur,  
 L'Océan murmure et les durs rochers gémissent.  
 L'Aquilon s'étirant à présent sans pitié dévaste les nues  
 Qu'il emplît de cris horribles et de rugissements.  
 De laiteux flocons de laine s'entassent dans le ciel nuageux ;  
 La terre engourdie est couverte d'une robe neigeuse.  
 La montagne boisée perd ses cheveux  
 Et, comme le roseau, le chêne est forcé de plier...  
 Borée en fureur, lamentable spectacle, s'acharne sur nous,  
 Doctes grammairiens et pieux ecclésiastiques.  
 Car l'Aquilon dans son vol n'épargne nulle renommée  
 Et nous déchire de ses griffes cruelles<sup>10</sup>. »

Ils furent alors, tous trois, généreusement accueillis par l'évêque Hartgar, qui les prit sous sa protection. La date de cette arrivée peut être située entre 840, date à laquelle Hartgar fut nommé évêque, et 851, date de la mort d'Ermengarde, l'épouse de Lothaire I<sup>er</sup>, du vivant de laquelle il était déjà sur le continent puisqu'elle fut plusieurs fois l'objet de ses poèmes<sup>11</sup>. Il est en revanche peu probable que son arrivée, comme a pu le supposer L. Traube<sup>12</sup>, ait correspondu avec l'ambassade irlandaise envoyée à Charles le Chauve en 848<sup>13</sup>. Esprit brillant et enjoué, Sedulius ne tarde pas à devenir le poète de cour officiel et à être introduit dans l'entourage des grands de l'époque : Charles le Chauve, Louis le Germanique, l'évêque de Metz Adventius, le comte Eberhard de Frioul, Lothaire I, qui lui confie, en partie au moins, l'éducation de ses fils Lothaire et Charles. Sa culture étendue lui aurait aussi probablement permis d'enseigner à l'école cathédrale Saint-Lambert<sup>14</sup>. Rejoint par des compatriotes, il aurait fondé à Liège une « colonie irlandaise »<sup>15</sup> et aurait ainsi été l'initiateur du mouvement intellectuel liégeois qui prospérera ensuite plusieurs siècles durant<sup>16</sup>. Comme l'a si bien écrit Angelo Monteverdi,

<sup>10</sup> Toutes les traductions sont personnelles sauf indication contraire. Les citations bibliques sont, quant à elles, empruntées à la Bible de Jérusalem.

<sup>11</sup> Cf. MEYERS J., *L'art de l'emprunt dans la poésie de Sedulius Scottus*, Paris, Les belles lettres, 1986, p. 29.

<sup>12</sup> TRAUBE L., 1891, p. 342.

<sup>13</sup> Voir les arguments de DÜCHTING R., *Sedulius Scottus, Seine Dichtungen*, Munich, 1968, p. 30.

<sup>14</sup> PIRENNE H., 1882, p. 23. Henry Pirenne suggère qu'il aurait pu être « selon toute vraisemblance, directeur des études à l'école cathédrale de St-Lambert et ministre, [...] de l'instruction publique dans le pays de Liège », fondant cette hypothèse, avec DÜMMLER E., « Fünf Gedichte des Sedulius Scottus an den Markgrafen Eberhard von Friaul », dans *Jahrbuch für vaterländische Geschichte*, 1, 1861, p. 170, « sur le fait que les Liégeois n'auraient pu trouver meilleur érudit pour remplir cette fonction ». Comme le font remarquer DÜCHTING, p. 211, et, à sa suite, MEYERS J., 1986, n. 5, p. 29-30, on peut aussi invoquer en faveur de cette hypothèse le v. 1 du *carm.* 74, où Sedulius écrit, en donnant un portrait de lui-même, *Aut lego uel scribo, doceo scrutorue sophian*.

<sup>15</sup> DÜMMLER E., « Briefe und Verse des neunten Jahrhunderts », dans *Neues Archiv*, 13, 1888, p. 360. Sur le « cercle » de Sedulius Scottus, cf. le mémoire inédit de PETTIAU H., *Recherches sur Sedulius Scottus et la « colonie irlandaise » de Liège (840-901)*, mémoire de licence en histoire sous la direction de A. DIERKENS, Université libre de Bruxelles, 1993, auquel nous n'avons malheureusement pas eu accès.

<sup>16</sup> Sur le rayonnement de la culture liégeoise, cf. STIENNON J., « Les écoles liégeoises au Moyen Âge », dans *Bulletin des Amis de l'Université de Liège*, 39, 1967, p. 11-20 ; ID., *Les écoles de Liège aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Exposition de manuscrits et d'œuvres d'art*, Liège, 1967 ; ID., « Des Vies de saints au rayonnement des écoles liégeoises. Une culture qui donne et qui reçoit », dans LEJEUNE R. et STIENNON J. (dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes, Lettres - arts - culture*, T. I : *Des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1977, p. 77-97 ; RENARDY C., « Les écoles liégeoises du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle : grandes lignes de leur évolution », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 57, 1979, p. 309-328 et MEYERS J., « Chapitre 5 : La littérature latine liégeoise, de l'époque carolingienne à la Renaissance », dans MARCHANDISSE A. (éd.), *Florilège de l'histoire du livre au Pays de Liège*, Liège, Publ. de la Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 135-141.

« l'école de Liège [...] a eu dans l'histoire de la culture médiévale un rôle de tout premier plan, et qui doit son essor à l'œuvre de Sedulius Scottus<sup>17</sup> ».

Sedulius, redevable de tant de bienfaits, a naturellement nourri à l'égard d'Hartgar une chaleureuse reconnaissance et une amitié qu'il a exprimées dans ses poèmes, entre autres pièces de circonstance et plaintes de demandes d'un malheureux tourmenté par la faim et la soif, la *bestia duplex*. Il n'y a de toute évidence, dans ces plaintes, comme l'a souligné H. Pirenne, qu'un simple procédé littéraire, qu'une façon de s'adresser à un généreux donateur<sup>18</sup>. À la mort d'Hartgar, Sedulius trouva en la personne de son successeur, Francon (855-901) un nouveau protecteur. Liège, qu'il nomma *pia mater* (II, 7, 47), était devenue une terre d'adoption pour le poète qui s'est plu à se désigner lui-même comme *Mosae filius amnis*, *Maro Leodii* (II, 7, 19).

Sedulius n'est pas resté uniquement à Liège : on trouve trace de son passage à Cologne vers 850, puis à Metz ; enfin, quelques poèmes<sup>19</sup> dont l'authenticité a été discutée<sup>20</sup> témoignent en faveur d'un séjour en Italie, à Milan, auprès de l'évêque Tado (860-868). Dümmler a cru voir là l'indice de la mort de Sedulius en Italie<sup>21</sup>. H. Pirenne, quant à lui, a préféré « ne pas refuser à la ville d'Hartgar le tombeau de son fils adoptif<sup>22</sup> ». Après tout, les poèmes milanais ont très bien pu être composés au cours de l'un des voyages de Sedulius, ce que tendrait à prouver le relevé des nombreux emprunts aux poèmes liégeois dont l'accumulation témoignerait d'une certaine précipitation dans la composition de ces pièces, écrites sur commande et non dans un but purement littéraire<sup>23</sup>. Enfin, comme le signale Jean Meyers, « certains poèmes de Sedulius semblent être postérieurs à la mort de Tado (868), ce qui tend à montrer que le poète n'est pas resté à Milan<sup>24</sup> ».

Si les poèmes de Sedulius offrent finalement peu d'indications solides et fiables sur sa biographie, l'étude des sources utilisées par l'intellectuel irlandais permet en partie de compenser ce manque. Comme l'a écrit Veronika von Büren, « l'étude des sources [...] et surtout des manuscrits dans lesquels ces sources étaient accessibles, renferme encore bien des renseignements historiques à découvrir sur nos auteurs ». C'est ainsi qu'avec des arguments particulièrement convaincants, elle « pense pouvoir affirmer, à travers l'étude de la transmission de Végèce, que Sedulius a séjourné dans la région de Reims au temps d'Hincmar, pour lequel il semble avoir travaillé, et qu'il connaissait de près les trésors et le scriptorium de Lyon<sup>25</sup>. » Il est bien possible selon elle que Sedulius soit aussi allé rencontrer Eberhard en Italie et que cela plaiderait en faveur de l'authenticité des poèmes en l'honneur de Tado de Milan<sup>26</sup>. Il aurait aussi travaillé à Saint-Gall d'après Petra Redmond<sup>27</sup>. Depuis lors, Jeremy Delmule, en

<sup>17</sup> MONTEVERDI A., « Romanité et Occident », dans *Actes du II<sup>e</sup> Congrès culturel wallon*, Liège, 1957, p. 3-7, cité aussi par STIENNON, 1977, p. 81.

<sup>18</sup> PIRENNE H., 1882, p. 21.

<sup>19</sup> HAGEN H., *Carmina medii aevi maximam partem inedita ex bibliothecis helveticis collecta*, Berne, 1877.

<sup>20</sup> On peut lire à ce sujet : MEYERS J., 1986, p. 176-185. Au même moment, STAUBACH N., « Sedulius Scottus und die Gedichte des *Codex Bernensis* 363 », dans *Frühmittelalterliche Studien*, 20, 1986, p. 549-598, a défendu l'inauthenticité de ces poèmes, et J. Meyers s'est, dans un premier temps, rallié à cette hypothèse (cf. sa recension dans le *Bulletin de théologie ancienne et médiévale*, 14, 1989, n° 1374, p. 641-642). Depuis son article écrit en 1999 en collaboration avec Veronika von Büren, J. Meyers est revenu sur cette adhésion à la thèse de Staubach, cf. VON BÜREN V et MEYERS J., « Quelques poèmes inédits de Sedulius Scottus ? », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 57, 1999, p. 53-110, spéc. p. 71, n. 80.

<sup>21</sup> DÜMMLER E., « Die handschriftliche Überlieferung der lateinischen Dichtungen aus der Zeit der Karolinger », dans *Neues Archiv*, 4, 1879, p. 315-320.

<sup>22</sup> PIRENNE H., 1882, p. 31.

<sup>23</sup> MEYERS J., 1986, p. 176-185.

<sup>24</sup> MEYERS J., 1986, p. 31.

<sup>25</sup> VON BÜREN V et MEYERS J., 1999, p. 70.

<sup>26</sup> VON BÜREN V et MEYERS J., 1999, p. 71.

<sup>27</sup> REDMOND P., *Das "Sedulius De Greca"-Glossar in den Handschriften St. Gallen Stiftsbibliothek 291 und*

étudiant la circulation d'un recueil augustinien utilisé par Sedulius, a suggéré que Sedulius avait eu des liens étroits avec la région d'Auxerre<sup>28</sup>. Plus récemment Tino Licht a montré que Sedulius avait aussi séjourné et travaillé à Lorsch<sup>29</sup>. Bref, comme tant de savants carolingiens, il est aujourd'hui acquis que malgré son attachement à la ville de Liège, Sedulius a bien plus voyagé en Europe que ses poèmes ne le laissent supposer.

De même que nous ne savons rien de la naissance de Sedulius, à ce jour, la fin de sa vie demeure également un mystère. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il semble bien, d'après la datation possible du poème II, 28, que Sedulius était encore en vie et dans la région de Liège en 875<sup>30</sup>.

## B. Le contexte historique

Sedulius fut, avec Jean Scot Érigène, l'un des plus brillants intellectuels du IX<sup>e</sup> siècle, s'inscrivant, en cela, dans le vaste mouvement que l'on nomma plus tard « renaissance carolingienne<sup>31</sup> ».

Le système d'éducation mis en place par les sociétés antiques grecques et romaines qui avait évolué vers l'institutionnalisation d'écoles publiques sous l'Empire romain s'était effondré au V<sup>e</sup> siècle. Comme l'a fait remarquer Pierre Riché, ce ne sont pas tant les invasions barbares qui furent la cause de cet effondrement<sup>32</sup> que « le contexte général de l'époque [...], la décadence de la vie urbaine, la ruralisation accélérée des élites sociales, l'appauvrissement de l'Occident, la dislocation des institutions publiques, le relâchement des relations avec la partie orientale de l'Empire, l'étiollement de la circulation tant des hommes que des marchandises, et donc des idées aussi bien que des livres<sup>33</sup> ». C'est principalement l'Église qui a essayé, avec les moyens dont elle disposait, de lutter contre cet effondrement. Ainsi l'école est devenue affaire de clercs et « inévitablement les disciplines religieuses et l'étude de la Bible ont pénétré en force dans l'enseignement<sup>34</sup> ». Ainsi culture classique et christianisme ont été intimement liés.

---

Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, St. Peter perg. 87, Heidelberg, 2012. Voir aussi PARETTI L., « Sedulio Scoto 'grammaticus' a San Gallo. La storia del testo del commento all'*Ars maior* di Donato e un escerto non riconosciuto », dans *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 136, 2008, p. 412-457.

<sup>28</sup> DELMULLE J., « Un recueil augustinien utilisé par Sedulius Scottus », dans *Aevum*, 91, 2017, p. 311-342.

<sup>29</sup> LICHT T., « Sedulius Scottus in Lorsch. Handschriftens Spuren eines karolingischen Gelehrten », dans *Frühmittelalterliche Studien*, 54, 2020, p. 131-142.

<sup>30</sup> MEYERS, 1986, p. 184.

<sup>31</sup> Pour une approche globale, voir par ex. PATZELT E., *Die karolingische Renaissance. Beiträge zur Geschichte der Kultur des frühen Mittelalters*, 2<sup>e</sup> éd., Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1965 ; TROMPF G. W., « Il Concetto del Rinascimento Carolingio », dans *Rivista della Storia di Idee*, 34-1, 1973, p. 3-26 ; GUERREAU-JALABERT A., « La "Renaissance carolingienne" : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 139-1, 1981, p. 5-35 ; MCKITTERICK R., *The Frankish Kingdoms under the Carolingians, 751-987*, Harlow, Longman, 1983 ; CONTRENI J. J., « The Carolingian Renaissance », dans TREADGOLD W. (éd.), *Renaissances Before the Renaissance : Cultural Revivals of Late Antiquity and the Middle Ages*, Stanford University Press, 1984, p. 59-74 et ID., « The Carolingian Renaissance : Education and Litteracy Culture », dans MCKITTERICK R. (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, Cambridge, 1995, p. 709-757 ; SOT M., « La première Renaissance carolingienne : échange d'hommes, d'ouvrages et de savoirs », dans *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 32, 2001, p. 23-40.

<sup>32</sup> Sur le « mythe » des invasions barbares et des prétendues conséquences de la « chute » de Rome, on trouvera un aperçu rapide et commode dans MEYERS J., « Décadence et chute de Rome, des vanités historiographiques ? », dans BLAISE M. et TRIAIRE S. (dir.), *Vanités, compositions de la fin*, Montpellier, PULM, 2019, p. 117-128.

<sup>33</sup> RICHE P. et VERGER J., *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Age*, Tallandier, 2006, p. 15.

<sup>34</sup> RICHE P. et VERGER J., 2006, p. 16.

Le christianisme avait été introduit en Irlande au IV<sup>e</sup> siècle, amenant avec ses dogmes la culture classique dans laquelle il s'était enraciné. L'éducation religieuse et l'éducation littéraire de l'Irlande furent donc deux faits parallèles et simultanés<sup>35</sup>. Tandis que, sur le continent, la Gaule, l'Italie et l'Espagne eurent à subir les invasions barbares et la dislocation sociale qui entraînent la raréfaction des activités intellectuelles aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, l'isolement insulaire de l'Irlande la préserva de ces tourments et lui permit de continuer à voir se développer les études et l'enseignement des lettres. De plus, comme nous l'avons signalé plus haut, dans les îles britanniques le latin était une langue étrangère, et les moines pouvaient, pour l'apprendre et l'enseigner, utiliser les grammairiens et les auteurs classiques sans se soucier de l'évolution naturelle de la langue parlée. Ainsi, ont-ils dépassé, comme l'écrit Pierre Riché, « la culture ascétique des moines du VI<sup>e</sup> siècle et inventé une culture religieuse supérieure originale »<sup>36</sup>, alors qu'en Europe s'était développée une situation de multilinguisme ; en effet le latin parlé, libéré de la contrainte scolaire, avait rapidement évolué vers une forme de latin « vulgaire » qui deviendrait la langue romane, les langues vernaculaires remplaçant peu à peu le latin<sup>37</sup>.

C'est dans ce contexte que Pépin le Bref, en commençant à attirer des lettrés à sa cour, donna l'impulsion d'un phénomène qui ne prendra sa véritable ampleur que sous son fils Charlemagne. Le terme de « renaissance » a été utilisé pour la première fois en 1839 par l'historien Jean-Jacques Ampère dans son *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, publiée en 1839 et 1840. Pourtant le mot n'avait pas été employé par les contemporains, qui, conscients de l'impulsion donnée par le pouvoir royal, avaient eu recours à l'expression de *renovatio* pour la désigner<sup>38</sup>. L'expression de « renaissance carolingienne » est aujourd'hui remise en question par les historiens car elle présuppose un effondrement de la culture entre la période romaine et la période carolingienne qui n'a jamais eu lieu<sup>39</sup>. La réalité de cette époque n'a pas été aussi sombre que les « Dark Ages » que nous ont appris pendant des années les manuels scolaires puisque des foyers culturels avaient subsisté çà et là, suscitant quelques grands hommes de lettres comme Cassiodore ou Boèce. Ce grand phénomène de *renovatio* ou de « réforme » s'est articulé autour de plusieurs périodes : pour Pierre Riché, la première « renaissance carolingienne » correspond au règne de Charlemagne, la deuxième à celui de ses successeurs, à laquelle peut être rattachée une troisième « renaissance » correspondant à la période ottonienne<sup>40</sup>.

Cette réforme, voulue par Charlemagne et impulsée par son père, Pépin, couvrit divers domaines liés les uns aux autres : politique, religieux, linguistique, scolaire, culturel...

Par ses multiples conquêtes, Charlemagne avait opéré une véritable « dilatation du royaume » hérité de son père. Une fois à la tête de ce qui allait devenir son empire, il se trouva devant la nécessité d'unifier tous ces territoires aux peuples fort différents les uns des autres, et c'est le christianisme qui fut le principal facteur d'unité de l'Europe carolingienne, à la fois en tant que but recherché et comme moyen d'encadrer les populations. Pour pallier les insuffisances de la structure politique et les défaillances administratives, Charlemagne « pensa

<sup>35</sup> PIRENNE H., 1882, p. 9.

<sup>36</sup> RICHE P. et VERGER J., 2006, p. 26.

<sup>37</sup> Sur cette question, voir l'ouvrage désormais classique de BANNIARD M., *Viva Voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*, Paris, Études Augustiniennes, 1992. Sur la place du latin carolingien dans l'histoire de la langue latine, cf. MEYERS J., « Le latin carolingien : mort ou renaissance d'une langue ? », dans *Le Moyen Age*, 96, 1990, p. 395-410.

<sup>38</sup> RICHE P., *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1983, p. 354.

<sup>39</sup> Voir la thèse de RICHE P., *Éducation et culture dans l'Occident barbare, V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1962 et, depuis, son livre *Écoles et enseignement dans le haut Moyen Âge*, Paris, 1979. Sur l'importance du concept de *renovatio*, cf. SOT M., « *Renovatio*, renaissance et réforme à l'époque carolingienne : recherche sur les mots », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2009, p. 62-72, spéc. p. 66-70.

<sup>40</sup> RICHE P. et VERGER J., 2006.

s'appuyer », selon les mots de Robert Folz, « sur une Église forte et mettre celle-ci au service de l'État. [Il chercha] à établir dans la monarchie une civilisation chrétienne afin de faire de ses sujets, si divers au point de vue ethnique et culturel, un seul et même peuple chrétien [...]. L'Église aurait un rôle à jouer, auxiliaire et bénéficiaire de l'État à la fois<sup>41</sup>. » L'entente et le soutien mutuel entre Charlemagne et la papauté se manifestèrent lors du couronnement impérial de 800. Il est à souligner, comme l'écrit Jean Chelini<sup>42</sup>, que Charlemagne, chrétien « sans problème ni complexe », mit au service de l'Église son pouvoir en identifiant totalement la société civile et la société religieuse.

C'est donc dans cette double perspective – religieuse et politique – que se justifia la *renovatio* du latin et, par conséquent des études. Rendre le clergé plus instruit, c'était le rendre aussi « plus saint et plus efficace<sup>43</sup> ». Pour améliorer ses prières et leur permettre de toucher plus sûrement le cœur de Dieu, il fallait que l'Église les exprime dans une langue correcte afin d'être véritablement un bon auxiliaire de l'État<sup>44</sup>. Il fallait aussi que le clergé soit suffisamment bien formé pour être à même d'instruire et de guider correctement le peuple chrétien. De plus, pour gouverner efficacement son immense territoire, il fallait que l'empereur puisse s'appuyer sur une administration fiable. En effet, tandis qu'aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles on avait pu observer un abaissement constant du niveau d'orthographe et de grammaire dans les documents administratifs, dès le règne de Pépin le Bref s'opéra une réorganisation des bureaux où étaient promulgués les actes et s'initia un relèvement qui dura jusqu'à la fin du siècle, accompagné d'un plus grand soin dans la présentation et d'une écriture plus régulière<sup>45</sup>. Voilà pourquoi il était indispensable d'accorder toute l'énergie nécessaire pour relever le niveau de l'enseignement. En 789 Charlemagne présenta un vaste programme de réformes dans son *Admonitio generalis*, dans laquelle un chapitre entier était consacré à l'école<sup>46</sup>. Sans doute moins instruit que son père, Charlemagne s'entoura rapidement de lettrés originaires de différentes régions de l'occident, qui le conseillèrent et le soutinrent dans les réformes entreprises. Ses premiers conseillers furent italiens, puis il y eut l'anglo-saxon Alcuin. Charlemagne se méfiait un peu des Irlandais, dont les premiers contacts avec les rois francs avaient été difficiles (Colomban et ses disciples avaient été fort mal reçus par les rois mérovingiens et leurs évêques). En effet les Irlandais avaient la réputation d'être non conformistes, instables et hâbleurs. Il régnait dans les esprits une certaine « irophobie », toujours d'actualité au VIII<sup>e</sup> siècle. C'est Alcuin qui, admiratif des Irlandais et de leur science, introduisit l'un d'eux à la cour : l'abbé Joseph. Par la suite, Louis le Pieux et ses fils poursuivirent cette œuvre de mécénat culturel<sup>47</sup>. Pierre Riché conclut ainsi :

<sup>41</sup> FOLZ R., *Le couronnement impérial de Charlemagne*, Paris, Gallimard, 1964, p. 75.

<sup>42</sup> CHELINI J., *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, Colin U, 1968, p. 141.

<sup>43</sup> CHELINI J., 1968, p. 173.

<sup>44</sup> ISAÏA M.-C., *Histoire des Carolingiens VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>*, Paris, Seuil, 2014, p. 244 : Il y a chez les intellectuels de la renaissance carolingienne, « une attitude intellectuelle qui repose sur un *a priori* idéologique plus ou moins exprimé qui consiste à croire que les mots sont source de toute connaissance en lien avec une certaine lecture de la révélation chrétienne : le Verbe est la sagesse de Dieu, l'erreur grammaticale est un péché, le barbarisme une hérésie ». Sur l'importance de la *correctio* dans la réforme carolingienne, cf. DEPREUX P., « Ambitions et limites des réformes culturelles à l'époque carolingienne », dans *Revue historique*, n° 623-3, 2002, p. 721-753, spéc. p. 732-737 (« L'idée de renouveau par la correction »).

<sup>45</sup> Sur l'importance de la minuscule caroline dans la réforme culturelle, voir par ex. BISCHOFF B., « La minuscule caroline et le renouveau culturel sous Charlemagne », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 15, 1969, p. 333-336.

<sup>46</sup> Dans le chap. 72 de l'*Admonitio generalis*, Charlemagne souhaite « que dans chaque monastère et chaque évêché une école soit ouverte, que les enfants apprennent à lire, à écrire, à compter et à chanter [...] ». Après avoir précisé le programme de l'école, il demande que les livres soient correctement écrits par des scribes compétents. Les écoles formèrent des scribes et adoptèrent la nouvelle écriture qui prit le nom de « caroline » en souvenir de Charlemagne.

<sup>47</sup> Voir à ce sujet RICHE P. « Les Irlandais et les princes carolingiens aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles », dans LOWE H. (éd.), *Die Iren und Europa im früheren Mittelalter*, Stuttgart, 1982, p. 734-745.

« Le séjour des Irlandais à la cour des carolingiens a été très positif et très fécond. D'une part, les princes carolingiens ont vu tout ce qu'ils pouvaient attendre des Scots. Ils ont été séduits par l'esprit, voire la préciosité des poètes et au-delà, ils ont su que ces "vendeurs de sagesse" [...] pouvaient les aider dans leur politique culturelle. De leur côté les Irlandais se sont trouvés dans un milieu favorable à l'épanouissement de leur génie littéraire. De même que les "filids" d'Irlande avaient une place privilégiée auprès des chefs, maniaient également la satire et l'éloge et écrivaient des "Instructions" pour les fils des rois, de même les Scots continentaux maintiennent cette tradition de prouesse verbale et d'écrits moralisateurs. Ils sont conscients de l'importance de leur rôle<sup>48</sup>. »

Prendre la suite d'une forte personnalité comme celle de Charlemagne ne fut pas chose aisée. On connaît les relations complexes de Louis le Pieux avec le clergé<sup>49</sup>, on sait aussi les désaccords de succession entre les fils de ce dernier<sup>50</sup>. À ces difficultés internes vinrent s'ajouter des menaces et des conflits venus de l'extérieur avec les invasions vikings et sarrasines. Mais l'instabilité politique et la conjoncture plus délicate ne mirent pas fin au phénomène de renouveau culturel. En effet, celui-ci se poursuivit sous Louis le Pieux puis sous ses successeurs, trouvant en la personne de Charles le Chauve, peut-être le plus cultivé des souverains carolingiens<sup>51</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'écrit et la communication allaient prendre dans l'empire carolingien une importance nouvelle qui ne pouvait que favoriser le travail intellectuel et le rôle des écrivains et des penseurs dans la société chrétienne<sup>52</sup>. L'écrit est ainsi devenu essentiel au point que l'attention artistique portée au livre et à sa décoration, comme l'a si bien souligné Pierre Skubiszewski, « traduit d'une manière éclatante le souci de faire du livre l'instrument principal du renouveau intellectuel de l'Église et, par-delà, de la culture en général<sup>53</sup> ».

C'est dans ce contexte que Sedulius, grand intellectuel de la deuxième génération de lettrés qui œuvrèrent à la seconde « renaissance », s'installa à Liège, trouvant soutien auprès de l'évêque Hartgar mais aussi, par extension, auprès de Lothaire II puis de son oncle, Charles le Chauve.

---

<sup>48</sup> RICHE P., 1982, p. 744.

<sup>49</sup> La pénitence d'Attigny, dont le geste a été mal perçu par les grands laïcs de l'époque, qui y ont vu une soumission excessive de l'empereur aux évêques, révélait surtout l'expression publique d'une intime conviction de Louis le Pieux de la nature eschatologique du pouvoir royal : l'empereur ayant reçu, comme l'écrit ISAÏA M.-C., 2014, p. 218, « la responsabilité du peuple chrétien et la mission de hâter la Parousie par un perfectionnement continu des mœurs de ceux qui lui sont soumis ». Dans un capitulaire de 825, Louis le Pieux reconnaissait la supériorité théorique du pouvoir épiscopal détenteur de l'*auctoritas* sur le pouvoir royal d'exécution, *potestas*. Son règne allait marquer l'évolution d'une théocratie royale (sous Pépin et Charlemagne) vers une théocratie épiscopale, qui allait nuire au pouvoir royal, cf. par ex. BÜHRER-THIERRY G. *L'Europe carolingienne*, Paris, Armand Colin (coll. Cursus), 2015.

<sup>50</sup> Du vivant de Louis le Pieux, déjà, après sa déposition par les évêques, son fils Lothaire reprit le pouvoir. Mais son pouvoir allait être rétabli par un deuxième couronnement à Metz en 835. À sa mort, la guerre civile entre ses trois fils aboutit au partage de Verdun et au régime de « confraternité », qui, malgré une entente apparente, ne mit pas fin aux désaccords. Sur la crise du règne de Louis le Pieux, voir DE JONG M., *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge University Press, 2009 et GRAVEL M., « De la crise du règne de Louis le Pieux. Essai d'historiographie », dans *Revue historique*, n° 658, 2, 2011, p. 357-389.

<sup>51</sup> RICHE P., 1983, p. 363, ainsi que BRUNHÖLZL F., *Histoire de la littérature latine au Moyen Âge*, t. I : *De Cassiodore à la fin de la renaissance carolingienne*, Louvain, Brepols, 1990, p. 221 : « Aucun des derniers souverains carolingiens n'ont aimé et soutenu l'art et la science au même degré que Charles le Chauve. [...] sur le terrain de la vie intellectuelle se manifestent les fruits de l'éducation qu'il a reçue d'une mère cultivée [l'impératrice Judith] et d'un maître qui fut lui-même l'un des grands du royaume de l'esprit, de la science et de la poésie [Walafriid Strabon]. »

<sup>52</sup> Sur ce point, cf. notamment MCKITTERICK R., *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge University Press, 1989 et GRAVEL M., *Distances, rencontres, communications : réaliser l'empire sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols (« Haut Moyen Âge »,15), 2012.

<sup>53</sup> SKUBISZEWSKI P., *L'Art du haut Moyen Âge. L'art européen du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, Livre de Poche, 1998, p. 327.

## Chapitre II

### Sedulius et son œuvre

Un nombre important d'œuvres ont été transmises sous le nom de Sedulius Scottus, toutes très diverses et témoignant d'une grande érudition<sup>54</sup>, mais Sedulius à vrai dire est surtout connu pour sa poésie et pour son *Liber de rectoribus christianis*. Avant de nous consacrer à son miroir, qui fera l'objet des chapitres suivants, nous voudrions quand même présenter dans ses grandes lignes le reste de sa production en commençant par celle qui a le plus attiré l'attention, à savoir ses *Carmina*.

#### La poésie

C'est sans aucun doute par sa poésie que Sedulius s'est rendu le plus célèbre<sup>55</sup>. Il s'agit d'un corpus qui comprend un peu plus de quatre-vingt pièces – sans compter les poèmes du *Liber de rectoribus christianis* – transmis par un seul manuscrit écrit au XII<sup>e</sup> siècle à Saint-Eucher-et-Matthias de Trèves, catalogué sous le numéro 10615-10729 à la Bibliothèque royale de Bruxelles<sup>56</sup>. À cette collection il faut ajouter un groupe de huit pièces poétiques, transmises par le *Codex Bernensis* 363<sup>57</sup>, rédigées, semble-t-il, à Milan dans l'entourage de l'archevêque Tado<sup>58</sup>, ainsi que quelques pièces découvertes par Veronika von Büren dans le *Codex Vaticanus Latinus* 4493 et éditées par Jean Meyers sans qu'il ait pu assurer définitivement leur authenticité<sup>59</sup>.

Le corpus classique qui ne pose aucun problème d'attribution comprend des épitaphes, des inscriptions pour des églises ou leurs peintures murales, pour un autel, pour des pièces de

---

<sup>54</sup> Pour une première approche, cf. EBERT A., *Histoire générale de la littérature latine du Moyen Âge en Occident*, T. II : *Histoire de la littérature latine depuis l'époque de Charlemagne jusqu'à la mort de Charles le Chauve*, Paris Ernest Leroux, 1884, p. 214-226 ; BALAU S., *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge*, Bruxelles, 1903, p. 70-72 ; MANITIUS M., *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, München (Handbuch, IX-2, 1), 1911, p. 315-323 ; KENNEY J. F., *The Sources for the Early History of Ireland. Ecclesiastical. An Introduction and Guide*, 2<sup>e</sup> éd., New York, 1966, p. 553-569 ; STAINIER A., *Index Scriptorum Operumque Latino-Belgicorum Medii Aevi. Nouveau répertoire des œuvres médiolatines belges. Première Partie : VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1973, p. 47-65 ; BRUNHÖLZL F., 1990, p. 205-221.

<sup>55</sup> Sur la poésie, voir en particulier RABY F. J. E., *A History of Secular Latin Poetry in the Middle Ages*, Oxford, 1934, p. 242-247 ; DÜCHTING R., *Sedulius Scottus. Seine Dichtungen*, Munich, 1968 et SZÖVERFFY J., *Weltliche Dichtungen des lateinischen Mittelalter. Eine Handbuch*, Berlin, 1970, p. 625-656.

<sup>56</sup> Éd. MEYERS J., *Sedulii Scotti carmina*, Turnhout, Brepols (CCCM, 117), 1991 (sur celle-ci, cf. SHANZER D., « A New Edition of Sedulius Scottus' *Carmina* », dans *Medium Aevum*, 63, 1994, p. 104-117 et STAUBACH N., « Das Rätsel des Sedulius Scottus. Bemerkungen zur Neuausgabe seiner *Carmina* », dans *Francia*, 21, 1994, p. 213-226) ; trad. anglaise par DOYLE E. G., *Sedulii Scotti On Christian Rulers, and The Poems*, Binghampton, State University of New York, 1983, p. 97-193 (sur celle-ci, cf. MEYERS J., « À propos d'une traduction récente de Sedulius Scottus », dans *Le Moyen Âge*, 93, 1987, p. 85-94). Nous n'avons pas eu accès à la traduction française donnée par Emmanuelle Métry dans le cadre d'une thèse soutenue en 1996 à Genève sous la direction de Jean-Yves Tilliette et restée malheureusement inédite.

<sup>57</sup> Sur ce célèbre manuscrit, cf. GAVINELLI S., « Per un'enciclopedia carolingia (Codice Bernese 363) », dans *Italia medioevale e umanistica*, 26, 1983, p. 1-25.

<sup>58</sup> Cf. *supra*, p. 16, n. 20. L'authenticité de ces pièces a cependant fait l'objet d'une controverse, certains attribuant leur rédaction à un disciple de Sedulius.

<sup>59</sup> VON BÜREN V.-MEYERS J., 1999.

vêtements liturgiques, prières pour obtenir des faveurs<sup>60</sup>, pièces de remerciement etc. Sedulius ayant été poète de cour, la majorité de ses pièces poétiques est constituée, comme il se doit, de poèmes de circonstance, éloges des grands de l'époque (Charles le Chauve, l'impératrice Ermengarde, les fils de Lothaire I<sup>er</sup>, le margrave Éberhard de Frioul), mais le plus célébré reste naturellement l'évêque de Liège, Hartgar, à qui sont dédiés les onze premiers poèmes du recueil ainsi que quelques autres éparpillés dans la suite de la collection.

Cette poésie de louange n'est certes pas dénuée d'emphase et d'exagérations, ce qui lui a valu un jugement un peu sévère de la part d'Henri Pirenne qui considère que « la poésie [...] n'est pour lui qu'un jeu d'esprit, qu'un délassement agréable, qu'un travail lucratif parfois. Ne lui demandez ni héroïsme, ni vigueur, ni grandes émotions ; sa Muse est trop frêle pour de tels efforts, son souffle trop court pour de tels élans. [...] C'est ainsi qu'il faut le prendre, non en poète, mais en lettré et en érudit »<sup>61</sup>. Ces jugements sont évidemment dépassés aujourd'hui. Les travaux de Jean Meyers<sup>62</sup> ont montré depuis lors toute l'érudition et tout l'art de ces poèmes qui témoignent d'une connaissance remarquable du latin, d'une culture classique, chrétienne et biblique étonnante et qui brillent par une féconde subtilité dans les jeux nombreux d'*imitatio* et d'*aemulatio*, si caractéristiques de la poésie latine médiévale.

Par ailleurs, comme l'a souligné Franz Brunhölzl, on y trouve « peu de choses sur le mépris du monde [...], le rejet de ce monde-ci et de ce qui s'y rapporte », alors que « l'ouverture au monde, à la beauté dans le monde, la pure joie de vivre, la plaisanterie et l'humour sont des traits qui appartiennent à la nature même de Sedulius ; ils nous le font paraître dans une lumière humainement sympathique et le haussent au-dessus de beaucoup, beaucoup d'autres<sup>63</sup> ». L'humour est en effet un des traits caractéristiques du poète que Jean Meyers a bien mis en évidence<sup>64</sup>, et qui a d'ailleurs poussé parfois à voir en Sedulius un précurseur des Goliards<sup>65</sup>.

Ce recueil poétique est aussi une porte ouverte, très rare à l'époque, sur l'humanité et la personnalité de l'auteur. Franz Brunhölzl a été frappé par « l'opposition [...] entre les pièces qui montrent le poète comme une sorte de bohémien, spirituel et plein d'humour, certes peu enclin à la facilité superficielle, et pourtant attiré plutôt par le côté souriant de la vie, et d'autres dans lesquelles Sedulius affirme avec détermination sa qualité de poète<sup>66</sup> ». Ainsi en est-il du célèbre *Carmen* II, 74 dans lequel l'auteur dessine en trois distiques élégiaques un petit autoportrait<sup>67</sup> :

*Aut lego uel scribo, doceo scrutorue sophian,  
Obsecro celsithronum nocte dieque meum.  
Vescor, poto libens, rithmizans inuoco Musas,  
Dormisco stertens, oro deum uigilans.*

<sup>60</sup> Sur celles-ci, voir MEYERS J., « La prière dans la poésie de Sedulius Scottus », dans COTTIER J.-F. (éd.), *La prière en latin, de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle : formes, évolutions, significations*, Turnhout, Brepols (*Collection d'études médiévales*, 6), 2006, p. 177-193.

<sup>61</sup> PIRENNE H., 1882, p. 35.

<sup>62</sup> MEYERS J., *L'art de l'emprunt dans la poésie de Sedulius Scottus*, Paris, Les Belles Lettres (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de L'Université de Liège*, 245), 1986 ; ID., *Sedulii Scotti Carmina. Index verborum, Listes de fréquence, Relevés grammaticaux*, Liège (série du LASLA, 16), 1989 ; ID., *Le classicisme lexical dans la poésie de Sedulius Scottus*, Genève, Librairie Droz (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de L'Université de Liège*, 259), 1994.

<sup>63</sup> BRUNHÖLZL F., 1990, p. 206.

<sup>64</sup> MEYERS J., 1986, not. p. 30, 70-71 et 101. Voir aussi son analyse du fameux poème 41 dans MEYERS J., « De l'épopée héroïque à l'épopée animale et burlesque : remarques sur le *carmen* 41 de Sedulius Scottus », dans ESTEVES A. et MEYERS J. (éd.), *Tradition et innovation dans l'épopée latine, de l'Antiquité au Moyen Âge*, Bordeaux, Ausonius (*Scripta Receptorica*, 1), 2014, p. 177-188.

<sup>65</sup> Cf. JARCHO B. I., « Die Vorläufer des Goliard », dans *Speculum*, 3, 1928, p. 523-579.

<sup>66</sup> BRUNHÖLZL F., 1990, p. 213.

<sup>67</sup> Sur cet autoportrait, voir la belle analyse d'ÉVRARD É., « Sedulius Scottus, *Carm.*, II, 74 (L. Traube) », dans *Humanités chrétiennes*, 26, 1982, p. 150-154.

*Conscia mens scelerum deflet peccamina uitae :  
Parcite uos misero, Christe, Maria, uiro.*

« Ou bien je lis, ou bien j'écris, j'enseigne et je cherche la sagesse,  
Je prie le maître du ciel jour et nuit.  
Je mange et bois de bon coeur, en rimant j'invoque les Muses,  
Je dors en ronflant, je prie Dieu en veillant.  
Conscient de ses fautes, mon cœur déplore les péchés de ma vie.  
Ayez pitié, Christ, Marie, d'un pauvre homme. »

## L'exégèse biblique

Parmi les ouvrages théologiques de Sedulius, on trouve une série de brefs exposés d'introduction, *explanatiunculae* comme il se plaît à les nommer : *praefationes, argumenta, canones* pour divers livres de l'Ancien Testament. À quoi il faut ajouter l'*Expositio in epistolam Hieronymi ad Damasum*, qui est en fait une explication de l'épître dans laquelle Jérôme exposait les principes de la première révision des Évangiles. Mais les plus importants de ses ouvrages exégétiques restent son commentaire à Matthieu et son commentaire aux épîtres pauliniennes<sup>68</sup>. D'après Hermann Josef Frede, ce serait à l'abbaye de Saint-Gall que Sedulius aurait utilisé pour son *Collectaneum in Apostolum* certains manuscrits, et c'est là que se situerait vers 860 le commencement de la diffusion de ce texte<sup>69</sup>. Si la présence de Sedulius à Saint-Gall semble acquise en effet, il est faux cependant d'affirmer, comme le fait Chiara Santarossa, que tout le commentaire aux épîtres pauliniennes a été « réalisé dans la région du lac de Constance à Saint-Gall<sup>70</sup> ».

On ne s'est guère intéressé pendant longtemps à l'exégèse carolingienne dont on ne comprenait pas les enjeux et l'importance dans la construction de la société carolingienne. Depuis les travaux de chercheurs comme Sumi Shimahara par exemple, on mesure bien mieux l'intérêt de tous ces commentaires exégétiques<sup>71</sup>. Malgré quelques études<sup>72</sup>, l'œuvre exégétique de Sedulius n'a malheureusement pas encore suffisamment retenu l'attention des chercheurs.

---

<sup>68</sup> Ces œuvres, longtemps négligées, ont été tardivement redécouvertes mais on dispose désormais d'éditions critiques de ces deux commentaires bibliques, cf. LÖFSTEDT B., *Kommentar zum Evangelium nach Matthäus*, 2 vol., Fribourg (*Vetus Latina*, 14 et 19), 1989 et 1991, et FREDE H. J. et STANJEK H., *Sedulii Scotti Collectaneum in Apostolum*, 2 vol., Fribourg (*Vetus Latina*, 31-32), 1996 et 1997.

<sup>69</sup> FREDE H. J. et STANJEK H., 1997, I, p. 33\*-34\* et 42\*.

<sup>70</sup> SANTAROSSA C., « Sedulio Scotto », dans CHIESA P. et CASTALDI L. (éd.), *La trasmissione dei testi latini del Medioevo. Mediaeval Latin Texts and Their Transmission*. Te.Tra. 4, Florence, 2012, p. 451-494, ici p. 467. Sur ce point, voir DELMULLE J., 2017, p. 329, n. 71.

<sup>71</sup> On pourra lire ainsi, pour ne citer que quelques-uns de ses travaux, SHIMAHARA S., « L'exégèse biblique et les élites à l'époque carolingienne », dans BOUGARD F. et al., *La culture du haut Moyen Âge, une question d'élite ?*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 201-217 ; EAD., « Renouatio et réforme dans l'exégèse carolingienne », dans BALARD M. et SOT M. (dir.), *Au Moyen Âge, entre tradition antique et innovation*, Paris, éditions du CTHS, 2009, p. 57-74 ; EAD., « L'exégèse de la Bible à l'époque carolingienne », dans SATO S. (éd.), *Herméneutique du texte d'histoire : orientation, interprétation et questions nouvelles*, Nagoya, 2009, p. 5-14 ; et bien sûr son livre sur *Haymon d'Auxerre, exégète carolingien*, Turnhout, Brepols, 2013.

<sup>72</sup> HELLMANN S., 1906, p. 147-197 (chap. 3 : « Sedulius und Pelagius ») ; SOUTER A., « The sources of Sedulius Scottus' *Collectaneum* on the Epistles of St Paul », dans *Journal of Theological Studies*, 18, 1916/7, p. 184-228 ; FREDE H. J., *Pelagius, der irische Paulustext : Sedulius Scottus*, Fribourg, 1961 ; HUBER W., *Heliand und Matthäusevangelium. Quellenstudien insbesondere zur Sedulius Scottus*, Munich, 1969 ; KELLY J. F., « Hiberno-Latin Theology », dans LÖWE H., 1982, II, p. 549-567 ; SLOAN M. C., *The Harmonious Organ of Sedulius Scottus. Introduction to his Collectaneum in Apostolum and translation of its Prologue and Commentaries on Galatians and Ephesians*, Berlin – Boston (*Millennium-Studien*, 39), 2012 ; DELMULLE J., « Sedulius Scottus commentateur de Paul et la *Collectio in Apostolum* de Bède le Vénérable », dans *Annali di storia dell'esegesi* (à paraître).

Cette œuvre théologique témoigne en tout cas de sa connaissance des livres sacrés ainsi que du grec, même si la connaissance du grec par Sedulius pose encore question<sup>73</sup>.

### **Le Psautier bilingue de l’Arsenal**

C’est sans doute le psautier grec avec une version latine interlinéaire, conservé à la bibliothèque de l’Arsenal à Paris (*cod.* 8047) et copié par Sedulius avec sa signature : CHΔΥΛΙΟC CKOTTOC ΕΓΩ ΕΓΡΑΨΑ, qui devrait permettre d’évaluer la connaissance réelle que l’Irlandais pouvait avoir de la langue grecque. Quelques études récentes ont apporté des éclairages nouveaux sur la connaissance du grec au IX<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>, mais aucune ne s’est vraiment penchée sur le psautier de Sedulius. Il faudra donc attendre la fin de la thèse consacrée à ce psautier que Marie-Noëlle Diverchy prépare à l’université de Lorraine, sous la co-direction de Cécile Bertrand-Dagenbach et de Jean Meyers, pour mieux comprendre les rapports que Sedulius entretenait avec le grec. Pour l’instant, il semble bien en tout cas que Sedulius ne puisse pas être comparé sur ce point à un Jean Scot et que le manuscrit de l’Arsenal ait été utilisé par le copiste comme un instrument d’étude utilisé pour consolider son apprentissage du grec qu’il maîtrisait mal et qu’il n’appréhendait qu’au prisme de ses connaissances en latin<sup>75</sup>.

### **Le *Collectaneum Miscellaneum***

On a aussi conservé dans un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle le *Codex Cusanus* 52, la copie d’un important recueil d’extraits, témoin des savantes collections de textes de Sedulius : le *Collectaneum Miscellaneum*, composé d’environ quatre mille citations empruntées à des textes profanes, scripturaires ou patristiques<sup>76</sup>. Bon nombre d’extraits des *Collectanea* concordent exactement avec nombre des citations relevées dans les œuvres de Sedulius, ce qui permet d’affirmer qu’il s’agit bien du même auteur. S. Hellmann a souligné les particularités paléographiques et orthographiques qui décèlent l’origine irlandaise du modèle. Cette collection présente plusieurs intérêts : elle permet de se faire une idée du champ d’études d’un Irlandais vivant au IX<sup>e</sup> siècle dans l’empire franc et des manuscrits d’auteurs anciens dont il pouvait disposer. On y trouve, entre autres, des fragments de discours de Cicéron dont certains ne sont pas conservés ailleurs, des extraits de Valère Maxime, des écrivains de l’*Histoire Auguste*<sup>77</sup>, ainsi que, à l’ouverture du recueil, sous le titre de *Proverbia Graecorum*, une série

---

<sup>73</sup> Voir à ce sujet ESPOSITO M., « The Knowledge of Greek in Ireland during the Middle Ages », dans *Studies*, 1, 1912, p. 665-683, spéc. p. 677 ; BISCHOFF B., « Das griechische Element in der abendländischen Bildung des Mittelalters », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 44, 1951, p. 27-55, spéc. p. 47 ; JEAUNEAU É., « Jean Scot Érigène et le grec », dans *ALMA*, 41, 1979, p. 5-50, spéc. p. 10-12, 27 et 32.

<sup>74</sup> BOULHOL P., *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale : du IV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2008 et KACZYNSKI B. M., *Greek in the carolingian Age : The St. Gall Manuscripts*, Cambridge, Medieval Academy of America, 1988.

<sup>75</sup> Voir sur ce point DIVERCHY M.-N., *Édition des folios 64v-66 du Psautier de Sedulius Scottus. Étude paléographique et réflexion sur la langue grecque du copiste*, Mémoire inédit de Master 2 sous la direction de Bertrand-Dagenbach C., 2 vol., Université de Lorraine, 2016 et HERREN M. W., « Sedulius Scottus and the Knowledge of Greek », dans MORAN P. et WARNTJES I. (éd.), *Early Medieval Ireland and Europe : Chronology, Contacts, Scholarship. Festschrift for Dáibhí Ó Cróinín*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 515-535.

<sup>76</sup> Éd. de SIMPSON D., *Sedulii Scotti Collectaneum Miscellaneum*, Turnhout, Brepols (CCCM, 67), 1988. Il faut lire cette édition avec les compléments apportés par LÖFSTEDT B., « Zum *Collectaneum* des Sedulius Scottus », dans *Acta Classica*, 32, 1989, p. 111-117 ainsi que par DOLBEAU F., *Pour mieux lire le Collectaneum Miscellaneum de Sedulius Scottus*, Turnhout, Brepols (CCCM, 67. Supplementum), 1990 et *Sedulii Scotti Collectaneum miscellaneum. Supplementum*, Turnhout, Brepols (CCCM, 67 Supplementum auctum), 2020.

<sup>77</sup> Voir en particulier PETOLETTI M., « La mano di Sedulio Scoto in antichi manoscritti di Cicerone e dell’*Historia Augusta* », dans *Italia medioevale e umanistica*, 61, 2020, p. 1-64.

de 74 sentences, extraites d'une collection de proverbes plus abondante, « composée en grec dans les premiers siècles chrétiens et traduite en latin dans la zone d'influence irlandaise<sup>78</sup> ».

Faut-il voir dans ce recueil une nouvelle preuve de l'activité professorale de Sedulius si l'on se rappelle qu'au IX<sup>e</sup> siècle, « le maître prend des notes de lecture sur des tablettes ou sur des parchemins » et « se constitue des cahiers dont nous avons encore quelques exemples<sup>79</sup> » ? Cette opinion a en effet été remise en question par Dean Simpson dans son introduction<sup>80</sup>, qui reconnaît tout de même que certains contenus du *Collectaneum* viendraient confirmer l'hypothèse selon laquelle Sedulius aurait enseigné à Liège<sup>81</sup>. On ajoutera que François Dolbeau estime lui aussi, d'après l'attention portée par Sedulius « aux effets stylistiques, à des tournures littéraires, à des lieux communs moraux, à la rhétorique de l'éloge ou de la polémique, à des portraits d'individus », que ces matériaux correspondent davantage aux intérêts de l'écrivain que de l'enseignant<sup>82</sup>. La large exploitation du *Collectaneum* dans le *Liber de rectoribus* semble bien confirmer cette hypothèse.

Dans ce recueil, c'est un peu comme si Sedulius nous laissait entrevoir l'intérieur de son cabinet de travail et les méthodes qui étaient les siennes. C'est là une anthologie extrêmement précieuse qui ouvre la voie à toutes sortes de recherches originales pour ceux qui s'intéressent à l'histoire intellectuelle de l'époque carolingienne. Ainsi, François Dolbeau a montré que Sedulius y utilisait un texte scolaire d'expressions synonymiques, la *Glosa consentanea*, aujourd'hui introuvable, ainsi que le *Commentum super Horatium*, très peu répandu, de Porphyryon<sup>83</sup>. Quentin Marrou, lui, a travaillé sur les citations des *Tusculanes* de Cicéron<sup>84</sup>. Quant à Jérémy Delmulle, il a étudié en détail le corpus rarissime d'Augustin dont l'excerpteur disposait<sup>85</sup>.

## Les grammaires latines

Sedulius a aussi participé à la réforme du latin en composant plusieurs grammaires latines, qui, conformément aux préoccupations de l'époque, consistent en commentaires de manuels de l'Antiquité tardive : un commentaire sur Priscien, un sur l'*Ars minor* de Donat et un sur l'*Ars de Verbo* d'Eutychès, disciple de Priscien<sup>86</sup>, qui est considéré comme l'un des

---

<sup>78</sup> BRUNHÖLZL F., 1990, p. 208. Sur ces *Proverbia*, voir BISCHOFF B., « Nachlese zu den 'Proverbia Grecorum' (Sechstes Jahrhundert ?) », dans *Anecdota Novissima. Texte des vierten bis sechzehnten Jahrhunderts*, Stuttgart (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 7), 1984, p. 98-100 ; WRIGHT CH. D., « The *Proverbia Grecorum*, the Norman Anonymous, and the Early Medieval Ideology of Kingship : Some New Manuscript Evidence », dans WIELAND G. R., RUFF C. et ARTHUR R. G. (éd.), *Insignis sophiae arcator. Medieval Latin Studies in Honour of Michael Herren*, Turnhout, Brepols (*Publications of the Journal of Medieval Latin*, 6), 2006, p. 193-215 et HAYS G., « Notes on the *Proverbia Grecorum* », dans *Mittellateinisches Jahrbuch*, 52, 2017, p. 109-115.

<sup>79</sup> RICHE P. et VERGER J., 2006, p. 44.

<sup>80</sup> SIMPSON D., 1988, p. 22 : « Nor can it be demonstrated that this florilegium was intended to serve as a teaching aid. »

<sup>81</sup> SIMPSON D., 1988, p. 22 : « Some of the contents, however, may confirm the speculation that Sedulius did, in fact, teach in Liège », et à propos des extraits de la section IX, il ajoute, p. 23 : « it is possible that these phrases were either the subject of some of his teaching, or, less likely guide words to oral explication. »

<sup>82</sup> DOLBEAU F., 2020, p. 27.

<sup>83</sup> DOLBEAU F., « Recherches sur le *Collectaneum Miscellaneum* de Sedulius Scottus », dans *ALMA*, 48-49, 1988-1989, p. 47-84.

<sup>84</sup> MARROU Q., « Extraits et fragments des *Tusculanes* dans leur contexte carolingien », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 14, 2019, p. 141-175, spéc. § 5.

<sup>85</sup> DELMULLE J., 2017.

<sup>86</sup> Éd. LÖFSTEDT B., *In Donati artem maiorem*, Turnhout, Brepols (CCCM, 40B), 1977 et *In Donati artem minorem. In Priscianum. In Eutychem*, Turnhout, Brepols (CCCM, 40C), 1977. Un peu avant, le livre II du *In Donati artem maiorem* avait été édité par BREARLEY D., *Commentum Sedulii Scotti in Maiorem Donatum Grammaticum*, Toronto (*The Pontifical Institute of Medieval Studies : Studies and Texts*, 27), 1975.

meilleurs traités de grammaire carolingiens et qui est le plus ancien commentaire conservé sur ce grammairien tardif.

Louis Holtz a montré combien Sedulius faisait œuvre originale dans ses commentaires à Donat<sup>87</sup>. Ainsi, on peut par exemple signaler, comme l'a fait Jean-Yves Tilliette, que parmi les grammairiens antérieurs à Anselme de Cantorbéry, Sedulius Scottus est le seul à amorcer dans son commentaire sur Priscien une discussion philosophique des notions de substance et de qualité<sup>88</sup>.

Reste le *Liber de rectoribus christianis* qui fait l'objet de ce travail et dont nous traiterons dans le chapitre suivant.

---

<sup>87</sup> Sur Sedulius grammairien, voir HOLTZ L., « Sur trois commentaires irlandais de l'*Art Majeur* de Donat au IX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 2, 1972, p. 45-72 ; ID., « Grammairiens irlandais au temps de Jean Scot : quelques aspects de leur pédagogie », dans ROQUES R. (éd.), *Jean Scot Érigène et l'histoire de la philosophie : Laon 7-12 juillet 1975*, Colloques internationaux du CNRS 561, Paris, CNRS, 1977, p. 69-78 ; LÖFSTEDT B. (1984), « Zu Sedulius Scottus' Kommentar zu Donatus Maior », dans *Sacris Erudiri*, 27, 1984, p. 433-442 et ID., « Nochmals zu Sedulius Scottus' Kommentar zu Donatus Maior », dans *Sacris Erudiri*, 29, 1986, p. 119-120 ; PARETTI L., « Sedulio Scoto 'grammaticus' a San Gallo. La storia del testo del commento all'*Ars maior* di Donato e un escerto non riconosciuto », dans *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 136, 2008, p. 412-457.

<sup>88</sup> Cf. TILLIETTE J.-Y., « Sémantique du nom de personne dans le haut moyen âge (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », dans BECK P., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. IV : *Discours sur le nom : Normes, usages, imaginaires (VI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de l'Université de Tours, 1997, p. 3-22, ici p. 16, n. 28.

### Chapitre III

## ***Le Liber de rectoribus christianis* :** **un miroir parmi d'autres**

*Le Liber de rectoribus christianis* est un ouvrage de littérature politique s'inscrivant dans le genre littéraire des *specula*. Il est composé de vingt chapitres, terminés chacun, excepté le dernier, par un poème qui reprend, en le condensant, le contenu du chapitre écrit en prose. Il rappelle en cela le *De Consolatione* de Boèce, qui lui sert de modèle. C'est là, sans doute, le plus connu des ouvrages de Sedulius.

#### **A. Un miroir des princes. Délimitation du genre**

L'appellation « miroir des princes » ou « miroir au prince » désigne un très vaste ensemble d'œuvres grandement composites, dont la rédaction s'étend de l'Antiquité à l'époque moderne. Pour Lester K. Born, loin d'être un phénomène isolé, les miroirs du IX<sup>e</sup> siècle sont inscrits dans une longue tradition et appartiennent indéniablement à un genre<sup>89</sup>.

Le miroir du prince, comme l'a écrit Laurent Pernet, n'existe pas sous ce terme dans l'Antiquité ; ce genre littéraire s'est formé au Moyen Âge et le titre même « serait apparu avec le *Speculum regum* de Gottfried de Viterbe (1180-1183)<sup>90</sup> ». Cette question du genre littéraire du « miroir au prince » a été discutée avec beaucoup d'acuité par Einar Már Jónsson<sup>91</sup>, qui rappelle que l'on ne peut trouver trace de la métaphore du miroir appliquée à un manuel de morale ou d'éthique politique destiné à un roi ou un prince avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle. De plus, les œuvres classées comme *Fürstenspiegel* ne portent jamais le titre de *speculum* de même que certaines œuvres qui contiennent le terme *speculum* n'ont pas le sens de miroir au prince, l'œuvre n'étant pas un manuel de morale ou d'éthique politique. Pour lui, le plus étonnant réside dans l'absence totale « d'une métaphore quelconque, d'un symbolisme ou de titre typiques qui auraient pu fonder le genre littéraire sur une base symbolique et [ainsi] le délimiter<sup>92</sup> ». La métaphore du miroir est pourtant présente dans quelques textes carolingiens, comme l'a

---

<sup>89</sup> BORN, L.K., « The “*Specula principis*” of the Carolingian Renaissance », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 12, 1993, p. 583-612, ici p. 584 : “[*Specula principis*] presented here at once for the express purpose of justifying the thesis, which I try to emphasize throughout this paper, that whatever, else these treatises in the ninth century may be, they are undeniably part of a tradition, they are not isolated phenomena, they belong to a *genre*.”

<sup>90</sup> PERNOT L., « Miroir d'un prince par lui-même : les pensées de Marc Aurèle », dans COGITORE I., GOYET F. (éd.), *L'Éloge du prince, de l'Antiquité au temps des lumières*, Grenoble, ELLUG, 2003, p. 91-104, ici p. 91.

<sup>91</sup> MAR JONSSON E., « La situation du *Speculum regale* dans la littérature occidentale », dans *Études germaniques*, 42, 1987, p. 391-408.

<sup>92</sup> MAR JONSSON E., « Les “miroirs aux princes” sont-ils un genre littéraire ? », dans *Médiévales* 51, automne 2006, p. 153-166, ici p. 157.

notamment relevé Jean Meyers<sup>93</sup>. Elle est chez Jonas, chez Alcuin<sup>94</sup> et surtout chez Dhuoda<sup>95</sup>, même s'il s'agit là d'un « miroir de laïc<sup>96</sup> » :

« Tu y trouveras résumé tout ce que tu as envie de connaître ; tu y trouveras aussi le miroir dans lequel tu pourras contempler sans hésitation le salut de ton âme, en sorte que tu puisses en tout plaire non seulement au monde, mais à Celui qui t'a "formé du limon de la terre". Ce miroir t'est nécessaire en tout, mon fils Guillaume, pour mener, sur les deux plans, une vie telle que tu puisses être utile au monde et que tu sois capable de toujours plaire à Dieu en toutes choses. »

Dhuoda présente donc bien son livre comme un miroir dans lequel son fils pourra observer la voie de la vertu. Mais cette métaphore a aussi suggéré à Dhuoda l'idée d'une autre image, qui, elle, ne se trouve pas dans les autres *specula* carolingiens. Elle écrit en effet un peu plus loin<sup>97</sup> :

« Que te dire de plus ? Dhuoda est toujours là qui t'exhorte, mon fils, et pour le jour où je viendrai à te manquer, ce qui arrivera, tu possèdes là un aide-mémoire, ce petit livre de morale : tu pourras ainsi comme dans le reflet d'un miroir me regarder en lisant avec les yeux du corps et de l'esprit et en priant Dieu ; quant aux devoirs qu'il t'appartient de me rendre, tu peux les y trouver au long. Mon fils, tu auras des maîtres qui te donneront des leçons plus nombreuses et d'une plus grande utilité, mais non dans les mêmes conditions, ni le coeur aussi brûlant que je le fais, moi, ta mère, ô mon fils premier-né. »

Tout ce qu'implique l'expression « miroir » est bien là. Quoi qu'il en soit, Einar Már Jónsson estime, en se fondant sur les titres des ouvrages en question (dont fait partie le *Liber de rectoribus christianis*), que l'expression *Fürstenerzieherische Schriften* (« manuel d'éducation princière ») aurait été davantage appropriée comme appellation générique<sup>98</sup> (on peut également trouver la dénomination de « littérature parénétiq ue » destinée aux princes). Enfin, à partir de la diversité des titres des différents ouvrages, il tire la conclusion que les écrivains médiévaux n'avaient pas de nom ni de terme technique pour désigner la nature de leurs œuvres. Il semblerait même que les auteurs, du moins ceux de l'époque carolingienne, n'aient pas eu conscience qu'ils s'inscrivaient dans un genre littéraire puisqu'ils n'ont pas semblé avoir eu connaissance des travaux de leurs devanciers<sup>99</sup>.

Malgré les interrogations soulevées autour de la notion de genre littéraire, Einar Már Jónsson propose tout de même de définir le « miroir au prince » comme « un traité écrit pour un prince – et en général dédié à lui – qui a pour objet principal de décrire le prince idéal, son comportement, son rôle et sa situation au monde<sup>100</sup> ». Et il consent à reconnaître malgré tout une unité à ce corpus :

---

<sup>93</sup> MEYERS J., *Dhuoda, « Manuel pour mon fils », lu par J. M.*, Paris, Cerf, 2012, p. 27-28.

<sup>94</sup> JONAS, *De institutione regia*, III, 54-55 (éd. Dubreucq, p. 188) et ALCUIN, *De virtutibus et vitiis* (PL 101, col. 616 C-D).

<sup>95</sup> DHUODA, *Manuel*, Prol. 20-27.

<sup>96</sup> Sur les miroirs de laïcs, voir en particulier SEDLMEIER F., *Die laienparänetischen Schriften der Karolingerzeit. Untersuchungen zu ausgewählten Texten des Paulinus von Aquileia, Alkuins, Jonas' von orléans, Dhuodas und Hinkmars von Reims*, Neuried, Ars Una, 2000.

<sup>97</sup> DHUODA, *Manuel*, I, 7, 15-23.

<sup>98</sup> MAR JONSSON E., 2006, p. 158.

<sup>99</sup> Cf. ce qu'écrit DUBREUCQ A., « Le prince et le peuple dans les miroirs des princes carolingiens », dans QUAGHEBEUR J., OUDART H., PICARD J.-M. (dir.), *Le prince, son peuple et le bien commun, de l'Antiquité tardive à la fin de Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 97- 114, ici p. 97 : « Aucun de ceux-ci ne cite la *République* de Platon ou le *De clementia* de Sénèque et ils ne se citent pas entre eux. »

<sup>100</sup> MAR JONSSON E., 1987, p. 394.

« Ces œuvres forment incontestablement un groupe. Apparemment elles sont situées dans un lieu incertain du champ littéraire médiéval où se rejoignent les œuvres de morale, l'historiographie et les traités politiques et elles oscillent parfois entre ces trois genres en les mêlant. Mais d'une façon paradoxale, leur unité surgit de cet enchevêtrement. [...] le thème du "prince idéal" devient en effet le centre de tout un ensemble thématique où les thèmes moraux, historiques et politiques venus de divers horizons se combinent les uns aux autres et forment différentes structures. [...] Les raisons de cet enchevêtrement et de l'unité qui en résulte sont cependant extra-littéraires [...] lorsqu'on ne fait que très peu ou pas de différences entre la morale publique et le comportement privé, lorsqu'on pense que le rôle du roi est d'être vertueux et de faire régner la vertu – car seul le *rex iustus* est légitime – et lorsque l'on considère l'histoire, et surtout l'histoire biblique, comme *magistra uitae* pour des hommes d'action, il est clair que la personne du roi réunit en elle-même tous les aspects qui forment les "miroirs au prince" dès le départ<sup>101</sup>. »

Dans l'Antiquité, le miroir, en tant qu'objet, est appréhendé de manière ambivalente. D'une part, l'image qu'il renvoie est fautive et mensongère ; le reflet n'ayant pas d'existence propre, c'est d'une certaine manière, la plus irréelle des formes de simulacre<sup>102</sup>. Par ailleurs, les Anciens ont élaboré, à partir des propriétés matérielles et usuelles de l'objet, un double symbolisme du miroir, de sens positif : le miroir est tout d'abord un instrument de connaissance de soi – le reflet appelant une prise de conscience – et d'embellissement moral. D'autre part, le reflet n'est pas la réalité mais il doit aider à la comprendre. Dans un monde chrétien, la métaphore du miroir, comme l'écrivent Frédérique Lachaud et Lydwine Scordia, « était une manière usuelle d'appréhender la connaissance de Dieu par reflet interposé avant le face à face<sup>103</sup> ». Rappelons l'emploi de la métaphore par saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens (1 Co., 13, 12) : « Car nous voyons, à présent, dans un miroir, en énigme, mais alors ce sera face à face. À présent, je connais d'une manière partielle ; mais alors je connaîtrai comme je suis connu. » Dans une perspective politique, selon Frédérique Lachaud et Lydwine Scordia toujours, « le miroir peut d'ailleurs devenir thérapeutique, le corps du prince étant, au sens propre, le corps physique de l'État dont les désordres sont liés aux conditions de la vie de la cour comme aux soucis provoqués par le gouvernement<sup>104</sup> ».

Les auteurs recourent parfois à des stratagèmes destinés à emporter l'adhésion de leur destinataire, à interioriser le conseil, à susciter sa coopération et faire de la lecture du miroir une véritable expérience. Ils vont, pour une bonne part, puiser dans l'historiographie (l'antiquité biblique ou païenne ou l'histoire contemporaine) l'autorité de modèles moraux et normatifs car « il existe un lien fondamental entre le prince et l'histoire dans la mesure où le prince est à la fois imitateur, utilisateur et créateur de l'histoire<sup>105</sup> ».

Pour citer à nouveau l'introduction du livre publié par Frédérique Lachaud et Lydwine Scordia, tous ces ouvrages témoignent du souci de leurs auteurs « non pas tant du système politique en tant que tel, mais des risques courus par le prince et son peuple face aux tentations du pouvoir, c'est-à-dire face à la domination et à la tyrannie. Cela explique sans doute que si les miroirs imposent des limites morales à l'action du prince, alors que la loi lui impose des limites légales, les liens entre la littérature des miroirs et les textes juridiques sont nombreux et

<sup>101</sup> MAR JONSSON E., 2006, p. 166.

<sup>102</sup> GUERREAU-JALABERT A., « Recension de Einar Már Jónsson, *Le Miroir. Naissance d'un genre littéraire* », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 51<sup>e</sup> année, 1, 1996, p. 154-155, ici p. 154.

<sup>103</sup> LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), *Le prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Mont-Saint-Aignan, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2007, p. 12.

<sup>104</sup> LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), 2007, p. 13.

<sup>105</sup> PARAVICINI W., « Remarques liminaires », dans GRELL CH. PARAVICINI W. et VOSS J. (éd.), *Les Princes et l'histoire du XIV<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque organisé par l'université de Versailles – Saint-Quentin et l'Institut historique allemand, Paris/Versailles, du 13 au 16 mars 1996*, Bonn (*Pariser Historische Studien*, 47), 1998, p. 10, cité aussi par LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), 2007, p. 14.

étroits<sup>106</sup> ». Voilà pourquoi les miroirs médiévaux ne s'apparentent pas à des traités politiques sur les différentes formes de gouvernement mais proposent une méditation sur la perception chrétienne du pouvoir, mêlant la dimension morale, religieuse et légale du pouvoir, reflétant une « surchristianisation<sup>107</sup> » du pouvoir monarchique dont les enjeux se situent à la fois ici-bas et dans l'au-delà. Comme l'avait bien compris Léon Levillain à la sortie de l'édition du *Liber* par Sigmund Hellmann, le genre du panégyrique s'oppose au genre parénétiqque tel que nous le trouvons chez Smaragde, Jonas, Sedulius ou Hincmar et il notait ainsi :

« Tandis que les panégyriques, s'inspirant de modèles antiques, donnent à leurs œuvres un caractère tellement païen que c'est à peine si le souffle d'une pensée chrétienne s'y fait sentir, nos miroirs carolingiens, dont le style est évidemment plus pauvre et plus barbare, attestent le triomphe complet de la pensée chrétienne ; à la flatterie des courtisans succèdent les enseignements moraux des prêtres<sup>108</sup>. »

Passons sur le jugement méprisant et daté du style jugé « plus pauvre et plus barbare » de nos textes. Ce qui est certain, c'est que ces œuvres reposent toutes sur la nécessité du conseil au prince, le but étant de l'amener à réguler et limiter son propre pouvoir et, grâce à la mise en place d'un mode de gouvernement éclairé par le conseil, à ne pas risquer de sombrer dans la tyrannie.

## B. Le *Liber* de Sedulius, un miroir parmi d'autres

Le IX<sup>e</sup> siècle, moment clé de l'histoire politique médiévale, a conduit les intellectuels à s'interroger sur la société de leur temps, « son essence et son but, sa structure et sa direction<sup>109</sup> », et s'est avéré un terrain fertile pour la littérature politique puisqu'il a connu la rédaction de pas moins de cinq miroirs des princes<sup>110</sup>. Comme l'avait déjà compris Léon Levillain, « l'éclosion des miroirs apparaît au moment où commence à se manifester la littérature politique du Moyen Âge avec Agobard et Florus de Lyon, après la disparition du grand empereur qui avait résolu la question des rapports de l'Église et de l'État en asservissant la première au second<sup>111</sup> ».

Contrairement à ce que suggère la dénomination de *Fürstenerzieherische Schriften* (« manuel d'éducation princière ») proposée par Már Jónsson, il semble que l'on ne puisse pas les qualifier de « traités pédagogiques » dans la mesure où « les destinataires en sont généralement des princes adultes, voire mûrs, et qui exercent depuis longtemps des fonctions de gouvernement<sup>112</sup> ». Il s'agit avant tout de traités de morale politique et d'exhortation servant

<sup>106</sup> LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), 2007, p. 15.

<sup>107</sup> La formulation « surchristianisation du pouvoir temporel » est de KRYNEN J., *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII<sup>e</sup> s. – XV<sup>e</sup> s.*, Paris, Gallimard, 1993, p. 342.

<sup>108</sup> LEVILLAIN L., « Recension de S. Hellmann, *Sedulius Scottus* », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 67, 1906, p. 404.

<sup>109</sup> DUBREUCQ A., 2013, p. 97.

<sup>110</sup> Sur ceux-ci, cf. WERMINGHOFF A., « Die Fürstenspiegel der Karolingerzeit », dans *Historische Zeitschrift*, 89, 1902, p. 193-214 ; BOOZE., *Die Fürstenspiegel des Mittelalters bis zur Scholastik*, Fribourg en Br., 1913 ; BERGES W., *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters*, Stuttgart, 1938, rééd. 1952 ; ANTON H. H., *Fürstenspiegel und Herrscherethos in der Karolingerzeit*, Bonn, 1968 ; BORN, L.K., « The "Specula principis" of the Carolingian Renaissance », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 12, 1993, p. 583-612 ; ANTON H. H., *Fürstenspiegel des frühen und hohen Mittelalters*, Ausgewählt, übersetzt und kommentiert von H. H. A., Darmstadt, 2006 ; STONE R. S., « Kings are different : Carolingian Mirrors for Princes and Lay Morality », dans LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), 2007, p. 69-86. À signaler aussi une utile bibliographie dans NANU I., « Filosofia política medieval ; un bibliografía (I). El rey en el espejo (siglo VIII-IX) », dans *Memorabilia*, 13, 2011, p. 335-372.

<sup>111</sup> LEVILLAIN L., 1906, p. 404.

<sup>112</sup> DUBREUCQ A., 2013, p. 97.

à exprimer une vision idéale du monde ainsi que, pour le roi, la façon de procéder pour y parvenir. Et, même si les auteurs n'avaient pas connaissance des écrits de leurs prédécesseurs, les idées que nous y trouvons étaient courantes, comme le notait déjà Léon le Vieux, et « s'il n'y a pas d'emprunts directs, il y a un fond commun d'idées<sup>113</sup> ». Ainsi même s'ils n'avaient pas lu le traité de Jonas, Sedulius ou Hincmar avaient, de toute évidence, connaissance du concile de Paris de 829.

Le premier de ces cinq miroirs a été écrit par l'abbé de Saint-Mihiel, Smaragde<sup>114</sup>, qui, en grammairien reconnu, avait participé à la réforme religieuse menée par Benoît d'Aniane sous le règne de Louis le Pieux. C'est vraisemblablement à l'attention de ce dernier qu'il écrivit la *Via regia*, probablement vers 814-816, dans laquelle la royauté est appréhendée pour la première fois comme *ministerium* confié par Dieu au roi. L'auteur rappelle à celui-ci qu'il a fait l'objet d'une véritable adoption divine, selon le bon plaisir de Dieu, du fait de l'onction qu'il a reçue :

*Deus omnipotens, te, o clarissime rex, quando uoluit, et ubi uoluit, de regali nobilique genere nobiliter **procreauit**, et misericorditer ad lauacrum regenerationis perduxit : caput tuum oleo sacri chrismatis liniuit, et dignanter in filium **adoptauit***<sup>115</sup>.

(Praef., PL 102, col. 933)

Convoquant des exemples de rois de l'Ancien Testament, l'auteur indique au roi un moyen de se montrer digne du privilège reçu : il se propose de l'entraîner sur la voie royale, *in qua via dilectionis gradum convenienter **ponimus primum***<sup>116</sup> (PL 102, col. 936), en une véritable progression exprimée dans l'introduction, par plusieurs expressions comme *Ambulandum est per eam*<sup>117</sup>, *Diligenter regia quaerenda est via*<sup>118</sup>, *Per regiam debes currere viam*<sup>119</sup>, progression dont le but ultime se trouve au-delà du royaume terrestre : *Ad caelorum regna cum caeteris sanctis reges quoque feliciter volant*<sup>120</sup> (Praef., PL 102, col. 933-935).

L'itinéraire de cette voie royale va se trouver balisé par l'énumération des vertus que le roi devra exercer. Vertus courantes que l'on retrouve fréquemment dans les autres miroirs des princes : *De dilectione Dei et proximi, de sapientia, de prudentia, de iustitia, de misericordia, de pace, de consilio ...* pour finir par le chapitre *de oratione*, comme pour rappeler au roi que ce qu'il est, il l'est par grâce divine et qu'il doit donc, en toutes circonstances, se tourner vers plus grand que lui.

Quelques années plus tard, Jonas, évêque d'Orléans et proche conseiller de Louis le Pieux entre 816 et 836, rédigea pour Pépin I<sup>er</sup>, roi d'Aquitaine, l'un des trois fils révoltés de l'empereur, un traité<sup>121</sup>, daté de 831, dont le titre n'a pas été conservé, traditionnellement appelé *De institutione regia*. Ce traité est précédé d'une longue admonition dans laquelle l'auteur prend

<sup>113</sup> LEVILLAIN L., 1906, p. 405.

<sup>114</sup> SMARAGDE DE SAINT-MIHIEL, *Via regia*, éd. MIGNE, PL, 102, col. 931-976.

<sup>115</sup> « Ô roi très illustre, lorsqu'il l'a voulu et où il l'a voulu, Dieu Tout-Puissant t'a noblement engendré d'une race royale et noble et dans sa miséricorde t'a conduit au baptême qui redonne vie : il a oint ta tête de l'huile sainte et avec bonté t'a adopté comme fils. »

<sup>116</sup> « Nous posons comme il convient le premier pas sur cette voie de dilection. »

<sup>117</sup> « Il faut aller par elle. »

<sup>118</sup> « La voie royale doit être recherchée avec soin. »

<sup>119</sup> « Tu dois courir sur la voie royale. »

<sup>120</sup> « Les rois aussi volent joyeusement vers les royaumes des cieux avec tous les saints. »

<sup>121</sup> JONAS D'ORLEANS, *De institutione regia*, éd. et trad. DUBREUCQ A., *Le Métier de roi*, Paris (SC, 407), 1995. Sur la tradition de ce texte, on complètera aujourd'hui les indications de l'introduction par l'article de DUBREUCQ A., « Ionas Aurelianensis ep. », dans CASTALDI L. et MATTALONI V. (éd.), *La trasmissione dei testi latini del Medioevo / Medieval Latin Texts and Their Transmission*. Te.Tra. 6, Florence, 2019, p. 403-439, spéc. p. 413-424.

bien des précautions à l'égard de son destinataire au moyen de *topoi* littéraires destinés à lui assurer les bonnes grâces de son lecteur :

« Que tant de temps se soit écoulé sans que je me rende compte d'un tel discernement de votre part dans la charge royale, d'une telle dévotion à l'égard du culte divin, d'un tel zèle dans la crainte et l'amour de Dieu, de tant d'humilité envers le ministère sacerdotal – qualités dont j'ai appris récemment, avec l'aide de la grâce du Christ, qu'elles étaient vôtres –, je ne l'attribue à rien d'autre qu'à ma stupidité<sup>122</sup>. »

Il poursuit un peu plus loin avec ces mots :

« Je ne me serais pas permis d'écrire quoi que ce fût à Votre Altesse pour l'admonester, si je n'avais pas eu confiance dans la magnanimité de Votre Grandeur, et si je n'avais pas connu par l'expérience votre désir d'apprendre avec ferveur et d'écouter avec joie tout ce qui touche à l'amour et à la crainte de Dieu, ainsi qu'au salut des âmes<sup>123</sup>. »

Il tente ensuite de le rappeler à son devoir de piété filiale en l'incitant à quitter la sédition et à retourner dans les faveurs paternelles. Il énumère dans cette admonition divers principes de vie chrétienne, qui peuvent s'appliquer à « chacun des fidèles »<sup>124</sup> (piété filiale, mépris des biens de ce monde, recherche de Dieu, exercices de piété...) ainsi qu'au roi en tant que l'un d'eux. Le traité qui suit l'*Admonition* s'inspire largement des actes du concile qui se tint à Paris en 829, auquel Jonas avait pris une part active. Le texte prend ainsi parfois la tournure des écrits administratifs où il puisa ses sources, au style impersonnel et démonstratif. Avant de développer les thèmes liés à la royauté et à la façon d'exercer cette dernière, Jonas commence par rappeler la prééminence de l'Église et de ses ministres sur l'ordre temporel dans les deux premiers chapitres. Suivent ensuite dix-sept chapitres contenant diverses prescriptions, certaines concernant directement l'exercice de la royauté, d'autres plus générales visant à l'amélioration des pratiques religieuses.

Il y eut plus tard deux traités écrits par Hincmar, archevêque de Reims, juriste et conseiller successif de Charles le Chauve puis de Louis le Bègue<sup>125</sup>.

Le *De regis persona et regio ministerio*<sup>126</sup>, qu'il dédia à Charles le Chauve vers 873, a été rédigé, semble-t-il, à partir d'un dossier constitué par Jonas d'Orléans, demeuré aux archives de la cour. Là aussi l'auteur prend la peine de s'assurer de la bienveillance de son lecteur avant d'entrer dans le vif du sujet :

*Si quidam mordacius dictum in sententiis a me collectis de regis persona et regio ministerio inueneritis, non contra uos, quaeso, sed pro uobis eas me collegisse putetis*<sup>127</sup>.

<sup>122</sup> JONAS D'ORLEANS, *De institutione regia, Adm.* 11-16 (éd. DUBREUCQ A., 1995, p. 148-149) : *Quod tantum temporis effluxit, ex quo ignarus extiti tantae prudentiae uestrae erga regium honorem, tantae deuotionis erga diuinum cultum, tantae uoluntatis erga diuinum timorem et amorem, tantae etiam humilitatis erga sacerdotale ministerium, quam uobis nuper gratia Christi administrante inesse didici, nulli alii nisi meae adscribo heitudini.*

<sup>123</sup> JONAS D'ORLEANS, *De institutione regia, Adm.* 33-37 (éd. DUBREUCQ A., 1995, p. 150-151) : *Non igitur praesumerem uestrae quippiam celsitudini admonitionis gratia scribere, nisi fretus extitsem de uestra cernua sublimitate et experimento didicissem ea, quae ad amorem et timorem Dei animarumque salutem pertinent, uos feruenter uelle discere et libenter audire.*

<sup>124</sup> JONAS D'ORLEANS, *De institutione regia, Adm.* 87 (éd. DUBREUCQ A., 1995, p. 154-155) : *quisque fidelis.*

<sup>125</sup> Sur Hincmar, voir évidemment le grand livre de DEVISSE J., *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, 3 vol., Genève, Droz, 1976.

<sup>126</sup> HINC MAR, *De regis persona et regio ministerio*, éd. MIGNE, *PL*, 125, col. 833-856.

<sup>127</sup> HINC MAR, *De regis persona et regio ministerio, Praef.*, éd. MIGNE, *PL*, 125, col. 833 : « Si vous trouvez quelque chose de très incisif dans les sentences que j'ai collectées à propos de la personne du roi et du ministère royal, je vous prie de croire que ce n'est pas contre vous mais pour vous que je les ai réunies. »

Puis Hincmar va détailler, au cours des vingt-huit chapitres qui suivent, ce qui fait selon lui les devoirs du roi, justifiant de manière assez inédite le droit de tuer au combat, la guerre « juste » et la peine de mort, au moyen de citations de saint Augustin. Cette longue argumentation est certainement rédigée en vue d'exhorter Charles à la fermeté dans la gestion du conflit qui l'oppose à son fils Carloman et qui se résoudra de manière dramatique par l'aveuglement de celui-ci.

Le *De ordine palatii*<sup>128</sup>, rédigé vers 882, a été adressé à la fois au jeune roi Carloman et aux évêques de son entourage. L'auteur, après avoir souligné son grand âge, se place sous la houlette de l'abbé Adalard de Corbie, mort en 826, qui avait été maire du palais de Charlemagne et tuteur puis conseiller de Pépin :

*Ego autem, et pro imposito ministerio, et pro bona et rationabili uestra iussione, aggrediar exsequi quod rogatis, non meo sensu, neque uerbis meis, sed ut praemisi maiorum traditione*<sup>129</sup>.

*Adhalarum senem et sapientem domni Caroli magni imperatoris propinquum, et monasterii Corbeiae abbatem, inter primos consiliarios primum in adolescentia mea uidi. Cuius libellum De ordine palatii legi et scripsi*<sup>130</sup>.

Le texte dont Hincmar dit s'être inspiré a été perdu, par conséquent il est difficile de vérifier la part d'emprunts et la part personnelle de modifications apportées par l'auteur. Louis Halphen souligne que dans cette œuvre Hincmar, tout en convoquant l'autorité d'un contemporain de Charlemagne, « a composé en réalité un ouvrage où la vérité historique a été sans cesse déformée en vue du but qu'il se proposait d'atteindre : assurer à l'Église un rôle dirigeant [...] il constitue le testament politique de l'auteur<sup>131</sup> ». Celui-ci y décrit le Palais et détaille l'organisation des institutions carolingiennes et rappelle aussi le caractère de la royauté ainsi que son obligation de se soumettre à l'Église, le roi devant respecter les libertés ecclésiastiques et les décisions canoniques.

C'est au milieu de ces œuvres que s'insère le *Liber de rectoribus christianis*<sup>132</sup> de Sedulius Scottus. L'ouvrage, non daté et n'ayant pas de dédicataire explicite, a longtemps été considéré comme un traité rédigé à l'intention de Lothaire II entre 855 et 859 mais à présent, comme nous allons le voir, d'autres arguments sont venus contredire ce point de vue et tendraient à prouver qu'il a plutôt été composé pour Charles le Chauve vers 869 à l'occasion de son mariage avec Richilde. L'originalité de l'œuvre réside, entre autres, dans son caractère éminemment littéraire, appuyé par l'alternance prosimétrique sur le modèle du *De consolatione* de Boèce comme l'ont signalé par exemple Jean Meyers et Peter Godman<sup>133</sup>. Si l'auteur ne fait nulle part mention explicitement de la métaphore du miroir dans son traité, il n'en demeure pas

---

<sup>128</sup> HINCMAR, *De ordine palatii*, éd. GROSS T. et SCHIEFFER R., *MGH, Fontes iuris germanici antiqui*, t. 3, Hanovre, 1980. Voir aussi pour une traduction française : HINCMAR, *De ordine palatii*, Texte latin traduit et annoté par Maurice PROU, Paris (*Bibl. de l'école des hautes études*, 58), 1885.

<sup>129</sup> HINCMAR, *De ordine palatii*, chap. 3 : « Quant à moi, afin de remplir mon ministère et pour satisfaire votre juste et raisonnable requête, j'entreprendrai d'accomplir ce que vous me demandez, non à mon idée, ni avec mes mots mais comme je l'ai annoncé d'après la tradition des Anciens. »

<sup>130</sup> HINCMAR, *De ordine palatii*, chap. 12 : « J'ai rencontré dans ma jeunesse le vieux sage Adhalar, parent de l'empereur Charlemagne, abbé du monastère de Corbie, premier parmi les premiers conseillers. J'ai lu et transcrit son opuscule *Sur l'organisation du palais*. »

<sup>131</sup> HALPHEN L., « Valeur du *De Ordine Palatii* de l'archevêque de Reims Hincmar, écrit en 882 », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 82<sup>e</sup> année, 3, 1938, p. 249-250.

<sup>132</sup> L'édition de référence jusqu'à notre thèse était : SEDULIUS SCOTTUS, *De rectoribus christianis*, éd. HELLMANN S., Munich (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 1), 1906, p. 19-91.

<sup>133</sup> MEYERS J., 1986, p. 32 ; GODMAN P., *Poets and Emperors. Frankish Politics and Carolingian Poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 160.

moins un miroir des princes par son contenu, comme cela sera mis en évidence dans la suite de notre étude.

Tous ces miroirs ont en commun de présenter une image de la société chrétienne idéale, identifiant la société chrétienne et le corps politique. Le modèle idéal de gouvernement y est un modèle paternel : le père suprême étant Dieu, le roi doit prendre modèle sur sa figure paternelle et gouverner pour le bien de son peuple, qui occupe une place centrale dans tous ces textes. Comme l'a bien montré Michel Rouche<sup>134</sup>, ces « miroirs des princes » sont en fait un « miroir du clergé », qui renvoie une image de rois pieux ressemblant beaucoup plus aux auteurs qu'aux dédicataires et qui conçoit le pouvoir royal comme un ministère inférieur à celui du pouvoir religieux. Les clercs voulaient ainsi entrer en politique et devenir « les véritables penseurs et les manipulateurs officiels » de la nouvelle société chrétienne : ce fut durant un siècle « la plus grandiose tentative de construction d'un système chrétien et romain que nous appelons Chrétienté, mais qu'ils dénommèrent : République chrétienne<sup>135</sup> ».

---

<sup>134</sup> ROUCHE M., « Miroirs des princes ou miroir du clergé ? », dans *Commitenti e produzione artistico-letteraria nell'Alto Medioevo occidentale*, Spolète (*Settimane di Studio*, 39), 1992, p. 341-367.

<sup>135</sup> ROUCHE M., 1992, p. 364.

## Chapitre IV

### **Le *Liber de rectoribus christianis* : destinataire et datation**

Le *Liber de rectoribus christianis* ne présente pas, comme on sait, de datation ni de destinataire explicite<sup>136</sup>. De plus le peu d'informations transmises sur la vie de Sedulius n'offre pas de renseignements supplémentaires sur le contexte de la rédaction de l'œuvre. Enfin le contenu même du *Liber* offre peu de prise à l'interprétation historique. C'est à partir du relevé de quelques ténus indices textuels que l'on arrive à formuler des conclusions, malgré tout encore incertaines, sur le destinataire supposé de l'ouvrage et ainsi sur la période de sa rédaction.

Nous savons qu'il est possible de situer le début de l'activité littéraire de Sedulius avec son arrivée à Liège entre 840 (date de l'accession à l'épiscopat d'Hartgar) et 851 (date de la mort d'Ermengarde, première épouse de Lothaire I<sup>er</sup>). Nous ignorons la date de la mort de Sedulius mais Henri Pirenne, se fondant sur l'analyse d'une pièce dans laquelle Sedulius avait chanté l'entrevue qui eut lieu à Liège entre Charles le Chauve et Louis le Germanique en 874, affirme que celui-ci était encore en vie cette année-là<sup>137</sup>. Jean Meyers a aussi proposé de prolonger ce *terminus ad quem* d'une année<sup>138</sup>.

C'est donc dans ce laps de temps qu'il faut rechercher tous les destinataires possibles de l'ouvrage. D'après les indices délivrés par le *Liber*, il s'agit forcément d'un souverain en début de règne, pas forcément jeune, marié ou en voie de l'être, avec des enfants ou en attente d'héritiers. Se présentent donc à nous :

- Lothaire II, roi à la mort de son père Lothaire I<sup>er</sup> en 855 ; marié à Theutberge la même année ;
- Louis II, roi d'Italie en 840 et empereur en 855 ; marié à Engelberge entre 851 et 853 ; mort en 875 ;
- Charles le Chauve, roi depuis 838, mais qui se fait couronner après la mort de Lothaire II en septembre 869 ;
- Enfin, en théorie, tous les jeunes souverains qui accédèrent au trône dans les années 870 : Carloman, Louis le Jeune et Charles III le Gros, qui se partagèrent le royaume de leur père Louis le Germanique à la mort de celui-ci en 876. Puis les descendants de Charles le Chauve : son fils Louis le Bègue, qui lui succéda en 877, et ses petits-fils : Louis III et Carloman, rois en 879.

Charles de Provence, l'un des fils de Lothaire I<sup>er</sup>, n'a pas été retenu puisqu'il est mort en 863 sans s'être marié ni avoir eu d'héritiers.

Ce sont deux éléments tirés du contenu du texte qui nous permettent de ne retenir que deux destinataires supposés parmi ceux cités plus haut, à savoir Lothaire II et Charles le

---

<sup>136</sup> Toute cette partie est très largement inspirée du travail de PETTIAU H., « Quelques réflexions autour du *Liber de Rectoribus christianis* de Sedulius Scottus : contexte(s), patron(s), destinataire(s) », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 96, fasc. 2, 2018, p. 745-769, qui a eu l'amabilité de nous en envoyer un tiré à part et à qui nous exprimons notre reconnaissance.

<sup>137</sup> PIRENNE H., 1882, p. 28-29.

<sup>138</sup> Cf. *supra* p. 17, n. 30.

Chauve. Il y a d'une part l'invitation à convoquer des synodes deux ou trois fois par an pour y régler les affaires ecclésiastiques :

*Isque diligenti cura sollerter provideat quatinus synodales conuentus per singulos annos bis uel ter fieri iubeat, ut quod ad uerum Dei cultum pertinet, quod ad ecclesiarum ipsius reuerentiam et quod ad honorem pertinere cognoscitur sacerdotum, uel quid contra mandata Domini gestum sit, in ipso reuerendo atque unanimo discuciatur conuentu, ut, quicquid bene sit actum, corroboretur, si qua uero sunt male gesta in melius corrigantur<sup>139</sup>.*

(Liber, 12, l. 10-14)

Et il y a d'autre part le chapitre concernant l'épouse du roi, la description de son portrait moral et de sa fonction aux côtés du roi :

*Is ergo perspicaciter procuret ut non solum nobilem, pulchram ac diuitem, sed et castam, prudentem quoque atque in sanctis uirtutibus morigeram habeat coniugem<sup>140</sup>.*

(Liber, 5, l. 15-16)

Pour Sigmund Hellmann, le *Liber* aurait été composé entre 855 et 859 à destination de Lothaire II car dans le cas des deux exemples relevés ci-dessus, Sedulius pourrait s'adresser à ce dernier. Concernant la tenue des synodes, il note leur quasi absence dans son royaume entre celui de Thionville en 844 et celui de Metz en 859, suivie d'une série d'assemblées la décennie suivante dans le contexte de l'affaire du divorce de Lothaire II. Cet argument n'est pas vraiment convainquant puisque cette série de synodes n'est pas le marqueur d'une relance de l'activité synodale régulière, mais bien liée à un événement particulier, sans lequel toutes ces assemblées n'auraient sans doute pas eu lieu. D'autre part, l'insistance sur l'importance du rôle de la reine serait à mettre en rapport avec la relation avec Waldrade, la maîtresse de Lothaire, et constituerait donc une sorte de mise en garde. Cette opinion a été partagée par Ursula Penndorff, Franz Brunhölzl et Hans Hubert Anton<sup>141</sup>.

Dans son compte rendu de l'édition de Hellmann<sup>142</sup>, Léon Levillain met en doute cette attribution à Lothaire II, soulignant que le développement sur la tenue des synodes pourrait aussi bien avoir été appliqué à Charles le Chauve : les prélats au concile de Meaux et Paris s'étaient plaints que les réunions conciliaires ne se fassent pas régulièrement ; de plus, à l'exception de l'année 853, il n'y a pas eu de convocation des évêques en assemblées synodales plusieurs fois par an dans son royaume. En outre le passage relatif au rôle de la reine, ne serait pas assez significatif pour suffire à lui attribuer la dédicace. En revanche, il relève par ailleurs la référence faite aux enfants et à leur prospérité à venir comme récompense du bon comportement du roi :

*Et « erunt filii tui sicut nouellae oliuarum in circuitu mensae tuae, » sedebunt post uos in solio regni uestri, dans eis Dominus longaeuam in hoc mundo aetatem simul ac*

---

<sup>139</sup> « Et celui-ci doit avoir l'intelligence de prévoir avec un soin diligent d'ordonner la tenue d'assemblées synodales deux ou trois fois par an : ainsi sera discuté dans cette assemblée vénérable et unanime ce qui touche au vrai culte de Dieu, ce qu'on sait toucher au respect de ses églises et à l'honneur de ses prêtres, ou bien ce qui a été fait contre les commandements du Seigneur ; ainsi sera affermi tout ce qui a été bien fait, et ce qui aura éventuellement été mal fait sera corrigé en mieux. »

<sup>140</sup> « Il doit donc s'occuper avec perspicacité d'avoir une épouse non seulement noble, belle et riche, mais aussi chaste, ainsi que sage et soumise aux saintes vertus. »

<sup>141</sup> PENDORFF U., *Das problem der « Reichseinheitsidee » nach der Teilung von Verdun (843). Untersuchungen zu den späten Karolingern*, Munich, Arbo (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung, 2), 1973 ; BRUNHÖLZL F., 1990, p. 209 ; ANTON H. H., 1968, p. 261-263 et 2006, p. 17.

<sup>142</sup> LEVILLAIN L., 1906, p. 104.

*felicitem, si in uis Domini ambulauerint atque mandata ipsius custodierint, insuper uero regnum caelorum*<sup>143</sup>.

(Liber, 20, l. 43-46)

D'après Léon Levillain, ce passage s'applique mal à Lothaire II, alors que, malgré des réminiscences de l'Ancien Testament un peu conventionnelles, il aurait tout à fait pu être considéré de circonstance à destination de Charles le Chauve. Enfin, selon lui, Sedulius ayant dédié plusieurs poèmes à Charles le Chauve, peu de raisons s'opposent à ce qu'il ait aussi écrit à son intention le *Liber de rectoribus christianis*. Ce point de vue a été adopté par John Michael Wallace-Hadrill ainsi que par Nikolaus Staubach<sup>144</sup>.

Ce dernier propose d'attribuer la destination du traité à Charles le Chauve pour plusieurs raisons. Le chapitre contenant la description du couple royal, de sa bonne entente dans le gouvernement du royaume et des qualités de l'épouse idéale serait une sorte de *uade mecum* offert au souverain à l'occasion de son remariage : après le décès de son épouse Ermintrude le 6 octobre 869, Charles prit pour concubine puis épousa en janvier 870 Richilde, la nièce de l'ancienne reine Theutberge, le cas de Lothaire II et de son divorce avec Theutberge étant considéré comme un contre-exemple à ne pas imiter. Par ailleurs, la requête concernant la tenue d'assemblées synodales ferait référence à la condamnation d'Hincmar de Laon par Charles le Chauve à Pîtres en 868 : le conflit qui les opposa entre 868 et 871 au sujet des propriétés de l'Église fut marqué par la convocation de l'évêque par le roi devant un tribunal civil. Hincmar ne se présenta pas et, en son absence, les biens de son église furent confisqués sans qu'il y ait eu consultation préalable des autres évêques. L'extrait suivant du chapitre 11 pourrait bien renvoyer à cet épisode :

*Vnde cautum et humilem et ualde circumspectum oportet esse regem ; ne quicquam de negotiis ecclesiasticis iudicare praesumat antequam sinodalia statuta cognoscat. Siquidem ecclesiastica iudicia ualde sunt coram Deo periculosa, nisi cum maxima proferantur iusticia ; praecipue si per calumniosos accusatores et mendosos testes, qui innocentes sunt examinentur absentes, quod est Christianitatis alienum. Vnde et illud in euangelio legitur : « Numquid lex nostra iudicat hominem, nisi audierit ab ipso prius et cognouerit quid faciat »*<sup>145</sup> ? »

(Liber 11, l. 28-33)

Sedulius avertit alors le souverain qu'il ne doit pas, ignorant les statuts synodaux et les décisions canoniques, se risquer à prononcer un jugement en la matière s'il ne veut pas risquer « de tomber, par une erreur fortuite, dans une faute détestable aux yeux du Seigneur » : *ne forte errando ante conspectum Domini culpam aliquam detestabilem incurrat* (Liber, 11, l. 37).

Dans le chapitre 3, Sedulius définit l'art, pour le souverain, d'apporter « un semblant de stabilité » (*aliquam stabilitatis habere similitudinem*, Liber, 3, l.34) au royaume transitoire que Dieu lui a confié et qui, semblable à la roue qui tourne, peut connaître « soudain la grandeur,

<sup>143</sup> « Et “tes fils seront comme de jeunes plants d'olivier autour de ta table”, ils siégeront après vous sur le trône de votre royaume, le Seigneur leur donnant en ce monde longue vie et félicité, s'ils marchent dans les voies du Seigneur et respectent ses commandements, ainsi que le royaume céleste. »

<sup>144</sup> WALLACE-HADRILL J. M., *A Carolingian Renaissance Prince : The Emperor Charles the Bald*, Londres (*Raleigh Lecture on history*, 64), 1978, p.158 ; STAUBACH N., *Rex Christianus. Hofkultur und Herrschaftspropaganda im Reich Karls des Kahlen*, Teil II: *Die Grundlegung der “religion royale”*, Cologne - Weimar - Vienne (*Pictura et Poesis*, 2), 1993, p. 104-221.

<sup>145</sup> « Aussi faut-il qu'un roi soit prudent et humble et grandement circonspect et qu'il n'ait pas l'audace de rendre un jugement sur les affaires ecclésiastiques avant de connaître les statuts synodaux. En effet, les jugements ecclésiastiques sont grandement périlleux devant Dieu s'ils ne sont pas prononcés avec la plus grande justice, surtout lorsque c'est à cause d'accusateurs calomnieux et de faux témoins que des innocents sont mis en examen en leur absence, ce qui est contraire au christianisme. D'où cette parole qu'on lit dans l'Évangile : “Notre loi juge-t-elle un homme, sans d'abord l'entendre et savoir ce qu'il fait ?” »

soudain la décadence » (*subito erectiones, subito elisiones, Liber, 3, l. 3*). Il s'agit non pas de se fier « en la force des armes et des hommes » (*non in armorum hominumque fortitudine, Liber, 3, l. 19*) mais de mettre tout son espoir dans la bonté du Tout-Puissant, qui « a le pouvoir de retirer ses bienfaits aux hommes de mauvais aloi et de les accorder à d'autres, qu'il sait être des serviteurs dignes de sa volonté » (*potens est a reprobis sua abstrahere beneficia aliisque praestare, quos idoneos suae uoluntatis ministros nouerit esse, Liber, 3, l. 27-28*). L'idée d'élection divine se retrouve exprimée ici et illustrée par les exemples vétéro-testamentaires de Saül, le roi qui démérita et à qui fut arrachée la royauté, et de David, roi « selon son cœur » (*secundum cor suum, Liber, 3, l. 30*). Comme l'écrit Hérold Pettiau, « cette idée d'élection divine d'un souverain méritant est exprimée dans l'ordo du couronnement de Metz<sup>146</sup>, couronnement auquel ferait référence Sedulius et qui renverrait lui-même à Lothaire II, mort sans successeur, et à Charles qui hérite du royaume<sup>147</sup> ».

Ainsi, sous ce qui peut apparaître comme des généralités dans le programme royal développé par Sedulius, Nikolaus Staubach a relevé les indices pouvant faire référence à des actions précises de Charles le Chauve et permettant donc d'y voir le destinataire du *Liber*.

Dans l'introduction de son édition du *Collectaneum*, Dean Simpson a également noté qu'au chapitre 19, aux côtés de César Auguste, des Antonins, de Constantin le Grand et de Théodose, la mention de Charlemagne et de Louis le Pieux comme prédécesseurs immédiats du nouveau souverain est à interpréter comme une adresse à l'un des fils de Louis le Pieux, autrement dit Charles le Chauve ; si le traité avait été adressé à Lothaire II, il aurait été étonnant en effet que Sedulius oublie de mentionner le nom de son père, Lothaire I<sup>er</sup>, dans une phrase comme celle-ci<sup>148</sup> :

*Haec [...] Augustum Caesarem fecit celeberrimum. Haec Antoninos, magnum quoque Constantinum, Theodosios caeterosque magnificos principes sublimiter beatificauit. Eadem quoque magnum Karolum, inter cetera uirtutum insignia, in sacratissimum prae ceteris terrarum principibus Augustum dedicauit. Haec Hluduuuicum piissimum adornauit imperatorem<sup>149</sup>.*

(*Liber, 9, l. 27-31*)

Il reste un point, nous semble-t-il, qui pourrait venir corroborer ces conclusions. À la dernière ligne du poème qui clôt le premier chapitre du *Liber*, Sedulius emploie l'expression « en sa naissante jeunesse » (*exortuque nouo*) pour désigner l'État à la tête duquel le nouveau roi vient d'être placé. Cette expression fait bien évidemment référence au fait qu'il s'agit bien d'un roi en début de règne, qui vient de monter sur le trône<sup>150</sup>. Mais il faut se rappeler que l'un des premiers modèles du monde carolingien se trouve dans l'Ancien Testament et qu'entre autres thèmes récurrents se trouve celui de Jacob ayant supplanté Esau malgré son droit d'aînesse, et il faut garder à l'esprit les vers à 45 à 47 du *Carmen 12* :

<sup>146</sup> Sur ce couronnement, cf. SCHLESINGER W., « Zur Erhebung Karls des Kahlen zum König von Lothringen 869 in Metz », dans SCHLESINGER W., PATZE H. et SCHWIND F. (éd.), *Ausgewählte Aufsätze von Walter Schlesinger, 1965-1979*, Sigmaringen, Thorbecke (*Vorträge und Forschungen*, 34), 1987, p. 173-198 [réimpression d'un article paru dans *Landschaft und Geschichte. Festschrift für Franz Pietri*, Bonn, Röhrscheid, 1970, p. 454-475].

<sup>147</sup> PETTIAU H., 2018, p. 753.

<sup>148</sup> SIMPSON D., 1988, p. 24 : « In chapter IX Sedulius compares Charlemagne and Louis the Pious to Augustus, Antonius, Constantine and Theodosius. The mention of Charles and Louis implies that the tract was written for one of Louis' sons. Had it been written for Lothair II, the omission of his father's name in this contexte would be surprising. »

<sup>149</sup> « C'est elle qui [...] rendit si célèbre César Auguste. C'est elle qui béatifia de manière sublime les Antonins, ainsi que Constantin le Grand, les Théodoses et tous les autres princes magnifiques. C'est elle encore qui consacra Charles le Grand, entre autres marques de ses vertus, comme l'empereur le plus vénérable devant tous les autres princes de la terre. C'est elle qui orna le très pieux empereur Louis. »

<sup>150</sup> Cf. STAUBACH N., 1993, p. 180-181 ; PETTIAU H., 2018, p. 749.

*Abrahae similis Karolus perfulserat ingens,  
Natus ut Isaac sic Ludewicus erat,  
Tertius es ueluti Iacob, benedictus et heres  
Isaac patris Caesaris, alme, ducis*<sup>151</sup>.

Dans ce poème dédié à Charles le Chauve, Sedulius compare Charlemagne à Abraham, Louis le Pieux à Isaac et Charles le Chauve à Jacob, en « une belle assimilation pour un roi qui vient de supplanter la branche aînée de la lignée carolingienne sur le trône de Lothaire II<sup>152</sup> » : ainsi l'expression *exhortu nouo* pourrait-elle bien aussi, dans un subtil double sens, receler une allusion à Charles le Chauve.

Il faut rappeler en outre que, du fait de sa situation d'immigré, Sedulius dépendait pour beaucoup de ses relations de patronage. Cet aspect aussi a dû jouer dans la rédaction du *Liber*. Après la mort d'Hartgar, c'est l'évêque Francon qui devint le protecteur de Sedulius. Il fut aussi proche d'Advence de Metz. Or, les principaux patrons de Sedulius au cours des années 860 furent très actifs auprès de leur souverain. Il y a eu une véritable implication personnelle des évêques dans le processus de couronnement de Charles à Metz en septembre 869, qui scella leur ralliement à Charles, Advence étant maître d'œuvre de la cérémonie et Hincmar de Reims et Francon y prenant part. Il est donc possible de rattacher l'activité de Sedulius aux intérêts de ses patrons, qui faisaient partie d'un petit groupe d'évêques du royaume de Lothaire ralliés à Charles : cette entente a très bien pu motiver « Sedulius à adresser un miroir [...] dans lequel il se fait très probablement le porte-parole des intérêts de ces derniers<sup>153</sup> ». Par la suite, lors de la tentative de Charles de mettre en œuvre une nomination d'évêques sur les sièges archiépiscopaux vacants du royaume, les évêques Advence et Francon étaient à nouveau personnellement impliqués dans ce début de mise en œuvre d'une réforme ecclésiastique qui semble tout à fait répondre à « l'injonction faite par Sedulius au chapitre 19 du *Liber* de veiller à placer des ministres idoines dans les lieux consacrés en vue d'assurer la paix du royaume<sup>154</sup> » :

*Et tales rectores atque dispensatores in eis constituentur, qui sine inexplibili  
auaritia atque luxuria res bene tractent diuinas et Dei seruis atque famulabus  
sufficientem uictum atque uestitum tribuant uiduisque et orphanis atque pauperibus iuxta  
canones prouisionem condignam primum impendant, et sic seruitutem congruam regi  
orthodoxo de rebus quae supersunt exhibeant, ut primo ordine fiat quod ad diuinum, et  
in sequenti, quod ad humanum pertinet obsequium*<sup>155</sup>.

(*Liber*, 19, l. 49-54)

Pour terminer, il faut aussi rappeler que certains ont défendu d'autres hypothèses. C'est le cas de Luned Mair Davis, qui a proposé que le *Liber* aurait pu être destiné tout d'abord à Charles le Chauve en début de règne et retravaillé ensuite pour Lothaire II dans les années 850<sup>156</sup>. Certains enfin ont même préféré ne pas trancher la question du destinataire. Ainsi Peter Godman estime-t-il que Sedulius aurait astucieusement évité de prendre parti pour un souverain

<sup>151</sup> Sedulius, *Carmina*, 12, 45-48 (éd. J. MEYERS, 1991, p. 29).

<sup>152</sup> SASSIER Y., *Royauté et idéologie au Moyen Age, Bas-Empire, Monde Franc, France (IV<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 130.

<sup>153</sup> PETTIAU H., 2018, p. 766.

<sup>154</sup> PETTIAU H., 2018, p. 762.

<sup>155</sup> « Et il faut établir en ces lieux des souverains et administrateurs capables de bien administrer les affaires divines sans cupidité insatiable ni luxure, d'accorder de la nourriture et des vêtements suffisants aux serviteurs et aux servantes de Dieu, et de fournir, conformément aux canons, un approvisionnement convenable d'abord aux veuves, aux orphelins et aux pauvres, et de témoigner au roi orthodoxe la soumission qui convient dans tous les autres domaines, afin qu'il y ait obéissance d'abord à ce qui touche au divin, ensuite à ce qui touche à l'humain ».

<sup>156</sup> DAVIS L. M., « Sedulius Scottus *Liber de rectoribus Christianis* : A Carolingian or Hibernian Mirror for Princes ? », dans *Celtica*, 26-27, 1991, p. 34-50.

particulier<sup>157</sup>. Il est vrai que l'apparente banalité des préceptes royaux énoncés dans le *Liber* pourrait laisser penser que Sedulius s'abstient volontairement de tout parti pris personnel. Il nous semble, après tout, que les deux positions ne sont pas irréconciliables et que si Sedulius a pu rédiger son traité à l'occasion du couronnement de Charles le Chauve, ainsi que tend à le prouver le relevé scrupuleux des indices ci-dessus – ce qui permet au moins de situer sa rédaction dans le temps –, il peut très bien avoir choisi délibérément de ne pas nommer son destinataire de façon explicite autrement que par allusions, évitant ainsi judicieusement de circonscrire son miroir à un roi précis. En homme conscient de la fugacité des royaumes d'ici-bas, il aurait pu ainsi vouloir laisser une œuvre capable de passer à d'autres souverains et par conséquent de traverser le temps.

---

<sup>157</sup> GODMAN P., 1987, p. 165 : « The elusive author of this many-sided mirror of kingship shrewdly avoids becoming the apologist of any Carolingian king. »

## Chapitre V

### Analyse du *Liber*

Comme l'ont noté d'autres avant nous, la structure du miroir de Sedulius est complexe et les thèmes abordés y sont multiples<sup>158</sup>. Il convient donc de s'y arrêter un moment et de proposer du *Liber* une analyse détaillée.

#### A. Structure de l'ouvrage

En exergue du *Liber de rectoribus christianis* est placé, en guise de préface, un beau poème dédicatoire de vingt-cinq vers, suivi d'un distique que l'auteur adresse au Christ roi, Dieu, invoqué comme Alpha et Oméga de l'œuvre qui suit. Puis est énumérée la liste des titres des vingt chapitres que contient le *Liber*, et vient enfin le corps du texte proprement dit avec le premier chapitre, après la mention : *Incipit liber Sedulii de rectoribus christianis et convenientibus regulis, quibus est res publica rite gubernanda*<sup>159</sup>. Le chapitre vingt se clôt également sur une mention semblable : *Explicit Sedulius de regimine principum*<sup>160</sup>. Le corps de l'ouvrage est constitué de vingt chapitres terminés, à l'exception du dernier, par un poème destiné à résumer en vers ce que la prose du chapitre a développé précédemment. Cette structure alternant prose et vers inscrit l'ouvrage, comme nous l'avons indiqué plus haut<sup>161</sup>, dans la lignée du *De Consolatione Philosophiae* écrit en 524 par Boèce, qui présente le même caractère prosimétrique<sup>162</sup>. Les thèmes aussi peuvent en être rapprochés puisque dans l'œuvre néo-platonicienne de Boèce, la poursuite de la sagesse et de l'amour de Dieu sont décrits comme véritables sources du bonheur là où, chez Sedulius, la recherche de la sagesse et de la sainteté ainsi que l'obéissance aux préceptes divins sont gages de la félicité royale.

Les thèmes développés dans les vingt chapitres du *Liber* sont des thèmes récurrents dans la littérature des miroirs des princes : l'obéissance à Dieu, la maîtrise des passions, les relations avec les proches (épouse, famille, domestiques), le choix des conseillers, le peuple, l'Église et le clergé, la guerre<sup>163</sup>, la paix, etc.

Une étude attentive de la liste des chapitres placée au début de l'ouvrage permet de mettre en évidence la structure précise de l'ouvrage. Ainsi est-il possible de relever le rôle particulier du chapitre dix (« Combien de colonnes soutiennent le règne d'un roi juste »), qui

---

<sup>158</sup> Une analyse de la structure en deux grands ensembles de dix chapitres, l'un centré sur le portrait du souverain, l'autre sur l'exercice de la fonction royale a été proposée par STAUBACH N., 1993, p. 112-136 et reprise par PETTIAU H., 2018, p. 746-748. Quant aux thèmes abordés, ils ont été répertoriés par ANTON H. H., 1968, p. 261-281 et complétés par DAVIS L. M., 1991, p. 35-44.

<sup>159</sup> « Ici commence le livre de Sedulius sur les souverains chrétiens et les règles appropriées nécessaires au bon gouvernement d'un État. »

<sup>160</sup> « Ici se termine l'ouvrage de Sedulius sur le gouvernement des princes ».

<sup>161</sup> Cf. *supra* p. 33, n. 133.

<sup>162</sup> Sur le genre du prosimètre, voir DRONKE P., *Verse with Prose From Petronius to Dante. The Art and Scope of the Mixed Form*, Cambridge-Londres, Harvard University Press, 1994 et HARRIS J., RIECHL K. (éd.), *Prosimetrum : Cross-cultural Perspectives*, Cambridge, Brewer, 1997.

<sup>163</sup> DAVIS L. M., 1991, p. 36-38 voit dans l'importance accordée à la guerre chez Sedulius un trait qui le distingue des autres auteurs carolingiens de miroir. Cependant, comme le note PETTIAU H., 2018, p. 747, n. 6, Hincmar de Reims lui aussi traite abondamment de la guerre dans son *De Regis persona et regio ministerio*.

vient partager, comme l'avait vu Nikolaus Staubach<sup>164</sup>, en deux ensembles équivalents la liste des vingt chapitres (chiffre pair qui, comme les huit colonnes dudit chapitre, donnent à l'ensemble une forme de stabilité). Ce chapitre, qui se démarque des autres par son contenu et sa brièveté, commence d'ailleurs par les mots *Sed inter haec* (« Mais entre-temps »), marquant par-là, comme une césure, sa place médiane dans l'ouvrage. Et, tout comme il y est question des colonnes qui soutiennent l'édifice de la royauté, de même est-il placé comme la colonne centrale de l'architecture de l'édifice du *Liber*. Autour de ce chapitre, semblable à un axe de symétrie, se répondent, voire se reflètent (il s'agit bien ici d'un miroir) le premier et le dernier chapitre. La proximité de leur thématique (le lien entre le souverain et Dieu) les rapproche de manière évidente avec une nuance cependant : dans le premier chapitre ce lien concerne un début de règne (*De eo quod pium rectorem, accepta potestate regali, primum dignos Deo et sanctis ecclesiis honores dicare oportet*<sup>165</sup>), tandis que dans le dernier ce lien s'applique à une fin de règne terrestre destiné à se concrétiser dans l'au-delà (*Quanta ignominia superbos qualisque uel quanta gloria hic et in futuro principes orthodoxos comitatur*<sup>166</sup>). Dieu est ainsi placé au début et à la fin de l'ouvrage, comme l'Alpha et l'Oméga. Ce qui vient faire écho à la prière adressée à Dieu par l'auteur à la fin de la préface :

*Tecum principium, finis rex Christeque, tecum ;  
Alpha operis famuli sis, Deus, oque.*

Avec toi tout commence, ô Christ roi, et tout finit avec toi.  
Sois l'alpha de l'œuvre de ton serviteur, ô Dieu, et son oméga.

Cette adresse à Dieu ne revêt donc plus seulement le caractère d'une prière propitiatoire de la part de l'auteur cherchant à placer son œuvre sous ce symbole christologique, mais révèle un véritable programme de foi et de littérature mêlées en s'inscrivant dans la structure même de l'œuvre.

Il est, par ailleurs, possible de noter que la grande majorité du contenu des chapitres concerne le bon souverain (qualifié de *pium, orthodoxus, bonum...*). Le sujet du traité et son objectif concernent bien une notion positive de la royauté. D'ailleurs chaque mention du souverain, qui est nommé dans les titres de douze chapitres (*rectorem, rex, principem, duce...*), est systématiquement accompagnée d'un adjectif qualificatif, il n'est donc jamais présenté comme une entité neutre. L'ouvrage ne traite pas de la royauté de manière générale et abstraite mais toujours à travers la personne du roi. Seuls deux chapitres, les chapitres sept et huit, sont consacrés à des figures négatives de rois, également accompagnés d'adjectifs qualificatifs dépréciatifs.

Il paraît évident que Sedulius se livre à cette évocation à contrecœur, comme pour le passage obligé d'un exercice rhétorique. Le chapitre sept commence d'ailleurs par le détour oratoire suivant : *Nunc autem ordo exposcit ut de malis etiam principibus aliqua nos breuiter perstringamus*<sup>167</sup> (*Liber*, 7, l. 1), et l'auteur précise d'ailleurs qu'il le fera « brièvement » (*breuiter*). Il marque une telle répugnance à évoquer ces mauvais souverains que dans la dernière mention qui en est faite, dans le titre du chapitre vingt, ces derniers sont même dépouillés de leur apanage royal : face aux « princes orthodoxes » (*principes orthodoxos*) sont

<sup>164</sup> Cf. *supra*, p. 41, n. 158.

<sup>165</sup> « Des dignes honneurs qu'un souverain pieux, après avoir reçu le pouvoir royal, doit en premier lieu vouer à Dieu et aux saintes églises. »

<sup>166</sup> « Quelle infamie accompagne les orgueilleux, et quelle grande gloire accompagne, dès maintenant et à jamais, les princes orthodoxes ».

<sup>167</sup> « Mais à présent, l'ordre logique exige que nous critiquions brièvement aussi certains points concernant les mauvais princes. »

évoqués les « orgueilleux » (*superbos*), désignés par le seul adjectif qualificatif, privés du nom même de roi. L'auteur s'inscrit visiblement dans le courant de pensée d'Isidore de Séville aux *Étymologies* duquel il fait d'ailleurs référence au début du chapitre II et pour qui seul mérite le nom de roi celui qui est digne de le porter<sup>168</sup>.

On notera, enfin, que seuls le début et la fin de l'ouvrage comportent une adresse directe au souverain destinataire du traité. L'auteur ne s'adresse directement à son dédicataire que dans la préface (*rex inclite...*, « ô roi splendide... », v. 12) ainsi que dans les deux derniers vers du poème qui clôt le premier chapitre (*instar luciferi niteat res publica uestra*, « Qu'à l'instar de l'étoile du matin brille votre État », v. 15). Puis c'est dans le dernier chapitre que se trouve, étonnamment placée à la fin de l'ouvrage, une sorte de *captatio beneuolentiae*, censée se trouver habituellement au début du discours. Ce passage n'est pas exempt de flatterie, le souverain y est désigné au travers de son « excellence » (*excellenciae*, l. 2), de son « génie » (*ingenium*, l. 5), de « l'éclat de son intelligence » (*claritudinem intelligentiae*, l. 6), de « la sagacité de [son] génie » (*sagacitas ingenii*, l. 9), tandis que l'auteur y met en avant sa propre soumission et son attachement et écrit qu'il « se sait son débiteur » (*sciens me debitorem esse*, l. 3) et « manifeste la déférence empressée de son attachement » (*nostrae deuotionis [...] manifestari beniuolum [...] obsequium*, l. 4-5). C'est aussi dans ce dernier chapitre, que la nature du *Liber* se trouve enfin définie comme « une sorte de manuel » (*uelut enchiridion*, l. 9), dont l'auteur dévoile le mode d'emploi en préconisant au souverain de le lire « en le parcourant assez souvent » (*saepius trascurrendo perlegat*, l. 9-10). Le reste de l'ouvrage ne comporte pas d'adresses directes au prince, ce qui évite à l'auteur d'en alourdir la lecture en lui conférant un style didactique trop évident qui risquerait peut-être de s'avérer pesant et de détourner son destinataire. En revanche, le caractère parénétiq ue du traité est malgré tout bien établi par la structure de l'ouvrage : les adresses au roi inscrites au début et à la fin de l'œuvre permettent d'embrasser la totalité de l'ouvrage, offrant ainsi l'ensemble du contenu à la bienveillance, à la bonne volonté et enfin au bon usage du souverain destinataire.

Les chapitres restants se répartissent de manière apparemment aléatoire de part et d'autre du chapitre dix, avec dans la première partie une prépondérance des thèmes concernant l'entourage proche du roi et son intimité : la maîtrise de ses propres passions, la recherche de la sagesse et de la piété, sa conduite envers son épouse, ses enfants et ses domestiques, le choix de ses conseillers... Dans la deuxième partie, les thèmes se réfèrent davantage à la sphère extérieure du gouvernement : les relations avec l'Église, avec le clergé, le comportement en temps de guerre ou en temps de paix, ou encore face à l'adversité... Cette alternance entre la sphère privée et la sphère publique et la relation entre les deux est plusieurs fois évoquée dans la suite du *Liber* : dans le premier chapitre, Sedulius insiste sur le fait que « celui que décoorent **au-dehors** la pourpre royal et les autres insignes du pouvoir soit aussi orné **à l'intérieur** par des vœux de louange envers Dieu et la sainte Église<sup>169</sup> ». Au chapitre deux, il rappelle que le souverain, « en brillant **intérieurement** devant Dieu par sa volonté pieuse, [...] s'illustre **à l'extérieur** devant le peuple par sa parole et par son œuvre<sup>170</sup> ». Au chapitre quatre il écrit que le roi « tient **son cœur** dans la main de Dieu et qu'avec l'aide du Seigneur il gouvernera **son royaume** en paix au cours de nombreuses années<sup>171</sup> ». Il apparaît de manière évidente que ce n'est qu'en restant intérieurement enraciné en Dieu que le souverain trouvera la force d'accomplir extérieurement ce qui lui incombe du fait de sa charge royale.

<sup>168</sup> Isidore, *Etymologiae*, IX, 3, 4-5 (éd. W. M. Lindsay) : *Recte igitur faciendo regis nome tenetur, peccando amittitur. Vnde et apud veteres tale erat proverbium : "Rex eris si recte facias ; si non facias, non eris."*

<sup>169</sup> *Liber*, 1, l. 5-7 : *ut quem regalis purpura caeteraque regni insignia **exterius** condecorant, eundem laudabilia uota erga Deum et sanctam eius ecclesiam **interius** perornent.*

<sup>170</sup> *Liber*, 2, l. 13-14 : *ut qui **interius** coram Domino deuota fulgescit uoluntate **exterius** coram populo sermone clarescat et opere.*

<sup>171</sup> *Liber*, 4, l. 38-39 : ***cor** habet in manu Dei et **regnum** cum pace multis annorum curriculis fauente Domino gubernabit.*

## B. Thèmes développés

### a. Le roi et Dieu

Comme cela a été mis en évidence à travers la structure de l'œuvre, le lien entre Dieu et le souverain est primordial et doit avoir la primauté sur le reste, Dieu étant l'alpha et l'oméga, rien de ce qui est ne saurait exister sans lui, aussi est-il fondamental que le souverain garde à l'esprit ce lien de dépendance à l'égard du Très-Haut. Dans le premier chapitre, Dieu est désigné par les termes « Tout-Puissant » (*Omnipotentis*), « Roi suprême » (*Superni regis*), « roi Tout-Puissant » (*omnipotentis regis*), « maître souverain de toutes choses » (*summi dominatoris omnium*), « Roi des rois » (*regi regum*) ... C'est bien le Dieu de gloire qui est représenté ici dans toute sa royauté, c'est le Roi par excellence qui est offert en modèle au nouveau souverain. Aussi devra-t-il chercher à se conformer autant que possible à son modèle. De même est-il légitime que le roi nouvellement couronné, avant toute chose, rende des louanges à Dieu, modèle parfait de royauté, pour les bienfaits qu'il a reçus.

Cependant, dans la tradition hébraïque, l'instauration de la royauté a commencé de manière ambivalente, entachée par une image négative. On peut lire dans le livre des Juges (21, 25) qu'« en ce temps-là, il n'y avait pas de roi en Israël et [que] chacun faisait ce qui lui semblait bon ». Il n'y avait donc pas de royauté, ni d'État fort, Dieu régnant sur son peuple, mais une sorte d'anarchie régulée par l'intervention de juges. Cette image négative est d'ailleurs illustrée par l'apologue de Yotam :

« Un jour les arbres se mirent en chemin pour oindre un roi qui règnerait sur eux. Ils dirent à l'olivier : « Règne donc sur nous ! » L'olivier leur répondit : « Faudra-t-il que je renonce à mon huile, qui rend honneur aux dieux et aux hommes, pour aller me balancer au-dessus des arbres ? » Alors les arbres dirent au figuier : « Viens donc, toi, régner sur nous ! » Le figuier leur répondit : « Faudra-t-il que je renonce à ma douceur et à mon excellent fruit, pour aller me balancer au-dessus des arbres ? » Les arbres dirent alors à la vigne : « Viens donc, toi, régner sur nous ! » La vigne leur répondit : « Faudra-t-il que je renonce à mon vin, qui réjouit les dieux et les hommes, pour aller me balancer au-dessus des arbres ? » Tous les arbres dirent alors au buisson d'épines : « Viens donc, toi, régner sur nous ! » Et le buisson d'épines répondit aux arbres : « Si c'est de bonne foi que vous m'oignez comme roi sur vous, venez vous abriter sous mon ombre, sinon un feu sortira du buisson d'épine et il dévorera les cèdres du Liban ! »

(I Jg, 9, 7-15)

Et c'est le peuple qui va réclamer un roi :

« «Maintenant donc, établis-nous un roi pour qu'il nous juge comme toutes les nations.» [...] Mais Yahvé dit à Samuel : «Écoute la voix du peuple en tout ce qu'ils te diront, car ne n'est pas toi qu'ils rejettent, mais c'est moi qu'ils rejettent, ne voulant plus que je règne sur eux. [...] Et maintenant écoute leur voix, mais tu les avertiras solennellement et tu leur apprendras le droit du roi qui va régner sur eux.» »

(I Sam., 8, 5-7)

Dans la suite du texte, sont énumérés les inconvénients de la royauté. Cette royauté-là n'est donc perçue, au départ, que comme domination et oppression. Elle apparaît comme une concession divine au désir du peuple de se donner un chef, accompagné d'un rejet de Dieu. C'est ainsi que vont être choisis les premiers rois : Saül, David, Salomon, ... qui restent cependant désignés par Dieu et dont l'onction est ordonnée par Dieu, par l'intermédiaire du

prophète, signe de la soumission du roi à l'autorité divine. La relation entre le roi et Dieu est donc, dès le départ, de nature complexe.

Aussi a-t-on, très tôt, ressenti le besoin d'orienter cette royauté vers le bien. C'est au chapitre dix-sept du livre du Deutéronome que se trouve énoncé un véritable miroir des princes biblique qui servira d'inspiration aux miroirs ultérieurs, notamment à ceux de l'époque médiévale<sup>172</sup> :

« Lorsque tu seras arrivé en ce pays que Yahvé ton Dieu te donnera, que tu en auras pris possession et que tu y habiteras, si tu te dis : “Je veux établir sur moi un roi, comme toutes les nations d'alentours”, c'est un roi choisi par Yahvé ton Dieu que tu devras établir sur toi. [...] »

Mais qu'il n'aille pas multiplier ses chevaux et qu'il ne ramène pas le peuple en Égypte pour accroître sa cavalerie [...]. Qu'il ne multiplie pas le nombre de ses femmes, ce qui pourrait égarer son cœur. Qu'il ne multiplie pas à l'excès son argent et son or. Lorsqu'il montera sur le trône royal, il devra écrire sur un rouleau, pour son usage, une copie de cette Loi, sous la dictée des prêtres lévites. Elle ne le quittera pas ; il la lira tous les jours de sa vie pour apprendre à craindre Yahvé son Dieu en gardant toutes les paroles de cette Loi, ainsi que ces règles pour les mettre en pratique. Il évitera de s'enorgueillir au-dessus de ses frères et il ne s'écartera de ces commandements ni à droite ni à gauche. À cette condition il aura, lui et ses fils, de longs jours sur le trône en Israël. »

(Dt., 17, 14-20)

C'est en vue d'orienter sa royauté vers ce qui est bon que, dès le premier chapitre du *Liber*, il est préconisé au roi de se préoccuper en premier lieu des affaires divines. Cela est même posé comme une condition de l'accession au pouvoir royal : *quia nimirum ad temporalis regni fastigium tunc insigniter ascenditur, cum de omnipotentis regis gloria et honore pio studio pertractatur* (« car assurément on n'est porté au faite insigne du pouvoir royal temporel que lorsqu'on se préoccupe avec un zèle pieux de la gloire et de l'honneur du Roi Tout-Puissant », 1, l. 7-8).

Dans son *Commentaire de l'Évangile de saint Luc* (IV, 29)<sup>173</sup>, l'évocation de l'épisode de la tentation au désert où Satan propose à Jésus de lui donner les royaumes de l'univers (« je te donnerai tout ce pouvoir et la gloire de ces royaumes », Lc, 4, 6) amène Ambroise de Milan à distinguer, comme l'a noté Yves Sassier, « ce qui relève de l'*ordinatio potestatis*, de ce qui est du domaine de l'*ambitio potestatis*. Ce qui relève de l'*ordinatio potestatis* c'est la puissance en soi qu'Ambroise envisage par conséquent comme partie intégrante de l'ordonnement divin du monde [...] ; elle est à ce point de l'*ordinatio* divine “que celui qui en fait bon usage doit être considéré comme serviteur de Dieu” [...]. La puissance, dans son principe et dans son essence, vient de Dieu, mais seul le bon usage que l'on en fait porte vraiment la marque divine. Quant à l'*ambitio potestatis*, qui relève, non de l'*ordinatio mundi* mais des *opera mundi*, c'est le désir de puissance qui est l'œuvre du diable et qui implique nécessairement un mauvais usage de la *potestas*<sup>174</sup> ». Le remède qui permet au roi d'éviter de succomber à l'*ambitio potestatis* est énoncé par Ambroise : il doit être considéré comme serviteur de Dieu. C'est bien là le point déterminant énoncé dans le premier chapitre ; le souverain chrétien, quoiqu'« élevé au faite insigne du pouvoir royal temporel », se reconnaît serviteur de Dieu : *Quid enim sunt christiani populi rectores, nisi ministri Omnipotentis ?* (« Que sont, en effet, les souverains du peuple chrétien, si ce n'est des ministres du Tout-Puissant ? », 1, l. 14-15). Les termes *minister* et *seruus* sont employés à huit reprises dans les deux paragraphes suivants. Cette insistance de

<sup>172</sup> LE GOFF J., *Héros du Moyen-Âge. Le Saint et le Roi*, Gallimard, Manchecourt, 2004, p. 1085.

<sup>173</sup> *PL* 15, col. 1620-1621.

<sup>174</sup> SASSIER Y., 2001, p. 47.

l'auteur va se prolonger par l'emploi d'exemples d'autorité à travers la figure de David, de Salomon et de Constantin, eux-mêmes présentés comme humbles serviteurs du Très-Haut.

D'après Jacques Le Goff<sup>175</sup>, le roi médiéval se définit selon trois caractéristiques : le roi est **noble, monarque**, unique et sans partage, **chrétien**. En effet les institutions terrestres reflétant le monothéisme imposé par le christianisme, tout comme il n'y a qu'un seul dieu, il ne peut y avoir qu'un seul roi ; le roi est chrétien, là réside l'aspect le plus nouveau et le plus important du roi médiéval. Bien que la période étudiée par Jacques Le Goff s'étende au-delà de celle qui concerne le *Liber*, il nous semble que sa remarque peut s'appliquer, même de manière nuancée, au roi carolingien. Le roi est image de Dieu (*imago Dei*), ce qui l'inscrit dans une relation particulière avec le Christ. De plus, par l'onction, il fait l'objet d'une adoption divine comme le rappelle Smaragde de Saint-Mihiel dans la préface de la *Via regia*, d'une élection divine selon Sedulius. Le Christ étant roi, mais d'une royauté qui n'est pas de ce monde, il en découlera l'ambivalence fondamentale de la royauté médiévale, une tension entre les royaumes terrestres et le royaume céleste. Cette tension a soutenu l'image d'un roi messianique, adoptée par certains rois médiévaux. Mais cette référence à Dieu est limitée : si le roi est à l'image de Dieu, il a des limitations et des obligations. La notion de royauté ministérielle va apporter cette limite. C'est à partir de l'époque carolingienne que va s'imposer ce modèle de royauté ministérielle d'un roi lié par son office, sa fonction qui l'oblige à être défenseur de la foi de son peuple tout en étant respectueux de l'Église et dépendant d'elle<sup>176</sup>.

Bref, il est évident, comme l'avait affirmé Hans Hubert Anton<sup>177</sup>, que Sedulius a une conception « théocratique » du pouvoir royal, conception développée d'ailleurs par des membres de l'épiscopat au cours de la décennie 860<sup>178</sup>.

## b. Le roi et l'Église

Cette dépendance du roi à l'égard de Dieu va induire une grande proximité avec son Église dans une relation fructueuse mais complexe. En effet, du fait de son adoption divine et donc de sa capacité à se poser en interprète de la volonté divine va découler, durant le Moyen Âge, une âpre lutte pour l'*auctoritas* entre le roi et le prêtre dans « une relation triangulaire entre Dieu, le roi, le prêtre<sup>179</sup> ». Celui qui cherche à l'emporter, tirant à soi les modèles de législateurs ou de porte-parole inspiré (Moïse, David, les prophètes) et refusant au concurrent l'appropriation de tels modèles quitte à lui en proposer d'autres (David pénitent), tente d'imposer à l'autre son propre modèle d'élaboration de la loi et de son propre schéma constitutionnel<sup>180</sup>.

Le terme *ecclesia*, qui revient souvent dans la législation carolingienne, peut évoquer deux notions : il renvoie d'une part à la hiérarchie ecclésiastique, d'autre part à la société entière

---

<sup>175</sup> LE GOFF J., 2004, p. 1076-1079.

<sup>176</sup> C'est déjà là l'obligation qu'exigent les *Vitae* remaniées par Alcuin, à la demande d'ecclésiastiques proches du pouvoir royal, sortes de « miroirs de princes », visant Charlemagne et les laïcs cultivés, comme l'a montré VEYRARD-COSME C., « La constitution des figures royales dans l'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin », dans *Lalies*, 14, 1994, p. 263-287 et EAD., « Littérature latine du haut moyen âge et idéologie politique. L'exemple d'Alcuin », dans *Revue des études latines*, 72, 1994, p. 192-207. Le roi se doit donc d'être en quelque sorte un *rex praedicator*, comme l'appelle CLOSE F., *Uniformiser la foi pour unifier l'Empire. La pensée politico-théologique de Charlemagne*, Académie royale de Belgique, 2011, p. 241-245, un prince qui « n'avait, pour Alcuin, de véritable raison d'être que dans la mesure où il appliquait les préceptes évangéliques à son gouvernement » (p. 241).

<sup>177</sup> ANTON H. H., « Synoden, Teilreichsepiskopat und die Herausbildung Lotharingens (859-870) », dans JENAL G. et HAARLÄNDER S. (éd.), *Herrschaft, Kirche, Kultur. Beiträge zur Geschichte des Mittelalters. Festschrift für Friedrich Prinz zu seinem 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1993, p. 83-124.

<sup>178</sup> Pour plus de détails à ce sujet, cf. PETTIAU H., 2018, p. 754.

<sup>179</sup> SASSIER Y., 2001, p. 80.

<sup>180</sup> SASSIER Y., 2001, p. 73.

des élus. Il servit aussi à désigner l'État carolingien, définissant ses limites par l'inclusion du peuple de Dieu tout entier, qui respectait la doctrine et le culte religieux « correct » et « excluant les autres »<sup>181</sup>.

Le triomphe du christianisme a amené une approche de l'autorité liée à la certitude que l'homme a une destinée spirituelle, qu'il est promis à une vie de l'au-delà préparée par la façon dont il aura vécu sa vie sur terre. Les clercs ont développé l'idée que le pouvoir terrestre avait un rôle à jouer au regard de cette destinée spirituelle de l'homme, qu'une étroite collaboration s'imposait entre puissance royale et puissance sacerdotale dans une perspective unique qui est l'acheminement du troupeau humain vers sa rédemption<sup>182</sup>. Dans une grande complémentarité, les évêques et le prince contribuent, chacun pour leur part, à la réalisation de cette destinée humaine : le pouvoir séculier garantit un cadre de vie harmonieux en préservant la justice, la paix et l'unité par ses institutions et sa puissance militaire alors que le pouvoir religieux apporte l'unité spirituelle et la voie du salut par les sacrements dont il est le détenteur et l'administrateur. Comme l'écrit Jacques Paul, « il n'y a qu'une seule société : elle a sa façade civile et militaire, c'est l'Empire et sa fonction religieuse, c'est l'Église, aspects indissociables d'une seule et même réalité<sup>183</sup> ». Il ne faut cependant pas oublier que le gouvernement commun des rois et des évêques faisait partie intégrante de l'histoire de l'Antiquité tardive et du début de l'époque médiévale<sup>184</sup>. Avec les carolingiens et le sacre de Pépin et de ses fils par le pape Étienne II, va s'établir une collaboration décisive entre la papauté et le royaume franc, comme garantie d'unité de la chrétienté occidentale. En liant son sort à l'Église par le sacre, la lignée carolingienne va se poser en dynastie eschatologique avec la mission de rassembler l'humanité dans l'unité de la foi, imposant une étroite complémentarité d'action entre les pontifes et les princes. Les rapports entre Pépin le Bref et les Papes seront même qualifiés de « compaternité ». Aux yeux de l'épiscopat en revanche, du fait du sacre, le roi tient toujours son pouvoir de Dieu, en dernier ressort, mais par l'intermédiaire de l'Église<sup>185</sup>. Il est comme un « sceau ecclésiastique mis sur la royauté<sup>186</sup> ».

Cependant les deux pouvoirs, quoique alliés et complémentaires, demeurent bien distincts, indépendants et non confondus. La célèbre lettre du pape Gélase a été utilisée tout au long du Moyen Âge pour définir les rapports entre le prince et l'Église. Il y affirme la séparation des deux principes qui dirigent le monde et la nécessité de leur coopération<sup>187</sup>. A. Dubreucq le rappelle lorsqu'il écrit :

« Dans le *De rectoribus christianis*<sup>188</sup>, Sedulius Scottus emploie quasiment toujours le mot *ecclesia* au sens institutionnel, mais fait un parallèle intéressant au chapitre neuf entre "l'intérêt de la sainte Église" et le "salut de la chose publique". Les deux sphères sont pour

---

<sup>181</sup> DE JONG M., « *Sacrum palatium et ecclesia. L'autorité religieuse royale sous les Carolingiens (790-840)* », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58, 2003/6, p. 1243-1269.

<sup>182</sup> SASSIER Y., 2001, p. 5.

<sup>183</sup> PAUL J., 2008, p. 160.

<sup>184</sup> DE JONG M., 2003/6, p. 1247.

<sup>185</sup> ARQUILLERE H.-X., *L'Augustinisme politique. Essai sur la formation des théories politiques du Moyen Âge*, Paris, Librairie philosophique J. Urin, 1934, p. 94.

<sup>186</sup> ARQUILLERE H.-X., 1934, p. 94.

<sup>187</sup> DUBREUCQ A., « Fils de l'Église : genèse et développement d'une conception chrétienne du pouvoir royal », dans ROUCHE M. (éd.), *Clovis, Histoire et mémoire*, t. II, Paris, 1997, p. 85-102.

<sup>188</sup> *Liber*, 9, l. 41-44 : *In omnibus itaque largitionibus temperabilis seruanda est mensura rectaque in donatore intentio, ut pro salute rei publicae et sanctae utilitate ecclesiae proque caelestis indeptione gloriae, bonis, melioribus, optimis cuncta per sereni principis munificentiam distribuantur*, « C'est pourquoï, dans toutes les largesses, le donateur doit observer une modération mesurée et une intention droite, afin que, pour le salut de l'État, pour l'utilité de la sainte Église et pour l'acquisition de la gloire céleste, toute chose soit distribuée aux hommes bons, meilleurs, excellents par la munificence d'un prince serein. »

lui bien séparées et la disjonction gélasienne préservée, même si le *princeps* peut à l'occasion intervenir dans l'Église pour y corriger les abus<sup>189</sup>. »

De plus, par son histoire et les persécutions subies à ses débuts, le christianisme a hérité d'une relation ambiguë avec la société : la survie des États n'a jamais été sa préoccupation primordiale et il garde « une certaine capacité à rompre avec les princes » et à remettre en cause l'ordre établi « par des exigences de sainteté ou de simple purification<sup>190</sup> ». On retrouve cette tendance dans la pensée augustinienne qui rappelle le caractère dérisoire et provisoire de toute structure terrestre. Pour saint Augustin, il y a là une volonté divine afin que les hommes ne soient pas tentés de substituer la recherche du bonheur terrestre à la seule béatitude qui compte et qui ne peut se réaliser qu'au-delà de l'Histoire, le citoyen de la cité céleste n'étant qu'en pérégrination sur cette terre<sup>191</sup>. Cette aptitude à remettre en cause le pouvoir établi va induire une grande liberté de parole du prélat sur le roi, illustrée dans le *Liber* au chapitre douze par l'exemple des remontrances de saint Ambroise à l'encontre de Théodose après le massacre de Thessalonique. C'est aussi elle qui va inciter les évêques, lors du concile de Paris, à revendiquer le rôle de médiateurs de la divinité. Il va y avoir une réinterprétation du texte de Gélase cité seulement partiellement, qui va détruire l'équilibre entre les deux pouvoirs temporels et spirituels pour donner prééminence aux évêques, qui finalement devront rendre compte à Dieu du roi et de sa conduite. Ce mouvement atteindra son paroxysme lors de la pénitence d'Attigny et de la déposition de Louis le Pieux. Cet épisode qui aurait été, pour le clergé, l'occasion de faire main basse sur le pouvoir, peut aussi faire l'objet d'une autre analyse sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement.

Par ailleurs, la société du Moyen Âge va peu à peu s'organiser autour d'une classification en différents ordres (*ordines*). Initialement, cette théorie va distinguer deux ordres : les laïcs et les clercs (*saeculares* et *spirituales*), les premiers ayant un rôle militaire assurant la défense de l'Église et du peuple chrétien, les seconds étant, par la prière, les avocats du peuple auprès de Dieu et ses intermédiaires. Progressivement cette distinction par le mode de vie et par les fonctions va se transposer à toute la société laïque sur le modèle du monde clérical, rendant ainsi la société plus lisible et offrant à chacun un cadre de vie fixé une fois pour toutes. Cette théorie des *ordines* prend sa source dans la comparaison de l'Église avec le corps humain<sup>192</sup>. Dans le préambule de l'*Admonitio ad omnes regni ordines* de 823-825, Louis le Pieux déclarait que si Dieu lui avait confié son *ministerium*, chacun à sa place, à son ordre, participait à la fonction du prince : il avait ainsi défini la relation avec le clergé sous le signe de la coopération entre les deux pouvoirs, non sous celui de l'assujettissement, se déclarant l'*admonitor* (directeur de conscience) de tous et décrivant sa fonction comme la somme des ministères de tous ses sujets, quelle que fût leur fonction, chacun d'eux se faisant l'*adjutor* (collaborateur) du prince<sup>193</sup>.

C'est dans ce contexte et nourri de toute cette tradition que Sedulius rédige le *Liber*. L'intérêt de l'Église y est à plusieurs reprises présenté comme prioritaire, découlant des honneurs dus à Dieu. Dès le premier chapitre, il est préconisé que le souverain « offre [...] des

---

<sup>189</sup> DUBREUCQ A., 2013, p. 101.

<sup>190</sup> PAUL J., 2008, p. 17.

<sup>191</sup> Voir SASSIER Y., p. 53.

<sup>192</sup> Cf. I Co. 12, 12-30 : « De même, en effet, que le corps est un, tout en ayant plusieurs membres, et que tous les membres du corps, en dépit de leur pluralité, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ. [...] Mais, de fait, Dieu a placé les membres, et chacun d'eux dans le corps, selon qu'il a voulu. Si le tout était un seul membre, où serait le corps ? Mais de fait, il y a plusieurs membres et un seul corps. [...] Or vous êtes, vous, le corps du Christ, et membres chacun pour sa part [...]. » En outre cette notion d'*ordines* est à rapprocher de l'idéologie tripartite indo-européenne définie par Georges Dumézil.

<sup>193</sup> Cf. DUBREUCQ A., 2013, p. 104.

actions de grâce et des honneurs dignes au Tout-Puissant et à la sainte Église »<sup>194</sup>. Un peu plus bas, il est question de la « crainte et [de l']amour saints du Roi suprême », suivis juste après du « glorieux intérêt de l'Église<sup>195</sup> ».

Plus loin dans l'ouvrage, le chapitre onze est clairement consacré à la sollicitude due par le souverain à l'égard des affaires ecclésiastiques. Celui-ci doit faire passer « sa cause personnelle **après** les intérêts de l'Église<sup>196</sup> » en se faisant « **l'assistant et le protecteur** de ceux qui travaillent dans le champ du Seigneur en tant qu'intendants du Grand Roi<sup>197</sup> ». Il y a une correspondance et une proportionnalité entre le soin du prince pour l'Église et le soin de Dieu pour le prince : « **plus** le Tout-Puissant voit qu'un prince terrestre est soucieux de sa cause – c'est-à-dire de sa sainte Église –, **plus** il se montre favorable à ses causes et fait preuve de bonté<sup>198</sup> ».

La sollicitude dont il est question ici concerne la tenue régulière et fréquente (« deux à trois fois par an ») d'assemblées synodales. On retrouve là l'un des éléments fondateurs de la réforme carolingienne : il doit y être discuté « ce qui touche au vrai culte de Dieu » et aussi « corrigé en mieux ce qui a été mal fait<sup>199</sup> ». La recherche de la vérité est un souci récurrent énoncé dans le *Liber*, de plus elle s'inscrit dans la lutte contre l'hérésie, que l'on retrouve au chapitre quinze lorsque les évêques Loup et Germain partent livrer bataille en Bretagne « pour déraciner l'hérésie pélagienne<sup>200</sup> ». La notion d'orthodoxie fait d'ailleurs partie des qualités requises chez le bon prince ; on retrouve le qualificatif à plusieurs reprises dans le *Liber*, notamment dans les titres des chapitres deux et vingt<sup>201</sup>. La tenue de synodes est à ce point importante aux yeux de Sedulius qu'il recourt même à l'usage de la métaphore pour affirmer son propos : « une sainte assemblée d'évêques est la couronne précieuse d'un prince religieux<sup>202</sup>. »

Au but avoué de recherche d'amélioration du dogme, s'ajoute très certainement, de façon sous-jacente, la possible référence au contexte historique avec le jugement d'Hincmar de Laon, comme cela a été souligné plus haut<sup>203</sup>, qui se traduit par une invitation à la prudence et à la soumission du prince en matière ecclésiastique (*Liber*, 11, l. 28-30, l. 33-37) :

*Vnde cautum et humilem et valde circumspectum oportet esse regem ; ne quicquam de negotiis ecclesiastici iudicare praesumat antequam sinodalia statuta cognoscat. Siquidem ecclesiastica iudicia ualde sunt coram Deo periculosa, nisi cum maxima proferantur iusticia [...]. Pius itaque rector tamquam pupilla primo iustum et legitimum est secundum canonicas sanctorum episcoporum sanctiones perspicaciter attendat, dehinc consensum atque auctoritas adminiculum his quae sunt uera et iusta adhibeat, per se uero nullatenus de talibus praeiudicium faciat, ne forte errando ante conspectum Domini culpam aliquam detestabilem incurrat<sup>204</sup>.*

<sup>194</sup> *Liber*, 1, l. 1-2 : *primum quidem gratiarum actiones atque condignos Omnipotenti sanctaeque ecclesiae honores oportet ut rependat.*

<sup>195</sup> *Liber*, I, l. 4-5 : *superni regis timore simul et amore, et plus loin de gloriosa ecclesiae utilitate.*

<sup>196</sup> *Liber*, 11, l. 2 : *causam sui personalem utilitatibus postponere ecclesiasticis.*

<sup>197</sup> *Liber*, 11, l. 4-5 : *cum illorum qui laborant in agro dominico tamquam magni regis dispensatorum adiutor et protector efficiatur.*

<sup>198</sup> *Liber*, 11, l. 6-7 : *tanto propitius causas terreni principis Omnipotens sua pietate disponet, quanto de sua, sanctae uidelicet ecclesiae, causa illum sollicitum esse uiderit.*

<sup>199</sup> *Liber*, 11, l. 11, 13-14 : *quod ad uerum Dei cultum pertinet, et si qua uero sunt male gesta in melius corrigantur.*

<sup>200</sup> *Liber*, 15, l. 56 : *ad extirpandam Pelagianam heresim.*

<sup>201</sup> *Liber*, 2, titre : *Qualiter rex orthodoxus semet ipsum regere debet* : « De la façon dont un roi orthodoxe doit se gouverner lui-même » ; 20, titre : *quanta gloria hic et in futuro principes orthodoxos comitatur* : « quelle grande gloire accompagne, dès maintenant et à jamais, les princes orthodoxes. »

<sup>202</sup> *Liber*, 11, l. 20 : *Nam pretiosa religiosi principis est corona sanctum episcoporum consilium.*

<sup>203</sup> Cf. *supra*, p. 37.

<sup>204</sup> « Aussi faut-il qu'un roi soit **prudent et humble** et grandement **circonspect** et qu'il n'ait pas l'audace de rendre un jugement sur les affaires ecclésiastiques avant de connaître les statuts synodaux. En effet, les jugements

Cette invitation à la soumission se trouve réitérée plus bas, avec l'évocation de princes illustres (Valentinien, Constantin, Jovianus, Théodose) qui « plurent si bien au Tout-Puissant qu'ils soumièrent les pourpres royales ainsi que les sceptres et le sommet de la dignité impériale aux préceptes divins et aux institutions canoniques [...] et qu'avec une charité inlassable ils témoignèrent toujours un zèle pieux à l'égard des églises de Dieu<sup>205</sup> ». La formulation reste cependant nuancée, elle n'est pas péremptoire : il ne s'agit pas d'une invitation ouverte mais de l'évocation de figures du passé comme autant d'exemples à suivre mais vis-à-vis desquelles demeure une certaine liberté. Il ne semble pas que Sedulius ait aspiré à la mise en place d'une théocratie épiscopale, mais plutôt à une relation équilibrée entre les deux formes d'autorité offrant une régulation du pouvoir royal par l'écoute des conseils du clergé. Ce souhait trouve son illustration au chapitre suivant avec l'évocation des remontrances véhémentes d'Ambroise à l'encontre de Théodose après le massacre de Thessalonique. Dans cet épisode où il est souligné que les deux pouvoirs restent bien distincts l'un de l'autre, l'auteur rappelle que l'empereur « savait clairement ce qui revient aux prêtres et ce qui revient aux rois<sup>206</sup> », et plus loin, qu'il a pu « apprendre quelle différence il y a entre un empereur et un prêtre<sup>207</sup> », ce qui lui permet d'admettre les remontrances qui lui sont faites et d'entrer en pénitence. Henri-Xavier Arquillère rappelle que lors de son « excommunication » en 390, « Théodose est traité comme un pécheur public selon la discipline de l'époque. Il se met dans l'appareil du pénitent. Mais il ne vient à l'esprit de personne que sa puissance impériale en soit atteinte<sup>208</sup>. » À la suite de quoi, la relation entre le prélat et l'empereur se trouve comme renforcée : « Le prélat et l'empereur brillaient donc d'une si belle et si grande vertu, leur œuvre fut vraiment admirable, chez l'un la confiance, chez l'autre la soumission, chez l'un l'ardeur du zèle, chez l'autre la pureté de la foi<sup>209</sup>. » C'est l'union et la collaboration des deux pouvoirs, en dépit de leur distinction, qui est ici appelée de ses vœux. Même si le prélat dispose d'une grande liberté de parole et d'un certain ascendant du fait de sa connaissance des choses divines (il est comparé à « un médecin spirituel », *spiritualis medicus*, l. 69), le modèle mis en avant ici est avant tout celui de la confiance réciproque, de l'admiration et du respect.

Dans la tradition biblique, l'onction servait autant à consacrer les rois que les prêtres. Avec le Christ, ce ne sont plus seulement les rois et les prêtres qui reçoivent l'onction mais le peuple entier des baptisés, l'Église tout entière. C'est tout le peuple chrétien qui est placé sous la royauté du Christ et qui est appelé à collaborer à son avènement.

### c. Le roi et le peuple

Au chapitre dix-neuf, Sedulius écrit que « le souverain aimable à Dieu, qu'un choix divin a voulu comme son représentant dans l'administration de son Église et qui s'est vu attribuer un **double pouvoir** sur l'ordre des prélats et sur ses sujets décide pour chaque personne ce qui est

---

ecclesiastiques sont **grandement périlleux** devant Dieu s'ils ne sont pas prononcés avec la plus grande justice [...]. C'est pourquoi le pieux souverain, tel une pupille brillante, doit **d'abord** porter une attention clairvoyante à ce qui est juste et légitime, selon les décisions canoniques des saints évêques, il doit **ensuite** apporter l'accord et le soutien de son autorité à ce qui est vrai et juste, mais qu'en aucune manière il ne prenne de lui-même une décision préalable sur de tels sujets, pour éviter de tomber, par une erreur fortuite, dans une **faute détestable** aux yeux du Seigneur. »

<sup>205</sup> *Liber*, 11, l. 38-51 : *qui in tantum Omnipotenti placuerunt ut regias purpuras, sceptraque quoque et apicem imperatoriae dignitatis diuinis praeceptis et canonicis institutis Domino inspirante subderent ac pium zelum erga Dei ecclesias indefessa caritate semper haberent.*

<sup>206</sup> *Liber*, 12, l. 29-30 : *sciens quae sunt propria sacerdotum, quae regum.*

<sup>207</sup> *Liber*, 12, l. 59 : *discere quae differentia sit imperatoris et sacerdotis.*

<sup>208</sup> ARQUILLERE H.-X., 1934, p. 60.

<sup>209</sup> *Liber*, 12, l. 53-56 : *Tali ergo tantaque et praesul et imperator uirtute clarebant, quorum opus ualde fuit admirabile, illius fiducia, huius autem oboedientia, illius zeli feruor, huius fidei puritas.*

juste et veille à ce que, sous son administration, le **premier ordre** commande en instruisant bien et en faisant de bonnes œuvres et que **l'ordre suivant** soit fidèlement soumis en obéissant avec dévotion<sup>210</sup> ». Il y a, dans la société d'*ordines* qui se met en place à l'époque médiévale, comme une relation triangulaire entre le roi, l'Église, le peuple. Le premier régnant sur les deux autres, la seconde commandant et instruisant, et le troisième obéissant, le tout garantissant un équilibre social dans une communication des mérites, ce qui rappelle les idées énoncées par Louis le Pieux dans le préambule de son *Admonitio ad omnes regni ordines* de 823-825. De cet équilibre triangulaire doivent découler des mesures en faveur du peuple énoncées plus loin, conformes aux valeurs évangéliques : il faut « fournir, conformément aux canons, un approvisionnement convenable d'abord aux veuves, aux orphelins et aux pauvres<sup>211</sup> ».

Cette doctrine sociale est plusieurs fois rappelée par l'auteur. Au chapitre neuf, « le roi juste et pacifique distribue les biens d'un air joyeux, réfléchit soigneusement à la cause de chacun et, sans mépriser les infirmes et les pauvres de son peuple, il délivre de vrais jugements<sup>212</sup> » ; au chapitre dix, la septième colonne qui soutient le royaume consiste en « la légèreté de l'impôt sur le peuple<sup>213</sup> », la huitième colonne tient dans « l'équité du jugement entre les riches et les pauvres<sup>214</sup> ». Le roi a aussi un rôle de modérateur de son peuple : la cinquième colonne représente « la correction et la destruction des méchants<sup>215</sup> », que vient contrebalancer la sixième colonne, « l'amitié et l'exaltation des bons<sup>216</sup> ». Ce rôle modérateur est assimilé au rôle paternel de correction, ainsi que l'illustre l'exemple du prêtre Héli au chapitre dix-neuf. Ce dernier, ayant négligé de corriger ses fils, Ophni et Phinees, et de les remettre dans le droit chemin d'une conduite conforme aux commandements de Dieu, fut entraîné avec eux dans la mort et fut privé, avec sa descendance, du sacerdoce. Sedulius insiste plus loin dans le texte quand il préconise que « les rois bons et avisés, parce qu'ils vivent eux-mêmes de façon droite, **dénoncent et corrigent méthodiquement avec un zèle pieux** ceux qui dévient<sup>217</sup> ». Pour autant, dans la correction des fautes, le souverain doit observer « un mélange de douceur et de rigueur [combinant] une juste proportion de l'une et de l'autre afin que les sujets ne soient ni exaspérés par une trop grande dureté, ni amollis par une bienveillance excessive<sup>218</sup> ». Il n'y a qu'un cas qui mérite une exception à cette règle de clémence et de mesure, c'est la lutte contre l'hérésie : il faut que, à l'exemple du roi Nabuchodonosor, « les souverains orthodoxes montrent [du] zèle contre les ennemis de la foi, de la doctrine et de la religion chrétienne<sup>219</sup> ». Toutes ces recommandations n'ont rien d'accessoire, elles sont à ce point fondamentales qu'elles participent à l'équilibre du royaume, rendant « stable en ce siècle le royaume du prince juste et [le conduisant] à la stabilité de la gloire éternelle<sup>220</sup> ».

<sup>210</sup> *Liber*, 19, l. 36-40 : *Oportet enim Deo amabilem regnatorem, quem diuina ordinatio tanquam uicarium suum in regimine ecclesiae suae esse uoluit et potestatem ei super utrumque ordinem praelatorum et subditorum tribuit, ut singulis personis ea quae iusta sunt decernat et, sub sua dispensatione, prior ordo bene docendo et operando praesit et sequens ordo deuote oboediendo fideliter subditus fiat.*

<sup>211</sup> *Liber*, 19, l. 51 : *uiduisque et orphanis atque pauperibus iuxta canones prouisionem condignam primum impendant.*

<sup>212</sup> *Liber*, 9, l. 8-10 : *Rex etenim iustus et pacificus laeta facie bona diuidit et uniuscuiusque causam diligenter meditatur et, infirmos et pauperes populi non despiciens [...] uera iudicia loquitur.*

<sup>213</sup> *Liber*, 10, l. 5 : *leuitas tributi in populos.*

<sup>214</sup> *Liber*, 10, l. 5-6 : *aequitas iudicii inter diuites et pauperes.*

<sup>215</sup> *Liber*, 10, l. 4 : *malorum correctio atque contritio.*

<sup>216</sup> *Liber*, 10, l. 5 : *bonorum amicitia atque exaltatio.*

<sup>217</sup> *Liber*, 19, l. 32-33 : *Ac boni et prudentes reges, quoniam ipsi recte uiuunt, pio zelo praeuaricantes disciplinabiliter redarguunt et corrigunt.*

<sup>218</sup> *Liber*, 8, l. 23-25 : *In corrigendis itaque criminibus miscenda est lenitas cum seueritate : faciendum ex utraque temperamentum ut neque multa asperitate exulcerentur subditi neque nimia benignitate soluantur.*

<sup>219</sup> *Liber*, 13, l. 44-45 : *orthodoxos rectores contra inimicos Christianae fidei et doctrinae atque religionis zelare oportet.*

<sup>220</sup> *Liber*, 10, l. 6-7 : *regnum iusti principis et in hoc saeculo stabilitant atque ad aeternae stabilitatem gloriae perducunt.*

Le souverain est à ce point lié à son peuple que, tout comme le bon roi va œuvrer au bonheur de son peuple, l'impiété et la mauvaise conduite du souverain entraîneront non seulement sa propre perte, mais aussi le malheur pour tout son peuple, comme si les sujets eux-mêmes d'un mauvais souverain devaient être poursuivis de la vengeance divine<sup>221</sup>. Ainsi en est-il de Pharaon, qui, par l'impiété « enracinée dans la dureté de son cœur, amena sur **lui-même et ses Égyptiens** les dix plaies<sup>222</sup> ».

Enfin, cet équilibre dans la société tout entière, fruit d'un bon gouvernement, va aller de pair avec la recherche de la concorde et de la paix. Au chapitre dix-sept, Sedulius explique que le « maître avisé s'attache à toujours accroître, administrer et gouverner son royaume par le lien de la paix, puisque la paix est la tranquillité de l'ordre de toutes choses (*omnium rerum tranquillitas ordinis*), le lien (*connexio*) et le développement du pouvoir royal (*incrementum regiae potestatis*)<sup>223</sup> ». La paix est une notion fondamentale pour les carolingiens. Cet idéal remonte à la philosophie antique (Plotin, les stoïciens, les platoniciens), illustré de façon strictement politique par la *pax romana*. Sur ce substrat lointain mais connu des hommes du Moyen Âge, s'est développée une conception chrétienne de la paix. Dans la pensée augustinienne, la paix, souverain Bien, consiste dans le maintien de l'ordre. Il y a d'une part la véritable paix apportée par le Christ (n'est-il pas désigné comme le « prince de la paix » ?), qui se conquiert au prix de la lutte contre le mal et d'autre part la paix terrestre, fondée sur la guerre, sur la domination mais toujours transitoire. De plus, l'avènement de la paix céleste ne peut se réaliser que par le progrès spirituel qui est avant tout individuel. Par ailleurs, la paix sociale doit être garantie par le souverain. Ces idées d'Augustin sur la paix chrétienne, qui crée la concorde et un lien entre les chrétiens, une paix que chacun possède en soi et qui repose sur l'amour du prochain se retrouveront par la suite chez Cassiodore, Grégoire le Grand ou encore Isidore de Séville, et passeront ainsi dans la pensée des carolingiens<sup>224</sup>.

On ne s'étonnera donc pas que Sedulius insiste sur l'importance de la paix quand, au chapitre trois, il propose une alternative qui rappelle celle d'Augustin : « Peut-être un royaume terrestre est-il stabilisé **soit** par la force violente des armes, **soit** par la tranquille concorde de la paix<sup>225</sup> ? » À cette question oratoire, il répond un peu plus bas : « Qui pourrait dénombrer tous les maux qui adviennent sous le **faux nom de paix**, quand même la paix que l'on croyait stable et ferme entre les hommes de bien se transforme parfois sous les conseils retors des méchants en funestes tempêtes de discorde, si bien que l'on peut voir aussi une très grande instabilité dans une paix transitoire<sup>226</sup> ! » La paix terrestre est ici qualifiée de « faux nom de paix » et n'est établie que temporairement, par la force des armes, contrairement à la « tranquille concorde de la paix », unanimité de la paix céleste.

Par ailleurs, la paix est indissociable de la notion de justice qui la conditionne. C'est pourquoi le roi a aussi une fonction de juge qui lui permet de maintenir l'ordre et de restaurer la paix quand l'équilibre a été détruit.

---

<sup>221</sup> *Liber*, 8, l. 36 : « De quels maux la vengeance divine poursuit les mêmes sujets, ou bien les rois eux-mêmes... », *Quanta uero per eosdem subditos mala uel ipsos rectores ultio diuina consequitur...*

<sup>222</sup> *Liber*, 8, l. 27-28 : *Regis Faraonis impietas, quae ex cordis duritia inoleuerat, sibi suisque Aegyptiis decem plagas intulit* ».

<sup>223</sup> *Liber*, 17, l. 6-8 : *Prudens itaque dominator per pacis connexionem studet semper amplificare, ordinare atque gubernare imperium, cum pax sit omnium rerum tranquillitas ordinis et connexio et incrementum regiae potestatis.*

<sup>224</sup> Sur ce point, voir BONNAUD-DELMARE R., *L'idée de paix à l'époque carolingienne*, Paris, 1939.

<sup>225</sup> *Liber*, 3, l. 10-11 : *Forte uero aut armorum uiolenta fortitudine aut pacifica tranquillitatis concordia terrestre regnum stabilitur ?*

<sup>226</sup> *Liber*, 3, l. 15-18 : *Quanta mala sub ficto nomine pacis proueniunt [...] cum etiam illa pax, quae stabilis ac firma inter bonos esse credebatur, interdum per praua malorum consilia in exitiosas discordiarum tempestates transfertur, unde et inormis instabilitas in pace transitoria uidetur !*

#### d. Le roi et l'État

Pour saint Thomas d'Aquin (comme pour Aristote<sup>227</sup>), Dieu a fait l'homme sociable. Il l'a souhaité vivant en société. Il a voulu, par conséquent, les conditions indispensables à la vie sociable qui sont le pouvoir du chef et l'obéissance des sujets. Là réside le fondement du droit naturel de l'État, base des États païens comme chrétiens<sup>228</sup>.

Dès la préface du *Liber*, Sedulius met en avant la notion d'État appelant de ses vœux la prospérité pour celui-ci :

*Artibus his uigeat uestri res publica uictrix  
Atque gubernetur multis feliciter annis,  
Donec sideream uos ascendatis in aulam,  
Iuste regnantum qua perpes gloria pollet.*

« Voilà les arts qu'il faut pour que soit florissant votre État victorieux,  
Et qu'il soit gouverné dans la félicité de nombreuses années,  
Jusqu'à ce que vous montiez à la cour étoilée,  
Où brille sans fin la gloire de ceux qui règnent avec justice. »

(Préface, l. 22-25)

Il reprend ce motif à la fin du poème du premier chapitre :

*Instar luciferi niteat res publica uestra,  
Exortuque nouo splendida uota gerat.*

« Qu'à l'instar de l'étoile du matin brille votre État,  
Et qu'en sa naissante jeunesse il soit porteur de vœux resplendissants. »

(*Liber, Carm.* 1, 15-16)

Selon Robert Dyson, rendre *res publica* par « État », comme le fait Doyle dans sa traduction, serait fautif car ce terme ne correspondrait pas à la pensée médiévale<sup>229</sup>. Il nous semble au contraire qu'il ne s'agit pas d'une erreur d'interprétation et que le terme « État » est justement celui qui convient pour traduire une notion qui fait sa réapparition à l'époque carolingienne.

L'expression *res publica* remonte à l'époque romaine où elle représentait, comme l'avait déjà pressenti Fustel de Coulanges, une sorte de « composé vivant de tous les citoyens, auquel correspondait un "pouvoir supérieur", "une autorité maîtresse" incarnée, par délégation de la collectivité, en une ou plusieurs personnes chargées de veiller souverainement sur les intérêts du groupe tout entier. [...] L'empereur romain n'est pas le sommet de tout ; l'idée d'État plane au-dessus de lui<sup>230</sup>. » Par la suite, avec l'effondrement de l'empire romain et la mise en place des royaumes barbares, l'idée de *res publica* disparut du panorama politique malgré une certaine survivance de la notion<sup>231</sup>. Selon Louis Halphen, c'est l'idée romaine qui est « sortie

<sup>227</sup> *Politique*, I, 1.

<sup>228</sup> ARQUILLERE H.-X, 1934, p.7.

<sup>229</sup> DYSON R. W., 2010, p. 21: « He habitually translates *res publica* as "state", which is, of course, significantly erroneous in relation to the politics of the ninth century. »

<sup>230</sup> FUSTEL DE COULANGES N. D., *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, [1], La Gaule romaine, Paris, Hachette, 1891, p. 147, cité par HALPHEN L., « L'idée d'État sous les Carolingiens », dans *Revue Historique*, 1939, p. 59-70, ici p. 60.

<sup>231</sup> Cf. GENICOT L., « Sur la survivance de la notion d'État dans l'Europe du Nord au haut Moyen Âge : l'emploi de *publicus* dans les sources belges antérieures à l'An Mil », dans FENSKE L. et al. (éd.), *Institutionen, Kultur und Gesellschaft im Mittelalter: Festschrift für J. Fleckenstein*, Sigmaringen, Thorbecke, 1984, p. 147-164.

des esprits mais celle de pouvoirs et de devoirs collectifs, à la racine de la notion d'État, fait bientôt sa rentrée avec les Carolingiens, chez lesquels, sous l'action de l'Église, elle va se colorer de teintes nouvelles<sup>232</sup>. » D'après lui, « à défaut du mot *res publica*, quelques-unes des idées que ce mot évoque ont bien repris vie<sup>233</sup>. » Ce fait se trouve illustré dans le serment de fidélité défini par Charlemagne en 802 ; comme l'écrit Louis Halphen : « la préoccupation essentielle du législateur est de substituer à la notion de devoirs envers la personne même du prince celle du dévouement obligatoire à la cause qu'il sert, c'est-à-dire aux intérêts supérieurs de la communauté ou [...] aux intérêts de l'État<sup>234</sup> ».

En conclusion d'un intéressant article sur l'absence ou non d'un État au Moyen Âge, Andrey Grunin écrivait ainsi : « Mais au final, l'absence des idées étatiques abstraites signifie-t-elle aussi l'absence de la réalisation pratique d'une structure politique ou sociale ? Est-ce que l'État est un concept qui attendait l'époque moderne pour être inventé<sup>235</sup> ? » En réalité, pour Yves Sassier<sup>236</sup>, ce ne sont pas seulement les idées d'un État qui refont surface à l'époque carolingienne mais le mot même. Il en relève pas moins de deux cents mentions pour les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (dont les trois quarts appartiennent au IX<sup>e</sup> siècle) et note dix-sept reprises du mot *res publica* dans le *Liber de rectoribus christianis*<sup>237</sup>. Cette réapparition s'est faite progressivement puisque, comme il le souligne, l'usage en demeure encore rare sous le règne de Louis le Pieux (dix-sept dans les actes de celui-ci) mais, « à partir de 814, le mot appartient désormais, et pour longtemps, à la langue administrative<sup>238</sup> » ; il va se répandre très vite dès les premières années du règne de Charles le Chauve, dans les œuvres littéraires et dans la langue épistolaire.

Cette renaissance coïncide avec le contexte idéologique. L'époque de Louis le Pieux et de ses fils a vu s'élaborer, selon Yves Sassier, « la notion de *ministerium regale* qui fait du monarque le subordonné de la divinité, dépositaire provisoire – et non propriétaire – d'une puissance qu'il se doit d'exercer dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire dans le but d'assurer au peuple chrétien, par la paix et la justice, les conditions matérielles de son salut<sup>239</sup> ». Sedulius, dans le chapitre quatre du *Liber*, postule que « tout pouvoir royal [...] a été institué par la volonté divine **dans l'intérêt de l'État**<sup>240</sup> ». C'est aussi à cette époque qu'est apparue la notion d'intérêt général et l'idée d'une solidarité active entre l'autorité royale et l'ensemble des *ordines*. Pour Alain Dubreucq<sup>241</sup>, il y a chez Sedulius une mise en parallèle de la *res publica* et de l'*ecclesia*, les deux demeurant cependant bien séparées. Le *rector* chrétien étant responsable de la bonne marche de l'une et de l'autre, il doit maintenir la prééminence du domaine spirituel sur le domaine temporel : le bien-être de la *res publica* dépendant de la réalisation de l'*utilitas ecclesiae*. Louis Halphen rappelle que le fait de parler de mainmise de l'Église sur l'État, comme si ces deux notions pouvaient alors être opposées est une méprise totale à propos de l'époque dont il est question car le fait que l'Église et l'État ne font qu'un en est un fait caractéristique et fondamental. Selon lui, la comparaison de Gélase des deux pouvoirs et ceux qui y recourent dans le but d'exalter l'un aux dépens de l'autre ne constitue pas une preuve de la séparation des deux et « quelque hiérarchie qu'on adopte, les deux pouvoirs sont universellement tenus pour connexes ; ils sont tous deux à l'intérieur de l'État<sup>242</sup> ».

<sup>232</sup> HALPHEN L., 1939, p. 60.

<sup>233</sup> HALPHEN L., 1939, p. 63.

<sup>234</sup> HALPHEN L., 1939, p. 62.

<sup>235</sup> GRUNIN A., « Le Moyen Âge, une époque sans État ? Construire le passé au présent », dans *Perspectives médiévales*, 40, 2019, p. 1-21, ici p. 19.

<sup>236</sup> SASSIER Y., « L'utilisation d'un concept romain aux temps carolingiens. La *res publica* aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », dans *Médiévales*, 15, 1988, p. 17-29.

<sup>237</sup> SASSIER Y., 1988, p. 23.

<sup>238</sup> SASSIER Y., 1988, p. 21.

<sup>239</sup> SASSIER Y., 1988, p. 25.

<sup>240</sup> *Liber* 4, l. 1 : *Omnis autem regia potestas [...] ad utilitatem rei publicae diuinitus est constituta.*

<sup>241</sup> DUBREUCQ A., 2013, p. 110

<sup>242</sup> HALPHEN L., 1939, p. 66.

Au chapitre dix du *Liber* où il est question des huit « colonnes qui soutiennent le règne d'un roi juste », on notera que le terme *res publica* n'est pas employé mais bien celui de *regnum* : il y évoque en effet les huit colonnes *quae fortiter regnum iusti sustentant* (l. 2) et *quae regnum iusti principis [...] stabilitant* (l. 6). Il est question ici, à travers le « royaume » d'une notion personnelle attachée à la figure « du roi juste ». Par la suite, il va s'opérer un glissement dans le poème où le mot *regnum* va disparaître au profit de *res publica*. L'État est donc considéré comme une notion abstraite au-dessus du roi mais dont l'accroissement et la stabilité dépendent de la qualité du gouvernement de celui-ci.

On retrouve ainsi chez Sedulius l'idée de *res publica*, qui, pour reprendre les mots d'Yves Sassier, « est devenue comme une entité supérieure à la personne du gouvernant (celui-ci en étant tour à tour le *princeps*, le *rector* ou encore le *gubernator*). C'est à sa prospérité que doit œuvrer le monarque auquel Dieu l'a confiée<sup>243</sup>. » La notion n'a pas, cependant, encore acquis de réalité juridique. Elle demeure seulement un concept au service d'impératifs éthiques en vue de l'établissement de principes de bon gouvernement.

Par ailleurs, la possibilité de l'effondrement de l'État est envisagée au chapitre seize lorsqu'est rappelé le caractère cyclique des événements terrestres. Ainsi, un royaume est censé se maintenir pendant cinq périodes différentes qui voient ses balbutiements, son ascension, sa plénitude et son déclin ; la cinquième période étant « le temps de la lutte corps à corps et de la contradiction, quand même le sommet de l'État s'écroule comme la tour de Siloé. Et personne n'ordonne de faire quoi que ce soit de bon pour maintenir l'État lui-même<sup>244</sup>. » Cette éventualité, même si elle n'est pas souhaitée en tant que telle, n'est pas pour autant considérée comme une catastrophe, car comme l'auteur le rappelle « parfois les bonheurs nuisent plus que les malheurs parce que les bonheurs renversent les élus de Dieu tandis que les malheurs les instruisent<sup>245</sup> » et, par ailleurs, « ce n'est nullement dans un royaume terrestre qu'on peut trouver une gloire immuable, mais dans le royaume céleste<sup>246</sup> ». Cela avait été très clairement exprimé déjà au chapitre trois avec la comparaison du royaume terrestre au mouvement de la roue, en référence à la symbolique de la roue de la Fortune<sup>247</sup>, qui avait permis à Sedulius de rappeler que « le véritable royaume est celui qui perdure dans l'éternité ; celui qui est transitoire et périssable ne reproduit pas exactement le royaume vrai et à jamais permanent mais n'en donne qu'une image médiocre<sup>248</sup> ». À travers ces exemples est exprimée une forme de détachement, de relativisme vis-à-vis de l'État car celui-ci ne constitue pas une fin en soi mais seulement un cadre auquel œuvrer dans la mesure où il sert à conduire les hommes vers l'éternité, qui, elle, constitue le but ultime de toute existence.

<sup>243</sup> SASSIER Y, 1988, p. 28

<sup>244</sup> *Liber*, 16, l. 10-13 : *quintum [...] tempus est colluctationis et contradictionis, quando rei publicae quasi turris Syloa summa corruiat. Ac nullus ad ipsam rem publicam stabiliendam quicquam boni facere uult.*

<sup>245</sup> *Liber*, 16, l. 4-5 : *plus interdum nocent prospera quam aduersa, quia Dei electos prospera deiciunt, aduersa uero erudiunt.*

<sup>246</sup> *Liber*, 16, l. 16-17 : *At uero gloria sine mutabilitate nequaquam in terrestri, sed in caelesti regno inuenitur.*

<sup>247</sup> La Fortune avait connu une étonnante éclipse dans le haut Moyen Âge, comme l'a bien montré TILLIETTE J.- Y., « Éclipse de la Fortune dans le Haut Moyen Âge ? », dans FOEHR-JANSSENS Y. et METRY E., *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003, p. 93-104. Même si Sedulius, fidèle à Augustin qui donnera le coup de grâce à la Fortune en niant son existence et en allant jusqu'à recommander de bannir le mot du langage (*Retractationes* I, 1, 2), se garde bien d'utiliser ici le nom de Fortune, ce passage du *Liber* n'en est pas moins un des premiers exemples au Moyen Âge de l'utilisation politique de l'allégorie de la Fortune qui deviendra une banalité à la Renaissance (cf. sur ce point BUTTAY-JUTIER F., *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008).

<sup>248</sup> *Liber*, 3, l. 4-6 : *Illud enim uerum regnum est, quod in sempiternum perdurat ; hoc autem quia transitorium est et caducum, non ueritatem, sed quandam mediocriter similitudinem ueri et permanentis semper regni ostendit.*

## e. L'art de gouverner

Si la royauté est un don de Dieu et si, en toutes circonstances, bonheurs ou adversités, le prince doit rendre grâce à Dieu (*Liber* 16 : « De l'adversité, si par malheur elle arrive ») et s'en remettre à son secours, il n'en demeure pas moins que la prospérité d'un État ne doit rien au hasard et que le bon roi est aussi celui qui maîtrise l'art du bon gouvernement. Dès la préface, l'auteur insiste sur la nécessité d'acquérir cet art : le mot *ars* est employé à dix reprises dans la préface dont neuf dans les neuf premiers vers. Par une citation de l'*Art d'aimer* d'Ovide<sup>249</sup>, Sedulius s'inscrit dans une forme de littérature didactique, son ouvrage pouvant être considéré comme un *ars regendi* ou *ars gubernandi*, l'art de bien régner étant une technique à laquelle il est nécessaire d'être formé, initié, ce que propose de faire l'auteur à travers son ouvrage. Sedulius va filer la métaphore maritime empruntée dans la préface à Ovide, au chapitre six, dans lequel il compare le gouvernement de l'État à celui d'un navire dont le roi est comme le timonier<sup>250</sup> :

*Absque gubernaclo nauis ceu nutat in alto,  
Fluctibus ac tumidis tunditur illa nothis,  
Gloria sic regni praeclaraque sceptras labascunt.*

« Comme un navire sans gouvernail vacille en haute mer,  
Battu par les flots et par les vents gonflés,  
Ainsi la gloire d'un royaume et ses sceptres illustres chancellent. »

(*Liber*, 6, *Carm.*, v. 1-3)

Tout comme la bonne course du navire nécessite savoir-faire et connaissance, le bon gouvernement de l'État dépend d'une certaine habileté technique. C'est d'ailleurs, entre autres, l'ignorance des affaires publiques qui fait les mauvais princes<sup>251</sup> ! L'art est nécessaire pour affronter les périls et les tempêtes de l'adversité, mais aussi pour démasquer ceux qui usent de l'art à mauvais escient : « Le flatteur porte avec art en sa bouche des mots mielleux<sup>252</sup>. »

Sedulius énonce deux aspects de l'art de bien gouverner, au premier rang desquels se trouve le conseil :

*In humanis rebus nulla quidem ars, ut dicunt, difficilius est quam inter  
turbulentissimas tempestatum huius seculi procellas bene imperare et prouide rem  
publicam gubernare. Sed haec ars tunc ad finem perfectionis peruenit cum ipsa res publica  
prudens et optimos consiliarios habet.*

« Dans les affaires humaines, aucun art n'est, dit-on, plus difficile que de bien commander au milieu des turbulences très agitées que soulèvent les tempêtes de ce siècle et de gouverner avec prudence un État. Mais cet art ne parvient à la frontière de la perfection que lorsque l'État lui-même est doté de conseillers avisés et excellents. »

(*Liber*, 6, l. 1-4)

Le *consilium* est une composante indispensable du mode de gouvernement carolingien, comme l'a montré Guildeuin Davy : « Recommander de prendre conseil, c'est énoncer un art de

<sup>249</sup> *Liber*, Préface, v. 7 : *naues ars rite gubernat*, « l'art assure la bonne course des navires. »

<sup>250</sup> *Liber*, 6, l. 5-6 : *Si quis ergo nauim rei publicae tamquam bonus gubernator regere feliciter disponit et exoptat...*, « Si quelqu'un décide et choisit de gouverner avantageusement le navire de l'État comme un bon pilote... » ; *Liber*, 13, l. 16 : *bonus et prudens rei publicae gubernator*, « le bon et prudent pilote de l'État ».

<sup>251</sup> *Liber*, 7, l. 7 : *rerum publicarum ignorantia*, « l'ignorance des affaires publiques ».

<sup>252</sup> *Liber*, 19, *Carm.* v. 13 : *Nam colax in ore gestat arte uerba mellea*.

bien gouverner<sup>253</sup>. » Le bon conseil dont il est question ici dépend de trois conditions. En premier lieu, ce sont les conseils divins qu'il faut préférer à tous les autres. Ensuite, le souverain ne doit pas se fier en sa propre intuition, mais plutôt dans « les conseils de ses proches les plus avisés » (*in suorum prudentissimorum...consilio*, *Liber* 6, l. 9). Enfin, il doit se garder des « conseillers fourbes et pernicious » (*dolosos et perniciosos consiliarios*, *Liber* 6, l. 14-15). Le respect de la règle du gouvernement par conseil ne se limite pas, comme l'écrit Guildeuin Davy, « à une obligation de bien gouverner, mais aussi à celle de bien s'entourer<sup>254</sup> ». Le nombre de conseillers est évoqué à travers la citation des Proverbes (*plurimi sunt consilarii*, « de nombreux conseillers », *Pr*, 15, 22 ; et *multa consilia*, « un grand nombre de conseillers » *Pr*. 11, 14). Même si l'aspect quantitatif a son importance, c'est avant tout l'aspect qualitatif qui compte. En revanche le choix des conseillers doit répondre à plusieurs critères. La proximité et l'amitié des conseillers sont de mise (*prudentissimorum* l. 9, *amicitiam quos probos esse cognoscit* l. 35-36). On peut lire à ce propos dans la correspondance de Loup de Ferrières : « L'ami le plus fidèle (*fidissimus*) est aussi le confident le plus intime (*familiarissimus*)<sup>255</sup>. » De là va découler un lien de fidélité (*a fidelibus et optimis amicis*, « des fidèles et des meilleurs amis », l. 30 ; *in omnibus suo principi fideles*, « fidèles à leur prince en toutes choses », l. 40-41), qui préfigure un rapport de vassalité. Les conseillers doivent, évidemment, être choisis sur des critères d'excellence, le premier étant la fidélité à Dieu et l'amour de la Sagesse :

« Et, après Dieu, d'où proviennent les bons conseils si ce n'est des fidèles et des meilleurs amis qui méritent d'être illuminés par **la grâce supérieure** au point de ne pas se tromper dans leur conseil, qui délibèrent prudemment **sous l'inspiration de la divine clémence** et auprès desquels on cueille souvent une grappe de conseils salutaires<sup>256</sup> ? »

Après avoir écarté les trompeurs, les voleurs, les intrigants, les rusés, ceux qui pactisent avec le mal, les ennemis des bons, les débauchés, les cruels, les fourbes qui, par leurs conseils pernicious, sont comme autant d'obstacles et de pièges, le prudent souverain peut choisir des « hommes saints, tempérants, religieux, qui aiment leur prince et qui ne se moquent pas de lui ni ne veulent être eux-mêmes objets de moquerie, qui ne mentent pas non plus ni n'inventent, et jamais ne déçoivent, mais les hommes sûrs, sobres, prudents et fidèles à leur prince en toutes choses<sup>257</sup> ». Il y a, comme on peut le constater, selon une formule de Guildeuin Davy, « union de la vertu et du conseil<sup>258</sup> ». Enfin, la dernière condition à l'efficacité du conseil et du gouvernement réside dans la discrétion qui doit les entourer et qui est destinée à les protéger des oreilles malveillantes (*Liber* 6, l. 23-26).

On aura remarqué que la notion d'amitié a son importance à propos du choix des conseillers et, en effet, les sentiments ne sont pas exclus de la pratique politique<sup>259</sup>. Au contraire,

<sup>253</sup> Davy G., « Les enjeux du conseil dans les écrits de Loup de Ferrières (805-862) : “*Non est consilium contra dominum*” », dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 21, 2005, p. 49-71, ici p. 51.

<sup>254</sup> DAVY G., 2005, p. 65.

<sup>255</sup> Loup de Ferrières, *Correspondance*, I, lettre 37, éd. et trad. L LEVILLAIN, Paris, 1927, p. 162.

<sup>256</sup> *Liber*, 6, l. 30-32 : *Vnde uero post Deum bona prodeunt consilia, nisi a fidelibus et optimis amicis, qui promerentur superna illustrari gratia ut non errent in consilio, quorum prouida deliberatione diuina inspirante clementia saepe salubris consilii botrus carpitur ?*

<sup>257</sup> *Liber* 6, l. 36-42 : *sancti, continentes, religiosi, amatores principis sui, et qui de illo nec ipsi rident nec risui esse uolunt, qui neque mentiuntur nec fingunt, et numquam decipiunt, sed ueraces, sobrii, prudentes atque in omnibus suo principi fideles.*

<sup>258</sup> DAVY G., 2005, p. 65.

<sup>259</sup> Voir à ce sujet LE JAN R., « Amitié et politique au haut Moyen Âge », dans *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° HS 11, 2016, p. 57-84, qui a montré que, dès le VII<sup>e</sup> siècle, l'amitié, dont l'éthique, comme bien civique et commun, s'était affaiblie, « est à nouveau présentée comme une vertu politique, un idéal qui s'impose aux élites » (p. 66) ; de plus « l'amitié véritable, de nature spirituelle, ne délégitime nullement l'amitié séculière qui est même nécessaire [...] si elle est tendue vers le bien, vers la justice, et non vers le mal » (p. 68) ; elle

ils font partie intégrante de l'art de gouverner. Et Sedulius est l'un des plus fervents promoteurs de l'intervention des sentiments dans la politique à l'époque carolingienne si l'on se reporte aux comparaisons établies par Régine Le Jan sur l'emploi des deux émotions (amour et crainte) dans différents écrits de l'époque carolingienne<sup>260</sup>. Elle a ainsi remarqué que dans l'ensemble des œuvres de Sedulius, *amor/amare* était le terme le plus fréquemment utilisé avec 519 occurrences contre 324 pour *dilectio/diligere*, 326 pour *caritas* et 45 pour *amicitia*. En outre elle y relève aussi 670 emplois des vocables *timor/timere*, ainsi que 116 de *metus/metuere* et *terror*. Le vocabulaire des émotions s'insère donc à tel point dans le discours politique que Sedulius énonce la prescription suivante : « Il convient qu'il [= le roi] observe une triple règle, à savoir **la crainte, l'ordre et l'amour**. En effet, à moins d'être à la fois aimé et craint, il ne pourra nullement maintenir l'ordre qu'il aura instauré<sup>261</sup>. » Ce passage est extrait du *De duodecim abusivis* du Pseudo-Cyprien<sup>262</sup> à la seule différence que le terme *necessaria* a été remplacé par Sedulius par *regula*, qui appartient habituellement au vocabulaire de la sphère ecclésiastique. Le roi est ainsi présenté comme « soumis [...] à une obligation morale qui vaut pour les deux sphères, civile et religieuse<sup>263</sup> ». Ainsi, comme l'écrit Régine Le Jan, « globalement le discours carolingien met en avant l'amour qui doit contrebalancer la peur et créer un climat de confiance et de fidélité<sup>264</sup> », mais il semble que « le triptyque terreur-ordination-amour » répondait parfaitement à la conception carolingienne d'une « royauté dont la capacité à ordonner se mesure et s'exprime dans les émotions qu'elle suscite<sup>265</sup> ». Le modèle royal mis en avant prend pour modèle Dieu le Père, qui aime les hommes et dont l'amour irrigue la société : quand Dieu est en colère, il continue d'aimer les hommes et fait miséricorde. Ainsi en est-il de la terreur inspirée par le roi, qui n'est légitime qu'à l'aune de sa justice et de l'amour qu'il suscite<sup>266</sup> car la crainte ne s'avère pas suffisante et il faut que le roi sache aussi éveiller l'amour de son peuple, en l'aimant à la manière de Dieu<sup>267</sup>. Alors qu'à l'époque mérovingienne les rois ne cherchaient nullement à susciter l'amour de leurs sujets mais simplement à imposer le respect par la crainte qu'ils inspiraient, au IX<sup>e</sup> siècle, un autre modèle d'autorité va s'imposer, d'inspiration plus nettement chrétienne : l'amour et la crainte sont, de manière équivalente, les émotions politiques fondatrices d'autorité, sur le modèle de l'amour divin. L'autorité du chef de famille va prendre une place centrale dans la réflexion des penseurs carolingiens sur la société chrétienne ; cette autorité sera désormais indissociable de l'amour, à la source de l'harmonie des relations sociales. Le roi devient « l'arbitre d'une compétition régulée qui trouve son sens dans la collaboration pour le salut et non dans le conflit<sup>268</sup> ».

## f. Le roi et ses proches

---

deviendra à l'époque carolingienne « un instrument de gouvernement et d'exercice du pouvoir qui déterminait les contours d'une élite hiérarchisée, elle-même articulée en réseaux » (p. 69).

<sup>260</sup> LE JAN R., « *Quem decet trinam observare regulam, terrorem scilicet et ordinationem atque amorem...* Entre crainte et amour du roi : les émotions politiques à l'époque carolingienne », dans PATZOLD S., RATHMANN- LUTZ A. et SCIOR V. (éd.), *Geschichtsvorstellungen, Bilder, Texte und Begriffe aus dem Mittelalter, Festschrift für Hans-Werner Goetz zum 65. Geburtstag*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2012, p. 392-411, ici p. 402.

<sup>261</sup> *Liber*, 2, l. 15-16 : *Quem trinam obseruare regulam, terrorrem scilicet et ordinationem atque amorem. Nisi enim ametur pariter et metuatur, ordinatio illius constare minime poterit.*

<sup>262</sup> PSEUDO-CYPRIEN, *De duodecim abusivis*, 6, éd. MIGNE, PL 4, col. 874 : *Tria ergo necessaria hos qui dominantur habere oportet : terrorem, scilicet, et ordinationem, et amorem. Nisi enim ametur dominus pariter et metuatur, ordinatio illius constare minime potest.*

<sup>263</sup> LE JAN R., 2012, p. 407.

<sup>264</sup> LE JAN R., 2012, p. 402.

<sup>265</sup> LE JAN R., 2012, p. 406-407.

<sup>266</sup> Cf. LE JAN R., 2012, p. 412.

<sup>267</sup> Cf. LE JAN R., 2012, p. 410.

<sup>268</sup> Cf. LE JAN R., 2012, p. 416-417.

On a vu que l'art de bien gouverner prenait naissance dans le plus proche entourage du prince lorsqu'il lui était recommandé de choisir ses conseillers parmi ses amis proches ; mais aussi, à travers les émotions qu'il était appelé à susciter, empruntées à la sphère familiale et privée avant d'être transposées au plan politique. Ce mouvement centrifuge est mis en évidence dès les premières lignes du chapitre cinq :

« Le roi pieux et sage mène de trois manières son ministère de roi. Il doit, en effet, selon une conduite raisonnable et glorieuse, se gouverner d'abord lui-même, comme nous l'avons montré plus haut, puis gouverner sa propre femme et ses enfants ainsi que les gens de sa maison, et enfin le peuple qui lui a été confié<sup>269</sup>. »

Les bénéfices de cette relation sont d'ailleurs doubles : tout d'abord ce sont les proches qui bénéficient des soins prévenants du roi, ensuite c'est le roi qui se trouve orné par les qualités et les vertus de ceux qui l'entourent. Ce chapitre, qui traite du soin « prévenant et de l'amicale charité<sup>270</sup> » du prince à l'égard de ses proches, se concentre finalement sur la relation qui unit le roi à son épouse et de l'importance de cette dernière à ses côtés dans sa fonction de gouvernant ; plus étroit est le lien entre le prince et son épouse, plus grande sera l'influence de celle-ci, bonne ou mauvaise :

« Plus une épouse est liée par la loi, plus elle devient ou nuisible en raison du fiel de sa méchanceté ou agréable comme le miel en raison de la douceur de son caractère<sup>271</sup>. »

En plus des qualités habituelles requises chez la bonne épouse (chaste, prudente, industrieuse, humble et souriante, paisible...), il doit y avoir en elle une adéquation entre l'intérieur et l'extérieur : la beauté de son visage, contrairement à celui de la femme sotte, doit refléter la beauté de son âme<sup>272</sup>. Et, contrairement à la versatilité de la femme sotte, l'épouse chaste et prudente est gage de stabilité<sup>273</sup>, à l'image de l'État qui, face au mouvement permanent de la roue qui tourne, peut présenter une forme de stabilité grâce au bon gouvernement et à la bonne conduite assurés par le roi. L'épouse est presque considérée comme le premier des conseillers puisqu'elle est « source de conseils avisés<sup>274</sup> », par lesquels elle apporte « de nombreux profits<sup>275</sup> ». En tant que telle, elle doit être unie et soumise à son mari<sup>276</sup> ainsi que pieuse et d'une sainte conduite<sup>277</sup> : il s'agit bien là des qualités souhaitées chez un bon conseiller. C'est en vertu de son rôle éminent qu'elle doit faire l'objet d'un choix scrupuleux.

Sedulius va même jusqu'à proposer une forme de collégialité au sein du couple dans laquelle il n'y a pas de rapport de domination, la femme n'étant plus ici considérée comme le sexe faible bien qu'elle doive toujours être soumise à son mari (*cf. infra*) :

---

<sup>269</sup> *Liber*, 5, l. 1-3 : *Rex pius et sapiens tribus modis regendi ministerium gerit. Nam primo se ipsum, quomodo in superioribus ostendimus, secundo uxorem propriam et liberos suosque domesticos, tertio populum sibi commissum rationabili et glorioso moderamine regere debet.*

<sup>270</sup> *Liber*, 5, l. 6 : *prouida sollicitudine ac familiari caritate.*

<sup>271</sup> *Liber*, 5, l. 16-17 : *quantum coniunx iure est coniunctor, tantum aut felle malitiae fit noxia, aut morum dulcedine mellea.*

<sup>272</sup> *Liber*, 5, l. 18-20 : *Mulier inepta [...], diuersis supersitionibus uultum exterius ornans, interiorem animae suae pulchritudinem nescit decorare.*

<sup>273</sup> *Liber*, 5, l. 18-20 : *Mulier inepta [...] quem diligit hodie, odit in crastino / Liber* 5, l. 21-25 : *casta et prudens mulier [...]. Qui est amicus eius heri, idem et amicus hodie.*

<sup>274</sup> *Liber*, 5, l. 28-29 : *prudentium consiliorum repertricem.*

<sup>275</sup> *Liber*, 5, l. 30 : *consilio multa proueniunt utilia.*

<sup>276</sup> *Cf. Eph.*, 5, 21-22 : « Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ. Que les femmes le soient à leurs maris comme au Seigneur. »

<sup>277</sup> *Liber*, 5, l. 27-28 : *connexam et subditam, sed pietatis et sanctae conuersationis semper ostendere.*

*Nec solum infideles, sed etiam sancti et orthodoxi principes mirabilem saepe in uxoribus perpendunt et auscultant prudentiam, non sexum fragilem considerantes, sed fructus bonorum consiliorum carpentes.*

« Et non seulement les incroyants mais aussi les princes saints et orthodoxes apprécient et écoutent souvent l'admirable sagesse en leur épouse, sans la considérer comme le sexe faible mais en cueillant le fruit de ses bons conseils. »

(*Liber*, 5, l. 32-34)

Dans le poème qui clôt le chapitre, l'auteur décrit l'épouse souhaitée en des termes empruntés au *Cantique des Cantiques* :

*Gloria regnantis proba moribus eminent uxor,  
Sicut honesta uinea.  
Illam nobilitas triplici uirtute uenustet  
Rosis pudici pectoris.  
Lactea formoso niteant si colla decore,  
Magis nitescat castitas.  
Christus ut ecclesiam sibi casto iunxit amore,  
Vxor uiro sic haereat ;  
Mitis simplicitas in cuius mente redundet  
Velut columbae gratia.*

« Gloire de celui qui règne, son épouse irréprochable se distingue  
Comme une noble vigne.  
Qu'une noblesse à la triple vertu l'embellisse  
des roses d'un cœur pur.  
Si son cou laiteux brille d'une élégante parure,  
Que brille davantage sa chasteté.  
Comme le Christ a uni l'Église à lui dans un chaste amour,  
Qu'ainsi l'épouse à son mari s'attache ;  
Qu'en son esprit surabonde une douce simplicité  
Comme la grâce de la colombe. »

(*Liber*, 5, *Carm.*, v. 3-13)

Ce poème biblique<sup>278</sup>, qui illustre de manière métaphorique dans un langage amoureux les liens du Christ et de son Église, permet aussi à l'auteur d'y présenter l'union des époux sur le modèle de cet amour suprême. Il avait fait aussi référence (*Liber*, 5, l. 27 : *decet non solum uiro suo casta copula esse connexam et subditam*, « Il convient, en outre, qu'une telle épouse soit non seulement unie et **soumise à son mari** par une chaste union ») à l'*Épître aux Éphésiens* (5, 25) : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église », le couple étant une image incarnée de cet amour mystique (*Ep.*, 5, 32) : « Ce mystère est de grande portée ; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église. » À deux reprises, dans le poème, c'est le couple royal qui est mis en avant et non pas, d'une part l'époux, d'autre part l'épouse. Au vers quinze, c'est le mot *uincula*, mis en relief par sa première place dans le vers, qui désigne le lien exprimé dans le groupe nominal *rex et regina*, le masculin et le féminin du même nom reliés par la conjonction de coordination *et* : c'est le couple qui devient sujet du verbe *ament*. Le vers vingt-trois s'ouvre sur le couple *princeps et reatrix* qui se trouve réuni dans le pluriel du verbe *gubernant*, illustrant à nouveau l'idée d'une certaine collégialité dans le gouvernement. C'est de cette union que naîtront les « rejetons » (*nepotibus*, *Liber*, 5, *Carm.*, v. 26), qui, au chapitre

<sup>278</sup> Sur la poésie carolingienne à thème biblique, voir le livre de STELLA F., *La poesia carolingia latina a tema biblico*, Spolète, 1993 et les remarques sur ce livre de MEYERS J., « Les thèmes bibliques dans la poésie carolingienne. À propos d'un ouvrage récent », dans *Le Moyen Âge*, 103, 1997, p. 117-129.

vingt, seront appelés à régner après leur père dans la félicité et le respect des commandements divins.

### g. La conduite personnelle du roi

Même si c'est vers Dieu que le roi doit se tourner en tout premier lieu et en toutes circonstances, il doit ensuite puiser en lui-même les ressources pour mener à bien son gouvernement. Voilà pourquoi cet aspect est traité de façon prioritaire dans le *Liber* puisqu'il fait l'objet du deuxième chapitre. L'auteur en outre y reviendra à plusieurs reprises au cours de l'ouvrage. Avant toute règle de gouvernement, c'est l'exemplarité qui est attendue chez le prince, aussi doit-il apprendre à se gouverner lui-même s'il veut pouvoir gouverner les autres.

*Rex itaque orthodoxus summopere studeat ut qui subditis bona concupiscit imperare aliorumque errata disponit corrigere ipse mala non admittat quae stricte in aliis corrigit et bona quae imperat ante omnes implere contendat.*

« C'est pourquoi le roi orthodoxe qui désire donner de justes ordres à ses sujets et se dispose à corriger les erreurs des autres doit s'appliquer avec le plus grand soin à ne pas admettre chez lui les maux qu'il corrige strictement chez les autres et s'employer à remplir avant les autres ses justes ordres. »

(*Liber*, 2, l. 3-6)

Pour cela, il faut qu'il apprenne à maîtriser ses passions : réprimer les pensées illicites, peser attentivement les mesures salutaires, ne pas tolérer les écrits vains, inutiles ou nuisibles, se pénétrer des divines Écritures, se garder d'actions pernicieuses (*Liber*, 2, l.7-14) ... mais aussi, et c'est l'objet du chapitre treize, maîtriser sa colère. C'est un des pires vices pour les carolingiens, comme l'a montré Perrine Rodrigues :

« Le vice de la colère est extrêmement mal perçu dans la sphère aristocratique car il constitue l'élément qui déstabilise la société. En effet, l'homme soumis à ce vice perd totalement le contrôle de lui-même : ses actes et son esprit ne sont plus sous son contrôle. Ce vice très puissant [...] engendre un grand nombre de vices secondaires [...], déclencheurs de tous les maux qui déstabilisent la société franque<sup>279</sup>. »

Ce vice de la colère est d'autant plus nocif qu'il trouble le jugement et aveugle celui qui ne sait pas la réfréner : « On ne peut, en effet, discerner la pure lumière de la vérité si l'on est égaré par l'obscurité d'un mouvement de colère<sup>280</sup>. » Or la vérité est un thème récurrent du *Liber*, en lien avec la capacité de discernement, mais aussi avec la justice et la paix, qui constituent les fondements et la stabilité de l'État. Emporté par la colère, l'homme est réduit à l'état d'animal, dominé par sa bestialité comme en témoignent les nombreuses comparaisons animalières employées par Sedulius : au chapitre treize, qui traite plus particulièrement de la colère, l'auteur emploie à trois reprises la comparaison avec le lion et une fois celle avec la lionne, ailleurs dans le *Liber*, lorsqu'il est question des rois impies, ce sont l'ours, le sanglier, le vautour et à nouveau le lion qui sont convoqués. Sedulius admet à quel point il est difficile « pour les hommes d'éviter tous les pièges de l'ennemi<sup>281</sup> » : celui qui croit avoir échappé à un

---

<sup>279</sup> RODRIGUES P., *Le discours des vices et des vertus aux périodes carolingienne et ottonienne. De l'écrit à l'image (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Thèse en histoire sous la direction d'A. DUBREUCQ, Lyon, Université Jean Moulin (Lyon 3), 2018, p. 213.

<sup>280</sup> *Liber*, 13, l. 28-29 : *Non enim potest serenum lumen iustitiae ac ueritatis cernere, qui caligine obnubilatur iracundiae.*

<sup>281</sup> *Liber*, 13, l. 1 : *Non est facile hominibus uniuersas uitare hostis insidias.*

vice se voit tomber dans le piège d'un autre ; aussi, faut-il faire preuve d'une vigilance extrême<sup>282</sup>, à plus forte raison que, comme cela est rappelé au chapitre sept, même les bons rois peuvent devenir mauvais s'ils ne sont pas vigilants<sup>283</sup>. Le bon roi est, à plusieurs reprises, qualifié de « prudent », « avisé », « circonspect » ... (*prudētissimū* en 2, l. 23, *prōidus* en 6, l. 8, ch. 9 l. 16, *cautiōr* en 8, l. 3, *prudens* en 8, l. 2, en 8, l. 16, en. 19, l. 1...). La vertu de prudence revêt une grande importance chez les penseurs depuis l'antiquité, comme le rappelle Perrine Rodrigues :

« Dès les premiers siècles chrétiens, la prudence consiste à reconnaître ses obligations d'obéissance, de révérence et de gratitude envers son Créateur ainsi que celle de l'amour du prochain. [...] elle est d'abord discernement entre le bien et le mal : elle désigne aussi bien une vertu éthique et intellectuelle des philosophes qu'une connaissance des choses divines. [...] La vertu de la prudence possède un autre sens, elle renvoie à une certaine forme de perfection de la vie<sup>284</sup>. »

Le roi carolingien est en outre doté de la vertu de sagesse, vertu divine et don de Dieu. Souvent assimilée à l'Esprit Saint, elle est, d'après Jean Scot Érigène, « la connaissance par laquelle Dieu se comprend lui-même<sup>285</sup> ». Du fait du sacre, le roi est chargé de mener l'Église et pour cette raison il est pourvu par la Providence de vertus exceptionnelles telles que la sagesse. Selon Warren Pezé, « la sagesse est ainsi devenue une sorte de propriété dynastique depuis le sacre des premiers carolingiens<sup>286</sup> ». Cette vertu de sagesse est présentée par Ratramne de Corbie comme une « propriété naturelle<sup>287</sup> » et non comme le fruit rudement acquis par un travail laborieux. Nikolaus Staubach met en évidence le fait que « c'est grâce à la sagesse sacrée que le roi accapare une fonction à l'origine cléricale : la connaissance de la loi divine<sup>288</sup> ». En cela elle devient un instrument de gouvernement et un gage d'indépendance à l'égard du clergé et c'est aussi elle qui permet au roi de purger le royaume des hérésies.

Le discours sur les vices et les vertus, par l'idéal de vie proposé, s'inscrit dans le cadre de la réforme carolingienne dont la volonté est de christianiser en profondeur la société. La littérature des miroirs vise à inculquer au roi une conduite personnelle conforme à cet idéal chrétien. Auparavant l'idéal de vie chrétienne et de sainteté était réservé aux seuls religieux, qui, par le mode de vie qu'ils avaient choisi et leur détachement du monde, pouvaient se consacrer aux œuvres de salut. Cette situation va évoluer à l'époque carolingienne, les aristocrates laïcs s'inquiétant de savoir s'ils pourraient être sauvés dans leur condition de laïcs<sup>289</sup>. Ils se tournèrent donc vers les clercs pour être guidés dans leur vie chrétienne, ce qui entraîna le développement d'une littérature des miroirs des laïcs. Il y a une volonté chez certains auteurs d'intégrer l'aristocratie laïque dans un projet moral destiné au salut de tous. Ces miroirs, destinés aux grands laïcs, insistaient sur la lutte contre les vices. Les vertus chrétiennes mises en avant se rapprochant des qualités de la classe aristocratique, l'homme de bonne naissance,

---

<sup>282</sup> *Liber*, 13, l. 5 : *Sed mens diuino solatio uigilans machinationum eius destruit argumenta*, « Mais un esprit vigilant, avec le secours divin, détruit les astuces [des] machinations [de l'ennemi] ».

<sup>283</sup> *Liber*, 7, l. 3 : *Vbi primo quaeritur quae causa etiam ex bonis malos principes faciat*, « Cherchons d'abord ici quelle cause rend mauvais même les bons princes ».

<sup>284</sup> RODRIGUES P., 2018, p. 312 et 314.

<sup>285</sup> JEAN SCOT, *De Praedestinatione*, 4, éd. MIGNE, PL 122, col. 362 : *ipsa divina notio qua semetipsum Deus intelligit sapientia proprie vocatur*.

<sup>286</sup> PEZE, W., « Autorité royale et controverses théologiques sous Charles le Chauve (840-877) », dans *Hypothèses*, 15, 2012, pp. 209-224.

<sup>287</sup> RATRAMNE, *De praedestinatione, Praef.*, éd. MIGNE, PL 121, col. 13.

<sup>288</sup> STAUBACH N., 1993, p. 16-18.

<sup>289</sup> CHELINI J., *L'aube du Moyen Age. Naissance de la chrétienté occidentale. La vie religieuse des laïcs dans l'Europe carolingienne (750-900)*, 2<sup>e</sup> éd. revue et mise à jour, Paris, Picard, 1997, p. 79.

comme l'écrit Jean Chelini, devait « être pieux, méditer sur l'Écriture, suivre les conseils de son directeur de conscience, animé par la générosité envers les Églises, père des pauvres, secours du malheureux, défenseur des veuves, semeur de paix<sup>290</sup>... » Le portrait du chevalier se trouvait en gestation dès le siècle carolingien. On voit dans ces miroirs l'adaptation, pour de puissants laïcs, de l'idéal masculin élaboré par Grégoire le Grand à destination des ecclésiastiques dans le *Regulae pastoralis liber*. Cet idéal masculin, tout empreint d'aspiration à la perfection, est articulé autour d'une vertu principale la *caritas*. C'est à travers sa capacité à aimer que devait s'exprimer la virilité<sup>291</sup>. Les écrits carolingiens ont développé un idéal masculin sur une valorisation culturelle de l'amour, de la sensibilité émotionnelle et du soin des autres<sup>292</sup>. Pour Andrew J. Romig, masculinité, ascétisme et autorité sont intimement liés dans l'idéologie carolingienne.

Si l'on a pu mettre en évidence que miroirs des princes et miroirs des laïcs appartiennent à des genres différents et que si les éléments présents dans les miroirs de princes ne sont pas transposables aux miroirs des laïcs, l'inverse n'est pas vrai ; il nous semble au contraire que bien des aspects développés dans les miroirs des laïcs s'appliquent aussi aux miroirs des princes. En effet, comme Jacques Le Goff le rappelle, « le roi médiéval est un laïc<sup>293</sup> » et l'Église insiste sur ce point. Dans la description qu'il fait du bon roi, au chapitre deux, Sedulius énumère une liste de vertus dont beaucoup peuvent être attribuées aussi bien au prince qu'au laïc : il doit être le plus sage possible, affable, il doit l'emporter sur la sensualité, l'orgueil, la folle cruauté, être l'ami des hommes de bien, l'ennemi des crimes et l'ennemi des vices (*Liber*, 2, l. 23-28). Après l'énumération de vertus proprement liées à sa fonction royale, il est écrit qu'il doit être « le meilleur des hommes » (*uir optimus*, en 2, l. 29). D'après l'étymologie, le prince (*princeps*) n'est-il pas le premier (*primus*) des hommes ? Ici, dans le *Liber*, le roi est, semble-t-il, présenté comme le premier des laïcs, une sorte de laïc au-dessus des laïcs, à leur tête. C'est dans cette mesure qu'il est soumis à ce devoir d'exemplarité.

Cette conduite exemplaire est aussi exigée par un autre aspect de la conception de la royauté. En effet, dans le sillage des anciens modèles de la littérature irlandaise, le roi est présenté comme inséré dans le cosmos, ayant des interactions privilégiées avec celui-ci. C'est le cas dans le *De duocem abusiis* du Pseudo-Cyprien, ouvrage largement connu à l'époque carolingienne, mais encore dans les *Prouerbia Graecorum* dont on retrouve des citations dans le *Liber* et, plus anciennement dans *Audacht Morainn* (« Le testament de Morann », qui a été transmis par l'intermédiaire des deux ouvrages précédents<sup>294</sup>), où se trouve développée l'idée selon laquelle la conduite du roi a des répercussions sur l'ensemble du cosmos. Tous ces écrits mettent en jeu une croyance « pharaonique<sup>295</sup> » en l'influence directe des vertus ou des fautes du roi sur la bienveillance de la nature<sup>296</sup>. Il y aurait une relation entre la justice du roi et la prospérité du royaume, le bonheur du peuple, le déroulement paisible des saisons, comme si la

<sup>290</sup> CHELINI J., 1997, p. 79.

<sup>291</sup> ROMIG A. J., *Be a Perfect Man: Christian Masculinity and the Carolingian Aristocracy*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press (The Middle Ages Series), 2017, p. 2 : « This care for others, not his sword-arm, was the truest testament to his mettle, for it proves that his power was righteous, that he deserve in no uncertain terms to rule the world. »

<sup>292</sup> ROMIG A. J., 2017, p. 2 : « They constructed their conception of manly perfection not upon a revered connection of traits and behaviors but rather upon a profound cultural valuation of love, emotional sensitivity and care. »

<sup>293</sup> LE GOFF J., 2004, p. 1088.

<sup>294</sup> BISAGNI J., « Tarbflaith: une influence classique dans Audacht Morainn? », dans *Études Celtiques*, 41, 2015, p. 145-191.

<sup>295</sup> L'expression « pharaonique » est de J. DEVISSE, « Le sacré et le pouvoir avant les Carolingiens, l'héritage wisigothique », dans *Le sacré des rois, Actes du colloque international d'histoire sur les sacrés et couronnements royaux, Reims, 1975*, Paris, 1985, p. 27-38.

<sup>296</sup> MOORE M. E., « La monarchie carolingienne et les anciens modèles irlandais », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 51, 1996, p. 307-324, ici p. 314.

royauté était régulatrice de l'équilibre du cosmos. Cette place quasi cosmique du prince se trouve exprimée dans le poème qui clôt le chapitre neuf :

*Inter haec creata septem pulchriora praeminent :  
Picta coeli sphaera lucis emicante gratia,  
Alma solis inter astra candidansque gloria,  
Ac referta post bicorne luna stemma lumine,  
Fructuosus et uirescens hortus flore germinum,  
Tethios serenitasque uisa mulcens omnium,  
Sanctus ac chorus piorum te Deum colentium,  
Gloriosus atque rector optimus per omnia.*

« Entre toutes ces créations, sept plus belles se distinguent :  
La voûte céleste peinte par la grâce éclatante de la lumière,  
Parmi les astres, la gloire pure et nourricière du soleil,  
Ensuite, le croissant de lune avec sa guirlande de lumière,  
Le jardin fertile qui verdoie sous la fleur des bourgeons,  
Et la sérénité de Thétys à la vue de laquelle tout s'apaise,  
Ainsi que le saint chœur des hommes pieux qui T'honorent, ô Dieu ;  
Et enfin un glorieux souverain, excellent en tout. »

(*Liber, 9, Carm., v. 2-10*)

Le prince est ici parfaitement inséré dans la création tout entière, dont il est comme le couronnement. Par ailleurs, au chapitre quinze, c'est par l'intermédiaire des éléments naturels que le Très-Haut intervient en faveur des bons princes : les nuées de moustiques et de cousins viennent au secours des assaillis (*Liber, 15, l. 45-46*), plus loin ce sont les parois rocheuses, ainsi que la voûte du ciel qui se font redouter de l'armée ennemie, même le fleuve engloutit plusieurs fuyards (*Liber, 15, l. 74-76*). C'est la nature entière qui est amenée à coopérer avec le juste roi :

*Quorum meritis et sanctorum precum intercessionibus, hostes superati, principes capti, urbes munitissimae fractae sunt tamquam tela aranae, maria fuerunt peruia, fortia quaeque facta sunt infirma et quae infirma existimabantur mox exstiterunt fortia, aer quoque saepe uentis, nubibus et grandine contra rebelles decertauit, ultoribus aether ignibus atque tonitruis super hostes intonuit, aequora uiolentissimas exercuerunt tempestates, angelica deseruierunt ministeria, sol, luna ceteraque sidera cursum stabilire stupuerunt, terra uiuos deglutiuit ac mortuos ab inferis eadem euomuit. Omnes enim creaturae eis erant subiectae, quoniam ipsi creatori corde, uerbo et opere subditi permanserunt.*

« Par leur mérite et l'intercession de leurs saintes prières, leurs ennemis ont été vaincus, les princes capturés, les villes les mieux défendues démolies comme une toile d'araignée, les mers sont devenues praticables, tout ce qui était fort a été rendu faible et ce qu'on croyait faible s'est bientôt révélé fort, l'air aussi, à coups de vents, de nuées et de grêle, a souvent livré bataille contre les rebelles, l'éther, à coups d'éclairs vengeurs et de tonnerre, a grondé sur les ennemis, les océans ont agité les tempêtes les plus violentes, l'assistance des anges a rendu service, le soleil, la lune et tous les autres astres se sont étonnés d'arrêter leur course, la terre a englouti des vivants et a elle-même vomi des morts depuis les enfers. Toutes les créatures leur étaient en effet assujetties puisqu'eux-mêmes étaient demeurés soumis au Créateur par le cœur, la parole et l'œuvre. »

(*Liber, 20, l. 21-28*)

Jacques Paul explique que les lettrés sont bien conscients des abus et des crimes commis dans la société, amenant la menace d'un châtement divin. Il appartient au roi de redresser une situation sans cesse compromise et un équilibre précaire. Selon lui, c'est dans cette perspective-

là que doit être relue la pénitence d'Attigny à laquelle se soumet Louis Le Pieux après la révolte de son neveu Bernard de Septimanie :

« Il ne se livre pas à un geste incongru, déraisonnable de surcroît pour un homme qui assume le gouvernement. Il accomplit exactement ce que l'on peut attendre d'un empereur qui a péché et qui veut éviter de faire retomber la faute sur l'ensemble de l'Empire. La cérémonie est sans suite car nul n'entend accomplir la même démarche<sup>297</sup>. »

Mayke De Jong analyse aussi sous cet angle le synode de Paris. Selon elle, c'est pour identifier les péchés des grands et du peuple qu'il fut réuni, en vue d'apaiser un Dieu offensé. Dans la lignée de la *correctio* carolingienne, ce synode avait pour but de lutter contre la *confusio* : rétablir les distinctions entre les *ordines* était censé ramener l'ordre. Il était nécessaire pour cela de préciser à nouveau l'étendue des sphères ecclésiastique et royale, redéfinir et distinguer plus clairement les ministères complémentaires du souverain et des évêques, qui étaient sortis de leurs sphères de compétence respectives, car on considérait que cette confusion était source de tous les maux que le *populus christianus* avait eu à souffrir<sup>298</sup>. Michael Edouard Moore adopte le même point de vue lorsqu'il écrit que la réforme de l'Église a été présentée lors du concile de Paris en 829 comme une réponse à la crise politique : le principal motif de la convocation du concile résidait dans une urgente nécessité de calmer la colère de Dieu<sup>299</sup>.

Yves Sassier rappelle que dans la *Regula pastoralis*, Grégoire le Grand offre une définition des règles qui doivent régir le gouvernement des âmes. Il s'inspire de Grégoire de Nazianze pour définir le pasteur des âmes comme un gouvernant non violent, empli de patience et de douceur, dont le rôle est de conduire chacun à maîtriser la partie désirante de son âme et la mener vers la perfection. Lorsqu'il désigne ce pasteur des âmes, il emploie à de multiples reprises le mot *rector*<sup>300</sup>. Le mot va être également utilisé pour la sphère ecclésiastique et pour la sphère séculière. Dans le *Liber*, il est mentionné près d'une soixantaine de fois (quatre fois pour les seuls titres des chapitres), le titre même de l'ouvrage le préfère aux *princeps, rex, dux* etc. La plupart du temps il est accompagné des qualificatifs *christianus, pius, bonus, sacer, amabilis, iustus, prudens, probus, pacificus*... De plus, chez Grégoire le Grand, se superposent deux images de la royauté qui peuvent très bien se trouver confondues chez le bon roi ; il y a, d'une part, le roi qui contraint les méchants avec les armes du siècle et qui, ce faisant, est bel et bien dépositaire d'une délégation de Dieu s'il l'accomplit humblement et avec modération ; mais aussi cet exercice de la royauté selon la volonté de Dieu en appelle une autre qui est la promesse de participer à la royauté divine. Il est alors possible pour le roi de devenir un authentique saint. Dans une lettre à Childebert II, il écrit : « Ce n'est pas d'être roi qui est admirable puisque d'autres le sont aussi, mais être un roi catholique, ce que d'autres ne sont pas jugés dignes d'être, voilà qui est bien<sup>301</sup>. » C'est en se comportant comme tel que le roi gagne sa pleine royauté, en endossant une tâche où sont nécessairement entremêlées responsabilité des âmes et responsabilité des corps<sup>302</sup>.

Ce roi très chrétien est décrit d'une manière assez mystérieuse dans le poème qui clôt le chapitre quinze :

*Beatus ille praeminet  
Qui tunc uolante praepete  
Oratione machinam*

<sup>297</sup> PAUL J., 2008, p. 168.

<sup>298</sup> DE JONG M., 2003, p. 1243-1269.

<sup>299</sup> MOORE M. E., 1996, p. 319.

<sup>300</sup> SASSIER Y., 2001, p. 103.

<sup>301</sup> GREGOIRE LE GRAND, *Epistolae*, VI, 6, éd. MIGNE, *PL* 77, col. 798 : *Esse autem regem ; quia sunt et alii non mirum est ; sed esse catholicum, quod alii non merentur, hoc satis est.*

<sup>302</sup> SASSIER Y., 2001, p. 103.

*Poli penetrat arduam.*

*Alas habet haec aureas  
Volucris ore lucida,  
Laeuam regit ieiunium  
Dextram tenetque largitas.*

*Hanc noscit ordo caelitem ;  
Gaudens salutatur aduenam  
Offert eamque gloriae  
Tribunal ante principis.*

*Votiva mentis xenia  
Tunc prendit, ipsa lactea  
Soli reuiscit climata  
Donisque onusta gratiae.*

Heureux, il s'élève  
Celui qui alors, grâce au vol de sa rapide  
Prière, pénètre le domaine  
Élevé du ciel.

Il a des ailes d'or  
Cet oiseau à l'aspect éclatant,  
Le jeûne dirige sa gauche  
Et la largesse tient sa droite.

L'ordre céleste l'admet ;  
Dans la joie il salue cet étranger,  
Et le présente devant le tribunal  
Du prince de gloire.

Les présents souhaités de l'esprit  
Il les saisit alors, cet oiseau blanc,  
Et il revoit les régions du sol  
Chargé des dons de la grâce.

Ce roi est extrait du milieu des tempêtes du siècle et de l'effroi qui gagne les mortels ; il est entraîné par l'exercice des vertus chrétiennes et par la prière, il est propulsé dans un élan vertical vers le ciel où il va puiser les grâces nécessaires pour accomplir son ministère terrestre. Cette description est nettement inspirée d'un passage de la *Regula pastoralis* de Grégoire le Grand intitulé *Vt sit rector singulis compassione proximus, prae cunctis contemplatione suspensus* :

*Caelum contemplatione transcendendi nec tamen stratum carnalium sollicitudine deserit, quia compage charitatis summis simul et infirmis iunctus, et in semetipso uirtute spiritus ad alta ualenter rapitur, et pietate in aliis aequanimiter infirmatur.*

« Par la contemplation il franchit le ciel, sans pour autant par sollicitude abandonner le lit de la chair, parce qu'il est relié par le lien de la charité au plus haut et au plus bas, et par la force de l'esprit en lui il est vigoureusement emporté dans les hauteurs et dans sa piété pour les autres il est sereinement ramené plus bas. »

(II, 5, *PL* 77, col. 32-33)

Plus loin dans le même chapitre Grégoire évoque l'échelle de Jacob tout au long de laquelle vont des anges dans un mouvement ascendant et descendant identique à celui du prince décrit dans le poème.

Cette injonction à la rectitude personnelle du souverain, entraînant le bonheur et la prospérité mais aussi le progrès de l'ensemble des gouvernés, n'est pas sans rappeler ce verset du *Cantique des Cantiques* à la construction un peu déroutante de prime abord : « Entraîne-moi sur tes pas, courons ! » (*Cant.* 1, 4). C'est la docilité du roi à Dieu, sa sainteté (qui ne peut être qu'individuelle), qui rejaillit et entraîne à sa suite, dans une dynamique collective, le peuple qui lui est confié.

#### h. Le royaume des cieux, destination finale de la royauté terrestre

Comme cela a été mis en évidence, le *liber* a été placé par son auteur sous le signe du Christ, l'A et l'Ω, et cela est répercuté dans la structure générale de l'ouvrage, le premier chapitre étant consacré à la primauté que le roi doit laisser à Dieu. Ainsi, le dernier chapitre se réfère aussi à Dieu à travers la mention de la royauté céleste et éternelle auprès de Dieu à laquelle le roi est destiné. Cette cité céleste est bien celle décrite au livre de l'*Apocalypse*, celui dans lequel Dieu se désigne à plusieurs reprises par le symbole de l'alpha et l'oméga, commencement et fin. L'œuvre apparaît donc complète, achevée, totale, tout comme la vie du souverain si elle a été menée à bien.

La religion chrétienne est une religion du salut et le salut est avant tout individuel, tout comme la conversion et la sainteté, aussi il appartient au roi chrétien de veiller à sa propre sainteté. Mais par la place éminente due à son ministère royal, il lui incombe la responsabilité du peuple qui lui est confié et de son salut. Cette œuvre de salut a été pleinement assimilée par la lignée carolingienne qui s'est sentie investie d'une mission eschatologique : préparer le retour du Christ en guidant le peuple des croyants, toujours plus nombreux, vers la fin des temps et vers la Jérusalem céleste, comme en témoignent les nombreuses réformes de l'Église et entreprises de conversion des païens menées sous Pépin le Bref, Charlemagne et Louis le Pieux<sup>303</sup>.

Au chapitre trois, Sedulius rappelle que « le véritable royaume est celui qui perdure dans l'éternité ; celui qui est transitoire et périssable ne reproduit pas exactement le royaume vrai et à jamais permanent mais n'en donne qu'une image médiocre<sup>304</sup> », comme cela est écrit dans la première épître aux Corinthiens : « Nous voyons, à présent, dans un miroir, en énigme, mais alors ce sera face à face ». Cette métaphore induit que dans l'au-delà se fera un véritable face à face : il n'y aura plus ni miroir, ni reflet, ni image médiocre mais la connaissance de la Vérité. La vérité est d'ailleurs un thème qui parcourt l'ensemble du *Liber*, en lien avec celui de la justice et de la paix. Aux divers exemples recommandant l'adéquation de l'intérieur et de l'extérieur, du cœur et de l'action, de l'âme et du visage, il est possible d'ajouter de nombreuses mentions de la vérité : « belle vérité » (*pulchri ueri* en 4, *carm.*, v. 3-4), « vraie lumière » (*lumen ueri* en 4, *carm.*, v. 26), « amitié vraie » (*uerus amicitiae*, en 6, *carm.*, v. 21), « vrais jugements » (*uera iudicia* en 6, l. 10), « la première colonne est la vérité dans toutes les affaires royales » (*prima columna ueritas est in omnibus rebus regalibus*, en 10, l. 2-3), « vrai culte de Dieu » (*uerum Dei cultum* en 11, l. 11), « pure lumière de la justice et de la vérité » (*serenum lumen iustitiae ac ueritatis* en 13, l. 28), « lumière de la vérité » (*ueritatis luce* en 18, l. 36), « vérité de la lumière » (*luminis ueritate* en 18, l. 37). Au chapitre quatre, la justice, la vérité et la paix se trouvent réunies dans une même phrase : « Là où il y a la paix, se trouvent la vérité dans la discussion et la justice dans les œuvres » (*ubi pax est, in disputationibus ueritas et in*

<sup>303</sup> SASSIER Y., 2001, p. 129.

<sup>304</sup> *Liber*, 3, l. 4-6 : *Illud enim uerum regnum est, quod in sempiternum perdurat ; hoc autem quia transitorium est et caducum, non ueritatem, sed quandam mediocriter similitudinem ueri et permanentis semper regni ostendit.*

*operibus iustitia inuenitur*, 4, l. 15-16). La paix, la justice et la vérité préfigurent la cité céleste, mais aussi hâtent son avènement. Comme cela a été souligné, ce n'est pas le royaume terrestre qui constitue une finalité, mais bien plutôt la vie éternelle et la cité céleste ou encore la « félicité éternelle » (*perpetua felicitate*, ch. 20, l. 43) selon les termes employés par Sedulius. Cependant, le passage sur terre conditionne et prépare la vie de l'au-delà, aussi le roi se doit-il, comme chaque croyant, de mettre tout en œuvre pour que cette vie soit rendue la meilleure possible et la plus profitable en vue de l'éternité.

### C. Les sources du *Liber*

La langue dans laquelle Sedulius écrit est d'un grand classicisme et d'une grande élégance<sup>305</sup>, preuve d'une parfaite maîtrise du latin ; en témoigne aussi la grande diversité des mètres qu'il emploie<sup>306</sup>. La langue de la prose de Sedulius mériterait d'ailleurs une étude approfondie qu'il nous est malheureusement impossible de mener dans cette introduction.

Cette érudition se retrouve dans la variété des sources utilisées et dans l'art de les intégrer à son œuvre. Sa poésie est, pour une bonne part, constituée d'emprunts comme beaucoup d'écrits de cette époque. Ovide, Virgile, Caelius Sedulius, Venance Fortunat, Horace et Prudence comptent au nombre de ses modèles poétiques. Au lieu d'y voir une astuce pour dissimuler « une certaine stérilité d'esprit », comme a pu l'écrire Henri Pirenne<sup>307</sup>, il faut y goûter, comme Arnaud Knaepen, un bel exemple de *mimésis*, qui témoigne d'une connaissance directe et approfondie de la littérature classique latine<sup>308</sup> et de la littérature chrétienne. D'autre part, Henri Pirenne a reproché au poète de « butiner un peu au hasard », de faire feu de tout bois « pourvu qu'il puisse utiliser ses lectures et en transporter dans ses vers les souvenirs les plus disparates » et d'avoir fait peu de cas « des convenances littéraires<sup>309</sup> ». Or, comme l'a démontré Jean Meyers, tous ces emprunts ne relèvent pas du hasard ou du plagiat mais bien de l'art de l'imitation :

« Le remaniement dont ses modèles font l'objet, les fonctions subtiles de ses imitations, le rôle que jouent les emprunts, dans certaines pièces, tant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme, montrent à l'évidence que, chez Sedulius, l'emprunt constitue véritablement un art, dans lequel le poète déploie finesse, culture, érudition et ingéniosité<sup>310</sup>. »

Tout comme la poésie, la prose est elle aussi nourrie de toute une série de sources variées et multiples<sup>311</sup>.

#### *Les sources bibliques*

---

<sup>305</sup> DOYLE E., 1983, p. 28 : « The latin of Sedulius is of high quality ; it is classical in style and diction and achieves an elegance and fluency of expression that make him stand out from many of his literary rivals [...]. In fact, his excellent Latin represents a high point of Carolingian poetry ». Voir évidemment aussi pour la langue des poèmes MEYERS J., 1994.

<sup>306</sup> On peut trouver, outre les très courants hexamètres et distiques élégiaques, des strophes sapphiques, des dimètres catalectiques iambiques ou anapestiques, des tétramètres catalectiques trochaïques ou dactyliques, ainsi que des vers asclépiades. Sur la métrique de Sedulius, on pourra consulter l'*Index metricus et rhythmicus* dressé à la fin du tome III des *Poetae latini aevi carolini* par TRAUBE L., 1896, p. 815-818.

<sup>307</sup> PIRENNE H., 1881, p. 58.

<sup>308</sup> KNAEPEN A., « L'histoire gréco-romaine dans les sources littéraires latines de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle : quelques conclusions provisoires », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 79, 2001, p. 341-372, ici p. 351.

<sup>309</sup> PIRENNE H., 1881, p. 57.

<sup>310</sup> MEYERS J., 1986, p. 201-203.

<sup>311</sup> Sur les sources du *Liber*, cf. DAVIS L. M., 1991 ; ANTON H. H., 1968 ; STAUBACH N., 1993, p. 136-149 ; PETTIAU H., 2018, p. 747-748 et, bien sûr, les notes à notre traduction.

Dans la société chrétienne qu'est la société médiévale, il serait impensable de rédiger un ouvrage, qui plus est à portée politique, sans emprunter au passé biblique. En effet, les Francs se considérant comme le « nouveau peuple élu », c'est bien dans la Bible qu'ils doivent rechercher en priorité les sources et les modèles qui les inspirent. Dans le *Liber*, un tiers des citations environ sont empruntées à la Bible : on peut dénombrer cent-vingt-six citations bibliques face à deux-cent-quatre-vingt-huit autres citations (auteurs classiques, tardifs et Pères de l'Église). On sait que l'époque carolingienne se nourrit aux sources vétéro-testamentaires, aussi n'est-il pas étonnant que les citations ou emprunts à l'Ancien Testament soient majoritaires (quatre-vingt-quinze emprunts). Le Nouveau Testament est cependant lui aussi bien représenté (trente et un emprunts). Afin de visualiser l'origine de ces extraits, nous les présentons dans les tableaux ci-dessous :

#### Ancien Testament (95 citations)

|                 |                  |               |               |               |
|-----------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| Daniel<br>2     | Deutéronome<br>2 | Exode<br>1    | Ézéchiel<br>1 | Hébreux<br>3  |
| Isaïe<br>5      | Jérémie<br>3     | Job<br>2      | Judith<br>1   | Juges<br>1    |
| Lévitique<br>2  | Malachie<br>2    | Nahum<br>1    | Nombres<br>1  | Osée<br>1     |
| Chroniques<br>2 | Proverbes<br>14  | Psaumes<br>26 | Quohélet<br>1 | 1 Rois<br>6   |
| 2 Rois<br>3     | Sagesse<br>2     | 1 Samuel<br>3 | 2 Samuel<br>2 | Siracide<br>6 |

#### Nouveau Testament (31 citations)

|               |                    |                    |                 |
|---------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Actes<br>3    | 1 Corinthiens<br>2 | 2 Corinthiens<br>2 | Ephésiens<br>3  |
| Galates<br>1  | Jacques<br>3       | Luc<br>1           | Matthieu<br>6   |
| 2 Pierre<br>1 | Philippiens<br>1   | Romains<br>7       | 1 Timothée<br>1 |

On constate que, concernant l'Ancien Testament, à côté d'emprunts anecdotiques au Pentateuque, à certains livres historiques et aux livres prophétiques, la grande majorité des références provient des livres poétiques ou sapientiaux (26 citations des Psaumes, 14 citations des Proverbes), exception faite des emprunts aux livres des Rois (9) et aux livres de Samuel (5), qui sont, eux aussi, bien représentés : c'est en effet chez eux que se trouvent les *exempla* des rois bibliques, figures positives comme David ou Salomon, ou négatives comme Saül, donnés au souverain carolingien comme modèles de vertu à imiter ou comme contre-exemple à fuir. Pour ce qui est du Nouveau Testament, on constate une minorité d'emprunts aux évangiles, la plupart des citations étant extraites de diverses Épîtres. À la lumière de ces relevés, il est clair que l'auteur puise de préférence ses extraits dans les livres bibliques à caractère didactique (les Épîtres du Nouveau Testament, ainsi que les Proverbes de l'Ancien Testament), en cohérence avec les objectifs du *Liber*.

#### *Les sources littéraires de l'antiquité gréco-latine*

Même si un grand nombre des *exempla* royaux proposés par les auteurs carolingiens sont vétérotestamentaires, pour autant les références à l'histoire gréco-romaine puisées chez les auteurs antiques sont aussi significatives. Dans le *Liber* se trouvent d'une part des emprunts à des poètes païens comme nous l'avons signalé au début de cette partie<sup>312</sup> : Virgile (12), Ovide (9), Horace (2) ; d'autre part pour la prose, Sedulius puise aussi bien chez des auteurs païens que chrétiens : Lactance (4), Caecilius Balbus (1), Végèce (4), Pseudo-Aurelius Victor (1) et surtout l'*Histoire Auguste* (15). L'usage de cette dernière source par Sedulius dans son *Collectaneum* et sa transmission dans le *Liber* ont été étudiés par Cécile Bertrand, Olivier Desbordes et Jean-Pierre Callu<sup>313</sup>. Selon eux, Sedulius a rédigé son recueil de citations une dizaine d'années avant le *Liber*, les *excerpta* de l'*Histoire Auguste* présents dans le *Liber* seraient issus de ceux compilés dans le *Collectaneum*. Ils précisent ainsi :

« Les passages retenus correspondent à ce que fut la vie littéraire de Sedulius, d'une part, une charge de poète officiel prompt aux hommages, de l'autre, un mentorat qui aux exemples des monarques chrétiens n'hésite pas à joindre celui des Antonins. On remarquera donc [...] le souci de noter acclamations, éloges et chants de triomphe, mais tout autant celui de rassembler les éléments d'un *Fürstenspiegel*, qu'il s'agisse d'*exempla*, de sentences ou de réflexions plus générales sur l'art de gouverner ; ce seront ces extraits-là qui passeront dans le *De rectoribus christianis*<sup>314</sup>. »

D'après notre relevé dans le *Liber*, sur les quinze citations de l'*Histoire Auguste*, neuf seulement sont extraites du *Collectaneum*. Il reste donc six extraits qui ne sont pas passés par l'intermédiaire du *Collectaneum* et pour lesquels Sedulius a de nouveau puisé directement à la source ou bien à d'autres notes que celles prises dans le *Collectaneum*. Quoiqu'il en soit, on sait que l'*Histoire Auguste* a connu un certain rayonnement à l'époque carolingienne, comme en témoignent les manuscrits écrits à cette période<sup>315</sup>. Il s'agit d'un texte vraisemblablement rédigé à la fin du IV<sup>e</sup> siècle dans les milieux de l'aristocratie païenne en réaction à la christianisation de l'empire par Théodose, dont le contenu s'apparente au genre du miroir des princes païens, comme en témoignent les nombreuses citations relevées. Il a servi de source à la littérature des miroirs puisque après Sedulius, au XII<sup>e</sup> siècle Godefroy de Viterbe y puisera beaucoup du portrait du prince idéal offert dans son *Panthéon*<sup>316</sup>.

À la suite de Hans Hubert Anton, Arnaud Knaepen rappelle à propos de l'histoire gréco-romaine qu'« elle est exploitée dans une moindre mesure, essentiellement pour les modèles impériaux que peut fournir l'Empire chrétien, dont l'Empire carolingien se présente comme le successeur »<sup>317</sup>. Somme toute, les emprunts à la littérature classique sont bien un trait caractéristique de la renaissance carolingienne et de son engouement pour l'antiquité qu'elle retrouve avec le renouveau de l'enseignement<sup>318</sup>.

### *Les sources patristiques*

<sup>312</sup> Cf. *supra*, p. 68.

<sup>313</sup> BERTRAND C., DESBORDES O. et J.-P. CALLU J.-P., « L'*Histoire Auguste* et l'historiographie médiévale », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 14-15, 1984-1985, p. 97-130. Voir aussi à ce sujet, VELAZA J., « Le *Collectaneum* de Sedulius Scottus et l'*Histoire Auguste* », dans BONAMENTE G., HEIM F. et CALLU J.-P. (éd.), *Historiae Augustae Colloquium Argentoratense*, Bari, 1998, p. 339-347.

<sup>314</sup> BERTRAND C., DESBORDES O. et J.-P. CALLU J.-P., 1984-1985, p. 99.

<sup>315</sup> BERTRAND C., DESBORDES O. et J.-P. CALLU J.-P., 1984-1985, p. 97 : « trois manuscrits sont écrits à cette époque ».

<sup>316</sup> BERTRAND C., DESBORDES O. et J.-P. CALLU J.-P., 1984-1985, p. 103-105.

<sup>317</sup> ANTON H. H., 1968, p. 443-445, cité aussi par KNAEPEN A., 2001, p. 356.

<sup>318</sup> Voir là-dessus l'article de SIMPSON D., « Sedulius Scottus and the Latin Classics », dans HUDSON B. T. et ZIEGLER V. L. (éd.), *Crossed Paths. Methodological Approaches to the Celtic Aspect of the European Middle Ages*, Lanham, University Press of America, 1991, p. 25-38, auquel nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès.

Les pères de l'Église sont également l'un des viviers auxquels Sedulius puise ses sources : on compte deux emprunts à Ambroise, neuf à Augustin (dont six pour la *Cité de Dieu*), un à Basile, huit à Bède<sup>319</sup> (dont cinq pour l'*Histoire ecclésiastique*), un à Cassien, deux à Césaire d'Arles, cinq à Grégoire le Grand (dont trois pour la *Regula*), huit à Isidore (dont cinq pour les *Étymologies*), dix à Jérôme, douze aux *Historiae* d'Orose, et quatre à Venance Fortunat. On comprend les nombreux emprunts à Augustin étant donné que sa pensée irrigue la réflexion politique carolingienne. On a vu que certains principes développés par Grégoire le Grand dans le *Regulae pastoralis liber* à destination des ecclésiastiques avaient été transposés pour les laïcs et en particulier pour le roi dans le *Liber* de Sedulius, ce qui explique les citations qui en sont extraites. Enfin, restent majoritaires les emprunts aux ouvrages à caractère historique tels que l'*Histoire ecclésiastique* de Bède et les *Historiae* d'Orose. Ici, Sedulius puise les *exempla* de l'histoire, chrétienne cette fois, permettant de donner autorité aux recommandations exposées dans le *Liber*.

#### *Les autres sources*

Pour le reste, Sedulius cite diverses sources :

|                               |                            |                                      |                     |                 |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Boèce<br>1                    | Caelius Sedulius<br>7      | <i>Canones<br/>Hibernenses</i><br>3  | Cassiodore<br>24    | Cathwulf<br>6   |
| <i>Glosa consentanea</i><br>1 | <i>Libri carolini</i><br>2 | <i>Proverbia<br/>graecorum</i><br>13 | Pseudo-Cyprien<br>3 | Raban Maur<br>1 |

Boèce, dont le *De Consolatione* sert de modèle évident au *Liber* de Sedulius, n'est cité qu'une seule fois. L'*Historia ecclesiastica tripartita* de Cassiodore est l'une des sources auxquelles Sedulius emprunte le plus fréquemment : c'est à nouveau le caractère historique de l'ouvrage qui va offrir les exemples d'autorité aux développements du *Liber*. On ne trouve, en revanche, aucune citation d'autres miroirs carolingiens et très peu de citations d'ouvrages contemporains : Sedulius n'emprunte à Raban Maur, aux *Libri carolini* et à la *Glosa consentanea* qu'une ou deux citations. On constate cependant plusieurs emprunts à des sources irlandaises, auxquelles peut être ajouté l'anglo-saxon Cathwulf.

Plusieurs emprunts et citations viennent du *De duodecim abusivis* du Pseudo-Cyprien<sup>320</sup>, ainsi que des *Proverbia graecorum* que Sedulius avait compilés dans son *Collectaneum*. Par le truchement de ces deux traités hiberno-latins, ont été transmis des écrits irlandais plus anciens tel que l'*Audacht Morainn* ou le *Testament de Morann*, qui contient une longue série d'instructions morales et comportementales offertes à un jeune roi permettant de se faire une idée de l'idéologie médiévale irlandaise à propos de la royauté<sup>321</sup>. Ces emprunts ne sont pas une rareté propre à Sedulius, ils ne sont pas non plus dus à un quelconque patriotisme de l'Irlandais car on en trouve des traces dans de nombreux écrits de l'époque carolingienne : la lettre à Charlemagne de Cathwulf, la *Via regia* de Smaragde de Saint Mihiel, ou encore le

<sup>319</sup> Sur l'utilisation de l'*Historia ecclesiastica* de Bède dans le *Collectaneum* et dans le *Liber*, cf. KERSHAW P., « English History and Irish Readers in the Frankish World », dans FOURACRE P. ET GANZ D. (éd.), *Frankland. The Franks and the World of the Early. Middle Ages. Essays in Honour of Dame Jinty Nelson*, Manchester, 2008, p. 126-151.

<sup>320</sup> Sur l'usage du *De duodecim abusivis saeculi* du Pseudo-Cyprien, cf. ANTON H. H., « Pseudo-Cyprian *De duodecim abusivis saeculi* und sein Einfluß auf den Kontinent, insbesondere auf die karolingischen Fürstenspiegel », dans LÖWE H. (éd.), 182, t. II, p. 568-617, p. 610-612 pour Sedulius.

<sup>321</sup> BISAGNI J., 2015.

*De regis persona* d'Hincmar de Reims, ce qui témoigne qu'ils étaient bien connus à l'époque de Sedulius et en vogue dans les milieux intellectuels carolingiens.

Sur toutes les citations présentes dans le *Liber*, cent-une proviennent du seul *Collectaneum*. Ce recueil d'extraits a donc, de toute évidence, servi de travail préparatoire en vue du *Liber* pour lequel cependant l'auteur a eu aussi recours aux sources mêmes afin de compléter ses écrits ou alors à d'autres notes qui nous sont inconnues, ainsi que le prouvent toutes les citations qui ne se trouvent pas dans le *Collectaneum*.

On l'aura compris, le style de Sedulius est richement nourri de sources diverses. Et il n'est pas possible de déceler une tendance de l'auteur à privilégier telle ou telle source selon qu'il présente des figures positives ou négatives : les unes ou les autres proviennent aussi bien du terreau biblique que de l'histoire chrétienne ou païenne sans distinction. Si Henri Pirenne lui reproche son caractère disparate et si l'auteur lui-même se compare aux abeilles qui butinent çà et là<sup>322</sup>, on comprend – et l'auteur le dit lui-même – que le miel ainsi obtenu ne doit rien au hasard mais résulte d'un savant arrangement<sup>323</sup>. Si Virgile et Ovide côtoient Augustin, Grégoire ou l'Ancien Testament, si aux côtés de David, Salomon ou Constantin voisinent les exemples (certes moins nombreux) de rois païens tels que Nabuchodonosor ou Alexandre le Grand, cela n'est pas le signe d'un manque de rigueur, mais l'empreinte, d'une part, de la très grande érudition de Sedulius, à l'aise aussi bien avec les sources bibliques, chrétiennes que païennes, et la marque, d'autre part, d'une grande liberté intellectuelle : pourquoi laisser de côté l'histoire païenne quand celle-ci peut se révéler riche d'enseignements ?

Loup de Ferrières écrivait ainsi à Charles le Chauve après avoir rappelé l'exemple de Salomon :

*Nec spernatis etiam eorum hortamenta, qui Deum ignorantes utilia non tam sibi quam nobis uiderunt.*

« Ne méprisez pas non plus les avertissements de ceux qui, bien que ne connaissant pas Dieu, virent ce qui était utile moins à eux-mêmes qu'à nous<sup>324</sup>. »

Sedulius ne procède pas autrement. Les faits rapportés par l'histoire païenne sont de toute manière placés sous le regard divin dans cette vaste histoire universelle, qui commence avec la création du monde, aussi peuvent-ils tout à fait être utiles aux chrétiens et trouver leur place aux côtés des enseignements bibliques et partristiques. Ce recours aux sources chrétiennes et païennes, comme l'écrit Jean Meyers, « est aussi la marque de la profonde admiration de Sedulius pour les œuvres classiques et bibliques dont il mêle intimement les souvenirs avec une volonté constante de conciliation<sup>325</sup> ».

---

<sup>322</sup> *Liber* 20, l. 6-7 : *Sic et apes ex diuersis floribus liquida mella [...] colligunt* : « les abeilles elles aussi recueillent de diverses fleurs le miel liquide. »

<sup>323</sup> *Liber* 20, l. 8 : *gratissimos fauos artificiosa dispositione componunt* : « elles fabriquent selon un arrangement plein d'adresse les plus agréables rayons. »

<sup>324</sup> LOUP DE FERRIERES, *Lettre* 46, éd. et trad. L. LEVILLAIN, t. I, 1964, p. 196 (cité aussi par KNAEPEN A., 2001, p. 359).

<sup>325</sup> MEYERS J., 1986, p. 203.

## Chapitre VI

### Tradition manuscrite et éditions du *liber*

#### A. Description des manuscrits

La tradition manuscrite du *Liber de rectoribus christianis* se compose de huit manuscrits<sup>326</sup> que nous avons collationnés pour la présente édition :

- A, Bremen, Staats-und Universitätsbibliothek, msc 0036, ff° 18v-62r IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>
- P, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Pal. Lat. 591, ff° 99r-130r XV<sup>e</sup>
- H, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Helmst. 454 (488), ff°132v-138v X<sup>e</sup>
- B, Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin - Preußischer Kulturbesitz, theol. Lat. 2°368 (Rose 702), ff° 77v-96v XII<sup>e</sup>
- W, Baltimore, M. D., Walter Art Museum, W 12, ms. 384, ff° 1-116 XII<sup>e</sup>
- N, Paris, BNF, lat. 6779, ff° 1-79 XIII<sup>e</sup>
- K, Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, H 65, ff° 26r-61v XV<sup>e</sup>
- M, Paris, BNF, lat. 10677, ff° 145r- 186v XV<sup>e</sup>

#### 1. Le manuscrit de Brême (A)

Actuellement conservé à la Staats-und Universitätsbibliothek de Brême, ce manuscrit, qui est le plus ancien témoin de la tradition, copié en caroline tardive à la fin du IX<sup>e</sup> ou au début du X<sup>e</sup>, s'est trouvé au X<sup>e</sup> siècle à Strasbourg à la cathédrale Notre-Dame. Il s'agit d'un volume en parchemin composé de 62 feuillets de 165 x 122 mm, comprenant des rubriques, dont l'espace destiné à l'écriture, de 120 x 82 mm, compte 17 lignes. Les initiales sont simples, les titres en écriture onciale, le texte en minuscule caroline comprend des corrections d'une deuxième main avec une encre plus foncée. La reliure est en carton, la tranche et les coins sont couverts de cuir. Sur la tranche se trouve une étiquette partiellement détachée avec l'inscription *Paulus Diaconus. De episcoporum Metensium ordine*. Il y a une pagination au crayon d'époque moderne. Après le folio 22 se trouve une page volante pliée, vraisemblablement du début du XVII<sup>e</sup> siècle, qui reprend le poème du chapitre X du *Liber* de Sedulius Scottus, copié d'après Nicolas de Cues, qui le cite dans la préface au livre III de son *De concordantia catholica* (éd. G. Kallen, Hambourg, 1963, p. 324).

Le manuscrit comprend le *Liber de episcopis mettensibus* de Paul Diacre (ff° 4r-18v), suivi du *Liber de rectoribus christianis* de Sedulius Scottus (ff° 18v-62r). L'œuvre est ici amputée de sa préface ainsi que des poèmes placés par l'auteur à la fin de chaque chapitre. Elle débute par les mots *Incipiunt capitula eiusdem libri*, suivis de l'index des vingt chapitres dont la numérotation est incomplète (le titre du chapitre XX étant bien recopié mais pas numéroté), puis du titre *Incipit liber Sedulii. De rectoribus christianis et conuenientibus regulis quibus est res publica rite gubernanda*. Le *Liber* s'interrompt brutalement au chapitre XVII après les mots *et connexio et incrementum regie potestatis*.

L'interruption de la liste épiscopale au nom de Wala (mort en 882, déjà manquant lors de l'écriture du manuscrit, comme le montre l'annotation *Wala archiepiscopus sedit annos VI dies V obiit III Idus aprilis*, f° 3v) et le fait que la liste ne rapporte pas le nom de son successeur

<sup>326</sup> Les indications données par Gianluca Marletta Talbot dans l'introduction de sa traduction italienne (Sedulio Scoto, *Sui governanti cristiani*, Sienne, 2002, p. 11) sont donc dépassées : « Il *De rectoribus christianis*, l'opera più importante di Sedulio Scoto, è pervenuta a noi attraverso quattro codici manoscritti del XII-XIII secolo... »

Robert (mort en 917) permet de placer le manuscrit entre 882 et 917 ; de cette donnée dérive la datation d'Irène Stahl, qui suppose la copie du manuscrit en 900.

Le manuscrit, probablement originaire de Metz, est passé dans la deuxième moitié du siècle à la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg, comme le démontre la note *Erkan<boldus> presul sancte dat dona Marie*, apposée au premier folio de garde. Cette note permet d'identifier Erchembald, évêque de Strasbourg de 965 à 991, comme le possesseur ; elle est répétée dans la partie haute du même feuillet, d'une main probablement plus tardive. Il a fait plus tard partie de la bibliothèque de l'humaniste Melchior Goldast (1578-1635). Lorsqu'il quitta Bückeberg dans la tourmente de la guerre de Trente Ans en 1624 et revint à Francfort, il fit transporter sa collection de livres à Brême pour des raisons de sécurité, où la ville l'acheta après sa mort en 1646.

Dans son article de 1878, Ernst Dümmler propose de reconnaître dans le témoin de Brême le modèle de l'*editio princeps* des *Gesta episcoporum Mettensium* par Marquard Freher (dans son *Corpus Francicae historiae*, Hannovre, 1613, pp. 171-177), mais Siegmund Hellmann a fait remarquer que si c'était le cas son édition du *Liber* de Sedulius devrait aussi se recouper parfaitement avec le manuscrit A, ce qui ne semble pas l'être bien qu'elle s'arrête exactement au même endroit que le manuscrit. Selon Hellmann, le témoin de Brême et l'édition de Paul Diacre par Freher reposeraient en fait sur un modèle commun identifié à un manuscrit, aujourd'hui perdu, signalé dans la bibliothèque de Gorze au XI<sup>e</sup> siècle, dans lequel était également transmis le *Liber* de Paul Diacre suivi du *Commentaire à Matthieu* de Sedulius<sup>327</sup>. C'est la raison pour laquelle Hellmann considère l'édition de Sedulius par Freher comme le témoin d'un manuscrit perdu (F). Selon Armin Schlechter, cette hypothèse n'est qu'une « mystification », comme nous le pensons également.

Bibliographie : DÜMMLER Ernst, « Aus Handschriften », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* 3 (1878) p. 187-191, ici p. 187-189 ; HELLMANN Sigmund, « Die Bremenser Handschriften von des Paulus Diaconus *Liber de episcopis Mettensibus* », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* 30 (1905) p. 467-470 ; ID., *Sedulius Scottus*, Munich, 1906, p. 11-14 ; KNOLL Gerhard et SCHMIDT Klaus P., « Die Erschließung der Bibliothek des Humanisten Melchior Goldast von Haiminsfeld (1576-1635) im Bremen », *Wolfenbütteler Notizen zur Buchgeschichte* 5 (1980) p. 203-205 ; BERSCHIN Walter, « Erkanbald von Straßburg (965-991) », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 134 (1986) p. 6 ; BISCHOFF Bernhard, *Katalog der festländischen Handschriften des neunten Jahrhunderts (mit Ausnahme der Wisigotischen)*, T. I, Wiesbaden, 1998, p. 144 (n° 679) ; STAHL Irene, *Katalog der mittelalterlichen Handschriften der Staats- und Universitätsbibliothek Bremen*, Wiesbaden, 2004, pp. 248-9 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 305-332, ici p. 319-322 ; SANTAROSSA Chiara, *Paolo Diacono, Liber de episcopis mettensibus*, A cura di C. S., Florence, 2015, p. 32-34.

## 2. Le manuscrit de la Cité du Vatican (P)

<sup>327</sup> Cf. MORIN D. G., « Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze au XI<sup>e</sup> siècle », *Revue Bénédictine* 22 (1905) p. 1-14, ici p. 7, lignes 107-108 : *Sedulius Scottus super Mattheum. Liber eius de gestis pontificum Mettensium*. L'attribution à Sedulius du *De gestis pontificum Mettensium* de Paul Diacre est évidemment une erreur signalée en note par Morin et par S. Hellmann dans *Neues Archiv* 30 (1905) p. 467-470. Le catalogue a été depuis lors bien analysé par Anne WAGNER, « Les manuscrits de la bibliothèque de Gorze », dans IOGNA-PRAT D. et PICARD J. C. (éd.), *Religion et culture autour de l'an mil. Royaume capétien et Lotharingie*, Paris, 1990, p. 111-117 et réédité par EAD., *L'abbaye de Gorze au XI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'Empire*, Turnhout, Brepols, 1996, p. 137-180.

Actuellement conservé à la Biblioteca Apostolica Vaticana (Pal. Lat. 591), le manuscrit est daté de l'année 1472 et composé de 141 feuillets de papier in octavo. Le texte du *Liber* se trouve au ff° 99r-130r, après des canons et des conciles et des textes d'un pseudo-Ambroise (*Libellus cure pastoralis*) et d'Augustin (*Liber de pastoribus* et *De ouibus*).

Le manuscrit contient la préface, la liste des chapitres numérotés ainsi que les poèmes. L'œuvre y est intitulée *Incipit liber Sedulii de rectoribus christianis et conuenientibus regulis quibus est respublica rite gubernanda*. Le manuscrit comporte de nombreuses corrections et interventions arbitraires du copiste qui conforme l'aspect orthographique et l'ordre des mots au goût stylistique de son époque, mais c'est le seul manuscrit qui présente un texte complet avec prose et poésie et qui est donc indispensable pour l'édition des poèmes.

Bibliographie : STEVENSON Enrico et DE ROSSI Giovanni B., *Codices Palatini Latini Bibliothecae Vaticanae*, t. I, Rome, 1886, p.198 ; HELLMANN Sigmund, *Sedulius Scottus*, Munich, 1906, p. 14 ; NUVOLONE Flavio G., « Il sermo pastoralis Pseudoambrosiano e il Sermo Giberti philosophi papae urbis Romae qui cognominatus est Silvester de informatione Episcoporum. Riflessioni », dans Tosi M. (éd.), *Gerberto. Scienza, storia, mito*, Bobbio, 1985, p. 379-565, ici p. 495 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322.

### 3. Le manuscrit de Wolfenbüttel (H)

Actuellement conservé à la Herzog August Bibliothek. C'est un manuscrit de la fin du X<sup>e</sup> siècle, copié vraisemblablement au scriptorium de la cathédrale d'Hildesheim. Il est composé de 125 feuillets de parchemin de 275 x 190 mm. La reliure carolingienne originale a été perdue et peut-être supprimée par Matthias Flacius Illyricus, qui a acquis ce manuscrit avec plusieurs autres du même scriptorium en juillet-août 1555. Aujourd'hui, il a une reliure moderne tout en cuir, en peau de mouton marron foncé, réalisée entre 1764 et 1785 dans l'atelier du relieur Aton Friedrich Wirck à Helmstedt. L'affirmation selon laquelle ce manuscrit aurait appartenu à l'abbaye bénédictine de Sainte-Marie et Saint-Grégoire de Huysburg est, selon Bertram Lesser, sans fondement.

Il contient, entre autres, des *Capitularia episcopalia* du X<sup>e</sup> siècle, la *Collectio CCXXXIII capitulorum* (ff° 22v-159v), l'*Epistola ad Hadrianum papam* de l'évêque Georgius Ostiensis (ff° 116v-127v) et le *Liber de rectoribus christianis* de Sedulius Scottus (ff° 132v-138v), dont il n'a que les chapitres 1 et 2 avec leur poème. Le texte débute sous le titre *Sedulii de rectoribus christianis CLVIII*, suivie directement du texte du chapitre I. La main qui a copié la partie dans laquelle se trouve le texte de Sedulius se retrouve aussi dans le *cod. Guelf. 32 Helmst.*

Bibliographie : VON HEINEMANN Otto, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, t. I : *Die Helmstedter Handschriften*, Wolfenbüttel, 1884, p. 356-357 ; LEHMANN Paul, *Mitteilungen aus Handschriften*, T. I, Munich, 1929, p. 53-55 ; CARMASSI Patrizia, *Divina Officia. Liturgie und Frömmigkeit im Mittelalter*, Wolfenbüttel, 2004, p. 258-260 ; STRATMANN Martina, « Zur Wirkungsgeschichte Hinkmars von Reims », *Francia* 22 (1995) p. 19-21 (sur l'acquisition et l'utilisation des mss de la cathédrale de Hildesheim par Flacius) ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland*.

*Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322 ; LESSER Bertram, *Die mittelalterlichen Helmstedter Handschriften der Herzog August Bibliothek, T. III : Cod. Guelf. 371 bis 460 Helmst* – ouvrage en préparation, mais la notice est d'ores et déjà disponible sur internet à l'adresse : <http://diglib.hab.de/?db=mss&list=ms&id=454-helmst&catalog=Lesser>.

#### 4. Le manuscrit de Berlin (B)

Il est actuellement conservé à la Staatsbibliothek de Berlin - Preußischer Kulturbesitz. Copié au XII<sup>e</sup> siècle à Liesborn à l'abbaye bénédictine Saint-Côme-et-Damien (Congrégation de Bursfelde de 1465). Il s'agit d'un volume en parchemin de 270 x 180 mm de 98 feuillets numérotés de 1 à 96. Le *Liber de rectoribus christianis* de Sedulius Scottus prend place du folio 77v au folio 96v après le *De ecclesiasticis officiis* d'Isidore de Séville (ff<sup>o</sup> 1v-46v) et le *Micrologus de ecclesiasticis observationibus* de Bernold de Constance (ff<sup>o</sup> 64v-72v). Il contient toute la prose avec la préface métrique.

Sur le recto vide de la première page se trouve l'ancienne cote de la bibliothèque de Liesborn C 93 du XII<sup>e</sup> siècle et l'inscription *Liber Scorum Cosme et Damiani Mrm. In Lisbern. Tollenti Maledictio Servanti benedictio. Si quis abstulerit, sit anathema*. En dessous, de la même main, se trouve un sommaire de quatre lignes.

La première moitié du manuscrit est très bien écrite, la suite, plus tardive, ajoutée par une autre main, est moins régulière et usée en raison d'une consultation plus intensive. Au folio 77b se trouve la préface métrique de l'œuvre de Sedulius Scottus, puis les chapitres numérotés de I à XX sans les poèmes. Il est intitulé *Incipit liber de rectoribus christianis et regulis quibus est res publica rite gubernanda*.

Le scribe recopie souvent dans les marges certains mots-clés ou expressions du texte (par exemple au chapitre II, on trouve dans la marge *Sex modi boni rectoris*, qui reprend les mots *sex autem modis bonus rector sese laudabiliter regit* dans le corps du texte, on trouve aussi les noms des personnages cités en exemple dans le texte comme *Salemon*).

L'ouvrage se termine avec la formule *Amen. Explicit liber qui dicitur uia regia*.

Bibliographie : ROSE Valentin, *Verzeichniss der lateinischen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, vol. II, 2, 1903, p. 702-704 ; FINGERNAGEL Andreas, *Die illuminierten lateinischen Handschriften deutscher Provenienz der Staatsbibliothek PK Berlin, 8.-12. Jahrhundert, Teil 1 : Text*, Wiesbaden, 1991, p. 41-42 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322.

#### 5. Le manuscrit de Baltimore (W)

Actuellement conservé au Walter Art Museum de Baltimore, il a été copié en Allemagne, peut-être en Westphalie, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un volume en parchemin, de 10,9 x 17,1 cm, écrit en caroline tardive sur une colonne, dont les feuillets sont numérotés de 1 à 116. Il contient des initiales en rouge décorées. La préface y est incomplète car elle commence à *Indiget artis opis...*, suivie de la liste des chapitres non numérotés. L'œuvre sans les poèmes est introduite par le titre *Incipit liber de rectoribus christianis et regulis quibus est respublica rite gubernanda*. Il manque le dernier folio et le texte s'interrompt brutalement un peu avant la fin du dernier chapitre avec les mots *Sic enim Dominus Omnipotens erit custos!*. Suit au f<sup>o</sup> 117 en écriture pré-gothique une hymne du XIII<sup>e</sup> siècle en l'honneur de

sainte Catherine. Le manuscrit a appartenu à Gustav Ritter von Emmich, aux éditeurs Gruel et Engelmann, puis à Henry Walters.

Deux erreurs se sont produites dans la reproduction du manuscrit par le Walter Art Museum : le folio 69, absent entre les folios 68 et 70, est intercalé entre les folios 104 et 105 et le folio 74, absent entre les folios 73 et 75, se trouve tout à la fin, après les images de la reliure et de la couverture.

Bibliographie : OLSCHKI Leo S., « Vendite Pubbliche : Vendita della bibliotheca Gustavo R. v. Emich », *La Bibliofilia* 8 (1906-1907) p. 229 ; DE RICCI Seymour et WILSON William J., *Census of Medieval and Renaissance Manuscripts in the United States and Canada*, T. I, New York, 1935, p. 820 ; AUSTIN Gerard, « Bibliographie : Liturgical Manuscripts in the United States and Canada », *Scriptorium* 28 (1974) p. 99 ; FOLTER Roland *et al.*, *Cimelia : A Catalogue of Important Illuminated and Textual Manuscripts Published in Commemoration of The Sale of the Ludwig Collection*, New York, 1983, p. 144 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322.

## 6. Le manuscrit de Paris (N)

L'ancien catalogue des manuscrits latins de la bibliothèque royale de Paris (vol. IV, 1744, p. 278, n. 6779) mentionnait l'existence d'un manuscrit provenant de la bibliothèque Mazarine et contenant un *De pio regimine* d'un auteur anonyme. À la Bibliothèque nationale, le manuscrit était signalé comme *Anonymi tractatus de pio Principum regimine*. Ce manuscrit en parchemin, du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, d'origine inconnue, est d'un petit format (11, 5 x 16 cm) et compte 79 folios, numérotés d'une main moderne qui a omis de numéroter le premier et le dix-neuvième folio. Il a une reliure récente du XVIII<sup>e</sup> siècle en maroquin rouge qui porte la marque de Louis XV et, au dos, le titre *Liber de regimine principum*. Les initiales sont de couleur rouge et azur et, au début des chapitres, dorée.

La première page, tant au recto qu'au verso, garde des traces d'écriture aujourd'hui illisible, où l'on peut encore deviner : ...*Alexand... de barilibus vini*, et sur la deuxième – la première de la numérotation, une main moderne a écrit : *fors Elinandi Bellovacensis monachi Frigidi Montis*, sans doute dans le but de proposer la paternité du texte au cistercien Helinand de Beauvais (XIII<sup>e</sup> s.). Le manuscrit contient en fait le *Liber de rectoribus*, comme l'a découvert en 1935 Giuseppe Martini<sup>328</sup>. Il débute, sans titre, avec le premier vers de la préface *Omne ministerium...* Vient ensuite la liste des chapitres non numérotés, sans les poèmes. Les majuscules sont ornées. Le texte s'achève avec la formule finale *Saecula saeculorum*. D'après Martini, il n'est pas impossible que le manuscrit N ait été acquis en Allemagne par Gabriel Naudé, bibliothécaire de Richelieu puis de Mazarin, au cours de son voyage de 1646, d'où il rapporta à Paris environ quatre milles volumes, manuscrits et imprimés (p. 59).

À la suite de sa découverte, Giuseppe Martini a revu la tradition manuscrite du *Liber* et le stemma proposé par Hellmann. Son examen des variantes lui a permis de constater une « stricte interdépendance entre *N* et *B* » (p. 55), de déterminer que *N* ne pouvait pas dériver de *B*, ni *B* de *N* et d'établir qu'ils devaient tous deux dériver d'un bon modèle commun, *N* en dérivant directement, alors que *B* n'en dépendrait que par l'intermédiaire d'une copie

---

<sup>328</sup> Nous tenons à remercier chaleureusement Bart Janssens, qui a bien voulu scanner l'article, difficilement accessible, de Martini dans la bibliothèque du *Corpus Christianorum* à Turnhout et en envoyer la copie à notre directeur de thèse.

expliquant chez *B* les nombreux changements de construction et ses innombrables variantes (p. 58).

Bibliographie : MARTINI Giuseppe, « Un codice sconosciuto del *De rectoribus Christianis* di Sedulio Scotto », *Bolletino dell'Istituto Storico Italiano* 50 (1935) p. 49-62 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322.

## 7. Le manuscrit de Karlsruhe (K)

Actuellement conservé à la Badische Landesbibliothek, il a été copié en 1480 à l'abbaye bénédictine Saint-Martin de Cologne. La couverture est en cuir brun avec des fermoirs. C'est un manuscrit constitué de 70 feuillets en parchemin de 206 x 140 mm. L'initiale du texte est enluminée (rehaussée de couleurs et de dorure) et la première page est bordée d'une frise décorative. Les majuscules sont rehaussées à l'encre rouge. D'après le poème au f° 62r, ce manuscrit appartenait à Adam Meyer, abbé de Saint-Martin (vers 1410-1499), qui l'a fait copier. Le miroir de Sedulius y est présenté sous le titre *Incipit liber de rectoribus et principibus christianis atque de regulis quibus est respublica rite gubernanda*.

Le manuscrit contient l'*Epistola ad principes catholicos* de Denys le Chartreux, suivie du *Liber* de Sedulius, introduit par les mots *Incipiunt capitula operis subsequentis* (f° 26r) et la liste des chapitres numérotés de façon erronée : en guise de chapitre V, le scribe inscrit le titre du chapitre VI et omet celui du chapitre V *Quanta sacri moderaminis sollicitudo erga uxorem et liberos propriosque domesticos ab eodem est exhibenda*. L'erreur se retrouve plus loin dans le texte qui ne comporte que XIX chapitres, le contenu du chapitre V ayant été omis.

Le chapitre XX (numéroté XIX dans le manuscrit) s'achève sur les mots *Amen. Deo gratias*. À la page suivante, f° 62r, se trouve un poème adressé à Adam Meyer : v. 7 *Adam abbas Agripine/ Martini in cenobio*, puis à partir de 62v, divers extraits tirés notamment des Décrétales de Gratien et de Grégoire IX.

Bibliographie : SCHLECHTER Armin, « Bischofsspiegel des Adam Meyer für die Erzbischöfe von Trier und Köln, Johann II. von Baden und Hermann IV. von Hessen », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 144 (1996) p. 159-181 ; SCHLECHTER Armin et STAMM Gerhard, *Die kleinen Provenienzen*, Wiesbaden (*Handschriften der Badischen Landesbibliothek in Karlsruhe*, 13), 2000, p. 523-525 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322-323.

## 8. Le manuscrit de Paris (M)

Actuellement conservé à la Bibliothèque nationale de France, il a été copié à Cologne au XV<sup>e</sup> siècle en 1480-1481. C'est un manuscrit en parchemin composé de 191 feuillets de 200 x 140 mm. Il contient des bordures, des lettres ornées et filigranées. La reliure germanique est en veau brun sur ais de bois estampée à froid, avec des signets de cuir sur la tranche. Le titre est au dos, sur une étiquette de parchemin : *MS. De regimine Ecclesiastico*. Il y a des traces de fermoirs.

Il comporte les œuvres suivantes : le *De statu archiepiscoporum et episcoporum et patriarcharum* de Adam Meyer (ff° 4r-120v), l'*Epistola ad principes catholicos* de Denys le Chartreux (ff° 121r-144v) et le *Liber de rectoribus christianis* de Sedulius Scottus (ff° 145r-186v) avec la préface et la liste des chapitres numérotés. L'œuvre est intitulée *Incipit liber de rectoribus christianis et regulis quibus est respublica gubernanda*.

Ce manuscrit est un présent offert vers 1481 à Hermann de Hesse, archevêque de Cologne, par Adam Meyer, l'abbé de Saint-Martin de Cologne, comme l'indique le poème de dédicace au f° 3 : *Magnifico domino, cunctis patrie venerando, / Hermanno...*

Bibliographie : DELISLE Léopold, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, T. II, Paris, 1874, p. 371-372 ; SAMARAN Charles et MARICHAL Robert, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, T. III, Paris, 1974, p.191 ; SCHLECHTER Armin, « Bischofsspiegel des Adam Meyer für die Erzbischöfe von Trier und Köln, Johann II. von Baden und Hermann IV. von Hessen », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 144 (1996) p. 159-181 ; SCHLECHTER Armin, « Sedulius Scottus, Marquard Freher und Gotthard Vögelin. Ein karolingischer Fürstenspiegel für Kurfürst Friedrich V. von der Pfalz, König von Böhmen », dans WALZ Dorothea et KAFFANKE Jakobus OSB (éd.), *Irische Mönche in Süddeutschland. Literarisches und kulturelles Wirken der Iren im Mittelalter*, Heidelberg, 2009, p. 322-323.

## B. Éditions

### 1. Les éditions existantes

Le *Liber de rectoribus* a été édité quatre fois :

1. Gotthard VÖGELIN, *Sedulius De rectoribus christianis, et conuenientibus regulis, quibus est Respublica rite gubernanda*, Heidelberg, 1619.

Cette édition complète le travail inachevé de Marquard Freher, décédé en 1614. Le texte édité est identique à celui du manuscrit A (il s'arrête d'ailleurs au même endroit) mais il comporte aussi le poème qui termine le chapitre 10, déjà publié par Nicolas de Cues dans le *De concordantia catholica*. Cette édition est restée quasiment inconnue pendant tout le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles : seul Fabricius semble en avoir eu connaissance (Fabricius J. A., *Bibliotheca Latina mediae et infimae latinitatis*, T. VI, Florence, 1859, p. 455).

2. Angelo MAI, *Sedulii Scoti Liber De rectoribus christianis ad Carolum Magnum imperatorem uel Ludouicum Pium*, in *Spicilegium Romanum VIII*, Rome, 1842, pp. 1-69 (repris dans Migne, *Patrologia Latina* 103, col. 291-332).

L'éditeur n'a pas tenu compte de l'édition de Vögelin, qu'il jugeait introuvable. Il suit le texte de P, seul manuscrit complet de toute la tradition qui présente l'alternance de la prose et des poèmes, en apportant quelques corrections et en conformant souvent le texte de Sedulius à celui des sources qu'il utilise.

3. Siegmund HELLMANN, *Sedulius Scottus*, in *Quellen und Untersuchungen zur Lateinischen Philologie des Mittelalters I*, Munich, 1906, p. 1-91.

C'est la première édition critique du texte d'après les manuscrits A, P et B. L'éditeur utilise aussi le manuscrit de Cues (*Cusanus 52*), qui contient le *Collectaneum* de Sedulius, dont plusieurs extraits se retrouvent dans le *Liber*<sup>329</sup>. Il a enfin collationné l'*editio princeps*, qui

---

<sup>329</sup> L'œuvre a été éditée par Dean SIMPSON, *Sedulii Scoti Collectaneum Miscellaneum*, Turnhout, Brepols (CCCM, 67), 1988. Il faut lire cette édition avec le complément qu'y a apporté François DOLBEAU, *Supplementum*, curavit

remonterait selon lui à un modèle perdu, dont les lectures sont signalées dans son apparat par la lettre F, comme s'il s'agissait d'un manuscrit en soi. Il nous semble bien plus probable que le modèle de Vögelin-Freher soit en réalité le manuscrit A, malgré les divergences dues aux interventions des éditeurs.

Pour reconstituer le texte, Hellmann privilégie les leçons de B, qu'il juge meilleures, en général, que celles du reste de la tradition. B a cependant quelques variantes propres, témoins d'une branche différente de celle de tous les autres, résultant de modifications et de corrections dues autant au copiste de B qu'à celui de son antigraphe. P est moins important pour la reconstitution du texte vu sa date tardive et vu les interventions arbitraires de son copiste, mais son utilisation est essentielle pour l'édition des poèmes. Pour les poèmes, Hellmann s'appuie sur l'édition de Mai corrigée par celle de Ludwig Traube (*Sedulii Scoti carmina*, in *MGH, PLAC* III, 1886, pp. 154-166).

Par la présence de quelques fautes communes à toute la tradition, Hellmann suppose un manuscrit W, copié sur l'archétype et à l'origine de toute la tradition. De W dériveraient deux branches distinctes : celle de B par l'intermédiaire d'un manuscrit (X) et celle de A, F, P. Hellmann suppose enfin que A dérive de l'antigraphe de F ou alors les deux dérivent d'un même intermédiaire (Z).

4. Sedulius Scottus, *De rectoribus christianis*, éd. et trad. Robert W. DYSON, The Boydell Press, Woodbridge, 2010.

Cette dernière édition, en réalité, n'en est pas une<sup>330</sup>. Elle consiste simplement en une comparaison de l'édition d'Angelo Mai, reprise par Migne dans la *Patrologie*, avec celle de Hellmann, l'éditeur n'ayant pas consulté les manuscrits et jugeant impossible d'améliorer le travail méticuleux de Hellmann. Il n'a, par conséquent, pas tenu compte des nouveaux manuscrits découverts depuis lors (les manuscrits H, W, N, K et M). Il offre un texte le plus fidèle possible à celui de Hellmann, ponctué toutefois de quelques amendements d'inspiration personnelle ou d'après le texte de Migne quand il le juge meilleur<sup>331</sup>. Dyson précise qu'il signale toute intervention de ce type dans les notes de bas de page, mais il nous est arrivé à plusieurs reprises de ne pas trouver de note lorsque le texte avait été transformé ou de trouver des notes

---

et aux F. D., Turnhout, Brepols (*CCCM, 67 Supplementum auctum*), 2020. Sur le *codex Cusanus* 52 (anc. C 14 et 37), copié dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. dans l'ouest de l'Allemagne, probablement à Trêves, à Saint-Euchaire, cf. KLEIN J., *Über eine Handschrift des Nicolaus von Cues, nebst ungedruckten Fragmenten Ciceronischer Reden*, Berlin, 1866 ; MARX J., *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues*, Trêves, 1905, pp. 45-47 ; Hellmann S., « Der *Codex Cusanus* C14 nunc 37 », *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 26 (1905) pp. 96-104 ; MANITIUS K., « Eine Gruppe von Handschriften des 12. Jahrhunderts aus dem Trierer Kloster S. Eucharius-Mathias », *Forschungen und Fortschritte* 29 (1955) pp. 317-319 ; Birger MUNK OLSEN, *La réception de la littérature classique au Moyen Age (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Copenhague, 1995, p. 198-200.

<sup>330</sup> Sur ce point, voir les critiques de MEYERS J., « Sedulius Scottus, *De rectoribus christianis*, 'On Christian Rulers', Edited and translated by R. W. Dyson », *The Journal of Medieval Latin* 28 (2018) pp. 358-362. Voir aussi les reproches faits à cette « édition » dans les recensions de SIMPSON D., *The Catholic Historical Review*, 98 (2012) pp. 530-531 et de CONTRENI J. J., *The Medieval Review*, 11.007.01 (<https://scholarworks.iu.edu/journals/index.php/tmr/article/view/17290/23408>). Comme le signale MEYERS J. 2018, p. 360, n. 7, Hans Hubert ANTON, *Fürstenspiegel des frühen und hohen Mittelalters*, Ausgewählt, übersetzt und kommentiert von H. H. A., Darmstadt, 2006, avait fourni un travail d'édition partielle plus utile que celui de Dyson dans cette anthologie, où seuls les chapitres 1-6 et 19-20 de Sedulius, sans les poèmes, sont présentés en version bilingue, (les autres étant paraphrasés), mais sur la base d'une collation des manuscrits inconnus de Hellmann et d'un apparat critique léger. Il est donc faux de dire que l'édition de Hellmann est désormais « dépassée » par rapport à celle de Dyson, comme le fait DELMULLE J., 2017, p. 330, n. 77.

<sup>331</sup> Cf. DYSON R. W., 2010, p. 21: « I do not think possible to improve in any large-scale way on the learned and meticulous edition of Hellmann, and the text here printed is in most respect the one established by him from the authorities that he lists and describes in his introduction. I have, however, emended by conjecture certain of Hellmann's readings that seem to me plainly wrong [...]. I have also collated Hellmann's text with that presented by Migne, which appears in some few cases to give a better sense. »

fausses. Par exemple, au chapitre II, p. 58, dans la note *e*, l'éditeur dit avoir corrigé *affabilitatem et beneficia* de Hellmann par *beneficia et affabilitatem*, alors qu'en réalité Hellmann lui-même édite *beneficia et affabilitatem*. Dans la note *c*, p. 60, il rejette *et*, qu'il dit ajouté par Hellmann, alors qu'en réalité *et* est absent du texte de Hellmann. Au début du chapitre IV, p. 68, Dyson omet de signaler qu'il adopte *operibus* de Migne, quand Hellmann édite ici *opibus*. À la fin du même chapitre, à la troisième strophe du poème, p. 74, aucune note ne vient justifier *docilemque*, adopté par Dyson d'après le texte de Migne, contre *docilemne* présent chez Hellmann.

Cette édition offre, en outre, une introduction et une traduction anglaise du texte de Sedulius, qui se veut, par rapport à celle de Doyle publiée quelques années plus tôt<sup>332</sup>, plus exacte et plus littéraire<sup>333</sup>.

## 2. Pourquoi une nouvelle édition ?

S. Hellmann a fourni une excellente édition du *Liber* de Sedulius Scottus, mais la découverte de nouveaux manuscrits depuis lors a rendu une nouvelle édition critique souhaitable, comme l'a signalé Chiara Santarossa. Dans sa présentation de la tradition manuscrite du *Liber*<sup>334</sup>, elle écrit en effet : « À la lumière de la découverte de ces témoins de l'œuvre, une nouvelle édition critique du *Liber de rectoribus christianis* est souhaitable, dans laquelle il faudra tenir compte de manière adéquate de l'importance de la copie de Brême (Staats- und Universitätsbibliothek, msc 0036, circa 900), qui reste le témoin le plus proche de la rédaction originale du texte tant du point de vue chronologique que du point de vue orthographique. »

C'est donc à ce souhait que veut répondre notre nouvelle édition.

## C. Classement des manuscrits et *stemma codicum*

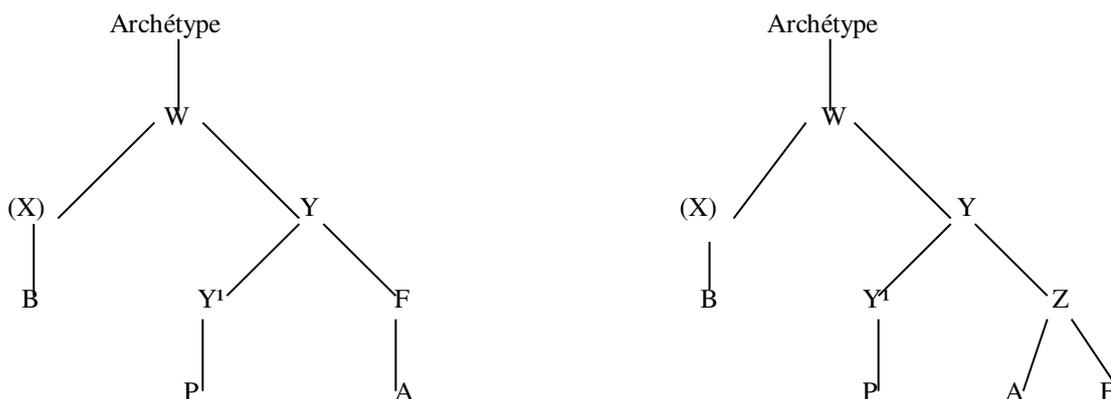
Plusieurs stemmas ont été proposés depuis l'édition de S. Hellmann. Celui-ci avait proposé de classer les manuscrits de deux façons possibles, que l'on comprendra si l'on se reporte à la présentation ci-dessus de l'édition de Hellmann :

---

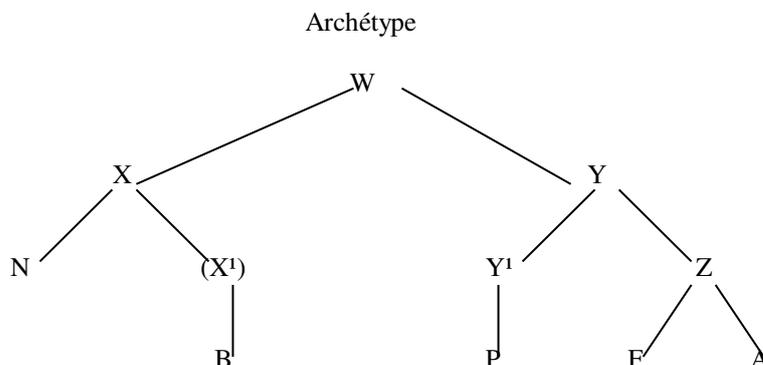
<sup>332</sup> Sedulius Scottus, *On Christian Rulers and The Poems*, Translated with Introduction by Edward Gerard DOYLE, Binghamton, State University of New York at Binghamton, 1983. Sur cette traduction, cf. J. MEYERS, « À propos d'une traduction récente de Sedulius Scottus », *Le Moyen Age* 93 (1987) pp. 85-94.

<sup>333</sup> Cf. R. W. DYSON 2010, p. 21: « This translation is to my mind often unduly free, and not always accurate ; nor does it succeed in conveying much of the literary flavour of the original. » Sur cette remarque sans doute un peu trop sévère, cf. J. MEYERS 2018, p. 360-361. On notera enfin que selon PETTIAU H., 2018, p. 745, n. 2, « finalement, le commentaire au contexte proposé par cet auteur [Dyson] est largement erroné ».

<sup>334</sup> Chiara SANTAROSSA, « Sedulius Scottus », dans CHIESA P et CASTALDI L. (éd.), *La Trasmissione dei testi latini del Medioevo. Medieval Latin Texts and their Transmission*. Te.Tra. 4, Florence, 2012, p. 458 : « Alla luce della scoperta di questi testimoni dell'opera, si rende auspicabile una nuova edizione critica del *Liber de rectoribus christianis*, nella quale si dovrà tenere adeguatamente conto dell'importanza del codice bremense [Staats- und Universitätsbibliothek, msc 0036, circa 900], che rimane il testimone più vicino alla stesura originale del testo sia cronologicamente sia nell'aspetto ortografico. »



À la suite de sa découverte d'un nouveau témoin, le BNF Lat. 6779<sup>335</sup>, le manuscrit N, qu'il estime très proche de B, Giuseppe Martini a repris le stemma de Hellmann en y insérant comme suit ce nouveau témoin :



Martini a été le premier à mettre en doute la dépendance de A par rapport à F supposée par Hellmann. Malgré sa proximité avec B, N a plusieurs passages absents de B, ce qui rend impossible une transmission directe entre B et N. Par ailleurs, N a parfois d'excellentes leçons supérieures à celles de B, mais aussi beaucoup d'erreurs dues à la précipitation du copiste. Les deux manuscrits N et B dériveraient donc d'un modèle commun X, excellente copie du texte, dont viendraient les excellentes leçons de N, mais qui aurait été dégradée lors de la transmission par une copie intermédiaire (X') entre X et B.

Plus tard, de nouveaux manuscrits ont encore été découverts : le manuscrit H, le Wolfenbüttel 454, du X<sup>e</sup> siècle, qui ne contient que les chapitres 1 et 2 du texte avec les poèmes, le manuscrit W du XI<sup>e</sup> siècle, de Baltimore, et les deux copies tardives du XV<sup>e</sup> siècle, celle de Karlsruhe, K, et celle de Paris, BNF, lat. 10677, M, réalisées toutes deux par l'abbé Adam Meyer comme exemplaires de dédicace l'une pour l'archevêque de Cologne Hermann IV et l'autre pour Johann I.

Dans son anthologie des *specula*<sup>336</sup>, Hans Hubert Anton a présenté rapidement toute la tradition en voyant une filiation évidente entre A, P, K et M (qu'il nomme Pa) contre B, W (qu'il nomme Balt) et N, le manuscrit H, qui a chez lui le sigle G, étant trop court pour être

<sup>335</sup> MARTINI G. 1935.

<sup>336</sup> ANTON H. H. 2006, pp. 16-17, n. 39.

rapproché de l'une ou l'autre famille. Il reconnaît cependant aussi, à la suite de Schlechter<sup>337</sup>, la proximité évidente entre B et K et M.

Armin Schlechter en effet sépare clairement A et P de W, N et B, dont dérivent directement les copies K et M malgré leur proximité avec P<sup>338</sup>.

Après avoir dressé un état de tous les manuscrits connus du *Liber*, Chiara Santarossa a suggéré, quant à elle, que la présence des poèmes dans le seul manuscrit tardif P pourrait laisser supposer que ceux-ci ne figuraient pas dans la rédaction originale de l'œuvre et que le poète aurait pu les écrire après la rédaction du *Liber*. Ils n'auraient alors été insérés que plus tard dans un témoin dont dériverait le manuscrit P<sup>339</sup>.

Il nous revient à présent d'expliquer, à la suite de notre collation de tous les manuscrits, la manière dont nous pensons pouvoir dresser un nouveau *stemma codicum*.

## D. Notre classement des manuscrits

Tableau des lacunes dans l'ensemble du texte

|       | A | P | H | B | W                | N | K | M |
|-------|---|---|---|---|------------------|---|---|---|
| I     |   |   |   |   |                  |   |   |   |
| II    |   |   |   |   |                  |   |   |   |
| III   |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| IV    |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| V     |   |   | X |   |                  |   | X |   |
| VI    |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| VII   |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| VIII  |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| IX    |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| X     |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XI    |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XII   |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XIII  |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XIV   |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XV    |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XVI   |   |   | X |   |                  |   |   |   |
| XVII  | X |   | X |   |                  |   |   |   |
| XVIII | X |   | X |   |                  |   |   |   |
| XIX   | X |   | X |   |                  |   |   |   |
| XX    | X |   | X |   | X <sup>340</sup> |   |   |   |

<sup>337</sup> SCHLECHTER A. 1996, pp. 172-176.

<sup>338</sup> SCHLECHTER A. 1996, pp. 172-176 et 2009, p. 323.

<sup>339</sup> SANTAROSSA C. 2012, p. 458.

<sup>340</sup> Lacune à partir de XX, 39 [*et defensor*].

Tableau des lacunes propres au chapitre I

|                     | A | P | H | B | W                | N | K | M |
|---------------------|---|---|---|---|------------------|---|---|---|
| Préface             | X |   | X |   | X <sup>341</sup> |   | X |   |
| Liste des chapitres |   |   | X |   |                  |   |   |   |

Tableau des lacunes propres aux poèmes de fin de chapitre

|  | A | P | H | B | W | N | K | M |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Absence des poèmes en fin de chapitres | X |   |   | X | X | X | X | X |

Distinguons d'abord les manuscrits avec poèmes de ceux dont les pièces métriques sont absentes. On compte ainsi les manuscrits P et H mais aussi le manuscrit A, qui ne transmet pas les poèmes mais dont on sait grâce à la dernière phrase du premier chapitre rayée par le scribe<sup>342</sup> que celui-ci avait sous les yeux un exemplaire avec poèmes qu'il a délibérément choisi de ne pas reproduire. Cela vient invalider l'hypothèse de Chiara Santarossa de deux rédactions successives, l'une sans poèmes, l'autre insérant les poèmes rédigés ultérieurement par l'auteur. La rédaction de la prose et celle des poèmes ont bien dû se faire conjointement et l'on peut supposer un exemplaire original avec prose et poèmes.

Par ailleurs, ces trois manuscrits sont très différents et on ne peut en aucun cas les placer sur une même branche :

- A est sans doute très proche de l'archétype (entre autres par la datation de sa copie).
- P, beaucoup plus éloigné dans le temps et contenant beaucoup de corrections arbitraires, présente un texte très différent de celui de A.
- H, ayant beaucoup d'erreurs communes avec les manuscrits B, W, N, K et M, doit appartenir à la même branche que ces derniers mais plus haut dans le temps.

Le nombre important de leçons propres à P et sa copie tardive laissent supposer qu'il y a eu au moins un intermédiaire  $\varepsilon$  entre lui et le modèle commun  $\alpha$ , qu'il faut supposer en raison de fautes communes à toute la tradition<sup>343</sup>.

## I. Variantes qui unissent A et P contre tous les autres manuscrits

### a. Additions communes à tous les autres manuscrits

IV, 11 *post prudentia add. ex Prov. 3, 14-16 melior est acquisitio eius negotiatione argenti (argento K) et auro purissimo fructus eius preciosior est cunctis opibus et omnia quae desiderantur huic non ualent comparari, longitudo dierum in dextera eius et (om. K) in sinistra illius (eius K) diuitiae et gloria B W N K M*

XII, 45 *post eius add. esse B W N K M*

<sup>341</sup> Lacune jusqu'à I, 13 *spectat*].

<sup>342</sup> *Sed haec quae breuiter stilo prosali diximus, aliqua uersuum dulcedine concludamus.*

<sup>343</sup> Cf. Hellmann 1906, p. 15.

XIV, 10 Erit enim quasi miricae in deserto et non uidebit cum uenerit bonum sed habitabit in siccitate in deserto in terra salsuginis et inhabitabili. Benedictus uir qui confidit in domino et erit dominus fiducia eius. Et erit quasi lignum quod transplantatur super aquas quod ad humorem mittit radices suas et non timebit cum uenerit estus. Et erit folium eius uiride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum [sollicitus *M* spoliatus *N K*], nec aliquando desinet [desinit *N M*] facere fructum. Prauum est [est *om. M*] cor hominis et inscrutabile et quis cognoscet [cognoscit *M*] illud ? Ego dominus scrutans corda [cor *N M*] et probans renes qui do unicuique iuxta uiam et iuxta fructum adinventionem [-tionum *B*] suarum [Prauum est — suarum *om. K*] dicit dominus omnipotens [= Ier. 17, 6-10] *add. B W N K M*  
 XVI, 11 *ante* quando *add. ac plenae defectionis B W N K M*

b. Omissions communes à tous les autres manuscrits

VI, 38-39 sui principis — amatores *om. B W N K M*  
 IX, 34 gloriosos principes *om. B W N K M*  
 XIII, 26 modum *om. B W N K M*  
 XVI, 15 et *A* : ut *P om. B W N K M*

c. Variantes communes contre tous les autres manuscrits

II, 11 sapificet *A P* : sapificat *H B W N K M*  
 II, 13 ostendat *A P* : ostendit *H B W N K M*  
 IV, 30 ambulauerit *A P* : ambulauit *B W N K M*  
 V, 31 saluabitur *A P* : saluatur *B W N M* [*K* a omis ce chapitre]  
 V, 33 perpendunt *B W N M* : perpendant *A P*  
 VI, 2 prouide rem *B W N K M* : prouiderem *A P*  
 VII, 2 sceptris quae *A P* : sceptrisque *B W N K M*<sup>344</sup>  
 VIII, 2 perpetuaque damnatione *B W N K M* : perpetua quedam natione *A P*  
 VIII, 12 miseriae *A P* : miseri *B W N K M*  
 VIII, 13 cedrus *A P* : cedros *B W N K M*  
 VIII, 13 repperitur *A P* : reperitur *B W N K M*  
 IX, 35 ex totos *A P* : ex toto *B W N K M*  
 XII, 66 adolatione *A P*  
 XIII, 12 fertur *A P* : ferunt *B W N K M*  
 XIV, 29 deliberandae *A P* : liberandae *B W N K M*  
 XV, 29 superauerit *A P* : superauit *B W N K M*  
 XV, 44 murum *A P* : turrim *B W N K M*  
 XVI, 34 incidere *B W N K M* : incipere *A P*  
 XVII, 2 animae *A P* : animi *B W N K M*  
 XV, 15 mutuis *B W N K M* : motuis *A mortuis P*<sup>345</sup>

d. Variantes qui unissent *A* et *P* mais pas face à l'ensemble des autres manuscrits

<sup>344</sup> C'est là un passage très intéressant : *sceptris quae* est en effet la *lectio difficilior* et on comprend qu'elle ait pu être banalisée en *sceptrisque* (car cela se prononce de la même manière), d'autant plus facilement que la relative n'a pas de verbe exprimé, ce qui est tout à fait possible quand il s'agit de *est* ou de *sunt*. Cela prouve que *P*, qui est si tardif, avait un modèle sans doute très ancien ou la copie d'un modèle très ancien dans lequel il y avait donc les poèmes.

<sup>345</sup> C'est ici aussi un cas intéressant : *P* ne peut dériver de *A* puisque *A* n'a pas de poèmes, mais manifestement ils dérivent d'un même modèle, où il y avait sans doute la leçon fautive *motuis*, qu'a gardée *A* et que *P* a corrigée en *mortuis* pour lui donner un sens.

II, 10 deuitet *A P* : deuertat *H* deuitat *B W N K M*  
 II, 12 expauescat *A P* : expauescit *H B W K M* erubescit *N*  
 V, 43 deluens *A P* : diluens *B* deducens *W N M* [*K* a omis ce chapitre]  
 XV, 72 alleluia iam *A P* : alleluiam *B N* alleluia *W K M*  
 XV, 110 ad *A P* : in *B om.* *W N K M*  
 XVI, 17 regno *A P* : patria *N om.* *B W K M*

## II. Variantes où A est seul face au reste de la tradition

I, 3 rependat *cett.* : rependant *A*  
 I, 42 praecepi *cett.* : praecepit *A*  
 III, 5 autem *cett.* : enim *A*  
 III, 10 uiolenta *cett.* : uiolentam *A*  
 III, 13 laboriosi certus *cett.* : *transp.* *A*  
 IV, 5 hominis *cett.* : hominibus *A*  
 IV, 11 prudentia *cett.* : prudentiam *A*  
 V, 49 auctorem *cett.* : auctore *A*  
 IX, 46 donatore *cett.* : dominatore *A*  
 XII, 18 po(e)nitentia *cett.* : potentia *A*  
 XI, 18 post *om.* *A*  
 XII, 23 prohibet *cett.* : prohibent *A*  
 XII, 39 ingressus *cett.* : ingredere *A*  
 XVI, 16 mutabilitate *A* : mobilitate *cett.*  
 XVI, 21 fortitudine *cett.* : formidine *A*

## III. Variantes où P est seul face au reste de la tradition

P étant beaucoup plus éloigné dans le temps et contenant beaucoup de corrections arbitraires, présente un texte très différent de A, ce qui pourrait s'expliquer par la présence d'au moins un intermédiaire  $\epsilon$  entre  $\alpha$  et P ainsi que par sa copie tardive.

### a. Variantes propres à P

I, 45 domu *A K M* : domum *H* domui *P* domo *B W N*  
 II, 5 in aliis *cett.* : ipsum *P*  
 II, 23 poscit *cett.* : possit *P*  
 II, 24 uesanae *A H B N K M* : uesaniae *W* uesanie *P*  
 II, 27 a malo *cett.* : in malo *P*  
 II, 28 clementia *cett.* : clementi *P*  
 III, 17 credebatur *cett.* : credatur *P*  
 IV, 2 sapientia *cett.* : sapientiae *P*  
 IV, 10 studioso *cett.* : studiose *P*  
 IV, 20 dilexit *cett.* : amauit *P*  
 IV, 22 docile *cett.* : docibile *P*  
 IV, 24 pepercit *cett.* : recepit *P*  
 IV, 30 longos *cett.* : longe *P*  
 IV, 35 inclita *cett.* : indita *P*  
 IV, 36 exposcant *cett.* : exposcat *P*

V, 14 perornatur *cett.* : perornetur *P*  
 VI, 22 conuersando *cett.* : uiuendo *P*  
 VII, 5 amici *cett.* : amices *P*  
 VIII, 1 nonnulla *cett.* : non *P*  
 VIII, 17 recta *cett.* : recte *P*  
 VIII, 40 missus *cett.* : missis *P*  
 IX, 10 prudentium *cett.* : prudentum *K* prudentiorum *P*  
 X, 5 exaltatio *cett.* : exultatio *P*  
 XI, 10 synodales *cett.* : synodalis *P*  
 XI, 18 utilitas *cett.* : utilitatis *P*  
 XI, 21 gloriabatur *cett.* : gloriebatur *P*  
 XI, 22 gentibus *cett.* : gentilibus *P*  
 XI, 25 mos *cett.* : mox *P*  
 XII, 9 absconso *cett.* : abscondo *P*  
 XII, 27 sanguinis pretiosi *cett.* : precioso sanguinis *P*  
 XII, 55 clarebant *cett.* : clarescebant *P*  
 XIII, 6 humana namque natura *cett.* : humanamque naturam *P*  
 XIII, 18 iram *cett.* : iam *P*  
 XIII, 25-26 seu uindictae *cett.* : seuum dicte *P*  
 XV, 20 multos *cett.* : uultum *P*  
 XVI, 33 saepe consolatur *cett.* : consolatus saepe *P*

b. Omissions propres à P

I, 39 quam *om.* *P*  
 II, 23 ratio *om.* *P*  
 II, 34 est *om.* *P*  
 III, 40 superno iuuamine *om.* *P*  
 V, 20 pulchritudinem *om.* *P*  
 VI, 2 tempestatum *om.* *P*

**IV. Nombreuses variantes propres à H**

H se rapproche de A et P par la présence des poèmes. Cependant, les nombreuses variantes où A et P sont seuls face à l'ensemble des autres manuscrits rattachent H à la famille de B W N K M, de plus on ne trouve pas de leçons communes à A P et H, ce qui exclut H de la branche de A et de P. Cependant, H a un statut à part dans sa branche : en plus d'être le seul à présenter un texte avec poèmes, étant donnée la date de copie très antérieure aux manuscrits B W N K M, H se situe plus près dans le temps de A que des autres manuscrits. Les leçons communes à H B W N K M suggèrent la présence d'un intermédiaire  $\beta$ , qui devait contenir les poèmes recopiés par H, dont H n'a reproduit que les deux premiers chapitres. Ce fait, à lui seul, permet d'exclure la possibilité d'une dépendance des manuscrits B W N K M à l'égard de H, puisque ceux-ci contiennent la suite du texte. On suppose donc que  $\alpha$  et  $\beta$  présentaient un texte complet, ce qui explique que A, P et H aient eu le texte avec poèmes.

Il doit y avoir eu par la suite un intermédiaire  $\gamma$ , qui a choisi de ne pas reproduire les poèmes, ce qui explique leur absence des manuscrits B W N K M, ainsi que les leçons communes à ces manuscrits.

a. Variantes

I, 4 accenditur *cett.* : succenditur *H*

I, 7 temporalis *cett.* : tempore *H*  
I, 8 de *cett.* : dei *H*  
I, 9 summi *cett.* : summo *H*  
I, 21 preces *cett.* : depreces *H*  
I, 45 ille *cett.* : illo *H*  
I, 46 domini *cett.* : domino *H*  
II, 1 dignitatis *cett.* : potestatis *H*  
II, 17 minime *cett.* : punire me *H*  
II, 23 nunc *cett.* : tunc *H*  
II, 27 bona *cett.* : bonum *H*  
II, 31 decreta *cett.* : dei recta *H*

b. Omissions

I, 6 [caetera]que *om.* *H*  
I, 23 meum *om.* *H*  
II, 17 enim *om.* *H*

c. Transpositions

I, 15 christiani sunt *transp.* *H*

d. Additions

II, 1 *post* semet *add.* ipsum *H*

**V. Variantes qui unissent B W N face à K M (dans leur branche), ou au reste des manuscrits laissant présumer un intermédiaire commun δ**

a. Variantes

I, 45 domu *A K M* : domum *H* domui *P* domo *B W N*  
II, 3 intelligat *A P K M* : intellegat *H* intelligit *B W N*  
II, 3 qui *A H P M* : si *B W N* cum *K*  
II, 19 legi *A H P K M* : legis *B W N*  
III, 15 et *A P K M* : ut *B W N*  
VI, 23 deuulganda *A P K M* : diuulganda *B W N*  
XIII, 12 occisi *A B<sup>2</sup> P K M* : occisa *B<sup>1</sup> W N*  
XIII, 26 habeat *A P K M* : habeatur *B W N*  
XV, 2 quam *B W N* : sed *K om.* *A P M*

b. Additions

II, 21 *ante* dominari *add.* debet *B W N* decet *K M*

c. Omissions

IV, 32 quod *A P K M* : *om.* *B W N*

**VI. Dans le groupe B W N variantes propres à chacun, rendant impossible toute filiation de l'un par rapport aux autres**

**- Variantes propres à B**

a. Variantes

I, 31 fideliter *cett.* : feliciter *B*  
II, 5 stricte *cett.* : districte *B*  
III, 16 proueniunt *cett.* : proueniant *B*  
III, 18 transfertur *cett.* : transferatur *B*  
III, 38 iniusta *cett.* : iniustitiam *B*  
V, 43 deluens *A P K* : diluens *B* deducens *W N M*  
VI, 25 ignorauerit *cett.* : ingnorauit *B*  
VII, 6 uel *cett.* : uidelicet *B*  
VII, 11 debeat *cett.* : decebat *B*  
XI, 25 christianus *cett.* : christianis *B*  
XI, 53 praesentis *cett.* : praesentem *B*  
XII, 31 remeaut *cett.* : remeabat *B*

b. Additions

I, 2 *post* omnipotenti *add.* deo *B*  
IV, 6 *ante* religionis *add.* scilicet *B*  
IV, 24 *ante* postulasti *add.* inquit *B*  
V, 12 [aliorum]que *add.* *B*  
V, 20 *ante* quem *add.* et *B*  
V, 24 *ante* qui *add.* et  
V, 39 *ante* uenit *add.* ut *B*  
VI, 10 ac [talium] *add.* *B*  
XI, 22 *ante* quibus *add.* et *B*

c. Transpositions

I, 35 praefatus salemo domino *transp.* *B*

**- Variantes qui unissent W et N face à B**

III, 30 extitit *A B P K M* : exstitit *W N*  
IV, 40 gubernabit *A B P K M* : gubernauit *W N*  
IX, 16 Christus *A B P K M* : Christe *W N*  
XIII, 18 iusti *A B P K M* : iniusti *W N*

**- Variantes propres à W, qui excluent une dépendance de K et M à l'égard de W**

a. Variantes

II, 20 posuerunt *cett.* : constituerunt *W*

II, 24 uesanae *A H B N K M* : uesaniae *W* uesanie *P*  
 II, 28 bonis *cett.* : bonos *W*  
 III, 19 inormis *cett.* : enormis *W*  
 III, 27 tribuit *cett.* : tribuere *W*  
 IV, 23 postulare *cett.* : postulasset *W*  
 V, 12 agri *cett.* : agrorum *W*  
 V, 31 quoniam *cett.* : quo *W*  
 VI, 4 autem *cett.* : namque *W*  
 VIII, 42 itaque *cett.* : namque *W*  
 XI, 12 sacerdotum *cett.* : sacerdotium *W*

b. Omissions

Praef. 9 *post* spectat *incipit* *W*  
 III, 17 bo[nos] *om.* *W*  
 VI, 6 disponit *om.* *W*  
 VI, 33 bonus *om.* *W*  
 IX, 41 *post* boni principis *finitur capitulum IX in* *W*  
 XVII, 33-42 neque<sup>2</sup> — uictoriam *om.* *W*

c. Transpositions

IV, 28 cunctis regibus *transp.* *W*

- **Variantes unissant B et N**

XI, 19 *ante* auctoritate *add.* si *B N*  
 XIII, 6-7 quoque passionum *transp.* *B N*

- **Variantes propres à N**

a. Variantes

I, 7 perornent *cett.* : perornet *N*  
 I, 9 pius *cett.* : quis *N*  
 I, 21 preces *A B W P K M* : depreces *H* deprecationem *N*  
 I, 26 ministrum *cett.* : ministerium *N*  
 III, 15 eueniunt *cett.* : conueniunt *N*  
 III, 15 habituros *cett.* : habitaturos *N*  
 III, 17 credebatur *cett.* : credatur *N*  
 IV, 11 qui *cett.* : cui *N*  
 IV, 22 cum *cett.* : dum *N*  
 V, 1 gerit *cett.* : habet *N*  
 V, 2 in superioribus *cett.* : superius *N*  
 V, 12 ministrabat *cett.* : ministrabit *N*  
 VI, 6 nauim *cett.* : nauem *N*  
 VI, 10 talium *cett.* : totalium *N*  
 VI, 11 tales *cett.* : totales *N*  
 VII, 8 in illo *A B W P M* : nullo *N K*  
 VII, 12 reticeantur *cett.* : reiciantur *N*

VIII, 18 *norunt cett.* : *nolunt N*  
 VIII, 39 *papam cett.* : *papa N*  
 IX, 44 *praesumunt A B W P K* : *praesumant N M*  
 IX, 47 *indeptione A B W P* : *adeptione N intencione K M*  
 X, 7 *stabilitatem gloriae cett.* : *stabilitatis gloriam N*  
 XI, 13 *mandata cett.* : *mandatum N*  
 XIII, 2 *passionem cett.* : *passiones N*  
 XIII, 7 *iustoque cett.* : *iniustosque N*

b. Additions

II, 34 *post regum add.* *et dominus N*  
 XII, 18 *ante iniustam add.* *multam et N*  
 XII, 72 *post correction add.* *presbiteri N*

c. Omissions

III, 5 *per[durat] om. N*  
 III, 40 *superno iuuamine om. N*  
 IV, 11 *illud om. N*  
 IV, 19 *terrarum om. N*  
 IV, 30 *Dauid om. N*  
 XII, 2 *ipse om. N*  
 XII, 4 *esse om. N*  
 XII, 13 *iam om. N*  
 XII, 16 *et reliqua om. N*  
 XII, 18 *milium om. N*

- **Variantes qui unissent B et W face à N**

V, 46 *omnia mihi transp. B W*  
 V, 50 *post offerebat add.* *1 Co. 2, 9 B W*  
 VIII, 42 *intulit mortem transp. B W*  
 X, 5 *populos A P N K M* : *populo B W*  
 XVI, 2 *refugere A P N K M* : *resurgere B W*

Après  $\beta$  on suppose deux branches différentes : H ayant conservé les poèmes mais n'ayant copié que les deux premiers chapitres, et l'intermédiaire  $\gamma$  contenant l'ensemble du *Liber* sans les poèmes. De  $\gamma$  proviennent sans doute l'intermédiaire  $\delta$ , d'une part, qui explique les leçons communes de B, W et N, ainsi que les manuscrits K et M, d'autre part.

K et M sont deux manuscrits très proches par leur origine puisque tous deux ont été copiés dans les années 1480 à l'abbaye de Cologne par l'abbé Adam Meyer, ils offrent cependant des copies du texte très dissemblables : K présentant de nombreuses et importantes lacunes, mais ne reproduisant pas les leçons de M, ils n'ont pas pu être copiés l'un sur l'autre. De plus, ils ne peuvent pas avoir été copiés à partir de W ou de N, ces derniers présentant des leçons absentes de K et de M et N ayant des lacunes qui ne se trouvent pas dans K et M. L'hypothèse de

Schlechter selon laquelle Adam Meyer aurait fait copier K et M sur N à Liesborn<sup>346</sup> doit donc être écartée.

## VII. Variantes communes à K M qui ne sont pas à la fois communes à B W N

III, 7 arcuato *A B W N P* : arcuto *K M*  
VI, 42 et gloria *A B P* : gloriosa *W N* et gloriosa *K M*  
IX, 47 indeptione *A B W P* : adeptione *N* intencione *K M*  
XIII, 8 legentium *A B W N P* : gentium *K M*  
XV, 42 con[scriptor] *om.* *K M*  
XVI, 1 regnantibus *A P B W N* : rogantibus *K M*

## VIII. Variantes propres à K rendant impossible une dépendance de M par rapport à K

### a. Variantes

I, 21 orationem *cett.* : orationes *K*  
II, 3 qui *A H P M.* : si *B W N* cum *K*  
III, 8 qua *cett.* : quali *K*  
III, 26 rex *cett.* : princeps *K*  
IV, 20 decoris eius *cett.* : forme illius *K*  
IV, 35 regibus *cett.* : principibus *K*  
VII, 1 exposcit *cett.* : deposcit *K*  
VII, 8 uel *cett.* : aut *K*  
VII, 12 imperator *cett.* : princeps *K*  
VIII, 2 pessimo *cett.* : pessima *K*  
VIII, 4 reges *cett.* : principes *K*  
VIII, 5 sicut *cett.* : ut *K*  
VIII, 13 et *cett.* : sed *K*  
VIII, 19 loquitur dicens *cett.* : dicit *K*  
VIII, 51 consequenti *cett.* : consequente *K*  
IX, 10 prudentium *A B W N M* : prudentum *K* prudentiorum *P*  
IX, 14 abundans *B W N P M* : abundas *A* habens *K*  
IX, 37 rege *cett.* : principe *K*  
XI, 4 cognoscitur *cett.* : agnoscitur *K*  
XI, 19 propagatur *cett.* : propagantur *K*  
XI, 28 regem *cett.* : principem *K*  
XI, 41 quibus *cett.* : cui *K*  
XI, 56 sempiternae *cett.* : supernae *K*

### b. Transpositions

III, 6 similitudinem mediocriter *transp.* *K*  
III, 15 praesumebant se *transp.* *K*

---

<sup>346</sup> SCHLECHTER A. 2009, p. 323 : « Die Vorlage für seine beiden Widmungshandschriften des *Liber de rectoribus Christianis* von Sedulius Scottus fand Adam Meyer im Liesborner Codex ; mit der Reform dieses Klosters war er um 1464 durch den Bischof von Münster betraut worden. »

IV, 3 populus tunc *transp. K*  
VI, 5 oporteat Deo magis *transp. K*  
VIII, 24 temporalis uita *transp. K*

c. Omissions

V *om. K*  
VI, 6 feliciter *om. K*  
VI, 15 consiliarios *om. K*  
VI, 28 poenitentia — consilia *om. K*  
VII, 6 uel detestabiles *om. K*  
VII, 10 fieri *om. K*  
VII, 11 et optimus *om. K*  
VIII, 19-21 dolosi — eorum *om. K*  
VIII, 14-15 omnem — discordiam *om. K*  
VIII, 35-36 quippe — dederunt *om. K*

d. Additions

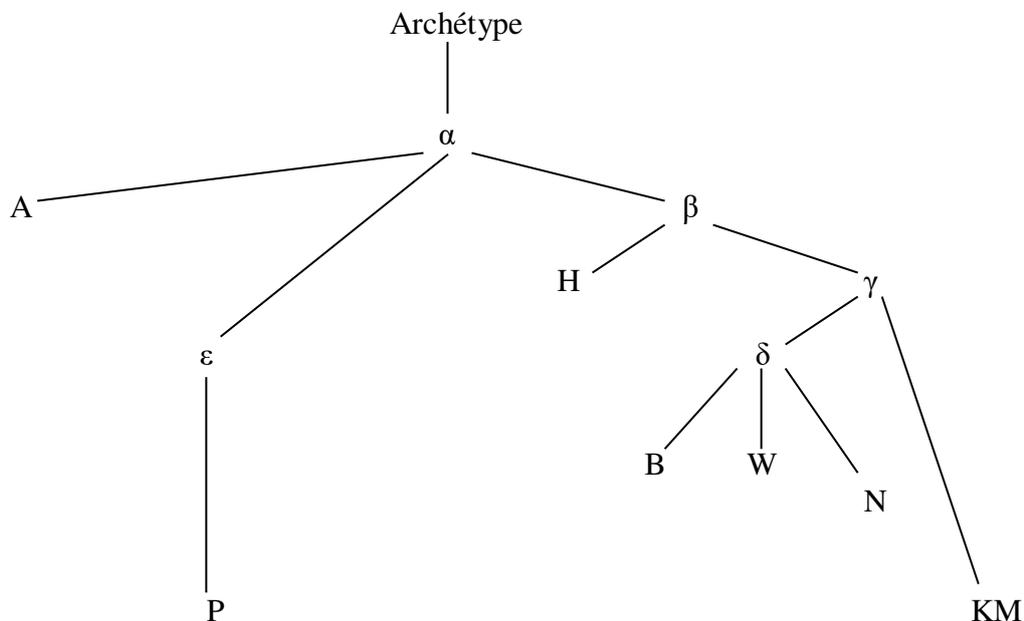
VII, 13 et [indisciplinatione] *add. K*  
XI, 28 *post* cautum *add. etiam K*  
XIII, 12 *post* septem *add. enim K*

**IX. Variantes propres à M rendant impossible une dépendance de K par rapport à M**

I, 5 ut quem *cett. : utque M*  
I, 26 non *cett. : nisi M*  
I, 32 hinc *cett. : et ideo M*  
III, 6 ostendit *cett. : ostendat M*  
V, 35 quod *cett. : qui M*  
V, 48 non eris *cett. : noueris M*  
V, 50 suo *cett. : sue M*  
VI, 21 qui *cett. : quia M*  
VIII, 13 dicit *cett. : ait M*  
VIII, 35 exitum *cett. : exitu M*  
VIII, 38 uinctis *cett. : uinctus M*  
IX, 15 amplectitur *cett. : complectitur M*  
XI, 55 aemulus *cett. : aemulis M*  
XII, 3 recognoscat *cett. : recognoscit M*  
XII, 31 deflens *cett. : flens M*

## CONCLUSION, *STEMMA CODICUM* ET PRINCIPES D'ÉDITION

Le précédent relevé permet de dresser le stemma suivant :



Pour ce qui est de l'établissement du texte, c'est le manuscrit A qui a été privilégié, complété, en ce qui concerne les poèmes, par le manuscrit P : A offrant le texte le plus proche de l'archétype et P le seul texte contenant tous les poèmes. Nous avons donc conformé, dans la mesure du possible, le texte établi ici, son orthographe et sa ponctuation, avec celui du manuscrit A dans un souci de fidélité au témoin le plus ancien et le plus proche de l'original. Sans avoir la prétention de retrouver le texte « pur » originel, nous avons tout de même tenté de nous en approcher au mieux et le plus fidèlement possible.

Dans un souci de clarté et de précision, nous avons choisi de rédiger un apparat positif rapportant la leçon retenue devant la ou les leçons rejetées. C'est seulement dans le cas de simples variantes orthographiques que nous avons utilisé un apparat négatif, qui ne présente que les variantes rejetées.

Nous avons choisi de ne pas faire figurer chaque variante orthographique afin de ne pas alourdir inutilement la lecture de l'apparat. L'objet de ce travail n'étant pas l'étude des évolutions orthographiques à travers les âges, nous n'avons fait figurer que les cas étonnants et notables. Ainsi, les formes banales comme *tiranorum*, *obtimos*, *diicit/dejicit*, les diphtongues comme *quae* (pour *que*) etc. n'ont pas été signalées dans l'apparat.

De la même façon et pour les mêmes raisons, nous n'avons pas non plus relevé les *marginalia*, si cela ne concernait pas des corrections, des additions après oubli ou des variantes. Le scribe du manuscrit B, par exemple, a l'habitude d'inscrire dans les marges des mots-clés ou les noms des personnages cités dans le corps du texte. Cela n'a pas été mentionné dans l'apparat.

Enfin, pour permettre une comparaison entre notre édition et celles de nos prédécesseurs, nous avons fait figurer dans l'apparat les leçons des différents éditeurs quand celles-ci différaient des nôtres (Vögelin, Mai/Migne, Hellmann et Dyson).



-

### *Conspectus siglorum*

- **A**, Bremen, Staats-und Universitätsbibliothek, msc 0036, ff° 18v-62r IX<sup>e</sup> -X<sup>e</sup>
- **P**, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Pal. Lat. 591, ff° 99r-130r XV<sup>e</sup>
- **H**, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Helmst. 454 (488), ff°132v-138v X<sup>e</sup>
- **B**, Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin - Preußischer Kulturbesitz, theol. Lat. 2°368 (Rose 702), ff° 77v-96v XII<sup>e</sup>
- **W**, Baltimore, M. D., Walter Art Museum, W 12, ms. 384, ff° 1-116 XII<sup>e</sup>
- **N**, Paris, BNF, lat. 6779, ff° 1-79 XIII<sup>e</sup>
- **K**, Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, H 65, ff° 26r-61v XV<sup>e</sup>
- **M**, Paris, BNF, lat. 10677, ff° 145r- 186v XV<sup>e</sup>



## **TEXTE ET TRADUCTION**

**INCIPIIT PRAEFACIO OPERIS SVBSEQUENTIS.**

Omne ministerium trifido quod praeminet orbe  
Arte gubernandum ; sunt artis plurima dona.  
Omnicreans dominus terras, mare, sidera, caelos  
Arte creat, totum pulchrum regit arteque mundum.  
5 Artibus egregiis sapientia celsitonantis  
Praeposuit hominem cunctis animalibus orbis.  
Ars curram regitat, naues ars rite gubernat,  
Atque triumphalis res artem bellica spectat.  
10 Indiget artis opis sic et res publica, felix  
Esse queat rectore bono populoque beato.  
Ob hoc caelestum transcurrens prata librorum  
Florida congressi uobis, rex inclite, sarta,  
Quae capitis uestrae mentis diadema perornent  
15 Sceptraque glorificent Christi dominantia nutu,  
Atque salutiferas diuini dogmatis herbas  
Pollice decerpsi nardo redolente calathis :  
Sumite de liquidis Israel fontibus undas  
Quae satient bibulum praedulci rore palatum !  
20 Gloria nam regum, nitidis et stemmata sceptris  
Dogmata sunt Domini nec non exempla priorum  
Gestaque nobilium procerum famosa per orbem.  
Artibus his uigeat uestri res publica uictrix  
Atque gubernetur multis feliciter annis,  
25 Donec sideream uos ascendatis in aulam,  
Iuste regnantum qua perpes gloria pollet.

**EXPLICIT PRAEFATIO.**

30 Tecum principium, finis rex Christeque, tecum ;  
Alpha operis famuli sis, Deus, ωque tui.

Incipit — ωque tui. *om. A Vögelin* || **Hunc titulum** habent *BM* : operis praefatio *transp. P edd. deest in N praefatio Hellmann*

**Praef. 3** caelos *P B M* : celum *N* || **5** egregiis *P N M* : egregiis *B* || celsi tonantis *P M* celsa Tonantis *Migne* || **9** post spectat *incipit W* || opis *BWN* : opes *PM* apes *Migne* || **11** caelestum *BWN M* : celestium *P* || transcurrens *ex* percurrens *corr. s. l. B* || **12** inclite *BWN M* : inclita *P* inclita *Migne Dyson* || **13** uestre *ex* uestri *corr. B* || mentis uestre *transp. N* || **18** satient *BWN M* : satiente *P* || palathum *P* || **19** stemmata *P BWN* (stemmata) : stemmate *M* || **27** Explicit praefatio *deest in BWN* || **30** sis *BWN M* : si *P* || oque *M* uque *Migne*

## PREFACE DE L'OUVRAGE QUI SUIV

Tout ministère<sup>347</sup> prééminent<sup>348</sup> dans le triple univers<sup>349</sup>  
Doit être assuré avec art<sup>350</sup> ; nombreux sont les dons de l'art.  
Le Seigneur, créateur de toutes choses, terres, mer, astres et cieux,  
Crée avec art, et c'est avec art qu'il dirige toute la beauté du monde.  
Avec un art éminent, la sagesse du Haut-Tonnant  
A placé l'homme devant tous les animaux de l'univers.  
L'art dirige le char, l'art assure la bonne course des navires<sup>351</sup>,  
Et point de triomphe à la guerre sans attention à l'art.  
Il faut le secours de l'art pour qu'un État soit prospère,  
Avec un bon souverain et un peuple heureux.  
À cette fin, des livres célestes parcourant les prés  
Fleuris<sup>352</sup>, j'ai rassemblé pour vous, ô roi<sup>353</sup> splendide, des guirlandes  
Pour orner d'un diadème la tête de votre esprit  
Et glorifier les sceptres qui dominant avec l'assentiment du Christ.  
Puis des herbes salutaires du dogme divin,  
Cueillies d'un pouce exhalant le nard<sup>354</sup>, j'ai fait des corbeilles.  
Puisse aux sources limpides d'Israël les ondes<sup>355</sup>  
Qui étancheront d'une douce rosée votre palais assoiffé.  
Car la gloire des rois et les guirlandes des sceptres brillants,  
Ce sont les dogmes du Seigneur ainsi que les exemples des Anciens  
Et les exploits, fameux de par le monde, des nobles dignitaires.  
Voilà les arts qu'il faut pour que soit florissant votre État victorieux,  
Et qu'il soit gouverné dans la félicité de nombreuses années,  
Jusqu'à ce que vous montiez à la cour étoilée,  
Où brille sans fin la gloire de ceux qui règnent avec justice.

## FIN DE LA PREFACE

Avec toi tout commence, ô Christ roi, et tout finit avec toi.  
Sois l'alpha de l'œuvre de ton serviteur, ô Dieu, et son oméga<sup>356</sup>.

<sup>347</sup> « Ministère » s'entend comme « fonction, charge exercée » mais *ministerium* dans ce contexte fait aussi référence à l'expression *Dei minister* dans *Rom.* 13, 4 que l'on retrouvera par la suite.

<sup>348</sup> Cf. PRUDENCE, *Cathemerinon* XI, 109 : *Praeminens meritis*.

<sup>349</sup> L'expression « triple univers » (*trifido orbe*), utilisée par SEDULIUS, peut faire référence aux trois éléments : l'air, la terre et l'eau. Elle peut aussi désigner les trois parties de la terre : l'Europe, l'Afrique et l'Asie. L'Europe est désignée comme *tertia pars orbis* dans le *Waltharius* I, 1-3, alors que dans un poème de THEODOFRID DE CORBIE (*Versus de Asia et de universi mundi rota* 1, 3 ; *MGH, Poet.* IV, 2.3, p. 549), c'est l'Asie qui est située *in tertiaque parte orbis*.

<sup>350</sup> Le terme *ars* désigne une technique, un savoir-faire auquel il est nécessaire d'être formé, initié. Tout comme il existe un *ars dicendi* ou encore un *ars amandi*, auquel Sedulius fait référence un peu plus bas (cf. n. 5), *ars* suppose ici que l'œuvre est un *ars regendi* ou *gubernandi*.

<sup>351</sup> Cf. OVIDE, *Ars amandi* I, 3.

<sup>352</sup> Cf. SEDULIUS, *In argumentum sec. Matthaeum expositiuncula* (PL 103, col. 273) ; ALCUIN, *Commentaria in Ioanis euangelium* (MGH, Ep. IV, p. 357) ; JONAS D'ORLEANS, *De Institutione Laicali* (MGH, Ep. V, p. 347) ; ANGELOME DE LUXEUIL, *Lettre de dédicace à Lothaire I* (MGH, Ep. V, p. 627) ; RABAN MAUR, *Praefatio in Danielelem* (MGH, Ep. V, p. 468).

<sup>353</sup> Il s'agit vraisemblablement de Charles le Chauve.

<sup>354</sup> Cf. OVIDE, *Fastes* 5, 255.

<sup>355</sup> Cf. *Is.* 12, 3 : *haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris*.

<sup>356</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Carm. Pasch.* III, 287. Le symbole de l'Alpha et de l'Oméga, exprimé à trois reprises dans le livre de l'*Apocalypse* de Jean, est un symbole christologique rappelant l'omnipotence de Dieu, une façon, pour Sedulius, de placer son « miroir des princes » sous ce signe sacré. La littérature carolingienne y fait plus que

## INCIPIVNT CAPITVLA EIVSDEM LIBRI.

- I. De eo quod pium rectorem, accepta potestate regali, primum dignos Deo et sanctis ecclesiis honores dicare oportet.
- II. Qualiter rex orthodoxus semet ipsum regere debet.
- III. Qua arte et industria momentaneum regnum stabiliri potest.
- 5 IV. De regia potestate non tam opibus et fiducia fortitudinis quam sapientia cultuque pietatis perornanda.
- V. Quanta sacri moderaminis sollicitudo erga uxorem et liberos propriosque domesticos ab eodem est exhibenda.
- VI. Quales consiliarios et amicos bonum principem habere decet.
- 10 VII. Quae res malos principes faciat.
- VIII. De auaris et impiis regibus, et quanta per eosdem populum mala uel ipsos ultio diuina consequitur.
- IX. De rege pacifico atque clementi uel quibus danda sunt beneficia.
- X. Quot columnis regnum iusti regis sustentatur.
- 15 XI. De eo quod bonus princeps ecclesiasticis causis beniuola intentaque sollicitudine fauere debeat et de synodalibus conuentibus.
- XII. De eo quod saluberrimis antistitum admonitionibus et correptionibus pio rectori obtemperare sit gloriosum.
- XIII. De zelo boni rectoris rationabili ac pietati permixto.
- 20 XIV. De duce Christiano, non in sua nec in suorum fortitudine, sed in Domino confidat.
- XV. De eo quod imminentibus hostium bellorum fragoribus diuinum sit implorandum auxilium.
- XVI. De aduersis si forte contigerint.
- XVII. De non superbiendo post oblatam etiam ab hostibus pacem seu prostratos hostes.
- XVIII. Gratiarum actiones ac beniuola uota post pacem seu uictoriam Deo reddenda.
- 25 XIX. De priuilegiis sanctae matris ecclesiae a pio rectore conseruandis, ac dignis ecclesiarum praepositis atque ministris.
- XX. Quanta ignominia superbos qualisque uel quanta gloria hic et in futuro principes orthodoxos comitatur.

**Capitula 3** post orthodoxus add. primum BWN KM Hellmann Dyson || debet cett. : debeat B || 6 post perornanda add. est K || 7 Capitulum quintum om. K qui capitulo sexto numerum V dat etc. || 9 consiliarios cett. : consiliarii P || 10 principes malos transp. N || faciat cett. : facit M || 11 et codd. : vel Migne || regibus cett. : principibus K || 13 rege cett. : principe K || quibus uel transp. B || sunt cett. : sint N || 14 regnum codd. : reguum Migne || regis cett. : principis K || sustentatur WN KM : sustentantur A B sustantur P || 16 de om. P Migne Dyson || 17 antistitum om. K || 19 pietati codd. Vögelin : pietate Migne Hellmann Dyson || permixto cett. : permixta P || 20 post christiano add. ut Vögelin Migne Dyson || confidat cett. : confidendo B || 21 hostium codd. : hostium et Vögelin hostilium Migne Hellmann Dyson || 24 ante gratiarum add quod B || actiones om. P Migne || post reddenda add. sint B || 25 a AP BWN : ac KM || 27 ignominia cett. : ignominio P

---

jamais allusion (cf. F. CHATILLON, 1955a, « Arbiter omnipotens et le symbolisme de l'Alpha et de l'Oméga », dans R.M.A.L., 11, n°1-2, p. 28).

## TITRE DES CHAPITRES DU MÊME LIVRE

- I. Du fait qu'un souverain pieux, après avoir reçu le pouvoir royal, doit en premier lieu vouer à Dieu et aux saintes églises de dignes honneurs.
- II. De la façon dont un roi orthodoxe doit se gouverner lui-même.
- III. Par quel art et quelle habileté un règne chancelant peut être stabilisé.
- IV. Du pouvoir royal qu'il faut orner non pas tant de richesses et du gage de la force que de la sagesse et du culte de la piété.
- V. Quel souci d'une sainte conduite un roi doit montrer vis-à-vis de son épouse, de ses enfants et de ses propres serviteurs.
- VI. Quels conseillers et amis un bon prince doit avoir.
- VII. Ce qui fait les mauvais princes.
- VIII. Des rois cupides et impies, et des grands maux dont la vengeance divine, par leur faute, poursuit le peuple et eux-mêmes.
- IX. Du roi pacifique et clément ; ou de ceux à qui doivent être accordés les bienfaits.
- X. Combien de colonnes soutiennent le règne d'un roi juste.
- XI. Du fait qu'un bon prince doit favoriser les affaires ecclésiastiques avec une sollicitude bienveillante et attentive ; et des assemblées synodales.
- XII. Du fait qu'il est glorieux, pour un souverain pieux, de se conformer aux avertissements et aux reproches si salutaires des évêques.
- XIII. Du zèle d'un bon souverain mêlé de raison et de piété.
- XIV. Du chef chrétien, qui ne doit pas se fier en sa force ni en celle des siens mais en son Seigneur.
- XV. Du fait que, devant le fracas imminent des guerres menées par les ennemis<sup>357</sup>, il faut implorer le secours divin.
- XVI. De l'adversité, si par malheur elle arrive.
- XVII. Du fait qu'il ne faut pas s'enorgueillir après la paix, même demandée par les ennemis, ou après la défaite des ennemis<sup>358</sup>.
- XVIII. Les actions de grâce et les vœux dévoués qu'il faut rendre à Dieu après la paix ou la victoire.
- XIX. Des privilèges de notre sainte mère l'Église qui doivent être maintenus par le pieux souverain, et des dignes intendants et ministres de l'Église.
- XX. Quelle infamie accompagne les orgueilleux, et quelle grande gloire accompagne, dès maintenant et à l'avenir, les princes orthodoxes.

---

<sup>357</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXII, 44, extrait d'OROSE, *Historiae* V, 23, 1.

<sup>358</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXII, 62, extrait d'OROSE, *Historiae* II, 5, 7.

**INCIPIT LIBER SEDVLII DE RECTORIBVS CHRISTIANIS ET  
CONVENIENTIBVS REGVLIS, QVIBVS EST RES PVBLICA RITE  
GVBERNANDA.**

I

[De eo quod pium rectorem, accepta potestate regali, primum dignos Deo et sanctis ecclesiis honores dicare oportet.]

Postquam regale sceptrum regnique gubernacula rector christianus susceperit, primum quidem gratiarum actiones atque condignos Omnipotenti sanctaeque ecclesiae honores oportet ut rependat. Res etenim publica tunc suo initio pulcherrime consecratur, cum regia sollicitudo et sacra deuotio sancto superni regis timore simul et amore accenditur ; cumque de gloriosa  
5 ecclesiae utilitate prouido consilio procuratur ; ut, quem regalis purpura caeteraque regni insignia exterius condecorant, eundem laudabilia uota erga Deum et sanctam eius ecclesiam interius perornent ; quia nimirum ad temporalis regni fastigium tunc insigniter ascenditur, cum de omnipotentis regis gloria et honore pio studio pertractatur.

Pius itaque princeps *summi dominatoris omnium* uoluntati et sanctis praeceptis oboedire  
10 magnopere studeat, cuius superna uoluntate atque ordinatione se ad culmen regiminis ascendisse non dubitat, testante apostolo qui ait : « *Non est potestas nisi a Deo; quae autem a Deo sunt, ordinata sunt.* »

*Hunc titulum habent AP BW KM : Sedulii de rectoribus christianis CL VIII H titulum om. N || Sedulii om. BW KM || et regulis AP BW M : atque de regulis K || convenientibus om. BW KM || rite om. M*

**I, 1** sceptrum *ex sepptum corr. B* regale sceptrum [regni]que *om. K || 2 post* omnipotenti *add. deo B || 3* rependat *cett. : rependant A || 4* accenditur *cett. : succenditur H || 5* ut quem *cett. : ut que M utque Vögelin || [caetera]que om. H || 6* eius *om. P Migne Dyson || 7* perornent *cett. : perornet N || temporalis cett. : tempore H || 8* de *A BWN KM : dei H om. P Migne Dyson || et honore cett. : et honor H Dyson vel honor Migne || 9* pius *cett. : quis N || summi cett. : summo H || dominatoris codd. : Donatoris Migne Dyson || oboedire praeceptis transp. N || 10* magnopere *cett. : manopere H || 11-12* a Deo sunt ordinata sunt *A<sup>2</sup>P KM : a Deo sunt ordinata A<sup>1</sup> sunt a Deo ordinata sunt H BWN Vögelin (qui ordinatae scrips.) Dyson*

**ICI COMMENCE LE LIVRE DE SEDULIUS  
SUR LES SOUVERAINS CHRÉTIENS ET LES RÈGLES APPROPRIÉES  
NÉCESSAIRES AU BON GOUVERNEMENT D'UN ÉTAT<sup>359</sup>.**

I

[Du fait qu'un souverain pieux, après avoir reçu le pouvoir royal, doit en premier lieu vouer à Dieu et aux saintes églises de dignes honneurs.]

Après avoir reçu le sceptre royal et le gouvernail du royaume<sup>360</sup>, il faut en tout premier lieu que le souverain chrétien offre en retour des actions de grâce et des honneurs dignes du Tout-Puissant<sup>361</sup> et de sa sainte Église. En effet, la plus belle consécration<sup>362</sup> pour un État<sup>363</sup> à sa naissance, c'est lorsque la sollicitude et la pieuse dévotion du roi sont enflammées à la fois par une crainte et un amour saints du Roi d'en haut<sup>364</sup> et lorsque, dans le glorieux intérêt de l'Église, on veille prudemment à ce que celui que décorent au dehors la pourpre royale et les autres insignes du pouvoir royal<sup>365</sup> soit aussi orné à l'intérieur par des vœux de louange envers Dieu et la sainte Église ; car assurément on n'est porté au faite insigne<sup>366</sup> du pouvoir royal temporel que lorsqu'on se préoccupe avec un zèle pieux de la gloire et de l'honneur du Roi Tout-Puissant.

C'est pourquoi le prince pieux doit s'appliquer vivement à obéir à la volonté et aux saints préceptes du maître souverain de toutes choses<sup>367</sup> ; c'est par sa volonté céleste et son ordination qu'il a gravi, il le sait, le sommet du gouvernement, ainsi que l'atteste l'Apôtre, qui dit : « Il n'est point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et tout ce qui vient de Dieu a été ordonné par Lui<sup>368</sup>. »

---

<sup>359</sup> Comme le signale H. H. ANTON, *Die Fürstenspiegel des frühen und hohen Mittelalters*, Darmstadt, 2006, p. 103, n. 4, le terme de *regulae* met à la fois l'accent sur les normes éthiques et sur les aspects techniques et administratifs du devoir des princes.

<sup>360</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXII, 9, extrait de BEDE, *Historia Eccl.* II, 5. Selon H. H. ANTON, *Die Fürstenspiegel*, p. 103, n. 5, l'allusion à un début de gouvernement sans onction de l'Église cadre bien avec le cas de Lothaire II (voir sur ce point H. H. ANTON, « Verfassungspolitik und Liturgie. Studien zu Westfranken und Lotharingen im 9. und 10. Jahrhundert », dans Id., *Königtum – Kirche – Adel. Institutionen, Ideen, Räume von der Spätantike bis zum hohen Mittelalter*, B. Apsner et T. Bauer, Trêves, 2002, p. 253-292, ici p. 267-272).

<sup>361</sup> Cf. *Rm.* 1, 8. Voir aussi CATHWULF, *Lettre à Charlemagne* (MGH, Ep. IV, p. 502).

<sup>362</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 21, extrait de l'*Histoire Auguste* IV, 11, 6. Nous pensons, comme le soutient à juste titre H. H. ANTON, *Die Fürstenspiegel*, p. 103, n. 7, que *consecrare* n'a pas ici son sens technique de « pratiquer l'onction », mais qu'il est pris dans un sens païen antique assez large.

<sup>363</sup> Si l'on en croit l'introduction de DYSON (p. 21), DOYLE aurait eu tort de traduire *res publica* par « state », qui renvoie, d'après lui, à une notion inapplicable à la politique du IX<sup>e</sup> siècle. Il nous semble, au contraire, que l'expression n'est pas choisie au hasard et que son utilisation est largement justifiée si l'on se reporte aux articles de HALPHEN L., « L'idée d'État sous les Carolingiens », *À travers l'Histoire du Moyen Âge*, 1950, p. 92-106 (édité d'abord dans la *Revue Historique*, 185, 1939, p. 59-70), de SASSIER Y., « L'utilisation d'un concept romain aux temps carolingiens : la *res publica* aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », dans *Médiévales*, 15, 1988, p. 17-29 et de GRUNIN A., « Le Moyen Âge, une époque sans État ? Construire le passé au présent », dans *Perspectives médiévales*, 40, 2019, qui conclut (§ 18) : « L'historiographie allemande a magnifiquement démontré que l'analyse des champs sémantiques des différents vocables employés par les auteurs médiévaux peut permettre de dégager les traits, certes différents de ceux d'aujourd'hui, des structures politiques de l'époque. L'absence de mot semblable au nôtre ne signifie pas l'absence du concept, mais une compréhension différente de la réalité. » Aussi avons-nous choisi délibérément de traduire *res publica* par « État ».

<sup>364</sup> Cf. CATHWULF, *Lettre à Charlemagne* (MGH, Ep. IV, p. 503).

<sup>365</sup> Le noble sceptre, le diadème et la robe pourpre que l'on retrouve dans le poème qui clôt le chapitre I.

<sup>366</sup> *Insigniter* est à rapprocher de *insignia* à la ligne 6.

<sup>367</sup> Cf. *Jc.* 1, 17.

<sup>368</sup> Cf. *Rm.* 13, 1.

Quantum ergo se bonus rector a Deo ordinatum esse cognoscit, tantum pia sollicitudine inuigilat, quatinus omnia coram Deo et hominibus secundum trutinam rectitudinis ordinabiliter disponat atque perpenset. Quid enim sunt christiani populi rectores, nisi *ministri Omnipotentis* ?

Porro idoneus et fidelis quisque est minister, si sincera deuotione fecerit quae ei iusserit suus dominus atque magister. Hinc piissimi et gloriosi principes plus se ministros ac seruos Excelsi quam dominos aut reges hominum nuncupari et esse exsultant. Vnde beatus Dauid rex et propheta eximius saepe seruorum Domini se nominat ; nec non et inclitus Salemon eiusdem filius Omnipotentem deprecans, inter cetera sic ait : « *Respice ad orationem serui tui, et ad preces eius, domine Deus meus; audi ymnum et orationem quam seruus tuus orat coram te hodie, ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die, super domum de qua dixisti : erit nomen meum ibi.* »

Vnde et celeberrimae memoriae magnus Constantinus imperator, credito atque perfecto salutaris crucis et catholicae fidei mysterio, cum laetanti eius imperio etiam religio ualde florebat, non sibimet arrogans, gratias Omnipotenti referebat, quia minister opportunum eum habere dignatus fuerat Deus sui consilii. Ecce imperator eminentissimus plus gratulabatur se Dei fuisse minister, quam terrenum habuisse imperium. Hinc ipse, quia minister supernae uoluntatis fuerat, a Britannico mari usque ad loca Orientis regnum dilatauit pacificum, et quoniam Omnipotenti semet ipsum subdiderat, cuncta hostilia bella, quae sub eodem sunt gesta, potentialiter atque fideliter superauit. Construebat et amplis opibus Christi ditabat ecclesias. Hinc ei superna gratia triumphales concessit habere uictorias, quia procul dubio sacri rectores, quanto plus se regi regum humiliter subiciunt, tanto magis ad gloriosae dignitatis eminentiam sublimiter ascendunt.

Quis autem non miretur, quantos honores Domino praefatus Salemon rependerit, postquam regni sceptrum Deo auctore suscepit, quam sapientissima deuotione templum Domini construxerit atque mirifice ornauerit, quantas denique pacificas hostias Deo obtulerit? Hinc fructum suae deuotionis atque orationis percepit, sicut apparens ei Dominus locutus est dicens: « *Audiui orationem tuam et deprecationem tuam quam deprecatus es coram me; sanctificaui domum hanc quam aedificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum; et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus. Tu quoque, si ambulaueris coram me, sicut ambulauit pater tuus in simplicitate cordis et in aequitate, et feceris omnia quae praecepi tibi, et legitima mea et iudicia mea seruaueris, ponam thronum regni tui super Israhel in sempiternum, sicut locutus sum Dauid patri tuo dicens: non auferetur de genere tuo uir de solio Israhel.* » Itaque si ille rex Salemon pro sacra deuotione proque construenda domu terrestri Domini tantum remunerationis gloriam habere promeruit, quam inaestimabilem habebit gloriae palmam si quis Deo amabilis rector sanctam perornauerit ecclesiam, quae est Dei uiui spirituale tabernaculum ?

**13** ergo om. Migne || ante esse add. se K || esse om. B || **14** inuigilat AP KM : inuigilet H BWN || quatinus A H BWN : quatenus P KM Vögelin || **15** christiani sunt transp. H || **16** quisque om. N || **20** sic ex qui corr. s. l. A || **21** preces AP BW KM : de preces H deprecationem N || orationem cett. : orationes K || tuus om. K || **22** super — die om. Migne || die ac nocte transp. N || **23** meum om. H || **24** perfecto ex peefecto corr. A et ex perpecto corr. B || **26** non cett. : nisi M || gratias omnipotenti cett. : sed omnipotenti gratias B || ministerium N || **31** fideliter cett. : feliciter B<sup>2</sup> (qui uerbum supra fideliter add.) Vögelin || ditabat codd. : dotabat Migne Dyson || **32** Hinc cett. : et ideo M || **35** quantos codd. : quantas Vögelin || praefatus salemon domino transp. B || **36** regni om. BWN KM || suscepit codd. : suscept Vögelin Migne Dyson || **37** adque ex acque corr. A || **39** quam om. P || **40** ante sanctificavi add. et B || **42** praecepi cett. : praecepit A || **44** David om. Vögelin || patri tuo David transp. K || auferetur ex aufertetur corr. A || genere AP H BN : regno W KM || tuo cett. : tua H || post solio add. genere Vögelin || **45** ille cett. : illo H || rex ille transp. N || domu A M : domum H domui P domo BWN K || **46** domini cett. : domino H || tantum AP H BW M : tantam N K edd. || habebit ex habuit corr. s. l. W et ex habebat corr. s. l. M || **47** quis ex qui corr. A || **48** Sed haec — concludamus A<sup>1</sup> (qui concludamus scrips.) P H : del. A<sup>2</sup> om. BWN KM Vögelin

Donc, autant le bon souverain reconnaît qu'il a été ordonné par Dieu, autant il veille dans une pieuse sollicitude à disposer et à peser soigneusement toute chose devant Dieu et les hommes selon la balance de la rectitude<sup>369</sup>. Que sont, en effet, les souverains du peuple chrétien, si ce n'est des ministres<sup>370</sup> du Tout-Puissant ?

En outre, on est un digne et fidèle serviteur si l'on fait avec une sincère dévotion ce qu'ordonne son seigneur et maître. Aussi, les princes très pieux et glorieux préfèrent-ils être appelés et être vraiment les ministres et serviteurs du Très-Haut plutôt que les seigneurs ou les rois des hommes. Voilà pourquoi le bienheureux David, excellent roi et prophète, se nommait souvent lui-même serviteur du Seigneur ; de même, le célèbre Salomon, son fils, priant le Tout-Puissant, dit entre autres choses ceci : « Sois attentif à la prière et à la supplication de ton serviteur, Seigneur, mon Dieu, écoute l'appel et la prière que ton serviteur fait aujourd'hui devant toi ! Que tes yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, sur ce lieu dont tu as dit : "Mon Nom sera là"<sup>371</sup>. »

C'est pour cela aussi que l'empereur Constantin le Grand, dont la renommée est si célèbre, après avoir complètement mis sa confiance dans le mystère de la croix qui sauve et de la foi catholique, ne s'en attribuait pas la cause lorsque sous son heureux gouvernement la religion aussi était très florissante, mais il rendait grâces à Dieu Tout-Puissant parce que Dieu avait daigné le prendre pour serviteur opportun de son dessein<sup>372</sup>. Ainsi, le plus éminent des empereurs se félicitait d'être un serviteur de Dieu<sup>373</sup> plutôt que d'avoir le pouvoir terrestre ! Aussi, Constantin lui-même, parce qu'il avait été le ministre de la volonté céleste, étendit un royaume pacifique de la mer de Bretagne jusqu'aux régions d'Orient ; et, parce qu'il s'était lui-même assujéti au Tout-Puissant, il remporta avec force et foi toutes les guerres contre les ennemis menées sous son règne<sup>374</sup>. Il édifiait<sup>375</sup> aussi des églises du Christ et les dotait de grandes richesses. De là, la grâce céleste lui accorda d'obtenir des victoires triomphales ; car, sans aucun doute, plus les saints souverains se soumettent humblement au Roi des rois, plus ils accèdent au faite sublime d'une glorieuse dignité.

Qui par ailleurs n'admirerait tous les honneurs que Salomon, cité plus haut, rendit au Seigneur après avoir reçu le sceptre du royaume de l'autorité de Dieu, la si sage dévotion avec laquelle il construisit un temple au Seigneur et l'orna admirablement, toutes les offrandes de paix enfin qu'il offrit à Dieu ? Aussi recueillit-il le fruit de sa dévotion et de sa prière, lorsque le Seigneur lui apparut et lui parla en disant : « J'exauce la prière et la supplication que tu m'as présentées. Je consacre cette maison que tu as bâtie, en y plaçant mon Nom à jamais ; mes yeux et mon cœur y seront toujours. Pour toi, si tu marches devant moi comme a fait ton père David, dans l'innocence du cœur et la droiture, si tu agis selon tout ce que je commande et si tu observes mes lois et mes ordonnances, je maintiendrai pour toujours ton trône royal sur Israël, comme je l'ai promis à ton père David quand j'ai dit : "Il ne te manquera jamais un descendant sur le trône d'Israël"<sup>376</sup>. » Donc, si le roi Salomon, pour sa sainte dévotion et pour sa construction de la demeure terrestre du Seigneur, a mérité de recevoir comme suprême récompense la gloire, quelle inestimable palme de gloire recevra le souverain qui, aimable aux yeux de Dieu, aura orné la sainte Église, qui est le tabernacle spirituel du Dieu vivant ?

---

<sup>369</sup> Comme le note H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 105, n. 12, *trutina rectitudinis* doit être pris ici dans le sens fondamental de la *rectitudo*, une idée centrale de la réforme carolingienne, alors qu'*ordonabiliter* est à entendre dans un sens hiérarchique.

<sup>370</sup> Cf. Rom. 13, 4-6.

<sup>371</sup> Cf. 1 R. 8, 28-29.

<sup>372</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 9.

<sup>373</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* III, 7.

<sup>374</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 9.

<sup>375</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* II, 18.

<sup>376</sup> Cf. 1 R. 9, 3-5.

Sed haec quae breuiter stilo prosali diximus, aliqua uersuum dulcedine concludamus.

5  
10  
15

Quisquis florigeri sceptrum fert nobile regni,  
Primum Celsithrono uota precesque ferat.  
In cuius sacro sunt omnia numine scepra  
Et pax nobilium, uita salusque ducum.  
Nam regale decus, radians diademaque regni  
Est timor Altithroni sanctus amorque Dei.  
Lilia florigerum comunt ceu lactea campum,  
Vt rosa punicea schematis ore rubet,  
Sic iustus rector uirtutum flore uirescit,  
Germinat et fructus mentis in arce sacros.  
Pulchra Salemonem decorauit purpura regem,  
Nec non Daudidis fulgida scepra patris,  
Sed magis interius prudens deuotio cordis  
Ornauit iuuenem glorificando Deum.  
Instar luciferi niteat res publica uestra,  
Exortuque nouo splendida uota gerat

**Carm., 3** sunt sacro *transp.* *P* || **7** florierum *P* || **8** ut *H* *P*: et *corr.* *Dyson* || punicea *H*: punicei *P* *edd.* ||  
scematis *H* || ore *P*: oro *H* || **10** germinat *H* *P*: germinet *Migne* || et *H*: ut *P* *Dyson* ac *corr.* *Traube Hellmann*  
|| **14** glorificando *P*: glorificant *H* || **15** uestra *H*: uestri *P*

Mais ce que nous avons dit brièvement en prose, concluons-le par la douceur de quelques vers<sup>377</sup>.

Quiconque porte le noble sceptre d'un royaume florissant,  
Doit d'abord porter vœux et prières à Celui qui trône dans les cieux.  
En sa sainte puissance reposent tous les sceptres  
Ainsi que la paix, la vie et le salut des nobles chefs.  
Car la parure rayonnante d'un roi<sup>378</sup> et le diadème d'un royaume,  
C'est la crainte et l'amour saints du Dieu au trône élevé.  
Comme les lis laiteux parent un champ fleuri,  
Comme la rose pourprée rougit sur la face de sa robe,  
Ainsi le juste souverain tire sa vigueur de la fleur de ses vertus,  
Et produit en la citadelle de son esprit des fruits sacrés.  
La noble pourpre embellit le roi Salomon,  
Ainsi que les sceptres brillants de son père David,  
Mais c'est bien plus la sage dévotion intérieure de son cœur  
Qui orna le jeune homme quand il glorifiait Dieu.  
Qu'à l'instar de l'étoile du matin<sup>379</sup> brille votre État,  
Et qu'en sa naissante jeunesse<sup>380</sup> il soit porteur de vœux resplendissants.

---

<sup>377</sup> Cf. BOECE, *De Consolatione* IV, 6 ; Grégoire le Grand, *Regula pastoralis* II, 1.

<sup>378</sup> Cf. OVIDE, *Métamorphoses* IX, 690.

<sup>379</sup> Cf. 2 P. 1, 19 : *et lucifer oriatur in cordibus verstris*.

<sup>380</sup> *Exortu novo* est intéressant, car cela suppose que l'œuvre s'adresse à un roi qui vient de monter sur le trône.

## II

[Qualiter rex orthodoxus semet ipsum regere debet.]

Qui apicem regiae dignitatis, Domino praestante, ascenderit, oportet ut se ipsum primum regat, quem diuina dispositio alios regere ordinauit. Rex enim a regendo uocatur. Tunc autem hoc nomine se ueraciter appellari intelligat qui semet rationabiliter gubernare non ignorat. Rex itaque orthodoxus summopere studeat ut qui subditis bona concupiscit imperare aliorumque  
5 errata disponit corrigere ipse mala non admittat quae stricte in aliis corrigit et bona quae imperat ante omnes implere contendat.

Sex autem modis bonus rector sese laudabiliter regit : primo quidem, dum illicitas cogitationes animi seueritate reprimit ; secundo, dum salubria consilia tam ad suam quam ad populi utilitatem pertinentia pertractat ; tertio, cum otiosa et inutilia seu noxia inanium  
10 uerborum folia profluere deuitet ; quarto, cum gloriosorum principum prudentiam simul et uerba, nec non diuinae scripturae eloquia super *mel et fauum* mentis faucibus sapificet ; quinto, dum perniciosae actionis omne dedecus perpetrare expauescat ; sexto uero, cum, si qua sunt laudabilia, si qua sunt gloriosae dispositionis opera magnifica insigniter ostendat, ut qui interius coram Domino deuota fulgescit uoluntate exterius coram populo sermone clarescat et opere.

Quem decet trinam obseruare regulam, terrorem scilicet et ordinationem atque amorem. Nisi enim ametur pariter et metuatur, ordinatio illius constare minime poterit. Ergo per beneficia et affabilitatem procuret ut diligatur, et per iustas uindictas non propriae iniuriae, sed legi Dei  
15 studeat ut metuatur. Hunc esse oportet in suis oculis humilem, sicut scriptum est : « *Rectorem te posuerunt, noli extolli, sed esto in illis quasi unus ex ipsis.* » Nec solum iuste hominibus, sed sui corporis et animae passionibus dominari, quatinus rector iure queat nuncupari, sicut quidam sapiens ait : « Rex erit qui recte faciet ; qui non faciet non erit ».

**II, 1** dignitatis *cett.* : potestatis *H* || **3** intelligat *AP KM* : intellegat *H* intelligit *BWN* || qui *AP H M* : si *BWN Hellmann* cum *K* || *post* semet *add.* ipsum *H* || **4** bona *codd.* : bene *Migne Dyson* || **5** stricte *cett.* : districte *B* || in aliis *cett.* : malus *P* || corrigit *H* || **10** profluere *codd.* : proflare *Dyson* || deuitet *AP* : devertat *H* deuitat *BWN KM Vögelin* || in *A*, inter gloriosorum [*f*<sup>o</sup> 20<sup>v</sup>] et principum [*f*<sup>o</sup> 21<sup>r</sup>], manus recentior duas paginas cum carmine 10 inseruit || **11** sapificet *AP* : sapificat *H BWN KM* || **12** dum *codd.* : cum *Migne* || expauescat *AP* : expauescit *H BW KM* erubescit *N* || **13** dipositionis *A* || ostendat *A P* : ostendit *H BWN KM* || **14** domino *codd.* : deo *Vögelin* || fulgescit *ex* fugescit *corr. s. l. A* || **15** [terrore]m *corr. s. l. A* || **16** enim *om. H* || minime *cett.* : punire me *H* || potest *N* || **17** affabilitatem *cett.* : effabilitatem *H* || affabilitatem et beneficia *transp. P Vögelin Migne* || iniuriae *codd.* : victoriae *Migne* || legi *AP H KM* : legis *BWN Vögelin* || **18** hunc esse oportet *cett.* : hunc ergo oportet esse *P Migne Dyson* || humilem in suis oculis *transp. P N Dyson* || **19** posuerunt *cett.* : constituerunt *W* || sed [sui corporis] *cett.* : set *A* || **20** animeae *A* || dominari passionibus *transp. P Migne* || ante dominari *add.* debet *BWN* decet *KM* noverit *Vögelin*

## II

[De la façon dont un roi orthodoxe doit se gouverner lui-même.]

Celui qui, avec l'aide du Seigneur, a gravi le sommet de la dignité royale doit d'abord se gouverner lui-même, lui à qui le plan divin a donné la mission de régner sur les autres ; le mot *rex* vient en effet du verbe *regere*<sup>381</sup>. Dès lors il doit comprendre qu'une telle appellation ne convient vraiment qu'à celui qui n'omet pas de se gouverner lui-même selon la raison. C'est pourquoi le roi orthodoxe qui désire par ses ordres obtenir de ses sujets une bonne conduite et se dispose à corriger les erreurs des autres doit s'appliquer avec le plus grand soin à ne pas admettre chez lui les maux qu'il corrige strictement chez les autres et s'employer à remplir avant les autres ses justes ordres.

Il y a six manières pour le bon souverain de se gouverner lui-même honorablement : en tout premier lieu en réprimant avec sévérité les pensées illicites de son esprit<sup>382</sup> ; deuxièmement en pesant attentivement les mesures salutaires touchant tant à son propre intérêt qu'à celui du peuple ; troisièmement en évitant que ne se répandent des pages pleines de vains mots<sup>383</sup>, oiseuses, inutiles ou nuisibles ; quatrièmement en préférant faire couler dans la gorge de son esprit non le miel et son rayon<sup>384</sup>, mais la sagesse et les mots des princes glorieux ainsi que les paroles des divines Écritures<sup>2</sup> ; cinquièmement en redoutant de s'exposer au déshonneur de la moindre action pernicieuse ; sixièmement en montrant ostensiblement des œuvres magnifiques, toutes les actions louables et toutes les actions glorieuses qu'il pourra, afin qu'en brillant intérieurement devant Dieu par sa volonté pieuse, il s'illustre à l'extérieur devant le peuple par sa parole et par son œuvre.

Il convient qu'il observe une triple règle<sup>385</sup>, à savoir la crainte, l'ordre et l'amour. En effet, à moins d'être à la fois aimé et craint, il ne pourra nullement maintenir l'ordre qu'il aura instauré. Ainsi donc, qu'il veille par les bienfaits et l'affabilité à être aimé et qu'il s'attache, en vengeant avec justice les outrages commis non envers lui mais envers la loi de Dieu, à être craint. Aussi doit-il rester humble à ses propres yeux, ainsi qu'il est écrit : « Ils t'ont établi roi ? Ne t'élève pas mais sois parmi eux comme l'un d'eux<sup>386</sup>. » Il doit non seulement dominer les hommes avec justice mais aussi les passions de son corps et de son âme<sup>387</sup> pour pouvoir être appelé roi à bon droit, ainsi que l'a dit un sage : « Il sera souverain, celui qui agira avec droiture ; celui qui n'agira pas ainsi ne le sera pas<sup>388</sup>. »

---

<sup>381</sup> SEDULIUS reprend ici la définition étymologique de *rex* lue chez ISIDORE, *Etymologies* IX, 3, 1. L'idée avait déjà été énoncée par AUGUSTIN, *De civitate Dei* V, 12. Elle est l'objet du chapitre 3 du *De institutione regia* de JONAS D'ORLEANS. Elle s'inscrit aussi dans un courant d'auteurs insulaires : ALCUIN, *Epistolae* 18 (*MGH, Ep. IV*, p. 51, l. 31), PSEUDO-CYPRIEN, *De duodecim abusivis saeculis* 9, CATHWULF, *Lettre à Charlemagne* (*MGH, Ep. IV, Ep. variorum Carolo Magno* 7, p. 503, l. 37).

<sup>382</sup> Cf. GREGOIRE LE GRAND, *Regula* II, 2.

<sup>383</sup> Cf. SEDULIUS, *In epistulam Hieronymi ad Damasum papam* 10 (*PL* 103, col. 339).

<sup>384</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 1 extrait de *Ps.* 18 B, 11 et de *Si.* 24, 20.

<sup>385</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, XXXVII, 3, extrait de PSEUDO-CYPRIEN, *De duodecim abusivis saeculis* 6.

<sup>386</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, XXXVII, 40, extrait de *Si.* 32, 1.

<sup>387</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 1, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 1.

<sup>388</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXX, 22, 11, extrait de PORPHYRE, *Commentarii in Q. Horatium Flaccum*, *Ad Ep.* I, 1, 62.

Sit ergo consilio prudentissimus, in sermone nunc, ut poscit ratio, terribilis ; saepius  
 uero gratia dulcedinis affabilis, uictor libidinis, uictor superbiae atque uesanae ferocitatis,  
 25 amicus bonorum, inimicus tyrannorum, hostis criminum, hostis uiciorum, in bello cautissimus,  
 in pace constantissimus, fidelibus promissionibus probatissimus, diuina humanis praeponens,  
 subiectos deterrens a malo, inuitans ad bona, remunerans copia, indulgentia liberans, ex malis  
 bonos, ex bonis faciens optimos. Sit sanctus et utilis rei publicae, clementia commendabilis,  
 30 omni bonitate conspicuus, pietate, fortitudine, castitate, iustitia praeclarus, uir optimus et apice  
 principali dignissimus, Dei timorem semper prae oculis habens, et secundum omnipotentis  
 decreta, iusta perpensans iudicia, qui *dat salutem regibus et omnia quaecumque uult facit in  
 caelo et in terra et in omni creatura ; quia ipse est Dominus omnium, cui omne genu flectit  
 caelestium, et terrestrium et infernorum, in cuius manu est omnis potestas in caelo et in terra,  
 qui est rex regum et spes gloriae iuste et pie dominantium.*

Qui regit affectus animi, rex iure uocatur  
 Et, fluxas carnis qui domat illecebras.  
 Quamuis, qui fuluum superat uirtute leonem  
 Rex teneat clarum laudis honore locum.  
 5 Sed plus est laudum fastus calcare superbos,  
 Iram ceu rabidam mitificare feram.  
 Magnus et ille cluit saeuos qui triuerit hostes,  
 Lauriger ac uictor clara trophea refert ;  
 Gloria sed maior comptum caelestibus armis  
 10 Hostes aereos uincere posse ducem.  
 Est magis imperium mentem frenare per artem,  
 Quam si quis habeat triplicis orbis opes ;  
 Nam templum Domini iusti mens regia fulget,  
 Fit thronus excelsi iudicis ipsa Dei.

**23** ante consilio add. in W || nunc cett. : tunc H || poscit cett. : possit P Migne || ratio om. P || **24** uictor  
 [superbiae] om. Migne || uesanae A H BN KM : uesaniae W uesanie P || **25** post bonorum add. et Migne || **26**  
 praeponens cett. : proponens N || **27** a malo cett. : in malo P || bona cett. : bonum H || **28** bonis cett. : bonos W  
 || clementia cett. : clementi P || commendabilis H || **29** omni codd. : in Migne Dyson || [iustitia]que add. B || in  
 A post praeclarus add. in graecis litteris τελως ut vid. manus posterior || **31** decreta AP BWN KM (qui in mg.  
 add.) : dei recta H || per[pensans] om. N || **32** craeatura A || flectit A : flectitur cett. Migne Dyson || **33** celestrium  
 P || et [terrestrium] om. Hellmann Dyson || **34** est om. P Migne Dyson || rex corr. s. l. B || post regum add. et  
 dominus N

**Carm., 5** fastus P : factus H fastos Migne || **7** magnus P : agnus H || **8** lauriger ac uictor P : laurier auctor H ||  
**9** comptum P : compectum H || **10** ereos P aereos H || **13** regia H P : regis Dyson || **14** fit P : sit H

Qu'il soit donc dans ses décisions le plus sage possible ; dans ses paroles, redoutable, seulement lorsque la raison l'exige, mais plus souvent que la grâce de la douceur le rende affable ; qu'il l'emporte sur la sensualité ; qu'il l'emporte sur l'orgueil et sur la folle cruauté ; qu'il soit l'ami des hommes de bien, l'adversaire des tyrans, l'ennemi des crimes, l'ennemi des vices ; qu'il montre une prudence extrême dans la guerre, une fermeté sans faille dans la paix<sup>389</sup> ; qu'il se fasse estimer au plus haut point par des promesses fidèles ; qu'il place les affaires divines avant les affaires humaines, détourne du mal ses sujets et les engage aux bonnes actions ; qu'il rémunère avec abondance, affranchisse avec indulgence, rende bons les mauvais et meilleurs les bons<sup>390</sup>. Qu'il soit saint et utile à l'État<sup>391</sup>, recommandable par sa clémence, remarquable par une bonté à toute épreuve, étincelant de piété, de courage, de chasteté et de justice<sup>392</sup> ; qu'il soit le meilleur des hommes et le plus digne de la couronne impériale en ayant toujours devant les yeux la crainte de Dieu et en pesant attentivement ses jugements selon les justes décrets du Tout-Puissant, qui donne le salut aux rois<sup>393</sup> et fait tout ce qu'il veut au ciel, sur terre<sup>394</sup> et en toute créature, parce qu'il est le Seigneur de tout<sup>395</sup>, Celui devant qui tout genou fléchit au ciel, sur terre et aux enfers<sup>396</sup>, en la main de qui sont tous les pouvoirs au ciel et sur la terre<sup>397</sup>, qui est le Roi des rois et l'espoir de gloire pour ceux qui dominent justement et pieusement<sup>398</sup>.

Seul mérite le nom de roi<sup>399</sup> celui qui maîtrise ses états d'âme<sup>400</sup>  
 Et qui dompte les fugaces attraits de la chair.  
 Il a beau, le roi qui triomphe avec courage d'un lion fauve<sup>401</sup>,  
 Tenir une place éclatante sur l'échelle de la gloire,  
 Il y a cependant plus de gloire à piétiner les fiertés insolentes,  
 À domestiquer la colère comme une bête enragée.  
 Il passe pour un grand héros celui qui a broyé de cruels ennemis,  
 Et, vainqueur couronné de lauriers, il rapporte d'éclatants trophées<sup>402</sup>.  
 Mais plus grande est la gloire quand, paré des armes célestes<sup>403</sup>,  
 Un chef peut vaincre les ennemis spirituels.  
 C'est un pouvoir plus grand de mettre un frein à son esprit par l'art,  
 Que d'avoir la puissance sur le triple monde<sup>404</sup>.  
 Car c'est le temple du juste Seigneur qu'éclaire l'esprit du roi,  
 Esprit qui devient lui-même le trône de Dieu, le Juge Très-Haut.

<sup>389</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 66, extrait de l'*Histoire Auguste* XXI, 5, 6 ainsi que *Collectaneum* LXXVIII, 70, extrait de l'*Histoire Auguste* XXIV, 3, 1.

<sup>390</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 11, extrait de l'*Histoire Auguste* IV, 12, 2.

<sup>391</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 28, extrait de l'*Histoire Auguste* XVIII, 4, 5.

<sup>392</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 30 et 32, extrait de l'*Histoire Auguste* XX, 5, 3.

<sup>393</sup> Cf. *Ps.* 143, 10.

<sup>394</sup> Cf. *Ps.* 134, 6.

<sup>395</sup> Cf. *Gal.* 4, 1.

<sup>396</sup> Cf. *Phil.* 2, 10.

<sup>397</sup> Cf. *Mt.* 28, 18.

<sup>398</sup> Cf. 1 *Tm.* 6, 15.

<sup>399</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Carm. Pasch.* II, 108.

<sup>400</sup> Cf. OVIDE, *Tristes* V, 2, 8.

<sup>401</sup> Cf. VIRGILE, *Énéide* IV, 159 : *fulvum descendere monte leonem*.

<sup>402</sup> Cf. VENANCE FORTUNAT, *Poèmes* III, 9, 86 : *belliger ad caelos ampla tropaea refers*.

<sup>403</sup> Il y a ici une citation de VIRGILE, *Énéide* XII, 167, derrière laquelle se trouve une allusion aux *arma Dei* énoncées par PAUL (*Ep.* 6, 10-17) que sont la ceinture de la Vérité, la cuirasse de la Justice, les chaussures du Zèle à propager l'Évangile, le bouclier de la Foi, le casque du Salut et le glaive de l'Esprit.

<sup>404</sup> Cf. n. 347.

Comitur illa domus flauo speciosior auro,  
*Iustitiae solem* gaudet habere suum.

**17** *post hunc versum finit H, qui hic excerpta ex capitularibus Caroli Magni inseruit de locis hospitalitatis (Xenodochium, id est locus venerabilis in quo peregrini suscipiuntur etc.)*

Cette demeure est parée d'un ornement plus précieux que l'or jaune<sup>405</sup>,  
Et elle se réjouit d'avoir son soleil de justice<sup>406</sup>.

---

<sup>405</sup> Cf. VIRGILE, *Énéide* I, 593. Ainsi que OVIDE, *Ars amandi* II, 299.

<sup>406</sup> Cf. *Ml.* 3, 20. Le soleil de justice, *solem iustitiae*, fait écho à l'étoile du matin, *Luciferi* (*Carm.* I, 14). Tous deux étant des symboles du Christ établi, ici, comme élément fondamental d'une royauté heureuse et prospère.

### III

[Qua arte et industria momentaneum regnum stabiliri potest.]

Regnum huius saeculi momentaneum uolubilis rotae uertigini sapientes esse consimile iudicauerunt. Nam sicut omnis rotae uertigo, quae superiora habet modo deicit et quae deiecta sunt modo superius extollit ; ita subito erectiones, subito elisiones terrestres gloria regni sustinet. Vnde nec ueros, sed imaginarios et citius fugitios honores habet. Illud enim uerum regnum  
 5 est, quod in sempiternum perdurat ; hoc autem quia transitorium est et caducum, non ueritatem, sed quandam mediocriter similitudinem ueri et permanentis semper regni ostendit. Sicut enim arcus caeli uarios pingens ornatus arcuato curuamine celeriter refugit, ita nimirum saecularis gloriae dignitas, quamuis ad praesens ornata, tamen est citius fugitiua. Qua itaque arte et quali industria quantaque sollicitudine haec instabilitas ad aliquam stabilitatis effigiem refrenatur ?  
 10 Forte uero aut armorum uiolenta fortitudine aut pacifica tranquillitatis concordia terrestre regnum stabilitatur ? Sed rursus in ipsis armis bellorumque fragoribus grandis instabilitas inesse cernitur. Quid enim incertius est magisque instabile bellicis euentibus, ubi nullus est certus laboriosi certaminis exitus, nulla certa uictoria, et saepe ab inferioribus sublimiores superantur ? Nonnunquam uero in alterutros uergentia mala eueniunt coequalia et, qui se praesumebant  
 15 habituros esse uictoriam, utrique in fine non habent nisi calamitosam miseriam. Quanta quoque mala sub ficto nomine pacis proueniunt, quis explicare potest, cum etiam illa pax, quae stabilis ac firma inter bonos esse credebatur, interdum per praua malorum consilia in exitiosas discordiarum tempestates transfertur, unde et inormis instabilitas in pace transitoria uidetur !

Quid ergo aliud restat, nisi ut cor regis ac tota spei fiducia non in armorum hominumque  
 20 fortitudine neque in pacis transitoriae fallacia, sed in Omnipotentis clementia figatur, qui regnum quod donauit, siue in aduersis, siue in prosperis stabilire nouit ? Cor itaque principis et fidelis in ministerii regimine deuotio ipsum non deserat, a quo tantum beneficium et gloriosum ministerium donatum fuit; ne forte ille summus rector indignatus ab eo abstrahat beneficium quod dederat, si infidelem esse senserit, quem tanquam fidelem ministrum ordinauit. Nam si  
 25 rex terrenus a quolibet sibi infideli homine datam auferre ualet potestatem aliique tribuit quem fidiorem esse comperit, quanto magis supernus uniuersorum dominator, quem nullius perfidiae nubila fallere possunt, potens est a reprobis sua abstrahere beneficia aliisque praestare, quos idoneos suae uoluntatis ministros nouerit esse?

**III, 5** per[durat] *om. N* || autem *cett.* : enim *A* || quia *codd.* : quod *Migne Dyson* || **6** similitudinem mediocriter *transp. K* || ostendit *cett.* : ostendat *M* || **7** arcuato *AP BWN* : arcuto *KM* || **8** ornata *ex* arnata *corr. W* || qua *cett.* : quali *K* || **9** instabilita *corr. B* || **10** sorte *B* || uiolenta *cett.* : uiolentam *A* || **12** incertius *ex* incertus *corr. s. l. A* || **13** laboriosi certus *transp. A Vögelin* || **14** nonnunquam *A* || eueniunt *cett.* : conueniunt *N* || et *AP KM* : ut *BWN* || ante praesumebant *del. equalia P* || praesumebant se *transp. K* || ante praesumebant *del. equalia P* || **15** habituros *A<sup>2</sup>P<sup>2</sup> BW KM* : habituros *A<sup>1</sup>* habiituros *P<sup>1</sup>* habituros *N* || utrique *om. N* || **16** in *mg.* ficto nomine pacis *scrips. A* || ficto *A BWN K* : uicto *P M* || proueniunt *cett.* : proueniant *B* || pax illa *transp. N* || bo[nos] *om. W* || **17** credebatur *cett.* : credatur *N* || **18** tempestates *ex* tempestate *corr. A* || transfertur *cett.* : transferatur *B* || et *om. Migne Dyson* || inormis *cett.* : enormis *W* uel enormis *scrips. s. l. B* in armis *Migne Dyson* || transitoria *codd.* : transitorium *Migne* || **19** ac *om. K* || in *om. P* || **22** in [ministerii] *om. N* || **24** fidelem *cett.* : fidele *P* || **25** rex *cett.* : princeps *K* || terrenus *ex* terrenis *corr. s. l. A* || homine infideli *transp. P Migne Dyson* || [alii]que *add. s. l. M* || tribuit *cett.* : tribuere *W* || **26** comperit esse *transp. P Migne Dyson* || dominator *A BWN* : donator *P KM Dyson* || **30** nouerit esse ministros *transp. Vögelin*

### III

[Par quel art et quelle habileté un règne chancelant peut être stabilisé.]

Un règne chancelant de ce monde est entièrement semblable au mouvement d'une roue qui tourne<sup>407</sup> selon l'avis des sages. Car chaque tour d'une roue tantôt fait passer en bas ce qui est en haut, tantôt ramène vers le haut ce qui est en bas ; c'est de la même façon que la gloire d'un royaume terrestre connaît soudain la grandeur, soudain la décadence. Voilà pourquoi il ne jouit pas d'un prestige véritable mais seulement imaginaire et on ne peut plus fugace. En effet, le véritable royaume est celui qui perdure dans l'éternité ; mais le premier, parce qu'il est transitoire et périssable, ne montre pas la vérité mais une très médiocre imitation du règne véritable. De même en effet que l'arc-en-ciel, qui peint diverses parures<sup>408</sup> dans la courbure de son arc<sup>409</sup>, s'efface rapidement, de même, c'est sûr, la dignité de la gloire terrestre, toute parée qu'elle soit pour le moment, est pourtant on ne peut plus fugace. Quel art, quelle industrie et combien de sollicitude faut-il pour maîtriser cette instabilité et passer à une certaine forme de stabilité ? Peut-être un royaume terrestre est-il stabilisé soit par la force violente des armes, soit par la tranquille concorde de la paix ? En fait, quand on y pense, on voit bien qu'une grande instabilité est inhérente aux armes elles-mêmes et au fracas des guerres<sup>410</sup>. Qu'y a-t-il en effet de plus incertain et de plus instable que l'issue de la guerre<sup>411</sup>, quand jamais l'issue du pénible combat n'est certaine, jamais certaine la victoire, et quand souvent les plus forts sont vaincus par les plus faibles ? Parfois en vérité les mêmes revers de fortune frappent les uns et les autres<sup>412</sup>, et à la fin, les uns et les autres qui croyaient avoir la victoire n'obtiennent rien d'autre qu'un malheureux désastre. D'un autre côté, qui pourrait dénombrer tous les maux qui adviennent sous le faux nom de la paix<sup>413</sup>, quand même la paix que l'on croyait stable et ferme entre les hommes de bien se transforme parfois sous les conseils retors des méchants en funestes tempêtes de discorde, si bien que l'on peut voir aussi une très grande instabilité dans une paix transitoire !

Que reste-t-il d'autre alors, si ce n'est la possibilité pour le roi de placer son cœur et tout le gage de son espoir non dans la force des armes et des hommes, ni dans la tromperie d'une paix transitoire, mais dans la clémence du Tout-Puissant, qui sait affermir le royaume qu'il a donné tant dans l'adversité que dans la prospérité ? C'est pourquoi, dans l'administration de son ministère, le cœur et l'attachement fidèle du prince ne doivent pas délaissier Celui par qui un si grand bienfait et un glorieux ministère lui ont été donnés, afin d'éviter que d'aventure le Souverain suprême, en voyant l'infidélité de celui qu'il a ordonné comme un serviteur fidèle, lui retire, indigné, le bienfait qu'il lui avait donné<sup>414</sup>. En effet, si un roi terrestre peut enlever à n'importe quel homme infidèle le pouvoir qu'il lui a donné et l'attribuer à un autre qu'il trouve plus fidèle, combien plus le Maître céleste de toutes choses, que les voiles d'aucune perfidie ne peuvent tromper, a le pouvoir de retirer ses bienfaits aux hommes de mauvais aloi et de les accorder à d'autres qu'il sait être des serviteurs dignes de sa volonté ?

---

<sup>407</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 11, 4 (extrait d'origine inconnue).

<sup>408</sup> Cf. CASSIODORE, *Institutiones* I, 4, 3.

<sup>409</sup> Cf. OVIDE, *Métamorphoses* XI, 590.

<sup>410</sup> Cf. n. 355.

<sup>411</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXII, 16, extrait d'OROSE, *Historiae* I, 14.

<sup>412</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXII, 3, extrait d'OROSE, *Historiae* I, 1.

<sup>413</sup> Cf. SEDULIUS, *Carmen* 41 (*De quodam verbere a cane discerpto*), 83 : *ouis ficto sub nomine pacis*.

<sup>414</sup> Comme le signale H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 117, n. 50, les termes de *beneficium*, *fidelis*, *infidelis homo* renvoient aussi à des réalités du système féodal (fief et vassal reconnaissant ou non son devoir de loyauté).

30 Vnde et impius ille Saul rex Israhel priuatus fuit regno et uita, quoniam neque fidelis  
minister extitit coram Domino. At uero Dauid uirum electum secundum cor suum Omnipotens  
inuenit, quem ob hoc in apicem regiae potestatis sublimauit, quia illum fidelem fore ministrum  
praesciendo elegit.

35 Itaque prudens rector cor suum in Excelsi gratia stabilire studeat, si transitorium regnum  
quod est ei commissum aliquam stabilitatis habere similitudinem desiderat. Et quoniam *iustus  
et misericors est Dominus*, cui cordis affectu debet inhaerere, opera misericordiae multipliciter  
exhibeat, ut multam mercedis gloriam metat. Iustitiam diligat simul atque custodiat ; iniusta  
uero atque maligna opera in subiectis repudiet *ac laudabili zelo, qui est secundum scientiam,  
corrigat*. Qui dum sit in diuinis praeceptis stabilis, illius regnum magis magisque in hoc saeculo  
stabilitur et ad aeterna stabilitatis gaudia superno iuuamine perducitur.

Ceu rotae cyclus celeri recursu  
Voluitur summas reprimitque ad ima,  
Quas rotat partes rapidum per axem,  
Mobilitate,

5

Regna sic mundi trifidum per orbem  
Gloriae celsum stabilire culmen  
Nesciunt lapsum, sed habere norunt  
Aurea sceptra.

10

Inclitae plebis fuit Israhelis  
Floridum regni decus adleuatum,  
Quando seruabat sacrosancta legis  
Mystica iura;

15

Vnde pollebat Domini triumphis  
Atque crudeles superabat hostes,  
Dum suam plebem pietas Tonantis  
Glorificabat.

20

Rursus, heu! quantis premitur ruinis  
Abrahae sanctum speciale patris,  
Dum creatori sua prona tempsit  
Subdere colla.

25

**29** rex *iter.* P || **30** extitit P B KM : exstitit WN Dyson extstitit A || Davit A || **31** quem *cett.* : que P || in *add.*  
*s. l. M* || **32** elegit praesciendo *transp. P Migne* || **33** in *add. s. l. A* || excelsi *ex excelsa corr. s. l. A* || transitorium  
*cett.* : transitorie A || **35-36** opera multipliciter exhibeat misericordiae *transp. P Migne* || **36** exhibeat A || iniusta  
*cett.* : iniustitiam B || **37** qui [est] N K : quae AP BW M || **38** sit *cett.* : fit B || **39** stabilitur *codd.* : stabilietur  
*Vögelin* || ad *add. s. l. A* || superno iuuamine *om. N* || perducitur *codd.* : perducetur *Vögelin*

**Carm., 13** seruabat *HP* : servabant *Migne* || **17** superabat *H* : superat *P*

C'est ainsi que, pour son impiété, le fameux Saül, roi d'Israël, fut privé lui aussi de la royauté<sup>415</sup> et de la vie pour ne point s'être montré un serviteur fidèle devant le Seigneur. Mais, en revanche, le Tout-Puissant trouva en David un homme élu selon son cœur<sup>416</sup>, qu'il a élevé pour cela au sommet du pouvoir royal, parce qu'il l'avait élu en sachant par avance qu'il serait un serviteur fidèle.

C'est pourquoi le souverain avisé doit tendre à affermir son cœur dans la grâce<sup>417</sup> du Très-Haut, s'il désire que le royaume transitoire qui lui a été confié ait un semblant de stabilité. Et puisque le Seigneur, à qui il doit s'attacher par les élans du cœur, est juste et miséricordieux<sup>418</sup>, qu'il fasse œuvres de miséricorde et les multiplie pour récolter de multiples et glorieuses récompenses. Qu'il aime la justice et en même temps qu'il la défende, qu'il rejette en revanche les œuvres injustes et méchantes chez ses sujets et les corrige avec un louable zèle conforme à la sagesse<sup>419</sup>. Tant qu'un roi est établi sur les préceptes divins, son royaume est de plus en plus stabilisé dans ce monde et lui-même est conduit aux joies éternelles de la stabilité par le secours céleste.

Comme le cycle d'une roue, en un retour rapide,  
Tourne et ramène en bas les parties élevées  
Qu'elle fait tourner autour d'un axe impétueux  
Invariablement,

Ainsi les royaumes, à travers le triple univers<sup>420</sup>,  
Ne peuvent de leur gloire affermir le faite élevé  
Et chancelant, même s'ils savent obtenir  
Des sceptres en or.

L'illustre peuple d'Israël a connu  
La gloire florissante et sublime d'un royaume  
Quand il observait de la loi les sacro-saintes  
Et mystiques règles ;

Aussi avait-il grande part aux triomphes du Seigneur  
Et l'emportait-il sur ses cruels ennemis  
Tant qu'à son peuple, son respect du Tonnant  
Apportait la gloire.

En revanche, hélas !, par quelles ruines fut accablée  
La sainte descendance du père Abraham,  
Tant qu'elle dédaigna, devant le créateur, d'incliner  
Et de soumettre sa nuque<sup>421</sup>.

---

<sup>415</sup> Cf. 1 S. 15, 28 : *et ait ad eum Samuhel scidit Dominus regnum Israhel a te hodie et tradidit illud proximo tuo meliori te.*

<sup>416</sup> Cf. Ac. 13, 22 et 1 R. 11, 34 : *David servum meum quem elegi.*

<sup>417</sup> Cf. He. 13, 9 : *est gratia stabiliri cor.*

<sup>418</sup> Cf. 2 M. 1, 24.

<sup>419</sup> Cf. Rm. 10, 2.

<sup>420</sup> Cf. n. 347.

<sup>421</sup> Cf. VENANCE FORTUNAT, *Poèmes III*, 30, 7.

Vna sed tantae medicina gentis  
Iam fuit uotis rogitare Celsum,  
Qui potens noscit stabilire regna  
Perpete nutu.

Principes terrae, Domino potenti  
Ferte gaudentes thymiam uoti,  
Quem tremunt caeli proceres superni  
Magnificate !

Mais le seul remède pour un si grand peuple  
Fut dès lors d'appeler de ses vœux le Très-Haut,  
Qui, puissant, sait affermir les royaumes  
D'une éternelle volonté.

Princes de la terre, au Seigneur puissant  
Apportez dans la joie l'encens de vos vœux ;  
Celui devant qui tremblent au ciel les grands d'en haut,  
Magnifiez-le !

IV

[De regia potestate non tam opibus et fiducia fortitudinis quam sapientia cultuque pietatis perornanda.]

5 Omnis autem regia potestas, quae ad utilitatem rei publicae diuinitus est constituta, non tam caducis opibus ac terrestri fortitudine quam sapientia cultuque diuino est exornanda. Quoniam procul dubio tunc populus prouidi arte consilii gubernabitur, aduersarii Domino propitiante profligabuntur, prouinciae regnumque conseruabitur, si regia sublimitas religione et  
10 sapientia perornetur. Namque hominis naturam Deus hanc esse uoluit, ut duarum rerum ipse homo cupidus et appetens esset : religionis et sapientiae. Est autem religiosa sapientia saluberrimum decus : deuotarum lumen animarum, caeleste donum et gaudium sine fine mansurum. Qui ergo uult gloriose regere ac sapienter populum gubernare et uehemens in consiliis esse a Domino postulet sapientiam, *qui dat omnibus affluenter et non inproperat,*  
15 ipsamque sapientiam studioso labore simul et amore perquirat ; quatinus ei congruat illud quod scriptum est : « *Beatus est qui inuenit sapienciam et qui affluit prudentia* », caeteraque quae in laudibus sapientiae describuntur.

Ille itaque rector uere beatus est celebrandus, qui splendore illuminatur sapienciae, quae est fons consiliorum, fons sacrae religionis, corona principum, origo uirtutum, in cuius  
15 comparacione omnes preciosarum claritates gemmarum uilescunt. Haec cautissima est in consiliis, mirabilis in eloquiis, magnifica in operibus, fortis in aduersis, temperans in prosperis, oculosa in iudiciis. Haec suos amatores caelesti gratia uenustat et tanquam sidereum firmamentum eosdem clarificat, sicut scriptum est : « *Iusti fulgebunt quasi stellae, et intelligentes quasi firmamentum.* » *Haec Salemon prae cunctis terrarum regibus sublimauit, quia illam dilexit ab adolescentia sua, et amator factus est decoris eius.* Vnde, sicut in  
20 Regnorum libris legitur, ipsi apparuit Dominus Salemoni per somnium nocte, dicens : « *Postula quod uis ut dem tibi.* »

IV, 2 opibus *codd.* : operibus *Migne Dyson* || sapientia *cett.* : sapientiae *P* || cultuquae *A* || 3 populus tunc *transp.* *K* || gubernabitur *ex* gubernatur *corr. s. l. B* || 4 prouinciae *codd.* : prouincia *Vögelin* || conseruabitur *codd.* : conseruabuntur *Migne Dyson* || 5 hominis *cett.* (*cf. Lact., Inst. Div. III, 11, 2 et Sed., Coll. 68, 46*) : hominibus *A Vögelin* || hominis namque *transp. W* || 6 *in mg.* Religio Sapientia *scrips. A* || ante religionis *add.* scilicet *B* || sapientia *in mg. add. M* || 10 studioso *cett.* : studiose *P Migne* || ei *s.l. add. A* || illud *om. N* || 11 est<sup>2</sup> *om. B K* || qui<sup>2</sup> *cett.* : cui *N* || prudentia *cett.* : prudentiam *A* || post prudentia *add. ex Prov. 3, 14-16* melior est acquisitio eius negotiatione argenti (argento *K*) et auro purissimo fructus eius preciosior est cunctis opibus et omnia quae desiderantur huic non ualent comparari, longitudo dierum in dextera eius et (*om. K*) in sinistra illius (eius *K*) diuitiae et gloria *BWN KM* || ceteraque *A* || 13 itaque *A* || illuminitur *A* || 19 salemon *AP W KM* : salemonem *BN Salomonem Dyson* || terrarum *cett.* : *om. N* terrae *Migne Dyson* || 20 dilexit *cett.* : amaui *P Migne* || decoris eius *cett.* : forme illius *K* || 21 aapparuit *A* || ipsi salemoni apparuit dominus *transp. B* || sompnium *B* sompnium *N* || 22 ante quod *add. a me W*

#### IV

[Du pouvoir royal qu'il faut orner non pas tant de richesses et du gage de la force que de la sagesse et du culte de la piété.]

Tout pouvoir royal, qui a été institué par la volonté divine dans l'intérêt de l'État, doit être paré non tant par des richesses périssables et par la force terrestre que par la sagesse et le culte divin. Car sans nul doute le peuple ne sera gouverné par l'art de la mesure et de la prudence, les adversaires ne seront terrassés avec l'aide du Seigneur, les provinces et le royaume<sup>422</sup> ne seront conservés<sup>423</sup> que si la grandeur royale est ornée par la religion et la sagesse. Et, de fait, Dieu a voulu que la nature humaine soit telle que l'homme soit, lui-même, désireux et avide de deux choses : la religion et la sagesse<sup>424</sup>. Or la sagesse de la religion est la parure la plus salutaire : lumière des âmes pieuses, don céleste et joie appelée à durer sans fin<sup>425</sup>. Celui qui veut donc régner avec gloire, gouverner le peuple avec sagesse et être ferme dans ses conseils doit demander la sagesse au Seigneur, qui donne à tous généreusement et sans reproche<sup>426</sup>, doit rechercher la sagesse elle-même avec un acharnement et un amour pleins de zèle ; c'est ainsi que s'appliquera à lui cette parole : « Heureux celui qui trouve la sagesse et qui est riche de prudence »<sup>427</sup>, de même que tout ce qu'on décrit quand on loue la sagesse.

C'est pourquoi il faut célébrer le souverain vraiment heureux, qu'illumine la splendeur de la sagesse, source de conseils, source de la religion sacrée, couronne des princes, origine des vertus, en comparaison de laquelle tous les éclats des pierres précieuses deviennent vils. C'est elle qui est très prudente dans les mesures, admirable dans les propos, magnifique dans les richesses, forte dans l'adversité, modérée dans la prospérité, clairvoyante<sup>428</sup> dans les jugements. C'est elle qui embellit de la grâce céleste ceux qui l'aiment et qui leur donne un éclat digne du firmament étoilé, ainsi qu'il est écrit : « Les justes brilleront comme des étoiles et les hommes éclairés comme le firmament. »<sup>429</sup> C'est elle qui éleva Salomon devant tous les rois de la terre<sup>430</sup>, parce qu'il l'aimait depuis sa jeunesse et qu'il était tombé amoureux de sa parure<sup>431</sup>. Aussi, comme on le lit dans les livres des Rois, une nuit, le Seigneur apparut en songe à Salomon lui-même, lui disant : « Demande ce que tu veux que je te donne. »<sup>432</sup>

---

<sup>422</sup> Selon H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 119, n. 60, une expression comme *prouvinciae et regnum* « cadrerait bien avec le *regnum Lotharii* né des provinces ecclésiastiques de Trêves et Cologne ».

<sup>423</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XX, 12, extrait de VEGECE, *Epitoma rei militaris* III, 10.

<sup>424</sup> Cf. LACTANCE, *Divinae institutiones* III, 11, 2.

<sup>425</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIX, 2, extrait de CASSIODORE, *Institutiones* Préf. 10, 9.

<sup>426</sup> Cf. *Jc.* 1, 5.

<sup>427</sup> Cf. *Pr.* 3, 13.

<sup>428</sup> Pour le mot rare *oculosus*, HELLMANN (p. 31) renvoie à ALDHELM, *De septenario* (PL 89, col. 225 : *oculosus et oculatus*) et à la glose *Thophus. lapis oculosus* (*Glossae nominum, Corpus glossariorum latinorum* II, 591, 41). Mais on trouve aussi *Sermo Dei oculosus est* chez ALCUIN, *Epistolae* 136 et PASCHASE RADBERT, *In lamentationes Ieremiae, Zain* (PL 120, col. 1161). Nous ne croyons donc pas, comme H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 121, n. 65 que la seule présence du mot dans cette phrase suppose qu'elle vient toute, depuis *Ille itaque*, d'un modèle insulaire. Sur le goût de Sedulius pour les mots rares, cf. MEYERS J., *Le classicisme lexical dans la poésie de Sedulius Scottus*, Genève, Droz, 1994, p. 146-150.

<sup>429</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* VIII, III, 6 extrait de *Dn.* 12, 3.

<sup>430</sup> Cf. *Ps.* 89 (88), 28.

<sup>431</sup> Cf. *Sg.* 8, 2.

<sup>432</sup> Cf. *1 R.* 3, 5.

25 A quo cum Salemon, cum esset puer, *cor docile postularet ut iudicare posset populum Domini et discernere inter malum et bonum*, tale responsum a Domino percepit : « *Quia postulasti uerbum et non petisti tibi dies multos nec diuitias aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum iudicium, ecce feci tibi secundum sermones tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens in tantum, ut nullus ante te similis tibi fuerit nec post te surrecturus sit. Sed et haec quae non postulasti dedi tibi : diuitias scilicet et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus cunctis retro diebus. Si autem ambulaueris in uis meis et custodieris*

30 *praecepta mea et mandata mea, sicut ambulauerit Dauid pater tuus, longos faciam dies tuos. »*

O quam ineffabile est diuinae largimentum gratiae ! Quae si recto corde et pia intentione poscitur, plus donat quam quod rogatur. Ecce rex Salemon non aurum, non argentum, non alias opes terrenas, sed sapientiae gazas poposcit a Domino. At qui simplum recte postulauerat, duplum accepit ; nam non solum ditatus est sapientia, sed et sublimatus est inclita regni gloria.

35 Vnde regibus terrae egregium datur exemplum, quatinus spiritualia dona plus quam carnalia pio desiderio ab Omnipotenti exposcant, si diu et feliciter in hoc saeculo regnare desiderant.

Decet igitur amabilem Deo principem discendi habere uoluntatem desideriumque caelestium. Sic enim uere et cor habet in manu Dei et regnum cum pace multis annorum curriculis fauente Domino gubernabit.

Qui cupit rector probus esse iudex,  
Lance qui iusti trutinaque gaudet  
Inhians pulchri terebrare falsa  
Cuspide ueri,

5

Luminum patrem rutili creantem  
Solis ac lunae nitidique cosmi  
Poscat, ut sensis niteat coruscis  
Luce sophiae.

10

Vota cognoscat Salemonis aequi,  
Quae uolauerunt subito per aethram  
Ac penetrarunt Domini Sabaoth  
Aurea tecta.

15

**23** cum1 *cett.* : dum *N* || *docile cett.* : docibile *P Migne Dyson* || *postularet cett.* : postulasset *W* || **24** bonum et malum *transp. BN K* || *percepit cett.* : recepit *P Migne Dyson* || **25** *ante* postulasti *add. inquit B* || *post* uerbum *add. hoc BN KM Migne Dyson* || **29** *cunctis* regibus *transp. W* || *ambulauerit AP* : ambulauit *BWN KM Migne Dyson* || **30** *Dauid om. N Dyson* || *longos cett.* : longe *P* || **32** *quod om. BWN* || non argentum non aurum *transp. P Migne* || **33** *atqui cett.* : etqui *N* || *post* postulauerat *add. a domino N* || **34** *inclita cett.* : indita *P Migne* || **35** *regibus cett.* : principibus *K* || *dona s. l. add. B* || **36** *omnipotenti AP M* : omnipoteti *N* omnipotente *BW K* || *exposcant cett.* : exposcat *P* || *et del. A ut uid. et om. Vögelin* || **39** *gubernabit AP B KM* : gubernauit *WN*

Et comme Salomon, alors enfant, lui demandait un cœur intelligent pour pouvoir juger le peuple du Seigneur et discerner entre le mal et le bien<sup>433</sup>, il reçut du Seigneur la réponse suivante : « Puisque c'est cette demande que tu as formulée et que tu n'as pas réclamé pour toi une longue vie, ni des richesses ou l'âme de tes ennemis, mais que tu as demandé pour toi la sagesse pour exercer la justice, voici, j'ai fait pour toi selon tes paroles, et je t'ai donné un cœur sage et intelligent à tel point qu'avant toi, il n'y aura eu personne et qu'après toi il ne se trouvera personne de semblable à toi. Mais je t'ai donné aussi ce que tu n'as pas demandé, à savoir les richesses et la gloire, de sorte qu'il n'y aura eu personne de semblable à toi parmi tous les rois des jours passés. Et si tu marches dans mes voies et que tu observes mes préceptes et mes commandements, comme aura marché David, ton père, je prolongerai tes jours. »<sup>434</sup>

Ô combien ineffable est le don de la grâce divine ! Si elle est réclamée par un cœur droit et une pieuse intention, elle donne plus que ce qui est demandé<sup>435</sup>. Voici, le roi Salomon n'a réclamé au Seigneur ni or, ni argent, ni d'autres richesses terrestres, mais les trésors de la sagesse. Mais lui qui avait demandé, comme il le fallait, un bien unique, reçut le double ; en effet, non seulement il fut enrichi en sagesse, mais aussi il fut exalté par la gloire splendide de sa royauté. Voilà pourquoi il est donné en exemple remarquable aux rois de la terre, pour qu'ils réclament au Tout-Puissant avec un pieux désir les dons spirituels plutôt que charnels<sup>436</sup>, s'ils désirent régner longtemps et heureusement en ce monde.

Il convient donc qu'un prince aimable aux yeux de Dieu ait la volonté d'apprendre et le désir des choses célestes. C'est, en effet, ainsi qu'à la fois, il tient son cœur dans la main de Dieu et qu'avec l'aide du Seigneur, il gouvernera son royaume en paix au cours de nombreuses années.<sup>437</sup>

Le souverain qui désire être un juge intègre,  
 Qui se réjouit de la balance et du plateau du juste  
 En convoitant de percer les faussetés  
 Par la pointe de la belle vérité,

Que ce soit le père des lumières<sup>438</sup>, créateur de l'ardent  
 Soleil, de la lune et de l'univers éclatant  
 Qu'il prie, afin de resplendir par ses brillantes pensées  
 De la lumière de la sagesse.

Qu'il connaisse les vœux de Salomon le juste  
 Qui volèrent soudain à travers l'éther  
 Et pénétrèrent du Seigneur Sabaoth  
 Les demeures dorées.<sup>439</sup>

<sup>433</sup> Cf. 1 R. 3, 9.

<sup>434</sup> Cf. 1 R. 3, 11-14.

<sup>435</sup> Cf. JEROME, *Epistulae* 3, 1.

<sup>436</sup> Selon H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 123, n. 77, le terme de *carnalia* pourrait être une allusion délibérée à l'affaire du mariage de Lothaire II (voir aussi Id., « Verfassungspolitik », p. 281-282).

<sup>437</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 59 extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* VII, 3.

<sup>438</sup> Cf. Jc. 1, 17.

<sup>439</sup> Cf. VIRGILE, *Énéide* VI, 13.

Ipse percepit docilemne sensum ?  
Mente lustratus, sapiensne factus  
Insuper regni columnen gubernat  
Gentis Hebraeae ?

20

Quid ualet flauis nitor omnis auri,  
Ostra quid prosunt rosei decoris,  
Gloriae quid sunt Scythicaeque gemmae,  
Quid diadema,

25

Orba si mentis acies hebescat,  
Lumen ut uerum nequeat tueri,  
Vnde discernat bona, praua, iusta,  
Fasque nefasque ?

30

Ergo rectori decus est amare  
Te, patris uerbum sapiensque lumen,  
Christe, qui sceptris dominaris orbem  
Celsaque regna,

35

Cuius in dextra requies beata  
Constat, in laeua locuplesque gaza :  
Gloriae princeps, humiles coronans  
Tollis opimos.

**Carm., 16** docilemne *P* : docilemque *Migne Dyson* || **17** sapiensne *P* : sapiensque *Migne Dyson* || **21** quid *Mai* :  
qui *P*

Lui-même n'a-t-il pas reçu une pensée intelligente ?  
Purifié dans son esprit et rendu sage,  
Ne gouverne-t-il pas tout au faîte du pouvoir  
Du peuple Hébreux ?

Que vaut l'éclat de tout l'or jaune,  
À quoi bon les pourpres d'une parure de roses,  
Que sont les gloires et les pierres de Scythie ?  
Qu'est-ce qu'un diadème,

Si, négligée, la pointe de l'esprit s'émousse,  
Au point de ne plus pouvoir regarder la vraie lumière,  
D'où elle distingue le bien, le mal, le juste,  
Le pieux et le sacrilège ?

Ainsi donc, la parure du souverain c'est de T'aimer,  
Toi, Verbe du Père et lumière de sagesse,  
Christ, qui par tes sceptres domines le monde  
Et les royaumes élevés.

En ta droite, un repos bienheureux  
Se trouve, et en ta gauche d'opulents trésors :  
Prince de gloire, en couronnant les humbles,  
Tu écarter les riches.

V

[Quanta sacri moderaminis sollicitudo erga uxorem et liberos propriosque domesticos ab eodem est exhibenda.]

Rex pius et sapiens tribus modis regendi ministerium gerit. Nam primo se ipsum, quomodo in superioribus ostendimus, secundo uxorem propriam et liberos suosque domesticos, tertio populum sibi commissum rationabili et glorioso moderamine regere debet. Bonum itaque principem non solum sibimet dominari oportet, dum a malis declinet et quae bona sunt eligat et firmiter teneat sed etiam alios sibi coniunctorum, uxorem uidelicet, liberos atque domesticos prouida sollicitudine ac familiari caritate gubernet. Hoc autem faciens duplicem thesaurizat sibi gloriae palmam, ut, dum in se bonus et sanctus sit, alios sibi coniunctos bonos faciat et sanctos, iuxta psalmistam qui ait : « *Cum sancto sanctus eris, et cum uiro innocente innocens eris* », et reliqua.

Non enim sufficit propriam habere honestatem, nisi pudicae et castae coniugis nec non etiam filiorum et comitum ac ministrorum pudore decoretur, dicente Daud : « *Ambulans in uia immaculata, hic mihi ministrabat.* » Nam sicut liliu agri aliorum holerum ac uiolarum multiplici pulchritudine uenustatur, et sicut luna stellarum splendore circumstantium gratius emicat, ita nimirum rex iustus et sapiens aliorum societate bonorum perornatur.

Is ergo perspicaciter procuret ut non solum nobilem, pulchram ac diuitem, sed et castam, prudentem quoque atque in sanctis uirtutibus morigeram habeat coniugem. Nam quantum coniux iure est coniunctor, tantum aut felle malitiae fit noxia, aut morum dulcedine mellea.

V, Capitulum quintum om. K qui capitulo sexto numerum V dat etc. || 1 gerit cett. : habet N || 2 quomodo ex quomo corr. s. l. B, qui s. l. uel quod modo quoque proposuit || in superioribus cett. : superius N || 3 rationabili codd. : rationali Migne Dyson || 5 firmiter ex infirmiter corr. A || uidelicet ex uidecet corr. s. l. A || 6 charitate Migne Dyson || thesaurizat M || sibi thesaurizat transp. N || 8 salmistam A || 12 ministrabat cett. : ministrabit N || agri cett : agrorum W || [aliorum]que add. B || 13 pulchritudine ex pulchitudine corr. s. l. A || uenustatur ex uetustatur corr. A || circumstantium B || 14 perornatur cett. : perornetur P Migne Dyson || 16 uirtutibus ex uirtutibus corr. A || 17 coniux P N Migne Dyson || post iure add. uiro Vögelin || coniunctor cett. : conuinctior B propinquior Vögelin || aut<sup>1</sup> cett. : aud P || fit codd. : sit Dyson || noxia fit transp. P Migne

[Quel souci d'une sainte conduite un roi doit montrer vis-à-vis de son épouse, de ses enfants et de ses propres serviteurs.]

Le roi pieux et sage mène de trois manières<sup>440</sup> son ministère de roi. Il doit, en effet, selon une conduite raisonnable et glorieuse, se gouverner d'abord lui-même, comme nous l'avons montré plus haut, puis gouverner sa propre femme et ses enfants ainsi que les gens de sa maison, et enfin le peuple qui lui a été confié<sup>441</sup>. C'est pourquoi il faut non seulement que le bon prince se domine lui-même en se détournant du mal, en choisissant et en gardant fermement ce qui est bon, mais il doit aussi gouverner les autres, ses plus proches, à savoir sa femme, ses enfants et ses hommes de cour, avec un soin prévenant et une fraternelle charité. Ce faisant, il amasse pour lui une double palme de gloire, si bien qu'en étant en soi bon et saint, il rend bons et saints les autres qui lui sont proches, conformément au psalmiste qui dit : « Avec le saint tu seras saint, et avec l'homme innocent, tu seras innocent<sup>442</sup> », etc.

En effet, il ne suffit pas d'être soi-même honnête si l'on n'est pas orné par la pudeur d'une épouse chaste et vertueuse et par celle aussi de ses enfants, de ses compagnons et de ses serviteurs<sup>443</sup>, selon le mot de David : « Celui qui marchait sur la voie intègre, celui-là était mon serviteur<sup>444</sup>. » En effet, comme le lis dans le champ est paré de la beauté multiple des autres plantes et des violettes<sup>445</sup>, et comme la lune brille d'un plus bel éclat grâce à la splendeur des étoiles qui l'entourent, ainsi assurément la société d'autres hommes bons est un grand ornement pour le roi juste et sage.

Il doit donc s'occuper avec perspicacité d'avoir une épouse non seulement noble, belle et riche, mais aussi chaste, ainsi que sage et soumise aux saintes vertus. En effet, plus une épouse est liée par la loi, plus elle devient ou nuisible en raison du fiel de sa méchanceté ou agréable comme le miel en raison de la douceur de son caractère<sup>446</sup>.

---

<sup>440</sup> On retrouve ici les trois registres de la philosophie politique (éthique, économique, politique) transmise par BOECE et CASSIODORE. Selon H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 123, n. 72, la concrétisation du deuxième registre par la référence à la femme, aux enfants et aux domestiques serait à nouveau « apparemment » en lien avec le problème du mariage de Lothaire. Les trois registres se retrouvent plus tard au XIII<sup>e</sup> s. chez GILLES DE ROME, *De regimine principum*, I, 1, 2 : *Sciendum ergo, quod hunc totalem librum intendimus in tres partiales libros dividere. In quorum primo ostendetur, quomodo maiestas regia, et per consequens, quomodo quilibet homo se ipsum regere debeat. In secundo vero manifestabitur, quomodo debeat suam familiam gubernare. In tertio autem declarabitur, quomodo praeesse debeat civitati et regno.* Puis au XIV<sup>e</sup>s., chez JOHN WYCLIF, *De officio regis*, III, 46, 8-14 : *Restat videre particulariter in quo stat regis officium in quantum talis. Et patet, quod eius officium stat in tribus, scilicet in regendo personam propriam in quantum homo, in regendo suam privatam familiam in quantum pater familias, et in regendo suam rem publicam in quantum rex.*

<sup>441</sup> Cette théorie fait aussi l'objet du chapitre III du *De institutione regia* de JONAS D'ORLEANS.

<sup>442</sup> Cf. *Ps.* 17 (18), 26.

<sup>443</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 6, 26, extrait de JEROME, *Dialogus adversus Pelagianos* 1, 23.

<sup>444</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 6, 27 extrait de *Ps.* 101 (100), 6.

<sup>445</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, extrait de *Proverbia grecorum, Praef.* reprenant des citations bibliques : *Holera herbarum* (*Ps.* 36, 2) et *lilia agri* (*Mt.* 6, 28).

<sup>446</sup> Cf. FULGENCE, *Mitologiarum libri tres* I, 22, 33 (fable d'Admète et d'Alceste). On notera, avec H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 125, n. 81, que Sedulius, dans un souci littéraire constant d'adapter le vocabulaire au sujet, prend soin de recourir ici, dans l'évocation de la sphère privée du couple, à des termes majoritairement issus du vocabulaire érotique (*morigerus, melleus*).

Vt enim mulier inepta domus est ruina, diuitiarum defectio, iniquorum saturatio, omnium  
malorum et uitiorum commoratio, quae, diuersis superstitionibus uultum exterius ornans,  
20 interiore animae suae pulchritudinem nescit decorare. Quem diligit hodie, odit in crastino. Et  
sicut quidam ait : « Naufragium rerum est mulier malefida marito », ita e contrario casta et  
prudens mulier utilibus rebus disciplinabiliter intendens humili facie hilarique sermone pacifice  
liberos et familiam regit, proque uiri salute, si necesse fuerit, suam animam opponit morti ac  
25 diuicias, quae sunt mariti sui, cum bona fama custodit. Qui est amicus eius heri, idem et amicus  
hodie. Fit ergo ipsa diuiciarum deductio et domus confirmatio, uiri iocunditas, familiae  
pulcritudo omniumque uirtutum connexio.

Talem autem decet non solum uiro suo casta copula esse connexam et subditam, sed  
pietatis et sanctae conuersationis semper ostendere formam ac prudentium consiliorum esse  
repertricem. Sicut enim persuasione malae coniugis damnosa nascuntur pericula, ita prudentis  
30 uxoris consilio multa proueniunt utilia quae sunt Omnipotenti beneplacita. Vnde et apostolus  
ait quoniam *uir infidelis saluabitur per mulierem fidelem*.

Nec solum infideles, sed etiam sancti et orthodoxi principes mirabilem saepe in uxoribus  
perpendunt et auscultant prudentiam, non sexum fragilem considerantes, sed fructus bonorum  
consiliorum carpentes. Vnde et de gloriosi imperatoris Theodosii uenerabili coniuge nomine  
35 Placilla refertur, quod ipse princeps, dum in se bonus et iustus et sapiens erat, habebat et aliam  
utilitatis occasionem per quam de bonis operibus triumpharet. Coniux enim eius diuinas leges  
eum saepius admonebat, se ipsam tamen perfecte prius erudiens. Non enim regni fastigiis  
eleuata est, sed potius diuino amore succensa. Beneficii namque magnitudo maius ei  
desiderium Benefactoris adhibebat : repente namque uenit ad purpuram. Claudorum atque  
40 debilium maximam habebat curam, non seruis, non aliis ministris utens, sed per semet ipsam  
agens et ad eorum habitacula ueniens et unicuique quod opus haberet praebens. Sic etiam per  
ecclesiarum xenodochia discurrens suis manibus ministrabat infirmis, ollas eorum tergens, ius  
gustans, offerens coclearia, panem frangens cibosque ministrans, calicem deluens et alia cuncta  
faciens, quae seruis et ministris mos est sollempniter operari. His autem qui eam de rebus talibus  
45 nitebantur prohibere dicebat : « Aurum distribuere opus imperii est ; ego autem pro ipso  
imperio hoc opus offero bona mihi omnia conferenti ».

**18** ut enim *A BW M* : uenim *P* et enim *N* etenim *edd.* || saturatio *ex saturatia corr.* *W* || **19** superstitionibus *P* ||  
uultum *codd.* : multum se *Migne* || exterius *ex oterius corr.* *A* || **20** interiore *codd.* : interiora *Migne Dyson* ||  
pulchritudinem *om.* *P Migne* || ante quem *add.* et *B* || **22** hilarique *N* || **24** ante qui *add.* et *B* || idem et amicus  
*cett.* : idem amicus eius *P Migne Dyson* || **25** fit *cett.* : sit *N* || deductio *codd.* : inductio *Dyson* || **26** [omnium]que  
*add. s. l. B* || **28** ante pietatis *add.* et *W et etiam B* || **29** persuasionae *A* || dampnosa *BN M* || nascuntur *codd.* :  
nascentur *Migne Dyson* || **30** beneplacita *ex beneplatita corr.* *B* || **31** quoniam *cett.* : quo *W* || saluabitur *AP* :  
saluatur *BWN M* || **32** orthodoxi *A M* || **33** perpendunt *BWN M* : perpendant *AP* || **35** quod *cett.* : qui *M* || bonus  
*add. s. l. M* || **36** coniunx *P M* || **38** nanque *A* || **39** benefactoris *codd.* : benefactionis *Dyson* || adhebebat *W* ||  
nanque *A* || ante uenit *add.* ut *B* || cludorum *A* || **40** ante curam *transp.* maximam *P* || **43** deluens *AP* : diluens *B*  
*Vögelin* deducens *WN M* || **44** sollempniter *BWN* || hys *P N* || talibus de rebus *transp.* *P Migne* || **46** omnia mihi  
*transp.* *BW*

De la même façon en effet, une femme sotte, c'est la ruine d'une maison, la disparition des richesses, le rassasiement des iniques, le séjour de tous les maux et de tous les vices<sup>447</sup>, car si elle orne son visage de diverses expressions tout extérieures, elle ne sait pas décorer la beauté intérieure de son âme. Celui qu'elle chérit aujourd'hui, elle le haïra demain<sup>448</sup>. Et si, comme l'a dit quelqu'un : « La femme sur qui le mari ne peut compter fait la ruine de sa maison<sup>449</sup> », à l'inverse, une femme chaste et prudente, qui s'occupe méthodiquement de tout le nécessaire avec un visage humble et le sourire aux lèvres, gouverne dans la paix ses enfants et sa famille, et pour sauver son mari, s'il le faut, elle offre son âme à la mort<sup>450</sup>, et elle veille sur les richesses, qui sont celles de son mari, avec sa bonne réputation. Son ami d'hier est toujours son ami aujourd'hui<sup>451</sup>. Bref, elle amène elle-même les richesses, affermit sa maison, réjouit son mari, embellit sa famille et réunit toutes les vertus<sup>452</sup>.

Il convient, en outre, qu'une telle épouse soit non seulement unie et soumise à son mari par une chaste union, mais qu'elle fasse toujours voir la beauté de la piété et d'une sainte conduite, et qu'elle soit la source de conseils avisés. En effet, de même que la persuasion d'une mauvaise épouse fait naître de nuisibles dangers, de même le conseil d'une sage épouse génère de nombreux profits qui plaisent au Tout Puissant. D'où même l'apôtre dit que le mari qui ne croit pas sera sauvé par une épouse qui croit<sup>453</sup>.

Et non seulement les incroyants mais aussi les princes saints et orthodoxes apprécient et écoutent souvent l'admirable sagesse en leur épouse, sans la considérer comme le sexe faible mais en cueillant le fruit de ses bons conseils. C'est ainsi que l'on rapporte même à propos de la vénérable épouse du glorieux empereur Théodose, nommée Placilla<sup>454</sup>, que le prince lui-même, alors qu'en soi, il était bon, juste et sage, trouvait en elle aussi un autre moyen efficace de triompher dans les bonnes œuvres. Son épouse en effet lui rappelait très souvent les lois divines, mais en s'instruisant d'abord elle-même parfaitement. Car elle n'était pas transportée par les hauteurs du règne, mais plutôt embrasée par l'amour divin. En effet, la grandeur du bienfait renforçait son désir du Bienfaiteur<sup>455</sup> : c'est de fait de manière soudaine qu'elle arriva à la pourpre. Elle prenait le plus grand soin des boiteux et des infirmes, sans faire appel à des esclaves ou à d'autres serviteurs, mais en agissant par elle-même, en se rendant jusqu'à leur demeure et en procurant à chacun ce qui lui était nécessaire. Ainsi, lorsqu'elle parcourait les hospices des églises, elle servait même les infirmes de ses propres mains, récurait leurs marmites, goûtait leur brouet, leur donnait la cuillère, rompait leur pain et servait leur nourriture, lavait leur coupe et faisait toutes les autres tâches dont habituellement on confie le soin, selon l'usage, aux esclaves et aux serviteurs. À ceux qui s'efforçaient de l'éloigner de telles actions, elle disait : « Distribuer de l'or est le travail de l'Empire ; quant à moi, j'offre ce travail pour l'Empire lui-même à qui je dois tous mes biens. »

<sup>447</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 37, extrait de *Proverbia Grecorum* 37.

<sup>448</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 62, extrait de *Proverbia Grecorum* 62.

<sup>449</sup> Cf. *Catonis Disticha* III, 237.

<sup>450</sup> Cf. FULGENCE, *Mitologiarum libri tres* I, 22, 33 (fable d'Admète et d'Alceste).

<sup>451</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 62, extrait de *Proverbia Grecorum* 62. Ce passage fait aussi écho aux idées énoncées dans la Bible : *Pr.* 31, 10-31 « La parfaite maîtresse de maison ». Comme l'écrit H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 127, n. 85, il est intéressant de noter que Sedulius a remplacé le *bona* de son modèle par *casta et prudens* et qu'il a ajouté l'allusion aux *liberos*. Mais faut-il, comme il le fait, en déduire que compte tenu du fait que Lothaire II n'a pas eu d'enfant de son mariage avec Theutberge mais bien avec sa maîtresse et future femme Waldrade et que le poème qui suit souhaite au roi une descendance issue d'un mariage légal, l'œuvre a probablement été écrite entre 855 (mariage avec Theutberge) et 857 (répudiation de Theutberge) ?

<sup>452</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 37, extrait de *Proverbia Grecorum* 37.

<sup>453</sup> Cf. 1 *Co.* 7, 14.

<sup>454</sup> Théodose I (379-395) et son épouse Flaccilla, de son vrai nom, qu'il épousa en 376 et qui mourut en 386.

<sup>455</sup> *Benefactor* désigne ici Dieu qui lui a offert la pourpre.

Nam uiro suo sepe dicebat : « Oportet te semper, marite, cogitare quid dudum fuisti, quid modo sis. Haec si semper cogitaueris, ingratus Benefactori non eris, sed imperium quod suscepisti, legaliter gubernabis et harum rerum placabis Auctorem ». His ergo sermonibus uelut optimam  
50 quandam utilitatem uirtutisque habundantiam coniugi suo offerebat.

Rex pius et sapiens terno moderamine regnat  
Semet suosque subditos.  
Gloria regnantis proba moribus eminent uxor,  
Sicut honesta uinea.  
5 Illam nobilitas triplici uirtute uenustet  
Rosis pudici pectoris.  
Lactea formoso niteant si colla decore,  
Magis nitescat castitas.  
Christus ut ecclesiam sibi casto iunxit amore,  
10 Vxor uiro sic haereat ;  
Mitis simplicitas in cuius mente redundet  
Velut columbae gratia.  
Quam decoret pietas, prudentia, sacra potestas,  
Esder ut alma floruit.  
15 Vincula pacis ament rex et regina ; duobus  
Sit foedus et concordia.  
Inuida non dirimat geminos discordia, pacis  
Quos lex superna iunxerat.  
Disciplina regat quorum praenobile germen,  
20 Rami decori floreant ;  
Aridus haut uiridi bene crescit in arbore palmes,  
Cultor bonus hoc prouidet.  
Princeps et rectrix populum si rite gubernant,  
Suam regant prosapiam  
25 Abrahae ueluti generosa stirpe, creatis  
Ornent polos nepotibus.

**48** non eris *cett.* : noueris *M* || **49** auctorem *cett.* : auctore *A* || **50** suo *cett.* : sue *M* || *post* offerebat *BW M add.* cuius terrenae prosapiae nobilitatem alma transcendebat nobilitas morum. Illius autem sacratissimae mentis in Christo deuotionem ac religiosum studium et caritatis erga omnes affectum atque fidelissimam curam erga uiri sui, domini imperatoris Theodosii, salutem quis digna eloquentiae tuba explicare potest ? Quantum laborabat in ieiuniis, in uigiliis, in orationibus, quantis opibus sanctas dei aecclesias ditabat, quam piam sollicitudinem et indefessae largitatis munificentiam pauperibus exhibebat ? O templum Deo sacratum, uirtutum aromatibus refertum, floribus et rosa pudicitiae cum timore Dei simul et amore decoratum ! Humiliauit se in hoc seculo, ut esset exaltata in futuro, terrenas distribuit opes, ut aeternas lucraretur diuitias, hic fleuit, ut illic semper gaudeat. Hic ieiunans et siciens se ipsam affligebat ; hinc ad fontem uitae aeternae peruenit, et nunc regem in decore suo clarificatum, quem semper desiderabat, beatis oculis speculatur et illis fruitur bonis, quae nec oculus uidit, nec auris audiuit, nec in cor hominis ascendit, quae praeparauit dominus diligentibus se [1 *Cor.* 2, 9].

**Carm., 14** Esder *P* : Esther *Migne Dyson* || **17** inuida *ex inuidia corr. P* || **21** aut *P* : ut *Migne Dyson* || *crescit P* : *crescat Migne Dyson*

En effet, elle disait souvent à son mari : « Il faut, mon époux, que toujours tu songes à ce que tu fus naguère, à ce que tu es à présent. Si toujours tu songes à cela, tu ne seras point ingrat envers ton Bienfaiteur, mais l'empire que tu as reçu, tu le gouverneras légitimement et tu plairas à l'Auteur de nos bienfaits. » Par ces paroles donc, elle offrait pour ainsi dire à son époux le meilleur moyen et de multiples occasions de se montrer vertueux<sup>456</sup>.

Le roi pieux et sage règne selon une triple conduite  
Sur lui-même et sur ses sujets.  
Gloire de celui qui règne, son épouse irréprochable se distingue  
Comme une noble vigne<sup>457</sup>.  
Qu'une noblesse à la triple vertu l'embellisse  
des roses d'un cœur pur<sup>458</sup>.  
Si son cou laiteux brille d'une élégante parure,  
Que brille davantage sa chasteté.  
Comme le Christ a uni l'Église à lui dans un chaste amour,  
Qu'ainsi l'épouse à son mari s'attache<sup>459</sup> ;  
Qu'en son esprit surabonde une douce simplicité  
Comme la grâce de la colombe.  
Que la parent la piété, la prudence, la sainte puissance,  
Comme la douce Esther a fleuri.  
Que le roi et la reine aiment les liens de la paix ; qu'entre eux deux  
Il y ait alliance et concorde.  
Que l'envieuse discorde ne sépare pas le couple  
Que la loi suprême de la paix avait uni.  
Que la discipline guide leur très noble descendance,  
Que de beaux rameaux fleurissent :  
Une branche sèche ne croît pas sur l'arbre bien verdoyant,  
Le bon cultivateur pourvoit à cela.  
Si le prince et la reine gouvernent bien le peuple,  
Qu'ils guident leur lignée  
Selon la généreuse souche d'Abraham, et engendrent  
pour orner les cieux de leurs rejetons.

---

<sup>456</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* IX, 31.

<sup>457</sup> Cf. Ps. 128 (127), 3 : *uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuae.*

<sup>458</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Hymnus* II, 13.

<sup>459</sup> Cf. Eph. 5, 22-23 : *mulieres viris suis subditae sint sicut Domino quoniam vir caput est mulieris sicut Christus caput est ecclesiae ipse salvator corporis.*

## VI

[Quales consiliarios et amicos bonum principem habere decet.]

In humanis rebus nulla quidem ars, ut dicunt, difficilior est quam inter turbulentissimas tempestatum huius seculi procellas bene imperare et prouide rem publicam gubernare. Sed haec ars tunc ad finem perfectionis peruenit cum ipsa res publica prudentes et optimos consiliarios habet. Trina autem regula in consiliis est obseruanda. Prima quidem ut diuina consilia  
 5 praeponantur humanis cum *oboedire magis oporteat Deo quam hominibus*. Si quis ergo nauim rei publicae tamquam bonus gubernator regere feliciter disponit et exoptat, optima Domini consilia, quae in sacris eloquiis sunt propalata, non negligenter custodiat. Secunda uero consiliorum est regula quatinus prouidus rector non tam in suo quam in suorum prudentissimorum innitatur consilio. Vnde illa Antonini imperatoris praecipua semper in  
 10 consiliis fuit sententia : « Aequius est ut ego tot talium amicorum consilium sequar, quam ut tot tales amici meam unius uoluntatem sequantur. » Salemone quoque hoc ipsum attestante, qui ait : « *Dissipantur cogitationes, ubi non est consilium ; ubi uero plurimi sunt consilarii, confirmantur et erit salus ubi multa consilia sunt.* » Nam prudens prudentes in consilium uocat, et sine eorum consilio nihil facit. Stultus uero in semet ipso cogitat et quod sine consilio aliorum  
 15 cito uult facit. Porro tertia norma in consiliis est obtinenda, ne bonus rector dolosos et pernitiosos habeat consiliarios. Quis enim debet in consiliis malignantium confidere ? Nam sicut uallis per campos et laquei in plateis et pedicae ubi non putantur pedes aliorum retinent, ita impiorum consilia felle nequitiae permixta iustis et sanctis in itineribus male impediunt. Sicut enim boni consilarii sursum rem publicam erigunt, sic mali deorsum ruinosam calamitatem  
 20 praecipitant. Tales ergo repudiandi sunt consilarii atque omnimodis detestandi : qui nunquam circa principem terrenum deuoti erunt qui Dei praecepta male conuersando contemnunt. Cui enim possunt esse boni qui sibi sunt mali ?

VI, 1 difficilior P || 2 tempestatum add. s. l. B om. P Migne Dyson || prouiderem AP || sethec A || 4 autem cett. : namque W || consilia om. P Migne || 5 oporteat Deo magis transp. K Migne Dyson || oporteat Deo om. P || nauim cett. : nauem N || 6 feliciter om. K || disponit om. W || 7 propalata ex prolata corr. s. l. B || negligenter N || 8 consiliorum ex iustorum corr. s. l. A || 9 antonini A WN KM : antonii P B Hellmann || 10 aequus P || ante talium add. ac B et Migne Dyson || talium cett. : totalium N || 11 ante tales add. ac B et P Migne Dyson || tales cett. : totales N || ante meam add. mei W || sequantur uoluntatem transp. N || quoquae A || contestante Vögelin || 14 aliorum consilio transp. N || 15 uult cito facit transp. Vögelin || porro cett. : porcio P || 16 consiliarios om. P Migne || 17 aliorum codd. : uiatorum Dyson || 18 iustis et sanctis codd. : iustos et sanctos Vögelin Migne Dyson || 19 erigunt publicam transp. P Migne || deorsum om. P Migne || 21 circa codd. : erga Migne || qui cett. : quia M || conuersando cett. : uiuendo P Migne Dyson || cui codd. : qui Migne Dyson || 22 sibi iter. et primum del. W

## VI

### [Quels conseillers et amis un bon prince doit avoir]

Dans les affaires humaines, aucun art n'est, dit-on, plus difficile<sup>460</sup> que de bien commander au milieu des turbulences très agitées que soulèvent les tempêtes de ce siècle<sup>461</sup> et de gouverner avec prudence un État. Mais cet art ne parvient à la frontière de la perfection que lorsque l'État lui-même est doté de conseillers avisés et excellents. Et en ce qui concerne les conseils, une triple règle doit être observée. La première, c'est que les conseils divins doivent être préférés aux conseils humains puisqu'*il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*<sup>462</sup>. Donc, si quelqu'un décide et choisit de gouverner avec bonheur le navire de l'État comme un bon pilote, qu'il suive sans négligence les excellents conseils du Seigneur, qui ont été révélés en de saintes paroles. La deuxième règle à propos des conseils, c'est que le souverain prudent s'appuie non pas tant sur son propre conseil que sur celui de ses proches les plus avisés. D'où cet avis qui, en matière de conseils, prima toujours pour l'empereur Antonin : « Il est plus juste que moi, je suive le conseil de tous mes excellents amis, plutôt que tous mes excellents amis suivent ma seule volonté<sup>463</sup>. » Salomon aussi en témoigne, lui qui dit : « *Quand il n'y a pas de conseil, les projets échouent, mais quand il y a de nombreux conseillers, ils prennent corps*<sup>464</sup> et le salut tiendra à un grand nombre de conseillers<sup>465</sup>. » En effet, l'homme avisé convoque en son conseil des hommes avisés, et ne fait rien sans leur conseil. Mais l'homme insensé réfléchit en lui-même et fait ce qu'il décide à la hâte sans le conseil des autres<sup>466</sup>. En outre, il faut observer une troisième loi dans les conseils, c'est que le bon souverain ne doit pas avoir de conseillers fourbes et pernicious. Qui, en effet, doit se fier aux conseils des méchants ? Car, de même que les creux à travers les champs, les obstacles dans les grandes rues et les pièges font trébucher ceux qui n'y prennent pas garde, de même les conseils des impies mêlés du fiel de leur fourberie entravent fâcheusement la route des justes et des saints<sup>467</sup>. En effet, les bons conseillers élèvent l'État vers le haut, et de la même manière les mauvais le jettent à bas par une ruineuse calamité. Il faut donc rejeter et écarter par tous les moyens de tels conseillers : jamais ne seront dévoués à l'égard d'un prince terrestre ceux qui méprisent les préceptes de Dieu<sup>468</sup> en vivant mal. À qui en effet peuvent être bons ceux qui sont eux-mêmes mauvais ?

---

<sup>460</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 80, extrait de l'*Histoire Auguste* XXVI, 43, 2.

<sup>461</sup> Cf. ISIDORE, *Quaestiones in vetus testamentum, in Exodum* 54, 3, ainsi que *Libri Carolini, Praef.*

<sup>462</sup> Cf. *Ac.*, 5, 29 : *oboedire oportet Deo magis quam hominibus.*

<sup>463</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 13, extrait de l'*Histoire Auguste* IV, 22, 4.

<sup>464</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 29, 10, extrait de *Pr.* 15, 22.

<sup>465</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 29, 11, extrait de *Pr.* 11, 14.

<sup>466</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 26, extrait de *Proverbia Graecorum* 26.

<sup>467</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 53, extrait de *Proverbia Graecorum* 53.

<sup>468</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 7, 3.

Sed sicut omnipotentis Dei saluberrima deuulganda sunt consilia atque praecepta, ita  
 nonnunquam prudentium rectorum ab hostibus sunt occultanda consilia. Siquidem in re publica  
 25 nulla sunt meliora consilia quam illa quae ignorauerit aduersarius. Etenim securum iter agitur  
 quod agendum hostes minime suspicantur. Duo uero maxime contraria sunt consilio : festinatio  
 et ira. Nam ira obcecat animum, ne utile uideat consilium ; et quomodo longa consilia  
 poenitentiam non habent, sic econtra festinata consilia plerumque labuntur. Tunc autem  
 praecipue consilium ad prosperitatis euentum perducitur, cum regia fiducia in Omnipotentis  
 30 auxilio figitur. Vnde uero post Deum bona prodeunt consilia, nisi a fidelibus et optimis amicis,  
 qui promerentur superna illustrari gratia ut non errent in consilio, quorum prouida deliberatione  
 diuina inspirante clementia saepe salubris consilii botrus carpitur ? Absit uero ut crudeles  
 tyrannos tamquam infestos dracones bonus habeat princeps amicos, quod pantheris exemplo  
 animalis astruitur : siquidem panther genus quadrupedis est et, ut physici perhibent, omnium  
 35 animalium amicus excepto dracone. Illorum itaque amicitiam habeat quos probos esse  
 cognoscit. Qui sunt autem boni amici, nisi illi qui sunt sancti ac uenerabiles : non maliciosi,  
 non furaces, non factiosi, non callidi, non ad malum consentientes, non bonorum inimici, non  
 libidinosi neque crudeles, non circumuentores sui principis, sed sancti, continentes, religiosi,  
 amatores principis sui, et qui de illo nec ipsi rident nec risui esse uolunt, qui neque mentiuntur  
 40 nec fingunt, et numquam decipiunt, sed ueraces, sobrii, prudentes atque in omnibus suo principi  
 fideles ? Talibus itaque personis salua efficitur res publica pique regnatoris fama crescit et  
 gloria.

Absque gubernaclo nauis ceu nutat in alto,  
 Fluctibus ac tumidis tunditur illa nothis,  
 Gloria sic regni praeclaraque scepra labascunt  
 In pessumque cadunt, heu ! sine consilio.  
 5 Nam sunt nonnulli quorum fit mellea lingua,  
 Aspidis ac subtus tetra uenena latent,  
 Qui delenificis persuadent omnia uerbis,  
 Quorum sermo strepit subdola ceu fouea.  
 Horum consilio res publica fulta uidetur,  
 10 Cum submersa ruat, o miseranda nimis.  
 Ob hoc consilii praedulcem carpere botrum  
 Iam decet excelsum qui tenet imperium.

**23** diuulganda *BWN* || sunt diuulganda *transp. N* || **24** nonnunquam *N* || ab *om. Migne* || **25** meliora sunt *transp. Vögelin* || illa *codd.* : alia *Migne Dyson* || ignorauerit *cett.* : ignorauit *B* || **26** uero *cett.* : uere *K* || **27** animum *iter. P* || **28** poenitentiam — consilia *om. P Migne* || ante labuntur *add. non Migne* || **29** consilium praecipue *transp. N* || **31-32** quorum — carpitur *om. K* || **32** ante clementia *del. gracia P* || **33** bonus *om. W* || pantheris *cett.* : pantere *N* || **34** est *om. P* || et *om. Migne Dyson* || ut *add. s. l. W* || fisici *AP* || **35** amicitiam *N* || **37** non factiosi *om. K* || **38-39** sui principis — amatores *om. BWN KM* || **40** fugiunt *P* || **41** regnatoris *AP BN* : rectoris *W KM* || **41-42** et gloria *AP B* : gloriosa *WN M* et gloriosa *K*

**Carm., 1** gubernaclo *corr. Traube* : gubernaculo *P Dyson* || **3** praeclaraque *corr. Mai* : praeclara quod *P* || scepra *Migne* || **6** uenena *corr. Mai* : uiuena *P* || latent *corr. Mai* : lactent *P* || **7** delenificiis *Migne Dyson* || **10-11** *uersuum ordinem corr. Dümmler* : ordinem *transp. P Migne*

Mais autant les conseils et les préceptes très salutaires de Dieu Tout-Puissant doivent être divulgués, autant les conseils d'un souverain avisé doivent parfois être cachés aux ennemis. En effet, dans l'État il n'est pas de meilleurs conseils que ceux qu'aura ignorés l'adversaire<sup>469</sup>. Et de fait, on prend un chemin sûr quand nos ennemis ne soupçonnent pas du tout qu'on va le prendre<sup>470</sup>. Deux attitudes sont particulièrement contraires au conseil : la précipitation et la colère<sup>471</sup>. La colère, en effet, aveugle l'esprit au point qu'il ne voit pas le conseil profitable ; et tout comme on ne se repent pas de longs conseils, ainsi au contraire les conseils tenus à la hâte échouent la plupart du temps<sup>472</sup>. Mais surtout le conseil ne connaît une réussite prospère que lorsque la confiance royale est fixée dans le secours du Tout-Puissant. Et, après Dieu, d'où proviennent les bons conseils si ce n'est des fidèles et des meilleurs amis, qui méritent d'être illuminés par la grâce supérieure au point de ne pas se tromper dans leur conseil, qui délibèrent prudemment sous l'inspiration de la divine clémence et auprès desquels on cueille souvent une grappe de conseils salutaires<sup>473</sup> ? En revanche, puisse le bon prince ne pas avoir pour amis des tyrans cruels, qui sont comme les dangereux serpents, ce qu'illustre l'exemple de la panthère : en effet, la panthère appartient à l'espèce des quadrupèdes et, comme le rapportent les naturalistes, elle est l'amie de tous les animaux à l'exception du serpent<sup>474</sup>. C'est pourquoi il doit avoir l'amitié de ceux qu'il sait honnêtes. Mais qui sont les bons amis si ce n'est ceux qui sont saints et vénérables : pas les trompeurs, ni les voleurs, ni les intrigants, ni les rusés, ni ceux qui pactisent avec le mal, ni les ennemis des bons, ni les débauchés, pas non plus les cruels, ni ceux qui sont fourbes avec leur prince, mais les hommes saints, tempérants, religieux, qui aiment leur prince et qui ne se moquent pas de lui ni ne veulent être eux-mêmes objets de moquerie, qui ne mentent pas non plus ni n'inventent, et jamais ne déçoivent<sup>475</sup>, mais les hommes sûrs, sobres, prudents et fidèles à leur prince en toutes choses ? Voilà donc les personnes sur lesquelles se fonde la sauvegarde de l'État et grâce auxquelles croissent la renommée et la gloire du monarque pieux.

Comme un navire sans gouvernail vacille en haute mer,  
 Battu par les flots et par les vents gonflés<sup>476</sup>,  
 Ainsi, la gloire d'un royaume et ses sceptres illustres chancellent,  
 Et courent à leur perte, hélas !, sans conseil.  
 Car il est des gens qui ont une langue mielleuse  
 Sous laquelle se cachent les horribles venins de l'aspic<sup>477</sup>,  
 Qui persuadent tout par leurs paroles caressantes,  
 Dont le discours résonne comme un piège artificieux.  
 De ces gens-là, le conseil semble soutenir l'État,  
 Alors que, submergé, il sombre, ô combien pitoyable !  
 Aussi, cueillir la très douce grappe du conseil<sup>478</sup>  
 Doit dès lors être le fait de celui qui détient le pouvoir suprême.

<sup>469</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XX, 17, extrait de VEGECE, *Epitoma rei militaris* III, 26.

<sup>470</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XX, 10, extrait de VEGECE, *Epitoma rei militaris* III, 6.

<sup>471</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXX, 6, 18, extrait de CAECILIUS BALBUS, *Sententiae* 113.

<sup>472</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXX, 6, 8, extrait de la *Glosa consentanea* (cf. DOLBEAU 2020, p. 66).

<sup>473</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXIV, 48, extrait de AUGUSTIN, *Tractatus in Iohannis evangelium* XLVI, 6, 15 : *botrum carpe, spinam cave*.

<sup>474</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXIII, 7, extrait de ISIDORE, *Etymologies* XII, 2.

<sup>475</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 54, extrait de l'*Histoire Auguste* XVIII, 66, 1-2.

<sup>476</sup> Cf. VIRGILE, *Enéide* V, 125 : *quod tumidis submersum tunditur olim Fluctibus*.

<sup>477</sup> Cf. OVIDE, *Amours* I, 8, 103 : *Lingua iuuet mentemque tegat : blandire noceque ; Impia sub dulci melle venena latent*.

<sup>478</sup> Cf. n. 14.

Dorcades ut uigili montis de uertice uisu,  
 Quo cito transfugiant, cuncta pericla notant,  
 15 Sic aduersa cauet speculari lumine mentis  
 Dux bonus arte bona consiliisque probis.  
 Ceu margaritum bibulis praenobile conchis,  
 Quomodo dulcifluo mel legiturque fauo,  
 20 Sic et amicorum puro de fonte legendum  
 Quod decet et prodest, utile consilium.  
 Verus amicitiae custos sine felle probatur,  
 Cui placet omne bonum, displicet atque malum,  
 « Est est » qui uere seu « non non » dicere norit,  
 Cui cor secretum consonat osque pium.  
 25 Olli firma fides uita fit carior ipsa,  
 Nescit arundineas texere mente strofas,  
 Non illum nutare facit clangorque tubarum,  
 Anchora nam stabilis corde manet fidei.  
 Talem nonque gazae, non auri pondera norunt  
 30 Fallere, ne laesa sit preciosa fides.

**15** cauet *corr. Mai* : cauent *P* || **20** quod *P* : et *Migne* || **22** atque *P* : omne *Migne Dyson* || **24** osque *P* : atque *Migne Dyson* || **29** nonque *corr. Traube* : namque *P* non *Mai Migne*

Comme les biches au regard vigilant du haut de la montagne,  
Pour les fuir rapidement, notent tous les dangers<sup>479</sup>,  
Ainsi, le bon chef veille à guetter le malheur par la lumière  
de son esprit, par une bonne conduite et des conseils loyaux.  
On recueille la très noble perle dans les coquillages détremés  
tout comme le miel dans les rayons melliflues ;  
Ainsi faut-il recueillir à la source pure des amis  
L'utile conseil qui convient et dont on profite.  
On reconnaît le gardien de l'amitié vrai et sans fiel,  
À qui plaît tout bien et déplaît tout mal,  
Qui sait dire vraiment « oui oui » ou « non non<sup>480</sup> »,  
Et dont le cœur secret et la bouche pieuse sont en accord.  
Pour lui, une fidélité sans faille vaut mieux que la vie même,  
Il ne sait pas ourdir en son esprit de séduisantes ruses,  
Et le son des trompettes ne le fait pas plier<sup>481</sup>,  
Car l'ancre de la fidélité reste accrochée en son cœur.  
Un tel homme, ni les richesses ni le poids de l'or<sup>482</sup> ne sauraient  
Le tromper et faire ainsi faillir sa précieuse fidélité.

---

<sup>479</sup> Cf. SEDULIUS, *Explanationes in praefationes Hieronymi* 31.

<sup>480</sup> Cf. Mt. 5, 37.

<sup>481</sup> Cf. VIRGILE, *Enéide* II, 313.

<sup>482</sup> Cf. VIRGILE, *Enéide* X, 527.

## VII

[Quae res malos principes faciat.]

Nunc autem ordo exposcit ut de malis etiam principibus aliqua nos breuiter perstringamus, quoniam de bonis quaedam utilia sceptris quae rei publicae necessaria diximus. Vbi primo quaeritur quae causa etiam ex bonis malos principes faciat. Ad quod dicendum : iam primum regalis licentia. Deinde rerum copia, cum ipsa abundantia rerum causa malorum fiat.

5 Amici praeterea improbi, satellites detestandi, eunuchi auarissimi, aulici uel stulti uel detestabiles, per quos omnes, etiam in illo dominatore qui uidebatur bonus esse, nascitur obliuio mandatorum Dei. Postremo, quod negari non potest, rerum publicarum ignorantia. Hinc colligunt se quatuor uel quinque atque unum consilium ad decipiendum imperatorem seu regem capiunt. Dicunt quid probandum sit ; imperator, qui domi clausus est, uera non nouit. Cogitur

10 hoc tantum scire quod illi locuntur, facit iudices quos fieri non oportet. Amouet a re publica quos debeat optinere. Vnde etiam bonus et cautus et optimus uenditur imperator qui hoc ipso miser efficitur cum apud ipsum uera reticeantur. Hinc saepe tumultuosa indiscipline et Dei cultrix pietas et ueritas opprimitur, cum multum derogatio praeualeat quando derogatores creduntur fide digni, quos gemina pestis corrumpit acerbissima, amor uidelicet falsitatis et

15 odium ueritatis.

**VII, 1** exposcit *cett.* : deposcit *K* || **2** sceptris quae *AP* : sceptrisque *BWN KM Hellmann* || **3** principes *om. N* || **5** amici *cett.* : amices *P* || uel<sup>1</sup> *cett.* : uidelicet *B* || **5-6** uel detestabiles *om. K* || **6** in illo *AP BW M* : nullo *N K* || **8** quattuor *W* || uel *cett.* : aut *K* || **9** ante imperator *add. et B* || cogiturque *B* || **10** scire *om. P Migne* || fieri *om. K* || oportet *codd.* : oportuit *Vögelin* || **11** debeat *cett.* : decebat *B* debebat *Vögelin* || et optimus *om. K* || **11-12** uenditur bonus et cautus et optimus *transp. P Migne Dyson* || imperator *cett.* : princeps *K* || hoc *codd.* : eo *Migne Dyson* || **12** reticeantur *cett.* : reiciantur *N* || hinc *cett.* : hin *W* || ante indiscipline *add. et K* || et *om. B* || **13** ante derogatores *add. etiam B*

## VII

[Ce qui fait les mauvais princes.]

Mais à présent, l'ordre logique exige que nous critiquions brièvement aussi certains points concernant les mauvais princes, puisque nous avons dit à propos des bons royaumes les quelques éléments utiles qui sont nécessaires à l'État. Cherchons d'abord ici quelle cause rend mauvais même les bons princes<sup>483</sup>. À quoi il faut dire ceci : tout d'abord la première est la licence du roi. Ensuite, l'abondance de biens, vu que l'opulence de biens elle-même est cause de maux. En outre, il faut fuir avec horreur les amis malhonnêtes, les courtisans, les eunuques très cupides, les hommes de cour ou stupides ou détestables, tous gens par lesquels, même chez le maître qui semblait bon, naît l'oubli des commandements de Dieu. Enfin, ce qui ne peut être nié, l'ignorance des affaires publiques. C'est à cause d'elle que quatre ou cinq personnes s'allient et tiennent conseil en vue d'abuser l'empereur ou le roi. Ils disent ce qu'ils veulent faire approuver ; l'empereur, qui est cloîtré chez lui, ne connaît pas la vérité. Il est contraint à ne savoir que ce qu'ils lui disent, il désigne comme juges ceux qui ne doivent pas l'être. Il écarte de l'État ceux qu'il devrait y maintenir. Ainsi est vendu même le bon, le circonspect et le meilleur empereur, qui est rendu misérable par le fait même qu'on lui cache la vérité<sup>484</sup>. De là, et la piété qui honore Dieu et la vérité sont souvent écrasées par la turbulente indiscipline<sup>485</sup>, puisque la transgression a trop de crédit quand on croit dignes de foi ceux qui transgressent la loi<sup>486</sup> et que corrompt une double peste si cruelle, à savoir l'amour du mensonge et la haine de la vérité<sup>487</sup>.

---

<sup>483</sup> Sur les lignes 3 à 11 (*quae causa etiam ex bonis malos principes faciat...optimus venditur imperator*), cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 79 extrait de l'*Histoire Auguste* XXVI, 43, 1.

<sup>484</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 59, extrait de l'*Histoire Auguste* XX, 25, 4.

<sup>485</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 29, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* III, 7, 3.

<sup>486</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 31, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* III, 8, 3.

<sup>487</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXII, 4, extrait de BEDE, *Historia Eccl.* I, 14.

Tamquam praecipitans turbo regentes,  
Subuertit nimium copia rerum.  
Qui primumque boni regmine clarent,  
Fiunt saepe mali fine profano.  
5 Sacris qui fuerant moribus aurum,  
Mox plumbo similes uiliter horrent.  
Et qui uitis erant ubere laeti,  
Agrescunt ueluti spreta labrusca.  
Incautum dominum mente strophosa  
10 Fallunt praecipidi sic et amici,  
Multis unde dolis, optimus ille  
Anceps fit titubans sicut harundo,  
Ignoratque miser figmina falsi,  
Nec lucent domino lumina ueri.  
15 Nam caecant oculos regis honores,  
Aurum, diuitiae, nubila, mendae,  
Vultus feminei blanda uoluptas,  
Cari falsidici, pompa, potestas.

**Carm., 1** tamquam *corr. Traube* : quam *P Migne* || **3** regmine *corr. Traube* : regimine *P Migne Dyson* || **11**  
unde *P* : inde *Migne* || **14** lucent *corr. Mai* : lucet *P* || lumina *corr. Mai* : lima *P*

Telle un tourbillon emportant ceux qui gouvernent,  
L'opulence excessive de biens mène à la ruine.  
Et les bons qui, au début, s'illustrent par leur gouvernement  
Deviennent souvent mauvais en une fin impie.  
Ceux qui avaient été de l'or par leurs mœurs sacrées  
N'ont bientôt plus que l'apparence vile et horrible du plomb.  
Et ceux qui étaient heureux de la fécondité de leur vigne  
Deviennent sauvages comme une lambruche en friche.  
Le maître imprudent, par l'esprit artificieux  
De ses amis cupides, se laisse ainsi tromper.  
Aussi, sous mille ruses, le meilleur des hommes,  
Hésitant, devient fragile comme le roseau,  
Et il ne voit pas, le malheureux, les fictions du mensonge,  
Et les lumières de la vérité ne brillent plus pour ce maître.  
Car les yeux du roi sont aveuglés par les honneurs  
L'or, les richesses, les nuages, les erreurs,  
La séduisante volupté<sup>488</sup> d'un visage féminin,  
Les proches menteurs, la pompe et la puissance.

---

<sup>488</sup> Cf. OVIDE, *Fastes* 4, 99.

## VIII

[De auaris et impiis regibus, et quanta per eosdem populum mala uel ipsos ultio diuina consequitur.]

5 Modo consequens esse uidetur quatinus de impiis rectoribus nonnulla disseramus, ut agnita illorum malitia et pessimo in hoc saeculo fine perpetuaque damnatione, qui prudens est rector a malis operibus se abstinendo cautior et melior fiat atque summo benefactori placere magnopere procuret. Quid sunt autem impii reges, nisi maiores terrarum latrones, feroces ut  
 10 leones, rabidi sicut ursi ? De quibus scriptum est : « *Leo rugiens et ursus esuriens princeps impius super populum pauperem.* » Rex siquidem impius tamquam leonis personam habens ad omne responsum acriter uerbum nequam sine prudentium consilio cum omni malitia profert, bonos humilians, malos exaltans ; cuius dies adbreuiantur, et eius memoria cum sonitu peribit. Peccauit enim plus quam potuit.

10 Tales itaque sunt amici malorum, inimici bonorum, serui libidinis et auaritia, serui totius nequitiae, ministri diaboli, semper laborantes ac nihil facientes, gurgites, humani generis miseriae, pabula aeternae gehennae, ut cedrus subito exaltati, sed in profunda tartari mox praecipitati. Hinc psalmista dicit : « *Vidi impium superexaltatum et eleuatum ut cedrus Libani, et transiui et ecce non erat, et quaesiui eum et non est inuentus locus eius.* » Florent enim sicut  
 15 holera et foenum agri, quod hodie cum speciositate oritur et in crastino arescens non repperitur. De quibus per prophetam dicitur : « *Ipsi regnauerunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et ego ignorauit* » qui neque recta et regia uia sciunt seu uolunt incedere, sed ad dexteram sinistramque norunt declinare. Quibus competit illud quod per Esaiam Dominus loquitur dicens : « *Dereliquerunt Dominum Sabaoth, et ambulauerunt per uias distortas.* » Dolosi in  
 20 consiliis, atroces et mendosi in uerbis, maligni in operibus, *quorum finis erit secundum opera eorum.* De quibus per eundem prophetam dicitur : « *Dominus exercituum cogitauit hoc, ut detraheret superbiam omnis gloriae, et ad ignominiam deduceret omnes inclitos terrae.* » Sed et beatus Iob : « *Laus, inquit, impiorum breuis est, et gloria hipocritae est instar puncti.* » Haec etenim uita temporalis in comparatione aeternitatis minimo puncto comparatur. Vae autem illis  
 25 qui pro paruo puncto praesentis felicitatis uendunt aeternae gloriam beatitudinis !

**VIII, 1** uidetur esse *transp.* *N* || nonnulla *cett.* : non *P* nos *Migne Dyson* || **2** pessimo *cett.* : pessima *K* || perpetuaque damnatione *BWN KM* : perpetua quedam natione *AP* perpetua quadam ratione *Vögelin Migne* || **3** et *cett.* : ut *P* || **4** reges *cett.* : principes *K* || **5** rapidi *BN KM* || sicut *cett.* : ut *K Migne Dyson* || de — est *cett.* : sicut scriptum est de illis *P* s. scr. est de illo *Migne Dyson* || **6** ad iter. et primum del. *K* || **8** [malos]que add. *P WN KM Migne Dyson* || adbreuiantur *N KM Migne Dyson* || **10** itaque *cett.* : namque *N* || sunt itaque *transp.* *B* || **11** nequitiae *cett.* : libidinis *W*, qui uel nequitiae add. s. l. || dyaboli *P M* || **12** miseriae *AP* : miseri *BWN KM* || iehenne *P* || mox om. *P Migne* || **13** dicit *cett.* : ait *M* || super[exaltatum] om. *N* || ut *cett.* : sicut *K* || cedrus *AP* : cedros *BWN KM Migne Dyson* || **14** ante ecce del. erat *P* || et<sup>3</sup> om. *N K* || **15** reperitur *BWN KM* || **16** et<sup>2</sup> *cett.* : sed *K* || **17** recta *cett.* : recte *P* || **18** sinistram dexteramque *transp.* *KM* || norunt *cett.* : nolunt *N* || illud *P* || loquitur dicens *cett.* : dicit *K* || **19-21** dolosi — eorum om. *K* || **21** hoc *codd.* : haec *Vögelin om. Migne* || **22** detraheret *cett.* : distraheret *N* || omnes om. *Migne Dyson* || **23** impiorum *codd.* : imperium *Migne* || yppocrite *P* || ante instar add. ad *K* || **24** temporalis uita *transp.* *M* || **25** felicitatis praesentis *transp.* *K* || gloriam aeternae beatitudinis *transp.* *P Migne Dyson* aet. b. gl. *transp.* *Hellmann*

## VIII

[Des rois cupides et impies, et des grands maux dont la vengeance divine, par leur faute, poursuit le peuple et les rois eux-mêmes.]

Il semble à présent logique que nous exposions plusieurs faits sur les souverains impies afin qu'une fois admises leur malignité, leur très misérable fin en ce siècle et leur damnation éternelle, tout souverain prudent devienne plus circonspect et meilleur, en s'abstenant de mauvaises actions, et s'applique vivement à plaire au Très Haut Bienfaiteur. Que sont les rois impies si ce n'est les plus grands voleurs de terres<sup>489</sup>, féroces comme des lions, furieux comme des ours ? Il est écrit à leur sujet : « Un lion rugissant, un ours affamé, tel est le chef impie qui domine un peuple pauvre<sup>490</sup>. » En effet, le roi impie, qui a un caractère semblable à celui du lion, n'est que malignité et n'offre violemment pour toute réponse qu'une parole mauvaise sans le conseil d'hommes prudents, humiliant les bons, élevant les mauvais ; ses jours sont abrégés et sa mémoire disparaîtra avec fracas. Car il a péché plus qu'il n'était possible<sup>491</sup>.

Aussi, de tels rois sont amis des méchants, ennemis des bons, esclaves du désir et de la cupidité, esclaves de toute débauche, serviteurs du diable, s'activant toujours et ne réalisant rien, gouffres, malheurs du genre humain, aliments de la géhenne éternelle, élevés soudain comme le cèdre, mais bientôt précipités dans les profondeurs du Tartare. Voilà pourquoi le psalmiste dit : « J'ai vu l'impie forcé s'élever comme un cèdre du Liban ; je suis passé, voici qu'il n'était plus, je l'ai cherché, on ne l'a pas trouvé<sup>492</sup>. » Ils fleurissent, en effet, comme les herbes potagères et le foin de la campagne<sup>493</sup>, qui aujourd'hui pousse avec grâce et qui, se desséchant, est introuvable le lendemain<sup>494</sup>. À leur sujet, il est dit par le prophète : « Ils ont fait des rois, mais sans mon aveu ; ils ont fait des chefs, mais à mon insu<sup>495</sup> », qui ne savent ni ne veulent marcher droit sur la voie royale, mais qui ont appris à dévier à droite et à gauche<sup>496</sup>. C'est à eux que se rapporte ce que dit le Seigneur par Isaïe avec ces mots : « Ils ont abandonné le Seigneur Sabaoth, et ont marché par des voies ténébreuses<sup>497</sup>. » Ils sont fourbes dans leurs conseils, durs et faux dans leurs paroles, méchants dans leurs œuvres, eux dont la fin sera conforme à leurs œuvres<sup>498</sup>. À leur propos, il est dit par le même prophète : « C'est le Seigneur des armées qui l'a décidé, pour flétrir l'orgueil de toute beauté pour abaisser tous les grands de la terre<sup>499</sup>. » Mais aussi le bienheureux Job dit : « L'allégresse du méchant est brève et la joie de l'hypocrite ne dure qu'un instant<sup>500</sup>. » Et de fait, cette vie temporaire, au regard de l'éternité, est comme un tout petit point. Or malheur à ceux-là qui, pour le petit point d'un bonheur présent, vendent la gloire de la béatitude éternelle !

---

<sup>489</sup> Cf. AUGUSTIN, *Cité de Dieu* IV, 4.

<sup>490</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 40, 2, extrait de *Pr.* 28, 15.

<sup>491</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 43, extrait de *Proverbia Graecorum* 43. cf. *Pr.* 28, 15 et *Ps.* 9-10, 7 : *perit memoria eorum cum sonitu.*

<sup>492</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 15, 15, extrait de *Ps.* 36, 35-36.

<sup>493</sup> Cf. 2 *R.* 19, 26 : *sunt quasi faenum agri* et *Is.* 37, 27 : *facti sunt sicut faenum agri.*

<sup>494</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 73, extrait de *Proverbia Graecorum* 73.

<sup>495</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 37, 9, extrait de *Os.* 8, 4.

<sup>496</sup> Cf. *Nb.* 20, 17 et *Nb.* 21, 22 : *via regia gradiemur.* L'expression sert de titre au miroir des princes rédigé par Smaragde de Saint-Mihiel, elle se retrouve aussi chez le Pseudo-Cyprien dans le *De duodecim abusivis saeculi* 6 : *cum una regalis via lex Dei videlicet*, ainsi que chez RATRAMNE DE CORBIE dans le *Contra Graecorum opposita*, IV, 8 : *quatenus via regia per graduum successionem conscendens.*

<sup>497</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIX, 16, extrait de *Is.* 1, 4 : *Dereliquerunt Dominum Sanctum Israhel abalienati sunt retrorsum* et *Pr.* 2, 13 : *qui relinquunt iter rectum et ambulant per vias tenebrosas.*

<sup>498</sup> Cf. 2 *Co.* 11, 15.

<sup>499</sup> Cf. *Is.* 23, 9.

<sup>500</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 19, 5, extrait de *Jb.* 20, 5 : *quod laus impiorum brevis sit et gaudium hypocritae ad instar puncti.*

Quanta uero per eosdem subditos mala uel ipsos rectores ultio diuina consequitur, non est nostrae facultatis enarrare, sed pauca de multis placet in manifestum propalare. Regis Faraonis impietas, quae ex cordis duritia inoleuerat, sibi suisque Aegiptiis decem plagas intulit, atque insuper rubro mari Tartareique Acherontis imo ipsum suosque submersit. Antiochum et  
30 Herodem ac Pontium Pilatum, quis nesciat quanta destricti iudicis ultio perculit? Quid dicam de Nerone, Egea, et impiissimo Iuliano, aliisque eorum in nequitia consimilibus? Nonne omnes cum suis sequacibus post mortem pessimam os inferni deuorauit?

Sed ut innumeros praeteream, Theodorici crudelissimi regis de hoc saeculo exitum infelicem explicabo. Qui cum esset Arrianae sectator perfidiae ac bonorum insecutor  
35 Christianorum, postremo, sicuti cuidam sancto uiro reuelatum fuerat, inter Iohannem papam et Simmachum patricium discinctus atque discalciatus et uinctis manibus deductus in Vulcani ollam iactatus est. Nam quia Iohannem papam affligendo in custodia occidit, Symmachum quoque patricium ferro trucidauit, ab illis in ignem missus apparuit quos in hac uita iniuste iudicauit. O quam destricta et iusta sunt Omnipotentis iudicia, cuius disponente nutu digna ultio  
40 inmitem secuta est tyrannum. Nam qui seruis Domini iniuste transitoriam mortem intulit duplici morte corporis et animae iuste desperiit. Qui alios praesenti uita spoliauerat ipse tam momentanea quam aeterna uita spoliatus fuit. Idem itaque geminum peregit ministerium: nam sibi gehennae supplicium, ubi cruciabitur in saecula saeculorum, sanctis uero supernae gloriae palmam administrauit. Iniuste iudicati fiunt repente coronati atque iudices a Domino contra  
45 crudelem tyrannum transmissi. At uero iniuste iudicans fit subito iudicatus atque aeternae damnationis flammis addictus. Qua in re nimis terribile exemplum proponitur ne terrae potentes seruos Domini persequantur quos ualido uirtutis suae brachio Deus omnipotens ulciscitur.

Sed haec de reprobis dicta sunt rectoribus; nunc ad pociora stilo consequenti transeamus.

5 Reges terrae quos male gesta  
Dedecorant, similesne uidentur  
Apris, ursis tigridibusque?  
Hi maiores suntne latrones  
Terrigenum, rabidiue leones,  
Vnguibus accipitresque rapaces?  
Contigit Antiocho, Pharaoni,  
Herodi miseroque Pilato  
Momentanea perdere regna,

**26** quanto *P* || per *codd.*: uel *Migne Dyson* || consequitur *codd.*: consequatur *Vögelin Migne Dyson* || **27** ante pauca *add.* tamen *B* || demultis *Dyson* || **28** egipciis *P K* || **29** Anthiochum *B* || **30** quis ex qnis *corr.* *W* || nesciat *codd.*: nescit *Migne Dyson* || **31** impiissimo *ex* impissimo *corr.* *s. l. A* || in nequitia eorum *transp. B* || **33** ante ut *add.* et *N* || theoderici *BW KM* || exitum *cett.*: exitu *M* || **34** infelicem *om. N* || perfidiae *cett.*: inuidie *P Migne* || insecutor *codd.*: persecutor *Vögelin* || **35** sancto *om. P Migne* || **36** discalciatus *cett.* (*ex* calciatus *corr. s. l. K*): calciatus *M* || uinctis *cett.*: uinctus *M* || uilcani *P* || **37** papam *cett.*: papa *N* || **38** missus *cett.*: missis *P* immissus *Migne Dyson* || **39** ante iudicia *add.* dei *K* || **40** inmitem *N* || intulit mortem *transp. BW KM* || **41** ante corporis *add.* scilicet *B* || deperit *P* || ante qui *add.* et *B* || **42** itaque *cett.*: namque *W* || **42-46** Idem — addictus *om. K* || **44** ante iniuste *add.* et *B* || contra *om. P* in *Migne* || **45** tyrannum crudelem *transp. B* || **48** sunt *codd.*: sint *Migne Hellmann Dyson* || consequenti *cett.*: consequente *K* || **49** transeamus *ex* trasseamus *corr. W*

**Carm., 7** ante Pharaoni *add.* et *Migne Dyson*

De quels maux la vengeance divine poursuit les mêmes sujets, ou bien les rois eux-mêmes ? nous n'avons pas la capacité de les rapporter en détails, mais il paraît bon d'en faire connaître clairement quelques-uns parmi tant d'autres. L'impiété du roi Pharaon, qui s'était enracinée dans la dureté de son cœur, amena sur lui-même et ses Égyptiens les dix plaies, et en outre elle l'engloutit avec les siens dans la Mer Rouge et dans l'Achéron infernal<sup>501</sup>. Antiochus et Hérode et Ponce Pilate, qui peut ignorer quelle vengeance du juge rigoureux les frappa ? Que dire de Néron, d'Égée et du très sacrilège Julien et des autres<sup>502</sup>, semblables à eux dans leur dérèglement ? La bouche des Enfers ne les a-t-elle pas, après une mort atroce, tous dévorés avec ceux qui les ont suivis ?

Mais, pour laisser de côté d'innombrables exemples, je développerai la fin misérable de Théodoric, le roi le plus cruel de ce monde. Alors qu'il était sectateur de la perfidie arienne et persécuteur des bons chrétiens, il finit, ainsi que cela avait été dévoilé à un saint homme, par être dépouillé et déchaussé entre le pape Jean et le patrice Symmache puis emmené et jeté, les mains liées, dans la marmite de Vulcain. En effet, parce qu'il avait tué le pape Jean en prison en le torturant et qu'il avait aussi poignardé le patricien Symmache, on le vit poussé au feu par ceux-là mêmes qu'il avait jugés injustement<sup>503</sup> durant cette vie. Ô combien rigoureux et justes sont les jugements du Tout-Puissant, par la volonté duquel une digne vengeance a poursuivi le cruel tyran ! Car lui qui a infligé injustement une mort passagère aux serviteurs du Seigneur a justement péri en une double mort du corps et de l'âme. Lui qui avait dépouillé les autres de la vie présente fut lui-même dépouillé autant de la vie éphémère que de la vie éternelle. Et ainsi, le même a parachevé un double office : en effet, il s'est assuré pour lui-même le supplice de la géhenne où il sera tourmenté dans les siècles des siècles, mais pour les saints il a assuré la palme de la gloire céleste. Ceux qui ont été injustement jugés sont rapidement couronnés et envoyés par le Seigneur comme juges face à leur cruel tyran. Quant à celui qui juge injustement, il devient soudain celui qui est jugé et est voué aux flammes de la damnation éternelle. À travers cette histoire, c'est un exemple vraiment effrayant qui est donné pour que les puissants de la terre ne persécutent pas les serviteurs du Seigneur que Dieu Tout-Puissant venge par le bras vaillant de son pouvoir<sup>504</sup>.

Mais ces propos concernent les mauvais souverains ; passons, à présent, dans ce qui suit à de meilleures choses.

Les rois de la terre que les fautes  
Défigurent, ne ressemblent-ils pas  
Aux sangliers, aux ours et aux tigres ?  
Ceux-là ne sont-ils pas les pires brigands  
Des fils de la terre, des lions furieux,  
Et des faucons aux serres rapaces ?  
Ce fut le lot d'Antiochus, de Pharaon,  
D'Hérode et du misérable Pilate  
De perdre leur royaume éphémère,

---

<sup>501</sup> Cf. VIRGILE, *Enéide* VI, 295 : *Hinc via Tartarei quae fert Acherontis ad undas.*

<sup>502</sup> Cf. AUGUSTIN, *Contra litteras Petiliani* II, 92, 202.

<sup>503</sup> Cf. GREGOIRE LE GRAND, *Dialogorum libri* IV, 30.

<sup>504</sup> Cf. Sg. 11, 22 : *virtuti brachii tui quis resistet ?*

10 Cum sociis Acheronta subire.  
Sic semper reprobos mala damna  
Affligunt nimis hic et in aeuum.  
Quid floretis tempora, proles  
Ardentes ostroque decori,  
15 Quos exspectat clibanus ignis  
Quem nec laedet roscidus imber ?  
Qui Dominum lucis nec amatis,  
In tenebras uos exteriores  
Ibitis ; illic gloria uestra  
20 Arens marcebit sine fine ;  
Iustos uero celsa corona  
Glorificabit luxque beata.

**13** proles *P* : fronde *corr.* Traube Hellmann Dyson || **15** clibanus *P* : clibanum Migne Dyson

De plonger dans l'Achéron avec leurs associés.  
Ainsi toujours les hommes de mauvais aloi, de lourdes peines  
Les frappent violemment ici et pour toujours.  
Pourquoi fleurissez-vous vos tempes, rejetons  
Resplendissants et ornés de pourpre,  
Vous qu'attend le four de feu<sup>505</sup>  
Que n'atteint aucune pluie de rosée ?  
Vous qui n'aimez pas le Seigneur de la lumière,  
C'est dans les ténèbres extérieures<sup>506</sup> que vous  
Irez ; c'est là que votre gloire  
Desséchée fanera sans fin ;  
Et les justes, une noble couronne  
Les glorifiera ainsi que la lumière bienheureuse.

---

<sup>505</sup> Cf. Ps. 20, 10 : *clibanum ignis*.

<sup>506</sup> Cf. Mt. 8, 12 : *fili autem regni eiicientur in tenebras exteriores*, Mt. 22, 13 : *Mittite eum in tenebras exteriores*, ainsi que Mt. 25, 30 : *et inutilem servum eiicite in tenebras exteriores*.

## IX

[De rege pacifico atque clementi ; uel quibus danda sunt beneficia.]

Septem speciosiora sunt aliis creaturis Dei, ut sapientes ferunt : coelum innubiale quando argenteo colori mirabili similitudine comparatur ; sol in uirtute sua quando reciprocis cursibus in splendore gloriae suae habitatores mundi inluminat ; luna in integritate nudataque facie nubibus recedentibus quando proprio cursu solis uestigia inuestigat ; ager fructuosus quando diuersis floribus nodisque crispantibus depingitur ; uarietas maris quando serenitas caeli nubiumque placidis fluctibus in litoribus personans pulcherrime ostenditur ; chorus iustorum in una fide habitantium ; rex pacificus in gloria regni sui quando, in aula regia, ostensis muneribus donisque traditis multa beneficia prestat. Rex etenim iustus et pacificus laeta facie bona diuidit et uniuscuiusque causam diligenter meditatur et, infirmos et pauperes populi non despiciens, cum seniorum et prudentium consilio et iudicio uera iudicia loquitur, malos humilians bonosque exaltans. Dies eius cum gloria extendentur, et eius memoria in aeternum manebit.

Princeps pacificus tamquam floridus et fertilis est in proximo paradiso et quasi uinea honesta copiosum abundans fructum, omnem a splendore conspectus sui conturbans discordiam, qui dum pacem in aula suae mentis amplectitur, procul dubio mansionem praeparat Christo, quia Christus pax est et in pace requiescere cupit. Porro, ubi pax est, in disputationibus ueritas et in operibus iustitia inuenitur. Sicut ergo prouidus gubernator procellosi maris pericula arridente temporis serenitate euadere nititur, sic rector pacificus serena mentis tranquillitate ac pacis concordia impetus discordiarum sedula deliberatione compescere meditatur.

**IX, 1** sunt speciosiora *transp.* *N* || **2** colori *ex colore corr.* *P* || reciprocis *cett.* : reprocis *P* || **3** in<sup>1</sup> *om.* *N* || in<sup>2</sup> *om.* *P* || **5** d[crispantibus] *del.* *P* || **6** personans *om.* *P Migne* || **7** ostensis *cett.* : ostensus *N* || **9** et<sup>3</sup> *cett.* : ac *B* || non despiciens populi *transp.* *W* || **10** prudentium *A BWN M* : prudentum *K* prudentiorum *P Migne* || *ante consilio add.* uirorum *N* || uera *codd.* : uerax *Hellmann ex Collectaneo I, 43, 118* || **13** copiosum *codd.* : copioso *Migne Dyson* || abundans *P BWN M* : abundas *A* habens *K* || fructum *codd.* : fructu *Migne Dyson* || **13-14** omnem — discordiam *om.* *K* || **14** amplectitur *cett.* : complectitur *M* || **15** christus *AP B KM* : christe *WN* || **16** iniusticia *A* || **17** montis *P*

## IX

[Du roi pacifique et clément ; ou de ceux à qui doivent être accordés les bienfaits.]

Parmi les créatures de Dieu, sept l'emportent par la beauté, comme le rapportent les sages : le ciel sans nuage quand il est comparable à la couleur admirable de l'argent ; le soleil dans sa vigueur quand, dans la splendeur de sa gloire, il illumine par ses courses répétées les habitants du monde ; la lune dans son intégrité et sa face dévoilée par la dissipation des nues quand, dans sa propre course, elle poursuit les traces du soleil ; la campagne fertile quand elle est ornée de fleurs diverses et de bourgeons qui éclatent ; le chatolement de la mer quand se déploie de la plus belle manière la sérénité du ciel et des nuages et qu'elle fait entendre ses flots apaisés sur les rivages ; le chœur des justes unis en une seule foi ; un roi pacifique dans la gloire de son règne quand, dans sa cour royale, il assure de nombreux bienfaits en offrant des présents et en accordant des dons. Et de fait, un roi juste et pacifique distribue les biens avec un visage joyeux, réfléchit soigneusement à la cause de chacun et, sans mépriser les infirmes et les pauvres de son peuple, il délivre de vrais jugements avec le conseil et le jugement d'hommes plus âgés et avisés<sup>507</sup>, abaissant les méchants et élevant les bons. Ses jours augmentent avec sa gloire et sa mémoire demeurera à jamais.

Le prince pacifique est pour ainsi dire un paradis fleuri et fertile<sup>508</sup> à proximité et comme une noble vigne regorgeant de fruits abondants, c'est quelqu'un qui étouffe toute discorde par la splendeur de sa présence, qui, en embrassant la paix dans le palais de son esprit, y prépare sans aucun doute une demeure pour le Christ, parce que le Christ est la paix, et qu'il désire reposer en paix<sup>509</sup>. En outre, là où il y a la paix, se trouvent la vérité dans la discussion et la justice dans les œuvres<sup>510</sup>. Donc, comme le pilote prudent s'efforce d'échapper aux dangers d'une mer orageuse quand le beau temps sourit, ainsi le souverain pacifique pense, en une délibération empressée, à réprimer les élans de la discorde par la tranquillité sereine de son esprit et par la concorde de la paix.

---

<sup>507</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 43, extrait de *Prouerbiae graecorum* 43 : *Rex pacificus leta facie bona diuidit et uniuscuiusque causam diligenter meditatatur, etiam infirmos et pauperes populi non despiciens ; cum seniorum iudicio et consilio uerax iudicia loquitur.*

<sup>508</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* I, 64, extrait de *Prouerbiae graecorum* 64 : *Paradisus in prope rex iustus et pacificus.* Ainsi que SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 38, 12 (extrait d'origine inconnue).

<sup>509</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 28, 12, extrait de BASILE, *Admonitio* 5 : *Ammonitiones ejusdem sancti Basilii. Audi, fili, ammonitionem patris tui et inclina aurem...* L'Admonition à un fils spirituel, a été autrefois reçue comme une traduction latine par Rufin d'Aquilée d'un ouvrage original de Basile de Césarée. Adalbert de Vogüé la considère comme une œuvre originale latine, écrite vers l'an 500, qu'il attribue à Porcaire (Porcarius), abbé de Lérins. C'est un petit manuel d'éducation spirituelle, peut-être écrit pour un jeune moine.

<sup>510</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 28, 3 (extrait d'origine inconnue).

20 Quem trinam pacis regulam conseruare oportet, hoc est supra se, in se, iuxta se, quia  
erga Deum et in se ipso et circa proximos debet esse pacificus. Tantum est enim pacis bonum  
ut, etiam in rebus terrenis atque mortalibus, nihil gratius soleat audiri, nihil desiderabilius  
concupisci, nihil postremo possit melius inueniri. Fructus autem pacificae mentis est erga  
subiectos et amicos benignam ostendere misericordiam simul et clementiam, quibus uirtutibus  
25 tam pius regnator quam eius regnum gloriose conseruatur, testante Salemone, qui ait :  
« *Misericordia et ueritas custodiunt regem, et roborabitur clementia thronus eius.* » Non enim  
quicquam est quod bonum rectorem melius populo fauorabilem atque amabilem commendet  
quam clementia et pacifica serenitas. Haec, ut alios causa breuitatis omittam, Augustum  
Caesarem fecit celeberrimum. Haec Antoninos, magnum quoque Constantinum, Theodosios  
caeterosque magnificos principes sublimiter beatificauit. Eadem quoque magnum Karolum,  
30 inter cetera uirtutum insignia, in sacratissimum prae ceteris terrarum principibus Augustum  
dedicauit. Haec Hluduuium piissimum adornauit imperatorem. Et quid plura referam? Certe  
serenissima pietatis clementia gloriosos principes et glorificauit in terra et consortes sanctorum  
collocauit in caelo, quippe qui non solum sua sed et totos semet ipsos Omnipotenti dederunt.

35 Nihil autem ab iusto et pio rege donandum est, nisi quod sit beneficium. Beneficium  
autem, si ad aliquam mercedis remunerationem in hoc saeculo refertur, interit atque finitur :  
nec enim possumus id habere integrum cuius pretium nobis persolutum est. Vnde non tam  
beneficium sed potius commercium dicenda est talis largitio. Danda sunt uero beneficia quae  
data boni principis famam pietatemque et iustitiam non laedunt, iuxta dignitates personarum et  
utilitates rerum, non secundum cupiditates accipientium, qui facile sibimet denegant quia quod  
40 difficile aut impossibile est improbe atque atrociter exposcunt. Vnde Nerua imperator dicebat :  
« Amici cum se mereri omnia praesumunt, si quicquam non extorserint, atrociores fiunt. » In  
omnibus itaque largitionibus temperabilis seruanda est mensura rectaque in donatore intentio,  
ut pro salute rei publicae et sanctae utilitate ecclesiae proque caelestis indeptione gloriae, bonis,  
melioribus, optimis cuncta per sereni principis munificentiam distribuantur.

19 regulam pacis *transp. B* || obseruare *N* || in se supra se *transp. B* || 20 enim pacis bonum est *transp. M* || 21 terrenis atque *om. K* || 22 melius possit *transp. B* || possit *om. P Migne* || Capitulum X ante Fructus *scrips. B* || fructus *cett. : frustus P* || erga *cett. : ergo P* || 23 uirtutibus *om. K* || 25 thronus *om. WN* || 27 alios *cett. : alia B* || breuitatis causa *transp. B* || 28 antoninos *cett. : antonios B Hellmann* || magnum quoque *cett. : magnumque N* || 29 sublimiter *om. Vögelin* || 30 in *om. B M* || sacratissimum *cett. : sacratissimam Vögelin sacratissimus Wa. c.* || 31 Luduuium *M Ludouicum W Ludouicum P Lodeuicum N Lothouicum B* || praeclarum [piissimum]que add. *BWN M* || adornauit *cett. : adordinauit P Migne Dyson* || haec — imperatorem *om. K* || 32 gloriosos principes *om. BWN KM* || 33 qui ex cum *corr. s. l. A* || et totos *AP : ex toto BWN KM* || quippe — dederunt *om. K* || 34 rege *cett. : principe K* || 35 ad *om. A add. s. l. M* || 38 post boni principis *finitur capitulum IX in W* || laedunt *cett. : laedant B* || 38-41 laedunt — fiunt *om. K* || 38-39 et utilitates *om. N* || 39 ante facile *rest. non Hellmann* || 41 praesumunt *AP B K : praesumant N M* || quicquam *cett. : quippiam M* || 42 temperabilis *codd. : temporalibus Migne Dyson* || donatore *cett. : dominatore A donatione Migne Dyson* || 43 indeptione *AP B : adeptione ex indemptione corr. N intencione KM*

Il faut qu'il observe fidèlement trois règles concernant la paix, à savoir qu'elle est au-dessus de lui, en lui, près de lui, parce qu'il doit être pacifique envers Dieu, pour lui-même et à l'égard de ses proches. En effet le bien de la paix est tel que, même parmi les choses terrestres et périssables, on ne peut rien écouter de plus agréable, rien convoiter de plus désirable, enfin rien trouver de meilleur<sup>511</sup>. Or le fruit d'un esprit pacifique, c'est de montrer à la fois une compassion et une clémence bienveillantes à l'égard de ses sujets et de ses amis, vertus qui maintiennent dans la gloire tant le pieux monarque que son royaume, comme en témoigne Salomon, lui qui dit : « Compassion et vérité montent la garde près du roi ; sur la clémence est fondé le trône<sup>512</sup>. » Car il n'est rien qui recommande mieux à son peuple un bon souverain populaire et aimable que sa clémence et sa sérénité pacifique. C'est elle qui, pour ne pas en évoquer d'autres par souci de brièveté, rendit si célèbre César Auguste. C'est elle qui béatifia de manière sublime les Antonins, ainsi que Constantin le Grand, les Théodoses et tous les autres princes magnifiques<sup>513</sup>. C'est elle encore qui consacra Charles le Grand, entre autres marques de ses vertus, comme l'empereur le plus vénérable devant tous les autres princes de la terre. C'est elle qui orna le très pieux empereur Louis. Et que rapporter de plus ? Assurément, c'est la très sereine clémence de la piété qui a glorifié sur terre les princes glorieux et en a fait dans le ciel les compagnons des saints, parce qu'ils ont non seulement donné au Tout-Puissant leurs biens mais qu'ils se sont eux-mêmes donnés tout entiers.

Un roi juste et pieux ne doit rien donner d'autre que ce qui est bienfait. Or un bienfait, s'il est rendu en paiement d'une récompense en ce siècle, est caduc et perdu : nous ne pouvons en effet conserver intact ce dont nous avons payé le prix<sup>514</sup>. C'est pourquoi, devant ce genre de largesse, il ne faut pas parler de bienfait, mais plutôt de commerce. En vérité, les bienfaits à accorder sont ceux qui, une fois donnés, ne blessent pas la renommée ni la piété ni la justice du bon prince, qui sont conformes à la dignité des personnes et à l'intérêt des affaires, et non aux désirs de ceux qui les reçoivent<sup>515</sup>, de ceux qui se cachent facilement à eux-mêmes le fait que, ce qui est difficile ou impossible à obtenir, ils l'exigent de manière malhonnête et cruelle. De là, l'empereur Nerva disait : « Les amis, lorsqu'ils s'imaginent tout mériter, deviennent des plus cruels s'il est quelque chose qu'ils n'ont pu arracher<sup>516</sup>. » C'est pourquoi, dans toutes les largesses, le donateur doit observer une modération mesurée et une intention droite, afin que, pour le salut de l'État, pour l'utilité de la sainte Église et pour l'acquisition de la gloire céleste, toute chose soit distribuée aux hommes bons, meilleurs, excellents par la munificence d'un prince serein.

<sup>511</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 28, 18, extrait de AUGUSTIN *Cité de Dieu* XIX, 11.

<sup>512</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 37, 14, extrait de *Pr.* 20, 28.

<sup>513</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 21, extrait de l'*Histoire Auguste* XI, 5 : *Antoninus imperator dixit : Nec quicquam est, quod imperatorem Romanum melius commendet gentibus quam clementia. Haec Caesarem deum fecit, haec Augustum consecrauit, haec patrem tuum specialiter Pii nomine ornauit.*

<sup>514</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 105, extrait de LACTANCE, *Diuinae Institutiones* VI, 12, 7.

<sup>515</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 55, extrait de l'*Histoire Auguste* XVIII, 46 : *Danda sunt beneficia quae data bonis principis famam pietatemque et iusticiam non ledunt, iuxta dignitates et utilitates, non secundum cupiditates accipientium.*

<sup>516</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXX, 12, 21, extrait du PSEUDO-AURELIUS VICTOR, *Epitome de Caesaribus* XII, 3 : *qui cum se mereri omnia praesumunt, si quicquam non extorserint, atrociores sunt ipsis quoque hostibus.*

Conditor supernus orbis, imperator omnium  
 Ipse cuncta, quae creauit, pulchra fecit artifex.  
 Inter haec creata septem pulchriora praeminent :  
 5      Picta coeli sphaera lucis emicante gratia,  
         Alma solis inter astra candidansque gloria,  
         Ac referta post bicorne luna stemma lumine,  
         Fructuosus et uirescens hortus flore germinum,  
         Tethios serenitasque uisa mulcens omnium,  
 10      Sanctus ac chorus piorum te Deum colentium,  
         Gloriosus atque rector optimus per omnia.  
         Liberalis et serenus sanctitate praeditus,  
         Aequitate, puritate cordis ille praeminet,  
         Quem tremunt superborumque reprobum<que> celsitas.  
 15      Qui bonos honorat sponte largitate regia,  
         Pacifer beatus ille fit <honestus> uinea,  
         Trinitatis est imago digna sorte caelitem.

**Carm., 4** spera *P* sphaera *Migne Dyson* || 7 ortus *P* || 8 serenitasque *P* : serenitas quae *Migne Dyson* || mulcens *corr. Traube* : mulcet *P Migne Dyson* || 9 ac *Traube* : et *Migne* ut *P* || 13 superborum[que] *corr. Traube* : superba[que] ex superbia[que] *corr. P Migne* || [reprobum]que *rest. Traube om. P* || celsitas *P* : caecitas *corr. Traube Hellmann Dyson* || 15 ante beatus *add. et Migne* || honesta *rest. Hellmann* : honesta *rest. Traube* sicuti *rest. Migne*

Le Créateur suprême de l'univers<sup>517</sup>, l'Empereur de tout,  
L'Artisan Lui-même a fait la beauté de tout ce qu'il a créé.  
Entre toutes ces créations, sept plus belles se distinguent :  
La voûte céleste peinte par la grâce éclatante de la lumière,  
Parmi les astres, la gloire pure et nourricière du soleil,  
Ensuite, le croissant de lune<sup>518</sup> avec sa guirlande de lumière,  
Le jardin fertile qui verdoie sous la fleur des bourgeons,  
Et la sérénité de Thétys à la vue de laquelle tout s'apaise,  
Ainsi que le saint chœur des hommes pieux qui T'honorent, ô Dieu ;  
Et enfin un glorieux souverain, excellent en tout.  
Libéral et serein, doué de sainteté,  
L'équité et la pureté de son cœur le distinguent,  
Lui que redoute l'ascension des orgueilleux et des méchants.  
Lui qui honore spontanément les hommes bons de sa largesse royale,  
Pacifique et bienheureux, il devient comme une noble vigne,  
De la Trinité il est l'image, digne de la part céleste.

---

<sup>517</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Carm. Pasch.* I, 61.

<sup>518</sup> Cf. HORACE, *Carmen saeculares* 35 : *Siderum regina bicornis, audi, Luna, puellas.*

## X

[Quot columnis regnum iusti regis sustentatur.]

Sed inter haec illud quoque sciendum est quoniam, ut sapientes perhibent, sunt octo columnae quae fortiter regnum iusti regis sustentant. Prima columna ueritas est in omnibus rebus regalibus. Secunda columna patientia in omni negotio. Tertia largitas in muneribus. Quarta persuasibilitas seu affabilitas in uerbis. Quinta malorum correctio atque contritio. Sexta bonorum amicitia atque exaltatio. Septima columna leuitas tributi in populos. Octaua aequitas iudicii inter diuites et pauperes. Haec sunt itaque octo columnae quae regnum iusti principis et in hoc saeculo stabilitant atque ad aeternae stabilitatem gloriae perducunt.

5  
10  
15

Fabrica nulla tenet stabilem per tempora formam,  
Si non fulturis nixa sit illa suis.  
Haec stabilire queunt splendentia lumine templa,  
Aula nec et regum his sine firma potest.  
Iusti rectoris propriis sic stare columnis  
Publica res poscit propitiante Deo.  
Prima columna micat ueri speciosa decore,  
At patiens regimen rite secunda tenet.  
Tertia largiflua meritis dat munera dextra  
Quartaque blandiloquax dulcia uerba sonat.  
Quinta malos reprimit miro zeloque coruscat,  
Gaudet sexta potens magnificare bonos.  
Septima clementer populi leuigatque tributum,  
Ast octaua regit iustitiae trutinam.  
Nititur his solidis res publica fulta columnis,  
Sicuti mons Sion his stabilisque manet.

**X, 1** illud *codd.* : aliud *Migne Dyson* || quoque *A BW KM* : *om.* *N* quod *P Migne Dyson* || est sciendum *transp.* *P Migne Dyson* || octo sunt *transp.* *B* || **2** ab verbo columnae incipit capitulum *X* in *W* (*cf. app. ad IX, 41*) || est ueritas *transp.* *N* || **4** persuasibilitas *ex* persua sibilitas *corr.* *A* persuabilitas *P* || **5** exaltatio *cett.* : exultatio *P* || columna *om.* *W* || leui[*tas*] *iter. et del.* *P* || populos *AP N KM* : populo *BW* || **6** pauperes et diuites *transp.* *K* || Hae *Migne Dyson* || **7** stabilitatem gloriae *cett.* : stabilitatis gloriam *N*

**Carm., 3** haec *corr.* *Traube* : nec *P Migne Dyson* || **4** ante his *add.* esse *Vögelin* || **9** munera *corr.* *Vögelin* : munere *P* || **11** miro zeloque *P* : zeloque micante *Vögelin* || **13** Septima Clementi petit ore benigna tributum *Vögelin*

## X

[Combien de colonnes soutiennent le règne d'un roi juste.]

Mais entre-temps il faut aussi savoir que, comme les sages le rapportent, il y a huit colonnes<sup>519</sup> qui soutiennent avec force le royaume du roi juste. La première colonne est la vérité dans toutes les affaires royales. La seconde colonne est la patience dans toute entreprise. La troisième, la largesse dans les présents. La quatrième, la persuasion ou l'affabilité dans les paroles. La cinquième, la correction et la destruction des méchants. La sixième, l'amitié et l'exaltation des bons. La septième colonne, la légèreté de l'impôt sur le peuple. La huitième, l'équité du jugement entre les riches et les pauvres. Voici donc les huit colonnes qui rendent stable en ce siècle le royaume du prince juste et qui le conduisent à la stabilité de la gloire éternelle.

Aucun édifice ne garde une forme stable dans le temps  
S'il ne s'appuie pas sur ses étais.  
Ce sont eux qui parviennent à stabiliser les temples éclatants de lumière,  
Et la cour d'un roi, sans eux, ne peut être solide.  
Demeurer ainsi sur les colonnes propres au juste souverain  
Voilà ce que réclame l'État avec la faveur de Dieu.  
La première colonne scintille de la parure brillante de la vérité,  
Et la seconde soutient, comme il convient, le gouvernement patient.  
La troisième, en récompense, distribue des présents d'une main généreuse,  
La quatrième, d'une voix caressante, fait entendre de douces paroles.  
La cinquième darde un zèle merveilleux sur les méchants qu'elle réprime.  
La sixième exulte de pouvoir glorifier les bons.  
La septième, avec clémence, du peuple allège l'impôt.  
Et la huitième régit la balance de la justice.  
Voilà les solides colonnes sur lesquelles l'État s'appuie et repose,  
Et grâce auxquelles, comme le Mont Sion<sup>520</sup>, il demeure stable.

---

<sup>519</sup> Cf. CATHWULF, *Lettre à Charlemagne : Sunt autem octo columnae regis iusti propriae* (MGH, Ep. IV, p. 503), ainsi que *Prouverbia Graecorum* B, 2, cf. HELLMANN p. 130.

<sup>520</sup> Cf. Ps. 124, 1.

XI.

[De eo quod bonus princeps ecclesiasticis causis beniuola intentaque sollicitudine fauere debeat et de synodalibus conuentibus.]

Cum itaque his octo columnis regiae potestatis eminentia fulciatur, decet amabilem Deo rectorem causam sui personalem utilitatibus postponere ecclesiasticis ut in quantum memor est beneficiorum Dei quae illi superna gratia concessit, in tantum beneficii largitorem honoret. Tunc uero honorare Altissimum bonus princeps cognoscitur, cum illorum qui laborant in agro dominico tamquam magni regis dispensatorum adiutor et protector efficiatur. Certum namque est quod tanto propitius causas terreni principis Omnipotens sua pietate disponet, quanto de sua, sanctae uidelicet ecclesiae, causa illum sollicitum esse uiderit. Itaque prouidus rector studeat facere quae Deo sunt beneplacita, si ipse desiderat ut Deus faciat quae sunt illi prospera et gloriosa.

Isque diligenti cura sollerter prouideat quatinus synodales conuentus per singulos annos bis uel ter fieri iubeat, ut quod ad uerum Dei cultum pertinet, quod ad ecclesiarum ipsius reuerentiam et quod ad honorem pertinere cognoscitur sacerdotum, uel quid contra mandata Domini gestum sit, in ipso reuerendo atque unanimo discutiatur conuentu, ut, quicquid bene sit actum, corroboretur, si qua uero sunt male gesta in melius corrigantur. Vbi et ipsi ecclesiarum praepositi oportet ut inuestigentur qualiter suis ministeriis fungantur uel quomodo plebem sibi commissam tam caelesti informent doctrina quam sanctae conuersationis imbuant exemplo. Quae omnia si cum pacis unanimitate et canonica iusticia subtiliter pertractentur, fructuosa utilitas sanctae ecclesiae gignitur, ac reuerendi rectoris cuius beniuola deliberatione simul et auctoritate haec aguntur, magni seminarium meriti propagatur.

Nam pretiosa religiosi principis est corona sanctum episcoporum consilium, in quo famosissimus magnus uidelicet Constantinus imperator exultans in Domino gloriabatur, qui collectos ex omnibus fere gentibus quae sub caelo sunt, quibus Christi praedicatum est euangelium, uiros sacratissimos plus quam tricentos episcopos tam doctrina quam miraculis coruscantes propter catholicae discussionem fidei in unum, hoc est Nicaenum, congregauit concilium. Vnde et huc usque mos Christianus inoleuit ut apud omnes orthodoxos ecclesiarum principes sinodales fieri conuentus decernantur propter necessarias sanctae Dei ecclesiae utilitates, quae non nisi synodalibus inuestigari conciliis atque canonicis definiri sanctionibus debent. Vnde cautum et humilem et ualde circumspectum oportet esse regem ; ne quicquam de negotiis ecclesiasticis iudicare praesumat antequam sinodalia statuta cognoscat. Siquidem ecclesiastica iudicia ualde sunt coram Deo periculosa, nisi cum maxima proferantur iusticia ; praecipue si per calumniosos accusatores et mendosos testes, qui innocentes sunt examinentur absentes, quod est Christianitatis alienum. Vnde et illud in euangelio legitur : « *Numquid lex nostra iudicat hominem, nisi audierit ab ipso prius et cognouerit quid faciat ?* » Pius itaque

**XI, 1** cum itaque AP B K : cumque utique WN M || octo cett. : septem W || 2 utilitatibus om. K || 4 cognoscitur cett. : agnoscitur K || 5 dispensatorum codd. : dispensator Migne Dyson || efficiatur codd. : efficitur Migne Dyson || 7 esse om. K || 8 illi sunt transp. M || 10 synodales cett. : synodalis P || 11 cultum dei transp. N || 12 quod om. Migne Dyson || sacerdotum cett. : sacerdotium W || mandata cett. : mandatum N || 13 unanimo AP : unanimi BWN KM || 14 actum sit transp. P Migne || ubi cett. : ibi N || ecclesiarum om. P Migne || 17 pertractentur subtiliter transp. B || 18 utilitas cett. : utilitatis P || ac — deliberatione om. BN KM || beneuola Migne Dyson || simul codd. : scilicet Migne || 19 ante auctoritate add. si BN || aguntur om. K || [semina]rium om. K || propagatur meriti transp. P Migne Dyson || propagatur cett. : propagantur K || 20-28 nam — unde om. K || 21 gloriabatur cett. : gloriebatur P || 22 gentibus cett. : gentilibus P || ante quibus add. et B || est codd. : erat Migne Dyson || 25 ante huc add. hic Migne || mos cett. : mox P || christianus cett. : christianis B || 26 decernantur codd. : decernatur Migne Dyson || Dei om. P BWN M Migne Hellmann Dyson || 28 post cautum add. etiam K || regem cett. : principem K || ne cett. : nec P Migne Dyson || 33 pius AP : prius BWN KM

## XI

[Du fait qu'un bon prince doit favoriser les affaires ecclésiastiques avec une sollicitude bienveillante et attentive ; et des assemblées synodales.]

Donc, étant donné que l'éminence du pouvoir royal est soutenue par ces huit colonnes, il convient que le souverain aimable à Dieu fasse passer sa cause personnelle après les intérêts de l'Église<sup>521</sup> : autant il se souvient des bienfaits que Dieu lui a accordés par une grâce supérieure, autant il doit honorer le donateur de ces bienfaits<sup>522</sup>. On ne reconnaît qu'un bon prince honore le Très-Haut que lorsque il se fait l'assistant et le protecteur de ceux qui travaillent dans le champ du Seigneur en tant qu'intendants du Grand Roi<sup>523</sup>. En effet, ce qui est sûr, c'est que plus le Tout-Puissant voit qu'un prince terrestre est soucieux de sa cause – c'est-à-dire de la sainte Église –, plus il se montre favorable à ses causes et fait preuve de bonté. C'est pourquoi le souverain prudent doit s'attacher à faire ce qui plaît à Dieu, s'il désire lui-même que Dieu fasse sa prospérité et sa gloire.

Et celui-ci doit avoir l'intelligence de prévoir avec un soin diligent d'ordonner la tenue d'assemblées synodales deux ou trois fois par an : ainsi sera discuté dans cette assemblée vénérable et unanime ce qui touche au vrai culte de Dieu, ce qu'on sait toucher au respect de ses églises et à l'honneur de ses prêtres, ou bien ce qui a été fait contre les commandements du Seigneur ; ainsi sera affermi tout ce qui a été bien fait, et ce qui aura éventuellement été mal fait sera corrigé en mieux<sup>524</sup>. Là, il faut aussi scruter la manière dont les préposés aux Églises eux-mêmes remplissent leurs services ou la façon dont ils enseignent la doctrine céleste au peuple qui leur est confié et celle dont ils le forment à l'exemple d'une sainte conduite. Si tout cela est mené attentivement dans la paix unanime et la justice canonique, il en résulte un avantage fructueux pour la sainte Église, et le vénérable souverain sous l'examen bienveillant et l'autorité duquel cela a lieu voit se propager les germes de son grand mérite.

En effet, une sainte assemblée d'évêques est la couronne précieuse d'un prince religieux : c'est en cela que le si célèbre empereur Constantin le Grand, exultant dans le Seigneur, était glorifié, lui qui, de presque tous les peuples qui sont sous le ciel et auxquels fut prêché l'Évangile du Christ, rassembla pour discuter de la foi catholique en un seul concile – celui de Nicée – les hommes les plus saints<sup>525</sup>, plus de trois cents évêques, qui resplendissaient tant par leur doctrine que par leurs miracles. Aussi, à partir de là, la tradition chrétienne s'enracina au point que chez tous les princes orthodoxes de l'Église, il fut décidé que se tiendraient des assemblées synodales pour les besoins nécessaires de la sainte Église, qui ne doivent être étudiés que dans des conciles synodaux et définis par des décisions canoniques. Aussi faut-il qu'un roi soit prudent et humble et grandement circonspect et qu'il n'ait pas l'audace de rendre un jugement sur les affaires ecclésiastiques avant de connaître les statuts synodaux. En effet, les jugements ecclésiastiques sont grandement périlleux devant Dieu s'ils ne sont pas prononcés avec la plus grande justice, surtout lorsque c'est à cause d'accusateurs calomnieux et de faux témoins que des innocents sont mis en examen en leur absence, ce qui est contraire au christianisme<sup>526</sup>. D'où cette parole qu'on lit dans l'Évangile : « Notre loi juge-t-elle un homme, sans d'abord l'entendre et savoir ce qu'il fait<sup>527</sup> ? » C'est pourquoi le pieux

<sup>521</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 87 (extrait d'origine inconnue).

<sup>522</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 82, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* X, 27.

<sup>523</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 61, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* VII, 9.

<sup>524</sup> *In melius corrigere, reformare* ou *emendare* est un leitmotiv de la réforme carolingienne. Voir par ex. SOT M., « *Renovatio*, renaissance et réforme à l'époque carolingienne : recherche sur les mots », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2009, p. 62-72 et DEPREUX P., « Ambitions et limites des réformes culturelles à l'époque carolingienne », dans *Revue historique*, 3, 2002, p. 721-753.

<sup>525</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip* II, 1.

<sup>526</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* V, 17.

<sup>527</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 37, 25, extrait de *Jn.* 7, 51.

35 rector tamquam luminosa pupilla primo quod iustum et legitimum est secundum canonicas  
sanctorum episcoporum sanctiones perspicaciter attendat, dehinc consensum atque auctoritatis  
adminiculum his quae sunt uera et iusta adhibeat, per se uero nullatenus de talibus praedictum  
faciat, ne forte errando ante conspectum Domini culpam aliquam detestabilem incurrat.

Vnde uenerabilis memoriae Valentinianus imperator, cum a sanctis episcopis rogaretur  
40 quatinus dignaretur ad emendationem sacri dogmatis interesse, « Mihi », inquit, « cum minimus  
de populo sim, fas non est talia perscrutari ; uerum sacerdotes, quibus haec cura est, apud  
semetipsos congregentur ubi uoluerint ». Et haec quidem dicebat imperator tam uirtute  
humilitatis praeditus quam Dei timore munitus, ne forte offenderet Altissimum, si suam  
50 propriam potioribus praetulisset sententiam. Hoc ipsum fecit, ut praedixi, magnificus et  
sapientissimus imperator Constantinus, non in sua, sed in sanctorum prudentia sapientiaque  
episcoporum confidens. Hoc beatus Iouianus, Deo amabilis princeps, fide inconcussa seruauit,  
qui dum hostis esset Arrianae perfidiae atque sectator Nicaeni decretorum concilii, ex  
momentaneo terrestri imperii fastigio aeterni sibi gloriam regni comparauit. Quid referam de  
60 duobus sacratissimis diuina praestante gratia imperatoribus Theodosiis ? Qui in tantum  
Omnipotentis placuerunt ut regias purpuras, scepra quoque et apicem imperatoriae dignitatis  
diuinis praeceptis et canonicis institutis Domino inspirante subderent ac pium zelum erga Dei  
ecclesias indefessa caritate semper haberent. Vnde illos uniuersorum Dominus sublimauit in  
terris et post praesentis gloriam felicitatis tamquam dilectos sibi ministros in aeternum beatificat  
in caelis.

Sed si quis est tantorum aemulus gloriae principum, si quis Christianus rector feliciter  
55 et gloriose in hoc saeculo regnare desiderat et ad palmam sempiternae beatitudinis peruenire  
contendit, illorum fidelissimam erga cultum Omnipotentis imitetur deuotionem, seque  
beniuolum, clementem, in iustitiis dstrictum, in cordis humilitate mansuetum, in uisceribus  
misericordiae compatiens, in largitate munificum, in zelo qui secundum Deum est  
fulmineum circa Dei ecclesiam sollerter exhibeat, si in consortio supernorum ciuium cum  
60 sanctis et iustis rectoribus regnare perenniter procurat.

Princeps magnificus quem Deus extulit  
Vt praesit populo, sceptriger inclitus,  
Debet Celsithrono se bene subdere,  
Cedros qui Libani conditor edidit,

5

Montes qui superos uertice subleuat,  
Qui gemmare facit ruraque floribus,  
Pinxit quique polos sideribus, pater  
Qui caeli Cherubin rex supereminet ;

10

34 legitimum P || 36 hiis K || 40 perscrutari *codd.* : persecutari *Hellmann* || quibus *cett.* : cui K || 41 quidem  
*om. B* || 43 praetulisset potioribus *transp. P Migne* || fecit *Migne* || 43-47 sententiam — quid *om. K* || 45 ante  
beatus *add. et B* || 48 sacratissimis duobus *transp. K* || 49 purpuras *cett.* : purpureas P || 52 praesentis *cett.* :  
praesentem B || 54 aemulus *cett.* : aemulis M || 55 sempiternae *cett.* : supernae K || 57 iustitiis *codd.* : iudiciis  
*Vögelin Migne Dyson* || 58 qui *BWN K<sup>2</sup>* : quae AP *K<sup>1</sup>M Vögelin* || 59 in *om. Migne Dyson* || cum ex cui *corr.*  
P ut uid. || 60 rectoribus iustis *transp. P*

**Carm., 4** Cedros *corr. Mai* : Cedere P

souverain, tel une pupille brillante, doit d'abord porter une attention clairvoyante à ce qui est juste et légitime, selon les décisions canoniques des saints évêques, il doit ensuite apporter l'accord et le soutien de son autorité à ce qui est vrai et juste, mais qu'en aucune manière il ne prenne de lui-même une décision préalable sur de tels sujets, pour éviter de tomber, par une erreur fortuite, dans une faute détestable aux yeux du Seigneur.

De là, l'empereur Valentinien, de vénérable mémoire, alors que de saints évêques lui demandaient de bien vouloir participer à la correction des saints dogmes, dit : « À moi, qui suis le plus petit du peuple, il n'est pas permis de sonder de telles questions ; mais que les prêtres, dont c'est le soin, se rassemblent entre eux où ils veulent<sup>528</sup>. » Oui, voilà les paroles que prononça un empereur autant doué de la vertu d'humilité que protégé par la crainte de Dieu, pour ne pas offenser par hasard le Très-Haut en préférant sa propre opinion à celle d'hommes meilleurs que lui. Voici ce que fit, comme je l'ai dit plus haut, le magnifique et très sage empereur<sup>529</sup> Constantin en se fiant non pas en sa science et en sa sagesse mais en celles des saints évêques. C'est ce qu'observa le bienheureux Jovianus, prince aimable à Dieu, avec une foi inébranlable, lui qui, en étant ennemi de la hérésie arienne et disciple des décrets du concile de Nicée, se procura depuis la faîte éphémère de son pouvoir terrestre la gloire du royaume éternel. Que dire des deux empereurs Théodose, si saints par grâce de Dieu ? Ils plurent si bien au Tout-Puissant que, sous l'inspiration du Seigneur, ils soumièrent les pourpres royales ainsi que les sceptres et le sommet de la dignité impériale aux préceptes divins et aux institutions canoniques et qu'avec une charité inlassable, ils témoignèrent toujours un zèle pieux à l'égard des églises de Dieu. Aussi, le Seigneur de l'univers les éleva sur terre et, après la gloire de la félicité présente, les béatifia dans les cieux pour l'éternité comme ses serviteurs chéris.

Mais si quelqu'un cherche à imiter la gloire de si grands princes, si un souverain chrétien désire régner en ce siècle avec bonheur et gloire et cherche à parvenir à la palme de la béatitude éternelle, il doit imiter leur dévouement indéfectible à l'égard du culte du Tout-Puissant et, à l'égard de l'Église de Dieu, il doit témoigner diligemment de la bienveillance, de la clémence, de la rigueur dans ses jugements, montrer un cœur doux et humble, des entrailles pleines de compassion et de miséricorde<sup>530</sup>, faire preuve de libéralité dans ses largesses et de fougue dans le zèle qui plaît à Dieu<sup>531</sup>, s'il a l'ambition de régner perpétuellement dans la communauté des citoyens célestes aux côtés des souverains saints et justes.

Le prince magnifique que Dieu a élevé  
Pour diriger le peuple, porteur illustre du sceptre,  
Doit une soumission parfaite à celui qui trône dans les cieux,  
Créateur qui a élevé les cèdres du Liban,

Qui soulève les hautes montagnes vers leur sommet,  
Qui fait bourgeonner les champs de fleurs,  
Et qui d'étoiles a peint les cieux, notre Père.  
Roi du ciel qui s'élève au-dessus des chérubins ;

---

<sup>528</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* VII, 12.

<sup>529</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* II, 11.

<sup>530</sup> Cf. *Lc.* 1, 78 : *viscera misericordiae Dei nostri.*

<sup>531</sup> Cf. *Rm.* 10, 2 : *aemulationem Dei habent.*

Reges terrigenas magnus is ordinat.  
Ob hoc prouideat rector honoribus  
Excellens, superum quos Deus attulit,  
Olli quo placeat qui regit omnia.

15

Regnum qui tribuit maximus arbiter  
Illum magnificat quisquis eum colit  
Verbo, corde pio, regmine, moribus,  
Christi quique uolens ecclesiae fauet.

20

Seruator canonum, ductor et optimus  
Claret iustitiae stemmate fulgidus ;  
Rex est iure, sacer qui sacra dogmata  
Ac decreta patrum seruat in omnibus.

25

Illum clarificat pontificum chorus,  
Ceum gemmae radiant in diademate,  
Vt campum decorant lactea lilia  
Illustrantque polum fulgida sidera.

**11** magnus *corr. Mai* : malignus *P* malignos *Migne Dyson* || **13** superum *Traube* : supperum *P* superis *Migne Dyson* || **18** regmine *P* : regimine *Migne Dyson* || **19** ecclesiae *Migne* || **27** diademate *corr. Mai* : diamate *P* || **28** lactea lilia *coni. Traube* : ac uilioria *P* uiolae ac lilia *Migne Dyson*

C'est lui qui, dans sa grandeur, ordonne les rois nés de la terre.  
Aussi, que le souverain éminent veille  
Aux honneurs que Dieu a apportés d'en haut,  
Pour plaire à celui qui gouverne tout.

L'arbitre suprême qui attribue un royaume  
Magnifie quiconque l'honore  
Par sa parole, son cœur pieux, sa conduite, ses mœurs,  
Et qui, de son plein gré, favorise l'Église du Christ.

Garant des canons, et guide excellent,  
Il resplendit, brillant de la guirlande de la justice ;  
Il est roi de droit, sacré, s'il préserve  
En tout les dogmes saints et les décrets des Pères.

C'est lui que glorifie le chœur des évêques,  
Comme les gemmes étincellent sur un diadème,  
Comme les lys laiteux parent un champ,  
Et comme les étoiles scintillantes illuminent le ciel<sup>532</sup>.

---

<sup>532</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Carm. Pasch.* I, 251 : *totum lustrare polum*.

## XII

[De eo quod saluberrimis antistitum admonitionibus et correptionibus pio rectori obtemperare sit gloriosum.]

Oportet autem modestum dominatorem pondere humilitatis et oboedientiae uirtute fieri praeditum, ut uirtutes, humilitatem uidelicet atque oboedientiam, quas ipse in subiectis diligit, in se ipso recognoscat. Itaque si contigerit ut a prudentibus reprehendatur, se quidem reprehensibilem esse acriter doleat, ac protinus ad poenitentiae medicamenta currere festinet et, qui libenter peccauerat, uirgam correctionis libenter atque gratanter accipiat et, prius quam creator manum suam ad feriendum excutiat, de correctione commissi sceleris summopere studeat, ne tam postmodum acrius destrictus iudex feriat quantum diutius et clementer expectat. Praeoccupet faciem Domini in confessione, si quis regni gubernator in absconso peccauit uel publico, quomodo de sancto rege et propheta Dauid legitur. Qui cum post stuprum in Bethsabée et homicidium commissum in Vrian Cetheum per Nathan reprehenderetur prophetam, non erat reprehensori indignatus, sed sibimet suum recognoscens peccatum, iam fuerat iratus, et qui post culpam hilarescebat perpetrata, se ipsum per amaram defleuit poenitentiam. Hinc lacrimis ueniam promeruit, qui coram Domino grauia scelera commisit, et ex fonte lacrimarum uenit ad manipulos gaudiorum, sicut ipse alibi dicit : « *Qui seminant in lacrimis in exultatione metent* », et reliqua.

Sed et illud quod de gloriosi principis Theodosii admiranda humilitate atque poenitentia traditur, nec praetereundum esse uidetur. Qui cum post iniustam multorum milium necem Mediolanum uenisset et sollempniter in sacrum uoluisset intrare templum, ei sanctus Ambrosius, huiusmodi cladem plenam ualde gemitibus audiens, occurrit foris ad ianuas, et ingredientem his sermonibus a sacri liminis ingressu prohibuit : « Nescis, imperator, perpetratae a te necis quanta sit magnitudo ? Neque post causam tanti furoris mens tua molem praesumptionis agnoscit ? Sed forte recognitionem peccati prohibet potestas imperii. Quibus igitur oculis aspicias communis Domini templum ? Quibus palpabis pedibus sanctum illius pauimentum ? Quomodo manus extends de quibus adhuc sanguis stillat iniustus ? Quomodo huiusmodi manibus suscipies sanctum Domini corpus ? Qua praesumptione ore tuo poculum sanguinis pretiosi percipies, dum furore sermonum tantus iniuste sit sanguis effusus ? Recede igitur, recede ne secundo peccato priorem nequitiam augere contendas. Suscipe uinculum quod omnium dominus nunc ligauit : est enim medicina maxima sanitatis. »

**XII, titulum :** antistitum *om.* *K* || 2 atque *cett.* : et *K* || quas *codd.* : quam *Migne Dyson* || ipse *om.* *N* || 3 recognoscat *cett.* : recognoscit *M* || contingerit *P* || 4 esse *om.* *N* || medicamenta penitencie *transp.* *K* || 5 peccauerat *codd.* : peccauerit *Vögelin* || correctionis *ex* correctione *corr.* *A* || 7 ne *cett.* : nec *K* || 8 absconso *cett.* : abscondo *P* abscondito *Vögelin Migne Dyson* || 10 in<sup>1</sup> *om.* *Migne Dyson* || homicidium *ex* omicidium *corr.* *B* || cetheum *A* *BW<sup>1</sup>N* : etheum *P* *W<sup>2</sup> KM* || 11 recognoscens suum *transp.* *P Migne Dyson* || peccatum *Migne* || iam *om.* *N* || 14 manipulos *P<sup>2</sup> BWN KM* : maniplos *A* manipulorum *P<sup>1</sup>* manipulum *Migne Dyson* || 13-15 et — reliqua *om.* *K* || 15 et reliqua *om.* *N* || 16 ammiranda *N* || po(e)nitentia *cett.* : potentia *A* || 17 post *om.* *A* || ante iniustam *add.* multam et *N* || milium *om.* *N* || 18 mediolanum *A* *Vögelin* || ante ei *del.* oc *K* || 20 ingressu *P* *B* : incesso *A* *WN KM* || 21 magnitudo *cett.* : multitudo *N* || 22 prohibet *cett.* : prohibent *A* || potestas *ex* postestas *corr.* *A* || 23 aspicias *cett.* : aspiciens *P* || palpabis *cett.* : palpabilis *P* calcabis *Migne Dyson* || pedibus palpabis *transp.* *N* || 24 stillat sanguis *transp.* *N* || 25 domini *cett.* : dei *P Migne* || 25-26 sanguinis pretiosi *cett.* : precioso sanguinis *P* pretiosi sanguinis *transp.* *Migne Hellmann Dyson* || 26 percipies preciosi *transp.* et *corr.* *K* || 27 ne *codd.* : nec *Migne Dyson* || quod *codd.* : quo te *Migne Dyson*

## XII

[ Du fait qu'il est glorieux, pour un souverain pieux, de se conformer aux avertissements et aux reproches si salutaires des évêques.]

Il faut que le monarque modéré soit doté de la force de l'humilité et de la vertu d'obéissance, afin que les vertus qu'il estime chez ses sujets, à savoir humilité et obéissance, il les reconnaisse en lui-même. C'est pourquoi s'il lui arrive d'être blâmé par des hommes avisés, il doit être vivement affligé d'être en effet blâmable, et il doit aussitôt se hâter de courir aux remèdes du repentir ; s'il a péché de bon gré, il doit accepter de bon gré et avec joie la verge de la correction, et, avant que le créateur ne lève la main pour le frapper, s'appliquer avec le plus grand soin à la correction du crime commis pour éviter qu'ensuite le Juge sévère ne le frappe d'autant plus durement qu'il attend depuis longtemps et avec indulgence. Si le pilote d'un royaume a péché en secret ou au grand jour, qu'il aille au devant de la face du Seigneur en confession<sup>533</sup>, comme on le lit à propos du saint roi et prophète David. Alors qu'il était blâmé par le prophète Nathan après s'être rendu coupable d'adultère avec Bethsabée et du meurtre de Uri le Hittite, David ne fut pas indigné d'être blâmé mais, reconnaissant lui-même son péché, il s'était alors emporté contre lui-même et, même s'il était gai après avoir perpétré sa faute, il pleura abondamment sur lui-même en une pénitence amère. Par ses larmes il gagna le pardon, alors qu'il s'était rendu coupable de graves crimes devant le Seigneur, et la source de ses larmes passa à un débordement de joie<sup>534</sup>, ainsi qu'il le dit lui-même dans un autre endroit : « Ceux qui sèment dans les larmes moissonnent en chantant, etc.<sup>535</sup> »

Mais il ne faut pas non plus, semble-t-il, laisser de côté ce que l'on rapporte à propos de l'humilité et du repentir admirables du glorieux prince Théodose<sup>536</sup>. Alors qu'il était venu à Milan<sup>537</sup> après le meurtre injuste de plusieurs milliers d'hommes et qu'il avait voulu entrer dans le temple saint selon la coutume, saint Ambroise, apprenant pareil massacre et les terribles gémissements qu'il suscitait, sortit en courant jusqu'aux portes de l'église et, par ces paroles, interdit de franchir le seuil sacré à Théodose qui s'apprêtait à entrer : « Ignores-tu, empereur, l'ampleur du crime que tu as commis ? Et ton esprit ne perçoit-il pas le poids de ta présomption après la cause de tant de fureur ? Mais peut-être ta puissance impériale t'empêche-t-elle de reconnaître ton crime. Avec quels yeux regarderas-tu donc le temple du Seigneur de tous les hommes ? De quels pieds avanceras-tu sur son saint dallage ? Comment étendras-tu les mains d'où coule encore goutte à goutte un sang injustement versé ? Comment, dans ces conditions, recevras-tu en tes mains le saint corps du Seigneur ? Avec quelle présomption recevras-tu en ta bouche la coupe du précieux sang, alors que la fureur de tes paroles a répandu injustement tant de sang ? Recule donc, recule pour ne pas risquer d'accroître ta faute première par un second péché ! Assume le lien que le Seigneur de tous a maintenant lié : c'est là en effet le plus grand remède pour guérir. »

---

<sup>533</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 23, 7, extrait de *Ps.* 94, 2 : *praeoccupemus faciem eius in confessione*. Ainsi que BEDE, *Historia Eccl.* IV, 25.

<sup>534</sup> Cf. AUGUSTIN, *Cité de Dieu* XIX, 6.

<sup>535</sup> Cf. *Ps.* 125, 5.

<sup>536</sup> LOUP DE FERRIERE, dans une lettre d'exhortation à Charles le Chauve datée de 844, propose lui aussi au roi Théodose comme modèle (*Ep.* 37, éd.-trad. LEVILLAIN L., t. I, p. 165) : « J'ai pris soin d'offrir à Votre Majesté un très bref résumé des gestes des empereurs [= *l'Épitome de Caesaribus* d'AURELIUS VICTOR] pour que vous y voyiez facilement ce que vous devez imiter ou éviter. Mais je vous conseille surtout de considérer Trajan et Théodose, parce que vous pourrez très utilement tirer de leurs actions bien des modèles à imiter. » À la suite de HELLMANN, L. LEVILLAIN (p. 165, n. 5) rapproche ce passage de celui de Sedulius en soulignant que selon lui, le *Liber de rectoribus* pourrait avoir été écrit pour Charles le Chauve plutôt que pour Lothaire, comme le pensait HELLMANN.

<sup>537</sup> Tout le passage (l. 17 à 50) fait référence à CASSIODORE, *Historia tripartita* IX, 30.

30 His sermonibus imperator oboediens – erat enim diuinis eruditionibus enutritus et aperte sciens  
 quae sunt propria sacerdotum, quae regum – gemens et deflens ad regalia remeauit. Cumque  
 octo mensium continua transissent tempora, propinquauit natiuitatis Saluatoris nostri festiuitas.  
 Imperator autem lamentationibus assiduis in palatio residens, continuas lacrimas  
 incessabiliter expendebat. Ingressus autem Rufinus, tunc magister et singularem apud  
 principem fiduciam habens, et uidens principem in lamentatione prostratum, accessit ut  
 35 lacrimarum causas inquireret. At ille amarissime ingemiscens et uehementius lacrimas  
 fundens : « Tu », inquit, « Rufine, ludis et mea mala non sentis ; ego autem lamentor et gemo  
 calamitatem meam, quia seruis quidem et mendicantibus aperta sunt templa Dei et proprium  
 dominum ingredientibus libenter exorant, mihi uero ingressus ad eum non est : insuper etiam  
 40 clausi sunt caeli. » Haec dicens, uerba singula singultibus irrumpebat. Quem cum idem Rufinus  
 beato reconciliare Ambrosio persuaderet, neque tamen potuit. Haec imperator in media iam  
 platea cognoscens : « Pergo », inquit, « et iustas in facie suscipio contumelias. » Cumque ad  
 sacra limina peruenisset, in sanctam quidem basilicam non praesumpsit intrare, sed ueniens ad  
 antistitem et inueniens eum in saluatorio residentem, supplicabat ut eius uincula resolveret. At  
 45 ille tyrannicam dicebat eius praesentiam, et contra Deum uesanire Theodosium eiusque calcare  
 leges. Verum imperator : « Non », inquit, « insurgo aduersus ecclesiasticas sanctiones nec  
 inique ingredi limina sacra contendo, sed te soluere mea uincula deposco et communis domini  
 pro me exorare clementiam, nec mihi ianuam claudi quam cunctis poenitentiam agentibus  
 Dominus noster aperuit ». Tunc antistes : « quam », inquit, « poenitentiam ostendisti post tantas  
 50 iniquitates? Quibus medicaminibus incurabilia uulnera plagasque curasti ? » At imperator :  
 « Tuum », inquit, « opus est et docere et medicamina temperare, meum uero oblata suscipere. »  
 Quibus uerbis imperatoris auditis, quae illius humilitatem atque ipsum spontaneam poenitentiae  
 suscipere afflictionem monstrabant, sanctus Ambrosius salutarem ei medicinam tantorum  
 uulnerum adposuit. Qua percepta imperator magnas gratias referebat. Tali ergo tantaque et  
 praesul et imperator uirtute clarebant, quorum opus ualde fuit admirabile, illius fiducia, huius  
 55 autem oboedientia, illius zeli feruor, huius fidei puritas. Porro regulas pietatis quas a magno  
 sacerdote percepit, etiam reuersus in Constantinopolitana urbe seruauit. Nam dum festiuitatis  
 tempore ad ecclesiam processisset, oblatis in altare muneribus mox egressus est. Cumque  
 Nectareus praesul ecclesiae mandasset cur intus stare nolisset, mandauit princeps : « Vix »,  
 inquit, « potui discere quae differentia sit imperatoris et sacerdotis ; uix enim ueritatis inueni  
 60 magistrum ; Ambrosium namque solum noui uocari digne pontificem. » Tantum itaque prodest  
 increpatio a uiro uirtutibus florente prolata.

29 imperator *om. P Migne Dyson* || erat *cett. : imerat aut inierat P* || enim *add. s. l. B* || 30 et *cett. : ac K* ||  
 deflens *cett. : flens M* || remeauit *cett. : remeabat B* || 31 continua *cett. : continuo P Migne* || 33 expandebat *N* ||  
 magister *codd. : minister Dyson* || post magister *add. militum B K* || 34 prostratum *N* || 36 mala mea *transp.*  
*Migne* || 37 quidem seruis *transp. P Migne* || ingredientibus *om. P Migne* || 38 libenter *om. K* || uero *cett. : autem*  
*K* || ingressus *cett. : ingredi A ingredi Vögelin* || non est ad eum *transp. P* || 39 irrumpebat *cett. : irrumpebant*  
*P* irrumpebat *Hellmann* || Rufinis *P* || 40 persuaderet *ex persuasi corr. P* || potuit *codd. : potuisset Migne* ||  
 iam *om. N K add. s. l. P* || 41 facie *cett. : facio P* || 42 basilicam quidem *transp. M* || 43 saluatorio *cett. :*  
 saluario *N* || 44 eius dicebat *transp. N* || post eius *add. esse BWN KM* || 45 insurgo *cett. : surgo N* || nec *cett. :*  
 ne *M* || 46 sacra limina *transp. N* || uincula mea *transp. P Migne Dyson* || 49 at *cett. : et N* || 50 temperare  
*cett. : imperare N* || 51-52 quae — monstrabant *om. K* || 52 monstrabant *cett. : monstrabat A Vögelin* || 53  
 imperator *add. s. l. A* || tali *cett. : talis N* || 54 praesu. *Migne* || clarebant *cett. : clarescebant P Migne Dyson* ||  
 ammirabile *N* || 55 autem *om. P Migne Dyson* || ante fidei *add. autem P Migne Dyson* || 56 percepit *cett. :*  
 accepit *N* || constantinopolitana urbe *codd. : constantinopolitanam urbem Migne Dyson* || 57 altare *cett. : altari*  
*N K Migne* || 58 ecclesiae *om. W add. s. l. K* || 60 noui solum *transp. BWN* || uocari *AP BWN : uocare KM* ||  
 itaque *cett. : namque N* || 61 florente uirtutibus *transp. N* || florente *om. P Migne Dyson*

Obéissant à ces paroles, l'empereur – il était en effet nourri des connaissances divines et savait clairement ce qui revient aux prêtres et ce qui revient aux rois – retourna en gémissant et en pleurant à sa résidence royale. Et lorsqu'une période de huit mois consécutifs fut passée, la fête de la nativité de notre Sauveur approcha.

L'empereur, cependant, demeurant au palais dans des lamentations continues, versait sans cesse des larmes ininterrompues. Or entra Rufin, un maître en qui le prince avait alors une confiance exceptionnelle, et, voyant le prince prostré en lamentations, il s'approcha afin de s'enquérir des raisons de ces larmes. Et celui-là gémissant très amèrement et répandant des larmes encore plus abondantes : « Toi, dit-il, Rufin, tu badines et tu ne comprends pas mes maux ; mais moi je me lamente et je gémiss sur ma ruine, parce que les temples de Dieu sont bien ouverts aux esclaves et aux mendiants qui entrent chez leur Seigneur et prient de bon cœur, mais moi il m'est interdit d'entrer chez lui. De plus même les cieux me sont fermés. » Disant cela, il entrecoupait chaque parole de sanglots. Le même Rufin tenta de persuader le bienheureux Ambroise de le remettre en grâce sans pourtant y parvenir. L'empereur l'apprit au milieu d'une place publique et dit : « Je vais aller jusqu'au bout et assumer face à face ces justes reproches. » Et lorsqu'il parvint au seuil sacré, il n'eut bien sûr pas l'audace d'entrer dans la sainte basilique, mais il alla chez le prêtre et le trouva assis dans la salle de réception, où il se mit à le supplier de défaire ses liens. Celui-ci cependant disait que sa présence était tyrannique, que Théodose délirait contre Dieu et qu'il foulait au pied ses lois. Mais l'empereur répondit : « Je ne m'élève pas contre les sanctions de l'Église, et je ne prétends pas franchir injustement ses seuils sacrés, mais je t'implore de défaire mes liens, de chercher à obtenir pour moi du Seigneur de tous les hommes la clémence, et de ne pas me fermer la porte que notre Seigneur a ouverte à tous ceux qui font pénitence. » Alors l'évêque demanda : « Quelle pénitence as-tu montrée après de si grandes iniquités ? Par quels remèdes as-tu soigné des blessures et des plaies incurables ? » Et l'empereur dit : « C'est ton travail d'enseigner et de composer des remèdes, mais le mien est de recevoir ceux qui me sont offerts ». À ces mots de l'empereur, preuves de son humilité et de son acceptation de l'affliction volontaire propre au repentir, saint Ambroise lui présenta le remède salutaire de blessures aussi profondes ; l'ayant reçu, l'empereur le remercia grandement. Le prélat et l'empereur brillaient donc d'une si belle et si grande vertu, leur œuvre fut vraiment admirable, chez l'un la confiance, chez l'autre la soumission, chez l'un l'ardeur du zèle, chez l'autre la pureté de la foi. Plus tard, même revenu dans la ville de Constantinople, il observait les règles de piété qu'il avait reçues du grand prêtre. Car un jour où il était entré à l'église en temps de fête, il en ressortit aussitôt après avoir déposer des offrandes sur l'autel. Et comme Nectarius<sup>538</sup>, le prélat de l'église, avait cherché à savoir pourquoi il n'avait pas voulu rester à l'intérieur, le prince transmit cette réponse : « Non sans mal, dit-il, j'ai pu apprendre quelle différence il y a entre un empereur et un prêtre ; car j'ai eu du mal à trouver un maître de la vérité ; en fait, je ne connais qu'Ambroise qui soit digne d'être appelé pontife. » Voilà donc le grand profit qu'on peut tirer d'un blâme proféré par un homme fleuri de vertus<sup>539</sup>.

---

<sup>538</sup> Nectaire, patriarche de Constantinople.

<sup>539</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* IX, 30. Sur cet épisode, on pourra se reporter à l'ouvrage de P. Boucheron, *La Trace et l'aura. Vies posthumes d'Ambroise de Milan (IV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Paris, Seuil, 2019.

Vnde perspicuum est quoniam decet bonos et pios rectores salubres antistitum, quasi spiritualium medicorum, humiliter et libenter auscultare correctiones, testante Salemone, qui ait : « *Inauris aurea et margaritum fulgens, qui arguit sapientem et aurem obedientem.* »  
65 Melius est enim a sapiente corripī quam stultorum adulatione decipi. Nam si nostrorum uulnera corporum a medicis sananda uehementer desideramus et in praesentia medicorum eadem ostendere non erubescimus et in dolore medicinae spe salutis oblectamur, quanto magis de uulneribus et plagis animarum nostrarum nos maiorem habere curam oportet, quousque  
70 spiritualis medicus quamuis acerrimam medelam adhibeat, per quam spes certa nostrae sanationis fiat ! Sicut enim scalpillus medici non ob hoc malus est quod resecet uulnera et putridas amputet carnes, sic et correctio salubris.

Quam lux rutilo noua coelo  
Fit grata habitantibus orbem  
Post nubila noctis opacae  
Phoebi radiante corona !

5

Quam ros sitientibus aruis  
Post torrida caumata cancri,  
Boreae post frigora saeua  
Ver florigerumque serenum !

10

Sic praeueniente piaclo  
Animae fit cara medela.  
Morbis medicantur anhelis  
Iam quique salubribus herbis,

15

Tulerint quo corporis aegra  
Cura uigilante sagaci ;  
Famulae si tanta rependunt  
Fragili medicamina carni,

20

Cur non potior medicina  
Dominam medicatur honoram,  
Simulanti iura creantis  
Animam deitate beandam?

25

Quis uulnera tollere culpae  
Medico poterit sine docto?  
Caueant igitur dominantes,  
Vitiis si mente labascunt,

**62** quoniam *cett.* : quod *P Migne Dyson* || **63** correptiones *K M* || **64** margaritum *codd.* : margarita *Migne* || **65** adulatione *AP* || **66** sananda *codd.* : sanari *Migne* || **70-71** Sicut — salubris *om. K* || **71** post **correctio** *add.* presbiteri *N*

**Carm.**, **14** quique *P* : quisque *Migne Dyson* || **17** uigilante *corr. Mai* : uilante *P* || **22** medicatur *P* : medicetur *Dyson* || **23** simulanti iura *P* : simulando iura *corr. Mai Migne Dyson* simul anxia cura *primum conii., deinde reiecit Traube* (cf. *MGH, PL 3*, p. 750) || **26** uulnera *corr. Mai* : iulnera *P ut uid. hulcera conii. Traube* || **27** poterit *P* : potest *Migne Dyson*

Il est ainsi manifeste qu'il convient que les bons et pieux souverains écoutent humblement et volontiers les corrections salutaires des prêtres, qui sont pour ainsi dire des médecins spirituels, comme en témoigne Salomon, qui dit : « Un anneau d'or et une perle brillante, une sage réprimande à l'oreille attentive<sup>540</sup>. » Mieux vaut en effet être corrigé par un sage que trompé par la flatterie des sots<sup>541</sup>. Car, si nous désirons vivement que les blessures de nos corps soient guéries par des médecins, si nous ne rougissons pas de les montrer en leur présence et que, dans la douleur du remède, nous sommes reconfortés par l'espoir du salut, combien plus devons-nous tenir le plus grand soin des blessures et des plaies de nos âmes, jusqu'à ce que le médecin spirituel applique un remède, aussi rigoureux soit-il, capable de rendre certain l'espoir de notre guérison ? En effet, comme le scalpel du médecin n'est pas mauvais puisqu'il nettoie les blessures et retranche les chairs putrides, ainsi en est-il d'une correction salutaire<sup>542</sup>.

Combien la lumière nouvelle dans le ciel éclatant  
Devient agréable aux habitants de l'univers  
Après les nuées de la nuit opaque  
Sous la couronne étincelante de Phébus !

Combien l'est la rosée pour les champs assoiffés  
Après les torrides chaleurs du Cancer,  
Et, après les froids cruels de Borée<sup>543</sup>,  
Le Printemps fleuri et serein<sup>544</sup> !

Ainsi par un sacrifice prévenant  
Advient le précieux remède de l'âme.  
Pour soigner des maladies épuisantes<sup>545</sup>,  
Certains usent déjà d'herbes salutaires

Afin d'ôter grâce à elles les maux du corps  
Avec un soin vigilant et attentif ;  
Si d'une servante ces remèdes réparent  
De si grands maux en sa chair fragile,

Pourquoi une médecine plus puissante  
Ne soigne-t-elle pas son honorable maîtresse,  
L'âme bénie par la divinité  
Chez celui qui imite les lois du créateur ?

Qui pourra enlever les blessures  
D'une faute sans un docte médecin ?  
Que prennent donc garde les puissants,  
Si leur esprit se laisse envahir par les vices,

---

<sup>540</sup> Cf. *Pr.* 25, 12.

<sup>541</sup> Cf. *Qo.* 7, 6.

<sup>542</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* VIII, 6, 8, extrait de JEROME, *Sur Sophonie* 1.

<sup>543</sup> Cf. VIRGILE, *Églogues* 7, 51 : *Hic tantum Boreae curamus frigora quantum.*

<sup>544</sup> Cf. VENANCE FORTUNAT, *Poèmes* III, 9, 1 : *Tempora florifero rutilant distincta sereno.*

<sup>545</sup> Cf. VIRGILE, *Géorgiques* 2, 135 : *senibus medicantur anhelis*, ainsi que PRUDENCE, *Cathemerinon* X, 105 : *Morbus quoque pestifer artus Qui nunc populatur anhelos.*

30 Adeant medicosque peritos,  
Quis discant subdere colla,  
Christi pietate ministros,  
Qui possunt pellere morbos !

35 Oleo uinoque salubri  
Nec non caelestibus herbis,  
Paradisi flore creatis,  
Extingunt dira uenena.

40 Reuocant animas et ab imis  
Verbo uirgaque potenti,  
Quas sancta caelitus arte  
Reuehunt ad pascua uitae.

Et qu'ils aillent trouver des médecins expérimentés  
De qui apprendre à soumettre leur cou,  
Les ministres de la piété du Christ  
Qui peuvent chasser les maladies !

C'est par l'huile et le vin salutaires,  
Et aussi par les célestes herbes  
Créées dans la flore du paradis,  
Qu'ils détruisent les funestes poisons.

Ils ramènent aussi d'en bas les âmes  
Par une parole et par une verge puissantes<sup>546</sup>,  
Âmes qu'avec un art saint venu du ciel,  
Ils ramènent aux pâturages de la vie.

---

<sup>546</sup> Cf. OVIDE, *Fastes* 5, 447 : *virga venerande potenti*.

### XIII

[De zelo boni rectoris rationabili ac pietati permixto.]

Non est facile hominibus uniuersas uitare hostis insidias. Nam dum quispiam libidinis effugerit passionem, incurrit in auaritiam. Qua declinata, inuidiae fouea praeparatur. Hanc si transcenderit, uitium furoris incurrit. Et alios plurimos ponit laqueos inimicus, quo capere possit incautos. Et corporis quidem passiones habet facile ministrantes, ut animam possit occidere.  
5 Sed mens diuino solatio uigilans machinationum eius destruit argumenta.

Humana namque natura participatus Theodosius praefatus imperator habuit passionum quoque communionem : iustoque furori immensam permiscens crudelitatem iniustam operatus est passionem. Quam rem narrare necessarium est pro utilitate legentium. Thesalonica ciuitas est grandis et populosa, in qua dum fuisset orta seditio, quidam iudicum lapidati sunt atque  
10 tracti. Hinc indignatus Theodosius iracundiae non refrenauit infirmitatem, sed iussit iniustos gladios super omnes euaginari et una cum nocentibus innocentes interimi. Septem milia etenim hominum, sicut fertur, occisi sunt, non praecedente iudicio, sed tamquam in messibus omnes simul incisi sunt. Quam ob rem, ut praediximus, beatus Ambrosius praefatum imperatorem sancto zelo succensus grauius redarguit ac furorem principis inrationabilem et scelus nefandum  
15 seuera iniectione detestatus fuit.

Vnde bonus et prudens rei publicae gubernator aptum est ut illud semper praecaveat ne, dum suam suorumue iniuriam ulcisci supra modum disponit, irrationabilis reatum furoris incidat, sed propriam iram refrenare non negligat et iusti furoris stimulos affectu pietatis remoueat, ne forte, si plus iusto desaeuiat in subiectos, incurrat rabiem leoninae ferocitatis.  
20 Vnde scriptum est : « *Noli esse sicut leo in domu tua, subuertens domesticos tuos et opprimens subiectos tibi.* » Nam sicut debellare superbos, ita et parcere subiectis iustum et misericordem dominatorem oportet. Vnde et Antoninus imperator dicebat malle se unum ciuem seruare quam mille hostes occidere. In corrigendis itaque criminibus miscenda est lenitas cum seueritate : faciendum ex utraque temperamentum ut neque multa asperitate exulcerentur subditi neque  
25 nimia benignitate soluantur. Nec ulla culpa correctionis seu uindictae habeat modum, nisi rectum praecedat iudicium. Nec decet serenum rectorem furore iracundiae, quae tamquam fel est amaritudinis, esse perturbatum, si iustum uult proferre iudicium, cum nimis irascentium caeca sint iudicia.

**XIII, 1** hostis *add. s. l. N* || libidinis quispiam *transp. K* || **2** passionem *cett.* : passiones *N* || in *om. M* || **3** transscenderit *Hellmann* || laqueos ponit *transp. P N Migne Dyson* || **4** corporis *codd.* : corpus *Migne Dyson* || habet passiones *transp. K* || facile *om. K* || **5** salatio *P* || **6** humana namque natura *cett.* : humanamque naturam *P* humanae namque naturae *Vögelin* humanam naturam *Migne Dyson* || participatus *codd.* : participans *Vögelin* || **6-7** quoque passionum *transp. BN* || **7** iustoque *cett.* : iniustosque *N* || furori *AP WN* : furoris *B KM* || immensam *om. Hellmann* || **8** passionem *codd.* : actionem *Vögelin* || pro *cett.* : propter *N Migne Dyson* || utilitate *cett.* : utilitatem *N Migne Dyson* || legentium *AP BWN* : gentium *KM* || **9** in *om. K* || **10** non refrenauit infirmitatem iracundiae *transp. P Migne Dyson* || **11** interimi *ex* interriri *corr. A* interemi *K* || *post* septem *add. enim K* || etenim milia *transp. B* || **11-12** etenim hominum sic[ut] *om. K* || **12** fertur *AP* : ferunt *BWN KM* || occisi *AP B<sup>2</sup> KM* : occisa *B<sup>1</sup>WN Vögelin* || **13** simul *om. K* || praediximus *cett.* : diximus *P Migne Dyson* || **16** puplicae *A* || aptum est ut *del. A om. Vögelin* || semper *ex* sempere *corr. P om. Migne Dyson* || **18** iram *cett.* : iam *P* || iusti *AP B KM* : iniusti *WN* || **20** domu *A* : domo *cett.* || domesticos *ex* domosticos *corr. B* || subiectos *cett.* : subiectas *P* || **22** dominatorem *codd.* : dominum *Vögelin Migne Dyson* || **23** corrigendis itaque *iter. et primum* itaque *del. P* || seuitate *P* || **24** ex *om. M* || **25** ulla culpa *ex* ullum iudicium *corr. s. l. B* || culpa *om. Migne Dyson* || seu uindictae *cett.* : seuum dicte *P* || *post* uindictae *add. censuram K* || habeat *AP KM* : habeatur *BWN* || modum *om. BWN KM* || **26** rectum *cett.* : recte *P Migne Dyson* || quae *om. Migne Dyson* || fel *codd.* : felle *Migne Dyson* || **27** est *om. Migne Dyson* || **27-29** cum — iracundiae *om. K* || **28** sint *BW K* : sunt *AP N M*

### XIII

[Du zèle d'un bon souverain mêlé de raison et de piété.]

Il n'est pas facile pour les hommes d'éviter tous les pièges de l'ennemi<sup>547</sup>. Car si quelqu'un a échappé à la passion de la débauche, il se jette dans l'avarice. Une fois celle-ci écartée, on lui tend le piège de la jalousie. S'il l'a contourné, il se jette dans le vice de la fureur. Et l'ennemi dispose de très nombreux autres filets dans lesquels il peut prendre ceux qui ne sont pas sur leur garde. Et il a facilement à son service les passions du corps pour pouvoir tuer l'âme. Mais un esprit vigilant, avec le secours divin, détruit les astuces de ses machinations.

Ainsi, l'empereur Théodose déjà cité, participant de la nature humaine, en partagea aussi les passions : mêlant à une juste fureur une immense cruauté, il se laissa emporter par une injuste passion. Il est nécessaire de la raconter dans l'intérêt des lecteurs. Thessalonique est une grande cité populeuse, dans laquelle, au cours d'une révolte, certains dignitaires furent traînés et lapidés. Aussi, Théodose indigné ne réfréna pas la faiblesse d'un mouvement de colère, mais ordonna de dégaîner contre tous des glaives injustes et de massacrer des innocents en même temps que les coupables. Sept mille hommes furent ainsi tués, à ce qu'on raconte, sans jugement préalable, mais comme dans les moissons tous tombèrent en même temps. Voilà pourquoi, comme on l'a dit plus haut, le bienheureux Ambroise, enflammé d'un zèle saint, reprit durement cet empereur, et maudit en une sévère invective la fureur irraisonnée du prince et son crime abominable.

Aussi est-il approprié que le bon et prudent pilote de l'État se garde toujours de ne pas se rendre, en cherchant à venger outre mesure une injure faite à lui ou aux siens, coupable d'une fureur irraisonnable<sup>548</sup> : au contraire, qu'il ne néglige pas de réfréner sa propre colère et qu'il éloigne par un sentiment de piété les aiguillons d'une juste fureur, pour éviter de se jeter, en se déchaînant sur ses sujets plus que de raison, dans une rage de lion féroce. Aussi est-il écrit : « Ne sois pas comme un lion dans ta maison renversant tes domestiques, et accablant tes sujets<sup>549</sup>. » Car, tout comme il doit réduire les orgueilleux, ainsi le maître juste et miséricordieux<sup>550</sup> doit-il épargner ses sujets<sup>551</sup>. De là aussi, l'empereur Antonin disait préférer sauver un seul citoyen que tuer mille ennemis<sup>552</sup>. C'est pourquoi, dans la correction des fautes, il faut un mélange de douceur et de rigueur : il faut combiner une juste proportion de l'une et de l'autre afin que les sujets ne soient ni exaspérés par une trop grande dureté, ni amollis par une bienveillance excessive<sup>553</sup>. Et qu'on ne détermine aucune mesure de correction ou de punition sans qu'elle ait été précédée d'un jugement droit. Et il ne sied pas à un souverain serein d'être troublé par la fureur d'un mouvement de colère, qui est comme le venin de l'amertume<sup>554</sup>, s'il veut porter un juste jugement, puisque les jugements de ceux qui s'emportent excessivement

---

<sup>547</sup> Tout le passage (l.1 à 13) fait référence à CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* IX, 30.

<sup>548</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 10, 4, extrait de LACTANCE, *Divinae institutiones* IV, 18.

<sup>549</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 37, 41, extrait de *Si.* 4, 35 : *Noli esse sicut leo in domo tua, evertens domesticos tuos et opprimens subiectos tibi.*

<sup>550</sup> Cf. *Si.* 2, 13 : *quoniam pius et misericors est Deus.*

<sup>551</sup> Cf. VIRGILE, *Énéide* VI, 853.

<sup>552</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 9, extrait de l'*Histoire Auguste* III, 9, 10.

<sup>553</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* VIII, 6, 1, extrait de GREGOIRE LE GRAND, *Moralium libri* XX, 5 ; ainsi que *Regula pastoralis* II, 6. L'idée est aussi reprise par HINCMAR DE REIMS, *Opusculum LV capitulorum adverses Hincmarum Laudunensem*, 44.

<sup>554</sup> Cf. *Ac.* 8, 23 : *in felle enim amaritudinis.*

Non enim potest serenum lumen iustitiae ac ueritatis cernere, qui caligine obnubilatur iracundiae. Opponatur itaque fortis patientiae clipeus contra irrationabilis impetum furoris.  
30 Nam sicut scriptum est : « *Melior est patiens uiro forte, et qui dominatur animo suo expugnatore urbium.* » Fortior est enim qui uolentiam et in se ipso inclusam feram superat iracundiam, quam qui leonem perimit.

Quanta uero mala per subitaneum furorem et impatientiae uitium eueniunt, quis explicare potest ? Rex Saul furoris impetum non refrenans, immani saeuitia sacerdotes Domini  
35 trucidauit. Salemon quoque, quamuis splendore sapientiae fuerat illuminatus, tamen furoris passione repletus suum fratrem interfici praecepit, pietatem tyrannidi postponens. Quid referam de reprobis Iudaeis ? Qui dum zelum sed non secundum scientiam habuerunt, in filium Dei et sanctos eius discipulos homicidae exstiterunt. At patientis uirtute mansuetudinis sanctus Dauid praeditus, etiam inimicis suis saepe pietatis affectu pepercit, nonnunquam uero Dei zelo  
40 stimulatus, inimicos Domini usque ad mortis exitium protriuit. Decet enim dilectum Deo principem contra hostes et blasphemos Christiani nominis fulmineum frequenter habere zelum. Nam si Nabucodonosor rex alienigena, ne blasphemaretur Deus Israhel, in tantum saeuit ut tale decretum firmaret dicens : « *Quicumque dixerint blasphemiam in Deum Sidrac, Misaac et Abdenago, ipsi in interitum erunt, et domus eorum in perditionem* », quanto magis orthodoxos  
45 rectores contra inimicos Christianae fidei et doctrinae atque religionis zelare oportet, quatinus Omnipotenti, cuius ministri gratia sunt ordinati, tanto magis placeant quanto feruentius ea quae Christi sunt zelo laudabili satagere anhelant !

Post inclitos labores  
Ac laurea trophea  
Toga candente pacis  
Et regia corona

Lectis micante gemmis  
Auroque compta flauo,  
Cum purpura coruscet  
Aulae decorus ordo,

Feliciter regentem  
Cum sors beata comat,  
Quam saepe mentis aulam  
Perturbat ira praeceps !

28 cernere *cett.* : cerneretur *P* || 29 irrationabilis *cett.* : irrationabilem *N* || 30 forte *AP BW* : forti *N KM Migne* || 31 enim est *transp. P Migne Dyson* || 32 iracundiam *om. K* || 33 eueniunt *cett.* : eueniant *B Migne Dyson* || 34 saeuitia *cett.* : sententia *N* || 36-38 Quid — At *om. K* || 37 dum *cett.* : dei *N* || 38 homicidae *cett.* : homicidie *P* || patientis *AP B* : patiens et *WN KM* || 39 zelo dei *transp. N* || 40 protriuit *iter. et primum del. K* || enim *AP.* : ergo *B om. WN KM* || 41 blasphemos *P* || 42 alienigena *A W* || saeuit *cett.* : saeuit *A Vögelin Migne* || dixerint *cett.* : dixerit *W Migne Dyson* || 46 gratia ministri *transp. B* || post gratia *add. ipsi N* || 47 laudabili zelo *transp. P Migne Dyson*

**Carm., 8** coruscet *P* : coruscat *Migne Dyson*

sont aveugles. On ne peut, en effet, discerner la pure lumière de la justice et de la vérité si l'on est égaré par l'obscurité d'un mouvement de colère. C'est pourquoi il faut opposer le bouclier vigoureux de la patience<sup>555</sup> à un élan de fureur irraisonnable. Car comme il est écrit : « Mieux vaut un homme lent à la colère qu'un héros, un homme maître de soi qu'un preneur de villes<sup>556</sup>. » Plus fort, en effet, est celui qui domine la violence et le farouche élan de colère qui est en lui-même que celui qui tue un lion<sup>557</sup>.

Qui peut, en vérité, expliquer combien de maux adviennent par une subite fureur et par le vice de l'impatience ? Le roi Saül, ne réfrénant pas l'élan de sa fureur, massacra les prêtres du Seigneur avec une monstrueuse violence. Salomon aussi, quoiqu'il fût éclairé par la splendeur de la sagesse, rempli cependant par la passion de la fureur, fit tuer son frère, sacrifiant la piété à la tyrannie. Que dire des juifs réprouvés<sup>558</sup> ? Alors qu'ils avaient un zèle mais non conforme à la connaissance<sup>559</sup>, ils se firent homicides contre le fils de Dieu et ses saints disciples. Mais le saint David, doué de la vertu d'une patiente douceur, épargna souvent même ses ennemis dans un sentiment de piété, même si quelquefois, aiguillonné par le zèle de Dieu, il écrasa les ennemis du Seigneur jusqu'à l'issue fatale. Il convient, en effet, que le prince chéri par Dieu ait souvent un zèle étincelant contre les ennemis et les blasphémateurs du nom de chrétien. Car Nabuchodonosor, roi étranger, pour qu'on ne blasphémât pas le Dieu d'Israël, fut à ce point acharné qu'il prit le décret suivant qui dit : « Tous ceux qui blasphèmeraient le Dieu de Sidrac, Misac et Abdenago, seront mis en pièce, et leurs maisons changées en bourniers<sup>560</sup>. » Alors combien plus faut-il que les souverains orthodoxes montrent de zèle contre les ennemis de la foi, de la doctrine et de la religion chrétienne, pour plaire au Tout-Puissant, par la grâce de qui ils ont été ordonnés, et plus ils montreront de ferveur à s'essouffler pour accomplir avec un zèle louable ce qui relève du Christ, plus ils Lui plairont !

Après les illustres labeurs  
Et les couronnes de laurier,  
Quand resplendit la toge blanche de la paix  
Et que la couronne royale

Étincèle de gemmes de choix  
Et s'orne de la blondeur de l'or ;  
Même si la pourpre fait briller  
La beauté bien ordonnée du palais,

Et que le gouvernant heureux  
Est paré d'un sort béni,  
Que de fois le palais de l'esprit  
Est troublé par une aveugle colère !

<sup>555</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 10, 9, extrait de ISIDORE, *Synonyma* II, 31.

<sup>556</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 10, 6, extrait de *Pr.* 16, 32.

<sup>557</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXVIII, 4, extrait de LACTANCE, *Divinae institutiones* I, 9, 5.

<sup>558</sup> Cf. SEDULIUS, *Explanazione in Lucam*.

<sup>559</sup> Cf. *Rm.* 10, 2.

<sup>560</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXIV, 15, extrait de *Dn.* 3, 96 : *locuta fuerit blasphemiam contra Deum Sedrac Misac et Abdenago dispereat et domus eius vastetur.*

Ac zelus ardet intus  
Caeco furore cretus ;  
Aenea feruet olla  
Nec sic furens in astra.

20

Ceu principis seuera  
Cor saeuit ut leaena,  
Nolens modum tenere  
Infecta mens ueneno.

25

Miscat tus ergo menti  
Flagrans odore pacis,  
Dux fiat ac serenus  
Grato nitente uultu.

30

Nec iudicans sit ante,  
Quam ueritas patescat,  
Nam nocione nacta  
Cor splendet ut lucerna.

**18** Aenea feruet olla *P* : Aetnea fervet ocris *coni.* Traube || **22-24** Infecta mens ueneno/ Nolens modum tenere/  
Cor saeuit ut leaena *transp.* Traube Hellmann || **26** miscat tus *corr.* Traube Hellmann : miscatur *P* misceatur  
Migne || **27** flagransque Migne || **33** nacta Traube Hellmann : nacte *P* nocte Migne Dyson

Et le zèle brûle au-dedans  
Accru par une fureur aveugle<sup>561</sup> ;  
Une marmite de bronze y bouillonne  
Avec plus de feu que dans les astres.

Tout comme le cœur du prince  
Se déchaîne telle une lionne cruelle,  
L'esprit refusant de garder la mesure  
Est infecté de poison<sup>562</sup>.

Que se mêle donc à son esprit l'encens  
Se consumant dans le parfum de la paix  
Et que le chef soit serein  
Le visage aimable et éclatant.

Et qu'il n'aille pas juger avant  
Que la vérité ne se découvre,  
Car une fois cette connaissance obtenue  
Le cœur brille comme une lampe.

---

<sup>561</sup> Cf. HORACE, *Épodes* 7, 13.

<sup>562</sup> Cf. VIRGILE, *Énéide* VII, 341 : *Gorgoneis Allecto infecta venenis*.

XIV

[De duce Christiano : non in sua nec in suorum fortitudine, sed in Domino confidat.]

Sed cum boni rectores fastum superbae tyrannidis in aduersariis debellare studeant, non in se nec in suorum fortitudine sed in Altissimi uirtute et gratia totam confidentiam stabilire debent, quia ipse est solus et potens protector omnium in ipso fiducialiter sperantium. Vnde per psalmistam dicitur : « *Bonum est confidere in Domino quam confidere in homine. Bonum est sperare in Domino quam sperare in principibus.* » Et alibi : « *Nolite confidere in principibus neque in filiis hominum, in quibus non est salus. Exiet spiritus eius et reuertetur in terram suam* », et reliqua. Cui et Ieremias concinit dicens : « *Domine, omnes qui te derelinquunt confundentur ; recedentes a te in terra scribentur, quoniam dereliquerunt uenam aquarum uiuentium Dominum. Maledictus homo qui confidit in homine et ponit carnem brachium suum et a Domino recedit cor eius* », et reliqua.

Nullus ergo debet confidere in homine aut praesumere de potentia quod nemo ei possit resistere. Presumebat et silurus piscis quod hamum nemo sibi iaceret, nemo tenderet retia et, si incidisset, uniuersa dirumperet, et tamen fuscinam non euasit. Quod si quis singulari fortitudine excellens ob hoc singulos non timeat, idem multos necesse est ut caueat. Nam qui ab uno uinci non potest interdum a multis uincitur. Elefans grandis est, et occiditur. Leo fortis est, et perimitur. Tigris fortis est, et occiditur. Prudentis autem rectoris est etiam metuere uel praecauere inferiores, cum sepe ab inferioribus superiores atque fortiores superentur. Quam immanis est corcodrillus, et dentibus atque unguibus intolerabilis ! Qui tamen ab enidro bestiola uentre perimitur. Monoceron elephantem cornu perforat, formidabilis elefantus murem timet, leo, rex ferarum, exiguo scorpionis aculeo occiditur. Nemo itaque in suis uiribus temere praesumat.

**XIV, titulum** de duce christiano *cett.* : qualiter dux christianus *K* || **1** cum *cett.* : dum *P Migne Dyson* || rectores *cett.* : rectoris *P* || superbae *codd.* : superbiae *Migne Dyson* || studeant *codd.* : student *Migne Dyson* || **2** stabilire *A BN K* : stabiliri *P W M* || **4** est *add. s. l. P* || **4-5** Bonum est confidere in domino quam confidere in homine. Bonum est sperare in domino quam sperare in principibus *transp. P Migne Dyson* || **5** et alibi *om. W* || nolite *cett.* : noli *M* || **6** neque *om. N K* || exiet *cett.* : exibat *B* || **6-7** exiet — suam *om. K* || terram *add. s. l. B* || **7** reliqua *cett.* : cetera *N* || *et<sup>2</sup> cett.* : etiam *Migne Dyson* || **10** et reliqua *AP om. W* || Erit enim quasi miricae in deserto et non uidebit cum uenerit bonum sed habitabit in siccitate in deserto in terra salsuginis et inhabitabili. Benedictus uir qui confidit in domino et erit dominus fiducia eius. Et erit quasi lignum quod transplantatur super aquas quod ad humorem mittit radices suas et non timebit cum uenerit estus. Et erit folium eius uiride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum [sollicitus *M* spoliatus *N K*], nec aliquando desinet [desinit *N M*] facere fructum. Prauum est [est *om. M*] cor hominis et inscrutabile et quis cognoscet [cognoscit *M*] illud ? Ego dominus scrutans corda [cor *N M*] et probans renes qui do unicuique iuxta uiam et iuxta fructum adinventionem [-tionum *B*] suarum [Prauum est — suarum *om. K*] dicit dominus omnipotens [= Ier. 17, 6-10] *add. BWN KM* || **11** de potentia *om. P Migne* || nemo *cett.* : nullus *P Migne* || **12** sibi nemo *transp. P Migne Dyson* || **12-13** presumebat — euasit *om. K* || **13** uniuersa *cett.* : omnia *P Migne Dyson* || dirumperet *B* || **14** non timeat singulos *transp. B* || necesse est multos *transp. B* est necesse *transp. N* || **15** uno ab *corr. M* || elephas *P Migne* || **16** perimitur *cett.* : occiditur *N* opprimitur *Vögelin* || et perimitur *om. Migne* || trigis *M* || occiditur *cett.* : perimitur *N* || **17** atque fortiores *om. Migne Dyson* || fortiores *om. P* || **18** corcodrillus *AP BW M* : cocodrillus *N K* crocodilus *Migne Dyson* || cocodrillus quam immanis est *transp. K* || atque *cett.* : et *B* || enidro *cett.* : enitiro *K* enhydro *Dyson* || **19** elefantus *cett.* : elephans *N* || **20** ferarum *cett.* : fararum *W* || temere in suis uiribus *transp. N*

#### XIV

[Du chef chrétien, qui ne doit pas se fier en sa force ni en celle des siens mais en son Seigneur.]

Mais, puisque les bons souverains s'appliquent à réduire la morgue de l'orgueilleuse tyrannie chez leurs adversaires, ils ne doivent mettre toute leur confiance ni en eux ni en la force des leurs, mais en la vertu et la grâce du Très-Haut, parce que c'est lui le seul et le puissant protecteur de tous ceux qui espèrent en lui avec confiance<sup>563</sup>. Aussi est-il dit par la bouche du psalmiste : « Mieux vaut se fier dans le Seigneur que se fier dans l'homme. Mieux vaut placer son espoir dans le Seigneur que placer son espoir dans les princes<sup>564</sup>. » Et ailleurs : « Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les fils des hommes, en qui il n'y a pas de salut. L'esprit de l'homme s'échappera et il retournera à sa terre<sup>565</sup> », etc. Ce à quoi Jérémie aussi s'accorde en disant : « Seigneur, tous ceux qui t'abandonnent seront honteux ; ceux qui se détournent de toi seront inscrits dans la terre ; car ils ont abandonné le Seigneur, source d'eaux vives<sup>566</sup>. Maudit l'homme qui se confie en l'homme et qui place dans la chair son appui, et dont le cœur s'écarte du Seigneur<sup>567</sup> », etc.

Personne donc ne doit placer sa confiance dans l'homme, ni présumer à propos de sa puissance que personne ne peut lui résister. Le poisson silure présumait que personne ne lui jetterait de hameçon, que personne ne tendrait de filet et que, si cela arrivait, il briserait tout, et pourtant il n'a pas échappé au harpon<sup>568</sup>. Si quelqu'un, l'emportant par une force exceptionnelle, ne craint pas, pour cette raison, les hommes un par un, il est indispensable que ce même homme se méfie de ceux qui sont en groupe. Car celui qui ne peut être vaincu par un seul est parfois vaincu par beaucoup. L'éléphant est grand, et il est tué. Le lion est fort, et il est anéanti. Le tigre est fort, et il est tué<sup>569</sup>. Il appartient donc au souverain prudent de redouter aussi les plus faibles et de s'en prémunir, puisque souvent les plus grands et les plus forts sont surpassés par les plus faibles. Combien monstrueux est le crocodile, redoutable et par ses dents et par ses griffes<sup>570</sup> ! Pourtant une petite couleuvre d'eau dans son ventre l'anéantit<sup>571</sup>. Le rhinocéros perce l'éléphant de sa corne<sup>572</sup>, le terrible éléphant craint la souris, le lion, roi des bêtes sauvages, est tué par le petit dard du scorpion<sup>573</sup>. C'est pourquoi personne ne doit présumer de ses propres forces à la légère.

---

<sup>563</sup> Cf. Ps. 17, 31 : *protector est omnium sperantium in eum.*

<sup>564</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 25, 9, extrait de Ps. 117, 8-9.

<sup>565</sup> Cf. Ps. 145, 2-4 : *nolite confidere in principibus in filiis hominum quibus non est salus, exibat spiritus eius et revertetur in terram suam.*

<sup>566</sup> Cf. Jer. 17, 13.

<sup>567</sup> Cf. Jer. 17, 5.

<sup>568</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXX, 40-41, extrait d'AMBROISE, *Hexameron* V, 14.

<sup>569</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 61, extrait de l'*Histoire Auguste* XIX, 9, 4.

<sup>570</sup> Cf. ISIDORE, *Étymologies* XII, 6, 19.

<sup>571</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXIII, 4, extrait d'ISIDORE, *Étymologies* XII, 2, 36.

<sup>572</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXIII, 9, extrait d'ISIDORE, *Étymologies* XII, 2, 12.

<sup>573</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXIII, 17, extrait d'AMBROISE, *Hexameron* VI, 37.

Sed neque in suorum fortitudine ac numerositate confidat. Xerxes, rex Persarum, bellum  
 aduersus Greciam a patre susceptum per quinquennium instruxit ; qui uidelicet Xerxes DCC  
 25 milia armatorum de regno et CCC de auxiliis, rostratas etiam naues mille ducentas, onerarias  
 autem tria milia numero habuisse narratur, ut merito inopinato exercitui immensaeque classi uix  
 ad potum flumina, uix terras ad ingressum, uix maria ad cursum suffecisse memoratum sit. Sed  
 Leonida, rex Spartanorum, cum quatuor millibus hominum contra mille milia armatorum  
 eiusdem Xerxis in bellum processit ac, deletis Persarum copiis, uictor et bello clarissimus cum  
 30 suis paucis pro amore deliberandae patriae occubuit. Xerxes uero, bello in Grecia infeliciter  
 gesto, contemptibilis suis factus in regia circumuentus occiditur. Nam saecularis gloriae et  
 incuruabilis superbiae pedissequa est ignominia. Hinc per prophetam dicitur : « *Dominus*  
*exercituum cogitauit hoc, ut detraheret superbiam omnis gloriae et ad ignominiam deduceret*  
*omnes inclitos terrae.* » Non ergo fortis gloriatur in fortitudine sua nec diues in diuitiis suis.  
 Nam si eruca paruusque uermiculus fortior homine est, ut quid se iactat terra et cinis et elata  
 35 per superbiam, cum ex humo sit, humana contemnit ? Itaque *qui gloriatur in Domino gloriatur*,  
 qui arcum potentium infirmat et infirmos robore accingit, cuius adinventiones sunt ut superbi  
 cadant et humiles surgant, cui omnis potestas a patre data est in caelo et in terra, et omnia  
 subiecta sunt sub pedibus eius. In quo si quis fiducialiter anchoram spei fixerit, misericordia  
 circumdabitur sicut scriptum est : « *Qui sperat in Domino subleuabitur.* » Expectatio iustorum  
 40 laetitia, psalmista attestante qui ait : « *Sperantes autem in Domino misericordia circumdabit.* »  
 Et iterum : « *Beatus uir cuius est nomen Domini spes eius.* » Quis enim sperauit in Domino, et  
 confusus est ? Quis permansit in mandatis eius, et derelictus est ? Quis inuocauit Dominum, et  
 despectus est ? Quoniam *pius et misericors Dominus.*

**22** neque *cett.* : ne quid *P* ne quis *Migne* || Persacum *Vögelin* || **23** xexes *ex xxexes corr.* *P* || DCC *cett.* :  
 septingenta *W M* septingentos *Dyson* ducenta *K* || **24** CCC *cett.* : trecenta *W M* trecentos *Dyson* || *post* CCC  
*add.* milia *Migne Dyson* || *de<sup>2</sup> iter.* *P* || rostratas *cett.* : rostrafas *P* || naues *om.* *P Migne* || ducentas *ex* ducentes  
*corr.* *M* || **25** *post* autem *add.* naues *B* || autem *om.* *P Migne Dyson* || in oppinato *P* || exercitui *cett.* : exercitu *K*  
 || clasi *P* || **26** potum *cett.* : portum *K* || suffecisse *om.* *N K* || **29** deliberandae *AP* : liberandae *BWN KM Migne*  
*Dyson* || **30** gesto *cett.* : congesto *K* || factus *cett.* : factis *A* || **30-33** Nam — terrae *om.* *K* || saecularis *cett.* :  
 saeculares *A* || **31** est *om.* *M* || ignominia *AP<sup>2</sup> BN KM* : innominia *W* ignominie *P<sup>i</sup>* || prophetam *cett.* :  
 Salemonem *P* Salomonem *Migne* || **32** hoc cogitauit *transp.* (*et corr.*) *P Migne Dyson* || diduceret *A* || **33**  
 gloriatur fortis *transp.* *P Migne Dyson* || **34** [paruus]que *om.* *Vögelin* || **35** superbiam per *transp. et corr.* *M* ||  
 contempit *W* || **36** qui *ex qua corr.* *P* || **37** surgant *om.* *M* || cui *cett.* : cuius *P* || data est a patre *transp.* *K* || **39-**  
**40** Qui — ait *om.* *K* || **39** *post* subleuabitur *add.* Et rursus *BWN M* || **39** iustorum *cett.* : uictor *B* || **40** *post*  
 psalmista *add.* quoque *B* || sperantes *AP* : sperantem *BWN KM Hellmann* confidentem *Dyson* || **43** *post*  
 misericors *add.* est *B Hellmann Dyson*

Mais il ne faut pas non plus mettre sa confiance dans la force et le grand nombre des siens. Xerxès<sup>574</sup>, roi des Perses, prépara pendant cinq ans une guerre contre la Grèce après son père ; on raconte que ce Xerxès donc avait sept cent mille hommes armés venus de son royaume, et trois cent mille de troupes auxiliaires, et aussi mille deux cents navires garnis d'éperons et des vaisseaux de transport au nombre de trois mille, si bien qu'on se rappelle avec raison que face à cette incroyable armée et à cette immense flotte, les fleuves avaient à peine suffi pour la boisson, les terres pour la marche, la mer pour la traversée. Léonidas, roi des Spartiates, quant à lui entra en guerre avec quatre mille hommes contre les mille milliers d'hommes armés du même Xerxès et, après avoir anéanti les forces perses, il mourut avec son petit nombre d'hommes en vainqueur et en illustre chef de guerre, parce qu'il avait à cœur de libérer sa patrie. Xerxès, lui, en raison du désastre de la guerre menée en Grèce, devient un objet de mépris pour les siens et meurt assiégé dans son palais<sup>575</sup>. Car l'ignominie est la servante qui accompagne la gloire temporelle<sup>576</sup> et l'inflexible orgueil. De là il est dit par le prophète : « Le Seigneur des armées l'a décidé pour abaisser l'orgueil de toute gloire, et réduire à l'ignominie tous les grands de la terre<sup>577</sup>. » Donc que le fort ne se glorifie pas de sa force, ni le riche de ses richesses<sup>578</sup>. Car si la chenille et le petit vermisseau sont plus forts que l'homme, est-ce que la terre et la poussière s'en vantent, et la terre, élevée par l'orgueil, méprise-t-elle ce qui est humain alors qu'elle est née du même humus<sup>579</sup> ? C'est pourquoi « que celui qui est glorifié soit glorifié dans le Seigneur<sup>580</sup> », qui renverse l'arc des puissants, qui ceint les faibles de sa force, dont les merveilles servent à faire tomber les orgueilleux et à élever les humbles<sup>581</sup>, à qui tout pouvoir au ciel et sur la terre a été donné par le Père, et sous les pieds duquel toutes les choses ont été placées<sup>582</sup>. Si quelqu'un jette en lui avec confiance l'ancre de son espérance<sup>583</sup>, il sera entouré de sa miséricorde ainsi qu'il est écrit : « Celui qui espère dans le Seigneur sera élevé<sup>584</sup>. » L'espoir des justes est joie<sup>585</sup>, comme en témoigne le Psalmiste, lui qui dit : « La miséricorde entourera ceux qui se fient dans le Seigneur<sup>586</sup>. » Et encore : « Bienheureux l'homme qui met son espoir dans le nom du Seigneur<sup>587</sup>. » Qui, en effet, a espéré dans le Seigneur et a été confondu ? Qui est resté fidèle à ses recommandations et a été abandonné ? Qui a invoqué le Seigneur et a été méprisé ? Parce que « le Seigneur est juste et miséricordieux<sup>588</sup>. »

<sup>574</sup> L.22 à 27 Cf. OROSE, *Historiae* II, 9.

<sup>575</sup> Cf. OROSE, *Historiae* II, 11.

<sup>576</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 15, 14 (extrait d'origine inconnue).

<sup>577</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 15, 15, extrait de *Is.* 23, 9.

<sup>578</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 14, 4, extrait de *Jer.* 9, 23-24.

<sup>579</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 14, 9, extrait de JEROME, *In Ioelem* II, 535-537.

<sup>580</sup> Cf. 1 *Co.* 1, 31, ainsi que 2 *Co.* 10, 17.

<sup>581</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXX, 24, 1, extrait d'AUGUSTIN, *Cité de Dieu* XVII, 4.

<sup>582</sup> Cf. *Mt.* 28, 18 : *data est mihi omnis potestas in caelo et in terra* ; ainsi que *Ps.* 8, 8 : *omnia subiecisti sub pedibus eius* ; et *He.* 2, 8 : *omnia subiecisti sub pedibus eius*.

<sup>583</sup> Cf. *He.* 6, 18-19 : *qui confugimus ad tenendam propositam spem, quam sicut ancoram habemus tutam ac firmam*.

<sup>584</sup> Cf. *Pr.* 29, 25.

<sup>585</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 25, 6, extrait de *Pr.* 10, 28.

<sup>586</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 19, 2, extrait de *Ps.* 31, 10.

<sup>587</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 25, 3, extrait de *Ps.* 39, 5.

<sup>588</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 25, 18, extrait de *Si.* 2, 11-13 : *Quis speravit in Dominum et confusus est, permansit in mandatis eius et derelictus est et quis invocavit illum et despexit illum ? Quoniam pius et misericord Deus*.

Quisquis bellipotens saeuis confidit in armis,  
     In se siue suis spem male fidus habens,  
 Instabili tremulans folio simulabitur ille,  
     Grando quod excussit, quod nothus atque mouet.  
 5 Cuius loricae textura rigente metallo  
     Vt fragilis telae nutat araneolae.  
 Plumbeus ut pugio gladius lentescit acutus  
     Nec fidus dominum protegit et clipeus.  
 10 Quem galeae tutela premit ceu lanea cassis,  
     Lancea uulnipotens sicut harundo ualet.  
 Talibus horrendus iactabat sene Goliath,  
     Quem funda missus strauit ab hoste lapis ?  
 Illum non iuuat clipeus, non arma tremenda  
     Nonque minax sermo profuit allophilo.  
 15 Si leo, si tigris perimuntur, si corcodrillus,  
     Ingens si murem trux elephasque timet,  
 Ergo nec in propriis fidendum uiribus ulli  
     Belligero, quamuis aerea membra gerat.  
 20 In Domino potius uiuo spes tota locetur  
     Qui regit altithronus numine regna deus,  
 Qui dat et omnipotens ducibus sperare superna,  
     Virtutem ualida uincere posse manu

**Carm., 7** pugio *ex pugeo corr. P* || lentescit *corr. Mai : lantescit P* || **9** lanea *corr. Mai : lancea P* || **11** sene *P : saepe Migne Dyson* || **13** iuuat *corr. Traube : uiuit P uicit Migne* || **15** perimuntur *corr. Traube : perimitur P Migne* || **17** propriis *P : proprii Migne* || fidendum *corr. Mai : uidendum P* || **18** aerea *corr. Traube : enea P* || **21** superna *P : superbam corr. Traube*

Quiconque, puissant à la guerre, se fie aux armes cruelles<sup>589</sup>,  
Plaçant à tort son espoir en lui ou les siens,  
Celui-là, tremblant, ressemblera à une feuille frêle  
Que la grêle a arrachée, et que pousse le vent.  
Dans les mailles de sa cuirasse raidie par le métal<sup>590</sup>  
Il ploie comme les fragiles toiles d'une petite araignée.  
Comme un poignard de plomb son glaive acéré ramollit,  
Et le bouclier fidèle ne protège plus son maître.  
Son casque protecteur le couvre comme une coiffe de laine,  
Sa lance mortelle n'est pas plus dangereuse qu'un roseau.  
N'est-ce pas de telles armes que se vantait le terrible Goliath,  
Que terrassa un caillou lancé par la fronde ennemie ?  
Son bouclier ne l'aida pas, ni ses armes redoutables,  
Et son propos menaçant ne fut pas utile à cet étranger.  
Si le lion, si le tigre, si le crocodile périssent,  
Et si l'immense éléphant farouche craint la souris,  
Aucun guerrier ne doit donc se fier en ses propres  
Forces, même s'il a des membres solides comme l'airain.  
Qu'il place plutôt tout son espoir dans le Seigneur vivant,  
Le Dieu au trône élevé qui régit de sa puissance les royaumes,  
Et qui, Tout-Puissant, donne aux chefs d'espérer les biens célestes,  
De pouvoir d'une main ferme gagner la vertu.

---

<sup>589</sup> Cf. OVIDE, *Tristes* I, 5, 73 : *saevis agitatus in armis*.

<sup>590</sup> Cf. VIRGILE, *Énéide* VIII, 621 : *loricam ex aere rigentem*.

[De eo quod imminentibus hostium bellorum fragoribus diuinum sit implorandum auxilium.]

Vnde si quando bellici rumores crebrescant, non tam in armis corporalibus et fortitudine confidendum quam assiduis ad Dominum orationibus est insistendum Deique sunt imploranda suffragia, cuius in manibus consistit salus, pax atque uictoria : qui si pia deuotione inuocatus fuerit, numquam se inuocantes deserit, sed eisdem *misericorditer adiutor in oportunitatibus*  
 5 *adsistit*. Nam cum suorum electorum manus et uoces ad patrem misericordiarum eleuantur, hostium ferocitas adnichilatur ac nonnumquam hostibus subitanea ignominia mortisque fouea, piis uero inopina uictoria disponitur : dum pii uiam desperatae salutis, impii autem decipulam insperatae mortis intrant. Sed quod dicimus euidenti-  
 bus exemplis nos approbemus.

Moyses legislator cum manus suas in oratione eleuabat ad Dominum, uincebat Israhel,  
 10 cum autem paululum manus remittebat, uincebat Amalec. Sic et, rege Iezechia non corporalibus armis pugnante, sed cum lacrimis exorante, angelus Domini centum octoginta quinque milia Asyriorum una nocte interfecit. Iosaphat rex laudes Domino personabat, et Dominus pro laudante hostes superabat, ita ut uerteret insidias hostium in semet ipsos et mutuis caderent uulneribus. Israhelitae uero, ingentem praedam de spoliis occisorum tollentes, ita onusti sunt ut  
 15 omnia portare non possent nec per tres dies spolia auferre pro praedae magnitudine. Quid referam de Machabeis, qui diuino freti adiutorio sepe uictores fuerunt. Vnde et Iudas, ille famosissimus atque in bellis Domini inuictissimus, ad plebem formidantem ac dicentem : « *Quomodo poterimus pauci pugnare ad multitudinem tantam et tam fortem, et nos fatigati sumus ieiunio hodie ?* » respondit : « *Facile est concludi multos in manus paucorum, et non est differentia in conspectu Dei caeli liberare in multis et in paucis, quia non in multitudine exercitus uictoria belli, sed de caelo fortitudo est. Ipsi ueniunt ad nos in multitudine contumaci et superba, ut disperdant nos, et uxores nostras et filios nostros et ut spolient nos. Nos uero pugnemus pro animabus nostris et legibus nostris et ipse Dominus conteret eos ante faciem uestram. Vos autem ne timueritis eos* ». Sicque irrumpens in hostes, contriuit eos et uictoriam  
 20 accepit de inimicis suis.

**XV, 1** crebrescant *AP BN M* : crebrescunt *K* crescunt *W* || **2** quam *BWN* : sed *K om. AP M* || *post* assiduis *add.* est *K* || **2-12** insistendum — pug[nante] *om. W* || **2** sunt *om. W* || **3** suffragia *cett.* : auxilia *P Migne Dyson* || **4** in oportunitatibus *cett.* : importunitatibus *P Migne* in tribulationibus *Dyson* || **6** uerocitas *P* || adnichilatur *W* || **7** inopina *AP BW* : inopinata *N KM* || desperatae *W* || **7-8** dum — intrant *om. K* || **8** euidenti-  
 bus *AP BW K* : euidenti-  
 10 bus *M* euidenti-  
 11 bus *N* || nos *om. B* || **9** manus *cett.* : manis *W* || suas *om. W* || eleuabat *cett.* : leuabat *B* || **10** autem *om. P Migne* || manus *om. P Migne Dyson* || sic *cett.* : ic *W* || ante rege *add. de W* || ezechia rege *transp. KM* || **11** octuaginta *P* || **12** Asyriorum *om. N* || Domino laudes *transp. N* || **13** uerteret *A* : conuerteret *B* (*qui ex reuerteret corr.*) *Migne* reuerteret *P WN KM Hellmann Dyson* || hostium insidias *transp. P Migne Dyson* || et *cett.* : uel *Migne* || mutuis *BWN KM* : motuis *A* mortuis *P* || **14-15** Israhelitae — magnitudine *om. K* || **14** onusti *cett.* : onustati *B* || **15** pro *codd.* : prae *Dyson* || **16** referram *Migne Dyson* || **16-17** famosissimus ille iudas *transp. P Migne Dyson* || **17** inuictissimus *cett.* : inuictissimis *P* || ac *codd.* : et *Vögelin* || **18** poterimus *cett.* : poteremus *P* || ad *cett.* : aduersus *Migne Dyson* || tantam multitudinem *transp. K* || et<sup>1</sup> *om. K* || **18-19** hodie fatigati sumus ieiunio *transp. B* || **19** multos *cett.* : uultum *P* || **20** et *codd.* : uel *Migne Dyson* || **21** contumaci *ex conmaci corr. s. l. A* || **22** superba *AP<sup>2</sup> WN M* : superbia *P<sup>1</sup> B K* || nostras *cett.* : nostros *P* || **23** pugnemus *cett.* : pugnamus *B* || **24** uestram *AP WN* : nostram *B KM* || hostes *ex ostes corr. s. l. A* || eos *iter. M* || **25** suis *om. B*

## XV

[Du fait que, devant le fracas imminent des guerres menées par les ennemis, il faut implorer le secours divin.]

Aussi, si un jour des rumeurs de conflit se propagent, il ne faut pas tant se fier dans les armes du corps et dans la force qu'insister auprès du Seigneur par des prières assidues et implorer les faveurs de Dieu, dans les mains de qui sont placés le salut, la paix et la victoire : s'il est invoqué avec une pieuse dévotion, jamais il ne fait défaut à ceux qui l'invoquent, mais il se tient auprès d'eux, les assistant avec miséricorde dans les moments critiques<sup>591</sup>. Car, lorsque les mains et les voix de ses élus s'élèvent vers le Père des miséricordes<sup>592</sup>, la violence des ennemis est anéantie et quelquefois l'ignominie soudaine et le piège de la mort sont dévolus aux ennemis, et pour les pieux c'est une victoire inattendue : pendant que les pieux s'engagent sur la voie d'un salut dont ils désespéraient, les impies, eux, tombent dans le filet d'une mort qu'ils n'espéraient pas<sup>593</sup>. Mais ce que nous disons, il faut que nous le démontrions par des exemples dignes de foi.

Quand le législateur Moïse élevait ses mains en prière vers le Seigneur, Israël était victorieux, alors que quand il relâchait un peu les mains, Amalec était victorieux<sup>594</sup>. De même aussi, lorsque le roi Ezechias ne lutta pas avec les armes du corps, mais pria avec des larmes, l'ange du Seigneur tua en une nuit cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens<sup>595</sup>. Le roi Josaphat faisait retentir des louanges pour le Seigneur, et le Seigneur l'emportait sur ses ennemis pour celui qui était en train de le louer, de sorte que les embûches des ennemis se retournaient contre eux-mêmes, et qu'ils tombaient en se blessant mutuellement<sup>596</sup>. Quant aux Israélites, ils firent un immense butin sur les dépouilles des morts et furent à tel point chargés qu'ils ne pouvaient pas tout porter et que trois jours ne suffirent pas pour enlever les dépouilles en raison de la grandeur du butin<sup>597</sup>. Que dire des Macabées qui, forts du secours divin, furent souvent victorieux ? Aussi y eut-il également Juda, le plus fameux et le plus invincible dans les guerres du Seigneur : alors que son peuple effrayé lui disait : « Comment, en si petit nombre, pourrions-nous lutter contre une si forte multitude, et nous sommes exténués n'ayant rien mangé aujourd'hui ? », il répondit : « C'est chose facile qu'une multitude tombe aux mains d'un petit nombre, et il est indifférent aux yeux du Dieu du ciel d'opérer le salut au moyen de beaucoup ou de peu d'hommes, car ce n'est pas à la grandeur de l'armée que tient la victoire à la guerre, mais c'est du ciel que vient la force. Ceux-ci viennent à nous obstinés dans leur grand nombre et leur orgueil, pour nous exterminer, nous, nos épouses et nos enfants et nous dépouiller. Mais nous, nous combattons pour nos vies et pour nos lois, et le Seigneur lui-même les détruira devant vous. Vous cependant ne les craignez pas<sup>598</sup>. » Et ainsi se précipitant sur ses ennemis, il les détruisit et reçut la victoire sur ses adversaires<sup>599</sup>.

---

<sup>591</sup> Cf. Ps. 9, 10.

<sup>592</sup> Cf. 2 Co. 1, 3.

<sup>593</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXII, 11 extrait d'OROSE, *Historiae* I, 10, 15.

<sup>594</sup> Cf. Ex. 17, 11 : *cumque levabat Moses manus vincebat Israhel sin autem paululum remisisset superabat Amalech.*

<sup>595</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 33, 7 (extrait d'origine inconnue).

<sup>596</sup> Cf. 2 Par. 20, 22-23 : *cumque coepissent laudes canere, vertit Dominus insidias eorum in semetipsos...cumque hoc opere perpetrassent, etiam in semetipsos versi, mutuis concidere vulneribus.*

<sup>597</sup> Cf. 2 Par. 20, 25.

<sup>598</sup> Lignes 18 à 24, cf. 1 M. 3, 17-22.

<sup>599</sup> Cf. Jg. 11, 36 : *concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis.*

Nec solum in ueteri testamento haec facta sunt, sed etiam in nouo his similia contigerunt. Vnde historiae tradunt quod Constantinus imperator cruce Christi pro uexillo utens uniuersos hostes suos superauerit. Similiter et Theodosius Augustus magis orando quam bellando quosdam tyrannos eorumque exercitus prostrauit. Cui Dominus tempestatem, fulgura et tonitrua in auxilium contra aduersarios misit, et eos uindicta caelesti protriuit. De quo quidam eleganter poeta sic ait :

« O nimium dilecte Deo, tibi militat aether  
Et coniurati ueniunt ad classica uenti. »

Quid autem mirum si per magna elementa magnus dominus magnalia operetur, cum etiam in minutis uolatilibus stupenda miracula ipse facere praedicetur ? Ecclesiastica namque refert historia quod tempore Constantii imperatoris rex Persarum Saporis nomine Nisiben ciuitatem, quam quidam Antiochiam Migdoniam uocant, multis cum milibus obsidebat, cuius urbis episcopus atque rector et dux erat sanctus Iacobus apostolicae gratiae radiis illustratus. Per idem ergo tempus Effrem, uir mirabilis et conscriptor aegregius apud Siros, sacratissimo Iacobo supplicabat ut ueniret ad murum et, uidens barbaros, maledictionis iacula contra eos emitteret. Flexus ergo uenerabilis homo ascendit in murum, et cum milia milium uideret exercitus, aliam maledictionem eis non petiit, nisi scinifes et culices, ut per parua animalia supernam uirtutem potuisset agnoscere. Orationem uero saecutae sunt nebulae scinifum et culicum, et elefantorum quidem promuscidas, cum sint cauae, equorum uero aliorumque iumentorum aures simul et nares implerunt. At illi ferre uim paruorum animalium non ualentes sessores suos ductoresque excussos dorsis proiecerunt et disruptas acies confuderunt, exercitumque relinquentes summo impetu fugiebant. Hoc modo territus imperator paruam clementem correptionem in se cognoscens factam a Deo habente prouidentiam animarum eum pie colentium, suum exinde reduxit exercitum, confusionem non uictoriam ex illa obsidione percipiens.

Legimus et alios sanctos uiros, quos contigit aliquando cum Christiano populo in expeditione exercitus esse, magis oratione contra hostes quam armis saecularibus pugnare : quomodo sanctus Germanus Autisidiorensis episcopus fecisse legitur, qui cum beato Lupo, episcopo Trecasenae ciuitatis, in Britanniam ad extirpandam Pelagianam heresim missus fuerat. Quo tempore necessitas belli Britonibus contra Pictos et Saxones imminabat, quia Picti et Saxones confidentes in multitudine exercitus sui Britones opprimere disponebant, quos eadem necessitas in castra contraxerat. Et cum trepidi partes suas impares iudicarent, sanctorum

**28** superauerit AP : superauit BWN KM Migne Dyson || Theodosius P || quam bellando *iter. et primum del. K* || **29** tempestatem *codd.* : tempestates Migne Dyson || fulgora A W || **30** ante uindicta *del. celesti K* || **31** poeta *om. A Vögelin* || **33** O nimium A BWN : omnium P KM O nimis Migne Dyson || tibi *codd.* : cui Vögelin || **36** operetur *cett.* : operatur B || **37** minutis *cett.* : minimis K || **38** hystoria refert *transp. W* || Constantii *codd. (ex Constantini corr. B)* : Constantini Dyson || saporis *cett.* : sapor M saporis Migne Dyson || **39** cuius *cett.* : huius N || **41** con[scriptor] *om. KM* || apud Siros *om. N* || **42** ueniret *cett.* : ueniet P || murum *codd.* : muros Migne Dyson || **43** e[mitteret] *om. N* || uenerabilis *cett.* : uenerabis W || murum AP : turrim BWN KM Hellmann Dyson || **44** eis maledictionem *transp. W* || cinifes B K || **45** potuisset AP BW M : potuissent N K Migne Dyson || sunt *om. K* || scinifum BW KM : sciniforum AP N Vögelin || **46** promuscidas *codd.* : proboscidas Migne Dyson || **47** implerunt AP W M : impleuerunt BN K Hellmann Dyson || at *cett.* : et N || ualentes *codd.* : ferentes Vögelin || **48** sessores suos ductoresque *cett.* : sessoresque suos et ductores N || disruptas KM || **49** post paruam *add. et N* || **50** [clementem]que *add. B Migne Hellmann Dyson* || cognoscens Migne || habente A N : habentem P BW KM || **51** suum *om. N* || **54** expeditione *cett. (expiditione W)* : expidicionem P expeditionem Migne Dyson || pugnare *codd.* : pugnasse Migne Hellmann Dyson || **56** pelegianam P || **57-58** imminabat — Saxones *om. M* || **59** trepedi W || impares *cett.* : in pares A<sup>2</sup> in partes A<sup>1</sup>

Et non seulement ces faits se sont produits dans l'ancienne alliance, mais des faits similaires sont aussi arrivés dans la nouvelle<sup>600</sup>. Aussi des histoires rapportent-elles que l'empereur Constantin l'aurait emporté sur tous ses ennemis en faisant usage de la croix du Christ comme étendard<sup>601</sup>. De la même manière, Théodose Auguste, lui aussi, terrassa certains tyrans et leur armée plus en priant qu'en combattant. Le Seigneur lui envoya tempête, éclairs et tonnerres en aide contre ses adversaires, et les écrasa de sa vengeance céleste. À ce propos un poète a composé ces vers élégants :

« Ô très aimé de Dieu, l'éther combat pour toi,  
Et les vents ligués viennent aux appels des trompettes<sup>602</sup>. »

Quoi d'étonnant à ce que le grand Seigneur opère des merveilles par l'intermédiaire des grands éléments, puisqu'on proclame qu'Il tire aussi des prodiges étonnants de volatiles minuscules ? En effet, l'histoire ecclésiastique rapporte qu'à l'époque de l'empereur Constance<sup>603</sup>, un roi des Perses, du nom de Sapor<sup>604</sup>, assiégeait avec plusieurs milliers d'hommes la ville de Nisibe, que certains appellent Antioche de Mygdonie, ville dont l'évêque, le souverain et le chef était saint Jacob<sup>605</sup>, éclairé par les rayons de la grâce apostolique. À cette époque donc, Ephraïm<sup>606</sup>, homme admirable et écrivain éminent chez les Syriens, suppliait le très saint Jacob de venir sur le rempart et, à la vue des barbares, de prononcer des traits de malédictions contre eux. L'homme vénérable, fléchi, monta donc sur le rempart, et lorsqu'il vit les mille milliers de l'armée, il ne chercha pas d'autre malédiction pour eux que cousins et moustiques pour qu'ils puissent reconnaître la vertu céleste à travers de petits animaux. Et de fait, des nuées de cousins et de moustiques suivirent cette prière et emplirent, puisqu'elles sont creuses, les trompes des éléphants, ainsi que les oreilles et les narines des chevaux et des autres bêtes de somme. Et ces animaux, ne pouvant supporter l'attaque de ces petites bêtes, désarçonnèrent et jetèrent à bas leurs cavaliers et leurs conducteurs, rompirent les lignes de combat et y mirent la confusion. Et abandonnant l'armée, ils fuyaient au grand galop. Terrifié, l'empereur<sup>607</sup> reconnut que Dieu, qui prend soin des âmes qui l'honorent pieusement, lui avait par ce moyen infligé une petite, une clémente correction, et il ramena son armée de là, obtenant de ce siège la confusion et non la victoire.

Nous lisons aussi qu'il est arrivé parfois à d'autres hommes saints<sup>608</sup> de se trouver avec le peuple chrétien en expédition militaire et de combattre les ennemis plus par la prière que par les armes séculières : on lit comment a fait saint Germain évêque d'Auxerre, qui avait été envoyé en Bretagne avec le bienheureux Loup, évêque de la cité de Troyes, pour déraciner l'hérésie pélagienne. À cette époque, une guerre inéluctable contre les Pictes et les Saxons menaçait les Bretons, parce que les Pictes et les Saxons, confiants dans le grand nombre de leur armée, s'apprétaient à écraser les Bretons, que cette inéluctable situation avait repoussés dans

---

<sup>600</sup> Ce qui suit n'est pas dans le nouveau testament, ce qui prouve que *testamentum* ici a son sens premier d'alliance : ancienne alliance de Dieu avec les Juifs (donc période avant le christianisme), nouvelle alliance avec tous les peuples (époque du christianisme). C'est un indice chronologique et non pas scripturaire.

<sup>601</sup> Cf. BEDE, *Historia Eccl.* I, 25 : *crucem pro vexillo ferentes*.

<sup>602</sup> Cf. AUGUSTIN, *Cité de Dieu* V, 26, ainsi que OROSE, *Historiae* VII, 35, qui tous deux citent aussi les deux vers tirés de CLAUDIEN, *In III cons. Honorii* 98-99. On retrouvera plus tard le même éloge avec la même citation de CLAUDIEN chez PETRARQUE, *Sen.* VII, 1 et *Fam.* XXIII, 1 (voir à ce sujet LUCIANI L., « Théodose, idéal du prince chrétien dans la Correspondance de PETRARQUE. Sources augustiniennes », dans *Revue des Études Augustiniennes*, 31, 1985, p. 242-257).

<sup>603</sup> Constance II.

<sup>604</sup> Lignes 38 à 52, cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* V, 45.

<sup>605</sup> Jacques de Nisibe.

<sup>606</sup> Ephrem le Syrien.

<sup>607</sup> L'empereur perse, Sapor.

<sup>608</sup> Cf. BEDE, *Hist. eccl.* I, 17.

60 antistitum auxilium petierunt. Itaque apostolicis ducibus Christus militabat in castris. Aderant  
etiam Quadragesimae uenerabiles dies, quos religiosiores reddebat praesentia sacerdotum, in  
tantum ut cotidianis praedicationibus instituti certatim populi ad gratiam baptismatis  
conuolarent. Nam maxima exercitus multitudo undam lauacri salutaris expetit. Aecclesia ad  
65 diem resurrectionis dominicae frondibus contexta componitur atque in expeditione campestri  
instar ciuitatis aptatur. Madidus baptisate procedit exercitus ; fides feruet in populo, et  
contempto armorum praesidio diuinitatis expectatur auxilium. Tunc Germanus ducem se praelii  
profitetur, elegit expeditos, et e regione qua hostium sperabatur aduentus uallem circumdatam  
mediis montibus intuetur, quo in loco nouum componit exercitum ipse dux agminis. Et iam  
70 aderat ferox hostium multitudo, quam cum adpropinquare intuerentur in insidiis constituti, tunc  
subito Germanus signifer uniuersos admonet et praedicat ut uocis suae uno clamore  
respondeant, securisque hostibus qui se insperatos adesse confiderent, alleluia iam tertio  
repetitam sacerdotes exclamabant. Sequitur una uox omnium et elatum clamorem repercusso  
aere montium conclusa multiplicant. Hostile agmen terrore prosternitur et super se non solum  
75 rupes circumdatas, sed etiam ipsam caeli machinam contremescunt, trepidationique iniectae uix  
sufficere pedum pernicitas credebatur. Passim fugiunt, arma proiciunt, gaudentes uel nuda  
corpora eripuisse discrimini. Plures etiam timore praecipites flumen quod transierant deuorauit.  
Ultionem suam innocens exercitus intuetur, et uictoriae concessae otiosus spectator efficitur.  
Spolia colliguntur exposita, et caelestis palmae gaudia miles religiosus amplectitur. Triumphant  
pontifices, hostibus fuis sine sanguine. Triumphant uictoria fide obtenta non uiribus.

80 His itaque et talibus exemplis euidenter ostenditur quod magis homines sanctis  
orationibus ac diuino auxilio quam armis saecularibus a periculo mortis protegantur. Vnde  
autem solatia praesentis uitae, et defensio contra uniuersa pericula et uictoria de hostibus  
maxime quaerenda sit, ipse Dominus, in ueteri lege priorem populum instruens, ita ostendit  
dicens : « *Si in praeceptis meis ambulaueritis et mandata mea custodieritis et feceritis ea, dabo*

61 religiosiores W || 63 aecclesia A : ecclesia cett. || 65 madidus cett. : candidus N || 66 armorum ex armarum  
corr. W || praelii cett. : preliis P || 67 profitetur cett. : confitetur N || elegit cett. : eligit B || ante expeditos add.  
ergo B || hostum A || aduentus cett. : euentus P || 68 mediis codd. : editis Migne Dyson || 69 multitudo hostium  
transp. P Migne Dyson || in P W K : om. A N M et B || insidiis N || tunc om. N KM || 70 uocis AP WN : uoci  
B KM Migne Dyson || 71 confiderent cett. : confiderens P || alleluia iam AP : alleluiam BN Hellmann alleluia  
W KM || 74 rupes ex rerupes corr. A || circumdatas B<sup>2</sup> W : circumdatus AP B<sup>1</sup>N M circumdatos K circumstantes  
Migne Dyson || machinam cett. : machinationem P || contremiscunt BWN KM Migne Dyson || 76 eripuisse  
cett. : eripere W || transierant cett. : transierunt A || 79 hostibus cett. : hostis P || fuis hostibus transp. B ||  
Triumphant — uiribus om. K || Triumphant codd. : triumphat Migne Dyson || 81 ac cett. : qua W<sup>1</sup> et W<sup>2</sup> || 82-  
83 maxime de hostibus transp. N || quaerenda cett. : conquirenda N || lege scrips. s. l. M || instruens cett. :  
instruit W || ostendit om. W

leur camp. Et, comme ils voyaient bien en tremblant l'infériorité numérique de leurs troupes, ils sollicitèrent l'aide des saints évêques. C'est ainsi que, grâce aux chefs apostoliques, le Christ combattait dans leur camp. C'étaient aussi les jours vénérables du carême, que la présence des prêtres rendait plus religieux, à tel point que, poussés par les prédications quotidiennes, les gens se bousculaient pour recevoir la grâce du baptême. Car une très grande partie de l'armée réclama l'eau du bain qui donne le salut. Pour le jour de la résurrection du Seigneur, on construit une église faite de branchages et on donne au camp militaire une apparence de cité. Dans l'ivresse du baptême<sup>609</sup>, l'armée s'avance ; la foi bouillonne dans le peuple et, méprisant la protection des armes, il espère le secours divin. Alors Germain s'offre comme chef de la bataille, il choisit des hommes légèrement armés, et depuis l'endroit où l'on attendait l'arrivée des ennemis, il repère une vallée entourée de collines pas trop hautes : c'est là que le chef de la troupe lui-même réunit sa nouvelle armée. Et bientôt la foule féroce des ennemis était là ; placés en embuscades, les hommes la regardaient approcher, quand soudain le chef Germain les avertit tous et les enjoint de répondre de leur voix en un seul cri, et pour les ennemis tranquilles qui étaient persuadés de ne pas être attendus là, les prêtres crient « Alléluia » aussitôt répété trois fois. Suit à l'unisson la voix de tous, et le cri lancé se multiplie grâce à l'écho renvoyé par l'air clos des collines. L'armée ennemie est terrassée d'effroi, et ses hommes redoutent non seulement les parois rocheuses qui les entourent mais aussi la voûte du ciel elle-même, et ils se disaient que prendre les jambes à son cou suffirait à peine pour se sortir du désordre suscité. Ils fuient pêle-mêle, abandonnent leurs armes, tout heureux d'avoir échappé, même le corps nu, à une situation critique. Le fleuve, qu'ils traversaient emportés par la crainte, en engloutit aussi plusieurs<sup>610</sup>. L'armée qui n'a rien fait contemple sa vengeance et devient spectatrice inactive de la victoire qui lui a été accordée. On recueille les dépouilles abandonnées, et le soldat religieux embrasse les joies d'une palme céleste. Les évêques triomphent, après avoir dispersé les ennemis sans une goutte de sang. Ils triomphent en une victoire obtenue par la foi et non par la force<sup>611</sup>.

Ainsi donc on montre clairement par de tels exemples que les hommes sont mieux protégés du danger de la mort par de saintes prières et par le secours divin que par les armes séculières. Aussi faut-il surtout demander les consolations de la vie présente, la protection contre tous les dangers et la victoire sur les ennemis, le Seigneur lui-même, instruisant son premier peuple dans l'ancienne loi, le montre en disant : « Si vous vous conduisez selon mes préceptes, si vous veillez à mes commandements et les mettez en pratique, je vous donnerai en leur saison

---

<sup>609</sup> Cf. peut-être *Jer.* 23, 9 : *factus sum quasi vir ebrius, et quasi homo madidus a vino...*

<sup>610</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXII, 6 extrait de BEDE, *Historia Eccl.* I, 17.

<sup>611</sup> Lignes 78 à 79, cf. BEDE, *Historia Eccl.* I, 17.

85 *uobis pluuiam in temporibus suis, et terra gignet fructum suum et pomis arbores replebuntur. Adprehendet messium tritura uindemiam et uindemia occupabit sementem. Et comedetis panem uestrum in saturitate, et absque pauore habitabitis in terra uestra. Dabo pacem, in finibus uestris dormietis, et non erit qui exterreat. Auferam malas bestias et gladius non transibit terminos uestros. Persequemini inimicos uestros, et corruent coram uobis. Persequentur*  
 90 *quinque de uestris centum alienos, et centum ex uobis decem millia, cadent inimici uestri in conspectu uestro. Gladio respiciam uos, et crescere faciam, multiplicabimini. Et firmabo pactum meum uobiscum. Ponam tabernaculum meum in medio uestri, et non abiciet uos anima mea, ambulabo inter uos, et ero uester Deus uosque, eritis populus meus. Ego Dominus Deus uester. Quod si non audieritis me nec feceritis omnia mandata mea, si spreueritis leges meas,*  
 95 *et iudicia mea contempseritis ut non faciatis ea quae a me constituta sunt, et ad irritum perducatis pactum meum, ego quoque haec faciam uobis : uisitabo uos uelociter in egestate et ardore qui conficiat oculos uestros et consumat animas uestras, frustra seretis sementem quae ab hostibus deuorabitur. Ponam faciem meam contra uos, et corruetis coram hostibus uestris, et subiciemini his qui oderunt uos. Fugietis nemine persequente quod si nec sic uolueritis recipere disciplinam, sed ambulaueritis ex aduerso mihi, ego quoque contra uos aduersus*  
 100 *incedam. Et percutiam uos septies propter peccata uestra. Inducamque super uos gladium ultorem foederis mei. Cumque confugeritis in urbes, mittam pestilentiam in medium uestri, et trademini in hostium manus » et reliqua.*

105 Haec ergo licet priori populo qui terrena bona ambiebat per legislatorem dicta sint, tamen Christiano nunc populo conuenienter aptari possunt, cui a Domino suo in praesenti necessitate consulitur et insuper bona futura in caelis promittuntur. Huic ergo optime conuenit ut mandata Domini sui seruet et totam spem suam in eo constituat, qui potens est ab omnibus aduersis in se sperantes eripere atque ad prosperitatis euentum et hic et in futuro suos electos transferre.

110  
 Ventosa cum desaeuiat  
 Euri procella perstrepens,  
 Altis tonans de montibus  
 Cum nubilosa grandine,

5  
 Siluae ruantque protinus,  
 Turbetur actus et maris,  
 Minas et astris inferat  
 Ventus crepanti fulmine,

10

**86** occupabit *cett.* : occupauit *P* || **87** absque *cett.* : abque *P* || pauore *cett.* : terrore *B* || habitabitis *cett.* : habitatis *A* || uestra *om. N* || **88** post exterreat *add.* uos *Vögelin* || **89** persequemini *cett.* : persequemi *P* || **91** gladio *cett.* : gaudio *P Migne* || multiplicabimini *A BWN K<sup>2</sup>M* : multiplicamini *P K<sup>1</sup>* || **92** abiciet *cett.* : abiciat *A* || **93** ego *cett.* : ero *A* || mea mandata *transp. W* || **96** uelociter *om. P Migne Dyson* || **99** subiciemini *cett.* : subieciemini *A* || ante quod *add. et N* || **99-103** quod — manus *om. K* || **100** auersus *B* || uos<sup>2</sup> *om. BWN M* || **102** confugeritis *B* || medium *cett.* : medio *B Dyson* || **105** populo nunc *transp. W* || **106** necessitate *cett.* : tribulatione *P Migne Dyson* || promittuntur *codd.* : praemittuntur *Migne* || **107** et *AP B* : ut *WN KM* || **108** ad *AP* : in *B om. WN KM* || prosperitatis *cett.* : posteritatis *P* || et<sup>1</sup> *om. B*

**Carmen, 3** altis tonans *P* : altitonans *Migne Dyson* || **6** siluae ex siluat *corr. P* || **7** et actus *transp. Migne Dyson*

les pluies qu'il vous faut, la terre donnera son fruit et l'arbre donnera ses fruits. Vous battrez jusqu'aux vendanges et vous vendangerez jusqu'aux semailles. Vous mangerez votre pain à satiété et vous habiterez dans votre pays en sécurité. J'y mettrai la paix et vous dormirez chez vous sans que nul ne vous effraie. Je ferai disparaître les bêtes néfastes et l'épée ne traversera pas vos frontières. Vous poursuivrez vos ennemis qui succomberont devant vous. Cinq d'entre vous en poursuivront cent, cent en poursuivront dix mille, et vos ennemis succomberont sous vos yeux. Je vous protégerai par le glaive, et je vous ferai croître et multiplier. Et je maintiendrai mon alliance avec vous. J'établirai ma demeure au milieu de vous, et mon esprit ne vous abandonnera pas, je marcherai au milieu de vous, je serai votre Dieu et vous serez mon peuple. C'est moi le Seigneur votre Dieu. Mais si vous ne m'écoutez pas, et ne mettez pas en pratique tous mes commandements, si vous rejetez mes lois et méprisez mes jugements en ne mettant pas en pratique ce que j'ai établi, et que vous réduisez à rien mon alliance, j'agirai de même moi aussi envers vous : je vous éprouverai rapidement dans la consommation et la fièvre pour user vos yeux et épuiser vos âmes, vous ferez de vaines semailles, qui seront dévorées par vos ennemis. Je tournerai ma face contre vous, et vous vous écroulerez devant vos ennemis, et vous serez soumis à ceux qui vous haïssent. Vous fuirez alors même que personne ne vous poursuivra<sup>612</sup>, et si cela ne vous corrige pas et si vous vous opposez toujours à moi, je m'opposerai moi aussi, à vous. J'accumulerai sur vous les plaies au septuple pour vos péchés. Et je conduirai sur vous l'épée qui vengera mon alliance. Vous vous réfugierez alors dans vos villes, mais j'envverrai la peste au milieu de vous, et vous serez livrés aux mains des ennemis<sup>613</sup> », etc.

Voici donc les paroles qui furent prononcées par le législateur au premier peuple qui recherchait les biens terrestres, mais elles peuvent être parfaitement adaptées au peuple chrétien d'aujourd'hui, sur qui le Seigneur veille dans la nécessité présente, et à qui est en outre annoncé un bonheur à venir dans les cieux. Ce qui lui convient donc le mieux, c'est d'observer les commandements de son Seigneur et de placer toute son espérance en lui qui a le pouvoir de soustraire ceux qui espèrent en lui à tous leurs ennemis et d'amener ses élus au succès de la prospérité à la fois ici et dans le futur<sup>614</sup>.

Lorsque sévit la venteuse  
Tempête retentissante de l'Eurus,  
Tonnant depuis les hauteurs des monts  
Avec sa grêle nébuleuse,

Et que les bois s'abattent en avant,  
Que le mouvement de la mer s'agite,  
Et qu'aux astres sont jetées des menaces  
Par ce vent qui fait retentir le tonnerre,

---

<sup>612</sup> Cf. Lv. 26, 3-17.

<sup>613</sup> Cf. Lv. 26, 23-25.

<sup>614</sup> Cf. CATHWULF, *Lettre à Charlemagne* (MGH, Ep. IV, p. 504).

15 Ferit pauor mortalium  
Tunc corda contremetium  
Ne sternat ira caelitus  
Propaginem terrestrium.

20 Quisquis sapit pericula  
Vitare corde prouido,  
Fugit timens haec omnia,  
Tutum capessat ut locum.

25 Sic ingruente maximo  
Aduersitatum turbine  
Totis petenda uiribus  
Celsitonantis dextera.

30 Beatus ille praeminet  
Qui tunc uolante praepete  
Oratione machinam  
Poli penetrat arduam.

35 Alas habet haec aureas  
Volucris ore lucida,  
Laeuam regit ieiunium  
Dextram tenetque largitas.

40 Hanc noscit ordo caelitem ;  
Gaudens salutat aduenam  
Offert eamque gloriae  
Tribunal ante principis.

45 Votiuia mentis xenia  
Tunc prendit, ipsa lactea  
Soli reuisit climata  
Donisque onusta gratiae.

**25** celsitonantis *corr. Traube* : celi tonantis *P* coelitonantis *Migne* || **30** poli *Migne Dyson* : soli *P* || **42** mentis  
*P* : meritis *Dyson* || **45** onusta *Traube* : omnia *P Migne*

Des mortels l'effroi frappe  
Alors le cœur tout tremblant  
Que la colère céleste ne renverse  
La race des êtres terrestres.

Quiconque sait des dangers  
Se garder par un cœur prudent,  
Fuit en redoutant tous ces périls,  
Afin de gagner un lieu sûr.

Ainsi, quand s'abat un très grand  
Tourbillon d'adversités,  
Faut-il implorer de toutes nos forces  
La main secourable du Haut-Tonnant.

Heureux, il s'élève  
Celui qui alors, grâce au vol de sa rapide  
Prière, pénètre le domaine  
Élevé du ciel.

Il a des ailes d'or  
Cet oiseau à l'aspect éclatant,  
Le jeûne dirige sa gauche  
Et la largesse tient sa droite.

L'ordre céleste l'admet ;  
Dans la joie il salue cet étranger,  
Et le présente devant le tribunal  
Du prince de gloire

Les présents souhaités de l'esprit  
Il les saisit alors, cet oiseau blanc,  
Et il revoit les régions du sol  
Chargé des dons de la grâce.

XVI

[De aduersis si forte contigerint.]

At uero si bene regnantibus et praecepta Dei custodientibus aliqua in hoc mundo aduersa contigerint, nec mox debent contristati ab eo refugere atque de eius auxilio desperare, sed fiducialiter agere ac de Dei bonitate pleniter confidere. Siquidem haec transitoria uita est iusto temptatio tota, in qua plus interdum nocent prospera quam aduersa, quia Dei electos prospera deiciunt, aduersa uero erudiunt. Vt enim sapientes perhibent, quinque temporum uarietatibus regnum terrenum consistit. Nam primum tempus laboris est, quando per fragores hostium et bella contenditur. Secundum uero, quando ipsum regnum suis incrementis ut luna usque ad plenitudinem tendit. Tertium tempus est ipsius plenitudinis, quando undique ab omnibus non offenditur, sed in plenitudine gloriae suae tamquam pleni lunii claritas nobilitatur. Quartum tempus est in quo ipsius regni sublimitas instar lunae decrescere incipit. Porro quintum, quod est nouissimum, tempus est colluctationis et contradictionis, quando rei publicae quasi turris Syloa summa corruit. Ac nullus ad ipsam rem publicam stabiliendam quicquam boni facere uult.

Vnde colligendum est quam mobilis et quam uariabilis sit terreni regni gloria quae numquam in eodem statu perseuerat, sed sicut luna, et per momenta crescit in prosperis ita et decrescit in aduersis. At uero gloria sine mutabilitate nequaquam in terrestri, sed in caelesti regno inuenitur. In momentanea enim huius saeculi potestate et confusa rerum transibulum inconstantia, quomodo saepe ex procellis aduersitatum serenitas redditur, ita rursum in procellas serena mutantur : itaque, si aliqua contigerint aduersa, qui prouidus est rei publicae gubernator nec statim talibus tempestatum turbinibus infringatur, sed econtra ualida mentis fortitudine in Domino confortetur atque Omnipotenti gratias in aduersis referat, qui in prosperis successibus de domini sui clementia grates agebat.

XVI, 1 regnantibus AP BWN : rogantibus KM regentibus Migne Dyson || 2 contristati cett. : contristari B || refugere AP N KM : resurgere BW || 3 confidere cett. : confide B || iusto cett. : iusta A || 7 ut BWN K : et AP M || 8 plenitudinem BW M : plenitudine AP N K || 10 sublimitas cett. : nobilitas N || 11 et contradictionis om. Vögelin || ante quando add. ac plenae defectionis BWN KM || 12 syloa cett. : syloae B || 14 ante sit del. est K || 15 et A : ut P Migne Hellmann Dyson om. BWN KM || crescit ex decrescit corr. B || 16 mutabilitate A : mobilitate cett. Migne Dyson || terrestri cett. : terrestris W || 17 regno AP : patria N om. BW KM || 18 rursum om. P Migne || 19 mutantur cett. : motantur K || 20 nec codd. : non Migne Dyson || talibus cett. : tabidus W || 21 fortitudine cett. : formidine A || referat in aduersis corr. K || 22 successibus AP B : successionibus WN KM

## XVI

[De l'adversité, si par malheur elle arrive.]

Mais si des malheurs arrivent en ce monde à ceux qui règnent bien et qui respectent les préceptes de Dieu, ils ne doivent pas, contristés, s'écarter aussitôt de lui et désespérer de son secours, mais agir avec confiance et se fier pleinement à la bonté de Dieu. De fait, cette vie transitoire est tout entière une tentation pour l'homme juste : parfois les bonheurs y nuisent plus que les malheurs, parce que les bonheurs renversent les élus de Dieu, tandis que les malheurs les instruisent<sup>615</sup>. En effet, comme les sages le rapportent, un règne terrestre se maintient pendant cinq changements de périodes<sup>616</sup>. Car le premier est le temps du travail, quand on lutte au milieu des guerres et du fracas des ennemis. Le deuxième, quand le royaume lui-même, par ses accroissements, tend vers sa plénitude comme la lune. Le troisième est le temps de la plénitude elle-même, quand il n'est pas de toute part heurté par tous, mais qu'il est rendu fameux dans la plénitude de sa gloire comme l'éclat de la pleine lune. Le quatrième est le temps au cours duquel la grandeur sublime du règne lui-même commence à décroître à l'instar de la lune. Enfin le cinquième, qui est le dernier, est le temps de la lutte corps à corps et de la contradiction, quand le sommet de l'État s'écroule comme la tour de Siloé<sup>617</sup>. Et personne ne veut faire quoi que ce soit de bon pour maintenir l'État lui-même.

Aussi faut-il en conclure combien mobile et changeante est la gloire d'un royaume terrestre qui jamais ne se maintient dans la même situation, mais, comme la lune, tantôt il croît dans le bonheur, tantôt il décroît dans le malheur. Et vraiment ce n'est nullement dans un royaume terrestre qu'on peut trouver une gloire immuable, mais dans le royaume céleste<sup>618</sup>. En effet, dans la puissance momentanée de ce siècle et l'inconstance confuse des biens transitoires, de même que souvent la sérénité revient après des tempêtes de malheurs, de même les temps sereins se changent à nouveau en tempêtes<sup>619</sup> : c'est pourquoi, si des malheurs arrivent, le prudent pilote de l'État ne doit pas aussitôt être abattu par ces tourbillons de tempêtes, mais au contraire, avec une solide force d'âme, être conforté dans le Seigneur et rendre grâce au Tout-Puissant dans les malheurs, lui qui dans les succès prospères bénissait la clémence de son Seigneur.

---

<sup>615</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 11, 20, extrait de ISIDORE, *Sententiae* III, 58, 2.

<sup>616</sup> Cf. *Proverbia graecorum* B, 1, ainsi que *Canones Hibernenses* XXV (*De regno*), 1 (uniquement dans le manuscrit de Reichenau, Karlsruhe, Aug. XVIII, f° 170) : *DE VARIIS TEMPORIBUS REGNI. In proverbiiis Graecorum legitur : quinque tempora regni apud rerum peritissimos haec sunt. Primum tempus laboris est, quando per bella contenditur et per frangores [sic] hostium. Tempus secundum, quando per incrementa sicut luna crescit usque ad plenitudinem. Tertium tempus plenitudinis est, quando undique ab omnibus non offenditur. Quartum tempus, ut praediximus, quando ut luna decrescit. Quintum tempus conluctationis est et contradictionis. Non potest illud ullis praestare beneficia, et nullus ad illud quicquam boni facere potest. Haec sunt quinque tempora regnorum aliorum regum* (passage rejeté dans l'éd. de Wasserscheben H., *Die Irische Kanonensammlung*, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1885, p. 90).

<sup>617</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 15, 18, extrait de JEROME, *In Sophoniam* III, 230, ainsi que *Lc.* 13, 4 : *sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloam, et occidit eos.*

<sup>618</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XVIII, 21 (extrait d'origine inconnue), ainsi que BEDE, *Excerptiones : septem sunt quae non inveniuntur in hoc mundo : [...] regnum sine commutatione. Septem vero haec inveniuntur in regno caelorum.*

<sup>619</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XX, 26, extrait de VEGECE, *Epitoma rei militaris* IV, 38.

Parum est enim quando in Dei beneficiis quae nobis accidunt gratulamur. Nam et hoc  
 25 gentilis facit et Iudaeus et publicanus et ethnicus. Christianorum propria uirtus est, etiam in his  
 quae aduersa putantur, referre gratias creatori, ut in Dei praeconium mens laeta prorumpat  
 dicamusque : « *Nudus exiui de utero matris meae, nudus et redeam. Sicut placuit Domino ita*  
*factum est. Sit nomen Domini benedictum.* » Quotiens enim aliqua tribulatio in mundo euenerit,  
 qui boni sunt uelut uasa sancta gratias agunt Deo, qui eos castigare dignatur ; illi uero qui sunt  
 30 superbi uel luxuriosi uel cupidi blasphemant contra Deum et murmurant dicentes : « O Deus,  
 quid tantum mali fecimus ut talia patiamur ? » At uero de bonis tribulatis ita in Iob legitur :  
 « *Beatus homo qui corripitur a Domino. Increpationem ergo Domini ne reprobes, quia ipse*  
*uulnerat et medetur. Percutiet et manus eius sanabunt.* »

Nam fomentis lenibus, quibus nos Deus saepe consolatur, saepe etiam mordacissimum  
 35 medicamentum tribulationis adiungit, et quasi clementissimus medicus incidere cupiens  
 putridas carnes et cariota uulnera adurere cauterio, non parcat ut parcat, nec misereatur ut magis  
 misereatur.

Interdum uero plus nobis utilia sunt bella et quaelibet aduersa quam pax et otium, quia  
 pax delicatos et remissos facit ac timidos, porro bellum et mentem acuit et praesentia quasi  
 40 transeuntia contemnere persuadet ac saepe, superna disponente gratia, dulcissimos fructus  
 maioris pacis et concordiae progenerat. Vnde et Constantinus imperator : « Suauiores, inquit,  
 sunt amicitiae post inimicitiarum causas ad concordiam restitutae. » Quisquis uero bonus et  
 iustus rector spirituales et carnales hostes nec non quaelibet aduersa uel euadere uel  
 triumphaliter uincere desiderat ; arma mentis spiritualibus munitus atque ornatus fiat, iuxta  
 45 apostolum, indutus lorica iustitiae, galea spei nec non clipeo fidei protectus ac diuini sermonis  
 gladio coruscus emineat. His enim et talibus armis sanctos atque clarissimos terrarum reges  
 fuisse munitos et superasse aduersarios et ampla tropaea de hostibus retulisse atque inclita regna  
 diu et feliciter gubernasse multis scripturarum in locis saepissime legimus. Quomodo sanctus  
 Daudid, ut alios causa breuitatis omittam, armis spiritualibus praeditus, quia Deum uerum toto  
 50 corde timebat et amabat, multa euaserat pericula atque hostes Domini digna saepe perculit  
 ultione.

Vt globus lunae modo luce crescit,  
 Ductus in speram radiis coruscans,  
 Nuncque decrescit uariante motu  
 Corniger orbis,

5

**23** accidunt *BN K* : accedunt *AP W M* || **24** ante propria *add.* autem *B* || his *codd.* : iis *Migne Dyson* || **26** utero  
 ex utera *corr. W* || et nudus *transp. B* || redeam *cett.* : reuertar *B* || Domino placuit *transp. N K* || **27** enim *scrips.*  
*s. l. B* || **27-36** Quotiens — misereatur *om. K* || **29** uel<sup>1</sup> *cett.* : et *N* || Deum *AP K* : Dominum *BWN M* || **30** quid  
*codd.* : quod *Migne* || **31** ante homo *del. io P* || **32** percutiet *codd.* : percutit *Migne Dyson* || **33** ante fomentis  
*add.* quibusdam *N* || lenibus *cett.* : leuibus *N* || quibus *om. N* || saepe consolatur *cett.* : consolatus saepe *P*  
 consolatur saepe *transp. Migne* || **34** incidere *BWN KM* : incipere *AP* || **35** ut parcat *om. Migne* || nec *cett.* : non  
*Migne* || **40** progenerat *codd.* : generat *Vögelin* || **41** inimicitiarum *cett.* : inimitiarum *N* || **43** uincere *AP W*  
*KM* : euincere *BN* || ornatus *cett.* : ordinatus *P Migne Dyson* || **45** emineat *AP N K* : eminent *W M* emicet *B* ||  
**47** multis *cett.* : multorum *K* || in *om. Migne* || **49** euaserat *cett.* : euasit *B* || hostes *om. BWN K* || post Domini  
*add.* inimicos *N* || digna *cett.* : dignos *B*

**Carm., 7** crescunt *P* : creseunt *Migne Dyson* || **8** minuuntur *corr. Mai* : minuntur *P* || ortis ex oris *corr. P*

C'est, en effet, trop peu de remercier Dieu des bienfaits qui nous arrivent. Car le barbare aussi fait cela ainsi que le juif, le publicain et le païen. C'est la vertu propre des chrétiens de rendre grâce au Créateur même dans ces circonstances qui sont considérées comme des malheurs, au point de nous lancer, l'esprit joyeux, dans une louange à Dieu et de dire : « Nu, je suis sorti du sein maternel, nu, j'y retournerai. Comme il a plu au Seigneur, ainsi cela a été fait ; que le nom du Seigneur soit béni<sup>620</sup>. » En effet, toutes les fois qu'un tracas advient dans le monde, ceux qui sont bons comme des vases sacrés rendent grâce à Dieu, qui a jugé digne de les corriger ; tandis que ceux qui sont orgueilleux ou sensuels ou cupides blasphèment contre Dieu et récriminent, en disant : « Ô Dieu, qu'avons-nous fait de si mal pour endurer de tels maux<sup>621</sup> ? » Mais à propos des bons qui sont tourmentés, on lit ainsi dans Job : « Heureux l'homme que Dieu corrige ! Aussi, ne méprise pas la leçon du Seigneur, parce que c'est lui qui blesse et qui panse la plaie. Il meurtrira et il guérira de sa main<sup>622</sup>. »

C'est en effet par des baumes apaisants que Dieu souvent nous reconforte, mais souvent aussi il recourt au remède si mordant de la tribulation<sup>623</sup> et, comme le plus bienveillant des médecins qui désire couper les chairs putrides et cautériser les plaies infectées, il n'épargne pas son patient pour l'épargner et est sans pitié pour mieux montrer sa pitié<sup>624</sup>.

Parfois, en vérité, les guerres et malheurs de toutes sortes nous sont plus profitables que la paix et la tranquillité, parce que la paix nous rend voluptueux, indolents et craintifs, alors que la guerre à la fois aiguise notre esprit et nous force à tenir pour passagères les choses présentes<sup>625</sup> et souvent, si la grâce suprême le veut bien, elle engendre les fruits très doux d'une paix et d'une concorde plus grandes. Aussi l'empereur Constantin a-t-il dit : « Plus douces sont les amitiés rendues à la concorde après des causes d'inimitié<sup>626</sup>. » Si un souverain bon et juste désire ou bien se sauver ou bien vaincre triomphalement d'ennemis spirituels et charnels ainsi que de n'importe quelle adversité, il doit être protégé et équipé des armements spirituels ; c'est, selon l'apôtre<sup>627</sup>, grâce au port de la cuirasse de la justice, grâce à la protection du casque de l'espérance et du bouclier de la foi et grâce à l'éclat du glaive de la parole divine qu'il doit l'emporter. C'est en effet par de telles armes que les saints et très illustres rois terrestres ont été protégés, qu'ils ont vaincu leurs adversaires et rapporté d'importants trophées de leurs ennemis et qu'ils ont gouverné longtemps et avec bonheur d'illustres royaumes, comme nous le lisons très souvent en beaucoup d'endroits des Écritures. C'est ainsi que l'homme saint David, pour en passer d'autres sous silence par souci de brièveté, muni des armes spirituelles, parce qu'il craignait et aimait de tout son cœur le vrai Dieu, échappa à de nombreux dangers et renversa souvent les ennemis du Seigneur en une digne vengeance.

Comme le globe de la lune tantôt croît en lumière,  
Mené jusqu'à une sphère brillante de rayons,  
Puis décroît par un mouvement contraire  
en cercle cornu,

<sup>620</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 5, 95, extrait de JEROME, *Commentarium in epistulam ad Ephesios* 3,

<sup>621</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 11, 18, extrait de CESAIRE D'ARLES, *Sermones* 70, 1 [PS.-AUGUSTIN, *Serm.* 298, 1].

<sup>622</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 11, 5, extrait de *Jb.* 5, 17-18.

<sup>623</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 11, 25, extrait d'AUGUSTIN, *Epistulae* 93, 2.

<sup>624</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 11, 26, extrait de JEROME, *In Ezechielem* II, 7.

<sup>625</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* X, 33.

<sup>626</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 19.

<sup>627</sup> Cf. *Ep.* 6, 14, 16-17 : *state [...] induti loricam iustitiae [...] in omnibus sumentes scutum fidei, [...] et galeam salutis assumite et gladium spiritus* ; ainsi que 1 *Th.* 5, 8 : *nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, induti loricam fidei et caritatis, et galeam, spem salutis.* Voir aussi JEROME, *Epistula* 130, 5, 28-29 : *Adsume scutum fidei, loricam iustitiae, galeam salutis, procede ad proelium.*

Regna sic terrae bifido tenore  
Gloria crescunt modo prosperante,  
Nunc et aduersis minuuntur ortis  
Aulica sceptr.

10

Res quid humanas querimur fugaces  
Esse ceu fumus fluuiusque praeceps ?  
Nonne sic mundi uariant recursum  
Haec elementa ?

15

Post diem claram tenebrae secuntur,  
Post serenatas placidas et auras  
Ilico surgit nebulis opacis  
Saeua procella.

20

Taliter dulcem sequiturque pacem  
Litium gurges, subitae ruinae,  
Vnde marcescit hominum propago,  
Flos uelut agri.

25

At pius princeps domino potenti  
Corde contrito hilaroque uultu  
Gratias postquam noua damna sentit,  
Taliter offert :

30

« Patris excelsi benedicta proles,  
Qui creas totum renouasque mundum,  
Nunc tuae grates ferimus salubri  
Nos medicinae.

35

Tunc castigas medicante uirga  
Nos, uolens saluos nitidos ut agnos  
In tui sacra gregis esse caula,  
Optime pastor ?

40

Vnde myrrhati calicem liquoris  
Quem pie nobis tua dextra porgit,  
Simus ut salui, bibimus libenter  
Dona salutis.

45

Nosque lorica renitente iusti  
Ac spei tuta galea, flagrante  
Ense sermonis fideique scuto,  
Quaesumus, arma !

50

Et crucis signo radiante cornu  
Exhibe uotis populi precantis  
Hostium cunctos superare fastus,  
Te dominante. »

Ainsi les royaumes terrestres, par un double va-et-vient,  
Tantôt croissent en une gloire prospère,  
Puis l'arrivée des malheurs réduit  
Les sceptres princiers.

Pourquoi nous plaindre que les choses humaines soient  
Aussi fugaces que la fumée et qu'un fleuve impétueux ?  
Ne voit-on pas la course du monde varier sous  
Ces éléments ?

Après une claire journée les ténèbres s'ensuivent,  
Après les calmes et sereines brises,  
Sur-le-champ s'élève avec des nuages obscurs  
Une cruelle tempête.

De même survient après la douce paix  
Un abîme de querelles, de ruine soudaine,  
Ainsi se fane la lignée des hommes  
Comme la fleur des champs<sup>628</sup>.

Mais le prince pieux au Seigneur Tout-Puissant,  
D'un cœur contrit et le visage joyeux,  
Après avoir éprouvé des préjudices nouveaux,  
Rend ainsi grâce :

« Race bénie du Père Très Haut,  
Toi qui crées tout et renouvelles le monde,  
Nous rendons grâce aujourd'hui à ta  
Salutaire Médecine.

N'est-ce pas toi qui nous corriges par la verge salvatrice,  
Voulant nous voir saufs et brillants comme des agneaux  
Dans l'enclos sacré de ton troupeau,  
Toi le meilleur des bergers ?

Aussi, dans la coupe de vin de myrrhe  
Que par tendresse ta droite nous présente  
Pour que nous soyons sauvés, nous y buvons volontiers  
Les dons du salut.

Et nous, de la cuirasse résistante du juste  
Du casque sûr de l'espérance, du glaive  
Ardent de la parole et du bouclier de la foi,  
Nous t'en prions, arme-nous !

Et par le signe de la croix, dont la puissance irradie,  
Donne, selon ses vœux, à ton peuple suppliant  
De vaincre tout l'orgueil de ses ennemis,  
Avec toi pour maître. »

---

<sup>628</sup> Cf. Ps. 102, 15 : *tamquam flos agri.*

## XVII

[De non superbiendo post oblatam etiam ab hostibus pacem seu prostratos hostes.]

Qui bonus est princeps multis uirtutum praeconiis adornatur, maxime uero clementia, mansuetudine, animae tranquillitate, numquam recipiens tempestatem, sed pacis concordiam quantum fieri potest, semper amplexans non solum erga suos, sed etiam circa inimicos ; quos exemplo patientiae atque clementiae pius et magnanimum rectorem uincere oportet, testante  
5 psalmista qui ait : « *Cum his qui oderunt pacem eram pacificus.* »

Prudens itaque dominator per pacis connexionem studet semper amplificare, ordinare atque gubernare imperium, cum pax sit omnium rerum tranquillitas ordinis et connexio et incrementum regiae potestatis. Vt enim discordia maximae res labuntur, ita concordia pacis etiam minimae res crescunt. Vnde Publio Scipione interrogante, qua ope res Numantia aut prius  
10 inuicta durasset aut post fuisset euersa, Tyrseus quidam Numantinus respondit : « Concordia inuicta, discordia exitio fuit. » Siquidem Numantia ciuitas per annos XIII solis III milibus suorum XL milia Romanorum non solum sustinuit, sed etiam uicit.

Concordia dissensiones reprimit, aspera ad lenitatem, aduersa in prosperitatem, inimicitias ad amicitiarum tranquillitatem reducit, amabilis inter amicos, inexpugnabilis ab aduersariis, desiderabilis etiam ab inimicis. Haec serena est domi, uictrix in praelio, licet neque  
15 bellis uelit esse implicata, nisi cum pernecessaria et iustissima exegerit causa. Sed sunt nonnulli qui successu terrenae felicitatis et tumore superbiae in tantum existunt elati ut pacem ab hostibus oblatam spernere et iniusta bella suscipere non pertimescant et, quod est grauius, duobus forte bellis implicati, tamquam Spartanorum furore, tertium non recusent. Sed saepe  
20 tales uirga diuinae ultionis iuste intereunt, quoniam pacis donum sibi oblatum suscipere nolunt. Quomodo Amasiae, regi Iuda, contigisse legimus, qui misit nuntios ad Ioas, filium Ioachaz, filii Hieu, regis Israhel, dicens : « *Veni et uideamus nos.* » Remisitque Ioas, rex Israhel, ad Amasiam, regem Iuda, dicens : « *Carduus Libani misit ad cedrum quae est in Libano dicens : “Da filiam tuam filio meo uxorem.” Transieruntque bestiae saltus quae sunt in Libano, et conculcauerunt carduum. Percutiens inualuisti super Edom, et subleuauit te cor tuum. Contentus esto gloriae, et sede in domo tua. Quare prouocas malum, ut cadas tu et Iudas tecum ?* » Et non adqueiuit Amasias ascenditque Ioas, rex Israhel, et uiderunt se ipse et  
25

**XVII, titulum** seu prostratos hostes *om. K* || 2 animae *AP* : animi *BWN KM* || 3 quantum *cett.* : quam *P* quam *Migne Dyson* || 4 testante *cett.* : teste *K* || 6 itaque *codd.* : igitur *Migne Dyson* || 8 in crementum *M* || post potestatis *finitur A Vögelin* || labuntur *cett.* : dilabuntur *B* || 9 minimae *codd.* : minima *Migne* || res<sup>1</sup> *om. P Migne* || post res<sup>2</sup> *add. publica Migne Dyson* || numantia *codd.* : numantiae *Migne Dyson* || aut *om. Migne Dyson* || prius *cett.* : pius *P* || 10 fuisset *cett.* : fuisse *P* || 11 solis *cett.* : solum *K* || milibus *cett.* : militibus *P* || 14 inimicitias *cett.* : inimicias *N* || amicitiarum *P BW M.* : inimitiarum *N* inimicitiarum *K* || 15 desiderabilis — inimicis *om K* || inimicis *cett.* : amicis *P* || 16 exegerit *cett.* : exigit *M* || 18 ante oblatam *del. elati K* || 19 spratanorum *M* || furore *ex furorem corr. P* || saepe *cett.* : semper *N* || 20 intereunt *cett.* : interemit *K* || 21 Ioas *cett.* : Iaos *W* || 21-22 filium — Hieu *om. K* || 22 regis *cett.* : regem *K* || post nos *add. mutuo Hellmann (qui ex uerbi praesentia in Coll. argumentum trahit)* || Ioas *ex Oias corr. s. l. B* || 23 Iuda *cett.* : Iudae *Migne om. N* || 23 Carduus — dicens *om. W* || 23-25 Carduus — carduum *om. K* || 23 quae *codd.* : qui *Migne* || 25 subleuauit *cett.* : subleuabit *N* || 26 gloriae *cett.* : gloria *K* || ut *cett.* : et *B Hellmann* || cadas *codd.* : cadis *Hellmann* || Iudas *P B* : Iuda *WN KM (qui ex Iudas corr.) Dyson* || 27 ante ipse *add. inuicem W* || ipse

## XVII

[Du fait qu'il ne faut pas s'enorgueillir après la paix, même demandée par les ennemis, ou après la défaite des ennemis.]

Tout bon prince est orné de vertus qu'on loue beaucoup, mais surtout de la clémence, la douceur, la tranquillité d'âme : il n'admet jamais de tempête, mais embrasse toujours, dans la mesure où il peut la faire advenir, la concorde de la paix non seulement pour les siens mais aussi à l'égard de ses ennemis ; c'est par l'exemple de sa patience et de sa clémence que doit les vaincre le pieux et noble souverain, comme en témoigne le psalmiste qui dit : « Avec ceux qui haïssent la paix, j'étais pacifique<sup>629</sup>. »

C'est pourquoi un maître avisé s'attache à toujours accroître, administrer et gouverner son royaume par le lien de la paix, puisque la paix est la tranquillité de l'ordre de toutes choses<sup>630</sup>, le lien et le développement du pouvoir royal. En effet, aussi vrai que les plus grandes oeuvres s'effondrent par la discorde, de même les plus petites croissent par la concorde de la paix<sup>631</sup>. Aussi, à Publius Scipion qui demandait par quel moyen la puissance de Numance était d'abord restée invaincue puis avait ensuite été renversée, Tyrseus, un Numancien, répondit : « Sous la concorde, elle fut invaincue, sous la discorde elle alla à sa perte<sup>632</sup> ». De fait, pendant quatorze ans, la cité de Numance non seulement tint bon contre quarante mille Romains, avec seulement quatre mille des siens, mais aussi les vainquit<sup>633</sup>.

La concorde arrête les dissensions, ramène les âpretés à la douceur, les malheurs à la prospérité, les inimitiés au calme des amitiés : on l'aime entre amis, les adversaires ne peuvent rien contre elle, même les ennemis l'envient. Elle est sérénité à la maison, victoire au combat, même si elle ne veut pas être mêlée à des guerres, si ce n'est lorsqu'une cause des plus impérieuses et des plus justes l'exige. Mais il en est quelques-uns qui se montrent à tel point gonflés par le succès de la félicité terrestre et par la boursoufflure de l'orgueil qu'ils ne craignent pas de repousser la paix offerte par les ennemis et de soutenir des guerres injustes et qui, plus grave encore, même si par hasard ils sont impliqués dans deux guerres par une folie semblable à celle des Spartiates, ils n'en refusent pas une troisième<sup>634</sup>. Mais souvent de tels individus périssent justement par la baguette de la vengeance divine<sup>635</sup>, parce qu'ils ne veulent pas accueillir le don de la paix qui leur est fait. Nous lisons comment cela est arrivé à Amasias<sup>636</sup>, roi de Juda, qui envoya des messagers à Joas, fils de Joachaz, fils de Jehu, roi d'Israël, pour lui dire : « Viens et mesurons-nous. » Joas, roi d'Israël, retourna ce message à Amasias, roi de Judas : « Le chardon du Liban manda ceci au Cèdre du Liban : “Donne ta fille pour femme à mon fils.” Mais les bêtes sauvages traversèrent les pâturages du Liban, et foulèrent au pied le chardon. Tu as remporté une victoire sur Edom, et tu te montes la tête. Contente-toi de ta gloire et reste chez toi. Pourquoi provoquer le malheur, pour entraîner ta chute et celle de Juda avec toi ? » Mais Amasias n'écouta pas et Joas, roi d'Israël, se mit en campagne et ils se mesurèrent,

<sup>629</sup> Cf. Ps. 119, 7.

<sup>630</sup> Cf. AUGUSTIN, *Cité de Dieu* XIX, 13.

<sup>631</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XII, 27, extrait d'OROSE, *Historiae* II, 17.

<sup>632</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XII, 38, extrait d'OROSE, *Historiae* V, 8.

<sup>633</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XII, 39, extrait d'OROSE, *Historiae* V, 7.

<sup>634</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XII, 61, extrait d'OROSE, *Historiae* I, 21.

<sup>635</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 28, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* III, 3.

<sup>636</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXVII, 11-12, extrait de 2 R. 8-12 : *tunc misit Amasias nuntios ad Ioas filium Ioachaz filii Hieu regis Israhel dicens veni et videamus nos remisit que Ioas rex Israhel ad Amasiam regem Iuda dicens carduus Libani misit ad cedrum quae est in Libano dicens da filiam tuam filio meo uxorem transierunt que bestiae saltus quae sunt in Libano et conculcaverunt carduum percutiens invaluisti super Edom et sublevavit te cor tuum contentus esto gloria et sede in domo tua quare provocas malum ut cadas tu et Iuda te cum et non adquevit Amasias ascendit que Ioas rex Israhel et viderunt se ipse et Amasias rex Iuda in Bethsames oppido Iudae percussus que est Iuda coram Israhel.*

Amasias, rex Iuda, in Bethsames oppido Iudae, percussusque est Iuda coram Israhel.

30 Libet etiam in hoc loco commemorare quod de impio Iuliano principe in historia refertur  
ecclesiastica. Qui, multos uicos castraque detinens, iam etiam ciuitates Persarum capiebat.  
Cumque uenisset Ctisiphontem ciuitatem, in tantum obsedit regem ut crebris legationibus  
uteretur, offerens dare suae patriae partem, si solutus bello discederet ; quod Iulianus noluit,  
neque supplicantibus est misertus, neque mente percepit quia uincere quidem bonum est,  
35 superuincere nimis inuidiosum, credens utique magicis artibus et falsa spe uictoriam  
praesumens. Qui dum erat in equo et exercitum confortabat inermis certum sperans triumphum,  
contra illum iaculum repente delatum discurrens per brachium, in eius latus inmersum est. Ex  
hoc uulnere suscepit terminum uitae. Qui uero iustissimum intulit uulnus, hactenus ignoratur,  
sed alii quendam inuisibillum hoc intulisse ferunt, alii unum pastorum Ismahelitarum, alii  
40 militem fame et itinere fatigatum. Sed siue homo siue angelus fuerit, palam est quia diuinis  
iussionibus ministrauit. Aiunt enim quia, dum fuisset uulneratus, mox manum sanguine suo  
compleuerit et in aerem proiecerit dicens : « Galilaeae, uicisti ! » Et in eo ipso confessus cum  
blasphemia uictoriam.

Nullus ergo pacis gratiam fastu temerario debet spernere aut post hostes prostratos elato  
corde superbire, quomodo praefatus Amasias et Iulianus fecerunt. Vnde scriptum est : « *Non*  
45 *laeteris super inimici tui interitu, ne forte superueniant in te similia.* » Et iterum : « *Cum*  
*ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas, et in ruina eius ne exultet cor tuum.* » Nam Deo displicet  
quisquis exaltet se in malis alterius. Vnde beatus Dauid de suorum interitu inimicorum non  
solum non erat laetatus, sed uehementer fuerat contristatus, affectu caritatis plangens fortes  
Israhel a Philistaeis fuisse prostratos, et dicens : « *Incliti Israhel super montes suos interfecti*  
50 *sunt. Quomodo ceciderunt fortes ? Nolite adnuntiare in Geth, neque adnuntietis in competis*  
*Ascalonis, ne forte laentent filii Philistiim, ne exultent filiae incircumcisorum* », et cetera.  
Quibus euidenter ostenditur quantum pietatis affectum sanctus Dauid etiam erga inimicos  
habebat.

28 Iuda<sup>1</sup> *codd.* : Iudae *Migne* || *ante in add.* et *N* || Iuda<sup>2</sup> *om.* *P Migne* || 29 in hoc loco *om.* *Migne* || impio  
*codd.* : ipso *Migne* || principe *cett.* : cesare *N* || 30 capiebat *cett.* : rapiebat *W* || 31 ctisiphontem *P BW M* : ad  
Syphontem *N* cusiphontem *K* || 32 uteretur *ex utetur corr.* *B* || solutus *codd.* : soluto *Migne* || 33-34  
neque<sup>2</sup> — inuidiosum *om.* *K* || 33-42 neque<sup>2</sup> — uictoriam *om.* *W* || 34 *ante* superuincere *add.* sed *B* ||  
inuidiosum *ex inuidiosam corr.* *B* || utique *P B* : itaque *N KM* || magicis *P BN* : magis *KM* || uictoriam *codd.* :  
uictoriae *Migne Dyson* || 34-35 praesumens uictoriam *transp. et corr.* *K* || 35 erat *cett.* : fuerat *P Migne Dyson*  
|| confortabat *ex confirmabat corr.* *B* || inermis *coni. Hellmann (ex Cassiod., Hist. trip. VI, 46, 47)* : in armis  
*BN KM Dyson om.* *P Migne* || 36 est *om.* *KM* || *ante ex add.* et *B* || 38-42 sed — uictoriam *om.* *K* || 38 *ante*  
unum *add.* uero *P N M Migne Dyson* || pastorum *cett.* : pastorem *P Migne Dyson* || 39 *ante* quia *add.* quidam  
*B* || 41 proiecerit *B KM* : proiecit *P N* || 42 *ante* cum *add.* est *N* || blasphemia *B* || 44 non *cett.* : ne *W* || 45  
laeteris *BN KM* : laetaris *P W Hellmann* || interitu *codd.* : interitum *Migne Dyson* || 47 exaltet se *P N M* : se  
exaltat *B* exaltat se *W K Migne Dyson* || *post* unde *add.* et *W KM* || 48 laetatus *cett.* : letus *B* || *post* sed *add.*  
etiam *B* || 49 suos *cett.* : tuos *K* || 50 competis *cett.* : compitis *B Migne Hellmann Dyson* || 51 laententur *cett.* :  
latentur *P* || filii *cett.* : filiae *K* || filiae *corr. Mai* : filii *cett. om. P* || 52 *post* quibus *add.* uerbis *B*

lui et Amasias, roi de Juda, à Bet-Shémesh, cité de Juda ; et Juda fut battu devant Israël.

Il me plaît aussi, à ce stade, de faire mémoire de ce qu'on rapporte dans l'histoire ecclésiastique à propos du prince impie Julien. Lui qui détenait beaucoup de bourgs et de camps prenait désormais même les cités des Perses<sup>637</sup>. Et, alors qu'il était venu à la cité de Ctésiphon, il assiégea le roi à tel point que celui-ci fit savoir par nombre d'ambassades qu'il offrait de donner une partie de sa patrie s'il sortait libre de cette guerre ; ce que Julien refusa, et il n'eut pas pitié de ceux qui le suppliaient, ni ne comprit qu'il est certes bon de vaincre, mais que triompher outre mesure est odieux<sup>638</sup>, mais il se fiait surtout à l'art de la magie et présumait de sa victoire en un faux espoir. Alors qu'il était à cheval et que, désarmé, il encourageait son armée dans l'espoir d'un triomphe assuré, un javelot, soudain lancé dans sa direction, lui traversa le bras et plongea dans son côté. Cette blessure mit un terme à sa vie. Qui en vérité porta ce si juste coup ? On l'ignore encore à ce jour, mais les uns rapportent que c'est un être invisible qui l'a porté, pour d'autres c'est un des bergers ismaélites, pour d'autres encore un soldat épuisé par la faim et le voyage. Mais qu'il fût homme ou ange, ce qui est évident, c'est qu'il servit les ordres divins. On affirme en effet que, alors qu'il venait d'être blessé, il remplit aussitôt sa main de son sang et le jeta en l'air en disant : « Galiléen, tu as vaincu ! » Et en cela-même il reconnut la victoire avec un blasphème.

Nul ne doit donc repousser la grâce de la paix par une fierté inconsidérée ou s'enorgueillir, le cœur gonflé, après avoir terrassé des ennemis<sup>639</sup>, comme le firent Amasias, cité ci-dessus, et Julien. Aussi est-il écrit : « Ne te réjouis pas de la mort de ton ennemi, de peur qu'il ne t'arrive par hasard un sort semblable<sup>640</sup>. » Et encore : « Si ton ennemi tombe, ne te réjouis pas, et que ton cœur n'exulte pas de sa ruine. » Car il déplaît à Dieu celui qui s'élève sur les malheurs d'autrui. Aussi, le bienheureux David non seulement ne s'était pas réjoui de la destruction de ses ennemis, mais avait été violemment contristé, pleurant dans un sentiment de charité le fait que les héros d'Israël aient été terrassés par les Philistins et disant : « Les grands d'Israël ont été tués sur leurs montagnes. Comment sont tombés les héros ? Ne le publiez pas dans Geth, ne l'annoncez pas dans les rues d'Ascalon, de peur que ne se réjouissent les fils des Philistins, que n'exultent les filles des incirconcis<sup>641</sup> », etc. On voit clairement par ces mots quel grand sentiment de piété avait le saint homme David même à l'égard de ses ennemis.

---

<sup>637</sup> Lignes 30 à 42, cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* VI, 46-47.

<sup>638</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXVI, 54, extrait de CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* VI, 46.

<sup>639</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XII, 62, extrait d'OROSE, *Historiae* II, 5.

<sup>640</sup> Cf. *Pr.* 24, 17-18 : *cum ceciderit inimicus tuus ne gaudeas et in ruina eius ne exultet cor tuum ne forte videat Dominus et displiceat ei et auferat ab eo iram suam* ; ainsi que *Si.* 8, 7 : *noli de mortuo gaudere sciens quoniam omnes morimur et in gaudium nolumus venire.*

<sup>641</sup> Cf. 2 S. 1, 19-20.

O quam pacificos cunctipotens amat !  
Quis regnum Solymae perpetis annuit,  
Illos angelici gratia schematis  
Ornans clarificat pectore, uultibus.

5

Quorum simplicitas cordibus insita  
Sicut mos auibus felle carentibus.  
Hanc gaudet sobolem celsithronus Pater,  
Heredesque suos hos Deus elegit.

10

Pacem qui sequitur splendidus enitet  
Et uerbis redolet mel uelut Atticum.  
Qui pacem renuit in tenebris manet  
Et caecus gradiens in foueam cadit.

15

Nam discors animi turbida motio  
Expers consilii naufraga parturit  
Incautis ducibus saepe pericula,  
Quam mortis sequitur mox uiolentia.

20

Pax uero medicans dissona glutinat,  
Pax lites reprimens gaudia seminat,  
Pax iungit populos perpete foedere,  
Regnum pace regit rector et optimus.

25

Quis carisma placet pacis aromate  
Virtutum redolent sicut oliuifer  
Mons pinguis domini, quo fluit affatim  
Lac, mel Christicolis nectaris ubere.

**Carm., 2** Solymae *corr. Mai* : soli me *P* || **8** Hanc *P* : Hac *Migne* || sobolem *P* : sobole *Migne Dyson* || **9** elegit  
*P* : eligit *corr. edd.* || **12** uerbis *corr. Mai* : uerbit *P* || **13** rennuit *P* || **22** reprimens *ex remimens corr. P*

Ô que le Tout-Puissant aime les pacifiques !  
Ceux à qui il accorde le royaume de l'éternelle Jérusalem,  
C'est de la grâce d'une figure angélique qu'il les  
Décore en faisant briller leur poitrine, leur visage.

La simplicité est plantée dans leur cœur  
Comme c'est le cas chez les oiseaux privés de fiel<sup>642</sup>.  
Notre Père le Très-Haut se réjouit de cette descendance,  
Et c'est eux que Dieu choisit pour héritiers.

Qui poursuit la paix est éclatant de splendeur  
Et embaume par ses paroles comme le miel de l'Attique<sup>643</sup>.  
Qui refuse la paix demeure dans les ténèbres  
Et, aveugle, avance vers le piège où il tombe.

Car l'impulsion discordante et confuse d'un esprit  
Privé de conseil fait souvent naître les dangers  
D'un naufrage pour les chefs imprudents,  
Et bientôt elle est suivie par une mort violente.

La paix, elle, par ses soins, cicatrise les discordes,  
La paix réprime les différends et sème la joie ;  
La paix unit les peuples en une alliance perpétuelle,  
Et le meilleur des souverains gouverne son royaume dans la paix.

Ceux à qui plaît la grâce de la paix embaument  
Du parfum des vertus comme le mont des Oliviers,  
Le mont fertile du Seigneur, où coulent en abondance  
Pour les chrétiens lait et miel riches comme du nectar.

---

<sup>642</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Carm. Pasch.* II, 171 : *volucrem quae felle caret.*

<sup>643</sup> Cf. PRUDENCE, *Cathemerinon* V, 94 : *Fit ligni venia mel sicut Atticum.*

## XVIII

[Gratiarum actiones ac beniuola uota post pacem seu uictoriam Deo reddenda.]

Gloriosi principes et reges atque duces, timorem Altissimi ante oculos habentes, neque de pacis tranquillitate neque de triumphis uictoriae sibimet arrogabant, sed totum Omnipotentis gratiae deputantes, dignas gratulationes sacraque uota, seu pro statu pacis, seu pro transacta uictoria Domino persoluebant, qui dat salutem et gloriam regibus in ipso fiduciam spei  
 5 habentibus, qui uoluntatem timentium se faciet et orationes eorum exaudiet et saluos faciet eos, qui custodit omnes diligentes se et omnes peccatores disperdet, Sapientia quoque hoc ipsum attestante atque dicente : « *Qui timetis Dominum, sperate in illum, et in oblectatione ueniet uobis misericordia.* » Vnde et per Iohel prophetam dicitur : « *Dominus spes populi sui, et fortitudo filiorum Israhel.* » Quem pro multitudine misericordiarum suarum et abundantia  
 10 consolationum et largitate beneficiorum quibus humano generi ineffabili bonitate consulit, admirari et praeconiorum laudibus ac benignis deuotionibus exaltari et honorari oportet, psalmista nos exhortante atque dicente : « *Confiteantur Domino misericordiae eius, et mirabilia eius filiis hominum.* » Cui et illud concinit quod in Deuteronomio legitur : « *Ipse est laus tua et Deus tuus, qui fecit tibi haec magnalia et terribilia, quae uiderunt oculi tui.* » Vnde et Israhelis  
 15 populus duce Moyse pertransito mari rubro submersisque pelago Aegyptiis canticum exultationis domino personuit, quia eius magnifica in se beneficia persensit.

Quid autem referam de famosis et sanctis ducibus ac regibus eiusdem populi, qui, quotiens de manibus inimicorum liberati uel de hostibus fuerunt uictoriosi, liberatori et protectori suo tam hymnidicas laudes quam pacificas hostias ceteraque uota Domino  
 20 acceptabilia retribuebant ? Inter quos ille deuotus hymnidicus Dauid pro collatis sibi a Domino beneficiis spiritualiter exultans aiebat : « *Cantabo Domino qui bona tribuit mihi, et psallam nomini Domini altissimi.* » Hinc ille populus per Naum prophetam admonetur dicentem : « *Celebra, Iudaea, festiuitates tuas, et redde uota tua.* » Quanta uero bona ipsa plebs Domini per talia uota consequeretur, per Iohel prophetam breuiter ita describitur : « *Et comedetis uescentes et saturabimini, et laudabitis nomen Dei uestri qui fecit uobiscum mirabilia, et non confundetur populus meus in aeternum.* »  
 25

Sed et in noui testamenti tempore multi sacratissimi rectores beneficiorum Altissimi non fuerunt inmemores, sed, quanto ceteris diuina largiente gratia fortiores eminebant et gloriosiores, tanto magis Omnipotenti dignos recompensabant honores. Qualis erat magnus et

**XVIII, titulum** De non superbiendo post oblatam etiam ab hostibus pacem seu hostes prostatos *K* || 2 de<sup>2</sup> *om.* *BWN KM* || 4 et gloriam *om.* *W* || regibus et gloriam *transp.* *B Hellmann* || 5 timentium *cett.* : *om.* *P* diligentium *Migne Dyson* || et saluos *cett.* : saluos *P* saluosque *Migne Dyson* || 6 qui *codd.* : quia *Migne Dyson* || omnes *cett.* : dominus (dñs) *P* Dominus omnes *Migne Dyson* || se *om.* *P* || disperdet *P B K* : disperdit *WN M* || 6-8 sapientia — misericordia *om.* *K* || 8 et *om.* *WN KM Migne Dyson* || 9 fortitudo *cett.* : fortitudo *P* || 11 praeconiorum *P* : praeconum *B* praeconium *WN KM* || exaltari *P WN KM* : exaltare *B Hellmann* || honorari *P WN M* : honorare *B K Hellmann* || 12 psalmista *cett.* : psalmistat *P* || nos exhortante atque dicente *cett.* : attestante qui ait *W* || 13 Deuteronomio *BW KM* : deutromio *P* deutromio *N* || est *om.* *W* || 13-14 et Deus *cett.* : deusque *W* || 14 et terribilia *om.* *M* || 14-16 Vnde — persensit *om.* *K* || 14-15 israhelis populus *P N M* : israheliticus populus *W* populus Israhel *B Hellmann Dyson* Israel populus *Migne* || 16 personuit ex personauit *corr.* *P* || 16 in se magnifica *transp.* *B* || 17 ac *cett.* : de *M* || 18 ante de<sup>1</sup> manibus *add.* uel *BWN KM* || inimicorum *cett.* : inimorum *B* || et *cett.* : ac *K* || 19 hymnidicas *cett.* : ympnicas *P* || acceptabilia domino *corr.* *K* || 22 admonetur *cett.* : monetur *N* || 22-23 Hinc — tua *om.* *K* || 23 per talia uota *om.* *P Migne* || 24 ante uescentes *add.* inquit *B* || 25 et<sup>2</sup> *om.* *N M* || 27 sacratissimi *codd.* : santissimi *Migne Dyson*

## XVIII

[Les actions de grâce et les vœux dévoués qu'il faut rendre à Dieu après la paix ou la victoire.]

Les princes, les rois et les chefs glorieux qui avaient devant les yeux la crainte du Très-Haut ne s'arrogeaient à eux-mêmes ni la tranquillité de la paix ni les triomphes de la victoire<sup>644</sup>, mais, attribuant tout à la grâce du Tout-Puissant, ils s'acquittaient, soit pour l'état de paix, soit pour la victoire obtenue, de dignes marques de reconnaissance et d'offrandes sacrées envers le Seigneur, qui donne le salut et la gloire aux rois<sup>645</sup> qui placent en lui le gage de l'espoir, qui fera la volonté de ceux qui le craignent, qui exaucera leurs prières et les sauvera, qui veille sur tous ceux qui l'aiment et détruira tous les pécheurs<sup>646</sup>, comme en témoigne aussi le livre de la Sagesse, qui dit : « Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui, et sa miséricorde viendra vous recréer<sup>647</sup>. » Aussi est-il dit par le prophète Joël : « Le Seigneur est l'espoir de son peuple et la force des fils d'Israël<sup>648</sup>. » Pour la multitude de ses miséricordes, l'abondance de ses consolations et la largesse des bienfaits par lesquels il prend soin du genre humain avec une ineffable bonté, il faut l'admirer, l'exalter et l'honorer par des effusions de louanges et des dévotions généreuses, comme nous y exhorte le psalmiste, qui dit : « Qu'ils rendent grâce au Seigneur de son amour et de ses merveilles pour les fils des hommes<sup>649</sup>. » À quoi s'accorde aussi ceci qu'on lit dans le Deutéronome : « C'est lui que tu dois louer et c'est lui ton Dieu : il a accompli pour toi ces choses grandes et redoutables que tes yeux ont vues<sup>650</sup>. » D'où cet autre exemple du peuple d'Israël, qui, après avoir traversé la Mer rouge sous le commandement de Moïse et une fois les Égyptiens engloutis dans la mer, fit retentir des chants d'allégresse pour le Seigneur, parce qu'il avait pris conscience des magnifiques bienfaits qu'il avait reçus de lui.

Et que dire des chefs et des rois, fameux et saints, de ce même peuple, qui, chaque fois qu'ils furent libérés des mains de leurs ennemis ou victorieux sur leurs adversaires, rendaient à leur libérateur et leur protecteur aussi bien des hymnes de louange que des victimes offertes pour la paix et toutes les autres offrandes agréables au Seigneur ? Parmi eux, l'illustre David, pieux chanteur d'hymnes, disait dans un transport de joie spirituelle face aux bienfaits que lui avait prodigués le Seigneur : « Je chanterai pour le Seigneur qui m'a accordé ses bienfaits, et je ferai entendre des psaumes pour le nom du Seigneur le Très-Haut<sup>651</sup>. » Ensuite, ce grand peuple est averti par le prophète Nahum qui dit : « Célèbre tes fêtes, Juda, et accomplis tes offrandes<sup>652</sup>. » Quels grands biens le peuple de Dieu lui-même recevait grâce à de telles offrandes, le prophète Joël le décrit brièvement par ces mots : « Vous mangerez tout votre souf, à satiété, et vous louerez le nom du Seigneur votre Dieu, qui a accompli pour vous des merveilles, et mon peuple ne connaîtra plus la honte, jamais<sup>653</sup> ! »

Mais, à l'époque de la nouvelle alliance aussi, de nombreux souverains très saints ne furent pas ingrats devant les bienfaits du Très-Haut, mais plus ils s'élevaient, par les largesses de la grâce divine, en force et en gloire au-dessus de tous les autres, plus ils gratifiaient le Tout-Puissant de dignes honneurs. Quel grand et excellent empereur fut Constantin, qui, paré d'une

<sup>644</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 9.

<sup>645</sup> Cf. Ps. 143, 10 : *qui das salutem regibus.*

<sup>646</sup> Cf. Ps. 144, 19-20 : *voluntatem timentium se faciet et deprecationem eorum exaudiet et salvos faciet eos. Custodit Dominus omnes diligenter se, et omnes peccatores disperdet.*

<sup>647</sup> Cf. Si. 2, 9.

<sup>648</sup> Cf. Jl. 3, 16.

<sup>649</sup> Cf. Ps. 106, 21.

<sup>650</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum XIII*, 5, 78, extrait de Dt. 10, 21.

<sup>651</sup> Cf. Ps. 12, 6 : *cantabo Domino quia reddidit mihi.*

<sup>652</sup> Cf. Na. 1, 15.

<sup>653</sup> Cf. Jl. 2, 26.

30 optimus imperator Constantinus, qui, insigni pietate decoratus, superna disponente prouidentia,  
 potitus est Europam uniuersam atque Libyam, super has etiam maximam Asiae partem tenens,  
 subiectos habuit ubique deuotos ! Sed etiam barbarorum alii quidem sponte seruiebant, alii  
 deuicti. Vbique triumphi uidebantur et uictor cernebatur in omnibus imperator, qui diuinae  
 35 celsitudinis potentiam cognoscens atque admirans et tanta sibi et humano generi collata per  
 Omnipotentis gratiam beneficia enumerans, litteras diuina laude atque honoris gloria refertas in  
 hunc modum descripsit dicens : « Sacratissimam custodiens fidem ueritatis luce participatus  
 sum ; luminis ueritate gubernatus sacram cognosco fidem. Denique per haec, sicuti res ipsae  
 40 confirmant, uenerabilem religionem esse conspicio et doctrinam agnitionis sanctissimi Dei  
 omnibus offerentem. Huiusmodi cultum me habere profiteor, quia huius Dei uirtutem in auxilio  
 habens, inchoans a finibus Oceani, omnem terrarum orbem firmissima spe salutis obtinui. Hunc  
 Deum colo, cuius signum Deo dicatus meus exercitus portat in humeros, et a quo, dum iusto  
 sermone aliquid poscitur, impetratur. Ex ipsis autem tropheis insignibus beneficia repente  
 45 suscipio. Hunc itaque deum immortalis memoria me honorare profiteor eumque summa puraque  
 mentem et immaculatam animam ab omnibus exigit ; uirtutis et pietatis actus exquirat,  
 mansuetudinis et clementiae delectatur operibus, mites amat, habet odio turbulentos, diligit  
 fidem, punit perfidiam omnemque potentiam cum fastu despicit, superbiorum punit asperitatem,  
 ad fastum eleuatos perimit, humilibus autem ac patientibus digna retribuit. Quibus omnibus  
 50 consideratis, multas Deo refero gratias, quoniam integra prouidentia omne genus humanum,  
 colens legem diuinam, reddita sibi pace, decenter exultat. » Et haec quidem imperator piissimus  
 atque Christianissimus dans gloriam Deo pro immensis ipsius beneficiis dicebat.

**30-33** qui — imperator *om.* *K* || **30** insigni *cett.* : insigi *P* || prouidentia *cett.* : gratia *N* || **31** Europam uniuersam  
 atque Libyam *cett.* : Europa uniuersa atque Libya *N Migne Dyson* || maximam *B* : maxime *P WN M* || **32**  
 habuit *cett.* : habulque *B* || *ante* etiam *add.* et *W* || *ante* barbarorum *add.* et *B* || **33** *ante* deuicti *add.* uero *B* || **34**  
 tanta *cett.* : tanto *P* || **35** litteras *om.* *N* || litteras diuina *cett.* : diuicias diuida *P* diuitias diuina *Migne* || gloria  
*cett.* : gratia *W* || **37** cognosco *codd.* : agnosco *Migne Dyson* || haec *codd.* : hoc *Migne Dyson* || res ipsae  
 confirmant *cett.* : res ipsam confirmant *P* res ipsa confirmat *Migne Dyson* || **39** *ante* offerentem *add.* se *N* ||  
 offerentem *cett.* : offerente *P* || huiusmodi *codd.* : huius *Migne Dyson* || Dei<sup>2</sup> iter. *M* || **40** finibus *P* : fine *BWN*  
*KM* || firmissima *cett.* : firma *P Migne* || **41** Deo *om.* *BN KM* || dicatus *cett.* : dicatur *P* || humeros *P KM* :  
 humeris *BWN edd.* || **42** tropheis *P* (tropeis) *WN KM* : tropaei *B Hellmann* || **45** animam *om.* *N* || **46** delectatur  
 operibus *cett.* : dilectatur opibus *P* || **48** perimit *cett.* : punit *N* || **48-50** Quibus — exultat *om.* *K* || **49** consideratis  
*ex* considaratis *corr.* *W* || humanum *cett.* : humanus *P* || **50** exultat *cett.* : exultet *P Migne Dyson* || **50-51**  
 piissimus atque Christianissimus imperator *transp.* *Migne* || **51** beneficiis ipsius *transp.* *B Hellmann Dyson*

piété remarquable, disposant de la providence d'en haut, fut maître de l'Europe tout entière et de la Libye, qui possédait même, outre celles-là, une très grande partie de l'Asie et eut partout des sujets dévoués ! Et, même parmi les barbares, certains du moins le servaient de leur propre gré, d'autres parce qu'ils avaient été soumis. Partout on voyait ses triomphes et l'empereur était reconnu vainqueur sur tous<sup>654</sup> : reconnaissant et admirant la puissance de la hauteur divine et dénombrant tous les bienfaits prodigués pour lui et pour le genre humain par la grâce du Tout-Puissant, il écrivit une lettre pleine de louanges à Dieu et de gloire à son honneur disant en ces termes : « Protégeant la très sainte foi, j'ai eu part à la lumière de la vérité ; gouverné par la vérité de la lumière, je reconnais la sainte foi. Enfin, comme les faits eux-mêmes le confirment, j'aperçois ainsi que la religion est vénérable et qu'elle offre à tous l'enseignement de la connaissance du Dieu très saint. C'est ce culte-là que je pratique, je l'avoue, parce qu'avec la vertu de ce Dieu pour secours, partant des limites de l'Océan, je suis venu à bout de tout le globe terrestre avec l'espoir inébranlable du salut. J'honore ce Dieu, dont mon armée, qui lui est consacrée, porte le signe sur les épaules, et de qui l'on obtient ce que l'on demande quand on le fait avec les mots justes. Or ces insignes trophées eux-mêmes sont les bienfaits que soudain je reçois. C'est pourquoi je déclare ouvertement que j'honore ce Dieu d'immortelle mémoire, et je crois qu'il est au-dessus de toute chose par son esprit suprême et pur. Je l'invoquerai à genoux, lui qui de tous n'exige qu'un esprit pur et une âme sans tâche ; il scrute les actes de vertu et de piété, il est charmé par les œuvres de douceur et de clémence, il aime les gens doux, il tient en horreur les fauteurs de trouble, il chérit la foi, punit la perfidie et méprise toute puissance mêlée d'orgueil, il punit la dureté des prétentieux, anéantit ceux qui se laissent emporter par l'orgueil, mais il rétribue dignement les humbles et les patients. Parce que j'ai attentivement considéré tout cela, je rends vraiment grâce à Dieu de ce que, par son entière providence, tout le genre humain, en pratiquant la loi divine, exulte comme il se doit pour la paix qui lui a été rendue<sup>655</sup>. » Oui, voilà ce que disait le très pieux et très chrétien empereur en rendant gloire à Dieu pour ses immenses bienfaits.

---

<sup>654</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* III, 3.

<sup>655</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* III, 3.

55 Quis autem rector sub Christiani nominis titulo insignitus atque ab infantia sub tutela  
 matris ecclesiae, ubere lacte sinu educatus et in principali dignitatis apice, diuina disponente  
 gratia, sublimatus, non iugiter Omnipotenti uictimas gratiarum offeret, non illius uoluntati  
 humiliter atque ardentem oboedire et sanctis eius seruis placere non magnopere contendet, si rex  
 60 impius Nabuchodonosor deum Israhel honorat, si Alexander magnus, cum esset paganissimus,  
 reuerendum illius templum adiit, illius maiestati ceruicem subdit, se genibus prouolutis curuat,  
 ab illo auxilium efflagitat, illi uictimas immolat atque insuper sancti pontificem templi Iaddum  
 plurimis honoribus sublimat ? Theodosius quoque, lux imperatoriae dignitatis sacratissima, pro  
 65 beneficiis a Deo sibi collatis creberrimas gratias referebat, multis honoribus Christo sua uota  
 compensans, coniugemque suam Eudoxiam ad Iherosolymam destinauit, quae Christi amore  
 referta, tam Ihierosolymis ecclesias constitutas quam per singulas ciuitates positas multum  
 honorauit, et cum Ihierosolymam pergeret et cum denuo remearet.

Si pax proueniat seu plaudant ampla tropaea,  
 Arroget incautus talia nemo sibi.  
 Nam Deus omnificans ingratos atque superbos  
 5           Mente sui cordis spernit ubique duces.  
 Diligit at mites grates dominoque ferentes,  
           Cuius multiplices gratificantur opes.  
 Nam neque diuitiae faciunt neque regna beatos,  
           Si non celsithrono laus sit honorque patri.  
 Ob hoc eximius diuino munere princeps  
 10           Hymnidicas laudes uota Deoque ferat,  
 Dum pax arridet, tumidus dum sternitur hostis,  
           Dum pollet terris copia plena bonis,  
 Dum Deus ex alto regem populumque triumphet  
           Magnifice plebem glorificando suam.  
 15 Absit murmurium populo, cum manna redundet  
           Tranquillae pacis multiplicisque boni.  
 Cantica laetitiae potius tollantur in astra,  
           Tantis pro donis organizare decet,  
 Spiritus omnipotens orbis dum climata refert,  
 20           Dum quoque terrigenis regna superna patent.

**52** autem *cett.* : enim *P Migne Dyson* || insignitus *ex* insignatus *corr.* *P* || sub<sup>2</sup> *om.* *Migne Dyson* || **52-59**  
 Quis — sublimatus *om.* *K* || **54** uoluntati *B* (*qui ex uoluntate corr.*) : uoluntate *P WN M* || **55** placere *codd.* : placere  
*Migne* || **56** Alexander *P* || **57** reuerendum *om.* *Migne Dyson* || adiit *P B K* : adit *WN M* || subdit *cett.* : flectit  
*W* subdidit *Migne Dyson* || prouolutis *codd.* : prouolutus *Migne* || **58** Iaddum *om.* *N* || **59** plurimis *cett.* : plurimis  
*B* || **60** sibi a Deo *transp.* *K* || sua *K* : suo *cett. edd.* : || **61** coniugemque — destinauit *om.* *P Migne* || coniugemque  
*BW K* : coniugemque *N* coniugem *M* || ad *om.* *N* || quae *cett.* : qui *N* quibus *Migne* || **62** referta *codd.* : refertis  
*Migne* || tam *cett.* : tunc *P M*

**Carm., 5** at *P* : et *Dyson* || **13** ex alto *P* : exaltat *corr.* *Traube* (*qui ex alto false legit*) *Hellmann* || triumphet *P* :  
 triumphis *Traube Hellmann* || **19** refert *P* : replet *corr.* *Traube Hellmann*

Mais quel souverain, désigné du nom de Chrétien et depuis l'enfance sous la protection de notre mère l'Église, nourri par son sein<sup>656</sup> d'un lait abondant et élevé, si la grâce divine le veut bien, au plus haut sommet de la dignité, n'offrirait pas immédiatement au Tout-Puissant des victimes en action de grâces, ne chercherait pas de toutes ses forces à obéir humblement et ardemment à la volonté de celui-ci et à plaire à ses saints esclaves, si le roi impie Nabuchodonosor honore le Dieu d'Israël, si Alexandre le grand<sup>657</sup>, bien que très païen, entre dans son vénérable temple, y soumet sa nuque à sa majesté, s'y incline à genoux, y sollicite son secours, lui immole des victimes, et comble en outre d'honneurs Jaddus, le prêtre du temple sacré ? Théodose lui aussi<sup>658</sup>, lumière très sainte de la dignité impériale, rendait des grâces très nombreuses pour les bienfaits qui lui avaient été conférés par Dieu, équilibrant ses prières par de nombreux honneurs rendus au Christ, et il envoya à Jérusalem son épouse Eudoxie, qui, remplie de l'amour du Christ, fit grand honneur aussi bien aux églises établies à Jérusalem qu'à celles situées dans chacune des cités qu'elle traversa, et elle le fit pendant son voyage à Jérusalem tant à l'aller qu'au retour.

Si arrive la paix ou que retentissent de magnifiques triomphes,  
Qu'aucun imprudent ne s'approprie de tels biens.  
Car les chefs ingrats et orgueilleux, Dieu, créateur  
De toute chose, partout les méprise en son cœur.  
Mais Il chérit les doux et ceux qui rendent grâce au Seigneur,  
Qui les gratifie de ses multiples secours<sup>659</sup>.  
Car ni les richesses ni les royaumes ne rendent heureux,  
Si le Père au trône élevé ne reçoit louange et honneur.  
Aussi, que le prince privilégié par la faveur divine  
Offre à Dieu chants de louange et prières,  
Quand la paix sourit, quand l'ennemi gonflé d'orgueil est terrassé,  
Quand les bonnes terres donnent pleine abondance,  
Quand Dieu, d'en haut, fait triompher le roi et ses sujets  
En glorifiant magnifiquement son peuple.  
Que les gens cessent de gronder, lorsque surabonde la manne  
De la tranquille paix et du multiple bien.  
Il faut plutôt lancer des chants de joie dans les astres ;  
Pour de si grands dons, il convient de faire sonner nos instruments,  
Quand l'Esprit tout puissant rétablit les régions de l'univers  
Quand les royaumes célestes s'ouvrent<sup>660</sup> aussi aux fils de la terre.

---

<sup>656</sup> Cf. *Libri Carolini, Praef.* (PL 98, col. 1002).

<sup>657</sup> Cf. JEROME, *Eusebii chronicorum libri 2.*

<sup>658</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* XII, 15.

<sup>659</sup> Cf. CAELIUS SEDULIUS, *Carm. Pasch., Praef.* 10 : *quorum multiplices nec numerantur.*

<sup>660</sup> Cf. VENANCE FORTUNAT, *Poèmes IV*, 18, 24 : *regna superna petit.*

XIX.

[De priuilegiis sanctae matris ecclesiae a pio rectore conseruandis, ac dignis ecclesiarum  
praepositis atque ministris.]

Nam quisquis est prudens et sanctus christiani populi dominator beneficiorum Domini  
semper fit memor : ideoque beneficii largitorem honoribus magnificat, a quo honoratum et  
magnificatum se esse cognoscit, piaque affectione de priuilegiis et causis sanctae matris  
ecclesiae, quae est sponsa Dei uiui, conseruandis et augendis nec non de honore ac reuerentia  
5 sacerdotali laudabilem sollicitudinem habet. Tunc enim se fidelem Dei esse cultorem ostendit,  
dum, christiana deuotione, quicquid ad honorem et gloriam Christi sanctaeque eius ecclesiae  
pertinet ordinabiliter disponere fideli feruore studet, seque omnibus aduersitatibus, si necesse  
fuerit, ob defensionem populi Dei tamquam scutum obicit, qui se suumque regnum diuina  
protectione defendi exoptat. Nec cessat augere honoribus Dei ecclesiam, qui uult suum augeri  
10 et amplificari imperium, ac de pace et securitate pia sollertia pertractat ecclesiastica, qui  
transitoriam et aeternam pacem ac securitatem desiderat obtinere.

Sit ergo fortis imitator ipsorum principum qui, ante ipsum, iuste et pie in uoluntate Dei  
regnauerunt et christianum populum bene rexerunt Christique ecclesias oportuno solatio  
fouerunt, Dei timorem et caelestis remunerationis spem semper ante oculos habentes et omnia  
15 quae agebant siue disponebant secundum uoluntatem eius perficere festinantes, non prauorum  
iniquitatibus consentientes, sed praua in directa summo studio secundum trutinam iustitiae  
transferentes. Sciebant enim quia qui emendare potest et negligit participem se procul dubio  
delicti constituit, quomodo in libro Regum narratur de Heli sacerdote : *qui filiis suis in cultu  
diuino delinquentibus et populo oblationes suas Deo offerenti uim facientibus, insuper et cum  
20 mulieribus quae obseruabant ad ostium tabernaculi dormientibus, negligenter pepercit et non  
eos auctoritate paterna acriter corripuit. Quanta uindicta super eos uenit et super omnem  
populum ! Quoniam traditi sunt ipsi filii Heli simul cum arca Domini et uniuersus populus in  
manus Philisthim, et caesus est Israhel plaga magna nimis, ita ut triginta milia peditum ibi  
cecidissent et arca Dei capta est ; duo quoque filii Heli, Ophni et Phinees, mortui sunt, ipseque  
25 Heli, cum audiret arcam Dei captam et filios suos mortuos, cecidit de sella retrorsum et fractis  
ceruicibus mortuus est. Sicque sacerdotium ab eius domo ablatum ad aliam domum translatum  
est, nec quisquam de stirpe Heli ultra in templo Domini ministravit.*

**XIX, titulum** atque ministris *om.* *K* || **1** christiani *add. s. l. B* || **2** a quo *codd.* : atque *Migne* || **2-3** et  
magnificatum *om.* *P* || **3-4** ecclesiae matris *transp. et corr. K* || **4** Dei *scrips. s. l. M* || *ante* augendis *del.* agendis  
*K* || **5** fidelem *se transp. N K* || cultorem esse *transp. N* || esse *om. K* || **6** christiana *ex christiano corr. W* || **7**  
feruore *codd.* : sermone *Migne Dyson* || aduersitatibus *ex aduersantibus corr. B* || aduersitatibus omnibus  
*transp. KM* || **9** exoptat *cett.* : desiderat *K* || nec cessat *P B* : nec cesset *WN* necesse *KM* || **11** et *cett.* : aut *B* ||  
**13** ecclesias *codd.* : ecclesiam *Migne Dyson* || **14** ante oculos semper *transp. K* || **15** agebant *cett.* : aiebant *M*  
|| **17** negligit *P* || dubio *om. W* || **18** libro *codd.* : libris *Migne Dyson* || **19** ante oblationes *del.* suo *K* || **20**  
negligenter *cett.* : negligenter *B om. P Migne* || **22** ante ipsi *del. o K* || Heli *om. P Migne* || **23** est *om. M* ||  
magnanimis *Migne* || ita *om. B* || **24** et<sup>1</sup> *cett.* : quod *P* quoad *Migne* || dei *cett.* : domini *P Migne Dyson* || duo  
quoque *P.* : duoque *cett.* || Heli *om. N* || mortui sunt *Offni et Phinees transp. BWN KM Hellmann* || **25** audiret  
*cett.* : audisset *B Hellmann* || **26-27** sicque — ministravit *om. K* || **26** domo *P BN* : domu *W M*

## XIX

[Des privilèges de notre sainte mère l'Église qui doivent être maintenus par le pieux souverain, et des dignes intendants et ministres de l'Église. ]

Car chaque maître, prudent et saint, du peuple chrétien doit toujours se souvenir des bienfaits du Seigneur : c'est pourquoi il comble d'honneurs l'auteur du bienfait par lequel il se sait honoré et comblé<sup>661</sup>, et, dans un sentiment de piété, il met un soin louable à préserver et à accroître les privilèges et les biens de notre sainte mère l'Église – la fiancée du Dieu vivant –, tout comme l'honneur et le respect dûs à ses prêtres. En effet, celui qui choisit pour sa défense et celle de son royaume la divine protection se montre un fidèle adorateur de Dieu à partir du moment où, par dévotion chrétienne, il montre une ferveur constante à régler comme il convient tout ce qui touche à l'honneur et à la gloire du Christ et de sa sainte Église et où, face à toutes les adversités, il se place, s'il le faut, comme un bouclier pour la défense du peuple de Dieu. Et il ne cesse d'accroître à coup d'honneurs l'Église de Dieu, s'il veut voir son pouvoir accru et amplifié, et il se préoccupe avec une pieuse sollicitude de la paix et de la sécurité de l'Église, s'il désire obtenir la paix et la sécurité en ce monde et dans l'éternité.

Il faut donc imiter avec courage les princes eux-mêmes qui, par le passé, ont régné justement et pieusement selon la volonté de Dieu, qui ont bien gouverné le peuple chrétien et favorisé l'Église du Christ en la confortant de manière opportune, en gardant toujours devant les yeux la crainte de Dieu et l'espoir de la récompense céleste, et en s'empressant d'accomplir selon sa volonté tout ce qu'ils faisaient ou ordonnaient, sans consentir aux iniquités des mauvais, mais en ramenant, avec un zèle suprême, leurs mauvaises actions dans le droit chemin selon la balance de la justice. Ils savaient en effet que celui qui peut corriger et néglige de le faire se rend incontestablement complice du délit, comme c'est écrit dans le livre des Rois à propos du prêtre Héli : ses fils négligeaient le culte divin et faisaient violence au peuple qui offrait ses sacrifices à Dieu, et de surcroît ils couchaient avec des femmes qui attendaient à l'entrée du Tabernacle<sup>662</sup>. Or il eut la négligence de les épargner sans user de son autorité paternelle pour les corriger sévèrement. Quelle terrible vengeance s'abatit sur eux et sur tout le peuple ! Les fils d'Héli eux-mêmes ainsi que l'arche du Seigneur et tout le peuple furent livrés aux mains des Philistins<sup>663</sup>, et Israël fut frappé d'un coup si grand que trente mille fantassins tombèrent et que l'arche du Seigneur fut prise. Les deux fils d'Héli, Hophni et Phinees, moururent eux aussi, et Héli lui-même, en apprenant que l'arche de Dieu avait été prise et que ses fils étaient morts, tomba de son siège à la renverse et mourut la nuque brisée<sup>664</sup>. C'est ainsi que le sacerdoce fut enlevé à sa maison et transféré à une autre, et plus personne du sang d'Héli ne servit jamais dans le temple du Seigneur.

---

<sup>661</sup> Cf. chap. 1, l. 10-12.

<sup>662</sup> Cf. 1 S. 2, 22 : *et quomodo dormiebant cum mulieribus, quae observabant ad ostium tabernaculi.*

<sup>663</sup> Cf. 2 S. 5, 19 : *ascende, quia tradens dabo Philistiim in manu tua.*

<sup>664</sup> Cf. 1 S. 4, 10-11 ; 18.

Hoc itaque exemplo et aliis similibus, quae in scripturis sacris referuntur, consideratis, sacratissimi principes atque rectores non recipiebant personas adulatorum mel dulcedinis uerborum prauae persuasionis ueneno intermiscientium nec consentiebant fraudibus iniquorum nequiter blandientium, quoniam, si illis consentiatur in talibus nequitiis, non solum ipsi peccantes, sed et eis consentientes pariter interibunt. Ac boni et prudentes reges, quoniam ipsi recte uiuunt, pio zelo praeuaricantes disciplinabiliter redarguunt et corrigunt. Vnde sibi duplicem remunerationis a Domino palmam adquirunt, dum mala in subiectis redarguere et eosdem ad bona uerbo et exemplis prouocare student.

Oportet enim Deo amabilem regnatorem, quem diuina ordinatio tanquam uicarium suum in regimine ecclesiae suae esse uoluit et potestatem ei super utrumque ordinem praelatorum et subditorum tribuit, ut singulis personis ea quae iusta sunt decernat et, sub sua dispensatione, prior ordo bene docendo et operando praesit et sequens ordo deuote oboediendo fideliter subditus fiat. Et ideo in bono rectore debet laudabilis intentio esse et bono studio illud praeuidere quatinus praepositi ecclesiarum Dei suum locum legitime teneant, eisque ad hoc adminiculum regia clementia tribuat ut officium suum secundum mandata Dei et sacrorum canonum instituta pleniter agere ualeant ; nec eis saeculares potestates impedimento fiant, sed potius ad fidem Dei seruandam et cultum iustitiae perficiendum faueant. Ideoque, ut in superioribus praediximus, per singulos annos synodales fieri conuentus necesse est, ubi ecclesiastica iura et negotia iuste et legitime discutiantur.

**29** adulatorum *P* || **32** reges *cett.* : principes *K* || **33** disciplinabiliter *P* *W* : disciplinariter *N* disciplinaliter *B* *KM* || *ante* redarguunt *del.* pecca *K* || **34** mala *cett.* : mali *M* male *Migne Dyson* || in *om.* *P* || **35** eosdem *cett.* : eos *M* || ad bona *om.* *B* || et *om.* *WN* || **36** Deo *om.* *W* || **37** suae *om.* *N* || **38** ea *codd.* : et *Migne Dyson* || **39** bene — ordo *om.* *Migne* || **40** debet *iter. et secundum del.* *P* || et<sup>2</sup> *BN* *K* : ut *P* ac *W* *M Hellmann* || studio bono *transp.* *M* || **41** praeuidere *cett.* : prouidere *M Migne Dyson* || ad hoc *om.* *K* || **42** regia clementia *cett.* : sua auctoritate *K* || **45** praediximus *cett.* : diximus *N* || **46** ecclesiastica *cett.* : ecclestica *P* || iuste *cett.* : iusta *P* || et<sup>2</sup> *P* *B* *K* : atque *WN* *M* || *post* discutiantur *add.* Quales autem ipsi praepositi aecclesiarum dei esse debeant [debent *W* *M*], ipsa ueritatis [ueritas *M*] in sancto euangelio declarat dicens, prudentem et fidelem dispensatorem esse debere, quem constituit dominus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore, cui etiam repromittit, quod, cum uenerit et inuenerit sic eum facientem, super omnia bona [*post* bona *add.* sua *W* *KM*] constituat [constituet *WN* *KM*] eum. E contrario autem praedicit malo seruo, qui dicit in corde suo : moram facit dominus meus uenire, et coeperit percutere conseruos suos, manducat autem et bibit cum ebriosis [ebriis *WN* *KM*], quod [*ante* quod *add.* certum *N*] ueniat dominus serui illius in die qua non sperat et hora qua ignorat, et diuidat eum partemque eius ponat cum hipocritis, ubi erit fletus et stridor dentium. Iste ergo dominus redemptor et saluator noster est Iesus Christus, cuius familia sancta est aecclesia catholica, serui patrisfamilias et dispensatores sunt domini [domini sunt *transp.* *WN* *KM*] praesules et praepositi aecclesiarum singularum et monasteriorum, quibus praeceptum est, ut conseruis suis cibum, quem a domino acceperunt, erogent et, iuxta alium euangelistam [euuangelistam *N*], tritici mensuram. Per mensuram ergo [autem *K*] tritici exprimitur modus uerbi [*hic finitur additio in* *K*] ; pro qualitate igitur audientium formari debet sermo doctorum, ut et sua singulis congruant, et tamen a [a *om.* *W* *M*] communis edificationis arte nunquam recedat. Ei [Hi *N*] autem qui per pecuniam uel mundanam ambitionem [ambitione *M*] obtinere uult aecclesiasticam dignitatem, nec eum doctrinae prudentia neque elegantia bonorum operum ad hoc idoneum probat [*post* probat *add.* mirum *N*], qua ratione regiminis locum appetat, cum manifeste apostolus dicat : si quis autem domui suae praeesse nescit, quomodo aecclesiae dei diligentiam [diligentia *W*] habebit *BWN* *KM*

C'est donc en tenant compte de cet exemple et d'autres semblables, rapportés dans les saintes Écritures, que les princes et les souverains très saints n'acceptaient pas les personnes flagorneuses, qui mêlent dans leurs paroles la douceur du miel au venin de la persuasion perverse, et qu'ils n'étaient pas d'accord avec les ruses des gens iniques qui flattent vilement, parce que s'ils n'étaient pas d'accord avec eux pour de telles vilenies, non seulement ils seraient eux-mêmes dans le péché, mais, en étant d'accord avec eux, il est sûr qu'eux aussi périraient de la même manière. Et les rois bons et avisés, parce qu'ils vivent eux-même de façon droite, dénoncent et corrigent méthodiquement avec un zèle pieux ceux qui dévient. Aussi obtiennent-ils du Seigneur une double palme de récompense, quand ils s'appliquent à dénoncer le mal chez leurs sujets et à les inciter au bien par leur parole et leurs exemples.

Il faut en effet que le souverain aimable à Dieu, qu'un choix divin a voulu comme son représentant dans l'administration de son Église et qui s'est vu attribuer un double pouvoir sur l'ordre des prélats et sur celui de ses sujets avec pour mission de décider pour chaque personne ce qui est juste et de veiller à ce que, sous son administration, le premier ordre commande en instruisant bien et en faisant de bonnes oeuvres et que l'ordre suivant soit fidèlement soumis en obéissant avec dévotion. Chez le bon souverain, l'intention doit donc être digne d'éloge et prévoir attentivement les mesures pour que les prieurs des églises de Dieu occupent légitimement leur place et qu'ils reçoivent de la clémence royale le soutien nécessaire pour pouvoir remplir leur fonction selon les commandements de Dieu et les dispositions des saints canons ; et les pouvoirs séculiers ne doivent être pour eux un obstacle, mais plutôt une aide pour faire respecter la foi en Dieu et parfaire le culte de la justice. Et pour cela, comme nous l'avons déjà dit dans les lignes qui précèdent, il est nécessaire de tenir chaque année des synodes pour y traiter justement et légitimement les droits et les affaires ecclésiastiques.

Idcirco diligentissime bono et pio rectori prouidendum est ut sanctificatio nominis  
 Domini, quae in locis Deo consecratis manet, sine ulla reprehensione, in quantum possibile  
 fuerit, seruetur, et tales rectores atque dispensatores in eis constituentur, qui sine inexplebili  
 50 auaritia atque luxuria res bene tractent diuinas et Dei seruis atque famulabus sufficientem  
 uictum atque uestitum tribuant uiduisque et orphanis atque pauperibus iuxta canones  
 prouisionem condignam primum impendant, et sic seruitutem congruam regi orthodoxo de  
 rebus quae supersunt exhibeant, ut primo ordine fiat quod ad diuinum, et in sequenti, quod ad  
 55 humanum pertinet obsequium. Nam si prouida sollertia erga carnales milites cura sit exhibenda  
 quatinus eis cuncta necessaria erogentur stipendia – et, qui plus in bellicis tumultibus laborant  
 et ad profectum rei publicae deuotiores et fortiores atque utiliores fiunt, plus mercedis et honoris  
 accipiunt –, quanto magis prouidendum est de spiritualibus Christi militibus. Quorum sanctis  
 laboribus et orationibus, ipsa res publica seruatur incolumis et illaesa, hostes quoque uisibiles  
 60 et inuisibiles superantur, copia rerum temporalium cum prosperitatis euentu cumulatur, sancti  
 angeli in adiutorium populo inuitantur, serenitas pacis redditur, imperium amplificatur,  
 postremo regia dignitas et honorificentia diu atque feliciter praestante Domino extenditur ac  
 filii filiorum in apice regni nobilitantur !

Orthodoxus ac beatus ille rector eminent  
 Qui Dei timore mactus atque amore feruidus  
 Anteponit illa semper aulicis negotiis,  
 Christiana quis ubique crescit alma gloria,  
 5 Qui pio tenore seruat omne priuilegium  
 Vnde regis candidata sponsa Christi gaudeat,  
 Qui lupos rapaces arcet aequitate regia,  
 Christiana ne premantur improbis ouilia.  
 Ipse zelotes et instat ardens more fulminis,  
 10 Emicans et ultor ensis insequendo reprobos.  
 Auribus modestis ille uerba temnit aurea  
 Ne mel ore suggerentis det uenena toxica.  
 Nam colax in ore gestat arte uerba mellea,  
 Cordis ac sinu retentat intus felle machinas.  
 15 His homunculis resistat Christianus arbiter,  
 Scita legum, mos et ordo patriaeque regulae.  
 Ac Dei colat ministros sanctitate fulgidos,  
 Qui Deo placere norunt ore, corde, moribus.  
 His precantibus beatis res beata publica  
 20 Omnibus bonis abundat sicut arua fructibus,  
 Principis honos thronizat, ac tropaea bucinant,  
 Laeta pax ubique regnat dans quiete gaudia.

**49** atque *cett.* : et *K* || **50** sufficientem *cett.* : sufficientum *P* || **51** atque<sup>1</sup> *cett.* : ac *B* || **52** sic *om.* *Migne Dyson* ||  
 congruam *cett.* : condignam *M* || regi *om.* *BWN KM* || **54** milites carnales *transp. N* || sit *cett.* : est *B Hellmann*  
 || **55** stipendia *codd.* : impendia *Migne Dyson* || qui *cett.* : quid *M* || bellicis *cett.* : becillis *P* || **55-57**  
 et — accipiunt *om.* *K* || **56** honoris *ex honores corr. W* honores *P* || **57** est *om.* *P Migne* || **58** illaesa *cett.* : inlesa  
*W* || **60-62** imperium — nobilitantur *om.* *K* || **61** domino *cett.* : *om.* *P* potestate *Migne*

**Carm., 7** regia *ex regiam corr. P* || **8** christiana ne *corr. Mai* : christiane *P* || **10** et *P* : ut *Dyson* || **11** modestis  
*corr. Traube* : modestos *P* modestus *Mai* || **12** suggerentis *P* || **20** abundat *P* || **21** honor *Migne* || **22** dans *om.*  
*Migne Dyson* || quiete *P* : quieta *Mai Migne Dyson*

Pour cette raison, le bon et pieux souverain doit pourvoir très consciencieusement à ce que la sanctification du nom du Seigneur, qui demeure dans les lieux voués à Dieu, soit respecté et ne subisse aucune atteinte dans la mesure du possible, et il faut établir en ces lieux des recteurs et administrateurs capables de bien administrer les affaires divines sans cupidité insatiable<sup>665</sup> ni luxure, d'accorder de la nourriture et des vêtements suffisants<sup>666</sup> aux serviteurs et aux servantes de Dieu, et de fournir, conformément aux canons, un approvisionnement convenable d'abord aux veuves, aux orphelins et aux pauvres, et de témoigner au roi orthodoxe la soumission qui convient dans tous les autres domaines, afin qu'il y ait obéissance d'abord à ce qui touche au divin, ensuite à ce qui touche à l'humain. Car s'il faut, avec une prévoyante sollicitude, avoir envers les soldats de chair le soin de payer toutes les soldes nécessaires – et plus ils travaillent dans les tumultes de la guerre et plus ils se montrent dévoués, courageux et utiles pour le succès de l'État, plus ils reçoivent de salaire et d'honneur –, combien plus faut-il pourvoir aux soldats spirituels du Christ ! Grâce à leurs saints travaux et à leurs saintes prières, l'État lui-même est conservé intact et sans dommage, les ennemis aussi bien visibles qu'invisibles sont vaincus, l'abondance des biens temporels est accrue avec le succès de la prospérité, les saints anges sont invités à venir en aide au peuple, la sérénité de la paix est ramenée, le pouvoir est amplifié, enfin la dignité et l'honneur du roi, avec le soutien du Seigneur, sont étendus pour longtemps et favorablement, et les fils de ses fils sont anoblis jusqu'au sommet du royaume.

Le souverain orthodoxe et bienheureux qui domine est celui  
 Qui, porté par la crainte de Dieu et ardent d'amour,  
 Préfère toujours aux intrigues de cour ces valeurs  
 Grâce auxquelles croît partout la douce gloire chrétienne ;  
 C'est celui qui, avec une constance pieuse, préserve tous les privilèges  
 D'où la blanche épouse du Christ Roi tire sa joie,  
 Qui écarte les loups voraces avec une équité royale,  
 Pour préserver les bergeries chrétiennes des méchants.  
 Lui-même, éclatant comme la foudre, menace avec zèle  
 Les réprouvés, et son épée vengeresse brille à leur poursuite.  
 De ses oreilles modérées, il méprise les paroles dorées  
 Pour repousser les discours où le miel se mêle aux toxiques venins.  
 Car le flatteur porte avec art en sa bouche des mots mielleux,  
 Mais tient au fin fond de son cœur des ruses pleines de fiel.  
 Qu'à ces avortons s'opposent le juge chrétien,  
 Les décrets des lois, la coutume, l'ordre et les règles de la patrie.  
 Que ce juge honore les serviteurs de Dieu brillants de sainteté,  
 Qui à Dieu savent plaire par leur bouche, leur cœur, leur conduite.  
 C'est grâce à leurs heureuses prières que l'État bienheureux  
 Regorge de tous biens comme les champs de fruits,  
 Que l'honneur du prince trône et que les trophées sonnent le cor,  
 Que la paix joyeuse partout règne et donne tranquillement la joie.

<sup>665</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXVIII, 64, extrait de l'*Histoire Auguste* XXI, 17, 2-4.

<sup>666</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XXV, 19, 7, extrait de *Canones Hibernenses* XXXVII, 21.

## XX.

[Quanta ignominia superbos qualisque uel quanta gloria hic et in futuro principes orthodoxos comitatur.]

Has autem paucas de multis, diuinas et humanas historias percurrens, uestrae, domine rex, excellentiae commonitorias obtuli litteras. Vestro amore ad hoc opusculum instigatus, sciens me debitorem esse uestrae celsitudinis obsequio, utile fore perpendens si, quae sparsim in diuinis et humanis eloquiis de quibusdam bonis et malis regibus siue principibus leguntur, in unum breuiter deflorarem opusculum, unde possit uestrum delectari ingenium, et nostrae deuotionis erga uestrae claritudinem intelligentiae manifestari beniuolum queat obsequium. Sic et apes ex diuersis floribus liquida mella in utilitatem dominorum transitura colligunt, quibus gratissimos fauos artificiosa dispositione componunt.

Hos itaque apices, uelut enchiridion, uestri sagacitas ingenii saepius transcurrendo perlegat, quatinus facilius animaduertere possit quanta mala malis et quanta bona bonis rectoribus superna et diuina iustitia rependit. Vt enim reprobis praesentes offensiones, calamitates, captiuitates, filiorum orbitates, amicorum strages, frugum sterilitates, pestilentias intolerabiles, breues et infelices dies, diuturnas aegrotationes, mortes pessimas et insuper aeterna supplicia retribuit, ita e contrario iustis et sanctis rectoribus multa in praesenti solatia, diuitiarum abundantiam, triumphorum gloriam, pacis tranquillitatem, praeclaram sobolis indolem, multos et felices annos ac perpetuum regnum in futuro donat. Nam sicut impiis, siue prospera siue aduersa, cuncta in exitiosos fines accidunt, sic electis Dei omnes aduersitatis seu felicitatis euentus in bonum concurrunt, testante apostolo qui ait : « *Omnia autem concurrunt in bonum his, qui secundum propositum uocati sunt sancti.* » In aduersis quidem pro tempore exercitati, sed in prosperis abundanter a Domino consolati, fastu superbiorum despecti, sed caelesti iuuamine uictoriosi. Quorum meritis et sanctarum precum intercessionibus, hostes superati, principes capti, urbes munitissimae fractae sunt tamquam tela aranae, maria fuerunt peruia, fortia quaeque facta sunt infirma et quae infirma existimabantur mox exstiterunt fortia, aer quoque saepe uentis, nubibus et grandine contra rebelles decertauit, ultoribus aether ignibus atque tonitruis super hostes inonuit, aequora uiolentissimas exercuerunt tempestates, angelica deseruierunt ministeria, sol, luna ceteraque sidera cursum stabilire stupuerunt, terra uiuos deglutiuit ac mortuos ab inferis eadem euomuit. Omnes enim creaturae eis erant subiectae, quoniam ipsi creatori corde, uerbo et opere subditi permanserunt. Quippe quorum erat sanctum

**XX, titulum** capitulum XIX scrips. K || 1 domine P : domini cett. || 2 rex P : reges BWN M principes K || 3 si quae om. KM || 4 ante bonis add. quod de K || bonis et om. P Migne || regibus siue om. K || 5 ante deflorarem add. collecta N || deflorarem cett. (deflorarem ex deflorem corr. s. l. B) : deflorare K || dilectari P || 6 claritudinem cett. : claritatem K || ante beniuolum add. et B || 6-8 sic — componunt om. K || 7 liquida om. Migne || 9 encheridion BN M || 10 animaduertere cett. : animaduertat N || possit om. N || 11 rependit codd. (rependit ex rependat corr. B) : rependat Migne || ante reprobis add. s. l. sicut N || 12 sterilitates cett. : sterilitas N || 13 egrotationes ex egrotationis corr. P || 14 contrario cett. : con P contra Migne Dyson || 15 praeclaram cett. : praeclara P || 16 in futuro regnum transp. BWN KM || sicut scrips. s. l. M || 17 prospera cett. : propera P || aduersitatis cett. : aduersitates P Migne Dyson || 18 bonum cett. : bono N || concurrunt cett. : occurunt B || 19 qui cett. : que N || 20 a Domino om. W || a Domino habundanter tranps. K || despecti cett. : despecto N || 21 ante uictoriosi add. repente BN KM ne repente add. W || 22 fractae P B : facte WN KM || 23 et — fortia om. K || mox P : om. B M rite W eque N || 24 saepe om. N || 26 ante luna add. et N || stabilire stupuerunt codd. : stabiliri statuerunt Migne Dyson || 27 ante eadem add. reuocatos BWN KM || 28 permanserunt cett. : erant N || quorum cett. : eorum N

[Quelle infamie accompagne les orgueilleux, et quelle grande gloire accompagne, dès maintenant et à l'avenir, les princes orthodoxes.]

Voilà les quelques pages, parmi tant d'autres<sup>667</sup>, qu'en parcourant les histoires divines et humaines, j'ai voulu offrir à votre excellence, seigneur roi, pour vous instruire. C'est votre affection qui m'a incité à rédiger cet opuscule ; je savais que par déférence à votre altesse, j'étais votre débiteur et j'ai jugé qu'il serait utile de butiner ce qu'on lit çà et là dans les paroles divines et humaines à propos de quelques rois ou princes bons et mauvais et d'en tirer un bref opuscule, qui puisse charmer votre génie et qui permette de manifester la déférence empressée de notre attachement à l'éclat de votre intelligence. C'est ainsi que les abeilles elles aussi recueillent de diverses fleurs le miel liquide<sup>668</sup> destiné à être transformé dans l'intérêt des faux-bourçons, pour lesquels elles fabriquent selon un arrangement plein d'adresse les plus agréables rayons.

Cet ouvrage, cette sorte de manuel<sup>669</sup>, que la sagacité de votre génie le lise en le parcourant assez souvent, pour pouvoir constater plus facilement de quels grands maux la justice suprême et divine rémunère les mauvais souverains et de quels grands biens elle rémunère les bons. En effet, de même qu'elle rétribue les réprouvés ici bas d'échecs, de calamités, de captivités, de pertes d'enfants, de massacres d'amis, de stérilités des moissons, d'épidémies insupportables, de jours brefs et malheureux, de longues maladies, des pires morts, et en plus des supplices éternels, de même, à l'inverse, elle gratifie les justes et saints souverains, dans le temps présent, de nombreuses consolations, d'une abondance de richesses, de la gloire des triomphes, de la tranquillité de la paix, de l'excellent naturel de leur descendance, de nombreuses et heureuses années et, dans l'avenir, d'un règne éternel. Car de même que bonheur ou malheur aboutissent tous deux pour les impies à de funestes fins, ainsi pour les élus de Dieu toutes les occasions de malheur ou de félicité concourent au bien, comme en témoigne l'apôtre, qui dit : « Tout concourt au bien de ceux qu'il a appelés à être saints selon son dessein<sup>670</sup>. » Dans les malheurs, certes, ils sont mis à l'épreuve pour un temps mais dans le bonheur, ils sont largement consolés par le Seigneur, méprisés par la morgue des orgueilleux, mais victorieux grâce au secours céleste. Par leur mérite et l'intercession de leurs saintes prières, leurs ennemis ont été vaincus, les princes capturés, les villes les mieux défendues démolies comme une toile d'araignée<sup>671</sup>, les mers sont devenues praticables, tout ce qui était fort a été rendu faible et ce qu'on croyait faible<sup>672</sup> s'est bientôt révélé fort, l'air aussi, à coups de vents, de nuées et de grêle, a souvent livré bataille contre les rebelles, l'éther, à coups d'éclairs vengeurs et de tonnerre, a grondé sur les ennemis, les océans ont agité les tempêtes les plus violentes, l'assistance des anges a rendu service, le soleil, la lune et tous les autres astres se sont étonnés d'arrêter leur course, la terre a englouti des vivants et a elle-même vomi des morts depuis les enfers. Toutes les créatures leur étaient en effet assujetties puisqu'eux-mêmes étaient demeurés soumis au Créateur par le cœur, la parole et l'œuvre. Le fait est qu'il y avait en eux

<sup>667</sup> Cf. CATHWULF, *Lettre à Charlemagne* (MGH, Ep. IV, p. 504) : *Haec vero pauca, domne rex mi, de multis excarpsi*. Ainsi que RABAN MAUR, *Lettre 32*, 20, 9-11 : *Haec tibi, sanctae pater, pauca capitula ex sanctorum patrum conciliis colligere curavi, ut haberes in promptu ex eorum sententiis, quo iudicare posses rudes et indomitos animos novelle gentis*.

<sup>668</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum XIII*, 2, 38, extrait de JEROME, *In Titum 1* et aussi, comme le précise H. H. ANTON, *Die Fürstenpiegel*, p. 143-145, n. 121, *Collectaneum XIII*, 17, 11, extrait de CASSIEN, *Institutiones V*, 4, 2.

<sup>669</sup> Cf. CATHWULF, *Lettre à Charlemagne* (MGH, Ep. IV, p. 503) : *ut sepius habeas enchyridion, quod est librum manulem, legem Dei tui scriptum in manibus tuis ; ut legas illum omnibus diebus vite tue*.

<sup>670</sup> Cf. Rm. 8, 28 : *omnia cooperantur in bonum his qui secundum propositum vocati sunt sancti*.

<sup>671</sup> Cf. Jb. 8, 14 : *sicut tela aranearum fiducia eius*.

<sup>672</sup> Cf. Ez. 34, 16 : *quod infirmum fuerat, consolidabo*.

30 studium Deum timere simul et amare, sacra perscrutari eloquia, noscentes gloriam regum esse  
 inuestigare sermonem et Dei scire sapientiam, sicut scriptum est : « *Posside sapientiam, posside*  
*prudentiam principium sapientiae ; arripe illam et exaltabit te, glorificaberis ab ea, cum eam*  
*fueris amplexatus ; dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et corona inclita proteget te. » Has*  
 35 *igitur artes Omnipotenti beneplacitas studiose didicerunt : iuste iudicare, humiles ac beniuolos*  
*esse erga bonos, superbos uero et inuectos in malos, pauperes alere, ecclesias Dei adiuuare, nec*  
*spem in transitorio et caduco regno ponere, sed in caelesti et permanentis semper regni*  
*beatitudine uotum ac desiderium collocare.*

Quorum exempla et insignia gesta atque felicem transitoriae uitae cursum, insuper  
 aeternae retributionis gloriam uos semper amare, cogitare atque imitari, domine rex,  
 summopere decet. Sic enim Dominus Omnipotens erit custos et defensor uester contra omnes  
 40 aduersarios uestros, quos magnifica potentia sua conteret sub pedibus uestris uel bellico seu  
 pacis iure subiciet, et corona gratiae suae uos in omnibus adornabit, dies uestros cum felicitate  
 et gloria in hoc saeculo extendens atque in sanctorum consortio regum, qui Deo placuerunt, in  
 perpetua felicitate constituens. Et « *erunt filii tui sicut nouellae oliuarum in circuitu mensae*  
 *tuae, »* sedebunt post uos in solio regni uestri, dans eis Dominus longaeuam in hoc mundo  
 45 aetatem simul ac felicitatem, si in uis Domini ambulauerint atque mandata ipsius custodierint,  
 insuper uero regnum caelorum, praestante gratia saluatoris et domini nostri Iesu Christi, cui est  
 perpes gloria et potestas cum Patre et Spiritu Sancto in saecula saeculorum. Amen.

EXPLICIT SEDVLIVS DE REGIMINE PRINCIPVM.

**29** regum *cett.* : principum *K* || **30** scire *om.* *P Migne* || **31** principium sapientiae *om.* *B K* || **31-32**  
 glorificaberis — amplexatus *om.* *K* || **32** aucta *P W* || gratiarum *cett.* : uirtutum *N* || **33** ante iudicare *add.*  
*s. l.* scilicet *B* || **34** malos *P B* : malo *WN KM* || ante pauperes *add.* reprimere *K* || **35** ante caduco *del.* a *P* ||  
 caduco et transitorio *transp.* *K* || **38** amare *ex armare corr.* *P* || imitari *cett.* : imitare *K* || domine rex *corr.*  
*Hellmann* : domino rex *P* domini reges *BWN M* domini principes *K* || **39** post custos *finitur W* || **40** sua *om.* *K*  
 || sub *om.* *P KM Migne* || ante bellico *add.* in *K* || **41** subiciet *P B* : subicit *N KM* || suae *cett.* : suo *P* || **42**  
 gloria *P B* : gloriam *N KM* || in sanctorum *codd.* : iustorum *Migne* || **43** tui *P* : uestri *BN KM* || nouellae *codd.* :  
 nouellatio *corr.* *Hellmann* (*qui ex praesentia uerbi nouellatio in Coll. argumentum trahit*) || **44** tuae *P* : uestrae  
*BN KM* || [sedebunt]que *add.* *BN KM* || uos *scrips. s. l. B* || dans *cett.* : et dabit *N* dabit *Migne Dyson* || Dominus  
*om. P Migne Dyson* || longaeuam *om. N* || **45** simul *codd.* : scilicet *Migne* || **46** praestante *codd.* : potestate et  
*Migne Dyson* || **47** post saeculorum *finitur N* || post amen *add.* Deo gratias *KM* || **49** Explicit sedulius de  
 regimine principum 1472 *P* : Explicit liber qui dicitur uia regia *B* Gotdefride dei te saluet dextera summi. Sub  
 pedibus hostes et super conterat omnes. Finitus est liber anno domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>LXXX<sup>o</sup> in die ante profestum  
 cosine et damiani martyrum *M* Explicit Sedulius Scottus de rectoribus christianis *Hellmann* Explicit Sedulius  
 de rectoribus christianis *Migne Dyson*

un zèle saint à craindre Dieu en même temps qu'à l'aimer, à approfondir les paroles sacrées<sup>673</sup>, car ils savaient que la gloire des rois est de sonder la parole de Dieu<sup>674</sup> et de connaître sa sagesse, comme il est écrit : « Acquiers la sagesse, acquiers la prudence, commencement de la sagesse ; étrens-là et elle t'élèvera, elle fera ta gloire si tu l'embrasses ; sur ta tête elle posera des surcroûts de grâces, et te couvrira d'une illustre couronne<sup>675</sup>. » Ils ont donc appris consciencieusement ces vertus<sup>676</sup> qui plaisent au Tout-puissant : rendre la justice équitablement, être humbles et bienveillants envers les bons, mais fiers et combatifs contre les méchants, nourrir les pauvres, aider les églises de Dieu, ne pas mettre leur espoir dans un royaume transitoire et périssable, mais placer leur vœu et leur désir dans le royaume céleste et toujours permanent.

C'est les exemples et les actions remarquables de ces élus, le cours heureux de leur vie transitoire ainsi que la gloire de leur récompense éternelle qu'il convient, seigneur roi, que toujours vous aimiez, méditez et imitez avec le plus grand soin. C'est en effet ainsi que le Seigneur Tout-puissant sera votre gardien et défenseur contre tous vos adversaires, que sa puissance magnifique anéantira sous vos pieds<sup>677</sup> et soumettra soit par le droit de la guerre soit par celui de la paix, et c'est ainsi qu'il vous ornara en toutes choses de la couronne de sa grâce, en étendant vos jours en ce siècle avec félicité et gloire et en vous plaçant dans la félicité éternelle parmi la communauté des rois saints, qui ont su plaire à Dieu. Et « tes fils seront comme de jeunes plants d'olivier autour de ta table<sup>678</sup> », ils siègeront après vous sur le trône de votre royaume<sup>679</sup>, le Seigneur leur donnant en ce monde longue vie et félicité, s'ils marchent dans les voies du Seigneur et respectent ses commandements<sup>680</sup>, ainsi que le royaume céleste, preuve de la grâce de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire<sup>681</sup> et la puissance éternelle avec le Père et le Saint Esprit dans les siècles des siècles<sup>682</sup>. Amen.

ICI SE TERMINE L'OUVRAGE DE SEDULIUS SUR LE GOUVERNEMENT DES PRINCES.

50

<sup>673</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 26, 2, extrait de Ps.-AUGUSTIN, *Sermon* 350, 1-2.

<sup>674</sup> Cf. *Pr.* 25, 2.

<sup>675</sup> Cf. *Pr.* 4, 5-9.

<sup>676</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* XIII, 37, 1, extrait de *Canones Hibernenses* XXV, 15.

<sup>677</sup> Cf. *Jdt.* 14, 5 : *conteret eos sub pedibus vestris*.

<sup>678</sup> Cf. SEDULIUS, *Collectaneum* LXXX, 26, 93, extrait de *Ps.* 127 (128), 3.

<sup>679</sup> Cf. 2 R. 10, 30 : *fili tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel* ; ainsi que *Ps.* 131, 12 : *fili eorum usque in saeculum sedebunt super sedem tuam* et 1 R. 1, 13 : *Salomon [...] sedebit in solio meo*.

<sup>680</sup> Cf. *Dt.* 11, 22 : *si enim custodieritis mandata [...] et ambuletis in omnibus viis eius*.

<sup>681</sup> Cf. CASSIODORE, *Hist. eccl. trip.* I, 1.

<sup>682</sup> Il n'est sans doute pas sans signification que le *Liber* se termine sur une invocation de la Trinité. On sait en effet, depuis la thèse de CLOSE F., *Uniformiser la foi pour unifier l'Empire. La pensée politico-théologique de Charlemagne*, Académie royale de Belgique, 2011, que le dogme de la Trinité, proclamé en 325 au premier concile de Nicée, ne s'est imposé vraiment qu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et qu'il a bénéficié des appuis intellectuel d'Alcuin et politique de Charlemagne. C'est Charlemagne, de toute évidence, qui "compta la foi en un Dieu unique en trois personnes, au nombre des piliers sur la base desquels il entendait unifier ses royaumes en un empire" (p. 308).



## BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie ne reprend pas les références concernant la tradition manuscrite du Liber. Pour ces ouvrages, il suffit de se référer à la dernière partie de l'introduction qui traite des manuscrits (p. 37-82).

### Sources

- ALCUIN, *Commentaria in Ioanis euangelium*, éd. MIGNE, PL 100, 1863, col. 733-1008.  
ID., *De virtutibus et uitis*, éd. MIGNE, PL 101, 1863, col. 613-638.  
ID., *Epistolae*, éd. DÜMMLER E., MGH, Ep. II, 1895, p. 1-481.
- AMBROISE, *Hexameron*, éd. MIGNE, PL 14, 1882, col. 123-274.
- ANGELOME DE LUXEUIL, *Epistula ad Lotharium imperatorem de obitu coniugis*, éd. DÜMMLER E., MGH, Ep. V, 1899, p. 625-630.
- AUGUSTIN, *De civitate Dei*, éd. DOMBART B. et KALB A., Turnhout, Brepols (CCSL, 47-48), 1955.  
ID., *Contra litteras Petiliani*, éd. MIGNE, PL 43, 1865, col. 245-388.  
ID., *Epistulae*, éd. MIGNE, PL 33, 1865, col. 61-1094.  
ID., *Tractatus in Iohannis euangelium*, éd. MIGNE, PL 35, 1864, col. 1379-1976.
- BASILE DE CESAREE, *Admonitio ad filium spiritualem*, éd. MIGNE, PL 103, 1864, col. 683-700.
- BEDE, *Excerptiones*, éd. MIGNE, PL 94, 1869, col. 539-560.  
ID., *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum*, éd. COLGRAVE B. et MYNORS R. A. B., Oxford, Clarendon Press, 1969.
- Biblia Sacra Vulgata*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 1994.
- BOECE, *Philosophiae Consolatio*, éd. BIELER L., Turnhout, Brepols (CCSL, 94, 1), 1984 [1957].
- CAECILIUS BALBUS, *De nugis philosophorum quae supersunt*, éd. WOELFFLIN E., Bâle, 1855.
- CAELIUS SEDULIUS, *Opera omnia*, éd. HUEMER J., Vienne (CSEL, 10), 1885.
- Canones Hibernenses*, éd. WASSERSCHLEBEN H., *Die irische Kanonensammlung*, Leipzig, 1885<sup>683</sup>.
- CASSIODORE, *Historia ecclesiastica tripartita* éd. JACOB W. et HANSLIK R., Vienne (CSEL, 71), 1952.  
ID., *Institutiones*, éd. MYNORS R., Oxford, 1961.
- CATHWULF, *Epistula ad Carolum Magnum*, éd. DÜMMLER E., MGH, Ep. II, 1895, p. 501-505.
- CATONIS DISTICHA, éd. BOAS M., Amsterdam, North-Holland Publishing Co., 1952.
- DHUODA, *Manuel pour mon fils*, éd. RICHEL P., trad. DE VREGILLE B. et MONDESERT C., Paris, Cerf (SC, 225bis), 2<sup>e</sup> éd., 1997 [1991].
- FULGENCE, *Mythologies*, éd. WOLFF E. et DAIN P., Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2013.
- GREGOIRE LE GRAND, *Dialogorum libri*, éd. MIGNE, PL 77, 1862, col. 149-430.  
ID., *Moralium libri*, éd. MIGNE, PL 76, 1857, col. 9-780.  
ID., *Règle pastorale*, éd. JUDIC B., MOREL C., ROMMEL F., Paris (SC, 381), 1992.
- HEIRIC D'AUXERRE, *Vita Germani*, éd. TRAUBE L., MGH, PLAC, 3, Berlin, 1896.

---

<sup>683</sup> Nous avons appris trop tard l'existence de la nouvelle édition de Roy FLECHNER, *The Hibernensis. A Study and Edition*, 2 vol., Washington, The Catholic University of America Press, 2019.

- HINCMAR, *De ordine palatii*, éd. GROSS T. et SCHIEFFER R., *MGH, Fontes iuris germanici antiqui*, t. 3, Hanovre, 1980.  
 ID., *Opuscula*, éd. Migne, *PL* 126, 1852, col. 279-650.
- Histoire Auguste. Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, éd. CHASTAGNOL A., Paris, Laffont, 1994 (réimpr. 2014).
- HORACE, *Carmen saeculare*, éd. VILLENEUVE F., Paris, CUF, 1929.  
 ID., *Épodes*, éd. VILLENEUVE F., Paris, CUF, 1929.
- ISIDORE, *Etymologiarum sive originum libri XX*, éd. LINDSAY W. M., Oxford, 1911.  
 ID., *Quaestiones in vetus testamentum, in Exodum*, éd. MIGNE, *PL* 83, 1862, col. 287-322.
- JEAN SCOT, *De diuina praedestinatione liber*, éd. MADEC G., Turnhout, Brepols (*CCCM*, 50), 1978.
- JEROME, *Commentarium in epistulam ad Ephesios*, éd. MIGNE, *PL* 26, col. 439-554.  
 ID., *Dialogus adversus Pelagianos*, éd. MORESCHINI C., Turnhout, Brepols (*CCSL*, 80), 1990.  
 ID., *Correspondance*, éd. LABOURT J., 8 tomes, Paris, CUF, 1949-1963.  
 ID., *Eusebii chronicorum libri*, éd. MIGNE, *PL* 27, 1866, col. 9-508.  
 ID., *Sur Ezechiel*, éd. CANELLIS A., Paris (*SC*, 592), 2017.  
 ID., *In Ioelem*, éd. MIGNE, *PL* 25, 1845, col. 947-988.  
 ID., *In Titum*, éd. MIGNE, *PL* 26, 1854, col. 555-599.  
 ID., *In Sophoniam*, éd. MIGNE, *PL* 25, 1845, col. 947-988.
- JONAS D'ORLEANS, *De Institutione Laicali*, éd. ROUCHE M. et DUBREUCQ O., *L'institution des laïcs (I et II)*, Paris (*SC*, 549-550), 2012-2013.  
 ID., *De institutione regia*, éd. et trad. DUBREUCQ A., *Le Métier de roi*, Paris (*SC*, 407), 1995.
- LACTANCE, *Divinae institutiones*, éd. BRANDT S., Vienne (*CSEL*, 19), 1890.
- LIBRI CAROLINI (OPUS CAROLI REGIS CONTRA SYNODUM)*, éd. FREEMAN A., MEYVAERT P., Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1998.
- LOUP DE FERRIERES, *Correspondance*, éd. LEVILLAIN L., Paris, CUF, 1927.
- OROSE, *Histoires (contre les Païens)*, éd. ARNAUD-LINDET M.-P., Paris, CUF, 1991.
- OVIDE, *Les Amours*, éd. BORNECQUE H., Paris, CUF, 1932.  
 ID., *Art d'aimer*, éd. BORNECQUE H., Paris, CUF, 1930.  
 ID., *Fastes*, éd. SCHILLING R., Paris, CUF, 1993.  
 ID., *Métamorphoses*, éd. LAFAYE G., Paris, CUF, 1928.  
 ID., *Tristes*, éd. ANDRE J., Paris, CUF, 1968.
- PASCHASE RADBERT, *In lamentationes Ieremiae*, éd. MIGNE, *PL* 120, 1852, col. 1039-1268.
- PORPHYRE, *Commentarii in Q. Horatium Flaccum*, éd. MEYER W., Leipzig, Teubner, 1874.
- Proverbia grecorum*, éd. HELLMANN S., Munich (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 1), 1906, p. 121-132.
- PRUDENCE, *Cathemerinon*, éd. LAVARENNE M., Paris, CUF, 1944.
- PSEUDO-AUGUSTIN, *Sermons*, éd. MIGNE, *PL* 39, 1865, col. 1493-1637.
- PSEUDO-AURELIUS VICTOR, *Epitome de Caesaribus (Abrégé des Césars)*, éd. FESTY M., Paris, CUF, 1999.
- PSEUDO-CYPRIEN, *De duodecim abusivis saeculis*, éd. HELLMANN S., Leipzig (*Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, 34), 1909, p. 1-60.
- RABAN MAUR, *Epistolae*, éd. DÜMMLER E., *MGH, Ep.* III, 1898, p. 379-516.
- RATRAMNE DE CORBIE, *Contra Graecorum opposita*, éd. MIGNE, *PL* 121, 1852, col. 323-344.  
*De praedestinatione*, éd. MIGNE, *PL* 121, 1852, col. 11-80.
- SEDULIUS SCOTTUS, *Carmina*, éd. MEYERS J., Turnhout, Brepols (*CCCM*, 117), 1991.  
 ID., *Carmina*, éd. TRAUBE L., *MGH, PLAC* III, 1896, p. 151-240.

- ID., *Collectaneum in Apostolum*, éd. FREDE H. J. et STANJEK H., 2 vol., Fribourg (*Vetus Latina*, 31-32), 1996-1997.
- ID., *Collectaneum miscellaneum*, éd. SIMPSON D., Turnhout, Brepols (*CCCM*, 67), 1988.
- ID., *Commentum in Maiorem Donatum Grammaticum*, éd. BREARLEY D., Toronto (*The Pontifical Institute of Medieval Studies : Studies and Texts*, 27), 1975.
- ID., *De rectoribus christianis*, éd. HELLMANN S., Munich (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 1), 1906, p. 19-91.
- ID., *Sui Governanti Cristiani*, prefazione di F. Cardini, a cura di MARLETTA TALBOT G., Siena, Cantagalli, 2002 (« I Classici Cristiani », 300).
- ID., *De rectoribus christianis (On Christian Rulers)*, Edited and translated by DYSON R. W., Woodbridge, The Boydell Press, 2010.
- ID., *Explanationes in praefationes Hieronymi*, éd. MIGNE, *PL* 103, 1851, col. 331-422.
- ID., *In argumentum secundum Matthaeum expositiuncula*, éd. MIGNE, *PL* 103, 1851, col. 271-280.
- ID., *In Donati artem maiorem*, éd. LÖFSTEDT B., Turnhout, Brepols (*CCCM*, 40B), 1977.
- ID., *In Donati artem minorem. In Priscianum. In Eutychem*, éd. LÖFSTEDT B., Turnhout, Brepols (*CCCM*, 40C), 1977.
- ID., *Kommentar zum Evangelium nach Matthäus*, éd. LÖFSTEDT B., 2 vol., Fribourg (*Vetus Latina*, 14 et 19), 1989 et 1991.
- SMARAGDE DE SAINT-MIHIEL, *Via regia*, éd. MIGNE, *PL* 102, 1851, col. 931-970.
- VEGECE, *Epitoma rei militaris*, éd. REEVE M. D., Oxford, 2004.
- VENANCE FORTUNAT, *Poèmes*, éd. Reydellet M., 3 tomes, Paris, CUF, 1994-2004.
- VIRGILE, *Bucoliques*, éd. DE SAINT-DENIS E., Paris, CUF, 1942.
- ID., *Énéide*, éd. PERRET J., Paris, CUF, 1977.
- ID., *Géorgiques*, éd. DE SAINT-DENIS E., Paris, CUF, 1926.

## Ouvrages et articles

- ALIBERT D., *Les Carolingiens et leurs images*, Thèse de doctorat (dir. O. Guillot), Paris Sorbonne, 3 vol., 1994.
- ID., « Figures du David carolingien », dans MIMOUNI S. C. (éd.), *Apocryphité. Histoire d'un concept transversal aux religions du livre : En hommage à P. Geoltrain*, Turnhout, Brepols, 2002, p. 203-227.
- ID., « Pécheur, avare et injuste : remarques sur la figure du mauvais rois à l'époque carolingienne », dans FALKOWSKI W. et SASSIER Y. (éd.), *Le monde carolingien. Bilan, perspectives, champs de recherches*, Turnhout, Brepols (*Culture et société médiévales*, 18), 2010, p. 121-142.
- AMANN E., *Histoire de l'Église*, t. VI : *L'Église carolingienne*, Paris, 1938.
- ANTON H. H., *Fürstenspiegel und Herrscherethos in der Karolingerzeit*, Bonn (*Bonner Historische Forschungen*, 32), 1968.
- ID., « Pseudo-Cyprian *De duodecim abusivis saeculi* und sein Einfluß auf den Kontinent, insbesondere auf die karolingischen Fürstenspiegel », dans LÖWE H. (éd.), 1982, t. II, p. 568-617.
- ID., « Synoden, Teilreichsepiskopat und die Herausbildung Lotharingiens (859-870) », dans JENAL G. et HAARLÄNDER S. (éd.), *Herrschaft, Kirche, Kultur. Beiträge zur Geschichte des Mittelalters. Festschrift für Friedrich Prinz zu seinem 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1993, p. 83-124.

- ID., « Verfassungspolitik und Liturgie. Studien zu Westfranken und Lotharingen im 9. und 10. Jahrhundert », dans ID., *Königtum – Kirche – Adel. Institutionen, Ideen, Räume von der Spätantike bis zum hohen Mittelalter*, Trêves, 2002, p. 253-292.
- ID., *Fürstenspiegel des frühen und hohen Mittelalters*, Ausgewählt, übersetzt und kommentiert von H. H. A., Darmstadt, 2006.
- ARQUILLERE H.-X., *L'Augustinisme politique. Essai sur la formation des théories politiques du Moyen Âge*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1934.
- BALAU S., *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge*, Bruxelles, 1903, p. 70-72.
- BANNIARD M., *Genèse culturelle de l'Europe*, Paris, 1989.
- ID., *Viva Voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*, Paris, Études Augustiniennes, 1992.
- BERGES W., *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters*, Stuttgart, 1952 [1938].
- BERRIOT-SALVATORE E., PASCAL C., ROUDAUT F. (dir.), *La vertu de prudence, entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- BERSCHIN W., « Griechisches bei den Iren », dans LÖWE H. (éd.), 1982, t. I, p. 501-510.
- BERTRAND C., DESBORDES O., CALLU J.-P., « L'Histoire Auguste et l'historiographie médiévale », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 14-15, 1984-1985, 1986, p. 97-130.
- BESSMERTNY Y., « Le monde vu par une femme noble au IX<sup>e</sup> siècle. La perception du monde dans l'aristocratie carolingienne » (traduit du russe par M. Van Hemelrijck), dans *Le Moyen Age*, 93, 1987, p. 161-184.
- BIELER L., *Irland, Wegbereiter des Mittelalters*, Olten, 1961.
- BISAGNI J., « Tarbflaith: une influence classique dans Audacht Morainn? », dans *Études Celtiques*, 41, 2015, p. 145-191.
- BISCHOFF B., « Das griechische Element in der abendländischen Bildung des Mittelalters », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 44, 1951, p. 27-55 (article repris dans ID., *Mittelalterliche Studien*, II, Stuttgart, 1967, p. 246-275).
- ID., « La minuscule caroline et le renouveau culturel sous Charlemagne », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 15, 1969, p. 333-336.
- ID., « Irische Schreiber im Karolingerreich », dans ROQUES R. (éd.), *Jean Scot Érigène et l'histoire de la philosophie*, Paris, CNRS Éditions, 1977, p. 47-58 (article repris dans ID., *Mittelalterliche Studien*, III, Stuttgart, 1981, p. 39-54).
- ID., « Nachlese zu den 'Proverbia Grecorum' (Sechstes Jahrhundert ?) », dans *Anecdota Novissima. Texte des vierten bis sechzehnten Jahrhunderts*, Stuttgart (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 7), 1984, p. 98-10.
- BONNAUD-DELAMARE R., *L'idée de paix à l'époque carolingienne*, Paris, 1939.
- BONNET C., DESCATOIRE C., *Les Carolingiens, 741-987*, Paris, Armand-Colin, 2001.
- BOOZ E., *Die Fürstenspiegel des Mittelalters bis zur Scholastik*, Fribourg en Brisgau, 1913.
- BORN, L. K., « The "Specula principis" of the Carolingian Renaissance », dans *RBPH*, 12, 1993, p. 583-612.
- BOUGARD F., FELLER I., LE JAN R. (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006.
- BOUGARD F., R. LE JAN R., MCKITTERICK R. (dir.), *La culture du Haut Moyen Âge, une question d'élite ?*, Turnhout, Brepols, 2009.
- BOULHOL P., *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale : du IV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2008.
- BOYLE P., « Sedulius Scottus of Liège. An Irish Scholar and Poet of the Ninth Century », dans *The Irish Ecclesiastical Record*, 5e sér., 7, 1916, p. 548-555.
- BROWN P., *L'essor du Christianisme occidental. Triomphe et diversité, 200-1000*, Trad. CHEMLA P., Paris, Seuil, 1997.

- BRUNHÖLZL F., *Histoire de la littérature latine au Moyen Age*, t. I : *De Cassiodore à la fin de la renaissance carolingienne*, Turnhout, Brepols, 1990.
- BÜHRER-THIERRY G., « L'épiscopat en Francie orientale et occidentale à la fin du IX<sup>e</sup> siècle : Substitut ou soutien du pouvoir royal ? », dans LE JAN R. (éd.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX<sup>e</sup> aux environs de 920)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1998.
- EAD., *L'Europe carolingienne*, Paris, Armand Colin (coll. Cursus), 2015.
- BURNET R., « Du miroir au face-à-face : voir comme Dieu voit dans le Nouveau Testament », dans *Pallas*, 92, 2013, p. 257-270.
- BURNS J. H. (dir.), *Histoire de la pensée politique médiévale*, Paris, PUF, 1993.
- BUTTAY-JUTIER F., *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008.
- CABANILLAS J. J. C., *La vida cristiana del laico en la primera mitad del siglo IX : Virtud y santidad en el De institutione laici de Jonas y en el Liber Manualis de Dhuoda*, Rome, Pontificium Athenaeum S. Crucis, 1996.
- CHATILLON F., « *Arbiter omnipotens* et le symbolisme de l'Alpha et de l'Oméga », dans *R.M.A.L.*, 11, n<sup>os</sup> 1-2, 1955a, p. 5-50.
- ID., « Sur le thème de Alpha-Oméga. Variations complémentaires ou supplémentaires », dans *R.M.A.L.*, 11, n<sup>os</sup> 3-4, 1955b, p. 319-357.
- CHELINI J., *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, Colin U, 1968.
- ID., *L'aube du Moyen Age. Naissance de la chrétienté occidentale. La vie religieuse des laïcs dans l'Europe carolingienne (750-900)*, 2<sup>e</sup> éd. revue et mise à jour, Paris, Picard, 1997.
- CHEVALIER-ROYER C., *Lectures des livres des rois à l'époque carolingienne. Exégèse et actualité*, Thèse de doctorat (dir. M. Sot), Université Paris IV, 2011<sup>684</sup>.
- CHEVALLIER J.-J., *Histoire de la pensée politique*, Paris, Payot, 1993.
- CLOSE F., *Uniformiser la foi pour unifier l'Empire. La pensée politico-théologique de Charlemagne*, Académie royale de Belgique, 2011.
- COCCHIA E., « La Cultura Irlandese pre-carolingia. Miracolo o mito ? », dans *Studi Medievali*, 3<sup>e</sup> série, 8, fasc. 1, juin 1967, p. 257-420.
- COGITORE I. et GOYET F. (éd.), *Devenir roi. Essai sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, ELLUG, 2001.
- ID., *L'Eloge du prince, de l'Antiquité au temps des lumières*, Grenoble, ELLUG, 2003.
- CONTRENI J. J., « The Irish in the Western Carolingian Empire », dans LÖWE H. (éd.), 1982, II, p. 758-798.
- ID., « The Carolingian Renaissance », dans TREADGOLD W. (éd.), *Renaissances Before the Renaissance : Cultural Revivals of Late Antiquity and the Middle Ages*, Stanford University Press, 1984, p. 59-74.
- ID., *Carolingian Learning, Masters and Manuscripts*, Alderchot, Ashgate, 1992.
- ID., « The Carolingian Renaissance : Education and Litteracy Culture », dans MCKITTERICK R. (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, Cambridge, 1995, p. 709-757.
- CORRAIN D. Ó., *Clavis litterarum Hibernensium. Medieval Irish Books and Texts (c. 400-c. 1600)*, t. I, Turnhout, Brepols (CC. Claves), 2017.
- CURTIUS E. R., *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, Trad. J. Bréjoux, Paris, 1956.
- D'HAENENS A., *Les invasions normandes en Belgique au IX<sup>e</sup> siècle. Le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967.

<sup>684</sup> Depuis notre lecture, cette thèse a été éditée par l'auteure sous le titre *Les livres des Rois dans l'empire carolingien. Exégèse et actualité*, Paris, Classiques Garnier, 2021. Nous n'y avons pas eu accès et nos références renvoient donc à la version inédite de la thèse.

- DAVIS L. M., « Sedulius Scottus *Liber de rectoribus Christianis* : A Carolingian or Hibernian Mirror for Princes ? », dans *Celtica*, 26-27, 1991, p. 34-50.
- DAVY G., « Les enjeux du conseil dans les écrits de Loup de Ferrières (805-862) : “*Non est consilium contra dominum*” », dans *Revue Française d’Histoire des Idées Politiques*, 21, 2005, p. 49-71.
- DE GHELLINCK P., *Littérature latine au Moyen Âge*, 2 vol. Paris, 1939.
- DE JONG M., « *Sacrum palatium et ecclesia*. L'autorité religieuse royale sous les Carolingiens (790-840) », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58, 2003/6, p. 1243-1269.
- ID., *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge University Press, 2009.
- DE LABRIOLLE P., *Histoire de la littérature latine chrétienne*, Paris, 1920.
- DE WULF M., « R. W. and A. J. Carlyle, A History of mediaeval political theory in the West », dans *Revue néo-scholastique de philosophie*, 88, 1920, p. 406-409.
- DELMULLE J., « Un recueil augustinien utilisé par Sedulius Scottus », dans *Aevum*, 91, 2017, p. 311-342.
- ID., « Sedulius Scottus commentateur de Paul et la *Collectio in Apostolum* de Bède le Vénérable », dans *Annali di storia dell’esegesi* (à paraître).
- DEPREUX P., « Ambitions et limites des réformes culturelles à l’époque carolingienne », dans *Revue historique*, n° 623, 2002/3, p. 721-753.
- ID., « *Dominus*. Marques de respect et expression des rapports hiérarchiques dans la désignation des personnes d’autorité », dans *Théories et pratiques des élites au Haut Moyen Âge. Conception, perception et réalisation sociale*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 187-220.
- DEVISSE J., *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, 3 vol., Genève, Droz, 1976.
- ID., « Le sacre et le pouvoir avant les Carolingiens, l’héritage wisigothique », dans *Le sacre des rois, Actes du colloque international d’histoire sur les sacres et couronnements royaux, Reims, 1975*, Paris, 1985, p. 27-38.
- DIVERCHY M.-N., *Édition des folios 64v-66 du Psautier de Sedulius Scottus. Étude paléographique et réflexion sur la langue grecque du copiste*, Mémoire inédit de Master 2 sous la direction de C. Bertrand-Dagenbach, 2 vol., Université de Lorraine, 2016.
- DOLBEAU F., « Recherches sur le *Collectaneum Miscellaneum* de Sedulius Scottus », dans *ALMA*, 48-49, 1988-1989, p. 47-84.
- ID., *Pour mieux lire le Collectaneum Miscellaneum de Sedulius Scottus*, Turnhout, Brepols (*CCCM*, 67 *Supplementum*), 1990 et *Sedulii Scotti Collectaneum miscellaneum. Supplementum*, Turnhout, Brepols (*CCCM*, 67 *Supplementum auctum*), 2020.
- DOYLE E. G., *Sedulii Scotti On Christian Rulers, and The Poems*, Binghampton, State University of New York, 1983.
- DRONKE E. P. M., « Functions of Classical Borrowing in Medieval Latin Verse », dans BOLGAR R. R. (éd.), *Classical Influences on European Culture A. D. 500-1500*, Cambridge, 1971, p. 159-164.
- ID., *Verse with Prose From Petronius to Dante. The Art and Scope of the Mixed Form*, Cambridge-Londres, Harvard University Press, 1994.
- DUBREUCQ A., « Fils de l’Église : genèse et développement d’une conception chrétienne du pouvoir royal », dans ROUCHE M. (éd.), *Clovis, Histoire et mémoire*, t. II, Paris, 1997, p. 85-102.
- ID., « La littérature des *specula* : délimitation du genre, contenu, destinataires et réception », dans LAUWERS M. (éd.), *Guerriers et moines : conversion et sainteté aristocratiques dans l’Occident médiéval (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Antibes (*Collection d’études médiévales*, 4), 2002, p. 17-39.

- ID., « Le prince et le peuple dans les miroirs des princes carolingiens », dans QUAGHEBEUR J., OUDART H., PICARD J.-M. (dir.) *Le prince, son peuple et le bien commun, de l'Antiquité tardive à la fin de Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 97-114.
- ID., « Ionas Aurelianensis ep. », dans CASTALDI L. et MATTALONI V., *La trasmissione dei testi latini del Medioevo / Medieval Latin Texts and Their Transmission*. Te.Tra. 6, Florence, 2019, p. 403-439.
- DÜCHTING R., *Sedulius Scottus. Seine Dichtungen*, Munich, 1968.
- DÜMMLER E., « Fünf Gedichte des Sedulius Scottus an den Markgrafen Eberhard von Friaul », dans *Jahrbuch für vaterländische Geschichte*, 1, 1861, p. 169-188.
- ID., « Die handschriftliche Überlieferung der lateinischen Dichtungen aus der Zeit der Karolinger », dans *Neues Archiv*, 4, 1879, p. 239-322.
- ID., « Briefe und Verse des neunten Jahrhunderts », dans *Neues Archiv*, 13, 1888, p. 343-363.
- EBERLE P. J., « Mirrors of princes », dans *Dictionary of the Middle Ages*, New York, t. 8, 1987, p. 434-436.
- EBERT A., *Histoire générale de la littérature du Moyen Age en Occident*, t. II : *Histoire de la littérature latine chrétienne depuis l'époque de Charlemagne jusqu'à la mort de Charles le Chauve*, Trad. J. AYMERIC et J. CONDAMIN, Paris, Ernest Leroux, 1884.
- ESPOSITO M., « The Knowledge of Greek in Ireland during the Middle Ages », dans *Studies*, 1, 1912, p. 665-683.
- ÉVRARD É., « Sedulius Scottus, *Carm.*, II, 74 (L. Traube) », dans *Humanités chrétiennes*, 26, 1982, p. 150-154.
- FICHTENAU H., *L'Empire carolingien*, Paris, Payot, 1981.
- FLETCHER C., « Andrew J. ROMIG, *Be a Perfect Man : Christian Masculinity and the Carolingian Aristocracy* », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 242, 2018, p. 204-205.
- FLICHE A. et MARTIN V., *Histoire de l'Église depuis l'origine jusqu'à nos jours*, t. VI : *L'époque carolingienne*, Paris, 1934.
- FOLZ R., *Le couronnement impérial de Charlemagne*, Paris, Gallimard, 1964.
- FREDE H. J., *Pelagius, der irische Paulustext : Sedulius Scottus*, Fribourg, 1961.
- FRONTISI-DUCROUX F. et VERNANT J.-P., *Dans l'œil du miroir*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- FUSTEL DE COULANGES N. D., *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, [1], *La Gaule romaine*, Paris, Hachette, 1891.
- GAILLARD M., « Serviteurs du roi, serviteurs de l'Église : les évêques de Haute-Lotharingie au IX<sup>e</sup> siècle », dans *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 29<sup>e</sup> congrès*, Pau, 1998, p. 33-45.
- GANSHOF F.-L., *La Belgique carolingienne*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1958.
- ID., *The Carolingians and the Frankish Monarchy*, Longman, Aberdeen, 1971.
- GAVINELLI S., « Per un'enciclopedia carolingia (Codice Bernese 363) », dans *Italia medioevale e umanistica*, 26, 1983, p. 1-25.
- GENET J.-P., « L'évolution du genre du miroir au prince en Occident », dans CASSAGNES-BROUQUET S. et al. (éd.), *Religion et Mentalité au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 531-541.
- GENICOT L., « Sur la survivance de la notion d'État dans l'Europe du Nord au haut Moyen Âge : l'emploi de *publicus* dans les sources belges antérieures à l'An Mil », dans FENSKE L. et al. (éd.), *Institutionen, Kultur und Gesellschaft im Mittelalter. Festschrift für J. Fleckenstein*, Sigmaringen, Thorbecke, 1984, p. 147-164.

- GILDUIN D., « Les enjeux du conseil dans les écrits de loup de ferrières (805-862), “non est consilium contra dominum” », dans *Revue Française d’Histoire des Idées Politiques*, 21/1, 2005, p. 49-71.
- GODMAN P., *Poets and Emperors. Frankish Politics and Carolingian Poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- GOUGAUD L., « L’œuvre des *Scotti* dans l’Europe continentale (fin VI<sup>e</sup>-fin XI<sup>e</sup> siècles) », dans *Revue d’histoire ecclésiastique*, 9, 1908, p. 22-37 et p. 255-277.
- GRAVEL M., « De la crise du règne de Louis le Pieux. Essai d’historiographie », dans *Revue historique*, n° 658/2, 2011, p. 357-389.
- ID., *Distances, rencontres, communications : réaliser l’empire sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols (*Haut Moyen Âge*,15), 2012.
- GRUNIN A., « Le Moyen Âge, une époque sans État ? Construire le passé au présent », dans *Perspectives médiévales*, 40, 2019, p. 1-21.
- GUERREAU-JALABERT A., « La “Renaissance carolingienne” : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales », dans *Bibliothèque de l’École des Chartes*, 139, 1981, p. 5-35.
- EAD., « Recension de Einar Már Jónsson, *Le Miroir. Naissance d’un genre littéraire* », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 51/1, 1996, p. 154-155.
- GUILLOT O., « L’exhortation au partage des responsabilités entre l’empereur, l’épiscopat et les autres sujets vers le milieu du règne de Louis le Pieux », dans MAKDISI G. *et al.* (éd.), *Prédication et propagande au Moyen-Âge : Islam, Byzance, Occident*, Paris, 1982, p. 87-110.
- HADOT P., « Fürstenspiegel », dans *Reallexikon für Antiquität und Christentum*, t. 8, Stuttgart, 1972, col. 555-632.
- HAGEN H., *Carmina medii aevi maximam partem inedita ex bibliothecis helveticis collecta*, Berne, 1877.
- HALPHEN L., « Le *De Ordine Palatii* d’Hincmar », dans *Revue Historique*, 183, 1938, p. 1-9.
- ID., « Valeur du *De Ordine Palatii* de l’archevêque de Reims Hincmar, écrit en 882 », dans *Comptes rendus des séances de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 82/3, 1938, p. 249-250.
- ID., « L’idée d’État sous les Carolingiens », dans *Revue Historique*, 185, 1939, p. 59-70
- HARRIS J., RIECHL K. (éd.), *Prosimetrum : Cross-cultural Perspectives*, Cambridge, Brewer, 1997.
- HAYS G., « Notes on the *Proverbia Greecorum* », dans *Mittellateinisches Jahrbuch*, 52, 2017, p. 109-115.
- HELLMANN S., « Sedulius Scottus », dans *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. I, Munich, 1906, p. 1-203.
- HERREN M. W., « Sedulius Scottus and the knowledge of Greek », dans MORAN P. et WARNTJES I. (éd.), *Early Medieval Ireland and Europe : Chronology, Contacts, Scholarship. Festschrift for Dáibhí Ó Cróinín*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 515-535.
- HOLTZ L., « Sur trois commentaires irlandais de l’*Art Majeur* de Donat au IX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d’Histoire des Textes*, 2, 1972, p. 45-72.
- ID., « Grammairiens irlandais au temps de Jean Scot : quelques aspects de leur pédagogie », dans ROQUES R. (éd.), *Jean Scot Érigène et l’histoire de la philosophie : Laon 7-12 juillet 1975*, Paris, CNRS Éditions, 1977, p. 69-78.
- HUBER W., *Heliand und Matthäusevangelium. Quellenstudien insbesondere zur Sedulius Scottus*, Munich, 1969.
- ID., « Sedulius Scottus – ein “Heiger Drei König mehr” aus dem Abendland », dans LÖWE H. (éd.), 1982, II, p. 866-875.
- ID., *L’autorité et le sacré*, Paris, Noesis, 1998.

- ISAÏA M.-C., *Histoire des Carolingiens VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>*, Paris, Seuil, 2014.
- IURATO F., « Sedulio Scoto : un profilo biografico e letterario alla luce dei suoi *Carmina* », dans *Schede medievali. Rassegna dell'Officina di studi medievali*, 57, 2019, p. 163-92.
- JARCHO B. I., « Die Vorläufer des Golias », dans *Speculum*, 3, 1928, p. 523-579.
- JEAUNEAU É., « Jean Scot Érigène et le grec », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 41, 1979, p. 5-50.
- JOHNSTON E., « Exiles from the Edge ? The Irish Contexts of *Peregrinatio* », dans *The Irish in Early Medieval Europe. Identity, culture and religion*, éd. FLECHNER R. et MEEDER S., Londres, Palgrave, 2016, p.38-52.
- KACZYNSKI B. M., *Greek in the Carolingian Age : The St. Gall Manuscripts*, Cambridge, Medieval Academy of America, 1988.
- KANTOROWICZ E., *Les Deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard (Folio Histoire), 2019 [1957].
- ID., *Laudes Regiae. Une étude des acclamations liturgiques et du culte du souverain au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2004.
- KELLY J. F., « Hiberno-Latin Theology », dans LÖWE H., 1982, II, p. 549-567.
- KENNEY J. F., *The Sources for the Early History of Ireland. Ecclesiastical. An Introduction and Guide*, 2<sup>e</sup> éd., New York, 1966.
- KERSHAW P., « English History and Irish Readers in the Frankish World », dans FOURACRE P. et GANZ D. (éd.), *Frankland. The Franks and the World of the Early Middle Ages. Essays in Honour of Dame Jinty Nelson*, Manchester-New York, Manchester University Press, 2008, p. 126-151.
- KNAEPEN A., « L'histoire gréco-romaine dans les sources littéraires latines de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle : quelques conclusions provisoires », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 79/2, 2001, p. 341-372.
- KRYNEN J., *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII<sup>e</sup> s. - XV<sup>e</sup> s.*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1993.
- LUCIANI L., « Théodose, idéal du prince chrétien dans la Correspondance de Pétrarque. Sources augustiniennes », dans *Revue des Études Augustiniennes*, 31, 1985, p. 242-257.
- LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), *Le prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Mont-Saint-Aignan, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2007.
- LAUWERS M. (éd.), *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Antibes, APDCA (Collection d'études médiévales, 4), 2002.
- ID., « La prière comme fonction sociale dans l'occident médiéval (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », dans COTTIER J.-F. (éd.), *La prière en latin de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 209-227.
- LAVROFF D.G., *Les grandes étapes de la pensée politique*, Paris, Dalloz, 1993.
- LE GOFF J., *Héros du Moyen-Âge, le Saint et le Roi*, Paris, Gallimard, 2004.
- ID., *La civilisation de l'occident médiéval*, Paris, Flammarion, 2013.
- LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995.
- EAD. (éd.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX<sup>e</sup> siècle aux environs de 920)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1998.
- EAD., « *Quem decet trinam observare regulam, terrorem scilicet et ordinationem atque amorem...* Entre crainte et amour du roi : les émotions politiques à l'époque carolingienne », dans PATZOLD S., RATHMANN-LUTZ A. et SCIOR V. (éd.), *Geschichtsvorstellungen, Bilder, Texte und Begriffe aus dem Mittelalter. Festschrift für*

- Hans-Werner Goetz zum 65. Geburtstag, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2012, p. 399-418.
- EAD., « Amitié et politique au Haut Moyen Âge », dans *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, 11/3, 2016, p. 57-84.
- LECLERCQ J., *L'idée de royauté du Christ au Moyen-Âge*, Paris, Cerf, 1959.
- LECLERCQ J., VANDENBROUCKE F., BOUYER L., *Histoire de la spiritualité chrétienne*, t.II : *La spiritualité du Moyen-Âge occidental*, Paris, 1975.
- LEMARIGNIER J. F., *La France médiévale. Institutions et Société*, Paris, Colin U, 1991.
- LEPOINTE G., « BONNAUD-DELAMARE R., *L'idée de paix à l'époque carolingienne* », dans *Revue du Nord*, 101, Janvier-mars 1943, p. 57-63.
- LEVILLAIN L., « Recension de S. Hellmann, *Sedulius Scottus* », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 67, 1906, p. 101-106.
- ID., « Recension de R. Bonnaud-Delamare, *L'idée de paix à l'époque carolingienne* », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 100, 1939, p. 338-340.
- LICHT T., « Sedulius Scottus in Lorsch. Handschriftens Spuren eines karolingischen Gelehrten », dans *Frühmittelalterliche Studien*, 54, 2020, p. 131-142.
- LÖFSTEDT B., « Zu Sedulius Scottus' Kommentar zu Donatus Maior », dans *Sacris Erudiri*, 27, 1984, p. 433-442.
- ID., « Nochmals zu Sedulius Scottus' Kommentar zu Donatus Maior », dans *Sacris Erudiri*, 29, 1986, p. 119-120.
- ID., « Zum *Collectaneum* des Sedulius Scottus », dans *Acta Classica*, 32, 1989, p. 111-117.
- LÖWE H. (éd.), *Die Iren und Europa im früheren Mittelalter*, 2 vol., Stuttgart, 1982.
- MANITIUS M., *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, München (*Handbuch*, IX-2, 1), 1911.
- MAR JONSSON E., « La situation du *Speculum regale*, dans la littérature occidentale », dans *Études germaniques*, 42, 1987, p. 391-408.
- ID., *Le miroir. Naissance d'un genre littéraire*, Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- ID., « Les "miroirs aux princes" sont-ils un genre littéraire ? », dans *Médiévales* 51, automne 2006, p. 153-166.
- MARROU Q., « Extraits et fragments des *Tusculanes* dans leur contexte carolingien », dans *Revue d'Histoire des Textes*, 14, 2019, p. 141-175.
- MASSE M.-S. et PAOLI M., *La Renaissance ? Des Renaissances ? (VIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Klincksieck, 2010.
- MCKITTERICK R., *The Frankish Kingdoms under the Carolingians, 751-987*, Harlow, Longman, 1983.
- ID., *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge University Press, 1989.
- MEEDER S., « Irish Scholars and Carolingian Learning », dans *The Irish in Early Medieval Europe. Identity, culture and religion*, éd. éd. FLECHNER R. et MEEDER S., Londres, Palgrave, 2016, p.179-194.
- MEENS R., « Politics, mirrors of princes and the Bible : sins, kings and the well-being of the realm », dans *Early Medieval Europe*, 7, 1996, p. 345-357.
- MEYERS J., *L'art de l'emprunt dans la poésie de Sedulius Scottus*, Paris, Les Belles Lettres (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de L'Université de Liège*, 245), 1986.
- ID., « Les Noces de Pâques et de Lucifer, Remarques sur une imitation d'Ovide chez Sedulius Scottus », dans *Latomus*, 45, 1986, p. 878-885.
- ID., « À propos d'une traduction récente de Sedulius Scottus », dans *Le Moyen Âge*, 93, 1987, p. 85-94.

- ID., *Sedulii Scotti Carmina. Index verborum, Listes de fréquence, Relevés grammaticaux*, Liège (série du LASLA, 16), 1989.
- ID., « Le latin carolingien : mort ou renaissance d'une langue ? », dans *Le Moyen Âge*, 13, 1990, p. 395-410.
- ID., « Sedulius Scottus », dans *Nouvelle biographie nationale de Belgique*, T. II, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1990, p. 339-342.
- ID., *Le classicisme lexical dans la poésie de Sedulius Scottus*, Genève, Librairie Droz (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de L'Université de Liège*, 259), 1994.
- ID., « Les thèmes bibliques dans la poésie carolingienne. À propos d'un ouvrage récent », dans *Le Moyen Âge*, 103, 1997, p. 117-129.
- ID., « Littérature et christianisme en Occident latin du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> », dans *Vita latina*, 148, 1997, p. 45-56.
- ID., « La prière dans la poésie de Sedulius Scottus », dans COTTIER J.-F. (éd.), *La prière en latin, de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle : formes, évolutions, significations*, Turnhout, Brepols (*Collection d'études médiévales*, 6), 2006, p. 177-193.
- ID., « Chapitre 5 : La littérature latine liégeoise, de l'époque carolingienne à la Renaissance », dans MARCHANDISSE A. (éd.), *Florilège de l'histoire du livre au Pays de Liège*, Liège, Publ. de la Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 135-141.
- ID., *Dhuoda, Manuel pour mon fils, lu par J. M.*, Paris, Cerf, 2012.
- ID., « De l'épopée héroïque à l'épopée animale et burlesque : remarques sur le *carmen* 41 de Sedulius Scottus », dans ESTEVES A. et MEYERS J. (éd.), *Tradition et innovation dans l'épopée latine, de l'Antiquité au Moyen Âge*, Bordeaux, Ausonius (*Scripta Receptoria*, 1), 2014, p. 177-188.
- ID., « Décadence et chute de Rome, des vanités historiographiques ? », dans BLAISE M. et TRIAIRE S. (dir.), *Vanités, compositions de la fin*, Montpellier, PULM, 2019, p. 117-128.
- MONTEVERDI A., « Romanité et Occident », dans *Actes du II<sup>e</sup> Congrès culturel wallon*, Liège, 1957, p. 3-7.
- MOORE M. E., « La monarchie carolingienne et les anciens modèles irlandais », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 51, 1996, p. 307-324.
- NANU I., « Filosofía política medieval ; un bibliografía (I). El rey en el espejo (siglo VIII-IX) », dans *Memorabilia*, 13, 2011, p. 335-372.
- NELSON J., *Charles the Bald*, Londres, 1992.
- EAD., « Kingship and royal government », dans MCKITTERICK R. (dir.), *New Cambridge Medieval History*, t. II, Cambridge, 1995, p. 383-430.
- NOBLE TH. F. X., « Secular sanctity: forging an ethos for the Carolingian nobility », dans WORMALD P. et NELSON J. L. (ed.), *Lay intellectuals in the Carolingian world*, Cambridge, 2007, p. 8-36.
- PACAUT M., *La théocratie, l'Eglise et le pouvoir au Moyen-Age*, Paris, Aubier, 1957.
- PARAVICINI W., « Remarques liminaires », dans GRELL C., PARAVICINI W. et VOSS J. (éd.), *Les Princes et l'histoire du XIV<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque organisé par l'université de Versailles – Saint-Quentin et l'Institut historique allemand, Paris/Versailles, du 13 au 16 mars 1996*, Bonn (*Pariser Historische Studien*, 47), 1998, p. 10.
- PARETTI L., « Sedulio Scoto 'grammaticus' a San Gallo. La storia del testo del commento all'*Ars maior* di Donato e un escerto non riconosciuto », dans *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 136, 2008, p. 412-457.
- PATZELT E., *Die karolingische Renaissance. Beiträge zur Geschichte der Kultur des frühen Mittelalters*, 2<sup>e</sup> éd., Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1965.

- PAUL J., *L'Église et la culture en Occident*, t. I : *La sanctification de l'ordre temporel et spirituel*, Paris, PUF, 1986.
- ID., *Le christianisme occidental au Moyen-Âge, IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2008.
- PENDORFF U., *Das problem der « Reichseinheitsidee » nach der Teilung von Verdun (843). Untersuchungen zu den späten Karolingern*, Munich, Ardeo (*Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung*, 2), 1973.
- PERNOT L., « Miroir d'un prince par lui-même : les pensées de Marc Aurèle », dans COGITORE I. et GOYET F. (éd.), *L'Éloge du prince, de l'Antiquité au temps des lumières*, Grenoble, ELLUG, 2003, p. 91-104.
- PETOLETTI M., « La mano di Sedulio Scotto in antichi manoscritti di Cicerone e dell'*Historia Augusta* », dans *Italia medioevale e umanistica*, 61, 2020, p. 1-64.
- PETTIAU H., *Recherches sur Sedulius Scottus et la « colonie irlandaise » de Liège (840-901)*, Mémoire de licence en histoire (dir. A. Dierkens), Université libre de Bruxelles, 1993.
- ID., « Quelques réflexions autour du *Liber de Rectoribus christianis* de Sedulius Scottus : contexte(s), patron(s), destinataire(s) », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 96, 2018, p. 745-769.
- PEZE W., « Autorité royale et controverses théologiques sous Charles le Chauve (840-877) », dans *Hypothèses*, 15/1, 2012, p. 209-224.
- PICARD J.-M., « L'usage du latin en Irlande médiévale », dans *Études irlandaises*, 27, 2002, p. 107-117.
- ID., « Saints aquitains et irlandais : similarités ou emprunts réciproques ? », dans BOZOKY E. (dir.), *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, Rennes, 2010, p. 189-214.
- ID., « Pour une économie du savoir à l'époque carolingiennes : l'apport irlandais », dans *Revue du Nord*, 391-392/3-4, 2011, p. 721-733.
- PIRENNE H., « Sedulius de Liège », dans *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, 33, 1882, p. 3-72.
- POMEL F. (dir.), *Miroirs et jeux de miroirs dans la littérature médiévale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- PUIGNAU M., *The speculum of Divine Justice and Obedience in Christian and Islamic Mirrors for Princes*, UC Santa Barbara Electronic Theses and Dissertations, 2014.
- RABY F. J. E., *A History of Secular Latin Poetry in the Middle Ages*, Oxford, 1934.
- REDMOND P., *Das "Sedulius De Greca"-Glossar in den Handschriften St. Gallen Stiftsbibliothek 291 und Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, St. Peter perg. 87*, Heidelberg, 2012.
- RENARDY C., « Les écoles liégeoises du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle : grandes lignes de leur évolution », dans *RBPH*, 57, 1979, p. 309-328.
- REVIRON J., *Les idées politico-religieuses d'un évêque au IX<sup>e</sup> siècle, Jonas d'Orléans et son De Institutione regia : étude et texte critique*, Paris, J. Vrin, 1930.
- REYDELLET M., *La Royauté dans la littérature latine de Sidoine Apollinaire à Isidore de Séville*, Rome (*BEFAR*, 243), 1981.
- « La Bible, miroir des princes du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle », dans FONTAINE J. et PIETRI C. (dir.), *Le monde latin antique et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 431-454.
- RICHE P., *Éducation et culture dans l'Occident barbare, V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1962.
- ID., *De l'éducation antique à l'éducation chevaleresque*, Paris, Flammarion, 1968.
- ID., *La vie quotidienne dans l'Empire carolingien*, Paris, Hachette, 1973.
- ID., *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge. Fin du V<sup>e</sup> siècle – milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1979.

- ID., « Les Irlandais et les princes carolingiens aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles », dans LOWE H. (éd.), 1982, II, p.734-745.
- ID., *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1983.
- ID., « La Bible et la vie politique dans le Haut Moyen-Âge », dans RICHE P. et LOBRICHON G. (dir.), *Le Moyen-Âge et la Bible*, Paris, Beauschene (*Bible de tous les temps*, 4), 1984, p. 385-400.
- ID., « Réflexions sur l'histoire de l'éducation dans le Haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire de l'éducation*, 50, 1991, p. 17-38
- ID. et VERGER J., *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Age*, Tallandier, 2006.
- RODRIGUES P., *Le discours des vices et des vertus aux périodes carolingienne et ottonienne. De l'écrit à l'image (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Thèse en histoire (dir. A. Dubreucq), Lyon, Université Jean Moulin (Lyon 3), 2018.
- ROMIG A. J., *Be a Perfect Man: Christian Masculinity and the Carolingian Aristocracy*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press (*The Middle Ages Series*), 2017.
- ROUCHE M., « Miroirs des princes ou miroir du clergé ? », dans *Commitenti e produzione artistico-litteraria nell'Alto Medioevo occidentale*, Spolète (*Settimane di Studio*, 39), 1992, p. 341-367.
- SANTAROSSA CH., « Sedulio Scotto », dans CHIESA P. et CASTALDI L. (éd.), *La trasmissione dei testi latini del Medioevo. Mediaeval Latin Texts and Their Transmission. Te.Tra* 4, Florence, 2012, p. 451-494.
- SANTINELLI-FOLTZ E., « Brunehilde, Bathilde, Hildegarde, Richilde, Gerberge étaient-elles considérées comme des femmes de pouvoir ? La perception masculine du pouvoir royal féminin et son évolution du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle », dans NAYT-DUBOIS A. et SANTINELLI-FOLTZ E. (éd.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, p. 61-82.
- SASSIER Y., « L'utilisation d'un concept romain aux temps carolingiens. La *res publica* aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles » dans *Médiévales*, 15, 1988, p. 17-29.
- ID., *Royauté et idéologie au Moyen Age. Bas-Empire, Monde Franc, France (IV<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, Paris, Armand Colin, 2001.
- SAVIGNI R., « Les laïcs dans l'ecclésiologie carolingienne : normes statutaires et idéal de "conversion" », dans LAUWERS M. (éd.), 2002, p. 41-92.
- SCHLESINGER W., « Zur Erhebung Karls des Kahlen zum König von Lothringen 869 in Metz », dans SCHLESINGER W., PATZE H. et SCHWIND F. (éd.), *Ausgewählte Aufsätze von Walter Schlesinger, 1965-1979*, Sigmaringen, Thorbecke (*Vorträge und Forschungen*, 34), 1987, p. 173-198 [réimpr. d'un article paru dans *Landschaft und Geschichte. Festschrift für Franz Pietri*, Bonn, Röhrscheid, 1970, p. 454-475].
- SCHNÜRER G., *L'Église et la civilisation au Moyen Age*, t. II, Paris, Payot, 1935.
- SEDLMEIER F., *Die laienparänetischen Schriften der Karolingerzeit. Untersuchungen zu ausgewählten Texten des Paulinus von Aquileia, Alkuins, Jonas' von Orléans, Dhuodas und Hinkmars von Reims*, Neuried, Ars Una, 2000.
- SENNELLARD M., *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Le Seuil, 1995.
- SHANZER D., « A New Edition of Sedulius Scottus' *Carmina* », dans *Medium Aevum*, 63, 1994, p. 104-117.
- SHARPE R., *A Handlist of the Latin Writers of Great Britain and Ireland before 1450*, Turnhout, Brepols (*Publications of JML*, 1), 1997.
- SHEILS W. J. et WOOD D. (éd.) *Women in the Church*, Oxford, B. Blackwell (*Studies in Church History*, 27), 1990.

- SHIMAHARA S., « L'exégèse biblique et les élites à l'époque carolingienne », dans BOUGARD F. *et al.* (éd.), *La culture du haut Moyen Âge, une question d'élite ?*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 201-217.
- EAD., « *Renovatio* et réforme dans l'exégèse carolingienne », dans BALARD M. et SOT M. (dir.), *Au Moyen Âge, entre tradition antique et innovation*, Paris, éditions du CTHS, 2009, p. 57-74.
- EAD., « L'exégèse de la Bible à l'époque carolingienne », dans SATO S. (éd.), *Herméneutique du texte d'histoire : orientation, interprétation et questions nouvelles*, Nagoya, 2009, p. 5-14.
- EAD., *Haymon d'Auxerre, exégète carolingien*, Turnhout, Brepols, 2013.
- SIMPSON D., « Sedulius Scottus and the Latin Classics », dans HUDSON B. T. et ZIEGLER V. L. (éd.), *Crossed Paths. Methodological Approaches to the Celtic Aspect of the European Middle Ages*, Lanham, University Press of America, 1991, p. 25-38.
- SKUBISZEWSKI P., *L'Art du haut Moyen Âge. L'art européen du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, Livre de Poche, 1998.
- SLOAN M. C., *The Harmonious Organ of Sedulius Scottus. Introduction to his Collectaneum in Apostolum and Translation of its Prologue and Commentaries on Galatians and Ephesians*, Berlin – Boston (*Millennium-Studien*, 39), 2012.
- SOT M., « La première Renaissance carolingienne : échange d'hommes, d'ouvrages et de savoirs », dans *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 32, 2001, p. 23-40.
- ID., 2009a : « Concordances et discordances entre culture des élites laïques et culture des élites cléricales à l'époque carolingienne : Jonas d'Orléans et Dhuoda », dans BOUGARD F., R. LE JAN R., MCKITTERICK R. (dir.), 2009, p. 341-361.
- ID., 2009b : « *Renovatio*, renaissance et réforme à l'époque carolingienne : recherche sur les mots », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2009, p. 62-72.
- ID., « Une spiritualité de la justice pour les grands laïcs carolingiens », dans CLAUSTRE J. *et al.* (dir.), *Un Moyen Age pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, PUF, 2010, p.189-198.
- SOUTER A., « The Sources of Sedulius Scottus' *Collectaneum* on the Epistles of St Paul », dans *Journal of Theological Studies*, 18, 1916/7, p. 184-228.
- SOUTHERN R. W., *L'Église et la société dans l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, 1987.
- STAINIER A., *Index Scriptorum Operumque Latino-Belgicorum Medii Aevi. Nouveau répertoire des œuvres médiolatines belges. Première Partie : VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1973, p. 47-65.
- STAUBACH N., « Sedulius Scottus und die Gedichte des *Codex Bernensis* 363 », dans *Frühmittelalterliche Studien*, 20, 1986, p. 549-598.
- ID., *Rex Christianus. Hofkultur und Herrschaftspropaganda im Reich Karls des Kahlen, Teil II : Die Grundlegung der "religion royale"*, Cologne - Weimar - Vienne (*Pictura et Poesis*, 2), 1993.
- ID., « Das Rätsel des Sedulius Scottus. Bemerkungen zur Neuausgabe seiner *Carmina* », dans *Francia*, 21, 1994, p. 213-226.
- STELLA F., *La poesia carolingia latina a tema biblico*, Spolète, 1993.
- STIENNON J., « Les écoles liégeoises au Moyen Âge », dans *Bulletin des Amis de l'Université de Liège*, 39, 1967, p. 11-20.
- ID., *Les écoles de Liège aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Exposition de manuscrits et d'œuvres d'art*, Liège, 1967.
- ID., « Des Vies de saints au rayonnement des écoles liégeoises. Une culture qui donne et qui reçoit », dans LEJEUNE R. et STIENNON J. (dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes*,

- Lettres - arts - culture*, T. I : *Des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1977, p. 77-97.
- STONE R. S., « Kings are different : Carolingian Mirrors for Princes and Lay Morality », dans LACHAUD F. et SCORDIA L. (éd.), 2007, p. 69-86.
- EAD., « The Rise and Fall of the Lay Moral Elite in Carolingian Francia », dans BOUGARD F., LE JAN R., MCKITTERICK R. (dir.), 2009, p. 363-375.
- EAD., *Morality and Masculinity in the Carolingian Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- EAD., « *Laicus* : Jonas of Orléans and Carolingian Knowledge about Laymen », Paper presented at *Colloquium on Matrimonio, famiglia e società in epoca carolingia: Giona di Orléans e il De institutione laicali*, Bologne, mai 2013 [en ligne sur academia.edu].
- SULLIVAN R. E., « The Carolingian Age : Reflections on its Place in the History of the Middle Ages », dans *Speculum*, 64, 1989, p. 267-306.
- SZÖVERFFY J., *Weltliche Dichtungen des lateinischen Mittelalter. Eine Handbuch*, Berlin, 1970.
- THEIS L., *L'héritage des Charles*, Paris, Seuil (*Nouvelle Histoire de la France Médiévale*, II), 1990.
- ID., *Histoire du Moyen Âge français*, Paris, Complexe, 1999.
- TILLIETTE J.-Y., « Sémantique du nom de personne dans le haut moyen âge (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle », dans BECK P. (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. IV : *Discours sur le nom : Normes, usages, imaginaires (VI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de l'Université de Tours, 1997, p. 3-22.
- ID., « Éclipse de la Fortune dans le Haut Moyen Âge ? », dans FOEHR-JANSSENS Y. et METRY E., *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003, p. 93-104.
- TOUBERT P., « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », dans *Il matrimonio nella società alto medievale*, Spolète (*Settimane di Studio*, 24), 1977, p. 233-285.
- ID., *L'Europe dans sa première croissance, de Charlemagne à l'an mil*, Paris, Fayard, 2004.
- TRAUBE L., « Sedulius Scottus », dans « *O Roma nobilis. Philologische Untersuchungen aus dem Mittelalter* », *Abhandlungen der Historischen Klasse der Königlich-Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 19, 1891, p. 338-373.
- TROMPF G. W., « Il Concetto del Rinascimento Carolingio », dans *Rivista della Storia di Idee*, 34/1, 1973, p. 3-26.
- ULLMANN W., *The Carolingian Renaissance and the Idea of Kingship*, Londres, The Birkbeck Lectures, 1968-1969.
- VAUCHEZ A., *La spiritualité du Moyen-Âge occidental, VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1994.
- VELAZA J., « Le *Collectaneum* de Sedulius Scottus et l'Histoire Auguste », dans BONAMENTE G. et al., *Historiae Augustae. Colloquium Argentoratense*, Bari, 1998, p. 339-347.
- VERNET F., *La spiritualité médiévale*, Paris, 1929.
- VEYRARD-COSME C., « La constitution des figures royales dans l'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin », dans *Lalies*, 14, 1994, p. 263-287.
- EAD., « Littérature latine du haut moyen âge et idéologie politique. L'exemple d'Alcuin », dans *Revue des études latines*, 72, 1994, p. 192-207.
- VOGEL C., *La réforme culturelle sous Pépin le Bref et sous Charlemagne (deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle et premier quart du IX<sup>e</sup> siècle)*, Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1965.
- VON BÜREN V. et MEYERS J., « Quelques poèmes inédits de Sedulius Scottus ? », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 57, 1999, p. 53-110.

- WALLACE-HADRILL J. M., *A Carolingian Renaissance Prince : The Emperor Charles the Bald*, Londres (*Raleigh Lecture on history*, 64), 1978.  
ID., *The Frankish Church*, Oxford, 1983.
- WERMINGHOFF A., « Die Fürstenspiegel der Karolingerzeit », dans *Historische Zeitschrift*, 89, 1902, p. 193-214.
- WOLFF P., *Histoire de la pensée européenne*, t. I : *L'Éveil intellectuel de l'Europe*, Paris, Seuil, 1971.
- WRIGHT C. D., « The *Proverbia Grecorum*, the Norman Anonymous, and the Early Medieval Ideology of Kingship : Some New Manuscript Evidence », dans WIELAND G. R., RUFF C. et ARTHUR R. G. (éd.), *Insignis sophiae arcator. Medieval Latin Studies in Honour of Michael Herren*, Turnhout, Brepols (*Publications of the Journal of Medieval Latin*, 6), 2006, p. 193-215.
- ZUMTHOR P., *Histoire littéraire de la France médiévale VI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1954.

## INDEX

*Cet index ne reprend pas toutes les sources mentionnées dans les notes mais seulement les références aux passages cités explicitement par Sedulius ou ceux dont il s'inspire manifestement.*

*Les numéros renvoient aux numéros de chapitres et de lignes du Liber, le C suivant un n° de chapitre indique qu'il s'agit du poème, et non de la prose, la lettre P renvoie à la préface et l'abréviation Cp. à la liste des chapitres en début d'ouvrage. Les références en gras se trouvent à la fois dans le Liber et dans le Collectaneum.*

### INDEX DES SOURCES BIBLIQUES

#### ANCIEN TESTAMENT

- Dn. 3, 96 : 13, 44**  
**Dn. 12, 3 : 4, 19**
- Dt. 10, 21 : 18, 14**  
Dt. 11, 22 : 20, 45
- Ex. 17, 11 : 15, 10
- Ez. 34, 16 : 20, 23
- He. 2, 8 : 14, 38  
He. 6, 18-19 : 14, 38  
He. 13, 9 : 3, 33
- Is. 1, 4 : 8, 19**  
Is. 12, 3 : P. 17  
Is. 23, 9 : 8, 22  
**Is. 23, 9 : 14, 31-33**  
Is. 37, 27 : 8, 15
- Jb. 8, 14 : 20, 22  
**Jb. 20, 5 : 8, 23**
- Jdt. 14, 5 : 20, 40
- Jer. 9, 23-24 : 14, 38**  
Jer. 17, 5 : 14, 10  
Jer. 17, 13 : 14, 8  
Jer. 23, 9 : 15, 65
- Jg. 11, 36 : 15, 25
- Jl. 2, 26 : 18, 26
- Jl. 3, 16 : 18, 9
- Lv. 26, 3-17 : 15, 99  
Lv. 26, 23-25 : 15, 84-103
- 1 M. 3, 17-22 : 15, 18-24
- 2 M. 1, 24 : 3, 35
- Na. 1, 15 : 18, 23
- Nb. 21, 22 : 8, 18
- Os. 8, 4 : 8, 17**
- 2 Par. 20, 22-23 : 15, 14  
2 Par. 20, 25 : 15, 15
- Pr. 2, 13 : 8, 19  
Pr. 3, 13 : 4, 11  
Pr. 4, 5-9 : 20, 32  
**Pr. 10, 28 : 14, 40**  
**Pr. 11, 14 : 6, 13**  
**Pr. 15, 22 : 6, 12**  
**Pr. 16, 32 : 13, 31**  
**Pr. 20, 28 : 9, 25**  
Pr. 24, 17-18 : 17, 45  
Pr. 25, 2 : 20, 30  
Pr. 25, 12 : 12, 64  
**Pr. 28, 15 : 8, 6 ; 8, 8**  
Pr. 29, 25 : 14, 39
- Ps. 8, 8 : 14, 38

*Ps.* 9, 10 : 8, 8 ; 15, 4  
*Ps.* 12, 6 : 18, 22  
*Ps.* 17, 26 : 5, 9  
*Ps.* 17, 31 : 14, 3  
***Ps.* 18, 11 : 2, 11**  
*Ps.* 20, 10 : 8 C, 15  
***Ps.* 31, 10 : 14, 40**  
*Ps.* 36, 2 : 5, 12  
***Ps.* 36, 35-36 : 8, 14**  
***Ps.* 39, 5 : 14, 41**  
*Ps.* 89 (88), 28 : 4, 19  
***Ps.* 94, 2 : 12, 8**  
***Ps.* 101 (100), 6 : 5, 12**  
*Ps.* 102, 15 : 16 C, 24  
*Ps.* 106, 21 : 18, 13  
***Ps.* 117, 8-9 : 14, 5**  
*Ps.* 119, 7 : 17, 5  
***Ps.* 127 (128), 3 : 20, 44**  
*Ps.* 128 (129), 3 : 5 C, 4  
*Ps.* 131, 12 : 20, 44  
*Ps.* 134, 6 : 2, 32  
*Ps.* 143, 10 : 2, 31 ; 18, 4  
*Ps.* 144, 19-20 : 18, 6  
*Ps.* 145, 2-4 : 14, 8

*Qo.* 7, 6 : 12, 65

#### NOUVEAU TESTAMENT

*Ac.* 5, 29 : 6, 5  
*Ac.* 8, 23 : 13, 27  
*Ac.* 13, 22 : 3, 30  
  
1 *Co.* 1, 31 : 14, 35  
1 *Co.* 7, 14 : 5, 31  
  
2 *Co.* 10, 17 : 14, 35  
2 *Co.* 11, 15 : 8, 21  
  
*Ep.* 5, 22-23 : 5 C, 10  
*Ep.* 6, 10-17 : 2 C, 8  
*Ep.* 6, 14 ; 16-17 : 16, 44  
  
*Gal.* 4, 1 : 2, 32  
  
*Jc.* 1, 5 : 4, 9  
*Jc.* 1, 17 : 1, 9 ; 4 C, 6  
  
*Lc.* 1, 78 : 11, 58

1 *R.* 3, 5 : 4, 22  
1 *R.* 3, 9 : 4, 23  
1 *R.* 3, 11-14 : 4, 24-30  
1 *R.* 8, 28-29 : 1, 20-23  
1 *R.* 9, 3-5 : 1, 40-46  
1 *R.* 11, 34 : 3, 30  
  
**2 *R.* 8-12 : 17, 23**  
2 *R.* 10, 30 : 20, 44  
2 *R.* 19, 26 : 8, 15  
  
1 *S.* 2, 22 : 19, 20  
1 *S.* 4, 10-11 ; 18 : 19, 26  
1 *S.* 15, 28 : 3, 29  
  
2 *S.* 1, 19-20 : 17, 51  
2 *S.* 5, 19 : 19, 23  
  
*Sg.* 8, 2 : 4, 20  
*Sg.* 11, 22 : 8, 47  
  
*Si.* 2, 9 : 18, 8  
***Si.* 2, 11-13 : 14, 43**  
*Si.* 2, 13 : 13, 21  
***Si.* 4, 35 : 13, 21**  
***Si.* 24, 20 : 2, 11**  
***Si.* 32, 1 : 2, 18-19**

*Lc.* 13, 4 : 16, 12

*Mt.* 6, 28 : 5, 12  
*Mt.* 8, 12 : 8 C, 18  
*Mt.* 22, 13 : 8 C, 18  
*Mt.* 25, 30 : 8 C, 18  
*Mt.* 28, 18 : 2, 33 ; 14, 38

2 *P.* 1, 19 : 1 C, 15

*Phil.* 2, 10 : 2, 33

*Rm.* 1, 8 : 1, 2  
*Rm.* 8, 28 : 20, 19  
*Rm.* 10, 2 : 3, 38 ; 11, 58 ; 13, 37  
*Rm.* 13, 1 : 1, 11-12  
*Rm.* 13, 4-6 : 1, 15

1 *Tm.* 6, 15 : 2, 34

INDEX DES AUTEURS

**XXXVII, 21 : 19, 51**

AMBROISE

*Hexameron* V, 14 : 14, 13  
VI, 37 : 14, 20

AUGUSTIN

*Contra litteras Petiliani* II, 92,  
202 : 8, 31  
*De ciuitate Dei* IV, 4 : 8, 4  
V, 26 : 15, 34  
**XVII, 4 : 14, 37**  
XIX, 6 : 12, 14  
**XIX, 11 : 9, 22**  
XIX, 13 : 17, 7  
*Epistulae* 93, 2 : 16, 34  
*Tractatus in Iohannis euangelium*  
XLVI, 6, 15 : 6, 32

BASILE

*Admonitio* 5 : 9, 15

BEDE

*Excerptiones* : 12, 8  
*Historia Eccl.* I, 14 : 7, 15  
I, 17 : 15, 53 ; 15,  
**76 ; 15, 79**  
I, 25 : 15, 27  
II, 5 : 1, 1  
IV, 25 : 12, 8

BOECE

*De Consolatione* IV, 6 : 1, 50

CAECILIUS BALBUS

*Sententiae* 113 : 6, 27

CAELIUS SEDULIUS

*Carm. Pasch. Praef.* 10 : 18 C, 6  
I, 61 : 9 C, 1  
I, 251 : 11 C, 29  
II, 108 : 2 C, 1  
II, 171 : 17 C, 7  
III, 287 : P 30  
*Hymnus* II, 13 : 5 C, 6

CANONES HIBERNIENSES

XXV, 1 : 16, 5  
**XXV, 15 : 20, 33**

CASSIEN

*Institutiones* V, 4, 2 : 20, 7

CASSIODORE

*Hist. eccl. trip.* I, 1 : 2, 20 ; 20, 47  
I, 7, 3 : 6, 21  
I, 9 : 1, 28 ; 1, 31 ;  
18, 2  
I, 19 : 16, 41  
II, 1 : 11, 23  
II, 11 : 11, 44  
II, 18 : 1, 32  
**III, 3 : 18, 33 ; 18,**  
**50 ; 17, 20**  
**III, 7 : 1, 29 ; 7, 12**  
**III, 8 : 7, 14**  
V, 17 : 11-32  
V, 45 : 15, 38-52  
**VI, 46 : 17, 34**  
VI, 46-47 : 17, 30-42  
**VII, 3 : 4, 39**  
**VII, 9 : 11, 5**  
VII, 12 : 11, 41  
IX, 30 : 12, 17-50 ;  
12, 61 ; 13, 1-13  
IX, 31 : 5, 50  
**X, 27 : 11, 3**  
X, 33 : 16, 39  
XII, 15 : 18, 59  
*Institutiones, Praef.* 10, 9 : 4, 7  
I, 4, 3 : 3, 7

CATHWULF

*Lettre à Charlemagne* : 1, 2 ; 1, 4 ;  
10, 2 ; 15, 109 ; 20, 1 ; 20, 9

CESAIRE D'ARLES

*Sermones* 70, 1 : 16, 30 ; 16, 32

FULGENCE

*Mitologiarum libri tres* I, 22, 33 : 5,  
17 ; 5, 23

GLOSA CONSENTANEA : 6, 28

## GREGOIRE LE GRAND

*Dialogorum libri* IV, 30 : 8, 38  
*Regula pastoralis* II, 1 : 1, 50  
 II, 2 : 2, 7-8  
 II, 6 : 13, 25  
*Moralium libri* XX, 5 : 13, 25

## HISTORIA AUGUSTA

IV, 11, 6 : 1, 3  
 IV, 12, 2 : 2, 25-28  
 IV, 22, 4 : 6, 11  
 XI, 5 : 9, 29  
 XVIII, 4, 5 : 2, 28  
 XVIII, 46 : 9, 39  
 XVIII, 66, 1-2 : 6, 40  
 XIX, 9, 4 : 14, 16  
 XX, 5, 3 : 2, 29  
 XX, 25, 4 : 7, 12  
 XXI, 5, 6 : 2, 26  
 XXI, 17, 2-4 : 19, 50  
 XXIV, 3, 1 : 2, 26  
 XXVI, 43, 1 : 7, 3-11  
 XXVI, 43, 2 : 6, 1

## HORACE

*Carmen saeculares* 35 : 9 C, 6  
*Epodon liber* 7, 13 : 13 C, 17

## ISIDORE

*Etymologiae* IX, 3, 1 : 2, 2  
 XII, 2, 8 : 6, 35  
 XII, 2, 12 ; 14, 19  
 XII, 2, 36 : 14, 19  
 XII, 6, 19 : 14, 18  
*Quaestiones in uetus testamentum,*  
*in Exodum* 54, 3 : 6, 2  
*Sententiae* III, 58, 2 : 16, 5  
*Synonyma* II, 3 : 13, 29

## JEROME

*Commentarium in epistulam ad*  
*Ephesios* 3, 5 : 16, 27  
*Dialogus aduersus Pelagianos* 1,  
 23 : 5, 11  
*Epistula* 3, 1 : 4, 32  
 130, 5, 28-29 : 16, 44  
*Eusebii chronicorum libri* 2 : 18, 56  
*In Ezechielem* 2, 7 : 16, 36  
*In Ioelem* 2, 535-537 : 14, 35  
*In Sophoniam* 1 : 12, 71

3, 230 : 16, 12

*In Titum* 1 : 20, 7

## LACTANCE

*Diuinae institutiones* I, 9, 5 : 13,  
 32

III, 11, 2 : 4, 6

IV, 18 : 13, 17

VI, 12, 7 : 9, 36

*LIBRI CAROLINI Praef.* 18, 53 ; 6, 2

## OROSE

*Historiae* I, 1 : 3, 14  
 I, 10 : 15, 8  
 I, 14 : 3, 12  
 I, 21 : 17, 19  
 II, 5 : 17, 43  
 II, 5 : Cp. 17  
 II, 9 : 14, 22-30  
 II, 11 : 14, 30  
 II, 17 : 17, 8  
 V, 7 : 17, 12  
 V, 8 : 17, 11  
 V, 23 : Cp. 15  
 VII, 35 : 15, 34

## OVIDE

*Amores* I, 8, 103 : 6 C, 6  
*Ars amatoria* I, 3 : P 7  
*Fasti* 4, 99 : 7 C, 17  
 5, 255 : P 16  
 5, 447 : 12 C, 41  
*Métamorphoseon libri* IX, 690 : 1  
 C, 5  
 XI, 590 : 3, 7  
*Tristia* I, 5, 73 : 14 C, 1  
 V, 2, 8 : 2 C, 1

## PORPHYRE

*Commentarii in Q. Horatium*  
*Flaccum Ad Ep.* I, 1, 62 : 2, 21

## PROVERBIA GRAECORUM

*Praef.* : 5, 12  
 37 : 5, 19  
 62 : 5, 20  
 62 : 5, 21

- 37 : 5, 26**  
**26 : 6, 14**  
**53 : 6, 18**  
**43 : 8, 9**  
**73 : 8, 15**  
**43 : 9, 10**  
**64 : 9, 12**  
 B, 2 : 10, 1  
 B, 1 : 16, 5
- PRUDENCE**  
*Cathemerinon* V, 94 : 17 C, 12  
 XI : P 1
- PSEUDO-AUGUSTIN**  
*Sermo 350, 1-2 : 20, 29*
- PSEUDO-CYPRIEN**  
*De duodecim abusiuis saeculis* 9 :  
 2, 2  
**6 : 2, 15**  
 6 : 8, 18
- PSEUDO-AURELIUS VICTOR**  
*Epitome de Caesaribus* XII, 3 : 9,  
 41
- RABAN MAUR**  
*Epistula* 32, 20, 9-11 : 20, 1
- SEDULIUS SCOTTUS**  
*Carmen* 41 : 3, 16  
*Collectaneum* I, 43 : 9, 10  
 VIII, 6, 1 : 13, 25  
 VIII, 6, 8 : 12, 71  
 VIII, 3, 6 : 4, 19  
 XII, 27 : 17, 8  
 XII, 38 : 17, 11  
 XII, 39 : 17, 12  
 XII, 61 : 17, 19  
 XII, 62 : 17, 43  
 XIII, 1 : 2, 11  
 XIII, 2, 38 : 20, 7  
 XIII, 5, 78 : 18, 14  
 XIII, 5, 95 : 16, 27  
 XIII, 6, 26 : 5, 11  
 XIII, 6, 27 : 5, 12  
 XIII, 10, 4 : 13, 17  
 XIII, 10, 6 : 13, 31  
 XIII, 10, 9 : 13, 29
- XIII, 11, 4 : 3, 2  
 XIII, 11, 18 : 16, 30 ;  
 16, 32  
 XIII, 11, 20 : 16, 5  
 XIII, 11, 25 : 16, 34  
 XIII, 11, 26 : 16, 36  
 XIII, 14, 4 : 14, 33  
 XIII, 14, 9 : 14, 35  
 XIII, 15, 14 : 14, 31  
 XIII, 15, 15 : 8,  
 14 ;14, 31-33  
 XIII, 15, 18 : 16, 12  
 XIII, 17, 11 : 20, 7  
 XIII, 19, 2 : 14, 40  
 XIII, 19, 5 : 8, 23  
 XIII, 23, 7 : 12, 8  
 XIII, 25, 18 : 14, 43  
 XIII, 25, 3 : 14, 41  
 XIII, 25, 6 : 14, 40  
 XIII, 25, 9 : 14, 5  
 XIII, 26, 2 : 20, 29  
 XIII, 28, 3 : 9, 16  
 XIII, 28, 12 : 9, 15  
 XIII, 28, 18 : 9, 22  
 XIII, 29, 10 : 6, 12  
 XIII, 29, 11 : 6, 13  
 XIII, 37, 1 : 20, 33  
 XIII, 37, 3 : 2, 15  
 XIII, 37, 9 : 8, 17  
 XIII, 37, 14 : 9, 25  
 XIII, 37, 25 : 11, 33  
 XIII, 37, 40 : 2, 18-19  
 XIII, 37, 41 : 13, 21  
 XIII, 38, 12 : 9, 12  
 XIII, 40, 2 : 8, 6  
 XIX, 2 : 4, 7  
 XIX, 16 : 8, 19  
 XX, 10 : 6, 26  
 XX, 12 : 4, 4  
 XX, 17 : 6, 24  
 XX, 26 : 16, 19  
 XXII, 3 : 3, 14  
 XXII, 11 : 15, 8  
 XXII, 16 : 3, 12  
 XXII, 44 : Cp. 15  
 XXII, 62 : Cp. 17  
 XXIV, 15 : 13, 44  
 XXIV, 48 : 6, 32  
 XXV, 19, 7 : 19, 51  
 XXVI : 6, 21

XXVI, 1 : 2, 20  
 XXVI, 28 : 17, 20  
 XXVI, 29 : 7, 12  
 XXVI, 31 : 7, 14  
 XXVI, 54 : 17, 34  
 XXVI, 59 : 4, 39  
 XXVI, 61 : 11, 5  
 XXVI, 82 : 11, 3  
 XXVI, 87 : 11, 2  
 LXVII, 11-12 : 17, 23  
 LXVIII, 4 : 13, 32  
 LXVIII, 105 : 9, 36  
 LXX, 40-41 : 14, 13  
 LXXII, 4 : 7, 15  
 LXXII, 6 : 15, 76  
 LXXII, 9 : 1, 1  
 LXXIII, 17 : 14, 20  
 LXXIII, 4 : 14, 19  
 LXXIII, 7 : 6, 35  
 LXXIII, 9 : 14, 19  
 LXXVIII, 11 : 2, 25-28  
 LXXVIII, 13 : 6, 11  
 LXXVIII, 21 : 1, 3  
 LXXVIII, 21 : 9, 29  
 LXXVIII, 28 : 2, 28  
 LXXVIII, 30 et 32 : 2,  
 29  
 LXXVIII, 54 : 6, 40  
 LXXVIII, 55 : 9, 39  
 LXXVIII, 59 : 7, 12  
 LXXVIII, 61 : 14, 16  
 LXXVIII, 64 : 19, 50  
 LXXVIII, 66 : 2, 26  
 LXXVIII, 70 : 2, 26  
 LXXVIII, 79 : 7, 3-11

LXXVIII, 80 : 6, 1  
*Explanatione in Lucam* : 13, 37  
*Explanationes in praefationes  
 Hieronymi* 31 : 6 C, 14  
*In argumentum sec. Matthaeum  
 expositiuncula* : P 11-12  
*In epistulam Hieronymi ad  
 Damasum papam* 10 : 2, 10

VEGECE

*Epitoma rei militaris* **III, 6 : 6, 26**  
**III, 10 : 4, 4**  
**III, 26 : 6, 24**  
**IV, 38 : 16, 19**

VENANCE FORTUNAT

*Poema* III, 9, 1 : 12 C, 9  
 III, 9, 86 : 2 C, 8  
 III, 30, 7 : 3 C, 24  
 IV, 18, 24 : 18 C, 20

VIRGILE

*Eclogae* 7, 51 : 12 C, 8  
*Aeneis* II, 313 : 6 C, 27  
 IV, 159 : 2 C, 3  
 V, 125 : 6 C, 2  
 VI, 13 : 4 C, 14  
 VI, 295 : 8, 29  
 VI, 853 : 13, 21 ; 13, 23  
 VII, 341 : 13, 24  
 VIII, 621 : 14 C, 5  
 X, 527 : 6 C, 29  
 XII, 167 : 2 C, 8  
*Georgica* 2, 135 : 12 C, 13

## INDEX DES NOMS

### *PERSONNES ET PEUPLES*

- ABDENAGO : 13, 44  
 ABRAHAM : 3 C, 22  
 ALEXANDRE LE GRAND : 18, 56  
 AMALEC : 15, 10  
 AMASIAS : 17, 21 ; 17, 27 ; 17, 29 ; 17, 44  
 AMBROISE : 12, 18 ; 12, 40 ; 12, 52 ; 12, 60 ; 13, 13  
 ANTIOCHUS : 8, 29 ; 8 C, 7  
 ANTONIN (EMPEREUR) : 6, 9 ; 13, 22  
 ANTONIN (LES) : 9, 28  
 ASSYRIENS : 15, 12  
 BETHSABEE : 12, 9  
 BRETONS : 15, 57 ; 15, 58  
 CESAR AUGUSTE : 9, 28  
 CHARLEMAGNE (CHARLES LE GRAND) : 9, 29  
 CONSTANCE (EMPEREUR) : 15, 38  
 CONSTANTIN : 1, 24 ; 9, 28 ; 11, 21 ; 11, 44 ; 15, 27 ; 16, 40 ; 18, 30  
 CTESIPHON : 17, 31  
 DAVID : 1, 18 ; 1 C, 12 ; 3, 30 ; 4, 30 ; 5, 11 ; 12, 9 ; 13, 38 ; 16, 43 ; 17, 47 ; 17, 52 ; 18, 20  
 ÉGÉE : 8, 31  
 ÉGYPTIENS : 8, 28 ; 18, 15  
 EPHRAÏM : 15, 41  
 ESTHER : 5 C, 14  
 EUDOXIE : 18, 61  
 EZECHIAS : 15, 10  
 GERMAIN (SAINT) : 15, 55 ; 15, 66 ; 15, 70  
 GOLIATH : 14 C, 11  
 HOPHNI : 19, 24  
 HEBREUX (PEUPLE) : 4 C, 19 ; 5 C, 25  
 HELI : 19, 18 ; 19, 22 ; 19, 24 ; 19, 27  
 HERODE : 8, 30 ; 8 C, 8  
 ISMAELITES : 17, 38  
 ISRAELITES : 15, 14  
 JACOB (SAINT) : 15, 40 ; 15, 42  
 JADDUS : 19, 58  
 JEAN (PAPE) : 8, 35 ; 8, 37  
 JEHU : 17, 22  
 JOAS : 17, 21 ; 17, 22  
 JOACHAS : 17, 21  
 JOB : 16, 30  
 JOËL : 18, 8 ; 18, 24  
 JOSAPHAT : 15, 12  
 JOVIANUS : 11, 45  
 JUDA : 15, 16 ; 17, 21 ; 17, 26 ; 17, 28 ; 18, 23  
 JUIFS : 13, 37 ; 16, 24  
 JULIEN : 8, 31 ; 17, 29 ; 17, 32 ; 17, 44  
 LEONIDAS : 14, 27  
 LOUIS (LE GERMANIQUE) : 9, 29  
 LOUP (SAINT) : 15, 56  
 MACABEES : 15, 16  
 MISAC : 13, 42  
 MOÏSE : 15, 9 ; 18, 15  
 NABUCHODONOSOR : 18, 56  
 NABUCODONOSOR : 13, 42  
 NAHUM : 19, 22  
 NATHAN : 12, 10  
 NECTARIUS : 12, 58  
 NERON : 8, 31  
 NERVA : 9, 40  
 NISIBE : 15, 38  
 PERSES : 14, 22 ; 14, 28 ; 15, 38 ; 17, 30  
 PHARAON : 8, 28 ; 8 C, 7  
 PHILISTINS : 17, 49 ; 17, 51  
 PHINEES : 19, 24  
 PICTES : 15, 57  
 PLACILLA : 5, 35  
 PONCE PILATE : 8, 30 ; 8 C, 8  
 ROMAINS : 17, 12  
 RUFIN : 12, 33 ; 12, 36 ; 12, 39  
 SALOMON : 1, 19 ; 1, 35 ; 1, 45 ; 1 C, 11 ; 4, 19 ; 4, 21 ; 4, 23 ; 4, 32 ; 6, 11 ; 9, 24 ; 12, 63 ; 13, 35  
 SAPOR : 15, 38  
 SAÛL : 3, 29 ; 13, 34  
 SAXONS : 15, 57 ; 15, 56 ; 15, 58  
 SCIPION (PUBLIUS) : 17, 9  
 SIDRAC : 13, 42  
 SPARTIATES : 14, 27 ; 17, 19  
 SYMMACHE : 8, 35 ; 8, 37  
 SYRIENS : 15, 41  
 THEODORIC : 8, 33  
 THEODOSE : 5, 34 ; 9, 28 ; 11, 48 ; 12, 16 ; 12, 44 ; 13, 6 ; 13, 10 ; 15, 28 ; 18, 59  
 THETYS : 9 C, 8  
 TYRSEUS : 17, 10  
 URI LE HITTITE : 12, 10  
 VALENTINIEN : 11, 38  
 XERXES : 14, 22, 14, 23 ; 14, 28 ; 14, 29

### *LIEUX*

ANTIOCHE DE MYGDONIE : 15, 38  
ASCALON : 17, 51  
ASIE : 18, 31  
ATTIQUE : 17 C, 12  
AUXERRE : 15, 55  
BET-SHEMESH : 17, 28  
BRETAGNE : 1, 29 ; 15, 56  
CONSTANTINOPLE : 12, 56  
EDOM : 17, 25  
EUROPE : 18, 31  
GALILEE : 17, 41  
GETH : 17, 50  
GRECE : 14, 23 ; 14, 29  
ISRAËL : P 17 ; 1, 43 ; 3 C, 11 ; 13, 42 ; 15, 9 ; 17, 22 ; 17, 27 ; 17, 49 ; 18, 9 ; 18, 14 ; 18, 56

### *ANIMAUX*

ABEILLES : 20, 7  
AGNEAU : 16 C, 37  
ARAIGNEE : 14 C, 6 ; 20, 22  
ASPIC : 6 C, 6  
BETES DE SOMME : 15, 47  
BICHE : 6 C, 13  
CHENILLE : 14, 34  
CHEVAL : 15, 46 ; 17, 35  
COQUILLAGE : 6 C, 17  
COULEUVRE D'EAU : 14, 18  
COUSINS : 15, 44 ; 15, 45  
CROCODILE : 14, 18 ; 14 C, 15  
ÉLEPHANT : 14, 15 ; 14, 19 ; 14 C, 16 ; 15, 46  
LION : 8, 5 ; 8 C, 3 ; 8 C, 5 ; 13, 19 ; 13, 20 ; 13, 32 ; 14, 15 ; 14, 19 ; 14 C, 15

JERUSALEM : 17 C, 2 ; 18, 61 ; 18, 62 ; 18, 63  
LIBAN : 4, 13 ; 11 C, 4 ; 17, 24  
LIBYE : 18, 31  
MER ROUGE : 8, 29 ; 18, 15  
MILAN : 12, 18  
NICEE (CONCILE) : 11, 24 ; 11, 46  
NUMANCE : 17, 9 ; 17, 11  
OLIVIERS (MONT DES) : 17 C, 27  
ORIENT : 1, 29  
SILOE (TOUR DE) : 16, 12  
THESSALONIQUE : 13, 8  
TROYES : 15, 56

LIONNE : 13 C, 22  
LOUP : 19 C, 7  
MOUSTIQUES : 15, 44 ; 15, 46  
OISEAU : 15 C, 33  
OURS : 8, 5 ; 8 C, 3  
PANTHERE : 6, 33  
RHINOCEROS : 14, 19  
SANGLIER : 8 C, 3  
SCORPION : 14, 20  
SERPENT : 6, 33  
SILURE : 14, 12  
SOURIS : 14, 19 ; 14 C, 16  
TIGRE : 14, 16 ; 14 C, 15  
VAUTOUR : 8 C, 6  
VERMISSEAU : 14, 34

LISTE DES ABREVIATIONS BIBLIQUES UTILISEES DANS LA PRESENTE  
EDITION

*La liste ci-dessous est celle proposée par les éditions des sources chrétiennes, dans l'ordre alphabétique des livres bibliques*

*ANCIEN TESTAMENT*

Abd : Abdias  
Ag : Aggée  
Am : Amos  
Ba : Baruch  
Ct : Cantique des Cantiques  
1 Ch : 1 Chroniques  
2 Ch : 2 Chroniques  
Dn : Daniel  
Dt : Deutéronome  
Qo : Ecclésiaste (Qohélet)  
Ep Jr : Épître de Jérémie  
Esd : Esdras  
Est : Esther  
Ex : Exode  
Ez : Ézéchiél  
Gn : Genèse  
Ha : Habaquq  
Is : Isaïe  
Jr : Jérémie  
Jb : Job  
Jl : Joël  
Jon : Jonas  
Jos : Josué  
Jdt : Judith  
Jg : Juges  
Lm : Lamentations  
Lv : Lévitique  
1 M : 1 Maccabées  
2 M : 2 Maccabées  
Ml : Malachie  
Mi : Michée  
Na : Nahum  
Ne : Néhémie  
Nb : Nombres  
Os : Osée  
1 Par : 1 Paralipomènes  
2 Par : 2 Paralipomènes  
Pr : Proverbes  
Ps : Psaumes

1 R : 1 Rois  
2 R : 2 Rois  
Rt : Ruth  
Sg : Sagesse  
1 S : 1 Samuel  
2 S : 2 Samuel  
Si : Siracide (ou Ecclésiastique)  
So : Sophonie  
Tb : Tobit ou Tobie  
Za : Zacharie

*NOUVEAU TESTAMENT*

Ac : Actes  
Ap : Apocalypse  
Col : Colossiens  
1 Co : 1 Corinthiens  
2 Co : 2 Corinthiens  
Ep : Éphésiens  
Ga : Galates  
He : Hébreux  
Jc : Jacques  
1 Jn : 1 Jean  
2 Jn : 2 Jean  
3 Jn : 3 Jean  
Jn : Jean  
Jd : Jude  
Lc : Luc  
Mc : Marc  
Mt : Matthieu  
Phm : Philémon  
Ph : Philippiens  
1 P : 1 Pierre  
2 P : 2 Pierre  
Rm : Romains  
1 Th : 1 Thessaloniens  
2 Th : 2 Thessaloniens  
1 Tm : 1 Timothée  
2 Tm : 2 Timothée  
Tt : Tite